

# **Coopération financière COMIFAC – Allemagne Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »**

## **COMIFAC/KfW**

Projet N° BMZ : 2008 66 707

### **RAPPORT FINAL**

---

## **Pays de la COMIFAC**

**Document produit à la demande de la KfW**

---

Presenté au:

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC  
Yaoundé, Cameroun

et à:

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)  
Francfort, Allemagne et  
Yaoundé, Cameroun

Août 2017



en coopération avec



Vos interlocuteurs  
à GFA Consulting Group GmbH sont :

Tsialonina Paula  
Jan Sass

**Coopération financière COMIFAC – Allemagne**  
**Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »**

**COMIFAC/KFW**

**Projet N° BMZ : 2008 66 707**

**RAPPORT FINAL**

Auteurs :

Romain LORENT  
Pascal DESCHERES  
Elie NGOA

Adresse

GFA Consulting Group GmbH

Eulenkrogstraße 82  
D-22359 Hamburg  
Deutschland

Telefon +49 (40) 6 03 06 - 111  
Telefax +49 (40) 6 03 06 - 119  
E-Mail: [anka.greiner@gfa-group.de](mailto:anka.greiner@gfa-group.de)

## TABLE DES MATIERES

<b>0</b>	<b>REMARQUE PRELIMINAIRE</b>	<b>1</b>
<b>1</b>	<b>TERMES DE REFERENCES DU PROGRAMME ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>2</b>
1.1	Termes de référence du Programme	2
1.2	Cibles et zones d'intervention	5
1.3	Contractualisation du Consultant chargé de la mise en œuvre	8
1.4	Cellule de gestion et COMIFAC	8
1.5	Critères d'éligibilité validés par le BMZ	9
1.6	Procédure pour le dépôt d'une demande de validation et taux de cofinancement	12
1.7	Procédures de contractualisation	14
1.8	Cartographie des appuis réalisés sur cofinancement PPECF	17
1.9	Communication interne et externe	21
1.10	Gestion financière	25
1.11	Backstopping et missions d'appui GFA	26
1.12	Audits	27
1.13	Tâches et composition du Comité de décisions et d'orientations	31
1.14	Mission d'évaluation à mi-parcours	36
<b>2</b>	<b>ATTEINTE DES OBJECTIFS QUANTITATIFS DU CADRE LOGIQUE ET JUSTIFICATION DES ECARTS</b>	<b>48</b>
2.1	Contexte général de l'intervention	48
2.2	Les labels de certification	49
2.3	Mobilisation du financement suivant le cadre logique et les composantes budgétaires du Programme	52
2.4	Niveau d'atteinte du cadre logique et justification des écarts	59
2.4.1	Objectif global	59
2.4.2	Résultat 1	63
2.4.3	Résultat 2	64
2.4.4	Résultat 3	66
<b>3</b>	<b>CARTOGRAPHIE DES APPUIS ET COMMENTAIRES SUR LEURS IMPACTS RESPECTIFS</b>	<b>68</b>
3.1	Les requêtes motivées par des demandes d'actions correctives	69
3.2	Les requêtes motivées par des demandes d'interventions structurantes	70
3.3	Les requêtes motivées par les autres parties prenantes (hors concessionnaires)	74
3.4	Les interventions du Programme en direction des concessionnaires	76
3.5	Les interventions du Programme en direction des « autres » bénéficiaires (hors concessionnaires)	78

<b>4</b>	<b>CONTEXTE, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS- INFORMATIONS POUR LA SECONDE PHASE</b>	<b>81</b>
4.1	Contexte politique prévalant à la fin de la première phase	81
4.2	Contraintes et opportunités institutionnelles, partenariats et programmes/projets	82
4.3	Typologie des entreprises cibles	83
4.4	Principales leçons apprises de la première phase	84
4.5	Sélection des appuis	86
4.6	Expression des requêtes	94
4.7	Cofinancement des appuis	96
4.8	Suivi de la mise en œuvre des interventions	97
4.9	Tour d’horizon de la filière bois au Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, RCA et Gabon	97
4.10	Les motivations des entreprises vers les certificats	113
4.11	Typologie des actions et lignes directrices d’éligibilité des interventions en phase II	117
4.12	Principaux acteurs qui seront présents à la deuxième phase du PPECF	119

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 :	Cartographie des interventions du PPECF, selon leur nature et leur impact dans le diagramme de la théorie du changement appliquée à la gestion durable des forêts (CIFOR)	20
Figure 2 :	Evolution dans le temps du nombre de visites et de hits sur le site web du PPECF	24
Figure 3 :	Evolution dans le temps du nombre de téléchargements depuis le site web du PPECF	25
Figure 4:	Répartition relative du nombre d’interventions par composante	56
Figure 5:	Répartition relative du budget par composante	56
Figure 6:	Nombre d’interventions par activité principale	57
Figure 7:	Nombre d’interventions par prestataire	58
Figure 8:	Extrait de l’évaluation par les entreprises du module e-learning « sécurité des chantiers d’abattage »	80

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Superficie totale certifiée en FSC/FM dans le bassin du Congo (au 30 juin 2017) (Source FSC©)	5
Tableau 2 : Ventilation du fonds de disposition suivant les rubriques de la convention	27
Tableau 3 : Ventilation du fonds de disposition après le troisième avenant, suivant les rubriques de la convention	28
Tableau 4 : Cadre logique PPECF I	53
Tableau 5 : Budget de la convention séparée après avenants successifs (budgets x 1.000 euros)	55
Tableau 6 : Indicateurs pour l'objectif principal du Programme	59
Tableau 7 : Activités et indicateurs du résultat 1	64
Tableau 8 : Activités et indicateurs du résultat 2	64
Tableau 9 : Activités et indicateurs du résultat 3	66
Tableau 10 : Principaux contrats issus de requêtes motivées par des DACs	69
Tableau 11 : Principaux contrats issus de requêtes motivées par des demandes structurantes	72
Tableau 12 : Principaux contrats issus de requêtes motivées par les parties prenantes (hors exploitants)	75
Tableau 13 : Principaux contrats issus d'interventions au bénéfice des concessionnaires	76
Tableau 14 : Principaux contrats issus d'interventions au bénéfice d'autres parties prenantes	79
Tableau 15 : Analyse de la conformité du standard OLB au cadre environnemental et social des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale	88
Tableau 16 : Opérations suivant les principes d'Exploitation forestière à impact réduit (EFIR) et les impacts qui en découlent	93
Tableau 17 : Situation des certificats de légalité OLB/VLC et FSC-CW au 31 mars 2016 et complétée avec des évolutions récentes (en gras)	113
Tableau 18 : Projection des superficies et nombre de concessions par type de certificats d'ici 2020	116
Tableau 19 : Principaux projets au Cameroun en relation avec le PPECF II	125
Tableau 20 : Principaux projets du Congo en relation avec le PPECF II	126
Tableau 21 : Principaux projets du Gabon en relation avec le PPECF II	132

## **LISTE DES ENCADRES**

Encadré 1 : Grille d'exclusion (critères d'inéligibilité)	11
Encadré 2 : Critères d'évaluation pour catégoriser les demandes d'appui	12
Encadré 3 : Visites et hits sur le site web PPECF	24

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1: Liste et situation des contrats mis en œuvre par le PPECF au 10 juillet 2017	
Annexe 2: Principaux tableaux financiers arrêtés au 10 juillet 2017	
Annexe 3: Compilation des fiches résumées d'interventions	
Annexe 4: Dernier rapport d'audit financier (2016-2017)_	

## ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
C4CF	World Wide Fund For Nature (WWF)/C4CF
CAFECO	Cameroon Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.
CBP	Congo Basin Programme
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses. et Humides d'Afrique Centrale
CgP	Cellule de gestion de Programme (PPECF)
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Central
DAC	Demande d'action corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
<i>E.G</i>	Exempli gratia (« par exemple »)
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFI	Exploitation à Faible Impact
EFIR	Exploitation Forestière à Impact Réduit
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FIB	Fédération des Industriels du Bois en RDC
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
FSC-CW	Certificat FSC Controlled Wood
FSC-FM	FSC Forest management certification
FTNS	Fonds fiduciaire du TNS
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFBC	Groupement de la filière bois au Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature

KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MEFDD	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONFI	ONF International
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification Scheme
PEA	Permis d'Exploitation et d'Aménagement
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PTF	Partenaire Technique et Financier
RA	Rainforest Alliance
RBUE	Règlement Bois Union Européenne
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RIFFEAC :	Réseau des institutions de formation forestière en Afrique centrale
SE COMIFAC	Secrétariat exécutif de la COMIFAC
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SIG	Système d'Informations Géographiques
SROI	Retour social (et environnemental) sur investissement
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TNS	Trinational (réserve) de la Sangha
UFA	Unité forestière d'aménagement
UFIGA	Union des forestiers industriels du Gabon et aménagistes
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que l'IUCN)
VLC	Verification of Legal Compliance
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

## REMARQUE PRELIMINAIRE

Le rapport ici présenté est quasi identique au rapport final provisoire du Programme qui a été transmis en annexe 1 des TDR du dossier d'appel d'offres<sup>1</sup>, le 18 avril 2017, aux trois bureaux présélectionnés suivants :

- AHT/ Unique/ Rainbow
- Eco Consult/Oréade-Brèche
- GFA/ DFS

Pour devenir le rapport final définitif, le rapport provisoire a donc été complété par : i) les recommandations du dernier CDO qui s'est tenu à Douala, le 20 juin 2017 ; ii) les résultats d'une quinzaine d'interventions qui n'étaient pas encore entièrement exécutées à la date du rapport final provisoire ; iii) les conclusions du 4ème et dernier rapport d'audit financier (1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 juillet 2017) et iv) quelques données financières d'ensemble sur le Fonds de disposition et sur quelques contrats spécifiques, de manière à faciliter la remise reprise entre la phase I et la phase II.

Le rapport final définitif reste donc divisé en quatre grands chapitres auxquels s'ajoute une synthèse financière du niveau d'engagement du FDD de la première phase ainsi que la situation de quelques engagements secondaires (contrats) encore ouverts à la date de clôture de la phase I et qui devront être liquidés au cours de la phase II.

Ainsi, le premier chapitre restera consacré au rappel des termes de références du Programme (PPECF I) et à sa mise en œuvre par la cellule de gestion (CgP) ; le second décrira l'atteinte des objectifs quantitatifs du cadre logique et la justification des écarts ; le troisième fera la cartographie des appuis et présentera des commentaires sur leurs impacts respectifs, le quatrième, sur base des leçons apprises, énoncera certaines recommandations pour la seconde phase. Un dernier chapitre présentera une vue d'ensemble des données financières et contractuelles à la date de clôture de la phase I (31 juillet 2017).

Enfin, le rapport final est complété par une annexe qui compile sous forme de fiches, la quasi-totalité des interventions financées par le Programme. Le lecteur est invité à s'y rendre pour connaître sous forme résumée, les tenants et les aboutissants d'une intervention qui a donné lieu à un contrat référencé par son code C suivi de trois chiffres.

Comme de bien entendu, l'ensemble du rapport ne reflète que l'opinion de GFA Consulting Group GmbH (excepté le rappel des conclusions de la mission d'évaluation à mi-parcours). Il n'engage, par conséquent, aucunement le bailleur de fonds, la KfW<sup>2</sup>, ni la Commission des forêts d'Afrique centrale<sup>3</sup>.

---

1 BMZ n0 2015 68 203

2 <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/International-financing/KfW-Entwicklungsbank/>

3 <http://www.comifac.org/>

# **1 TERMES DE REFERENCE DU PROGRAMME ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

## **1.1 Termes de référence du Programme**

Le Programme entendait soutenir la COMIFAC dans la mise en œuvre de son plan de convergence visant une meilleure gestion et conservation des forêts d'Afrique Centrale. L'objectif du programme était d'accroître l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo aux fins de contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières. Le projet couvrait principalement le Cameroun, le Congo, la RCA et la RDC. Le Gabon, considéré initialement comme non éligible, à néanmoins, pu bénéficier de bon nombre d'interventions.

Rappelons qu'au cours des dix dernières années, le processus de certification a démarré et évolué de façon progressive dans le bassin du Congo. A présent plus de cinq millions ha de forêts (au Gabon, au Cameroun et en République du Congo) ont obtenu le certificat FSC. Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager sur le long terme de la part de nombreuses entreprises. Les difficultés d'une mise en place effective et homogène de la gestion rationnelle des forêts productives du bassin du Congo sont entre autres :

- des structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification ;
- le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- le manque de référentiel standard FSC régional ou national ;
- les faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux ;
- les contraintes techniques pas toujours maîtrisées (nécessité de faire appel à des prestataires extérieurs) ;
- les coûts liés à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'aménagement ainsi qu'à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux ;
- la polémique abusive sur la certification forestière menée par certaines ONG internationales qui organisent des campagnes contre l'exploitation industrielle des « forêts intactes » dans le bassin du Congo.

Afin de répondre à cette problématique, le Programme prévoyait un appui dans trois domaines d'intervention (« résultats » dans le langage de son cadre logique), à savoir :

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles : Il s'agit d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification, de fournir des appuis à travers les réseaux soutenant la certification et de donner un appui aux nouveaux acteurs privés ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts : il sera question pour ce volet de renforcer les entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification ; appui au volet biodiversité des plans d'aménagement ; appui au volet social des plans d'aménagement ; renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ; appui au système de certification FSC entre autres ;

- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable : cette composante devait porter entre autres sur l'analyse comparative des modes de gestion forestière, des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Un fonds d'appui a été mis en place pour le financement des différents projets dans les trois domaines d'intervention. Les requêtes devant s'effectuer à travers les communes concernées, les ONGs, les institutions spécialisées et les entreprises forestières.

Selon, les TDR du Programme, la mise en œuvre des activités devait être confiée à un panel d'exécutants (entre autres les réseaux d'appuis à la certification, les structures du FSC, les centres de recherche, les organisations professionnelles de la filière, les ONG régionales ou internationales, les bureaux d'études ou les projets de développement) dans le cadre de contrats de cofinancement.

Et toujours, selon les TDRs du Programme, les parties institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre du projet ont été : (i) le Secrétariat Exécutif (SE) de la COMIFAC comme promoteur du Programme, (ii) les coordinations nationales de la COMIFAC des pays visés, et (iii) le Groupe de Travail (GT) Gouvernance en tant que structure d'appui à la coordination technique auprès du SE COMIFAC.

Pour la coordination globale du projet, un comité de décision et d'orientation (CDO) a été créé et composé par les représentants politiques régionaux, les représentants de la coopération allemande et les représentants des organisations professionnelles. La sélection d'un représentant d'une institution indépendante en tant que membre du CDO devant être prise en accord avec le Ministère Fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ). Le rôle du CDO étant de veiller à ce que les mesures financées par le fonds respectent le cadre politique sectoriel et reflètent les priorités du plan de convergence de la COMIFAC.

La mise en œuvre du Programme proprement dite a été confiée à une cellule de gestion (CgP) à travers le bureau de Consultant GFA Consulting Group GmbH.

Cette cellule a été composée d'un gestionnaire international (chef de la CgP) expatrié, d'un ingénieur technicien régional et de personnel d'appui (voir chapitre 4 de la convention séparée « Tâches du Consultant » pour une description détaillée).

Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC a mis en place un compte spécial (fonds de disposition) pour financer les contrats de fournitures et services. Ce compte a été cogéré par le chef de la CgP et par le responsable du SE COMIFAC, (tous deux ont transmis à la KFW leur spécimen de demandeur autorisé), selon les procédures des fonds de disposition décrites dans l'annexe 5 de la Convention séparée.

Dans le cadre du Programme, un mécanisme indépendant pour le traitement des plaintes a été mis en place. En cas de plainte portant sur des entreprises forestières avec lesquelles le projet coopère, ce mécanisme pouvait procéder à des investigations sur le bien-fondé de ces plaintes et en publier les résultats. Toutes personnes privées ou morales étaient habilitées à déposer des plaintes. Le choix de l'institution devant être fait en accord avec le BMZ.

Après deux ans, une évaluation intermédiaire a été effectuée. Enfin, le Programme a été exécuté en relation étroite avec d'autres projets intervenant dans le secteur de la gestion durable des forêts et de la certification forestière en Afrique Centrale. Il s'agit entre autres des actions suivantes :

- au niveau régional :
  - ✓ appui à la COMIFAC, par la coopération allemande ;
  - ✓ appui à l'éco-certification des concessions forestières en Afrique centrale dans cinq pays de la COMIFAC, (ECOFORAF), AFD ;
  - ✓ Dutch sustainable trade initiative (IDH), Congo Basin Program.
  
- au niveau national
  - ✓ appui au Programme Sectoriel Forêts et Environnement au Cameroun (PSFE / ProPSFE), coopération allemande ;
  - ✓ Programme Forêt Biodiversité (PFB) en RDC, composante certification, réalisée avec le WWF, coopération allemande ;
  - ✓ Projets liés à la succession du Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers en RCA (PARPAF), AFD ;
  - ✓ Projet d'appui à la gestion durable des forêts au Congo, AFD.

Une coordination étroite a aussi être établie avec les ONG pertinentes actives dans la certification forestière.

Comme mentionné ci-dessus, le Consultant a constitué une cellule de gestion (CgP) du Programme. Ainsi il a été responsable pour la coordination des activités du projet et la gestion du fonds de disposition. Ses tâches principales ont été : la sélection, le financement, le suivi- contrôle et la réception des projets à financer par le fonds de disposition. Il a supervisé les progrès du Programme, se basant sur le planning de travail et veillé au bon déroulement des interventions et en lien avec les résultats attendus, au respect des procédures (passation des marchés notamment) et à l'adéquation moyens-résultats. En outre, la CgP a assuré une collaboration étroite avec les autres bailleurs et ONGs actifs dans le secteur pour profiter des complémentarités et pour éviter la duplication des efforts et des financements.

Pour mémoire, les tâches spécifiques de la cellule de gestion / du consultant résumées ci-dessous, ont été :

- la gestion financière des fonds de la coopération financière (planification, (ré) approvisionnement des fonds, décaissement, comptabilité, système interne de contrôle, rapports financiers) en utilisant entre autres le mécanisme du fonds de disposition. Le chef de la CgP était responsable pour la co-signature des appels de fonds ;
- l'organisation au début du projet, un atelier initial de planification avec toutes les parties concernées pour déterminer les détails de la mise en œuvre du projet (définir les approches de planification, sélection des activités à financer, contractualisation, de suivi et évaluation, des lignes de communication, de gestion financière, de rapports, etc.) ;
- selon les résultats de l'atelier de démarrage, de lancer une campagne de communication adressée entre autres aux demandeurs potentiels (entreprises forestières, populations riveraines) et aux exécutants potentiels de projets ;
- d'élaborer les outils de gestion : un manuel de procédures, un guide de surveillance et de suivi, un guide d'orientation pour une évaluation environnementale simple et un modèle de demande de financement ;
- de sélectionner des interventions sur la base d'une analyse des demandes de financement selon les critères techniques de présélection (tels que définis dans le manuel de procédures et approuvés par le BMZ) et selon les orientations du Comité de décision et d'orientation. La CgP devant formuler son opinion professionnelle sur l'éligibilité des projets et demandera l'accord de financement par le SE COMIFAC et la KfW ;

- selon les besoins, d'établir les dossiers d'appel d'offres, de contrôler les propositions financières notamment pour les marchés de gré à gré, de préparer l'attribution des marchés de fournitures/et de prestations de services (dépouillement des offres, proposition d'attribution, projet de contrat), et conclure des contrats ;
- d'assurer le suivi des contrats, c'est-à-dire la surveillance des travaux de réalisation et de mise en service, le cas échéant l'appui technique, le contrôle des coûts et la réception finale des prestations ;
- de mettre en place un système simple de suivi-évaluation orienté sur les résultats, activités et indicateurs formulés dans le cadre logique du programme. Le système S&E devant aussi suivre le développement des risques et conflits, ainsi que les impacts écologiques et socio-économiques des projets ;
- se charger de l'établissement d'un mécanisme indépendant pour le traitement des plaintes (voir ci-dessus);
- de prendre toutes les dispositions pour assurer un audit annuel du fonds de disposition. L'audit sera effectué en conformité avec les normes internationales d'audit ;
- d'élaborer des rapports semestriels sur l'avancement du programme et son statut financier et un rapport final à la fin du projet ;
- de préparer après deux ans, les TDR d'une évaluation intermédiaire par un expert qualifié et indépendant.

## 1.2 Cibles et zones d'intervention

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose toujours un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un préjudice financier très important aux Gouvernements, en raison du manque à gagner pour investir dans le développement des pays forestiers d'Afrique centrale mais aussi par les conséquences des dégâts socio-environnementaux observés.

Cependant, au cours des quinze dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive une superficie qui avoisine aujourd'hui, les 5,5 millions d'hectares.

Pour être exact, selon le site FSC-info, la superficie totale certifiée en ce moment totalise 5.665.874 ha en FSC-FM d'ha certifiés pour tout le bassin du Congo répartis comme suit :

**Tableau 1 : Superficie totale certifiée en FSC/FM dans le bassin du Congo (au 30 juin 2017) (Source FSC®)**

Entreprise	PAYS	Year	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rougier Gabon	GABON	2008	0	0	0	868 262	868 262	868 262	868 262	868 262	868 262	868 262	868 262	868 262	868 262
CBG	GABON	2009	0	0	0	0	568 543	568 543	568 543	568 543	568 543	568 543	568 543	568 543	568 543
PRECIOUS WOODS - CEB	GABON	2008	0	0	0	616 700	616 700	616 700	616 700	616 700	616 700	616 700	616 700	616 700	596 822
Groupe Wijma Cameroun	CAM.	2005	36 439	36 439	X	93 824	93 824	93 824	243 272	243 272	243 272	243 272	243 272	243 272	432 629
SFID Groupe Rougier	CAM.	2013	0	0	0	0	0	0	0	285 667	285 667	285 667	285 667	285 667	285 667
PALLISCO et Partenaires	CAM.	2008	0	0	0	341 708	341 708	341 708	341 708	341 708	341 708	341 708	341 708	341 708	341 708
SFIL SA- Decolvenaere	CAM.	2010	0	0	0	0	0	70 912	70 912	70 912	70 912	70 912	0	0	0
CAFECO (Groupe WIJMA)	CAM.	2010	0	0	0	0	0	71 815	71 815	71 815	71 815	71 815	70 297	70 297	Group Wijma
Industrie Forestière de Ouesso (IFO)	CONGO	2009	0	0	0	0	1 159 643	1 159 643	1 159 643	0	1 159 643	1 159 643	1 159 643	1 159 643	1 159 643
Congolaise Industrielle des Bois (CIB)	CONGO		0	452 200	452 200	748 200	748 200	748 200	1 319 300	1 319 300	1 319 300	571 100	571 100	1 319 300	1 412 600
<b>Total Area (ha)</b>			<b>36 439</b>	<b>488 639</b>	<b>452 200</b>	<b>2 668 694</b>	<b>4 396 880</b>	<b>4 539 607</b>	<b>5 260 155</b>	<b>5 260 155</b>	<b>4 386 179</b>	<b>4 797 622</b>	<b>4 725 192</b>	<b>5 473 392</b>	<b>5 665 874</b>

Il est utile de rappeler ici que la dynamique de la certification forestière dans le bassin du Congo a été une réponse, au début des années 2000, d'un groupe d'entreprises confrontées à la menace d'un boycott généralisé des bois tropicaux sur le marché européen, emmené par quelques ONGs très influentes sur l'opinion publique internationale.

Cette motivation a naturellement influencé la progression de la certification dans le bassin du Congo et elle explique encore largement, aujourd'hui sa perception auprès des concessionnaires non certifiés comme certifiés, qui la considère davantage comme un instrument de protection à l'égard des médias que comme un outil de management pour l'entreprise.

En effet, la mauvaise image des bois tropicaux auprès des consommateurs est toujours très prégnante et la certification n'a pas permis, dans les conditions actuelles des circuits de commercialisation, d'offrir une plus-value économique significative. En conséquence, après qu'une avant-garde d'entreprises se soit investie dans la certification, les autres concessionnaires n'ont pas suivi et observent le comportement des marchés pour prendre la décision de se faire certifier.

Par ailleurs, cette position d'attente s'est vue renforcée par une certaine instabilité du référentiel FSC-FM (le référentiel FSC-FM bassin du Congo de 2012 a été particulièrement complexifié) et l'apparition de nouvelles exigences particulièrement fortes et impactantes (notamment l'obligation de prendre en compte les Intact Forest Landscape (IFL) de la motion 65).

En outre, la mise en place (qui n'est toujours pas effective) des APV FLEGT (et son pendant l'exercice de due diligence) a également constitué un possible blocage vers la certification FSC-FM, dans la mesure où les entreprises ont pu considérer que cette nouvelle réglementation, leur offrirait une ouverture sur le marché européen à moindre frais puisqu'il n'était plus nécessaire d'atteindre le niveau de gestion FSC-FM pour vendre ses produits sur le marché Européen.

Parallèlement, on constate aujourd'hui, que l'amélioration des pratiques forestières redevient un sujet majeur pour les entreprises, car les marchés exigent aujourd'hui plus de garanties en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés. Les Gouvernements ont en effet, pris conscience que l'exploitation forestière illégale ou mal conduite induit un préjudice financier important au trésor public, des occasions manquées de développement local ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

Cependant, la virulence de ces mêmes ONGs qui vingt ans plus tôt menaçaient les concessionnaires d'un boycott ne s'est pas atténuée pour autant et régulièrement, les concessionnaires du bassin du Congo font les frais, à tort ou à raison, d'articles polémiques.

Toujours est-il qu'à partir de 2004/2005, des systèmes de certification d'un niveau intermédiaire permettant à des entreprises de pouvoir certifier la légalité de leur activité et la traçabilité de leur produit (certificat OLB, VLC, Nepcon FSC-CW) enregistrent une phase de développement importante ajoutant d'année en année, des milliers d'hectares certifiés (même si généralement toutes les entreprises FSC-FM possèdent également ce type de certification).

De plus, on observe que cette nouvelle dynamique se met en place, notamment grâce à la présence de bureaux de certification internationaux qui permettent de disposer des équipes d'auditeurs formés à ces certifications vérifiées tierce partie (BV certification, Rain Forest Alliance, Nepcon, autres).

Ce contexte compliqué a donc placé la KfW dans une position délicate : certes, elle souhaitait encourager la certification dans le bassin du Congo mais elle ne pouvait pas prendre le risque d'attirer sur elle des interpellations politiques la mettant en cause sur son appui à l'exploitation forestière dans le bassin du Congo.

C'est ainsi que s'est mis en place en 2012, un premier Programme de Promotion de l'exploitation certifiée au périmètre d'intervention très sécurisé, puisque l'objectif principal du Programme était de doubler les superficies FSC-FM ou équivalent, en atteignant plus ou moins 10 millions ha à l'horizon 2017, et de ne pas intervenir dans la partie inférieure de la trajectoire de certification matérialisée par des certificats de légalité (OLB, VLC, FSC-CW, Legal source TM). L'objectif était donc clairement de n'appuyer que les entreprises déjà certifiées FSC-FM ou souhaitant le devenir.

Plus loin, le rapport expliquera que ce positionnement de la COMIFAC-KFW s'est avéré contraignant pour le Programme au point qu'au bout de cinq années seuls 450.000 ha de forêts FSC-FM se sont ajoutés aux 5 millions de départ, soit un résultat bien en deçà des dix millions espérés (cf. chapitre 4 <leçons apprises et recommandations pour la deuxième phase>).

Cependant, le PPECF a été jugé globalement comme une réussite : il a en effet, suscité un flux de requêtes inattendu de la part des entreprises certifiées et de leurs partenaires (ONG, organismes de recherche forestière, bureau d'études, etc.). Il a également permis de consolider les acquis et de développer un savoir-faire chez des entreprises reconnues à l'international, à travers de nouveaux outils facilitant l'ancrage et l'efficacité de la certification, tant sur le plan de la gestion durable de la ressource, que sur le plan social et environnemental.

Cette situation de mi succès, mi- échec, présentée au 4ème Comité de décisions et d'orientation (CDO) tenu en mai 2016 à Douala, a été l'occasion de recommander<sup>4</sup> à la COMIFAC et à la KFW, d'engager une deuxième phase et d'en ouvrir l'accès aux sociétés forestières souhaitant acquérir une certification de légalité en argumentant que ce niveau de certification est un passage obligé vers le niveau réputé de gestion durable et qu'en lui-même, ce premier niveau est déjà respectable puisqu'il s'appuie sur des codes forestiers cohérents et exigeants.

Notons qu'à ce titre, un exercice de comparaison, entre le certificat de légalité OLB<sup>5</sup> et les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, effectué par le PPECF a permis de démontrer que ce certificat répondait très bien à la plupart de ces normes, excepté quelques-unes applicables à des secteurs particuliers (industrie chimique, nucléaire, etc.).

Rappelons qu'outre l'objectif quantitatif d'un doublement des superficies certifiées, le Programme visait également à :

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publics ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (aspects industriel, social et environnemental) de l'exploitation. Ainsi, d'autres acteurs que les concessionnaires ont été éligibles au soutien du Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :
  - la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
  - la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
  - l'information du grand public et en particulier des communautés riveraines ;
  - la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

---

<sup>4</sup> cf. Chapitre 4 <Leçons apprises et recommandations pour la deuxième phase>.

<sup>5</sup> Il existe même un OLB + qui renforce certaines exigences environnementales et sociales, notamment au niveau des usines.

Enfin, l'aire géographique du Programme limitée au Cameroun, au Congo, à la RCA et à la RDC, a néanmoins inclus de fait, le Gabon.

### **1.3 Contractualisation du Consultant chargé de la mise en œuvre**

Le contrat de prestation entre la COMIFAC et le Consultant<sup>6</sup> pour la mise en œuvre du PPECF sur une période de 42 mois a été conclu le 24 avril 2012. L'équipe proposée pour la mise en œuvre du programme a été mobilisée et un bureau a été loué et équipé dans le quartier de Bastos, Yaoundé. Pour le poste de l'Expert Technique Régional, il y a eu un changement de personnel pendant la période d'essai en septembre 2012. Ensuite, l'équipe a été renforcée par un Expert en communication et en suivi évaluation en février 2014.

Puis, en septembre 2015, un premier avenant a été conclu pour une extension de la phase du projet pour une période allant du 16 octobre 2015 au 31 décembre 2016. Dans cet avenant, outre les tâches figurant initialement dans le contrat, le Consultant a été chargé de contribuer à la préparation d'une deuxième phase de financement du projet. Fin 2016, le contrat de prestation du consortium a fait l'objet d'un deuxième avenant pour l'extension de la phase du projet jusqu'au 30 juin 2017. Cette prolongation a été rendue possible par l'existence de reliquats financiers au niveau du contrat de consultant, permettant une poursuite des appuis financiers et techniques sans modifier le montant total du contrat. Il s'agissait donc d'une phase de transition à la seconde phase qui devrait démarrer début septembre 2017. Pour permettre à la cellule de gestion de clôturer les derniers contrats en cours le contrat de prestation a fait objet d'un troisième avenant pour prolonger la durée du projet d'un mois jusqu'au 31 juillet 2017.

La progression du PPECF, en termes de déboursement des fonds et mise en œuvre des contrats, était communiquée à travers de rapports mensuels succincts, de rapports financiers trimestriels et de rapports techniques semestriels.

### **1.4 Cellule de gestion et COMIFAC**

Selon les TdR évoqués plus haut, le Consultant a constitué une cellule de gestion du Programme pour coordonner les activités du projet et la gestion du fonds de disposition. Ainsi, ses tâches principales tout au long des cinq années écoulées, ont été principalement de procéder à la sélection, à la contractualisation, et au suivi-contrôle des interventions menées à la suite de requêtes émises le plus souvent par des concessionnaires ou leurs partenaires.

Cette cellule a été constituée d'un coordinateur gestionnaire, appuyé par deux experts. Le premier expert régional était principalement responsable, avec le coordinateur, pour l'évaluation technique des dossiers et de leur préparation à la réunion mensuelle PPECF-COMIFAC qui sanctionne les requêtes présentées et sur la validation des rapports d'interventions. Le second expert régional était lui, en charge du suivi évaluation continu du PPECF et de sa communication (maintenance du site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com), newsletters, préparation des communications dans les ateliers et conférences où le PPECF est régulièrement invité comme partie prenante).

Ces trois ingénieurs étaient appuyés sur place, à Yaoundé par une comptable, une secrétaire et un chauffeur et à distance, depuis le siège de GFA, par un backstopping technique, chargé de veiller à maintenir une ligne directrice d'ensemble qui soit cohérente

---

<sup>6</sup> GFA Consulting Group GmbH en consortium avec Deutsche Forstservice GmbH.

avec la convention signée entre la COMIFAC et GFA-DFS, sans oublier le contrôle qualité de tous les outputs du Programme : demandes de non objection, rapports, mensuels et semestriels, newsletters, etc.

Ce travail quotidien a permis d'établir progressivement :

- une base de données de contacts ;
- un fichier « concession » (statut, plan d'aménagement, légalité, FSC, etc.) par pays ;
- un fichier « interventions » pour chaque pays, reprenant les activités récentes et à venir en faveur des concessionnaires et en matière de gestion durable des forêts ;
- un mode opératoire pour assurer une communication externe avec les bénéficiaires et les parties prenantes en général.

En outre, la cellule de gestion de Yaoundé s'est appuyée sur deux points focaux du Programme, respectivement basés à Bangui et à Brazzaville.

Quant à la COMIFAC, elle a exercé ses prérogatives normales de Maître d'ouvrage du Programme. A cet effet, elle a agi en donneur d'ordres et a donné, en amont, sa non objection (de façon conjointe avec le bailleur [la KfW]) à toute requête d'intervention. En aval, elle a endossé par sa signature, tous les contrats et leurs avenants et signé les ordres de paiement préparés par la Cellule de gestion. Elle a également organisé et présidé les Comités annuels de décisions et d'orientations (CDO).

## **1.5 Critères d'éligibilité validés par le BMZ**

Comme tout programme qui agit non pas à travers un plan d'interventions prédéfini, mais au contraire, sur base de demandes adressées par des bénéficiaires potentiels (les concessionnaires et leur partenaires), il a été indispensable de clarifier les règles d'accès aux ressources du Programme, de façon à susciter la demande, de les rendre équitables entre elles et, de pouvoir analyser de façon transparente leur plus-value respective sur la gestion durable des forêts, les résultats attendus, leur impact (spécifique à une entreprise ou gain mutualisé).

Par ailleurs, l'annexe A des TdR du consultant retenu pour la mise en œuvre du Programme mentionne, sous le chapitre 4 que la Cellule de Gestion mise en place par le Consultant « *Sera responsable de la sélection des projets sur la base d'une analyse des demandes de financement selon les critères techniques de présélection (tels que définis dans le manuel de procédures et approuvés par le BMZ) et selon les orientations du Comité de Décision et d'Orientation. La Cellule de Gestion formulera son opinion professionnelle sur l'éligibilité des projets et demandera l'accord de financement par le SE COMIFAC et la KfW* ».

Ainsi, une des premières tâches du PPECF (octobre 2012) a été d'élaborer une grille de critères d'éligibilité des requêtes et d'établir, selon les situations, des règles d'octroi des appuis, tenant compte que les premiers mois de fonctionnement du Programme ont permis d'établir trois catégories de demandes : i) celles émanant des concessionnaires pour répondre à des besoins urgents ; ii) des appuis proposés par le PPECF sans que les entreprises aient exprimé un besoin préalable mais pour lesquels ils se sont intéressés par la suite et, iii) les demandes de structures qui perçoivent dans le Programme la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser leurs propres activités.

A défaut de trouver des critères d'éligibilité clairs et afin de laisser une marge de manœuvre pour des demandes nouvelles (et ainsi d'éviter que le Programme ne s'enferme dans un champ trop restreint d'interventions), l'approche a consisté à identifier plutôt des critères de

non-éligibilité pour éliminer les demandes non-recevables, toute autre requête étant implicitement recevable.

Cette approche a nécessité de qualifier la pertinence des demandes en différents niveaux. Ces derniers ont ensuite été reliés à des plafonds de financement. Enfin, ont été définis des critères pour identifier si la demande nécessite un avis de non objection du BMZ, sans oublier que les demandes ont toujours fait l'objet d'un avis de non objection de la KfW/COMIFAC. Au final, une fiche d'évaluation des requêtes a été conçue pour permettre en une page de résumer (sous forme d'une checklist) l'objet de la demande et de s'assurer que toutes les conditions préalables ont été remplies avant d'envoyer le dossier à la KfW/COMIFAC pour non objection.

Déclinés dans les trois domaines d'intervention du Programme<sup>7</sup>, les appuis ont principalement concernés des :

- expertises techniques sur demande des bénéficiaires à travers un contrat avec un prestataire de service (en gré à gré ou sur appel d'offre) ;
- soutiens financiers à des structures ou programmes partenaires qui contribuent au même objectif ;
- formations techniques et/ou spécifiques proposées par le Programme auxquelles les compagnies forestières, les ONGs ou autres structures sont invitées à inscrire leurs cadres ;
- études commanditées par le Programme qui peuvent contribuer à plus de visibilité, de transparence et d'amélioration de l'image de la certification ;
- appuis indirects ou proactifs à la mise en place des référentiels de certification (développement de standards nationaux, révision concept HVC, etc.) ;
- contributions financières à la recherche développement afin d'améliorer de façon continue les référentiels de gestion durable.

A condition d'avoir traversé avec succès, une grille d'exclusion (voir encadré 1) à laquelle peuvent encore s'ajouter des critères pour identifier une demande nécessitant un avis de non-objection de la part du BMZ, lorsque l'appui :

- concernait des formations, études, audits à blanc ou du coaching mais qu'il est partiellement ou entièrement réalisé dans un pays hors des quatre pays éligibles (Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine);
- comportait un risque potentiel de ternir l'image du bailleur (BMZ/KfW), de la COMIFAC, du Programme ou d'un de ses partenaires ;
- l'appui était supérieur à 200.000 €.

---

<sup>7</sup> La mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publiques ;

L'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (aspects industriel, sociaux et environnementaux) ;

Le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par:

- ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
- ✓ la promotion d'une communication transparente dans l'exploitation certifiée des forêts ;
- ✓ l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines.

## Encadré 1 : Grille d'exclusion (critères d'inéligibilité)

### La grille d'exclusion

- ne concerne pas la gestion responsable des forêts de production ou les aspects sociaux, environnementaux ou légaux liés à leur gestion-exploitation ;
- entraînerait une infraction des lois applicables en Allemagne ou dans le pays hôte, ou des traités et conventions ratifiés par un des Etats concernés ;
- serait contraire au plan de convergence de la COMIFAC ;
- serait à caractère politique, religieux, idéologique ou controversé ;
- concernerait un investissement dans un pays hors Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo et République Centrafricaine ;
- comporterait un haut risque de ternir l'image du bailleur (BMZ/KfW), de la COMIFAC, du Programme ou d'un de ses partenaires ;
- concernerait purement la réalisation de tâches imposées au bénéficiaire rendues obligatoires par les textes de lois ;
- concernerait une activité répétitive, même dans le cadre de la certification ;
- serait contraire à la philosophie du FSC et/ou opposée à un principe/ critère de légalité ;
- pourrait être interprété comme une subvention ou induirait un avantage économiquement déloyal en faveur du bénéficiaire ;
- serait destiné à financer un service que l'Etat est supposé assurer (patrouilles de LAB, route, hôpital, etc.) ;
- engendrerait un conflit d'intérêt ;
- pourrait facilement être financé par d'autres fonds ;
- pourrait créer un précédent indésirable ;
- serait demandé par un bénéficiaire qui ne signe pas la charte du Programme ;
- serait demandé par un requérant qui n'est pas directement impliqué dans la préparation et la gestion de l'intervention ou qui se limite à un rôle d'intermédiaire ;
- serait déposée par un bénéficiaire non-éligible, c'est-à-dire s'il se trouve dans une des situations suivantes :
  - ✓ Il figure sur la liste noire du PPECF, du CBP, du GFTN/WWF, de la COMIFAC ou du BMZ, etc. ;
  - ✓ il n'a pas respecté ses obligations lors d'un appui ou d'une prestation précédente, ne s'est toujours pas acquitté de celles-ci ou n'a pas fourni d'explication valable ;
  - ✓ il est en état ou fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
  - ✓ fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose, jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ou commet une faute grave en matière professionnelle, constatée par tout moyen justifié ;
  - ✓ s'engage dans une activité quelconque de fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;
  - ✓ modifie sa personnalité, à moins qu'un avenant constatant cette modification ne soit établi ;
  - ✓ fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'appui du Programme ou fournit des rapports non conformes à la réalité ;
  - ✓ porte atteinte au respect des principes de gestion durable des forêts concernées ;
  - ✓ porte atteinte au respect de textes de lois (mêmes dans des concessions non concernées par l'intervention).

Ainsi, toutes les demandes d'appui qui n'ont pas rencontré un critère d'inéligibilité ont été en théorie recevables, puis évaluées sur base de trois classes de critères pour apprécier leur pertinence, leur impact potentiel et un niveau de financement selon, les catégories ci-dessous, où la requête a fini par être classée (voir encadré 2, listes par catégorie) :

- Catégorie 1. important / urgent / très utile pour atteindre l'objectif global du programme (contribution maximale du PPECF par bénéficiaire : analysée au cas par cas) ;
- Catégorie 2. important / urgent / très utile pour le bénéficiaire et utile pour l'objectif du programme (contribution maximale du PPECF par bénéficiaire : 100.000 €) ;
- Catégorie 3. utile pour le bénéficiaire, moyennement pour le programme (contribution maximale du PPECF par bénéficiaire : 25.000 €).

## Encadré 2 : Critères d'évaluation pour catégoriser les demandes d'appui

### Critères d'évaluation pour catégoriser les demandes d'appui

#### Liste (non exhaustive) des activités éligibles et critères d'éligibilité pour un appui catégorie 1 :

- les formations groupées, organisées sur initiative du PPECF, qui permettent de former des formateurs ou personnes relais dans les entreprises ou les structures des parties prenantes ;
- les formations, suivies de coaching à distance et/ou sur site ;
- des études, recherches, formations/ateliers, campagnes de sensibilisation et de communication qui visent à transférer des connaissances, à innover et à vulgariser de nouvelles technologies ou à capitaliser et regrouper les efforts des entreprises vers un même objectif (non à réaliser les travaux à la place des bénéficiaires), contribuant à l'information des parties prenantes et de l'opinion publique au sein des quatre pays ;
- la mise en place et fonctionnement d'un mécanisme de traitement des plaintes ;
- des appuis à la révision des lignes directrices régionales pour les HVC et leur vulgarisation auprès des entreprises et parties prenantes ;
- la promotion des référentiels FSC nationaux (ou équivalent) ;
- des travaux à des fins de comparer les aires protégées aménagées, les forêts de production aménagées et forêts certifiées ;
- des interventions visant à mieux impliquer des populations riveraines et les peuples pygmées dans la gestion (participative) des ressources ligneuses et non-ligneuses.

#### Liste (non exhaustive) des activités éligibles et critères d'éligibilité pour un appui catégorie 2 :

- des appuis mutualisés entre concessionnaires et ou parties prenantes ;
- des recommandations (référentiel, guides, etc.) issues d'interventions, permettant de diffuser des procédures, des techniques ou des pratiques plus performantes en matière de gestion responsable à l'adresse d'autres concessionnaires ou parties prenantes ;
- des appuis dans le cadre de la résolution d'une Demande d'Action Corrective (DAC) ou dans le cadre de monitoring et d'audits internes ;
- dans la gestion de la communication externe d'une entreprise et la gestion de conflits ;
- des appuis pour renforcer les capacités des entreprises engagées dans la certification en matière de mise en œuvre d'activités spécifiques liées aux volets biodiversité, environnement, relations sociales et monitoring ;
- la recherche de nouvelles approches en matière de gestion de la faune ;
- la formation des responsables HSE (Health, Security, Environment) ou du personnel médical des entreprises à élaborer et mettre en œuvre une politique VIH/SIDA dans l'entreprise ;
- l'élaboration de bases de données pour la capitalisation des textes de loi (servant à la veille légale).

#### Liste (non exhaustive) des activités éligibles et critères d'éligibilité pour un appui catégorie 3 :

- études et appuis qui permettent de faire un état des lieux thématique ou entier (audit à blanc OLB ou FSC) de la concession non certifiée ;
- atelier d'échange et de capitalisation d'expériences

Si l'appui demandé ne figure ni dans les appuis non-éligibles, ni dans une des trois catégories ci-dessus, il est revenu au CDO de cataloguer le type d'appui et de l'ajouter, éventuellement à la liste avec information à la KfW/BMZ.

## 1.6 Procédure pour le dépôt d'une demande de validation et taux de cofinancement

La mise en œuvre du PPECF s'est appuyée sur des requêtes exprimées par les bénéficiaires (le plus souvent les concessionnaires). Rappelons que sauf exception, la transmission d'une requête a nécessité au moins pour la première fois, la signature par le requérant, de la charte du PPECF qui atteste sur l'honneur, la volonté du bénéficiaire à obtenir l'appui du PPECF en vue d'améliorer son niveau global de gestion forestière.

Formellement, les demandes des bénéficiaires ou les idées pour de nouveaux appuis ont été transmises au PPECF sous forme de deux fichiers téléchargeables sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com). Ils ont permis de présenter les requêtes suivant un format

standardisé (le narratif de l'intervention [format Word] accompagné d'un budget prévisionnel [format Excel]).

A noter que de nombreux concessionnaires ont fait appel à leurs partenaires habituels, pour rédiger leur requête. Il s'en est suivi qu'un bon nombre de requêtes ont été dans la réalité, rédigées par des consultants à même de résoudre le problème identifié par les exploitants. Par ailleurs, dans de nombreux cas aussi, les délais impartis (exemple : date d'audits de renouvellement) ne permettaient plus d'envisager une consultation restreinte ou internationale.

De ce fait, un nombre significatif de contrats ont été passé avec des bureaux d'études ou des consultants, de gré à gré, justifié par un argumentaire qui a permis d'obtenir la non objection de la COMIFAC et de la KfW.

Devant cette situation, et pour éviter toute dérive, le PPECF a transmis à tous les bénéficiaires et prestataires du Programme, une grille tarifaire qui présentait les contributions maximales relatives aux prix unitaires sur les honoraires des consultants<sup>8</sup>, les perdiems, les voyages aériens ou les frais de gestion. Sauf exception, les perdiems et les frais d'approche locaux, sont pris en charge par les bénéficiaires<sup>9</sup>.

Une fois parvenue au PPECF, la requête est analysée en interne par la cellule de gestion du Programme et le backstopping de GFA Consulting Group. En cas d'éligibilité, et éventuellement après quelques compléments d'informations ou modifications négociées avec le bénéficiaire, la requête fait l'objet d'une pré-fiche où sont sommairement présentés les principaux paramètres de la requête : l'objectif, la justification, les activités proposées, les bénéficiaires, l'ordre de grandeur du budget estimé, la contribution (en %) envisagée par le bénéficiaire et les moyens de mise en œuvre. Les demandes sont toujours numérotées suivant un ordre chronologique.

Cette pré-fiche a permis d'éliminer, avant le développement détaillé de l'appui, les propositions qui sont soit non éligibles ou non-appropriées, ou de recueillir auprès de la COMIFAC et de la KfW des premières observations/recommandations auxquelles la CgP a dû prêter attention lors du développement détaillé de la demande de non objection (DNO).

De façon plus détaillée, la procédure de dépôt d'une demande, depuis sa réception jusqu'à la demande de non objection, a comporté les étapes suivantes :

- 1) les fiches de proposition sont, dès finalisation du 1<sup>er</sup> draft par la CgP, envoyées à GFA pour commentaires et qui dispose de trois jours le temps pour donner son avis (favorable ; rejetée ; favorable sous réserve(s) = demande de plus d'infos, de vérifications ou d'arguments avant de passer à la prochaine étape) ;
- 2) les fiches de proposition ainsi préparées par la CgP et pré-validées par GFA sont groupées et envoyées par la CgP à la KfW/COMIFAC pour pré-validation des appuis proposés. Les envois ont lieu par mail le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> lundi du mois. Si des réserves ont été émises par le backstopping de GFA, celles-ci apparaissent sur les fiches présentées aux « décideurs ». Seules les propositions d'appuis qui n'ont pas été rejetées ni par la COMIFAC (qui exprimera son opinion définitive lors de la réunion mensuelle), ni par la KfW, sont ensuite détaillées et présentées sous forme de DNO. La DNO portera le code « DNOyyy-xxx-Vn », yyy représentant le numéro de la DNO, xxx le numéro de la fiche idée/demande et n le numéro de la version du DNO. Le numéro du contrat est de type

---

<sup>8</sup> A noter que certains dépassements d'honoraires sont possibles. La différence est alors prise en charge par le bénéficiaire.

<sup>9</sup> Cela avoisine souvent 25 % des coûts totaux de l'intervention.

Czzz-DNOyyy<sup>10</sup>. Ceci facilite le classement et le suivi ultérieur des dossiers et permet à la COMIFAC et la KfW de s'assurer que toutes les étapes ont été respectées ;

- 3) Les étapes pour la validation définitive du dossier DNO nécessite la tenue d'une réunion mensuelle<sup>11</sup> où les requêtes sont examinées et sanctionnées par un accord ou un refus, après vérification de l'éligibilité des activités et du budget prévisionnel.

S'agissant des taux de cofinancement, il a été décidé de les étudier au cas par cas, pour tenir compte de plusieurs caractéristiques de la requête :

- la requête vise-t-elle une mise en conformité légale, comme étape préalable à un objectif plus lointain de certification durable de niveau FSC-FM ? Dans ce cas, il est normal, que le concessionnaire prenne en charge un pourcentage significatif (autour de 25 %) des honoraires en plus des perdiems, frais d'approche et le logement ;
- le bénéfice de la requête est-il spécifique à un concessionnaire, ou son bénéfice peut-il être mutualisé à d'autres concessionnaires ? ;
- la requête concerne-t-elle une intervention innovante qui comporte des risques d'échec ? ;
- le bénéficiaire peut-il contribuer en nature aux coûts de l'intervention (mise à disposition de machines, de main d'œuvre, de cadres qualifiés, etc.).

Globalement, et sauf exception, les taux de cofinancement ont varié dans une fourchette de 0 % à 25 % du coût total d'intervention. A noter que cette personnalisation des dossiers, a certainement favorisé l'afflux des requêtes, les bénéficiaires étant assurés que leur contribution serait toujours adaptée à leur situation.

Dès réception de l'avis de non objection, le PPECF a élaboré un contrat (sauf en cas de consultation), suivant un standard conforme aux Institutions financière internationale (IFI) tel qu'exigé dans les procédures financières de la KfW.

## 1.7 Procédures de contractualisation

Dès sa mise en place, la CgP a rédigé un manuel de procédures expliquant les procédures opérationnelles, administratives et financières devant s'appliquer au Programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF-COMIFAC) à travers la KfW qui incorpore, outre les définitions juridiques employées dans les contrats<sup>12</sup>, également des

---

<sup>10</sup> Un même contrat peut être lié à plusieurs DNO (en cas d'avenant par exemple) ou inversement, plusieurs contrats peuvent être rédigés pour la réalisation d'un appui mis en œuvre par plusieurs prestataires.

<sup>11</sup> Dans le silence de l'un ou l'autre décideur, l'avis de non objection est considéré comme donné après huit jours, si la réunion mensuelle de fin de mois avec la COMIFAC n'a pas pu se tenir.

<sup>12</sup> Comme pour tout manuel de procédures contractuelles, les définitions suivantes ont été validées par la COMIFAC et la KfW.

- Programme : Accord de partenariat entre la COMIFAC et la KfW pour la promotion de l'exploitation certifiée des forêts.
- Maître d'ouvrage : la COMIFAC agit en qualité de Maître d'ouvrage
- Maître d'œuvre : la cellule de gestion du Programme confiée au bureau d'études GFA Consulting group GmbH, agit en qualité de Maître d'œuvre.
- Pouvoir adjudicateur : dans la limite des délégations de pouvoir du Maître d'ouvrage au Maître d'œuvre, le pouvoir adjudicateur est réputé être le secrétariat exécutif de la COMIFAC
- Gestionnaire du Programme : la cellule de gestion du Programme confiée au bureau d'études GFA Consulting group GmbH, est le gestionnaire du Programme
- Bénéficiaire : entité légale qui bénéficie de l'appui du Programme
- Parties : le Bénéficiaire et le Programme sont les seules parties (« les Parties ») autorisées à signer une Convention qui doit être signée préalablement à toute intervention du Programme.
- Intervention : une intervention comprend une série d'activités éligibles par le Programme au titre de l'appui au Bénéficiaire.

dispositions appropriées à la méthodologie d'intervention du PPECF, basée sur des réponses à des requêtes, ainsi que des éléments de procédures propres à la COMIFAC et au bailleur de fonds, la KfW (approbation ex-ante par la COMIFAC et/ou la KfW, sauf exception).

Pour pouvoir établir le contrat, la CgP vérifie outre l'éligibilité de l'Action, l'analyse du budget qui l'accompagne :

- les coûts se rapportent-ils bien au cadre logique des activités financées par le Programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts tel que présenté à l'annexe IX des conditions particulières des contrats ? ;
- les coûts pourront-ils être encourus pendant la période de mise en œuvre de l'Intervention telle que définie à l'article 2 des Conditions Particulières des contrats ? ;
- à l'exception des coûts relatifs à des dépenses accessoires et aux éventuelles vérifications des dépenses, ils doivent être indiqués dans le budget global estimé pour l'Intervention tel que prévu à l'annexe III des conditions particulières du contrat ;
- les coûts sont-ils nécessaires pour la mise en œuvre de l'Intervention ? ;
- les coûts doivent être identifiables et contrôlables, en particulier ils doivent (en cas de subvention au Bénéficiaire et/ou de soutiens financiers du Bénéficiaire à des tiers) être enregistrés dans les états de compte du Bénéficiaire : le Bénéficiaire doit alors, s'assurer que le rapport financier (tant intermédiaire que final) puisse être aisément réconcilié avec son système comptable et sa comptabilité et autres registres ;
- les coûts doivent être raisonnables, justifiés et satisfaisant les exigences de bonne gestion financière, en particulier en terme d'économie et d'efficacité.

De plus, tous les marchés financés totalement ou partiellement par le budget du PPEFC doivent respecter les principes de transparence, de proportionnalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Ainsi, en cas d'appel d'offres, les critères<sup>13</sup> et les termes de référence de toute intervention ont été clairs et non discriminatoires, quels que soient la valeur du marché et le type de procédure.

Quant à l'offre technique (ou le narratif de l'Action), elle a toujours dû démontrer que les termes de référence ont été couverts dans leur intégralité et conformes à l'objectif et que les méthodes et ressources proposées ainsi que leur utilisation pour exécuter l'intervention sont appropriées et adaptées à celle-ci.

A noter qu'en cas d'appel d'offres, seuls sont pris en compte les postulants qui ont atteint dans leur offre technique le nombre minimum de points fixé dans le dossier d'appel d'offres. La pondération des critères doit être fixée dans le dossier d'appel d'offres conformément aux exigences du projet. Normalement, la pondération entre l'offre technique (la méthodologie) et l'offre financière est de 70/30.

En fin de préparation, tous les contrats de service font l'objet d'une vérification à travers

- 
- Convention : accord entre le Programme et le Bénéficiaire qui décrit l'Intervention, le budget total mis à disposition et le niveau de financement maximal que le Programme consent à apporter à chacune des activités éligibles.
  - Contrat : accord entre le Programme et un tiers (prestataire de services, fournisseurs, entrepreneur) pour réaliser une prestation dans le cadre d'une intervention.
  - Secteurs ou thèmes : les secteurs ou thèmes spécifiques des interventions se rapportent aux objectifs du Programme.
  - Couverture géographique : zone où Les activités peuvent être mises en œuvre.
  - Types d'activités : le Bénéficiaire doit présenter une requête en lien avec les objectifs décrits au contexte.
  - Activités non éligibles : activités que Le Programme ne peut pas soutenir.

<sup>13</sup> Les critères de sélection servent à vérifier que le candidat/soumissionnaire possède la capacité financière, économique, technique et professionnelle nécessaire à l'exécution des tâches requises.

une checklist<sup>14</sup>. Au-dessus du seuil de 200.000 euros, l'approbation du service « Marchés » de la KfW a été requise.

Bien que l'essentiel des contrats du Programme ont été des marchés de services, quelques contrats de fournitures, ont nécessité d'établir un modèle spécifique pour définir notamment :

- les Incoterms applicables<sup>15</sup> ;
- les clauses suspensives ;
- les responsabilités et les assurances ;
- le calendrier des réceptions provisoires et définitives ;
- le service après vente ;
- les cautionnements bancaires ;
- etc.

Enfin, pour certaines interventions ou appuis, le Programme a eu recours à un contrat de subvention où la maîtrise d'œuvre a été déléguée à un tiers (institutions, ONGs) à charge pour elle de mener à bien l'Action.

Pour ce type de contrat qui ne s'adresse qu'à des partenaires institutionnels internationaux (tels le WWF ou d'autres ONGs spécialisées [dans la conservation ou le social des populations riveraines], le FSC international à Bonn ou encore le PEFC à Genève, etc.), le Programme accepte un taux de préfinancement de 80 %, le solde de 20 % étant libéré après l'exécution totale de l'Action accompagné d'un rapport d'audit dont les termes de références font partie intégrante du contrat de subvention.

Une fois les contrats signés, l'intervention peut débiter. Pour les contrats de services, le versement de l'avance effectué quasi simultanément avec la signature du contrat, permet au consultant de mobiliser son expertise rapidement. Ainsi, une statistique régulièrement tenue par la CgP a permis d'atteindre pendant toute une période, un délai moyen de 38 jours entre la signature du contrat et l'arrivée sur site du Consultant.

Il va sans dire que cette réactivité a été fortement appréciée par les concessionnaires qui se sont largement approprié le Programme dès qu'ils ont perçu qu'il était rapidement à leur service.

Par ailleurs, tous les contrats comportent un échéancier de paiements, qui prévoit des versements intermédiaires à des étapes clés de l'intervention (remise de rapports provisoires, réception provisoire de fournitures, etc.). La conformité des livrables est ainsi systématiquement évaluée afin d'ordonner le paiement suivant ou final.

S'agissant des rapports provisoires et de leurs annexes (guides, référentiels de pratiques forestières, etc.), ils sont évalués à deux niveaux : le premier est réalisé par la CgP, tandis que le second est exécuté par le backstopping du Consultant.

---

<sup>14</sup> A travers laquelle, la KfW attire explicitement l'attention de l'utilisateur sur les points suivants:

- le Contrat-type a été établi par la KfW sur la base des contrats-type pour les prestations de conseil de la FIDIC («White Book») dans le but de proposer aux partenaires de la KfW une aide à la formulation pour leurs relations contractuelles avec les consultants. En outre, l'utilisation de ce modèle de contrat permet à la KfW d'approuver plus facilement le contrat.
- le Contrat-type n'est pas soumis à une juridiction déterminée, mais laisse le choix de celle-ci aux partenaires. La KfW n'a pas vérifié si des adaptations du Contrat sont nécessaires suivant les juridictions possibles pour l'application de celui-ci.
- l'utilisateur doit adapter le Contrat-type à ses besoins spécifiques et ne doit le signer qu'après avoir vérifié l'adéquation de chacune de ses clauses avec ses objectifs.

<sup>15</sup> DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) / DDU (Delivered Duty Unpaid = Rendu droits dus)> - Incoterms 2000 Chambre Internationale du Commerce - <http://www.iccwbo.org/incoterms/id3040/index.html>

Dans l'éventualité de remarques et observations, le contractant est tenu d'améliorer ses livrables jusqu'à satisfaction de la CgP.

Une fois les livrables acceptés, ils sont mis en ligne sur le site web du Programme<sup>16</sup> afin de pouvoir faire bénéficier d'autres partenaires, des bénéficiaires de l'intervention. Cette mutualisation des acquis du Programme a été au cœur du suivi-évaluation des interventions.

Elle a permis également de ne pas financer des interventions trop proches, qui auraient constituées des doublons au détriment d'interventions motivées par d'autres situations. Finalement, elle a aussi permis à des entreprises non bénéficiaires du PPECF de s'inspirer des travaux réalisés et résultats obtenus chez leurs pairs, pour améliorer leur niveau de gestion et réduire les impacts négatifs des activités d'exploitation forestière. Cette publication systématique des rapports a probablement incité de nouvelles entreprises à demander un appui du PPECF.

## **1.8 Cartographie des appuis réalisés sur cofinancement PPECF**

Pour rappel, suivant ses termes de références, le Programme s'articule sur un appui dans trois domaines d'interventions :

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publics ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :
  - ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
  - ✓ la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
  - ✓ l'information du grand public et en particulier des communautés riveraines ;
  - ✓ la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

Pour répondre à ces TdR, l'approche méthodologique du Consultant, a été centrée sur les lignes directrices suivantes :

- pour la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles, le PPECF a soutenu, à chaque occasion, la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés, notamment par un soutien appuyé aux systèmes de certification FSC et PEFC ;
- pour l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Sur ce volet, le Programme s'est investi, dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la résolution de demandes d'actions correctives ou moins fréquemment sous forme d'un coaching personnalisé d'entreprises vers un objectif de certification ; des appuis aux volets social et biodiversité des plans d'aménagement, y compris des appuis à la recherche forestière ; le renforcement des capacités sous régionales en matière d'aménagement, d'impacts macro-économiques, et de stratégies de développement de la filière bois à l'échelle sous régionale ;

---

<sup>16</sup> [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html)

- pour le soutien à la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante a porté sur des communications ponctuelles et ciblées.

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte de tierces parties à l'encontre de ce dernier (cf. annexe 2 du rapport de démarrage<sup>17</sup>) ;
- la mise en place d'un site web <http://www.ppecf-comifac/Qui-sommes-nous.html> auquel renvoie trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mises en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/requete.html#conditions>.

Ce site met également en ligne :

- les termes de référence (TdR) des différentes interventions réalisées ;
- autant que possible des rapports publics des interventions, particulièrement lorsque la prestation comporte un intérêt mutualisé pour les entreprises ;
- le mode opératoire d'une requête basée sur trois annexes principales :
- l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
- l'annexe III : budget prévisionnel ;
- l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention ;
- les comptes-rendus de la participation du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires qui sont l'occasion d'informer les bénéficiaires et les partenaires du Programme sur ses réalisations et de recueillir leurs besoins en appuis.

Rappelons que c'est dans les années 2005-2006, que les premières entreprises se sont lancées dans la certification [sans connaissance réelle des implications et des exigences (changement de management, élaboration de procédures) que cela allait engendrer] en réponse à un risque de boycott de leurs productions, dans un contexte économique encore très porteur.

Mais, depuis la crise économique de 2008, les superficies certifiées n'ont guère augmenté jusqu'à 2016, année qui enregistre une nouvelle dynamique vers des certificats dits de légalités, motivée par la mise en place du Règlement bois européen en mars 2013.

Mais quelque-soit le niveau visé, le chemin parcouru par les sociétés certifiées ou en voie de l'être, constitue sans aucun doute, le socle d'expériences (et de difficultés), à partir duquel les requêtes ont été identifiées et adressées au Programme.

Il est donc intéressant de tenter de superposer, ex post, la nature des appuis donnés par le PPECF, avec les liens de cause à effet du changement vers la gestion durable, tels que présentés dans la figure 1 ci-dessous établie par le CIFOR, et d'essayer d'en tirer des enseignements pour la seconde phase du PPECF.

Ainsi, on observe que la très grande majorité des appuis, s'est portée sur l'amélioration des pratiques de gestion de la forêt, suivi assez logiquement d'un nombre important d'appui aux standards de certification et de soutiens à la résolution d'action correctives.

A l'inverse, on observe que la dimension institutionnelle du changement, liée à la bonne gouvernance, est restée très en retrait, faute de sollicitations par les Administrations concernées. Ceci n'est pas une bonne nouvelle, car l'absence d'indications positives sur

---

<sup>17</sup> Cf. <http://www.ppecf-comifac.com/Qui-sommes-nous.html>

l'amélioration de la bonne gouvernance, masque certainement les efforts des concessionnaires<sup>18</sup> et fait perdurer une image très négative des bois tropicaux auprès des consommateurs, plaçant ainsi « le marché » dans une position d'entre deux, qui permet de dire aux uns qu'il y a trop de bois certifiés sur le marché (ce qui justifie qu'une bonne part des bois soient vendus sans premium significatif), alors que d'autres disent qu'au contraire, la demande est là, mais que la production certifiée ne suit pas.

Cet effet ciseau exige un effort de clarification et de communication de la part des Etats d'Afrique centrale pour mettre fin à cette situation dommageable à leur économie<sup>19</sup>.

Quant à la partie gauche de la figure 1 ci-dessous, qui se rapporte aux mesures incitatives, elle concerne pour une grande part, des actions en direction des marchés, sur lesquels, le PPECF a très peu de prise, vu son périmètre d'intervention (essentiellement l'amélioration de la gestion forestière des exploitants) et son positionnement géographique en Afrique Centrale<sup>20</sup>. Même s'il a pu initier une réflexion stratégique<sup>21</sup>, en partenariat avec l'ATIBT qui aujourd'hui, s'est transformée, avec l'appui de l'AFD, en un plan marketing et de communication sur la valeur des bois du bassin du Congo, notamment autour d'une appellation déposée « Fair and Precious » auxquels ne peuvent accéder que des entreprises ayant atteint un certain niveau de gestion durable.

Par ailleurs, l'ensemble des interventions du Programme a été également classé suivant les neuf principes du standard FSC (FSC-STD-CB-01-2012-EN), tel que présenté au tableau récapitulatif, consultable à l'adresse url [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html).

Ce classement confirme aussi que la plupart des interventions du Programme ont été orientées vers les entreprises certifiées FSC-FM, sans que le Programme n'ait pu véritablement trouver un segment d'entreprises non certifiées, désireuses d'atteindre ce niveau, bien qu'il ait été longtemps supposé que le Programme avait à sa disposition, une réserve de concessionnaires déjà légaux qui auraient voulu profiter de l'opportunité du PPECF pour faire un saut qualitatif vers le certificat FSC-FM.

En résumé, la première phase du PPECF a donc pris comme option de laisser s'exprimer les besoins des entreprises FSC-FM (ou voulant atteindre ce niveau de certification) et de leurs partenaires et de tenter d'y répondre à chaque fois que les principaux critères de sélection du Programme étaient remplis.

Le résultat final a conduit assez logiquement à un panel d'appuis très variés (plus de 120 contrats) dont de nombreuses interventions « sur mesures » aux entreprises FSC-FM au Cameroun, Congo et Gabon, ces interventions pouvant être d'une utilité toute relative pour des entreprises encore éloignées du seuil de certification légale.

---

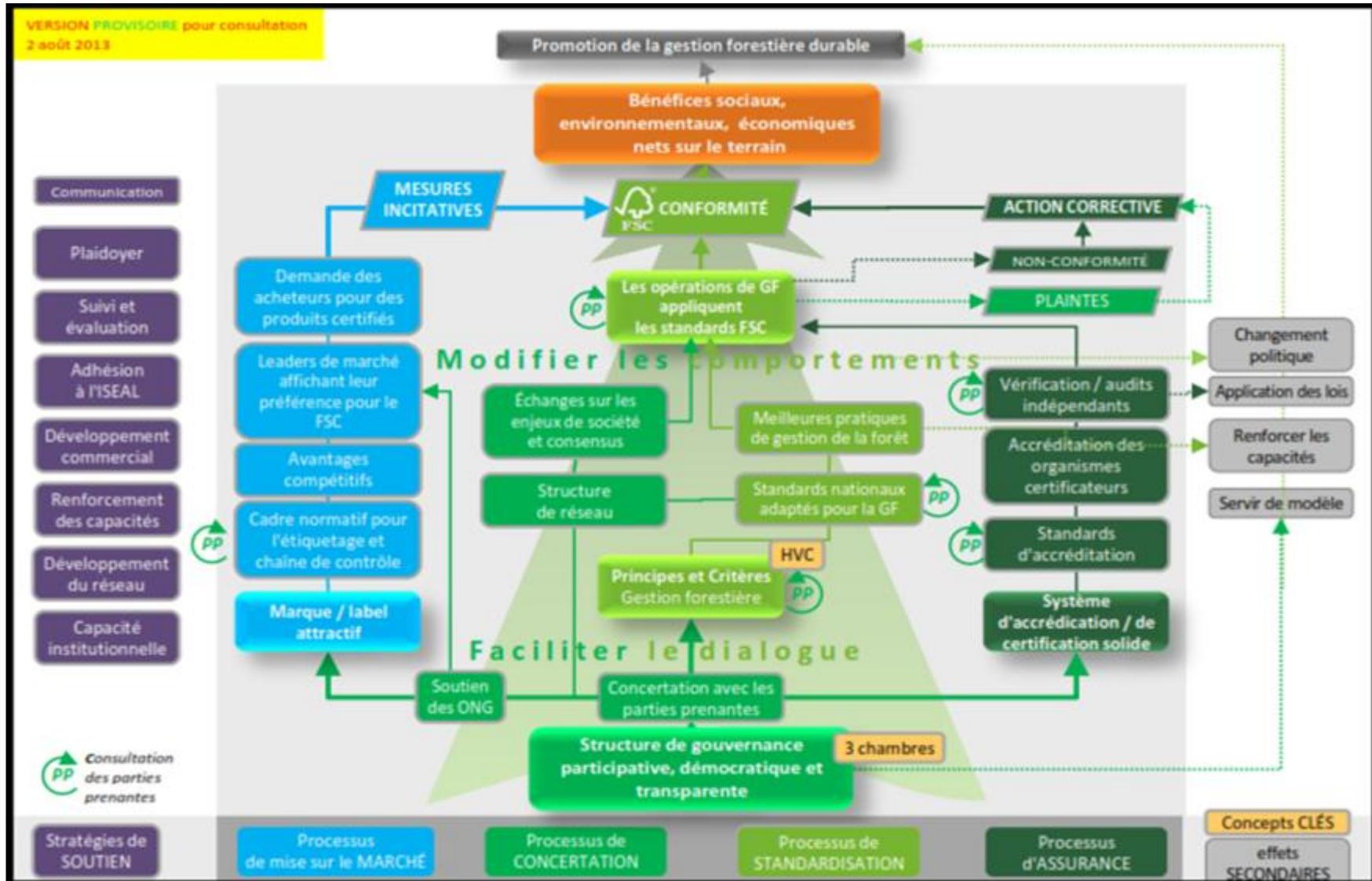
18 <http://www.cifor.org/library/6356/timber-certification-as-a-catalyst-for-change-in-forest-governance-in-cameroon-indonesia-and-peru/#.WKV3BR1EZ-4.linkedin>

19 La filière bois représente entre 6 et 15 % de leur PIB et en tous les cas, elle est un des premiers employeurs, après la fonction publique.

20 La Cellule de gestion du Programme est basée à Yaoundé, à proximité des bureaux de la COMIFAC et couvre le Cameroun, la RCA, le Congo, la république démocratique du Congo et le Gabon.

21 [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « 3 Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle » <Assistance à la mise en œuvre de l'étude marketing de l'ATIBT>.

Figure 1 : Cartographie des interventions du PPECF, selon leur nature et leur impact dans le diagramme de la théorie du changement appliquée à la gestion durable des forêts (CIFOR)



## 1.9 Communication interne et externe

Le Programme a soutenu la COMIFAC dans la mise en œuvre de son Plan de convergence, notamment à travers le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par:

- la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
- la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
- l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines ;
- la recherche du consensus entre les acteurs actifs dans la certification.

A cela s'ajoute une communication que l'on pourrait qualifier d'interne, en considérant qu'elle s'adresse en priorité aux cibles directes du Programme, c'est-à-dire aux concessionnaires, à leurs instances interprofessionnelles et à leurs partenaires opérationnels, associés à la gestion durable des forêts.

Concrètement, le Programme a donc fourni des appuis à :

- la collecte d'informations scientifiques à travers plusieurs interventions<sup>22</sup>. Ces travaux devraient aboutir à des communications permettant d'améliorer les normes de gestion durable pour des essences forestières d'importance économique majeure dans la sous-région : Moabi, Doussié, Sapelli, Assaméla, Iroko, Tali et Sipo<sup>23</sup> et de les intégrer prochainement dans des textes de lois forestières<sup>24</sup> à l'instar de la révision des plans d'aménagement en cours au Cameroun qui intégrera une large part des recommandations issues d'un long travail de terrain appuyé par le PPECF ;
- la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts par une enquête marketing dans plusieurs pays européens qui a permis de constater la très faible part des bois tropicaux dans les marchés publics, comme pour des usages privés, en raison d'une perception toujours négative des bois tropicaux. Cette étude<sup>25</sup> a permis d'établir les bases d'une stratégie à moyen et long terme pour inverser cette image et induire un cercle vertueux vers la gestion durable, tiré par une communication positive et transparente en direction des marchés. Ainsi, aujourd'hui, l'ATIBT a déposé auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), le label « Fair & Precious » qui constitue pour l'interprofession, un marquage fédérateur, réservé aux entreprises forestières pouvant se prévaloir d'un niveau de gestion durable suffisant ;
- de guides et ouvrages tel le guide d'utilisation des bois tropicaux en Europe, un soutien à la nouvelle édition du mémento du forestier<sup>26</sup> et un guide en matière de concepts, choix et pratiques HVC au Cameroun<sup>27</sup>.

---

22 Dont le soutien à une recherche scientifique autour de la distance minimale à préserver entre semenciers d'une même espèce (afin d'éviter l'effet dépressif de la consanguinité) s'appuyant sur des techniques les plus modernes de biologie moléculaire.

23 Plusieurs de ces espèces à tendance héliophile, affichent déjà, un déficit de régénération naturelle ou sont menacées par l'exploitation d'une trop forte fraction de la population semencière.

24 [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « 1. Mise en place des conditions conceptuelles propices à la certification » <Appui à la mise en place du comité scientifique du MINFOF> & [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html)

25 [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « 3 Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle » <Assistance à la mise en œuvre de l'étude marketing de l'ATIBT>.

26 [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « 3 Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle » < Participation à la nouvelle édition du mémento du forestier.>.

27 <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/201957> « Hautes Valeurs de Conservation (HVC) dans les Unités Forestières d'Aménagement du Cameroun : concepts, choix et pratiques ».

Les populations riveraines et le grand public n'ont pas été oubliés non plus, puisque le Programme a soutenu une opération de sensibilisation (notamment sur les enjeux liés à la préservation de l'écosystème forêt) à travers des campagnes itinérantes de projections de films<sup>28</sup> dans les principaux villages des concessions forestières certifiées et qu'il a soutenu l'édition du livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours"<sup>29</sup>.

Enfin, le Programme a également initié des processus nécessitant d'obtenir de larges consensus, notamment autour du concept de haute valeur de conservation (HVC) qui fait une des spécificités du standard FSC-FM. Ainsi, à fin 2016, les résultats du test de terrain ont permis aux différents groupes d'élaboration des normes FSC-FM, d'établir un draft qui sera soumis à la consultation publique, avant de poursuivre (en seconde phase du PPECF), les prochaines étapes de validation définitive dans les standards nationaux.

En ce qui concerne, la communication interne, le Programme a eu recours :

- à des ateliers de présentation dans les différents pays d'intervention auxquels un maximum de concessionnaires et de parties prenantes ont été invités. Ils y ont été informés des objectifs du Programme, des conditions d'éligibilité des demandes et des procédures pour soumettre les demandes ;
- à un site internet consultable à l'url [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com) où un nombre important d'interventions réalisées avec l'appui du Programme y sont présentées. Elles sont récapitulées dans un tableau et classées selon les dix principes du standard FSC<sup>30</sup>. En annexe du présent rapport sont présentées la majorité des interventions du PPECF I sous forme de fiches d'interventions, précisant l'objectif, les bénéficiaires, les prestataires, le budget, les actions spécifiques, les résultats/impacts et les leçons apprises. Dans la mesure du possible<sup>31</sup>, le feedback des bénéficiaires y a été intégré ;
- au Comité permanent de la communication COMIFAC. Ce comité, créé en 2015 comprend cinq membres (GIZ, PPECF, REDD+, l'OFAC et l'UICN) et tient régulièrement des réunions ;
- à un bulletin d'information trimestriel avec une liste de diffusion de 600 abonnés, téléchargeable à l'url <http://www.ppecf-comifac.com/newsletters.html>.

Néanmoins, il n'est pas certain qu'à fin 2016, soit quasi cinq années après le démarrage du Programme, toutes les entreprises forestières opérant dans le bassin du Congo, soient informées de la présence du Programme, pour la raison première, que ce Programme a été quasi exclusivement orienté vers les entreprises certifiées FSC-FM ou souhaitant atteindre ce niveau. Ce n'est qu'à compter de la mission d'évaluation à mi-parcours (juin 2014), qu'il a été évoqué d'élargir le panel de bénéficiaires potentiels aux entreprises qui s'engageraient à aller un peu plus loin que le stricte légal, pour obtenir des certificats de

---

28 [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « 3 Renforcement de la communication sur l'exploitation durable industrielle » < Cinéma numérique ambulant pour la certification forestière >.

29 <http://www.centralafricanforests.org/fr/>

30 Pour faciliter leur consultation, un code couleur caractérise les types de rapports publiés, à savoir : (1) guide, manuel, document technique ; (2) étude, analyse ; (3) progiciel, outil informatique ; (4) compte rendu d'atelier, de conférence, de comité. Un compteur attaché à chaque intervention permet d'avoir une mesure globale de l'intérêt que telle ou telle intervention a suscité. A noter que l'on ne retrouve sur le site web du Programme, que des rapports publics où certaines informations jugées trop sensibles n'apparaissent pas afin de préserver le minimum de confidentialité requise envers toute entreprise industrielle.

31 Ce système de capitalisation a été appliqué à toutes les interventions du PPECF I. Très peu d'entreprises et bénéficiaires ont livré un feedback, l'activité étant réalisée depuis plusieurs mois, voire années et le personnel terrain ayant changé depuis, le feedback s'est limité à des commentaires peu précis. En phase II, il faudra contractuellement obliger les bénéficiaires de donner un feedback de qualité dans les trois mois qui suivent la clôture de l'appui.

légalité (OLB, VLC-FSC-CW)<sup>32</sup>.

Ainsi, potentiellement le PPECF estime qu'entre cinq et dix millions d'hectares pourraient rejoindre, les superficies forestières réputées gérées de façon responsable.

Rappelons ici que faute de demandes, aucune intervention du Programme, excepté le coaching de l'entreprise SODEFOR en RDC, vers un certificat de légalité, n'a été dédiée à l'accompagnement d'une nouvelle entreprise souhaitant obtenir la certification FSC-FM.

Ceci explique, que malgré un ressenti très positif du Programme auprès des entreprises appuyées et de nombreux acteurs périphériques, un reproche a pu quelque fois, être formulé à l'encontre du PPECF « *le Programme a aidé des entreprises qui n'en n'avait pas forcément besoin, et en ignorant une cible pourtant bien présente, depuis la mise en place du RBUE (mars 2013) »*.

En effet, respectant son périmètre d'interventions, le Programme ne pouvait pas proposer son appui à des entreprises « grises » de plus faible importance sur le plan de leurs superficies et surtout incertaines sur leur volonté d'obtenir une certification.

Selon leurs opérations d'aménagement plus ou moins avancées et leur intérêt vis-à-vis de la certification, ces entreprises peuvent être classées en quatre catégories :

- entreprises certifiées légalité (OLB/VLC/FSC-CW) qui ne souhaitent pas s'investir plus loin, dans la certification de gestion durable ;
- entreprises non certifiées légalité mais engagées dans le processus OLB/VLC/FSC-CW ;
- entreprises qui se contentent du niveau RBUE ;
- autres entreprises (quasi l'informel).

Par ailleurs, on pourrait aussi reprocher au PPECF qu'avec l'obligation quasi générale, dans le bassin du Congo d'améliorer la chaîne de valeur par une première et une seconde transformation, la première phase du PPECF n'est quasiment pas intervenue sur les marges d'amélioration possible de la partie usine, se limitant au périmètre de la « certification forêt ».

Signalons enfin, les efforts de communications<sup>33</sup> spécifiques du Programme envers les sociétés à capitaux asiatiques (principalement établies au Gabon) qui ont permis, à travers un atelier en traduction simultanée, de sensibiliser un panel d'entreprises à respecter les exigences légales des pays où ils travaillent et de les assurer, à leur demande, du soutien du Programme à atteindre des objectifs d'amélioration de leur gestion forestière.

---

<sup>32</sup> Objectif motivé par la mise en place en mars 2013, du Règlement bois européen, qui aujourd'hui, explique l'engagement de quelques entreprises à obtenir rapidement une certification de légalité, afin de faciliter au mieux, l'exercice de la due diligence.

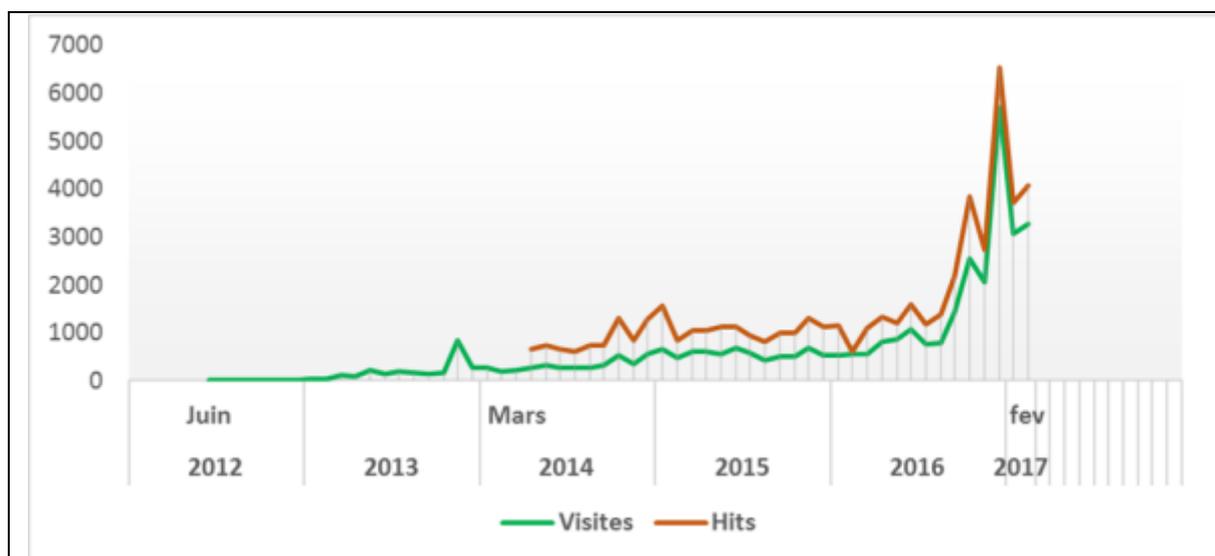
<sup>33</sup> Suite à cet atelier, trois doubles audits à blanc légalité/FSC, ont été menés par NEPCON et Rainforest Alliance sur trois entreprises à capitaux asiatiques (TBNI, KHLL et SUNRY).

### Encadré 3 : Visites et hits sur le site web PPECF

#### Visites et hits sur le site web PPECF<sup>34</sup>

Entre juin 2012 et mars 2014, le nombre de visites du site web a été relativement bas, soit une moyenne mensuelle de 143 visites (4 visites/jours). L'ancien gestionnaire de contenu e-monsite (version libre de droits) ne permettait pas d'estimer le nombre de Hit. Depuis les travaux de réfection du site web en mars 2014, le nombre de visites et de hits sur le site web PPECF n'a cessé de croître, et de façon encore plus accrue depuis fin 2016 (Figure 2). La moyenne mensuelle des visites est passée à 1.084, soit 7 fois la moyenne mensuelle de visites/visiteurs avant les travaux. Le total de visites enregistré sur le site web depuis mars 2014 est de 34.717 visites. Le total de Hit enregistré durant la même période est de 54.415.

**Figure 2 : Evolution dans le temps du nombre de visites et de hits sur le site web du PPECF**



S'agissant des téléchargements, l'ancien gestionnaire de contenu n'a également pas fourni de statistiques sur la période juin 2012 à mars 2014. Néanmoins, le suivi de ce paramètre depuis la réfection du site web en mars 2014, montre (figure 3) que le nombre de téléchargements sur le site web PPECF n'a cessé de croître au fil des années. Cependant, l'analyse des fréquences de téléchargement indique des variations de régime suivant les mois, avec des pics de téléchargement, en général observés durant les périodes de publication de la newsletter PPECF (qui comporte des liens de renvoi vers le site web PPECF). La moyenne mensuelle du nombre de téléchargements est estimée à 2.200 (73/jours). Le total de téléchargements enregistrés sur le site web depuis mars 2014 est de 62.054.

<sup>34</sup> Les hits sont ainsi, une mesure technique qui est souvent utilisée pour estimer le trafic d'un site mais qui ne représente pas exactement la fréquentation du site. Par exemple, une page qui contient 2 images va générer 3 hits, et une qui en contient 30 va générer 31 hits. Elle constitue une valeur intermédiaire qui permet par la suite de faire des estimations croisées. Par exemple, si la différence est grande entre « Hits » et « Téléchargements », cela veut dire que beaucoup de gens sont des visiteurs réguliers, ce qui est en général une bonne chose pour le propriétaire du site. Le nombre de visites est une estimation faite à partir des pages vues par un même visiteur. Toutes les pages vues dans un intervalle d'une heure (même adresse IP et même fureteur) sont considérées comme étant une visite. En fait, et en moyenne, le nombre de visites est sous-estimé de 10% à 20%.

**Figure 3 : Evolution dans le temps du nombre de téléchargements depuis le site web du PPECF**



### 1.10 Gestion financière

D'une manière générale, les fournitures et services éligibles au financement, la procédure de décaissement à appliquer ainsi que les détails sur les documents à présenter à la KfW sont réglés dans la « Convention séparée » 2008 66 707.

La KfW décaisse les fonds, conformément à l'avancement du projet à financer et sur appel de fonds des demandeurs autorisés<sup>35</sup>. Dans le cas du PPECF, il s'agit du Secrétaire exécutif de la COMIFAC en signature conjointe avec le Gestionnaire du Programme, chef de mission du Consultant<sup>36</sup>.

Pour suivre les décaissements du fonds de disposition, le Consultant a mis en place une solution logicielle de comptabilité analytique et budgétaire basée sur les grandes rubriques de la convention BMZ 2008 66 707 ci-dessous rappelés.

Tout ordre de paiement<sup>37</sup>, mentionnant toutes les caractéristiques du paiement (n° de facture, coordonnées bancaires du bénéficiaire, etc.), a donc été signé conjointement par le gestionnaire de la CgP et le secrétaire exécutif de la COMIFAC.

Une fois les ordres de paiements signés par la COMIFAC, ils sont ensuite déposés à la banque<sup>38</sup> qui émet un récépissé de versement qui vient rejoindre la liasse comptable de l'OP auquel, s'ajoute encore par la suite, une photocopie de l'extrait de compte bancaire qui prouve le débit. Le Programme prévient alors le bénéficiaire que son versement vient d'être effectué.

<sup>35</sup> Tous les appels de fonds soumis dans le cadre d'un contrat de prêt ou de financement doivent être signés par des représentants autorisés qui ont été désignés comme tels à la KfW et dont la KfW dispose de spécimens de signature.

<sup>36</sup> GFA Consulting Group GmbH en consortium avec Deutsche ForstService GmbH

<sup>37</sup> L'ordre de paiement (OP) a toujours été accompagné au moment de sa présentation à la COMIFAC par la facture (objet du paiement), les premières pages du rapport (excepté pour les paiements d'avance), une checklist reprenant tous les contrôles préalables au paiement (disponibilité des fonds sur le contrat, risque de double paiement, références, etc.), ainsi qu'une carte de contrôle récapitulant tous les paiements précédents.

<sup>38</sup> Pour les besoins du Programme, la Cellule de gestion a ouvert auprès d'une banque de la place (UBA), un compte en Euros et un sous-compte en XAF, le second étant alimenté par des transferts du compte en Euros.

Tous les trois mois, la CgP élabore un mémoire financier qui regroupe toutes les dépenses de la période. Cet exercice permet, au passage de vérifier l'intégrité des avances reçues et de vérifier les soldes par rubrique budgétaire.

### **1.11 Backstopping et missions d'appui GFA**

Comme pour tout projet ou programme mis en œuvre par un bureau d'étude, GFA a assuré un backstopping administratif tout au long de la mise en œuvre du PPECF I.

Outre la gestion administrative et logistique pour son personnel long terme basé à Yaoundé, l'équipe en charge du suivi du programme à Hambourg a veillé au respect des conditions contractuelles (inscrites dans le contrat consultant), assuré la communication avec la KfW et la COMIFAC et appuyé directement ou indirectement la cellule de gestion pour les aspects techniques.

Il faut mentionner qu'initialement, le Consortium GFA-DFS avait proposé dans son offre technique d'engager des experts nationaux et régionaux pour représenter le programme dans chacun des pays d'intervention et suivre la mise en œuvre d'appuis accordés aux concessionnaires et autres bénéficiaires. Dans la pratique ce système s'est révélé difficile à mettre en place et il lui a été préféré d'intensifier le backstopping à partir de Hambourg avec l'approche suivante :

- ne contractualiser que des prestataires de service de renommée (prestataires qui pour la plupart, avaient déjà fait leurs preuves auprès des bénéficiaires du PPECF, par leur savoir-faire, leur professionnalisme et leur aptitude à gérer des projets d'envergure et leur expérience régionale) ;
- inclure dans les contrats de prestation, la production de rapports techniques d'avancement comme justificatif pour le déblocage d'avances ou de soldes ;
- analyser systématiquement les rapports techniques (par la CgP et l'équipe de backstopping) ; demander des clarifications ou d'approfondir certains sujets si besoin ; demander l'avis du bénéficiaire;
- en cas d'incertitude sur la qualité de l'intervention ou de délais importants, dépêcher sur place un membre de la CgP ou un spécialiste (expert court terme) pour vérifier la situation in situ ;
- demander un plan de redressement de la situation, voire dans les cas extrêmes rompre le contrat et attribuer la tâche à un autre prestataire ;
- pour ce qui est de la représentation du Programme, il a été procédé à la tenue d'ateliers de présentation dans les différents pays d'intervention et la désignation de points focaux<sup>39</sup> au sein de l'Administration congolaise et centrafricaine.

Cette approche ne peut fonctionner que si les prestataires respectent bien les délais de dépôt des rapports et que la CgP ait un bon système de suivi des contrats. Elle repose également sur un important degré de confiance dans le professionnalisme du prestataire de service mais n'exclut pas pour autant un contrôle<sup>40</sup>.

---

<sup>39</sup> Ces points focaux n'ont pas fonction de représenter le programme mais plutôt de faciliter la reconnaissance du PPECF auprès des administrations et de canaliser des demandes de bénéficiaires potentiels vers la CgP.

<sup>40</sup> La CgP veille de près au respect des dates butoirs et l'équipe de backstopping complète là où besoin se fait sentir en temps ou en expertise spécifique pour garantir un feedback rapide aux rapports des prestataires. A cet effet, il a été convenu avec la KfW et la COMIFAC de transformer une bonne partie des hommes mois expertise nationale, prévue pour le « monitoring » des appuis, en hommes mois backstopping technique depuis Hambourg.

Une autre tâche plus « traditionnelle » de l'équipe backstopping a consisté dans la recherche et la contractualisation d'experts court terme, pour la réalisation de missions spécifiques. A cet effet GFA a mobilisé plusieurs expertises en appui à la Cellule de gestion, telles qu'une mission sur les produits forestiers non ligneux, l'élaboration d'une feuille de route HVC, des missions régulières de renforcement de capacité<sup>41</sup> des APDS-AGDRF<sup>42</sup>, etc.

## 1.12 Audits

Pour vérifier que les fonds sont utilisés aux fins convenues un auditeur indépendant<sup>43</sup> était ensuite chargé de procéder annuellement à un audit spécial du fonds de disposition initialement ventilé suivant les rubriques du budget de la convention BMZ 2008 66 707 :

**Tableau 2 : Ventilation du fonds de disposition suivant les rubriques de la convention**

Code convention	Libellé	Montant €
B1	Amélioration de conditions des cadres de la certification	1.000.000
B2	Appui aux réseaux	600.000
B3	Appui aux entreprises nouvellement intéressées	425.000
B4	Formation du Personnel des Entreprises	710.000
B5	Mesure d'investissements pour la certification	1.200.000
B6	Mesure pour maintenir la biodiversité	650.000
B7	Mesure dans le secteur social	1.100.000
B8	Développement de l'expertise régionale	395.000
B9	Appui FSC	650.000
B10	Analyses des modes d'utilisation des forêts	300.000
B11	Communication	250.000
B12	Stations Locales Radio	200.000
B13	Etudes, Formation et Analyses	170.000
B14	Comité de Pilotage	200.000
B15	Imprévus	290.000
B16	Frais bancaires	
	<b>Total</b>	<b>8.140.000</b>

Au cours de la mise en œuvre du Programme, trois avenants successifs ont dû être présentés à la signature de la COMIFAC et de la KfW pour réaménager le budget initial et éviter ainsi des soldes négatifs dans les rubriques.

<sup>41</sup> Pour le renforcement des APDS-AGDRF, les missions ont permis, par un coaching technique du Volet « Forêt et Données » des APDS, de mettre en place les procédures de suivi des PEA et d'interpréter les premiers résultats. Par ailleurs, le PPECF assiste financièrement et techniquement SINFOCAM dans l'élaboration et la mise en place de mesures d'exploitation forestière à impact réduit dans les plus brefs délais. Les missions de monitoring (la dernière sur PPECF I a eu lieu en mars-avril 2017) ont pour objectif non seulement de constater les avancées réalisées par les concessionnaires concernés, mais également d'informer objectivement et de manière régulière la KfW et la COMIFAC de la situation sur le terrain.

<sup>42</sup> Il est à noter que l'appui à l'APDS et à l'AGDRF (RCA) a été mobilisé sur demande de la KfW. En effet, l'Allemagne, principal donateur du fonds fiduciaire du TNS, est directement impliquée à travers le WWF et le Bureau Exécutif du FTNS à la gestion des parcs. Elle souhaite évidemment s'assurer et garantir aux contribuables allemands que les investissements engagés dans le TNS ne seront pas mis en cause par les activités d'exploitation forestières dans les PEA contigus aux Parcs.

<sup>43</sup> Après appel d'offres, le Cabinet Okalla Ahanda & Associés réalise depuis 2013, tous les audits annuels du PPECF, en conformité avec les dispositions de la norme internationale ISRS 400 édictée par l'International Federation of Accountants (IFAC) et les termes de références relatifs aux audits financiers (cf. annexe 5 Appendice C « Procédure de versement » de la convention séparée).

Ceci n'a rien d'étonnant, puisque la nature même du Programme était de répondre à des requêtes. Il n'était donc pas possible d'anticiper les requêtes par catégorie de bénéficiaires.

**Tableau 3 : Ventilation du fonds de disposition après le troisième avenant, suivant les rubriques de la convention**

Code	Libellé	Budget réalloué (€)
B1	Amélioration des conditions cadres de la certification	185.000
B2	Appui aux réseaux	450.000
B3	Appui aux entreprises nouvellement intéressées	3.635.000
B4	Formation du personnel des entreprises	410.000
B5	Mesures d'investissement pour la certification	225.000
B6	Mesures pour la biodiversité	760.000
B7	Mesures pour le secteur social	375.000
B8	Développement de l'expertise régionale	9.000
B9	Appui au FSC	450.000
B10	Analyse des modes d'exploitations des forêts	400.000
B11	Communication	465.000
B12	Stations de radios locales	5.000
B13	Etudes, formations & analyses	112.121
B14	Comité de pilotage	65.000
B15	Imprévus	10.000
B16	Envois de courriers (DHL)	5.000
B17	Suivi évaluation du PPECF	30.000
B18	Audits financiers du PPECF	45.000
B20	Agios et frais bancaires	65.000
	<b>Total des budgets hors avenant GFA</b>	<b>7.701.121</b>
	Avenant GFA consulting Group GmbH	438.879
	<b>Total budgets + avenant GFA</b>	<b>8.140.000</b>

Grâce à la proximité des bureaux du PPECF avec le siège de la COMIFAC, et grâce au formalisme mis en place entre le Programme et la COMIFAC (réunions mensuelles, fiches d'identification d'interventions, demandes de non objection, endossement des contrats, signatures des ordres de paiements), le Programme a pu maintenir un taux de décaissement moyen de 200.000 euros par mois, le plus souvent répartis entre trois à sept requêtes.

Au 10 juillet 2017, date de clôture du PPECF et environ 5 ans après le démarrage de la mise en œuvre de la Convention, le PPECF affiche un niveau d'engagement brut de 7.630.788 euros sur un disponible (hors avenants du contrat d'assistance technique) de 7.701.121 euros. Soit un taux global « engagé-liquidé » de 99,09 pour cent.

<b>Total liquidé</b>	7.501.411	97,41
Engagés non liquidés (contrats C099 et C100)	129.377	
		% engagé et liquidé
<b>Total engagé et liquidé</b>	<b>7.630.788</b>	<b>99,09</b>

Par ailleurs, la somme cumulée de onze appels de fonds atteint le montant de 7.534.106,87 euros, laissant, après soustraction du total des dépenses de 7.501.410,78 euros (cf. annexe 4 rapport d'audit), un solde de trésorerie de 32.695,87 euros, décomposé comme suit :

Solde banque euros	26.820,37
Solde banque XAF	4302,10
Solde caisse XAF (1.032.085)	1573,40
<b>Total</b>	<b>32.695,87</b>
<b>Ecart</b>	<b>0,22</b>

A noter que 129.377 euros ont été laissés à la KfW-Francfort, pour payer, en seconde phase, les factures intermédiaires et de soldes des contrats C099 et C100, relatifs aux tests de laboratoire en Europe qui ne pourront pas être clôturés en 1<sup>ère</sup> phase.

Avec cette provision, on peut estimer que le taux de décaissement final effectif (montants engagés et liquidés) avoisine les 99,09 pour cent de la convention de financement.

Pour vérifier les dépenses et ces états financiers (mémoires trimestriels, tableaux d'engagements, etc.), le cabinet comptable OKalla Ahanda & Associés a été recruté pour réaliser les audits annuels<sup>44</sup> du fonds de disposition géré par la Cellule de gestion.

Son mandat, a porté sur une vérification des dépenses relatives à la convention séparée n° BMZ 2008 66 707 intitulée Programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) financé par la COMIFAC à travers la KfW (le « Promoteur»), à l'exception du contrat d'assistance technique avec le bureau GFA Consulting Group, chargé de la mise en œuvre de la convention.

Le résultat attendu dans le cadre de cette vérification des dépenses, était de soumettre au Promoteur un rapport d'observations factuelles sur les rapports financiers (la situation des comptes et situation cumulée comme définie à l'annexe « Procédure de versement » de la convention séparée) et sur les relevés des dépenses (mémoires financiers trimestriels) basés sur les demandes de réapprovisionnement du fonds de disposition.

Les audits étaient effectués en conformité avec les normes internationales d'audit publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board de la Fédération internationale des experts comptables et, en particulier, par référence à la norme ISA 800. Ainsi, ils comportaient tous les contrôles que l'auditeur estime nécessaires. Rappelons que, dans son avis exprimé, l'auditeur doit préciser explicitement si :

- à partir des paiements à partir du fonds de disposition, des dépenses non éligibles sont éventuellement identifiées. Dans ce cas, elles doivent être indiquées séparément ;
- le fonds de disposition a été géré en conformité avec les dispositions du contrat (de financement) correspondant et la convention séparée y relative (y compris les conditions complémentaires de la KfW pour des paiements dans le cadre de la procédure de fonds de disposition) ;
- les dépenses sont justifiées par des preuves correspondantes et fiables. Tous les justificatifs et documents d'appui concernant les relevés de dépenses soumis en fondement des demandes de réapprovisionnement ont été rendus à sa disposition ;
- les relevés de dépenses auditées constituent une base fiable des demandes de réapprovisionnement concernées. Il doit y avoir des liens précis entre les relevés de dépenses, les demandes de réapprovisionnement soumises à la KfW et les documents comptables ;
- les biens et services financés ont été attribués en conformité avec les dispositions du contrat de financement correspondant et la convention séparée y relative ;

<sup>44</sup> Le rapport d'audit doit toujours parvenir à la KfW au plus tard dans les trois mois à partir de la fin de la période auditée (année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

- des défaillances et faiblesses spécifiques ont été identifiées dans les systèmes internes et les procédures de contrôle du promoteur. Toute défaillance constatée est à indiquer séparément.

Au 10 juillet 2017, le quatrième audit portant sur l'année 2016 et les sept premiers mois de l'année 2017, mentionne qu'aucune dépense engagées ou payées au cours de la période ne peut entraîner une inéligibilité et que les quatre constats<sup>45</sup> de l'audit 2015 ont été levés :

### **CONTROLE FINANCIER**

Nous avons examiné l'intégralité des dépenses engagées et acquittées au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 12 juillet 2017 et ayant fait l'objet des mémoires adressés à la KFW en vue du réapprovisionnement du compte de dotation ouvert au profit du Programme dans les livres de la Banque UBA, et avons notamment relevé que :

1. Les dépenses engagées et payées au cours de la période auditée s'élèvent à 2 872 548,89 euros ;
2. Nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives pouvant entraîner l'inéligibilités des dépenses auditées au titre des mémoires 14 à 19 ;

Le solde de la trésorerie disponible dans le compte de dotation, le compte secondaire et la caisse du Programme BMZ au 14 Juillet 2017 est de 32 695,87 Euros.

### **Suivi des recommandations du précédent audit :**

#### **a) Constatations d'audit financier**

##### **Constatation N°1**

Le solde des dépenses d'un montant de 448 euros à justifier sur l'OP 177 du mémoire N°10 a fait l'objet d'une attestation de dépenses sur l'honneur du bénéficiaire ;

##### **Constatation N°2**

Le solde des dépenses d'un montant de 3617,41 euros à justifier sur l'OP 190 du mémoire N°10 a fait l'objet de pièces justificatives au cours de nos travaux ;

##### **Constatation N°3**

Le paiement d'un montant de 16450 euros en sus du contrat N°034 que nous avons relevé sur le mémoire N°13, OP 250, a fait l'objet d'un avenant en régularisation ;

##### **Constatation N°4**

L'avenant d'un montant de 28 210 Euros a fait l'objet d'un avis de non objection de la KFW en régularisation ;

---

<sup>45</sup> Cf. rapport d'audit 2015 (mémoires n° 10 à 13)

### 1.13 Tâches et composition du Comité de décisions et d'orientations

Comme indiqué plus haut, la Cellule de gestion a coordonné avec le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, les activités du Programme et la gestion du fonds de disposition. Ainsi, ils ont tenu régulièrement jusqu'à juin 2017, une réunion mensuelle qui a sanctionné les nouvelles requêtes et transmis chaque mois, un rapport d'activités sur l'état d'avancement du PPECF.

Enfin, comme, il était prévu, un dernier CDO (le cinquième), s'est tenu à Douala en date du 20 juin 2017.

Statutairement, la composition du CDO est fixée comme suit (cf. décision n° 03/COMIFAC/PPECF/13) :

#### **ARTICLE 3 : Composition du Comité de Décision et d'Orientation**

Le comité de Décision et d'Orientation est composé de la manière suivante :

- Président : Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ou son Représentant
- Secrétaire : Chef du Projet GIZ/COMIFAC ou son Représentant appuyé par le chef du programme de l'exploitation certifiée des forêts
- Membres :
  - Le Directeur Général de l'Economie Forestière de la République du Congo
  - Le Directeur des Forêts de la République du Cameroun
  - Le Directeur Général des Forêts de la République Centrafricaine (RCA)
  - Le Directeur de la Gestion Forestière de la République Démocratique du Congo (RDC)
  - 01 Représentant de la CEFDHAC
  - Le Facilitateur du PFBC ou son Représentant
  - 01 Représentant de la KfW
  - 01 Représentant d'un bureau de certification (du pays abritant la réunion)
  - 01 Représentant des entreprises forestières (du pays abritant la réunion)
  - 01 Représentant du CIFOR

Le Président du CDO peut faire appel, en fonction de certains points inscrits à l'ordre du jour, à toutes autres personnes ressources pour participer aux travaux du CDO.

Rappelons que du mois d'avril 2012 à février 2017, le Comité s'est tenu quatre fois et il est intéressant d'observer, à travers ses comptes rendus, les réponses qu'il a apporté aux difficultés rencontrées. Ainsi, les principales recommandations (à l'attention de la COMIFAC et de la KfW), issues du 1<sup>er</sup> Comité de décision et d'orientation (CDO), et largement soutenues dans le rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme, ont infléchi le PPECF sur le plan méthodologique, par :

- un élargissement géographique de facto, du champ d'intervention du PPECF, au Gabon, tenant compte du potentiel de progression vers la certification des entreprises<sup>46</sup> dans ce pays ;
- un élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, à quelques entreprises encore relativement éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre, à l'horizon de quatre ou cinq années, à travers le

<sup>46</sup> Rappelons qu'environ 40 % du domaine forestier au Gabon sont concédés à des entreprises asiatiques qui ne peuvent pas, aujourd'hui, attester de la légalité de leur gestion et qui ne sont néanmoins pas toutes orientées vers un objectif de certification.

passage obligé, de niveaux de certification intermédiaires de légalité (certificat OLB, VLC, Legal Source™, ou encore FSC-CW) ;

- l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal du Programme « ...suit les principes du FSC ou équivalent ».

Le deuxième Comité de décision et d'orientation (CDO), tenu les 26 et 27 mai 2014 à Douala au Cameroun, a confirmé les recommandations du 1<sup>er</sup> CDO en insistant, en outre, pour chaque composante du Programme, sur l'importance de :

### **Composante 1**

- établir un protocole d'accord AFD-ATIBT-MEFDD-PPECF pour le financement du PAFC Congo ;
- poursuivre le processus de reconnaissance par les Gouvernements des certificats privés dans la délivrance facilitée des licences FLEGT aux concessionnaires certifiés.

### **Composante 2**

- disposer d'un argumentaire « coûts-bénéfices » de la certification afin de pouvoir mieux convaincre les concessionnaires de s'orienter vers la certification ;
- singulariser les interventions PFNL du Programme par un lien direct avec le développement local, soutenu par les concessionnaires ;
- développer des stratégies collaboratives de formation avec le RIFFEAC et plus spécifiquement avec le CRESA, pour des formations d'aménagistes forestiers et d'audits internes (non exécuté) ;
- diffuser par des médias (guide-e-learning, etc.) les bonnes pratiques de la gestion durable (test pilote sur un module thématique lié à l'accidentologie sur chantier d'abattage) ;
- appuyer le MEFDD par des tests à blanc pour une catégorie de PME afin d'atteindre l'objectif de certification des entreprises forestières au Congo (non exécuté au Congo, mais exécutés en partie au Gabon sur un panel de six entreprises dont quatre à capitaux asiatiques) ;
- mener des activités sur la gestion de la faune en synergie avec les aires protégées (APDS-TNS).

### **Composante 3**

- désigner dans chaque pays un point focal (exécuté).

Tandis que le 3<sup>ème</sup> CDO, qui s'est tenu les 19 et 20 février 2015 à Pointe Noire au Congo, recommandait pour :

### **Composante 1**

- soutien aux activités de plaidoyer de la société civile ;
- appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire<sup>47</sup>, l'Administration forestière du Congo à l'élaboration de directives vers le plan d'aménagement simplifié dans le Sud (non exécuté<sup>48</sup>) ;
- appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire, les PME du Sud Congo à s'engager à la certification forestière, à travers des audits à blanc (non exécuté<sup>49</sup>)

---

<sup>47</sup> A ce jour, il a été proposé que le Projet AFD/ Appui FLEGT, qui a démarré fin décembre 2015, finance cette intervention.

<sup>48</sup> Aucune requête de l'Administration n'est parvenue au PPECF.

<sup>49</sup> Aucune requête de l'Administration n'est parvenue au PPECF.

## Composante 2

- remplacer l'étude « sciage » par une étude sur l' « amélioration du rendement matière des usines », critère particulièrement noté par les audits (non exécuté<sup>50</sup>) ;
- développer des synergies avec les programmes sous régionaux traitant de la question des PFNL (non exécuté) ;
- tester l'efficacité à travers un test pilote, de l'utilisation de drones en appui au monitoring des forêts du bassin du Congo ;
- finaliser la préparation des TdR de l'étude sur l'impact de la certification forestière sur la biodiversité dans le bassin du Congo, pour compléter les résultats comparatifs de l'étude sociale du CIFOR<sup>51</sup> et ainsi disposer d'un comparatif sur deux des trois piliers du standard FSC. Pour des raisons budgétaires, l'étude ne pourrait qu'être exécutée que dans le courant de la phase II du PPECF ;
- sous réserve d'un complément d'informations, identifier des interventions de développement local en RCA pour les inscrire dans un PPECF II ;
- appuyer l'Administration forestière du Congo pour l'élaboration d'un guide de gestion d'une série de développement communautaire (non exécuté) ;
- favoriser un contexte propice à remettre en mouvement des entreprises attentistes vis-à-vis de la certification : effets positifs et négatifs du RBUE.

Globalement, les recommandations de ces trois premiers CDO ont été prises en compte. Certaines cependant n'ont pu être mise en œuvre, faute de temps ou de ressources financières disponibles sur le PPECF I.

Le 4<sup>ème</sup> CDO, quant à lui, s'est tenu à Douala du 16 au 17 mai 2016, et a abouti aux principales recommandations suivantes :

### Pour la composante 1 :

- poursuivre l'appui au développement du PAFC dans le bassin du Congo ;
- promouvoir la reconnaissance des standards de certification privés par les APV-FLEGT au niveau de tous les pays du bassin du Congo engagés dans l'accord de partenariat ;
- intensifier la collaboration avec les syndicats forestiers nationaux, avec l'appui de l'ATIBT ;
- rechercher plus de synergies entre le Programme et les autres initiatives dans l'espace COMIFAC.

### Pour la composante 2 :

- appuyer avec les entreprises, le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) qui peuvent améliorer un partage équitable des ressources forestières avec les concessionnaires.

### Pour la composante 3 :

- faire connaître et promouvoir, à travers des campagnes de marketing, la qualité des standards de légalité (OLB, VLC, Legal SourceTM, FSC-CW) sur les marchés Européens, comme outil de gestion responsable<sup>52</sup> des forêts.

Sur les enjeux et perspectives du PPECF II, le 4<sup>ème</sup> CDO a recommandé :

- à la COMIFAC, de finaliser les négociations avec la KfW pour pouvoir démarrer la phase II dans les meilleurs délais avec le budget prévisionnel de 10 Mio ;

---

50 La COMIFAC a estimé que cette thématique qui a trait à la rentabilité économique, devait être supportée entièrement par les concessionnaires.

51 [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/WPapers/WP111Atyi.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP111Atyi.pdf).

52 L'appellation certificat de légalité correspond dans les faits, à des exigences qui dépassent la stricte légalité.

- au PPECF, d'effectuer un audit à blanc des entreprises qui veulent s'engager vers la légalité. Ces audits à blanc devront bien faire ressortir les faiblesses des entreprises ;
- d'établir la cartographie des Bailleurs, Programmes et Initiatives pertinents intervenant dans le secteur forêt-environnement au niveau de la sous-région.

Enfin, le 5<sup>ème</sup> et dernier CDO, tenu à Douala, le 20 juin 2017, a conduit aux observations-recommandations suivantes :

#### **Pour la composante 1 :**

- les participants ont relevé l'impact positif du Programme dans l'amélioration des pratiques d'exploitation forestière à l'échelle du bassin du Congo, notamment à travers des appuis pour la résolution des DAC qui ont permis le maintien/recouvrement de certificats chez certaines sociétés forestières certifiées; les nombreux guides à présent disponibles sur le site web du PPECF; et l'appui ciblé à certaines institutions sous régionales telles l'ATIBT, le FSC bassin du Congo, le Bureau Veritas (pour la formation d'auditeurs régionaux), le développement du PAFC en Afrique centrale, etc. La revue imagée des interventions du Programme a conforté les participants de l'utilité d'une seconde phase ;
- à noter l'intervention du point focal RCA du Programme, par ailleurs fonctionnaire du Ministère des eaux et forêts, sur les conditions d'utilisation du drone qui a été livré à la société SINFOCAM. Rappelons, qu'après réception de l'attestation de l'autorisation d'achat et d'exploitation référencée n° 051/MDNRAACVG/DIRCAB/SP datée du 19 février 2016, le PPECF a lancé un appel d'offres qui a abouti à une réception provisoire courant avril 2017, de deux vecteurs et de leurs équipements au bénéfice de l'entreprise SINFOCAM, pour l'aider à une meilleure préparation et un meilleur suivi de la planification des opérations d'exploitation forestière dans une zone écologiquement remarquable, en couplage avec un appui à la lutte anti-braconnage sur l'ensemble des APDS. Actuellement, l'autorisation du Ministère de la défense est limitée à l'aire géographique du PEA n° 190. Il conviendrait avec l'aide du point focal RCA du PPECF, de l'étendre au territoire des APDS. Enfin, rappelons sur ce dossier, que l'AGDRF et les agents du Ministère seront impliqués et formés comme il se doit à l'interprétation des observations recueillies par le drone ;
- l'absence d'un cadre formel de collaboration avec le RIFFEAC et ses institutions membres, notamment dans le cadre des formations soutenues par le PPECF, et dans la diffusion de documents, ouvrages techniques et scientifiques produit avec le soutien du PPECF et/ou par d'autres institutions universitaires et bureau d'études (le développement éventuel de supports de formation en e-learning en phase II, devrait pallier ce déficit de partenariats) ;
- il existe encore un manque de communication entre différents acteurs de la société civile notamment sur la compréhension des systèmes de certification (ISO, FSC, PAFC), par la CEFDHAC et ses réseaux ;
- le comité a reconnu les enjeux et encouragé l'ATIBT dans les campagnes marketing menées sur les marchés européens, lesquelles contribuent entre autres à améliorer l'image des bois certifiés tropicaux sur les marchés européens. Le logo « Fair and precious » déposé par l'ATIBT à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) contribuera indéniablement à la définition d'un cahier des charges en ligne avec la certification ;
- œuvrer à une meilleure appropriation par les parties prenantes, des outils normatifs et techniques produit par le Programme, tel que les Directives en Évaluation Environnementale en milieu forestier ;
- continuer à promouvoir le système PAFC dans la sous-région.

### **Pour la composante 2 :**

- clarifier et suivre les rôles et les responsabilités dans une utilisation concertée avec l'Administration centrafricaine, du drone en RCA ;
- veiller à une meilleure implication des points focaux dans la mise en œuvre de la phase II du Programme.

### **Pour la composante 3 :**

- veiller en phase II, à mieux relier les interventions planifiées dans le PTBA aux indicateurs du Programme ;
- mettre en place un système de tracking d'indicateurs au niveau sous-régional de manière à maintenir actualisés des profils pays ;
- tenir un CDO dès le démarrage de la phase II, pour examiner les modalités d'interventions proposées par l'attributaire de la phase II, et faire, au besoin, une autre priorisation des interventions à mettre en œuvre ;
- veiller dans chaque CDO, à présenter le suivi des recommandations émises lors des CDO précédents ;
- communiquer en CDO, le taux d'exécution financière, composantes par composantes ;
- élaborer des profils pays sur les acquis du Programme en phase I et en cours de phase II ;
- promouvoir des cadres de concertation multi-acteurs et renforcer l'implication de la société civile, des administrations, des communes, des parlementaires, des communautés locales, les groupes marginalisés, les plateformes syndicales, etc. ;
- renforcer la communication vers les cibles, la société civile, et les administrations forestières, notamment sur les procédures de contractualisation et le cadrage des interventions avec les objectifs du programme en phase II (demande de la CEFDHAC).

### **Information du CDO :**

Comme mentionné plus haut, vu le contexte fortement controversé, voire polémique, que suscite l'exploitation forestière des forêts naturelles dans le bassin du Congo, la CdG a rédigé et envoyé mensuellement par courrier électronique un rapport succinct de 2 à 6 pages aux membres du CDO (incluant le représentant de la KfW) pour présenter le point des réalisations durant le mois écoulé et faire l'état des enjeux liés aux actions en cours. Ce rapport a permis de maintenir en continu, les membres du CDO informés des évolutions afin qu'ils puissent intervenir à tout moment pour apporter leur appui-conseil à la mise en œuvre du Programme.

Les rapports semestriels<sup>53</sup>, également transmis aux membres du CDO, ont-eux permis de présenter avec un peu plus de recul les inflexions méthodologiques survenues durant le semestre, les progrès atteints vis-à-vis du programme annuel de travail, de justifier les écarts observés et les éventuels problèmes rencontrés, de présenter les solutions apportées et les recommandations faites en vue d'améliorations futures. Ces rapports semestriels sont consultables sur le site web du PPECF<sup>54</sup>.

---

53 Téléchargeables sur le site web du PPECF <http://www.ppecf-comifac.com/Etat-avancement-Programme.html>

54 <http://www.ppecf-comifac.com/>

## 1.14 Mission d'évaluation à mi-parcours<sup>55</sup>

L'objectif global du programme et les indicateurs ont été inscrits dans un cadre logique élaboré lors de l'étude de faisabilité et repris dans la convention séparée BMZ 2008 66 707. Depuis, les indicateurs avaient été revus, pour mieux tenir compte de la situation existante. Cette re-planification qui avait anticipé un certain nombre de questions identifiées par la mission, n'a pourtant pas été considérée comme appropriée par cette dernière: en particulier, la réduction de l'objectif quantitatif de certification FSC ou équivalent (dix millions d'hectares certifiés en 2016) a été jugée trop forte et prématurée, et surtout, la reformulation de la composante 2 en composante d'appui à la gestion forestière de niveau légale et non exclusivement liée au renforcement de la gestion sous certification FSC-FM, a été considérée non conforme à l'objectif et à l'esprit du PPECF.

Par ailleurs, la mise en place du système de suivi-évaluation de la CgP, a permis d'élaborer une troisième version du cadre logique, proposant des changements sur l'intitulé des composantes et une redéfinition d'indicateurs. Cependant la mission a préféré garder le cadre logique initial, à partir duquel, elle a émis ses conclusions suivantes :

**Performance globale** : sur la base des critères de l'OCDE/DCD (Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économique) : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité, la performance globale du programme PPECF est classée au niveau 2 (bon).

**Pertinence** (jugée niveau 2, bonne) : d'abord, les avantages micro et macro de la certification (FSC) restent largement reconnus et la certification est actuellement la meilleure (seule) stratégie réaliste pour renforcer l'exploitation forestière dans le bassin du Congo du point de vue durabilité sociale, environnementale et économique. Ensuite il apparaît que la dynamique vers la certification est certes ralentie, mais elle n'est pas stoppée. Il y a troisièmement toujours un besoin / potentiel important de renforcer le système de certification FSC dans la sous-région. Avec les entreprises certifiées « légal » de plus en plus nombreuses, une nouvelle catégorie d'entreprises susceptibles d'être soutenue de façon systématique (à côté des entreprises certifiées FSC ou en voie de certification) est apparue. Finalement le soutien politique régional (plan de convergence) reste entier (du moins en théorie) et le groupe de travail « gouvernance » du SE COMIFAC avec son sous-groupe « légalité et certification » est en voie de devenir opérationnel. Au Congo une initiative de rendre la certification obligatoire est en cours. La certification FSC ou équivalente est en harmonie absolue avec les déclarations politiques du plus haut niveau dans la sous-région.

---

<sup>55</sup> Mission réalisée du 12 au 28 mai 2014.

**Effacité** (niveau 2, bonne) : quatre indicateurs avaient été définis :

1. **10 Mio ha certifiés fin 2014.** Cet indicateur est loin d'être atteint et il ne le sera pas en 2014. Les causes ont été analysées. Mais une nette augmentation des superficies certifiées reste possible, voir probable, vue les initiatives au Congo et l'émergence de PAFC/PEFC au Cameroun a plus long terme. Il semble donc plus pertinent de changer la date ciblée (2014) que de modifier de façon importante la quantité recherchée ;
2. **90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification,** Cet indicateur est atteint, une seule entreprise (IFO au Congo) s'est vue retirer son label FSC. Et ce dans des conditions du moins contestables (et d'ailleurs contestées) puisque le mode de gestion de l'exploitation IFO n'a à aucun moment été visé par la mesure ;
3. **75% des plans de développements comprennent un chapitre spécifique peuples autochtones.** Cet indicateur n'est pas renseigné à ce jour, puisque la stratégie à la base de l'indicateur, la formation d'alliances stratégiques avec des PTF concernés par le développement local en périphérie des exploitations forestières certifiées, n'a pas été entamée. Mais, il existe toujours un intérêt (du moins théorique) pour ce type d'alliances qui devrait être valorisé d'ici la fin du programme ;
4. **Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (3 études exemplaires),** indicateur soutenu par l'étude WWF/CIFOR sur l'impact social interne (entreprise) et externe (population riveraine) de la certification mais non encore renseigné par des études du PPECF. Mais selon toutes les observations faites, il y a peu de doute que l'indicateur sera confirmé, une fois que les études seront réalisées.

**L'efficacité** est classée satisfaisante au niveau 3 : des avancées par rapport au résultat 1 « appui au renforcement quantitatif des efforts vers la certification forestière » peuvent être constatées, notamment par rapport à l'aspect institutionnel (bureau régional FSC, représentations PEFC/PAFC, collaboration avec d'autres initiatives de certification). Par rapport à la planification initiale certains éléments importants manquent cependant : systématisation de l'approche HVC, finalisation du zonage macro, soutien aux partenariats entre sociétés certifiées et sociétés nationales ou chinoises. Sur base des changements des conditions cadres, il est devenu encore plus urgent de démontrer l'avantage comparatif de l'initiative « certification », vis à vis de toutes les autres initiatives de soutien à la gestion durable des forêts du bassin du Congo en cours. Les réflexions sur le besoin d'inclure d'autres acteurs industriels non concernés directement par la certification ont toutefois détourné l'attention du programme de sa mission première, la promotion de la certification. Et puisque toutes les possibilités de promouvoir cet objectif n'ont pas été épuisées, un changement a semblé prématuré à la mission d'évaluation.

Le résultat 2 « la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée » a été au cœur des actions du PPECF, qui a financé / conduit un nombre important d'études et de formations. Trois aspects méritent une attention plus particulière dans l'avenir : une mutualisation encore plus poussée des actions soutenues pour accroître l'efficacité du programme (moins de petits contrats), une priorisation des thèmes soutenue et une meilleure implication des bénéficiaires au choix des thématiques et dans l'organisation des activités mutualisées.

Concernant le résultat 3 : « la communication sur l'exploitation durable industrielle est renforcée », les initiatives du PPECF en matière d'études comparatives et de communication sur l'avantages / les coûts / le bilan de la certification en Afrique Centrale (à l'image de l'étude WWF/CIFOR) n'ont pas abouti, alors que leur pertinence est largement reconnu (maintenant) ; La décision de ne pas poursuivre cette démarche a été prise par le premier CDO, mais sur la base d'un argumentaire peu convainquant ; Les outils de communication de la COMIFAC (CEFDHAC) ne sont pas valorisés ; L'appui aux radios communautaires n'est pas encore fonctionnel ; L'on constate peu de visibilité du rôle du SE COMIFAC au niveau des bénéficiaires

**Impact** (niveau 3, satisfaisant) : le programme contribue directement à la mise en œuvre de la CBD et des objectifs environnementaux internationaux ; la contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement local est prouvée, cependant il est moins important qu'initialement prévu à cause de l'absence de partenariat stratégique en la matière.

**Durabilité** (niveau 2, bonne) : Jusqu'ici, et il n'y a aucune indication nouvelle contraire, les entreprises certifiées maintiennent leur niveau de gestion durable après certification, même si certains ne sont pas certains de vouloir garder le label, si d'autres approches (FLEGT, RBUE) démontreraient leur efficacité en termes d'accès aux marchés mondiaux à moyen terme. Il est recommandé de maintenir le cap « certification Forest Stewardship Council, FSC, ou équivalent », même si dans la conjoncture actuelle il y a ralentissement de la dynamique vers la certification dans la sous-région, au besoin prolonger l'intervention dans le temps. Pleinement profiter de l'opportunité qu'offre la nouvelle dynamique « Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes / Pan African Forest certification Scheme, PEFC/PAFC » ;

Par rapport aux trois recommandations émises par le Comité de Décision et d'Orientation, CDO (extension des activités vers le Gabon, élargissement du groupe cible par l'inclusion d'entreprises non engagées dans la certification, soutien au standard PEFC/PAFC), la mission a recommandé :

- d'étendre des activités au Gabon par un renforcement de la présence du programme à travers des actions ponctuelles justifiées (formations, extension quantitative de la certification (PEFC/PAFC et FSC) ;
- élargir le groupe cibles du programme en continuant à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC et/ou PEFC/PAFC ;
- développer une approche spécifique pour les entreprises certifiées « légalité » : par exemple à travers des formations, une sensibilisation pour certification (audit à blanc, coaching, etc..) ; « secteur gris » : proposer une analyse systématique des états de lieux du secteur « gris » à travers des audits à blanc, ensuite avancer vers l'élaboration d'une stratégie d'appui orientée uniquement vers les entreprises agissant en toute légalité ! Pour le reste, attendre les résultats du Règlement Bois Européen, RBUE et de l'initiative « Forest Law Enforcement, Governance and Trade, FLEGT » en matière de rehaussement du niveau d'exploitation dans la sous-région au moins au niveau légal ;
- autres standards (PEFC/PAFC) : initier, si possible, la certification au Gabon à travers une campagne d'information, appuyer la finalisation du standard et de premières certification au Cameroun, appuyer le développement et la mise en œuvre au Congo. Il semble qu'une étude comparative des systèmes de certification FSC / PEFC a été conduite par le WWF (hors Afrique). Cette étude n'est pas disponible aujourd'hui. Il semble que le résultat soit très critique envers le PEFC. Puisque les conditions de certification sont très différentes en Afrique Centrale, une comparaison entre systèmes ne sera possible que sur la base d'exemples pratiques dans la sous-région. Sur base du principe « dans le doute, pour l'accusé » et parce que le certificat PEFC/PAFC ne pourra que contribuer à améliorer la gestion forestière, il est recommandé de soutenir le PEFC/PAFC dans un premier temps. Quitte à ensuite faire une étude comparative pour décider de l'appui à moyen terme ;
- maintenir voir renforcer la philosophie : « être au service des entreprises et des systèmes de certification » à travers la mise en place d'un comité de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC ;
- rechercher des partenariats stratégiques (autres PTF) au lieu d'actions ponctuelles du programme dans les domaines : gouvernance forestière, développement local, approche intégrée spatiale de gestion des forêts.

### **Indicateurs de réussite :**

- ajuster l'indicateur 1 : 10 millions d'ha certifiés fin 2016 (accorder avec WWF/GFTN et ramener le chiffre à 8 Mio. ha d'ici 2020, ne pas introduire un indicateur de quantité hors certification) ;
- maintenir l'indicateur 2 : 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification ;
- maintenir l'indicateur 3 : 75% des plans de développements comprennent un chapitre spécifique « peuples autochtones ». Mais rechercher des partenariats stratégiques PTF pour la réalisation ;
- maintenir l'indicateur 4 : amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (source de vérification : 3 études exemplaires).

### **Recommandations par rapport à la mise en œuvre :**

Planification : uniformiser l'appellation des composantes et les indicateurs clefs dans tous les documents de planification et de suivi-évaluation (sur base du cadre logique initial).

Montage institutionnel et procédures : (1) institutionnaliser des réunions avec les bénéficiaires prioritaires (exploitants certifiés, structures de certification, ATIBT) à travers un « comité technique » ; (2) mettre en place des réunions de lancement et de finalisation des actions mutualisées ; (3) pousser l'intégration au sein de la coopération allemande (recherche de synergies avec le programme appui à la COMIFAC dans les domaines de la formation, y compris le e-learning, d'appui au groupe de travail « gouvernance » de la COMIFAC et de gestion intégrée de massifs forestiers, notamment Tri-National de la Sangha, TNS ; recherche de synergies avec les programmes bilatéraux ProPSFE et PADDL) ; (4) prioriser les appuis thématiques et valider les thèmes à travers le « comité technique » :

- 1<sup>ère</sup> priorité : identification de solutions pour des problèmes structurels/généralisés de la certification ;
- 2<sup>ème</sup> priorité : identification et dissémination des meilleures pratiques ;
- 3<sup>ème</sup> priorité : appuis ponctuels entreprises ;
- 4<sup>ème</sup> priorité : autres domaines (test de nouvelles technologies, approches, etc.).

Pour la composante 1 (conditions cadres et extension quantitative) : (1) conduire une approche marketing AFD/PPECF/ATIBT visant les marchés européens ; (2) mettre en œuvre l'appui à la cellule régionale FSC planifié : soutenir l'émergence d'une stratégie FSC « Afrique centrale », rendre le référentiel plus performant ; (3) financements de pré-audits « secteur gris » pour élaborer une stratégie d'appui éventuelle pour le segment « légal » du secteur gris ; (4) poursuivre l'approche formation (CES, auditeurs FSC et PEFC/PAFC) ; (5) tester l'approche E-learning à travers la thématique accidentologie ; (6) donner un appui à l'émergence du PEFC/PAFC Cameroun ; (7) promouvoir la dissémination des boîtes à outils HVC, et gestion faune ; (8) promouvoir et appuyer financièrement des partenariats industriels entre « grandes » entreprises certifiées et « petites » entreprises à mettre à niveau ; (9) appuyer le sous-groupe légalité/certification du Groupe de travail « gouvernance » COMIFAC pour la reconnaissance du certificat FSC dans la démarche FLEGT et la promotion politique de la certification dans la sous région ; (10) analyser le cas spécifique des désavantages issues de la certification pour les peuples autochtones identifiés par l'étude WWF/CIFOR en la matière et proposer des solutions ; (11) faire une offre spéciale pour entreprises certifiées « légalité » allant maintenant vers la certification FSC / PEFC/PAFC ; (12) chercher des alliances stratégiques (PTF) pour la mise en œuvre d'une approche intégrée « développement spatial et local autour des massifs forestiers ».

Pour la composante 2 (qualité de l'exploitation industrielle) : (1) recentrer les appuis sur base de la priorisation des interventions proposée ci-dessus ; (2) impliquer le « comité technique » dans le choix des thématiques soutenues ; (3) élaborer un manuel de « bonnes pratiques »

de la certification en Afrique Centrale ; (4) élaborer une analyse des contraintes structurelles de la certification en « Afrique Centrale » et appuyer la recherche de solutions ; (5) poursuivre l'appui au GFBC en matière de VIH/SIDA ; (6) poursuivre les appuis en matière de « gestion faune (Zoological Society of London, ZSL) » et appuyer la dissémination des approches et de la boîte à outil ; (7) poursuivre la formation « abattage à faible impact / ONFI », développer une approche de formation « aménagement forestier » ; (8) proposer des audits à blanc aux entreprises du « secteur gris » pour l'élaboration d'une stratégie d'approche et la mise à dispositions d'appuis aux entreprises du « secteur gris » travaillants en toute légalité.

Pour la composante 3 (communication) : (1) financer des études comparatives thématiques sur les avantages / les coûts/ le bilan de la certification en Afrique Centrale à l'image de l'étude WWF/CIFOR. Possibles thématiques : aménagement forestier, gestion de la faune, conservation de la biodiversité, gestion interne des entreprises, etc. (2) utiliser systématiquement les « outils » de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFBC) ; (3) poursuivre l'initiative cinéma numérique et l'appui aux radios communautaires ; (4) assurer une meilleure visibilité du rôle du SE COMIFAC à travers les outils de communication ; (5) offrir un appui en communication aux entreprises « sous pressions », sur base d'une analyse critique des publications, communiqués et communications notamment des ONG sur la gestion durable des forêts dans la sous-région visant des exploitants certifiés.

L'aide-mémoire ci-dessous présenté, fait une synthèse des observations et des recommandations à la réserve près que, comme pour toute mission d'évaluation, l'analyse, les propos et les propositions n'engagent que le consultant et ne reflètent pas nécessairement ceux du Consortium GFA-DFS, la COMIFAC ou de la KfW.

**Rapport préliminaire:  
conclusions et recommandations  
de la mission d'évaluation à mi-parcours  
du Programme**

**« Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts, PPECF »**

## 1. Introduction

La Coopération financière allemande, à travers la KfW, appui la certification forestière dans le bassin du Congo depuis 2012 par son programme sous-régional : « Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts, PPECF ». Une convention de financement a été établie avec le SE COMIFAC, qui assure la maîtrise d'ouvrage du programme. La mise en œuvre du programme a été confiée au consortium GFA/DFS.

Le programme a débuté en avril 2012 pour une période estimée à 3,5 années (convention). En mai 2014 une évaluation à mi-parcours a été programmée. A ce jour le programme a utilisé / engagé approximativement 50 % des fonds disponibles.

L'objectif de la revue à mi-parcours du Programme était d'établir son bilan après deux années de mise en œuvre. Il s'agissait :

- d'analyser la pertinence du PPECF ;
- de comparer les résultats obtenus avec ceux visés dans le cadre logique : établir les écarts et rechercher les raisons, proposer et argumenter des nouvelles orientations pour les 18 mois restants à partir des obstacles ou opportunités rencontrées, par le programme, notamment dans :
  - son ancrage vis-à-vis des Ministères en charge des forêts et/ou des organisations internationales pour mettre en place un cadre économique et réglementaire plus favorable à la certification ;
  - son appui direct aux entreprises pour mettre en place ou à améliorer les démarches de certification, par des actions de formation et d'accompagnement notamment dans leurs relations avec les communes riveraines ;
  - la formalisation (tests) d'outils innovants permettant d'assurer techniquement un processus de gestion forestière plus durable sur le volet social interne (sécurité alimentaire des bases vies, VIH-sida, logement des travailleurs, etc.) et le volet environnemental (exploitation à faible impact, gestion faune, cadre FHVC) ;
  - sa contribution à l'adaptation du référentiel FSC sous-régional au niveau national (*transfert process*) ;
  - sa contribution à la formation d'auditeurs et d'aménagistes locaux, aux services desquels les entreprises peuvent faire appel pour leurs besoins et de façon plus large, sa participation à la réalisation d'un corpus de ressources locales, auxquelles il est possible de se référer dans les démarches de gestion durable et de certification.
- d'évaluer la gestion du Programme et son mode opératoire : les procédures administratives et financières ;
- d'évaluer comment et dans quels cas le projet a-t-il le mieux aidé les entreprises (ou d'autres acteurs). Quels avantages ou inconvénients elles (ils) ont retiré du processus.

En résumé, Les objectifs de la mission sont: a) une revue des acquis du Programme durant les deux premières années, b) l'évaluation de quelques appuis réalisés par le programme, c)

ref.

1

K  
ant

la consultation d'un échantillon représentatif des parties prenantes, d) une (auto-) évaluation des deux années écoulées (par les parties prenantes), e) l'élaboration d'une note conceptuelle ou de recommandations pour les 18 mois à venir.

La mission d'auto-évaluation était composée de

- M. Claus-Michael FALKENBERG, consultant international,
- M. Elie NGOA, collaborateur de l'équipe GFA de mise en œuvre du PPECF,
- M. Peguy TONGA, collaborateur du SE COMIFAC (Maître d'ouvrage)

La mission a séjourné au Cameroun du 12 au 28 mai 2014. Elle a rencontré des représentants du SE COMIFAC, de l'administration forestière, de PTF's, de partenaires de mise en œuvre du PPECF (ONG, Bureaux d'études) et d'entreprises forestières. Pour associer des représentants des autres pays d'interventions statutaires du programme (RCA, RDC, Congo) à l'exercice d'auto-évaluation, la deuxième réunion du Comité de décision et d'orientation (26/27.05.2014) à été dédié en partie à l'exercice.

## 1 Constats

### 1.1 Pertinence de l'approche

Malgré un timing difficile :

- le projet est venu « trop tard » : la crise économique mondiale a fortement ralenti la dynamique de la certification FSC (seul système fonctionnel à ce jour dans la sous-région) en Afrique Centrale ; la demande pour le bois certifié FSC reste timide sur les marchés, notamment européen, et est peu rémunérateur.
- le projet est venu « trop tôt » : les nouvelles initiatives (RBUE – due diligence, FLEGT) ont provoqué une attitude d'attente pour voir si une sécurisation des marchés « à moindre coûts » n'était pas possible à court, moyen et même long terme.

le PPECF est jugé toujours pertinent puisque :

- ☛ Les avantages micro et macro de la certification (FSC) restent largement reconnus :
  - Impact sur le social interne et externe démontré (étude comparative WWF CIFOR) ;
  - Impact positif sur l'organisation et l'efficacité de la gestion des entreprises, reconnu par les exploitants concernés .
- ☛ La dynamique vers la certification est certes ralentie, mais elle n'est pas stoppée :
  - Déclaration d'intérêt FSC par des exploitants forestiers en RDC et au Cameroun ;
  - Nouvelle dynamique PEFC/PAFC au Cameroun et au Congo. Au Cameroun le standard PEFC/PAFC pourrait être validé encore en 2014, au Congo une initiative de création d'une association PEFC/PAFC et de développement du standard a été lancée récemment. Au Cameroun deux entreprises ont déclaré leur intérêt pour une certification PEFC/PAFC, ainsi que des propriétaires / gestionnaires de forêts communales et communautaires. Au Congo la certification est en voie de devenir obligatoire pour tout exploitant forestier ;
  - Potentiel de développement du moins théorique de la certification forestière PEFC/PAFC au Gabon où le standard est validé depuis plusieurs années.
- ☛ Il y a toujours un besoin / potentiel important de renforcer le système de certification FSC dans la sous-région :
  - Les besoins en formation et recyclage du personnel restent importants ;

4.

2 H  
Cmf

- Les concernés constatent toujours une (trop importante) inégalité dans l'application du standard par les différentes structures d'audit ;
  - Une analyse des problèmes structurels de la certification fait défaut et certains éléments du standard FSC doivent davantage être clarifiés et/ou disséminés (respect du droit traditionnel des peuples autochtones, approche FHVC, approche gestion de la faune) ;
  - L'environnement institutionnel et politique dans lequel évoluent les entreprises reste très fragile (processus de décentralisation et de développement local/communal).
- ☛ Avec les entreprises certifiées « légal », une nouvelle catégorie d'entreprises susceptibles d'être soutenue de façon systématique (à côté des entreprises certifiées FSC ou en voie de certification) est apparue.
  - ➔ Le soutien politique régional (plan de convergence) reste entier et le groupe de travail « gouvernance » du SE COMIFAC avec son sous-groupe « légalité et certification » est en voie de devenir opérationnel.

## 1.2 Analyse des indicateurs de réussite du cadre logique initial

Quatre indicateurs avaient été définis :

- ➔ « 10 Mio. ha certifiés fin 2014 ». Cet indicateur ne sera pas atteint.
- ☛ « 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification », indicateur jusqu'ici atteint.
- ➔ « 75% des plans de développements comprend un chapitre spécifique peuples autochtones », indicateur non renseigné à ce jour.
- ☛ « Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (3 études exemplaires) », indicateur soutenu par l'étude WWF/CIFOR sur l'impact social interne (entreprise) et externe (population riveraine) de la certification mais non encore renseigné par des études du PPECF.

## 1.3 Mise en œuvre

### 1.3.1 Montage institutionnel et procédures

- ☛ Mise en place de l'équipe projet, du CDO et démarrage rapide des travaux ;
- ☛ Bonne initiative de mutualisation des interventions/formations, mais des lenteurs et failles dans la coordination des activités sont constaté par les bénéficiaires ;
- ☛ Application pragmatique des procédures de passation de marchés ;
- ☛ Soutien aux bénéficiaires dans le montage des dossiers et mobilisation de l'expertise existante dans la sous-région ;
- ☛ Accord trouvé avec SE COMIFAC, après clarification des rôles, sur l'implication réelle du SE COMIFAC dans la prise de décision ;
- ➔ Système de suivi-évaluation développé tardivement ;
- ➔ Quelques alliances stratégiques établies (ATIBT, bureau régional FSC, TFT, ZSL, Veritas), mais pas encore dans l'important domaine du développement communal, local ;
- ➔ Absences de critères de sélection claire pour les thèmes et thématiques abordés, lancement d'études sur thèmes considérés sensibles par les entreprises (compas électronique, logiciel canopée, révision des plans d'aménagements) ;
- ➔ Système des « points focaux » et de communication dans les pays autres que le Cameroun, peu développé.

f.

H  
3 Oct

## 1.3.2 Activités

### 1.3.2.1 Composante 1 (conditions cadres et extension quantitative)

La réalisation d'activités concernant la composante 1 reste timide, mais prend de l'ampleur :

- ☛ Initiative marketing du système FSC en Europe, conduite avec l'ATIBT et en cours d'être renforcée à travers un co-financement avec l'AFD ;
- ☛ Appui à la cellule régionale FSC planifié et en voie d'être formalisé à travers un contrat cadre ;
- ☛ Réseautage / signature d'un protocole (CBP/Pays Bas) avec les autres projets de la certification (WWF/GFTN, CBP/Pays Bas) ;
- ☛ Financements d'un pré-audit (SODEFOR/RDC) pour initier un processus de certification visant 2. Mio. ha.
- ☛ Financement de formations jugées très pertinentes (TFT/CES, Auditeurs/Veritas)
- ➔ Test d'une approche de « E-learning » (accidentologie)
- ➔ Préparation d'un projet d'appui au PEFC/PAFC Cameroun pour finaliser la validation du standard national ; préparation d'un appui à l'initiative PEFC/PAFC au Congo pour son lancement ;
- ➔ Appuis importants mais ponctuels pour la mise en œuvre d'approches FHVC et « gestion faune » ; la dissémination des résultats n'est cependant pas non encore planifié ;
- ☛ Nombre important d'activités au Cameroun ;
- ➔ Démarrage plus timide en RDC et au Congo ; activités ponctuelles au Gabon
- ➔ L'approche de soutenir des partenariats entre « grands / certifiés » et « petits / non certifiés » n'a pas été poursuivi, par manque de demande ?
- ☛ Le groupe de travail « gouvernance » COMIFAC n'est pas encore opérationnel et n'a donc pas pu appuyer - entre autres - la reconnaissance automatique du certificat FSC dans la démarche FLEGT.

### 1.3.2.2 Composante 2 (qualité de l'exploitation industrielle)

La composante 2 a été au cœur des actions du PPECF, qui a financé/conduit un nombre important d'études.

- ➔ Le ratissage très large quant aux thématiques acceptées est considéré positif (en phase de démarrage du programme) ; des critères clairs de sélection font cependant défaut ;
- ☛ L'appui en matière de santé et notamment VIH/SIDA au GFBC est très positif ;
- ☛ L'appui en matière de « gestion de la faune (ZSL) » est très bien accueilli, il reste à élaborer une stratégie de dissémination ;
- ☛ La formation pratique mutualisé (abattage à faible impact/ONFI) est un autre grand succès ;
- ☛ Certaines études sont considérées peu pertinentes / sensibles / contreproductives par les exploitants/ certains exploitants (compas électronique, logiciel canopée, révision du plan d'aménagement) ; d'où la nécessité de renforcer le processus participatif et les critères de sélection.
- ☛ Résultats peu opérationnels de quelques études (PFNL, fiscalité incitative) ;

### 1.3.2.3 Composante 3 (communication)

La composante 3 est celle, qui a connue le moins de succès :

- ☛ Publication de la *News letter*, de rapports périodiques et mise en ligne de la page WEB ;
- ☛ Les initiatives du PPECF en matière d'études comparatives et de communication sur l'avantages/les atouts/ le bilan de la certification en Afrique Centrale (à l'image de l'étude WWF/CIFOR) n'ont pas abouti, alors que leur pertinence est largement reconnu (maintenant) ;

*h*  
4 cur

- Les outils de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFAC) ne sont pas valorisés ;
- L'initiative cinéma numérique est considérée très positive par les entreprises ;
- L'appui aux radios communautaires n'est pas encore fonctionnel ;
- L'on constate peu de visibilité du rôle du SE COMIFAC au niveau des bénéficiaires.

## 2 Recommandations

### 2.1 Approche

- Maintenir le cap « certification FSC ou équivalent », même si dans la conjoncture actuelle il y a un ralentissement de la dynamique, au besoin prolonger l'intervention dans le temps. Pleinement profiter de l'opportunité que offre la nouvelle dynamique PEFC/PAFC.
- Recommandations premier CDO
  - Extension des activités au Gabon : renforcer présence à travers des actions ponctuelles justifiées (formations, extension quantitative de la certification (PAFC ?, FSC ?))
  - Elargissement groupes cibles du programme : continuer à donner la priorité aux entreprises certifiées FSC et/ou en voie d'être certifiées FSC/PAFC ; développer une approche spécifique pour les entreprises certifiées « légalité » : formations, sensibilisation pour certification (audit à blanc, coaching, etc..) ; « secteur gris » : proposer une analyse systématique des états de lieux du secteur « gris » à travers des audits à blanc, ensuite élaboration d'une stratégie d'appui orienté uniquement vers les entreprises agissantes en toute légalité ! Pour le reste, attendre résultats de RBUE et FLEGT !
  - Autres standards / PAFC/PEFC : initié, si possible, la certification au Gabon à travers une campagne d'information, appuyer la finalisation du standard et de premières certifications au Cameroun, appuyer le développement et la mise en œuvre au Congo. Il semble que une étude comparative des systèmes de certification FSC / PEFC a été conduite par le WWF. Cette étude n'est pas disponible aujourd'hui. Il semble que le résultat est très critique envers le PEFC. Puisque les conditions de certification sont très différents en Afrique Centrale une comparaison entre systèmes ne sera possible que sur la base d'exemples pratiques dans la sous-région. Sur base du principe « dans le doute, pour l'accusé » et parce que le certificat PAFC ne pourra que contribuer à améliorer la gestion forestière, il est recommandé de soutenir le PEFC/PAFC dans un premier temps et ensuite faire une étude comparative pour décider de l'appui à moyen terme ;
- Maintenir et renforcer la philosophie : « être au service des entreprises et des systèmes de certification » ;
- Rechercher des partenariats stratégiques dans les domaines : gouvernance forestière, développement local, approche intégrée spatiale de gestion des forêts pour une mutualisation des moyens et des efforts.

### 2.2 Indicateurs de réussite

- 10 Mio. Ha certifiés fin 2014 (revoir cet indicateur à 8 Mio. d'ici 2010, objectif semble-t-il retenu par le projet WWF/GFTN, pas d'indicateur de quantité hors certification) ;
- 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification (maintenir) ;
- 75% des plans de développements comprennent un chapitre spécifique peuples autochtones (maintenir) ;

*M.F.*

*k*  
*5 ans*

- Amélioration des conditions de vie socio-économique et augmentation des revenus (3 études exemplaires) (maintenir).

## 2.3 Mise en œuvre

### 2.3.1 Montage institutionnel et procédures

- Institutionnaliser réunions avec bénéficiaires prioritaires (exploitants certifiés, structures de certification, ATIBT ?) : « comité technique » ;
- Mettre en place des réunions de lancement et de finalisation des actions mutualisées ;
- Renforcer le système des « points focaux » et de communication dans les pays autres que le Cameroun ;
- Pousser l'intégration au sein de la coopération allemande (recherche de synergies avec le programme appui à la COMIFAC dans les domaines de la formation, y compris le *e-learning*, d'appui au groupe de travail « gouvernance » de la COMIFAC et de gestion intégrée de massifs forestiers, notamment FTNS ; recherche de synergies avec les programmes bilatéraux ProPSFE et PADDEL) ;
- Prioriser les appuis thématiques et valider les thèmes à travers le « comité technique » :
  - 1 Identification de solutions pour des problèmes structurels/généralisés de la certification ;
  - 2 Identification et dissémination des meilleures pratiques ;
  - 3 Appuis ponctuels entreprises ;
  - 4 Autres (test de nouvelles technologies, approches).

### 2.3.2 Activités

#### 2.3.2.1 Composante 1 (conditions cadres et extension quantitative)

- Conduire approche marketing AFD/PPECF/ATIBT visant les marchés européens ;
- Mettre en œuvre l'appui à la cellule régionale FSC planifié ; soutenir l'émergence d'une stratégie FSC « Afrique centrale », rendre le référentiel plus performant
- Financements pré-audits « secteur gris » pour élaborer une stratégie d'appui éventuelle pour le segment « légal » ;
- Poursuivre approche formation (CES, auditeurs FSC, PAFC ?) ;
- Tester l'approche E-learning (accidentologie) ;
- Autres standards / PAFC/PEFC : initié, si possible, la certification au Gabon à travers une campagne d'information, appuyer la finalisation du standard et de premières certification au Cameroun, appuyer le développement et la mise en œuvre au Congo ;
- Dissémination boîte à outil FHVC, gestion faune ;
- Partenariats entre « grands » et « petits » ? ;
- Appuyer le sous groupe légalité/certification du Groupe de travail « gouvernance » COMIFAC : appui à la reconnaissance du certificat FSC dans la démarche FLEGT et promotion politique de la certification ;
- Analyser le cas spécifique des désavantages issues de la certification pour les peuples autochtones (étude WWF/CIFOR) ;
- Faire offre spéciale pour entreprises certifiées « légalité » allant maintenant vers la certification FSC / PAFC ;
- Chercher des alliances stratégiques pour l'approche intégrée : développement spatial et local autour des massifs forestiers.

### 2.3.2.2 Composante 2 (qualité de l'exploitation industrielle)

- Recentrer les appuis sur base des critères identifiés (voir ci-dessus) ;
- Impliquer le « comité technique » dans le choix des thématiques soutenues ;
- Elaborer un manuel de « bonnes pratiques » certification en Afrique Centrale;
- Elaborer une analyse des contraintes structurelles de la certification en « Afrique Centrale » et appuyer la recherche de solutions ;
- Poursuivre l'appui en matière de VIH/SIDA – GFBC
- Poursuivre les appuis en matière de « gestion faune (ZSL) » et appuyer la dissémination des approches et de la boîte à outil ;
- Poursuivre la formation « abattage à faible impact/ONFI », développer une approche de formation « aménagement forestier » ;
- Proposer des audits à blanc aux entreprises du « secteur gris » pour l'élaboration d'une stratégie d'appui et la mise à dispositions d'appui aux entreprises travaillants en toute légalité.

### 2.3.2.3 Composante 3 (communication)

- Financer des études comparatives sur l'avantages/les atouts / le bilan de la certification en Afrique Centrale à l'image de l'étude WWF/CIFOR : aménagement forestier, gestion de la faune, conservation de la biodiversité, gestion interne des entreprises, etc.
- Utiliser systématiquement les outils de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFAC)
- Mettre en œuvre l'initiative cinéma numérique et radios communautaires.
- Assurer une meilleure visibilité du rôle du SE COMIFAC par des supports adaptés
- Offrir un appui en communication aux entreprises « sous pressions », après analyse des faits.

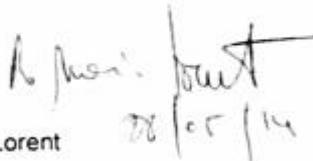
Fait à Douala, le mercredi 28 mai 2014



Martin Tadoum  
SE COMIFAC  
Secrétaire Exécutif Adjoint



Claus-Michael Falkenberg  
Chef de la mission d'évaluation



28/05/14

Romain Lorent  
GFA  
Gestionnaire de programme



## 2 ATTEINTE DES OBJECTIFS QUANTITATIFS DU CADRE LOGIQUE ET JUSTIFICATION DES ECARTS

### 2.1 Contexte général de l'intervention

Selon la FAO, les forêts du bassin du Congo représentent plus de 240 millions d'hectares, dont plus de 160 millions d'hectares de forêts denses. Il s'agit du plus gros massif forestier tropical après l'Amazonie.

Néanmoins, la part de la production « bois rond » des pays du bassin du Congo reste particulièrement faible puisqu'elle ne représenterait en 2011, que 8,5 millions de m<sup>3</sup> pour 3,27 milliards de m<sup>3</sup> pour l'ensemble de la production mondiale. Ce faible volume s'explique par une chute continue des exportations de sciages<sup>56</sup> : rien qu'en France cette exportation a été divisée par cinq en quarante ans (de 1.000 à 200 milliers de m<sup>3</sup>) et la proportion des bois tropicaux dans la production de sciages<sup>57</sup> a été divisée par trois au cours des 30 dernières années (de 9 % à moins de 2%)<sup>58</sup>.

Quant au marché local ou sous régional, il est essentiellement approvisionné<sup>59</sup> par le secteur informel. Les opérateurs industriels n'y ont donc qu'une place marginale.

Mais, depuis quelques années, sur fond de préoccupations sur le climat, et sur le rôle essentiel des forêts dans les services environnementaux, le bois et ses nombreux dérivés sont, en Europe, au cœur d'une nouvelle réflexion de promotion et d'achat responsable tant à l'échelle privée que public.

Ainsi, les marchés publics européens qui représentent 18 % du PIB de l'Union, usent aujourd'hui de leur force d'achat pour soutenir le marché des produits, travaux et services verts et socialement responsables<sup>60</sup>.

En effet, la nouvelle directive européenne sur la passation des marchés publics de l'Union européenne, adoptée en janvier 2014 à Strasbourg permet dorénavant d'intégrer des exigences faisant référence aux caractéristiques « immatérielles » des produits telles que les conditions durables de production, le respect des normes environnementales, le respect des réglementations internationales du travail, etc.

De plus, cette directive autorise à présent à se référer à des écolabels, en tant que preuve de conformité avec les exigences de durabilité précisées dans les appels d'offres.

---

<sup>56</sup> De plus, malgré une transformation plus poussée, la sous-région représente toujours une part relativement faible de la production mondiale de sciages tropicaux (11% en 2008 et 2009) car les restrictions sur l'exportation de grumes ne sont pas encore totalement mises en œuvre et que les industries du sciage ont été gravement touchées par la chute des prix de la crise de 2008.

<sup>57</sup> De même, les exportations de contreplaqués se sont contractées en 2008 à 214.000 m<sup>3</sup> sous l'effet de l'effondrement de la demande des marchés européens.

<sup>58</sup> La crise de 2008 n'explique pas tout. Il faut aussi y ajouter la concurrence d'autres produits de synthèse (pvc, aluminium) et les filières courtes de bois de pays réputées moins impactante en termes d'empreinte carbone.

<sup>59</sup> A l'exception de la filière du contreplaqué en République démocratique du Congo, orientée quasi exclusivement sur le marché national.

<sup>60</sup> La législation communautaire en vigueur avant 2013 datait de 2004 et limitait les critères de sélection aux impacts environnementaux et sociaux directs, mais excluait les caractéristiques du processus de production qui n'ont pas d'incidence sur la qualité du produit. La nouvelle législation, adoptée par le parlement européen le 15 janvier 2014, révisé les règles actuelles relatives aux marchés publics et définit, pour la première fois, des normes communes sur les marchés publics (source : <http://www.europarl.europa.eu/>).

De plus avec le nouveau règlement bois européen (RBUE), l'analyse du pays d'origine du bois, du fournisseur et enfin du produit, dans une démarche de due diligence, permet de développer un arbre de décisions permettant de tenir compte des réglementations nationales, des exigences de la Convention sur le commerce international, des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et internationales du règlement bois de l'union européenne (RBUE), etc.

Cependant, on comprend que l'exercice de diligence raisonnée imposée par le RBUE n'étant pas une simple vérification administrative, il exige de la part des metteurs en marché une véritable connaissance des entreprises, de leurs atouts et de leurs faiblesses<sup>61</sup>, en particulier des risques commerciaux qu'elles peuvent faire courir au négociant en Europe. Le strict respect des exigences du RBUE reste donc un exercice complexe. En conséquence, les metteurs en marché préfèrent se prémunir de tout risque en achetant du bois certifié légal (certificat OLB, VLC, Legal Source TM, ou encore FSC-CW) qui permettent d'attester formellement au travers un audit indépendant, que le niveau des pratiques de l'entreprise est conforme aux exigences du RBUE.

Par ailleurs, le choix, dans un marché très concurrentiel, de ne pas compliquer la vente de bois par l'exercice de la due diligence est très présent chez les entreprises et plus encore chez celles orientées vers les marchés asiatiques, mais qui souhaitent à présent se positionner davantage sur les marchés européens bien plus rémunérateurs. Ce segment d'entreprises, représente donc un important gisement de progression de superficies certifiées légales, surtout en République du Congo et au Gabon<sup>62</sup>.

## **2.2 Les labels de certification**

### **Le certificat FSC**

Le 'Forest Stewardship Council', conseil de bonne gestion forestière en français, est une organisation non gouvernementale à but non lucratif créée en 1993 et qui regroupe différentes parties prenantes (entreprises forestières et/ou de transformations, distributeurs, des représentations syndicales ou de communautés, ainsi que des ONG intervenants sur les aspects sociaux et/ou environnementaux<sup>63</sup>, réunis dans trois collèges (économique, social et environnemental)<sup>64</sup>.

Tous concernés par les questions relatives à la gestion forestière, les membres de ces collèges aux intérêts parfois opposés, négocient en permanence, un consensus garantissant une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable. Le standard générique FSC-FM utilisé comme référence lors des audits est basé sur des principes<sup>65</sup> et critères qui s'appliquent à tous les types de forêts

---

61 Les metteurs en marché doivent être à même, d'interpréter, sur une base documentaire, les écarts possibles de l'entreprise par rapport aux critères et principes du RBUE.

62 C'est probablement au Gabon que l'on trouve le plus de compagnies forestières asiatiques actives dans le secteur « exploitation » des forêts tropicales africaines de production. Cette catégorie d'opérateurs y est particulièrement importante par le nombre et par l'ancienneté de leur présence dans ce pays : les plus grandes (BORDAMUR, SUNRY, SUNLY) y sont en effet présentes depuis une quinzaine d'années.

63 Parmi ses membres, la participation d'ONG telles que Greenpeace, le WWF ou les amis de la terre lui confère une crédibilité reconnue au sein de la filière.

64 <https://fr.fsc.org/fr-fr>

65 Principe 1 : Respect des lois ; Principe 2 : Droits des travailleurs et conditions de travail ; Principe 3 : Droits des Populations Autochtones ; Principe 4 : Relations avec les communautés ; Principe 5 : Bénéfices générés par la forêt ; Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux ; Principe 7 : Planification de la gestion ; Principe 8 : Contrôle et évaluation ; Principe 9 : Hautes Valeurs de Conservation ; Principe 10 : Mise en œuvre des activités de gestion.

(tropicales, tempérées ou boréales). Des groupes d'élaboration des normes (groupe de travail nationaux), reconnus officiellement par le FSC international, adaptent actuellement au Cameroun, en RDC, au Congo et au Gabon, le standard générique (niveau indicateur) aux particularités des massifs forestiers et lois en vigueur dans leur pays.<sup>66</sup>.

### **Les certificats PEFC (PAFC)**

A son origine en 1999, PEFC signifiait 'Pan European Forest Council' et avait été créé par les propriétaires européens en particulier pour permettre la certification de petites unités de gestion (à des coûts réduits).

Aujourd'hui le PEFC Council (Le "Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes Council" ou PEFC-C) est une organisation indépendante qui promeut l'aménagement durable des forêts qu'elle qu'en soit l'origine géographique.

A la différence du FSC, le PEFC permet une reconnaissance de différents schémas de certification nationaux. Actuellement 46 membres nationaux et 38 schémas indépendants reconnus joignent leurs forces sous le label PEFC, pour promouvoir la gestion forestière durable. L'ensemble de ces 38 schémas se retrouvent aujourd'hui sur plus de 300 millions d'hectares de forêts certifiées (301 millions en décembre 2016) et concernent majoritairement des forêts boréales et tempérées. Cette reconnaissance est relativement récente et peine à se mettre en place dans le bassin du Congo. En effet malgré sa reconnaissance depuis avril 2009 et un audit à blanc sur quelques concessions courant 2015<sup>67</sup>, aucune forêt n'est encore certifiée PAFC au Gabon.

### **Le certificat OLB**

Le système **OLB** (Origine et Légalité des Bois), a été développé par Bureau Veritas Certification suite aux demandes de clients souhaitant obtenir un certificat officiel et tierce partie concernant la légalité de leurs bois. Il repose sur :

- un certificat destiné aux exploitants / gestionnaires forestiers ;
- un certificat de chaîne de contrôle destiné aux industriels et aux négociants.

Le certificat de légalité des bois est basé sur le respect du référentiel pour la certification des entreprises forestières. Ce document présente les dispositions à satisfaire concernant le respect des lois en matière de gestion et exploitation des bois, d'emploi et de sécurité des personnes, de respect de l'environnement. Il traite par ailleurs largement des questions de traçabilité des bois au sein de l'entreprise jusqu'à la vente ou une première transformation.

La certification des entreprises de transformation et de négoce des bois est basée sur le respect du référentiel de chaîne de contrôle. Ce document présente les dispositions à satisfaire pour obtenir le droit d'utiliser la marque OLB sur les produits des entreprises.

En plus de la certification OLB, les entreprises de transformation et de négoce des bois peuvent obtenir la certification OLB+. Cette certification atteste que l'entreprise respecte des principes sociaux et environnementaux supplémentaires, critère qui devient de plus en plus une exigence pour le grand public, pour les marchés publics et les organisations internationales.

---

<sup>66</sup> [www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « 1. Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification » < Consolidation de la stratégie du FSC® pour le bassin du Congo>.

<sup>67</sup> [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « Principe 8. Contrôle et évaluation » < Audits à blanc des concessions de ROUGIER Gabon par rapport au standard du système de certification PAFC Gabon>.

A noter que depuis le 25 Janvier 2011, OLB a été admis au "Keurhout-Legal System". Ce système reconnaît les schémas de certification qui garantissent que les entreprises certifiées respectent les législations nationales et internationales, la réalisation d'audits annuels pour chaque entreprise ainsi que la qualité et l'indépendance de l'organisme de certification.

### **Le certificat VLC**

Rainforest Alliance avait à l'origine développé la norme VLO (Verification of Legal Origin) pour assurer aux importateurs que les bois qu'ils achètent et revendent, proviennent réellement de la concession d'où ils étaient supposés provenir. Sous l'impulsion du RBUE, il a fallu rassurer les importateurs que toutes les lois (forestières, fiscales, réglementation OIT, droits des peuples autochtone, etc.) en vigueur avaient été respectées par le vendeur. Rainforest Alliance a ainsi rédigé la norme VLC (Vérification of Legal Compliance) pour satisfaire à cette demande et ne délivre plus de certificats selon la norme VLO. La norme Rainforest Alliance pour la vérification de la conformité légale (VCL) a été rédigée pour évaluer et vérifier la conformité des entreprises forestières aux exigences normatives relatives aux lois et règlements en matière de récolte forestière applicables dans les pays de la sous-région. La norme comprend également des exigences de chaîne de traçabilité (CdT) pour assurer que tous les points situés le long de la chaîne logistique identifiée ont des systèmes pour documenter et contrôler le flux de bois vérifié.

### **Le certificat TLV (Timber Legality Verification)**

Control Union Certifications (CUC) propose de vérifier le système de la diligence raisonnée mise en place par des importateurs, traders et les industries du bois. Il peut réaliser des vérifications dans le pays d'origine du pays et délivrer aux producteurs un certificat TLV qui atteste que le détenteur du certificat respecte toutes les exigences du RBUE. C'est en quelque sorte le standard minimum qui atteste la conformité avec les exigences RBUE. Du fait qu'il est reconnu par l'Union Européenne comme organisation de monitoring, CUC et les certificats qu'ils émettent jouissent d'une certaine notoriété auprès des acheteurs/importateurs.

### **Le certificat FSC-CW**

Le standard FSC-CW a été conçu pour permettre aux sociétés d'exclure de la chaîne FSC, tout bois qui serait récolté illégalement, c'est-à-dire des bois exploités en violation des droits civiques et traditionnels, des bois exploités dans des forêts où les activités d'exploitation menacent les HVC, ou des bois exploités dans des forêts étant converties ensuite, en plantations ou encore des bois issus de forêts génétiquement modifiées. Le certificat permet aux sociétés de démontrer la mise en œuvre d'actions les engageant pour éviter le commerce de bois illégalement exploités, soutenant ainsi le programme FLEGT. Il permet souvent, vu sa difficulté relative, aux entreprises de commencer à mettre en œuvre leur politique d'approvisionnement responsable.

Le point commun à tous ces certificats est qu'ils répondent au moins à des initiatives volontaires et individuelles, dans une logique de hiérarchisation où prédomine l'option du « tout certifié FSC » (à la rigueur PEFC) qui a contraint les entreprises à s'inscrire dans un processus d'excellence et non dans une démarche de progrès de type ISO<sup>68</sup> à l'instar de nombreux processus industriels.

---

<sup>68</sup> On peut même affirmer que l'absence de certificat « d'amélioration continue » n'a pas favorisé la dynamique du marché des bois tropicaux, ni sa transparence. Car dans le contexte actuel (période de crise et exigence d'industrialisation) peu d'entreprises sont capables de passer du statut d'illégal au statut de vertueux de niveau FSC-FM, sans étape intermédiaire.

Ainsi, après la stratégie du boycott des bois tropicaux, puis celle des moratoires, on peut presque dire que la filière des bois tropicaux est à présent sous la contrainte de la stratégie de la super exigence qui néanmoins s'est atténuée avec l'arrivée, en mars 2013, du Règlement bois européen qui entend par «législation applicable» :

- le droit de récolter du bois dans un périmètre légalement établi rendu officiellement public ;
- le paiement des droits de récolte et du bois, y compris les taxes liées à la récolte du bois ;
- la récolte du bois, y compris la législation environnementale et forestière, notamment en matière de gestion des forêts et de conservation de la biodiversité, lorsqu'elle est directement liée à la récolte du bois ;
- les droits juridiques des tiers relatifs à l'usage et à la propriété qui sont affectés par la récolte du bois ;
- le commerce et les douanes, dans la mesure où le secteur forestier est concerné.

Ainsi, qu'on le déplore ou non, le RBUE est aujourd'hui considéré par la plupart des acteurs de la filière comme étant le fil conducteur de l'évolution attendue non seulement pour les stratégies des marchés mais également pour les stratégies de gestion-exploitation des bois tropicaux adoptées par les acteurs situés en amont de la filière, et au premier plan parmi ceux-ci les exploitants forestiers.

Partant de ce constat il est logique de penser que le RBUE aura, selon sa propre évolution dans les années à venir, un impact sans doute déterminant sur l'évolution des initiatives et des stratégies de certification forestière dans le bassin du Congo.

Pour cette raison il est important que le PPECF, dans sa deuxième phase, continue à porter une attention toute particulière à ce mécanisme et à son évolution qui, c'est fort probable, iront vers plus d'exigences de la réglementation européenne, tandis que les certificats de légalité et de traçabilité, convergent déjà vers plus de gestion durable des forêts.

### **2.3 Mobilisation du financement suivant le cadre logique et les composantes budgétaires du Programme**

Rappel du cadre logique du Programme (Convention séparée)

**Tableau 4 : Cadre logique PPECF I**

	<b>Indicateurs</b>	<b>Suppositions</b>
<b>Objectif :</b> La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo suit les principes du FSC ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 Mio. ha certifiés FSC d'ici fin 2014</li> <li>• 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification (fin 2015)</li> <li>• 75 % des plans de développement comprend un chapitre spécifique peuples pygmées</li> <li>• Amélioration des conditions de vie socio-économiques et augmentation des revenus (3 études exemplaires)</li> </ul>	Maintien de la sensibilité des consommateurs pour le bois certifié Maintien de la stabilité politique Maintien de la crédibilité de la certification FSC en Afrique Centrale Maitrise du développement minier Reprise économique Consolidation du système COMIFAC

<b>Résultat</b>	<b>Activité principale</b>	<b>Sous-activités</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>Résultat 1</b> Les conditions conceptuelles et institutionnelles sont mises en place	Appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification	Mise au point d'approches nationales en matière de FHVC Finaliser le zonage macro en RDC et au Congo Appliquer une démarche concertée et testée d'élaboration de cahier de charge en RDC Appui à l'intégration d'entreprises du Sud Congo à l'aménagement Appui à la création d'une Agence d'Aménagement Forestier (RCA) Appui ponctuel à l'administration (Congo)	Les quatre pays disposent d'un cadre réglementaire FHVC et une directive régionale est disponible 6 entreprises ont signé des cahiers de charge avec les communautés riveraines Le zonage macro est finalisé dans tous les pays
	Réaliser des appuis à travers les réseaux d'appui à la certification GFTN-CAFTN, AWFL, TFT	Former / sensibiliser le personnel des entreprises et les populations riveraines sur la certification Conduire des pré-évaluations	Le personnel de 30 entreprises et les communes riveraines connaissent l'approche certification et la situation actuelle de l'entreprise vis-à-vis des critères retenus
	Donner un appui aux nouveaux acteurs privés	Soutenir financièrement des partenariats entre sociétés certifiées et sociétés nationales ou chinoises	3 sociétés chinoises et 4 sociétés nationales ont pris des engagements vers la certification
<b>Résultat 2</b> La qualité de l'exploitation industrielle est améliorée	Appuyer les entreprises par des formations	Exploitation forestière à impact réduit Renforcement des capacités des cellules d'aménagements	18 entreprises de la sous régions appliquent les principes 4,6,7,8,9 FSC de façon correcte
	Appuyer les entreprises dans des activités spécifiques directement liés à la certification	Mise en œuvre d'approches FHVC Mise en œuvre d'approches VIH/SIDA Audit interne	
	Appuyer le volet biodiversité	Appui à l'élaboration de listes rouges IUCN au niveau sous-régional Etude de l'écologie des principales essences commerciales (circuits de croissance et placettes permanentes) Mesurage et suivi de l'efficacité de mesures d'exploitation forestières à impact réduit EFIR Mise en œuvre des approches adaptées de gestion de la faune	18 entreprises mettent en œuvre les principes 6 et 8 de FSC de façon correcte

Suite Résultat 2	Appuyer le volet social	Analyses approfondies du groupe cible Renforcement de l'organisation du groupe cible Renforcer les capacités pour une meilleure gestion de la RFA au niveau local Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement locaux (en considération des besoins des femmes) Intensification de l'agriculture Développer et mettre en œuvre une approche vers les peuples pygmées Appuyer les filières PFNL ou agricoles porteuses Renforcement de l'infrastructure sociale (hors du cahier de charge sociale)	50% des communes riveraines des sociétés éligibles disposent d'un plan de développement local et l'appliquent 18 entreprises appliquent les principes 3 et 5 de façon correcte
	Renforcer les capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière	Alimenter la banque de données expertise régionale COMIFAC Appuyer, valoriser le centre d'Excellence Sociale de Brazzaville Assurer des formations d'aménagistes Appuyer la formation d'auditeurs régionaux à travers des bourses	30 experts régionaux en matière de certification et d'aménagement qualifiés sont reconnus par la COMIFAC et introduits dans la banque de données
	Appuyer le système de certification FSC	Financer le renforcement des missions d'audit et de supervisions externes Appuyer l'adaptation du référentiel régional à des éventuels changements du référentiel FSC Appuyer les missions du Bureau régional FSC en matière de maintien de qualité du processus de certification	
	Animer le GT / gouvernance	Assurer un échange d'expériences régulier Approfondir des questions d'intérêts communs et notamment mener une étude sur les possibilités d'intégration des grumes à un marché régional Produire des recommandations / directives / accords régionaux	
<b>Résultat 3</b> La communication sur l'exploitation durable industrielle est renforcée	Faire une analyse comparée des modes de gestion forestière	Adapter le référentiel OIBT/OAB Auditer sur la base d'un échantillon les différentes formes de gestion (forêt intacte, aire protégée, forêt communale, forêt de production non aménagée, aménagée et certifiée)	Le public local, national, régional et international est informé sur les réalités de la gestion durable et de la certification forestière en Afrique Centrale
	Produire des communications ponctuelles spécifiques	Analyser / vérifier en détails les publications, communiqués et communications sur la gestion forestière durable dans la sous-région et diffuser les résultats	
	Soutenir les radios communautaires	Faire des émissions sur la RFA et la certification	

Ainsi que déjà énoncé plus haut, le principe même d'intervention du PPECF a été de répondre à des requêtes formulées par les bénéficiaires. De ce fait, il n'était pas possible, contrairement à de nombreux Programmes, de réaliser des prévisions « ex ante » sur la typologie des interventions que le Programme allait financer. Au point que, très vite, la mise en œuvre du Programme a démontré que pour maintenir un solde positif sur chaque rubrique du budget initial de la Convention séparée, il était nécessaire d'effectuer régulièrement, une réallocation de certaines rubriques entre elles.

C'est ainsi, que par trois avenants successifs (mars 2013, février 2014 et juillet 2017), le budget d'origine a été remanié suivant le tableau ci-dessous :

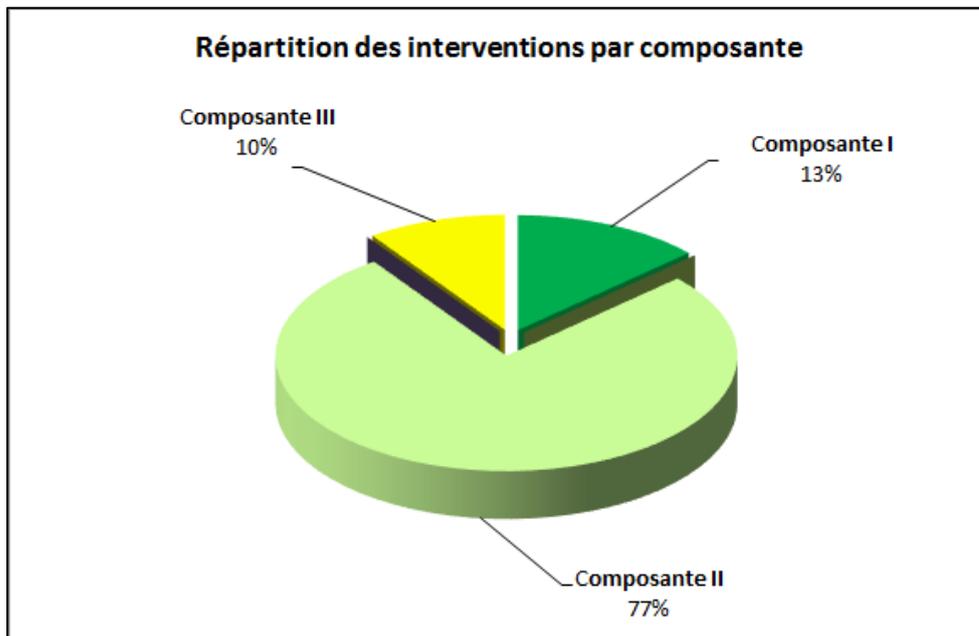
**Tableau 5 : Budget de la convention séparée après avenants successifs (budgets x 1.000 euros)**

Rubriques	Budget origine	Budget après trois avenants
Amélioration conditions cadres	1.000	185
Appui aux réseaux	600	450
Appui aux entreprises	425	3.625
Formation personnels d'entreprises	710	410
Mesures d'investissement certification	1.200	225
Mesures pour la biodiversité	650	760
Mesures secteur social	1.100	375
Développement expertises régionales	395	5
Appui au FSC & au PAFC	650	450
Analyse utilisation des forêts	300	400
Communication	250	465
Stations locales radio	200	5
Etudes, formation, analyse	170	110
Comité de pilotage	200	65
Imprévu	260	5

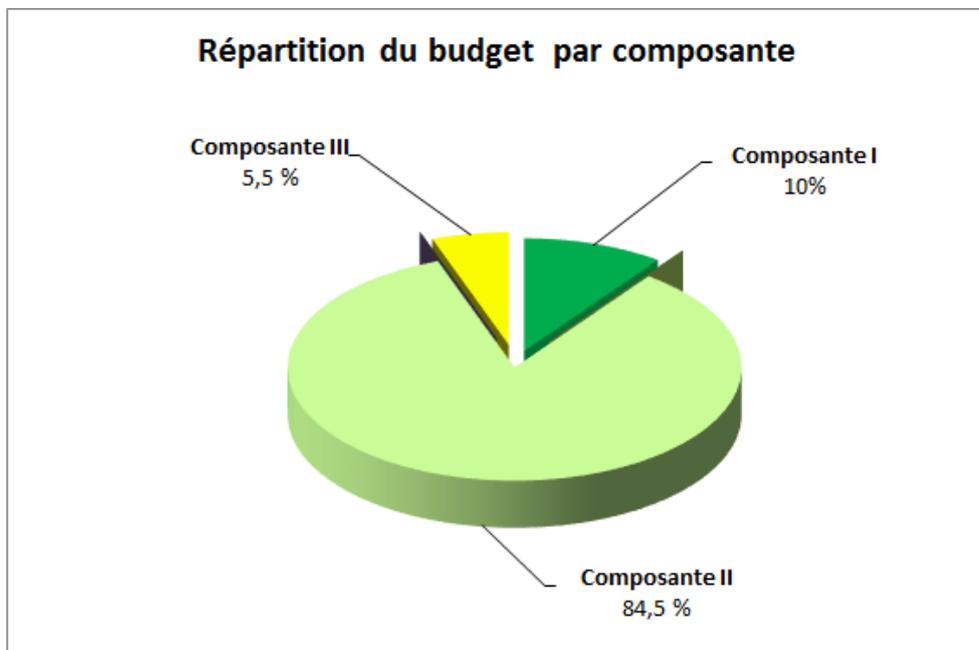
Le fait le plus marquant de ce réaménagement budgétaire, est d'observer à quel point, les entreprises se sont appropriées le Programme, puisqu'elles ont consommé plus de six fois le budget (composante II) qui leur était initialement destiné (cf. figure ci-dessus).

En effet, une statistique établie sur la totalité interventions (cumulées à février 2017), démontre que c'est de loin la composante II «*élévation des pratiques en matière d'exploitation industrielle de gestion durable*» qui domine très largement le champ des interventions du Programme. Ceci n'a rien de surprenant, car elle est évidemment étroitement corrélée à l'appropriation du Programme par les entreprises.

**Figure 4: Répartition relative du nombre d'interventions par composante**

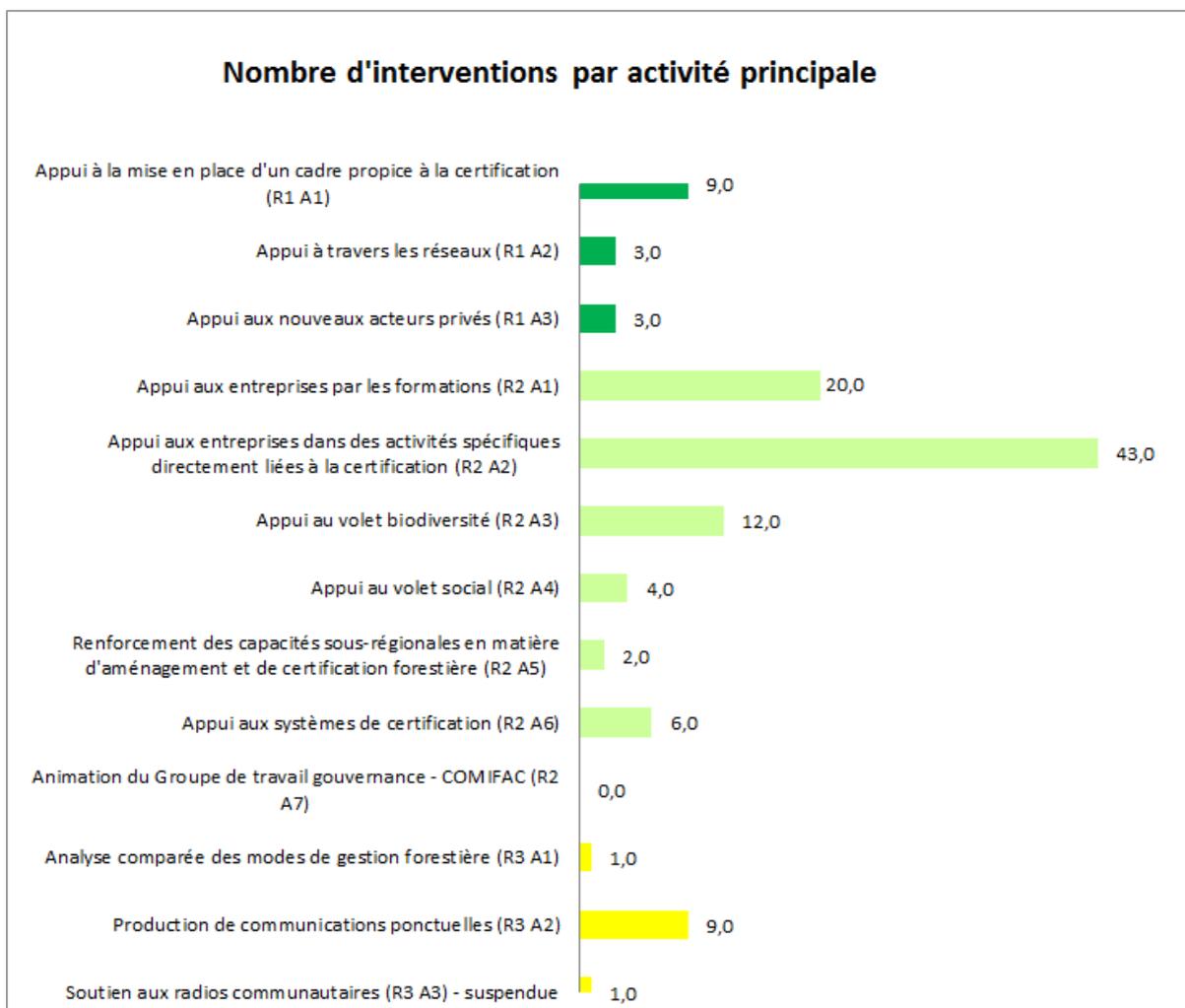


**Figure 5: Répartition relative du budget par composante**



De façon plus détaillée, il est également intéressant d'observer, la typologie des interventions, suivant les principaux résultats attendus dans les trois composantes du cadre logique :

**Figure 6: Nombre d'interventions par activité principale**



Ainsi, on peut observer que l'appui aux entreprises a été orienté, pour une bonne partie des interventions, vers des formations aux techniques d'exploitation à faible impact (abattage contrôlé, implantation du réseau de pistes, gestion des parcs à bois, etc.) dont le bénéfice a pu être mutualisé par la mise en ligne sur le site web du Programme, de différents guides et référentiels.

On peut donc affirmer, sans se tromper, que même si çà et là, le Programme est intervenu en appui secours, notamment pour la résolution urgente de demandes d'actions correctives à l'échéance d'audits de surveillance, le Programme a eu globalement, une vraie dimension de plus-value structurante sur les entreprises certifiées FSC-FM du bassin du Congo. Mieux encore, dans certaines situations, des gains de production très importants, obtenus à la suite d'une expertise du Programme, ont permis aux entreprises concernées, de renouer avec la rentabilité de certaines UFA certifiées, jugées très compromise<sup>69</sup>.

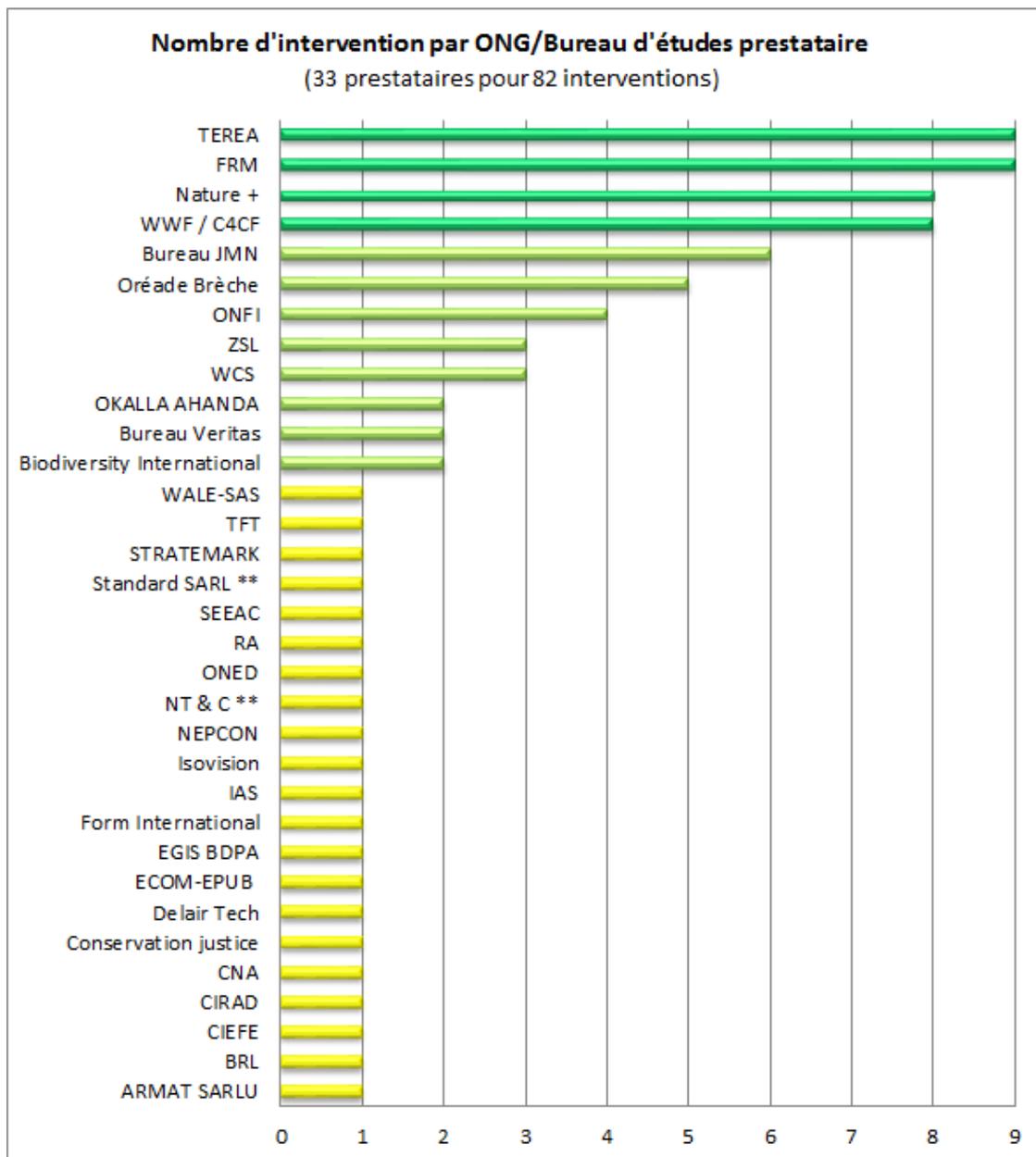
Un constat moins positif, peut néanmoins être formulé sur le renforcement de la « bonne gouvernance forestière », sans laquelle, les efforts des concessionnaires risquent d'être neutralisés par l'impact négatif des activités d'exploitations illégales qui n'ont pas suffisamment reculé.

<sup>69</sup> Ainsi, une entreprise nous a affirmé que des UFA non rentables, l'étaient redevenues après formation à l'abattage contrôlé qui, en permettant une exploitation des bois bord d'eau, a fait remonter les cubages.

Au cours de la deuxième phase du Programme, un effort tout particulier devra être mené sur cette thématique, à la faveur d'une prise de conscience croissante des politiques, des enjeux économiques et environnementaux directement liés aux forêts.

D'autres statistiques sont aussi révélatrices sur la concentration de l'expertise en matière d'exploitation forestière dans le bassin du Congo. Schématiquement, on peut dire que le Programme s'est appuyé sur six bureaux d'études, trois à quatre ONGs internationales et quelques partenaires de circonstance.

**Figure 7: Nombre d'interventions par prestataire**



A ce nombre très restreint de partenaires techniques, s'ajoute aussi une autre contrainte, dans la préférence pour telle ou telle entreprise de collaborer avec tel ou tel partenaire (souvent un bureau d'étude), au nom d'une nécessaire confiance et confidentialité d'entreprise à préserver.

Ceci explique que sur 120 interventions exécutées ou en cours au 30 décembre 2016, moins d'une dizaine, ont fait l'objet d'une consultation ou d'un appel d'offres et que la très grande majorité des contrats ont suivi une procédure de gré à gré, encadrée par une grille tarifaire transmise aux prestataires habituels du PPECF, afin de maintenir une stabilité et une nécessaire transparence des coûts d'interventions du Programme.

Si cette procédure a eu des effets très positifs en terme de délais de mise en œuvre, d'indice de confiance chez les concessionnaires dans le Programme, elle a néanmoins, pu avoir un double effet négatif : le premier pouvant résider dans une certaine indulgence d'une entreprise face à une prestation pas toujours exécutée à son potentiel maximum, et le second, dans le fait que ces binômes entreprise-prestataire n'améliorent pas forcément, la diffusion d'approches innovantes ou plus performantes.

## 2.4 Niveau d'atteinte du cadre logique et justification des écarts

### 2.4.1 Objectif global

Tableau 6 : Indicateurs pour l'objectif principal du Programme

	Indicateurs	Suppositions
<b>Objectif :</b> La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo suit les principes du FSC ou équivalent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 Mio. ha certifiés FSC d'ici fin 2014</li> <li>• 90% des entreprises sont en mesure de maintenir leur certification (fin 2015)</li> <li>• 75 % des plans de développement comprend un chapitre spécifique peuples pygmées</li> <li>• Amélioration des conditions de vie socio-économiques et augmentation des revenus (3 études exemplaires)</li> </ul>	Maintien de la sensibilité des consommateurs pour le bois certifié Maintien de la stabilité politique Maintien de la crédibilité de la certification FSC en Afrique Centrale Maîtrise du développement minier Reprise économique Consolidation du système COMIFAC

### Dix millions d'hectares certifiés d'ici fin 2014

Sur l'atteinte de 10 millions d'ha de superficie certifiée FSC d'ici fin 2014, on est assez loin du compte, puisque tout au plus, le Programme a contribué à un additif de superficie autour de 450.000 ha, soit environ 10 % de l'objectif. Ce qui, néanmoins, dans un contexte de stagnation, voire de déclin de la certification FSC-FM<sup>70</sup> dans les pays producteurs du bassin du Congo n'est sans doute pas un mauvais résultat<sup>71</sup>.

Schématiquement, le résultat atteint peut s'expliquer par deux raisons, situées l'une à l'amont (dans les pays producteurs) et l'autre à l'aval (au niveau des marchés occidentaux) de la filière « bois tropicaux africains ». A l'amont, il faut évoquer la non-adéquation grandissante du standard FSC-FM avec le contexte particulier de l'exploitation forestière dans le bassin du Congo où les codes forestiers sont déjà parmi les plus contraignants en zone tropicale. Il est évident, que toute nouvelle exigence du standard FSC-FM occasionne alors, chez les concessionnaires, un ressenti qui suit une « loi élastique », plus que

<sup>70</sup> Il faut préciser que l'entrée en vigueur du standard FSC-STD-CB-01-2012-EN pour le bassin du Congo (avec un nombre d'indicateurs qui passe de 231 à 379 soit 55% d'augmentation, est donc nettement plus exigeant que la version 4.0) a coïncidé avec le démarrage du PPECF. Ce n'était évidemment pas un facteur très favorable à la promotion de la certification FSC-FM, déjà ressentie comme très contraignante par les exploitants.

<sup>71</sup> En effet, d'après un auditeur du Bureau Veritas à Douala, « il n'y avait plus eu de nouveau contrat pour la certification FSC de gestion durable depuis 2010 ».

proportionnel à l'impact réel de la nouvelle contrainte (p. ex. la nouvelle motion n° 65<sup>72</sup> sur les paysages forestiers intacts [IFL]).

Rien d'étonnant donc à voir émerger un deuxième système de certification forestière tel celui proposé par l'initiative PEFC, mondialement implanté<sup>73</sup> et perçu, à tort ou à raison, aujourd'hui comme plus accessible par les entreprises du bassin du Congo, souhaitant, soit acquérir un label de gestion durable, ou soit, craignant de perdre à l'occasion d'un audit de surveillance, leur certificat FSC-FM. Ainsi, l'appui du Programme à l'opérationnalisation de systèmes de certification forestière nationaux de type P(A)FC reconnus par PEFC International, est-il bien accueilli par un nombre croissant d'exploitants opérant dans les différents pays de la sous-région.

S'agissant de l'aval de la filière, il faut là, faire une fois de plus le constat de la non implication des marchés internationaux en faveur de cet écolabel (FSC-FM), qui pourtant avait été conçu dès le départ comme une réponse aux critiques de certaines ONGs opposées à l'exploitation forestière dans le bassin du Congo, à travers un cahier de charges vertueux, orienté vers des marchés, sensibles à la gestion durable des forêts tropicales, ainsi que semblait le réclamer le consommateur final.

Les faits ont ensuite démontré que le segment marchand de la filière n'a pas osé répercuter de façon significative les surcoûts de la certification, sur leurs produits bois et qu'ainsi, la plupart des concessionnaires certifiés<sup>74</sup> ne sont pas rentrés dans leurs investissements, sauf avantages plus difficilement comptables, tels que l'impact de la certification sur l'organisation interne de l'entreprise (efficacité accrue du personnel, accidents en baisse, etc.) et plus encore, pour certaines d'entre elles (le plus souvent cotées en bourse), le bénéfice en terme d'image de l'entreprise.

Pour tenter d'objectiver l'idée reçue « *la certification coûte cher* », le PPECF a initié depuis octobre 2014, une étude sur les ratios entre les coûts et les bénéfices directement liés à la certification. Pour cela, un travail bibliographique a permis d'identifier un outil adapté à la question posée sur l'impact sur toute organisation soumise à un changement, du point de vue social et environnemental.

Ainsi, le Consultant a pu tester sur deux entreprises (Rougier et la Compagnie des bois du Gabon), la démarche SROI<sup>75</sup> qui permet d'exprimer les changements sociaux (et environnementaux) liées à une activité économique en valeurs monétaires afin de calculer un ratio coût/bénéfice. A noter que ce ratio n'est pas uniquement monétaire et intègre plutôt la notion de "valeur". De plus, au-delà d'un simple chiffre (le ratio coût/bénéfice), cette approche permet d'expliquer "l'histoire" du changement social et environnemental de l'entreprise, en s'appuyant sur un ensemble d'informations tant quantitatives, qualitatives que financières.

La seconde étude de cas menée à la Compagnie des bois du Gabon (CBG) du 10 au 22 février 2017 a permis de mieux appréhender la méthode par une réflexion plus poussée sur

---

72 Suite aux nombreuses réactions des parties prenantes, le Conseil d'Administration du FSC International a décidé de réviser l'indicateur par défaut de la Motion 65, en raison des effets secondaires fortement indésirables qu'elle pourrait avoir sur les pays prioritaires pour les Paysages Forestiers Intacts (PFI). Néanmoins, le Conseil d'Administration du FSC a décidé que les lignes directrices pour les Paysages Culturels Intacts (PCI) devraient être intégrées dans les PCI du FSC, ce qui souligne sa détermination à vouloir mettre en œuvre la motion.

73 Mais qui n'a pas encore connu de réel développement en Afrique centrale.

74 Exceptés ceux qui disposent de marchés de niches, tel que le bous hydraulique au Pays-Bas.

75 <http://www.avise.org/ressources/guide-du-retour-social-sur-investissement-sroi>

les causes et effets du changement lié à la certification FSC-FM<sup>76</sup>, et d'obtenir une meilleure définition des proxy financiers tant sur les coûts que sur les bénéfices.

Il en ressort que la certification FSC confirme bien sur ces deux entreprises, des ratios moyen supérieurs à l'unité, autour de « 2 », surtout sur tant sur la composante social interne (les travailleurs de l'entreprise), mais autour de « 1 »<sup>77</sup> sur le social externe (les peuples autochtones et populations riveraines) et assez variable sur la biodiversité, confirmant ainsi des bénéfices globaux supérieurs aux coûts de certification dans un ratio de 1,5 à 3<sup>78</sup>, chaque entreprise ayant un contexte et un historique particulier.

Le rapport final de cette étude a été présenté en atelier, courant avril 2017, devant un public composé d'entreprises et de différentes parties prenantes tel le sous-groupe thématique légalité et certification forestière du Groupe de Travail Gouvernance Forestière. Cette réunion a donc été l'occasion de présenter en fin de phase I du Programme, une réponse plutôt positive aux questions que se posent la profession sur les avantages de la certification. Ce qui devraient inciter les concessionnaires à poursuivre leurs efforts en seconde phase du PPECF, d'autant plus que l'étude a montré que l'essentiel des bénéfices (et corollairement des investissements) sont imputables à l'atteinte d'un certificat dit de légalité.

Mais c'est surtout la mise en place du nouveau règlement bois européen (mars 2013) qui a modifié complètement le positionnement des entreprises vis-vis de la certification. En effet, le RBUE<sup>79</sup> répondait en quelque sorte, vu de l'Europe, à l'immobilisme des APV-FLEGT sur le terrain, en autorisant l'entrée des bois du bassin du Congo, sous la responsabilité des acheteurs européens, à travers un exercice imposé du due diligence<sup>80</sup> très contraignant.

Comme dit plus haut, la due diligence n'est pas une simple vérification documentaire, mais un véritable exercice d'analyse, quasi hors de portée d'un cadre commercial en Europe.

Paradoxalement, cette complexité, fait d'elle, sans aucun doute, le maître atout de la certification, puisque, plutôt que d'exercer son devoir de due diligence, un metteur en marché peut bien plus facilement être rassuré par un certificat de légalité ou de gestion durable, vérifié tierce partie. Ce certificat, pouvant, en effet attester, sous le format d'une simple page A4, du caractère légal (OLB, VLC ou TLV) de la pratique d'un exploitant

---

76 Attention, tout le monde s'accorde à dire que dans le bassin du Congo, la certification s'est faite sans étapes intermédiaires. C'est-à-dire qu'une dizaine de concessionnaires ont atteint le niveau FSC-FM, sans s'arrêter (lobby des ONGs obligeait) à un palier intermédiaire qu'aurait été tout naturellement, un certificat de légalité. De ce fait, il est difficile de faire aujourd'hui la part des choses entre les coûts et les bénéfices liés à la certification FSC-FM et le même ratio pour le niveau de légalité. Cependant, en toute logique, on peut penser que le ratio coûts-bénéfices de la certification légale est le « poids mort » de la certification FSC-FM, puisque le changement aurait de toute façon eu lieu, imposé par la seule légalité.

77 Ce ratio n'a rien de surprenant. Il est admis que la profession n'a pas jusqu'ici adopté des approches de développement local, très performantes.

78 Un ratio de « 1 » est neutre « il n'y a pas plus de bénéfices que de coûts ».

79 Le Règlement Bois Union Européenne (ou RBUE) entré en application en mars 2013 est actuellement et par défaut le seul outil réglementaire en vigueur dans l'ensemble des dispositifs prévus par les APV-FLEGT. Il a été conçu et s'est imposé pour palier le non-aboutissement à ce jour des mécanismes de contrôle de l'origine légale des bois tropicaux et des dispositifs pour l'émission corrélée de licences d'exportation (vers le marché UE) devant être simultanément mis en place dans le cadre de ces accords par les pays signataires.

80 Le RBUE a justement prévu qu'en l'absence de licence d'exportation FLEGT s'appliquant au bois tropical contrôlé et vérifié d'origine légale, la preuve de sa légalité avant toute importation sur le territoire EU incombait au premier metteur en marché européen qui au minimum devait pour ce faire mettre en œuvre une approche de due diligence (ou diligence raisonnée) à l'instar de ce qui est d'application depuis plusieurs années déjà aux USA à travers le Lacey Act.

forestier, même dans des zones à haut indice de corruption et faciliter ainsi des ordres d'achat par les responsables commerciaux en Europe.

Cette nouvelle donne, explique donc bien la reprise toute récente de l'intérêt des entreprises vers des certifications de type « process » que sont les systèmes de certification de traçabilité et de légalité.

Quoiqu'il en soit, malgré le fait que la phase I du PPECF se soit mise en place ou « trop tard » pour les raisons évoquées plus haut, ou « trop tôt » dans un contexte de réglementations nouvelles liées au RBUE, en vigueur depuis mars 2013, les interventions du PPECF ont été très bien perçues par les bénéficiaires, en particulier les entreprises FSC-FM certifiées, puisque les effets de la certification restent largement perçus positivement en raison de :

- du bénéfice d'image<sup>81</sup> associée à une entreprise respectueuse des droits sociaux et de l'environnement ;
- l'accès à des marchés de niches exigeants du bois certifiées FSC-FM ;
- l'impact social interne et externe de l'entreprise ;
- l'organisation et l'efficacité de la gestion des entreprises ;
- des gains financiers, liés à des non évènements dommageables (accidents du travail, grèves, barrages, etc.) qui n'apparaissent pas dans le bilan<sup>82</sup> comptable ;
- la préservation de la ressource et d'une façon plus générale, le maintien de la biodiversité des forêts humides.

S'agissant des certifications dites de légalité (vérifiées tierce partie), les plus répandues dans le bassin du Congo, sont les systèmes OLB (« Origine Légale du Bois » vérifiée) développé par le Bureau Veritas, VLC développé par Rain Forest Alliance ainsi que FSC-CW (« Control Wood ») et FSC-CoC (« Chain of Custody ») ces deux derniers étant développés par le FSC.

Ces systèmes de certification sont actuellement les plus susceptibles de progression dans les pays producteurs du bassin du Congo, en raison de leur plus grande adéquation avec les exigences des accords APV-FLEGT de l'UE et les grilles de légalités mises en place, dans ce cadre, par les pays producteurs partenaires. D'autant qu'il existe formellement une procédure de reconnaissance d'équivalence<sup>83</sup> entre ces systèmes et les APV FLEGT, dans l'attente de l'opérationnalisation complète des accords qui pourrait pallier le retard des premières licences FLEGT.

### **90 % des entreprises sont en mesure d'avoir maintenu leur certification FSC-FM**

Il est fort probable que sans le PPECF, dans le contexte précité, le bassin du Congo aurait perdu quelques entreprises certifiées FSC-FM. Au contraire, malgré quelques abandons ou dissociations momentanées, force est de constater que les entreprises certifiées FSC-FM n'ont pas ménagé leurs efforts pour maintenir leur certificat, et ont intensément sollicité le PPECF, soit pour résoudre une demande d'action corrective apparue à la sortie d'un audit, soit pour améliorer de façon plus structurelle et rémanente, la gestion de leur process. Sur

---

<sup>81</sup> De plus, la certification forestière de niveau FSC-FM semble faire l'objet d'un consensus relativement large auprès des grandes ONGs environnementales, des structures de recherches (CIFOR, CIRAD) et de la société civile dans la sous-région.

<sup>82</sup> Au niveau comptable, il est impossible de faire apparaître au bilan d'une entreprise des « non-évènements » tels que des accidents de travail, des grèves ou des actions des populations riveraines pouvant provoquer des arrêts de chantier.

<sup>83</sup> Force est de constater qu'après plus de dix années de la signature des APV FLEGT, certaines Administrations forestières (Cameroun, Congo), lassées par les difficultés liées à la mise en œuvre du Partenariat, veulent aujourd'hui s'appuyer sur un paragraphe de l'Accord, reconnaissant les certifications privées et pouvant les dispenser de contrôles additionnels dans la délivrance de licences FLEGT.

cet objectif, l'indicateur a été parfaitement atteint et le résultat peut être mis, sans conteste, au crédit du Programme.

### **75 % des plans de développement comprennent un chapitre spécifique « peuples autochtones »**

Cette thématique a été très souvent une faiblesse, exprimée dans les rapports d'audit. Rien de surprenant que le PPECF en ai fait une thématique importante, même si les interventions ont manqué d'outils méthodologiques pour prolonger l'impact des interventions. Des améliorations seront certainement à prévoir en phase 2 du PPECF, une fois que le FSC aura développé sa boîte à outil spécifique (CLIP) et développé avec l'appui du PPECF, sa feuille de route hautes valeurs de conservation (HVC 5 & 6<sup>84</sup>).

### **Amélioration des conditions de vie socio-économiques**

Une étude menée par le CIFOR<sup>85</sup> a conclu sans réserve, que la certification améliore les conditions de vie des travailleurs et dans une moindre mesure, celle des populations autochtones. Les bénéfices induits par ces progrès, sont largement perçus par les entreprises, en termes de rendement, de sécurité au travail et de climat général dans l'entreprise.

Il est également intéressant de constater que dû au fait que la certification ne concerne plus seulement la foresterie mais également le social interne, le social externe, le monitoring, la communication et le marketing, de nouvelles fonctions moins « physiques » ont été créées au sein des l'entreprises, facilement accessibles aux femmes. Beaucoup d'entreprises certifiées ont ainsi engagé des femmes aux postes de responsable certification, volet social, monitoring et communication.

### **2.4.2 Résultat 1**

On peut dire que globalement, les indicateurs du résultat 1 (voir tableau 7) ont été atteints ou le seront d'ici quelques années, grâce à un panel d'interventions et de requêtes auxquelles le Programme a donné suite. Citons parmi d'autres : i) la feuille de route HVC en cours d'élaboration et pilotée par le bureau régional FSC de Brazzaville ; ii) l'appui à l'Administration Congolaise pour élaborer un standard national reconnu par le PEFC ; iii) les campagnes de sensibilisation aux exigences de la certification, à travers les nombreuses formations dédiées au personnel des entreprises (EFIR, cartographie, utilisation des engins lourds, sécurité, lutte contre l'incendie, etc.) ; iv) les formation d'auditeurs internes par le bureau Veritas ou Rain Forest Alliance ; v) le renforcement du bureau de certification en RDC ; vi) la réponse de la FIB au RBUE et la mise en ligne, dans un impératif de due diligence, des cahiers de charges avec les populations riveraines ; vii) un appui à deux promotions de responsables sociaux formés par le centre d'excellence du TFT ; viii) le renforcement de capacité donné à l'Agence de gestion durable des ressources forestières (AGDRF) en RCA et ix) l'engagement de deux sociétés asiatiques au Gabon à s'engager vers la certification ; etc.

---

84 <https://ic.fsc.org/preview.guid-gnrique-pour-lidentification-des-hautes-valeurs-de-conservation-francais.a-3704.pdf>

85 <http://gftn.panda.org/?219150/Remarkable-social-progress-when-forests-are-FSC-certified---new-study-confirms>

**Tableau 7 : Activités et indicateurs du résultat 1**

Résultat	Activité principale	Sous-activités	Indicateurs
<b>Résultat 1</b> Les conditions conceptuelles et institutionnelles sont mises en place	Appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification	Mise au point d'approches nationales en matière de FHVC Finaliser le zonage macro en RDC et au Congo Appliquer une démarche concertée et testée d'élaboration de cahier de charge en RDC Appui à l'intégration d'entreprises du Sud Congo à l'aménagement Appui à la création d'une Agence d'Aménagement Forestier (RCA) Appui ponctuel à l'administration (Congo)	Les quatre pays disposent d'un cadre réglementaire FHVC et une directive régionale est disponible 6 entreprises ont signé des cahiers de charge avec les communautés riveraines Le zonage macro est finalisé dans tous les pays
	Réaliser des appuis à travers les réseaux d'appui à la certification GFTN-CAFTN, AWfL, TFT	Former / sensibiliser le personnel des entreprises et les populations riveraines sur la certification Conduire des pré-évaluations	Le personnel de 30 entreprises et les communes riveraines connaissent l'approche certification et la situation actuelle de l'entreprise vis-à-vis des critères retenus
	Donner un appui aux nouveaux acteurs privés	Soutenir financièrement des partenariats entre sociétés certifiées et sociétés nationales ou chinoises	3 sociétés chinoises et 4 sociétés nationales ont pris des engagements vers la certification

Certes n'ont pas été réalisés, le zonage macro en RDC ni l'appui à l'intégration des entreprises forestières au sud Congo. Pour ce dernier, malgré des rappels répétés du CDO, l'Administration congolaise n'a jamais transmis au PPECF de requêtes concernant les entreprises installées dans le sud Congo. Il est vrai que leur situation les rendait à coup sûr inéligible au Programme. Mais cela ne devrait plus être le cas dans la phase II du PPECF.

### 2.4.3 Résultat 2

**Tableau 8 : Activités et indicateurs du résultat 2**

<b>Résultat 2</b> La qualité de l'exploitation industrielle est améliorée	Appuyer les entreprises par des formations	Exploitation forestière à impact réduit Renforcement des capacités des cellules d'aménagements	18 entreprises de la sous régions appliquent les principes 4,6,7,8,9 FSC de façon correcte
	Appuyer les entreprises dans des activités spécifiques directement liés à la certification	Mise en œuvre d'approches FHVC Mise en œuvre d'approches VIH/SIDA Audit interne	
	Appuyer le volet biodiversité	Appui à l'élaboration de listes rouges IUCN au niveau sous-régional Etude de l'écologie des principales essences commerciales (circuits de croissance et placettes permanentes) Mesurage et suivi de l'efficacité de mesures d'exploitation forestières à impact réduit EFIR Mise en œuvre des approches adaptées de gestion de la faune	18 entreprises mettent en œuvre les principes 6 et 8 de FSC de façon correcte

Suite Résultat 2	Appuyer le volet social	Analyses approfondies du groupe cible Renforcement de l'organisation du groupe cible Renforcer les capacités pour une meilleure gestion de la RFA au niveau local Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement locaux (en considération des besoins des femmes) Intensification de l'agriculture Développer et mettre en œuvre une approche vers les peuples pygmées Appuyer les filières PFNL ou agricoles porteuses Renforcement de l'infrastructure sociale (hors du cahier de charge sociale)	50% des communes riveraines des sociétés éligibles disposent d'un plan de développement local et l'appliquent 18 entreprises appliquent les principes 3 et 5 de façon correcte
	Renforcer les capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière	Alimenter la banque de données expertise régionale COMIFAC Appuyer, valoriser le centre d'Excellence Sociale de Brazzaville Assurer des formations d'aménagistes Appuyer la formation d'auditeurs régionaux à travers des bourses	30 experts régionaux en matière de certification et d'aménagement qualifiés sont reconnus par la COMIFAC et introduits dans la banque de données
	Appuyer le système de certification FSC	Financer le renforcement des missions d'audit et de supervisions externes Appuyer l'adaptation du référentiel régional à des éventuels changements du référentiel FSC Appuyer les missions du Bureau régional FSC en matière de maintien de qualité du processus de certification	
	Animer le GT / gouvernance	Assurer un échange d'expériences régulier Approfondir des questions d'intérêts communs et notamment mener une étude sur les possibilités d'intégration des grumes à un marché régional Produire des recommandations / directives / accords régionaux	

Au total, plus de 18 entreprises appliquent correctement les principes du FSC-FM, si l'on entend par entreprises, tous les sites industriels géographiquement distincts qui travaillent sous la norme FSC-FM.

Par ailleurs, le partenariat du GFBC avec la GIZ, a permis au PPECF de prolonger une intervention sur la prévention du VIH-Sida et de présenter un modèle de stratégie auquel s'intéressent les autres pays de la sous-région.

Enfin, le volet biodiversité a fait l'objet de nombreux appuis du PPECF par : i) trois programmes de formation à l'exploitation à faible impact ; ii) des appuis à la recherche forestière pour mieux connaître l'écologie de certaines essences et des appuis à des algorithmes de gestion de coupe devraient permettre de mieux gérer la ressource; et iii) des interventions diverses pour améliorer la gestion de la faune (techniques de lutte anti-braconnage, formations des responsables faune, canevas de plan de gestion faune pour les sociétés forestières du Gabon, etc.).

Le sous-résultat « appuyer le volet social » est sans doute le moins bien atteint : i) le PPECF a évité sciemment de s'impliquer dans l'appui aux communes forestières riveraines (d'autres

projets ou programmes sont sur cette thématique difficile, qui aurait très vite dépassé les capacités de gestion de la CgP).

Sont aussi évoqués ici, les systèmes re-distributifs de la taxe forestière que ce soit au Cameroun à travers la RFA ou au Congo, à travers le fonds local de développement (FDL), qui souffrent de graves dysfonctionnements quasi institutionnalisés et laissent peu de place à d'autres approches. Enfin, dans bien des situations, le partage de la ressource entre le forestier (le bois) et les populations riveraines (les produits forestiers non ligneux), a atteint sa limite en raison de marchés devenus très compliqués pour le forestier et d'une quasi absence de progrès qualitatif et quantitatif dans l'exploitation des produits non ligneux<sup>86</sup>, malgré de nombreux programmes qui tentent de les mettre en valeur. Tout cela conduit à un appauvrissement croissant des populations riveraines qui risque bien de détériorer à terme, le fragile équilibre entre exploitant et autres usagers de la forêt.

S'agissant du renforcement en matière d'aménagement et de certification forestière, le Programme a obtenu des résultats indéniables par : i) la formation d'auditeurs aujourd'hui pour beaucoup, recrutés par des bureaux de certification ;ii) par le financement de quelques audits à blancs<sup>87</sup> ; iv) le soutien, à travers le bureau FSC régional et le PEFC, à l'adaptation de normes nationales reconnues ;iii) iii) l'appui aux sociétés dans les procédures et outils de monitoring de l'exploitation forestière ; iv) le soutien au démarrage d'exploitation de nouveaux permis forestiers sous convention provisoire<sup>88</sup> (appuis aux inventaires, formation EFI, étude d'impact environnemental, etc.).

Le point le plus faible de cette partie du cadre logique reste encore le peu de résultat du Programme sur l'amélioration du cadre légal qui entoure l'activité forestière, tant sur son évolution (fin de l'exportation des grumes pas vraiment remplacée par une 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> transformation suffisamment performantes, fiscalité incitative, etc.) que sur le strict respect des législations qui, faute d'être suivies<sup>89</sup>, induisent un contexte général défavorable pour la filière.

#### 2.4.4 Résultat 3

**Tableau 9 : Activités et indicateurs du résultat 3**

<b>Résultat 3</b> La communication sur l'exploitation durable industrielle est renforcée	Faire une analyse comparée des modes de gestion forestière	Adapter le référentiel OIBT/OAB Auditer sur la base d'un échantillon les différentes formes de gestion (forêt intacte, aire protégée, forêt communale, forêt de production non aménagée, aménagée et certifiée)	Le public local, national, régional et international est informé sur les réalités de la gestion durable et de la certification forestière en Afrique Centrale
	Produire des communications ponctuelles spécifiques	Analyser / vérifier en détails les publications, communiqués et communications sur la gestion forestière durable dans la sous-région et diffuser les résultats	
	Soutenir les radios communautaires	Faire des émissions sur la RFA et la certification	

86 <http://www.fao.org/3/a-ak416f.pdf>

87 Cf. les interventions de NEPCON-Rain Forest Alliance sur les sociétés asiatiques au Gabon.

88 PEA n° 190 de SINFOCAM du groupe VICWOOD.

89 On pense ici bien sûr à la lutte contre le braconnage pour laquelle, les moyens déployés et le suivi pénal, sont insuffisants.

Sur ce résultat, il faut préciser que la méthodologie du Consultant avait annoncé qu'une étude comparative des différents modes de gestion forestière serait exécutée<sup>90</sup>. Un protocole robuste, basé sur un choix d'entreprises ne souffrant pas de critiques de l'un ou l'autre acteur, s'est révélé très difficile à trouver<sup>91</sup>. Il a donc été décidé de remplacer cette étude par une réflexion méthodologique permettant d'appréhender les coûts et les bénéfices de la certification.

Cette étude, rappelons-le, a permis d'identifier un outil d'analyse<sup>92</sup> et de conclure à des ratios positifs qui semblent démontrer que les bénéfices de la certification se situent dans un rapport de 1,5 à 3, pour autant que l'on appréhende les bénéfices dans une dimension plus grande qu'un retour strictement monétaire sur investissement.

Une autre intervention prévue, mais non réalisée, concerne le soutien que devait apporter le Programme aux radios communautaires. Faute d'une entente entre l'UICN et ses partenaires impliqués dans l'action identifiée, le Programme n'a finalement pas pu apporter son financement à des émissions radiophoniques sur la gestion partagée des ressources forestières et sur les enjeux de la certification.

La sous-activité « produire des communications ponctuelles spécifiques » a été plus conforme à la prévision : outre une newsletter trimestrielle diffusée par un large mailing et téléchargeable sur le site web, le Programme a contribué à la nouvelle édition du mémento du forestier tropical et à l'édition du livre électronique « "Forêts d'Afrique centrale pour toujours", sans oublier la participation du Programme à de nombreux ateliers et conférences.

---

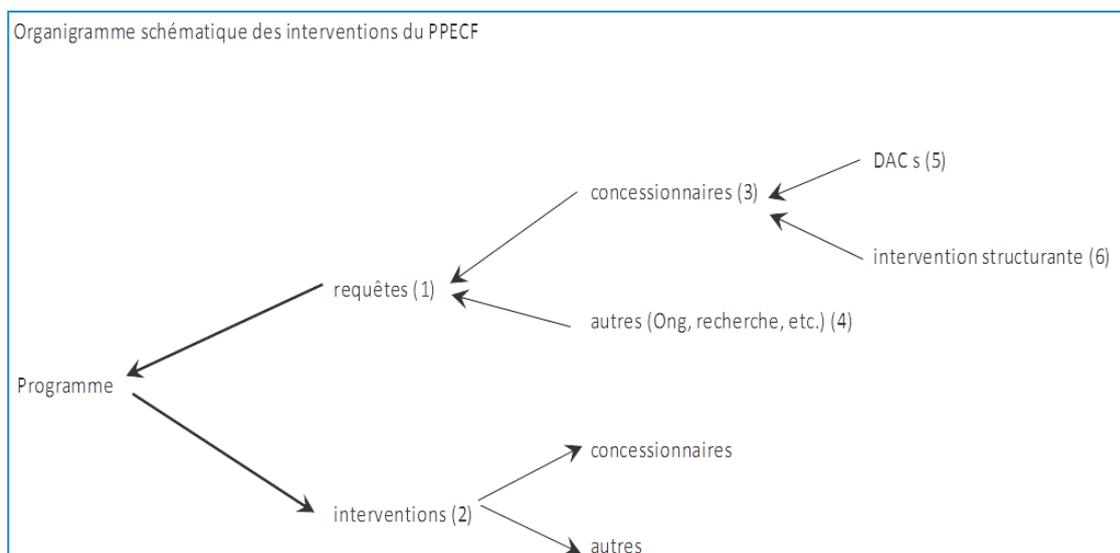
90 Surtout la comparaison entre entreprise FSC et entreprise « business as usual ».

91 Trouver une ou deux entreprises ne respectant pas les lois et acceptant une équipe de chercheurs à analyser leurs pratiques afin de les comparer à celles d'une entreprise certifiée OLB ou FSC s'est avéré impossible. Une autre option aurait consisté à comparer les pratiques d'une entreprise certifiée avec ce qu'elle faisait avant d'être certifiée mais la documentation pour la phase avant certification était insuffisante.

92 <http://www.avise.org/ressources/guide-du-retour-social-sur-investissement-sroi>.

### 3 CARTOGRAPHIE DES APPUIS ET COMMENTAIRES SUR LEURS IMPACTS RESPECTIFS

Pour présenter les appuis de cinq années du Programme il convient de suivre le cheminement qui a prévalu schématiquement dans la préparation des interventions :



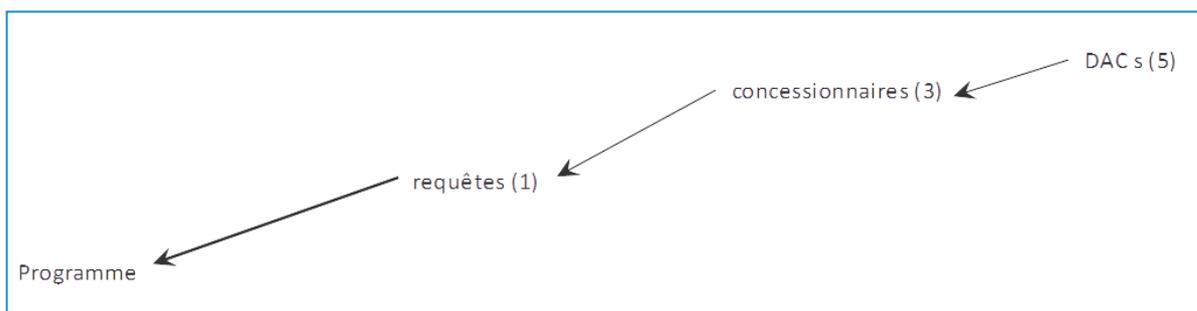
Une première distinction a donc été faite sur l'origine de l'intervention du Programme. Était-ce une demande extérieure ou au contraire, une intervention motivée par une réflexion interne de la CgP, sachant que la méthodologie de GFA prévoyait de lancer un concours d'idées qui faute de temps et autres difficultés, n'a pas été lancé<sup>93</sup>.

Pour les distinguer, la CgP utilise le vocable de requête [1] et d'intervention [2]. Ensuite pour chaque situation, il convient de distinguer la nature du « demandeur » pour le premier cas, ou la nature du « bénéficiaire » dans le second cas.

Enfin, pour chaque éventualité, il est apparu efficace de distinguer les exploitants [3] d'une part, et les autres parties prenantes [4] d'autre part, les motivations étant souvent très clivantes entre les concessionnaires qui cherchent avant tout à améliorer rapidement, voire urgemment [5], leur niveau de gestion forestière par des solutions éprouvées, plus ou moins résilientes [4] et les autres parties prenantes, moins impliquées industriellement, qui se projettent davantage dans des questionnements plus prospectifs sur le devenir des forêts du bassin du Congo.

<sup>93</sup> Cette réflexion interne ne pouvant évidemment que se substituer partiellement à l'ampleur de suggestions qui auraient pu retenir l'attention du Programme.

### 3.1 Les requêtes motivées par des demandes d'actions correctives



Un fait marquant de ce premier cheminement est de constater la part du Cameroun dans ce type de requête (9 sur 12). L'explication tient sans doute dans la proximité des exploitants opérants au Cameroun avec le bureau du Programme, situé à Yaoundé<sup>94</sup>.

**Tableau 10 : Principaux contrats issus de requêtes motivées par des DACs**

N° de contrat	Libellé	Prestataire		Montant €
C0001	Etude base de vie Mbang	OREADE BRECHE	B.0300 - Appui aux entreprises	22.200
C0003	Appui à la certification SFID	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	10.250
C0008	Appui FSC de la SFID principe8	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	25.200
C0025	Etude risque/danger activités	JMN Consultant	B.0300 - Appui aux entreprises	23.919
C0028	Assistance princ 3 réf FSC	BIGOMBE LOGO Patrice	B.0300 - Appui aux entreprises	18.125
C0029	Marketing marchés européens	ATIBT	B.0300 - Appui aux entreprises	39.550
C0039	Réhabilitation logement SFID	JONARD Ludovic	B.0300 - Appui aux entreprises	9.900
C0046	Action corrective princ3 R.Gab	BIGOMBE LOGO Patrice	B.0300 - Appui aux entreprises	24.200
C0090	Algorithme planification de coupes	NATURE +	B.0300 - Appui aux entreprises	9.750
C0092	Appui création CFP et CSPA	ONED	B.0300 - Appui aux entreprises	25.540
C0093	Etude socio-éco population UFA	CIEFE	B.0300 - Appui aux entreprises	46.026
				254.660

La seconde observation relevante est de constater la prédominance du social interne dans les demandes d'actions correctives, et encore davantage lorsqu'il s'agit du social externe. Ceci traduit bien l'évolution de fond devant, à terme, modifier le mode opératoire de la gestion forestière, qui devra, à l'avenir, mieux partager l'espace et les ressources, non plus seulement dans un schéma horizontal fait de séries d'exploitations, de séries de développement communautaire et de séries de conservation, mais aussi par une verticalité des usages qui doivent pouvoir se superposer harmonieusement, en développant, au-delà du bois d'œuvre, de nouvelles filières en association avec les ayants droit locaux<sup>95</sup>

D'un point de vue efficience, on peut affirmer que ce cheminement est sans doute celui qui possède le meilleur ratio impact/coûts<sup>96</sup>, puisque par des missions de durée courte à moyennes, il a permis à toutes les entreprises de résoudre leur demande d'actions correctives dans les délais impartis (6 mois au maximum).

On pense ici particulièrement à l'appui du contrat C001 en faveur de Rougier Cameroun, à l'appui du Programme à Wijma (contrat C092 & C093) qui a permis d'étendre la certification FSC-FM à deux nouvelles UFA, ou encore à l'appui à CIB OLAM, dans la résolution, par un

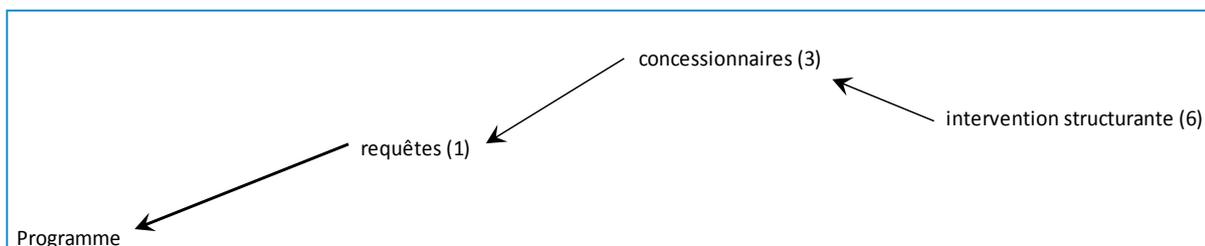
<sup>94</sup> A quelques centaines de mètres de la COMIFAC.

<sup>95</sup> Vers des concessions 2.0 en Afrique Centrale. Gérer des droits superposés entre concessions industrielles et foresterie communautaire. Cfr. <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2016/science/perspective-n-38-concessions-2.0-une-gouvernance-superposant-droits-industriels-et-communautaires>

<sup>96</sup> 20.000 euros en moyenne, pour douze appuis.

algorithme informatique, d'un taux de prélèvement n'assurant plus le niveau durable de reconstitution de certaines essences (contrat C090).

### 3.2 Les requêtes motivées par des demandes d'interventions structurantes



Un classement analytique des demandes d'appuis adressées au Programme fait, pour ce type de requête, apparaître quelques tendances :

- le gros des demandes concernent, sans surprise, des appuis en termes de formation aux techniques d'exploitation à faible impact (EFI) au sens large, c'est-à-dire de la maîtrise de l'abattage contrôlé<sup>97</sup>, de la planification des pistes de débardages, à un meilleur contrôle de dégâts spécifiques à certaines situations<sup>98</sup>, en passant par un appui financier à des études d'impact environnemental.

L'efficacité de ces appuis est également très bonne, pour au moins trois raisons :

- ✓ par leur durée et leur méthodologie d'actions (souvent des formations de quelques mois), les appuis du PPECF, pour ce type de requête, ont amélioré durablement l'organisation interne de l'entreprise et son savoir-faire ;
  - ✓ ces améliorations ont généré des bénéfices tant sur le plan économique, parfaitement comptabilisables dans le compte d'exploitation, mais aussi des bénéfices cachés liés à des événements qui ne se sont pas produits tels qu'un arrêt de chantier pour mauvaise planification ou accident du travail<sup>99</sup> ;
  - ✓ ces appuis ont dans la plupart des cas, fait l'objet de guides techniques ou des fiches pratiques qui, téléchargeables<sup>100</sup> sur le site web du PPECF, ont permis ainsi, à d'autres entreprises, de bénéficier des résultats obtenus dans les entreprises qui étaient face à des difficultés identiques.
- les plateformes syndicales (ATIBT, GFBC, FIB, UFIGA, etc.) ont fait remonter au Programme des demandes d'appui assez périphériques au métier d'exploitant forestier. La préoccupation légitime sur la pandémie VIH-SIDA, la nécessaire réponse provisoire à donner au Règlement bois européen pour sauver les bois de RDC d'un boycott total, l'image des bois tropicaux sur les marchés européens sont certes des thématiques importantes, mais elles traduisent néanmoins une impression que les plateformes professionnelles ont perdu la main dans leur

<sup>97</sup> Un meilleur abattage augmente le volume abattu et réduit les pertes pour fendilles et autres dégâts. Il réduit également les pertes sur les tiges d'avenir.

<sup>98</sup> Telle que l'érosion sur des sols fragiles, voir C024.

<sup>99</sup> Cf. les résultats des matrices SROI de l'étude coûts-bénéfices de la certification évoquée plus haut.

<sup>100</sup> Cf. tableau statistique des téléchargements évoqué plus haut.

dimension d'appui-conseil technique<sup>101</sup> à leurs membres<sup>102</sup> et de défense de leurs intérêts industriels<sup>103</sup>, se reliant sur des questions sociales ou d'image de la profession de forestier ;

- le système d'information géographique est l'outil central des cellules d'aménagement chez les entreprises certifiées et forcément, toute la traçabilité<sup>104</sup> part de lui pour y revenir en cas de recherche et de contrôle. Pas surprenant donc d'avoir reçu assez régulièrement des demandes d'appuis pour upgrader un outil cartographique devenu obsolète ou pour renforcer les capacités des équipes au maniement de logiciels toujours plus sophistiqués<sup>105</sup>. Là aussi, l'efficacité des appuis du Programme n'est pas discutable, vu la position centrale de la thématique dans le suivi de l'exploitation en conformité avec le plan d'aménagements et les plans annuels de coupes ;
- enfin, la récente motion n° 65 du FSC sur les paysages forestiers intacts et la mise en place du règlement bois européen (mars 2013) ont bouleversé l'ordre établi de la certification dans le bassin du Congo dans la mesure où la certification FSC-FM n'est plus l'alpha et l'oméga de la certification<sup>106</sup> : le marché européen pouvant très bien se satisfaire de certificats de légalité d'une part, et la certification FSC-FM risquant d'atteindre des limites économiquement supportables, faute de ne plus pouvoir exploiter à minimum, les concessions.

---

101 De nombreux exploitants font encore référence aux anciennes formations de l'ATIBT qui ont laissé aux exploitants un excellent souvenir.

102 D'où le succès relativement inattendu du PPECF qui face à la montée en complexité des standards de certification largement dominés par les chambres sociales et environnementales, a été largement apprécié par les exploitants, comme outil de réponse.

103 On attend toujours des avancées en matière de fiscalité incitative pour les concessions certifiées.

104 La cartographie renseigne également toutes les HVC de type social ou environnemental.

105 Signalons l'acquisition par le Programme au bénéfice d'un concessionnaire, d'un drone professionnel de 4 kg de charge d'emport et de deux heures d'autonomie.

106 Même si historiquement, les entreprises FSC-FM sont encore très attachées à ce standard de certification.

**Tableau 11 : Principaux contrats issus de requêtes motivées par des demandes structurantes**

N° de contrat	Libellé	Prestataire		Montant €	
C0030	Appui en cartographie CIB	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	22.360	CARTO
C0110	Inventaire aménagement PEA	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	22.310	CARTO
C0118	Base SIG/TO PEA 190 SINFOCAM	ARMAT SARLU	B.0300 - Appui aux entreprises	14.310	CARTO
C0032	Collaboration cartographie NA+	NATURE +	B.0400 - Formation personnel entrepr	4.955	CARTO
C0085	Formation en inventaire d'exploitatio	FRM Ingénierie	B.0400 - Formation personnel entrepr	48.560	CARTO
C0016	Audit à blanc BSO au Gabon	Erith NGATCHOU	B.0300 - Appui aux entreprises	4.500	CERT
C0021	Appui aménagement SODEFOR	WWF DRC	B.0300 - Appui aux entreprises	21.675	CERT
C0060	Appui à la SODEFOR pour certication	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	137.700	CERT
C0087	Audits à blanc PAFC Rougier Gabon	PEFC COUNCIL	B.0300 - Appui aux entreprises	39.112	CERT
C0048	Appui actions correctives SODEFOR	WWF DRC	B.0300 - Appui aux entreprises	217.779	CERT
C0074	Optimisation réf FSC G.Rougier	NATURE +	B.0300 - Appui aux entreprises	199.000	CERT
C0004	Réalisation audits à blanc UFA	OREADE BRECHE	B.0300 - Appui aux entreprises	11.475	CERT
C0007	Appui formation EFI à ALPI-PAL	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	14.500	EFI
C0015	Appui formation abattage	ONFI	B.0300 - Appui aux entreprises	322.500	EFI
C0024	Appui gestion de l'érosion	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	96.200	EFI
C0115	Appui EFIR entreprises en RCA	NATURE +	B.0300 - Appui aux entreprises	25.086	EFI
C0116	Planification chantier en RCA	ONFI	B.0400 - Formation personnel entrepr	35.228	EFI
C0066	Appui technique EFIR Gabon	NATURE +	B.0300 - Appui aux entreprises	248.890	EFI
C0117	Etude environnemental SINFOCAM	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	73.650	EFI
C0089	Gestion faune FSC Rougier Gabon	WCS Gabon	B.0300 - Appui aux entreprises	151.237	EFI
C0119	Drone	Delair Tech	B.0300 - Appui aux entreprises	199.810	EFI
C0026	Valeurs de conservation SODEFOR	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	49.453	HVC
C0098	Etude IFL/HVC dans UFA Ngombé	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	32.500	HVC
C0040	Gestion développement local SFID	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	22.450	SOCEXT
C0069	CLIP et Cartographe dans l'UFA	Industrie Forestière de Oues	B.0300 - Appui aux entreprises	32.032	SOCEXT
C0076	Elaboration réponse RBUE en RDC	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	80.240	SYND
C0041	Prévention VIH/IST/Sida	GFBC	B.0300 - Appui aux entreprises	221.487	SYND
C0029	Marketing marchés européens	ATIBT	B.0300 - Appui aux entreprises	39.550	SYND
				2.388.549	

Cependant, quelques demandes d'appui, peu nombreuses, n'ont pas eu le prolongement espéré en termes d'impacts. Il convient ici de tenter d'en analyser les raisons par un commentaire pour chacune d'entre elles :

**C016** [audit à blanc BSO au Gabon] : en 2012, suite à une rencontre à Douala, du responsable exploitation de cette société forestière, il a été décidé de faire suite à leur demande d'un audit à blanc pour dresser un état des lieux de l'entreprise. A fin 2016, BSO n'a toujours pas repris contact avec le Programme pour s'engager dans un objectif de certification. Sans préjuger d'autres explications, il est raisonnable de penser que l'entreprise dispose encore de marchés sur lesquels écouler ses produits, sans se soumettre à une exigence de certification. Cependant, il n'est pas certain que l'entreprise ne doive pas rapidement changer son positionnement vis-à-vis de la certification, dans un contexte de post-crise économique de 2008, pas vraiment résolu, et de législations plus contraignantes qui se généralisent mondialement.

**C026** [identification HVC], **C048** [développement local] et **C060** [coaching vers OLB] (appuis mis en œuvre dans le cadre de la recherche du certificat OLB par SODEFOR) : malgré un contexte très négatif lié à la mauvaise gouvernance qui prévaut en RDC, le Programme a répondu à l'appel de la SODEFOR dans son objectif d'obtenir une certification de légalité. Trois contrats ont été ainsi préparés et mis en œuvre, dont le plus significatif est l'intervention dans un accompagnement de l'entreprise vers un objectif de certification OLB, sur une période de dix mois. Cependant, le ralentissement de certains marchés asiatiques et surtout la baisse de la croissance chinoise, ont obligé SODEFOR à suspendre ses efforts vers la certification.

**C038** [sécurité alimentaire des bases vies]: l'isolement des sites forestiers induit bien souvent, la nécessité pour les travailleurs et leurs familles de recourir au braconnage pour

se nourrir. De plus, si un travailleur et sa famille ne disposent pas d'une alimentation saine, variée à un prix raisonnable, cela affecte fortement le turn-over des salariés et plus loin, impacte, immanquablement, le niveau de production de l'entreprise.

Une mission de deux agronomes a permis de faire des propositions aux entreprises Rougier pour le site de Mokabi et à l'entreprise CIB-OLAM, de nature à améliorer considérablement l'autosuffisance alimentaire des bases vies concernées. Cependant, les investissements nécessaires<sup>107</sup>, notamment pour maintenir un niveau de fertilité minimum sur les zones destinées à l'agriculture<sup>108</sup>, semblent prohibitifs pour l'instant<sup>109</sup>. Par ailleurs, ils nécessitent également des connaissances que les cellules d'aménagement ne possèdent pas pour le moment.

**C040** [développement local à la SFID (Rougier Cameroun)] : comme pour le contrat C038, l'étude a proposé au management du groupe Rougier, de nouvelles approches dont l'intérêt d'établir un partenariat avec les structures de microfinances avec lesquelles, il serait possible de proposer aux populations des produits de crédits adaptés à des activités génératrices de revenus, pour pallier les dysfonctionnements de la redevance forestière annuelle (RFA) dont sont privés les populations riveraines, dans leur plus grande part. Evidemment, comme pour les infrastructures sociales (écoles, postes de santé, etc.) cela pourrait encore représenter un coût supplémentaire difficilement intégrable dans les charges de production. Autre raison probable : l'absence de changement dans l'approche du développement local traduirait la volonté de ne pas modifier un système qui maintient, vaille que vaille, un équilibre entre populations riveraines, élites locales et Administrations. L'entreprise ne voulant pas apparaître comme l'initiateur tout désigné de changements trop brutaux.

**C061** [soutien à la radio communautaire de la CIB-OLAM] : bien que prévu au cadre logique du Programme, il n'a pas été possible de mettre en œuvre le soutien demandé, pour des raisons techniques et puis plus tard, de statuts en cours de renégociation avec les associations riveraines.

**C084** [formation en secourisme] : après les sessions de formations sur le terrain, des guides pédagogiques sur le secourisme & sécurité, lutte incendie, gestes et postures ont été produits. Il subsiste un doute sur la pertinence de ces formations, au niveau de la spécialisation des métiers (abatteur, chauffeurs, coliseurs, etc.) qu'elles auraient dû prendre en compte.

**C086** [formation en cartographie participative] : comme pour toutes les interventions interagissant avec les populations riveraines, ces formations ont nécessité de gros besoins logistiques des exploitants et doivent s'inscrire dans la durée. Il y a probablement une réflexion méthodologique à engager pour améliorer l'efficacité de ce type d'action.

Dans le courant de la dernière année du Programme, on peut citer les requêtes qui ont abouti à relever significativement le niveau des entreprises dans l'adoption de techniques à faible impact, à travers la formation à l'abattage (contrat C066), à l'utilisation optimale des engins lourds (contrat C101) qui ont permis de former plusieurs dizaines de cadres et plusieurs centaines d'ouvriers et d'agents de maîtrise dans la mise en place effective de techniques d'exploitation moins impactante et plus durable sur l'accès à la ressource.

---

<sup>107</sup> La décomposition de ces investissements, en coûts unitaires / ha, aboutit par un effet multiplicateur à des montants élevés.

<sup>108</sup> Il s'agit, au Congo, des séries de développement communautaire auxquels ont accès des villages riverains, en fonction de l'étendue de leur finage.

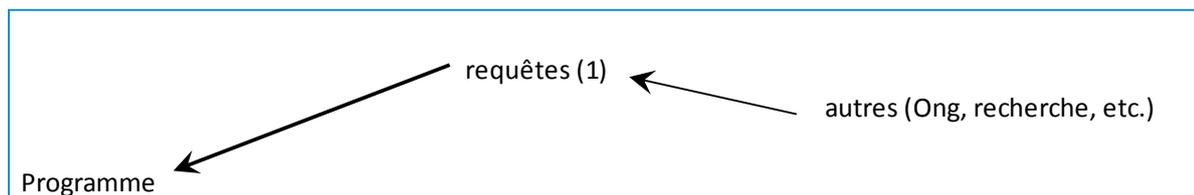
<sup>109</sup> Il n'est pas interdit de penser que dans une projection démographique de l'Afrique subsaharienne qui annonce un doublement de population d'ici 30 ans, le métier d'exploitant forestier devra intégrer une dimension de producteur de nourriture pour faire face aux besoins alimentaires des populations.

Insistons ici, sur l'importance de préserver au mieux la possibilité forestière, car si les entreprises forestières certifiées ou voulant le devenir venaient à perdre leur confiance dans l'accès durable à la ressource, il est à craindre que la logique d'un retour sur investissement rapide ne vienne compromettre leur comportement de gestionnaire responsable qui ne peut s'installer que dans la durée.

A noter que pour des raisons variées, l'une ou l'autre intervention du Programme, mise en œuvre suite à une requête exprimée par une entreprise n'a pas toujours été suivie d'un effet entier et complet. Mais, un résultat partiel, dans bien des cas, ne doit pas être traduit en termes d'échec, car il s'agissait alors d'atteindre un jalon intermédiaire sur une trajectoire d'objectifs qui devront être poursuivis en phase II. On peut ici citer le contrat **C074** relatif à la mise au niveau de tout le Groupe Rougier en matière de suivi des indicateurs sociaux et environnementaux liés au standard FSC-FM<sup>110</sup>. Autres exemples, les contrats **C082 et C083** destinés à identifier au Gabon, un panel d'entreprises nationales ou asiatiques, susceptibles de s'engager vers un objectif de certification, pour autant que leur situation actuelle n'est pas trop éloignée d'une possible certification dans un délai de quatre à cinq années, ne sont qu'une première étape d'un long processus d'accompagnement éventuel.

Autre exemple encore, la stratégie de lutte contre le VIH sida (**C041**) n'est certainement pas aboutie et il faudra, en deuxième phase, continuer à financer une intervention VIH sida, à travers un plan de lutte à l'échelle de la sous-région, vu les routes d'évacuation empruntées par les grumiers, pour atteindre Douala ou Pointe noire.

### 3.3 Les requêtes motivées par les autres parties prenantes (hors concessionnaires)



Aujourd'hui, une entreprise certifiée opérant dans le bassin du Congo, capitalise les savoir-faire d'acteurs (ONGS, autres) qui lui sont indispensables dans la résolution de difficultés liées aux principes, critères et indicateurs liés à la thématique des droits des peuples autochtones, à la lutte contre les activités illégales (braconnage, coupe de bois non contrôlée, etc.), ou de réponses à des questions posées à la recherche forestière ou encore d'interactions avec la société civile qui l'oblige à penser sa communication à travers une information grand public, sur les enjeux environnementaux et économiques que représentent la préservation du deuxième massif forestier au monde, après celui de l'Amazonie.

<sup>110</sup> Le contrat C074 « *Optimisation et uniformisation des pratiques de Gestion Durable répondant aux exigences de la certification FSC à l'échelle du Groupe Rougier- volet 4* » qui a permis d'élaborer un progiciel, à l'échelle du groupe Rougier, permettant l'édition d'un rapport quasi automatisé, sur base de collecte de données en relation avec une matrice d'indicateurs « exploitation responsable » déclinés en : i) opérations d'exploitation forestière ; ii) gestion durable et environnement ; iii) hygiène-sécurité-environnement ; iv) faune v) social interne et externe. Le tout est suivi globalement par plus de 100 indicateurs encodés régulièrement dans le progiciel.

Il est donc tout à fait normal que le Programme ait été sollicité par un panel d'acteurs qualifiés « autres » dans le processus de requêtes reçues, tel que le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 12 : Principaux contrats issus de requêtes motivées par les parties prenantes (hors exploitants)**

N° de contrat	Libellé	Prestataire		Montant €	
C0010	Appui entreprises asiatiques/NEPCON	NEPCON	B.0300 - Appui aux entreprises	86.625	CERT
C0013	Appui aux sociétés asiatiques au Gabon	Rainforest Alliance	B.0300 - Appui aux entreprises	91.875	CERT
C0014	Chargé communication PFBC	Mr DOGMO POKEM S. Dany	B.1100 - Communication	138.500	COM
C0020	Publication mémento forestier	CIRAD	B.1100 - Communication	47.500	COM
C0055	Edition livre "Des forêts pour toujours"	Meindert Brouwer	B.1100 - Communication	20.000	COM
C0056	Test résistance et durabilité (1)	FCBA	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	114.538	COM
C0081	Test résistance et durabilité (2)	Delft University of Technolog	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	82.000	COM
C0082	Directive EIE milieu forestier	SEEAC	B.0700 - Mesures secteur social	40.000	COM
C0083	Traduction feuille de route HVC	Simon Knight	B.0900 - Appui au FSC	3.158	HVC
C0091	Feuille de route HVC	FSC International Center Gmb	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	217.000	HVC
C0107	Réduction impact dans les APDS	WWF Yaoundé (WWF RoA, YH	B.0700 - Mesures secteur social	149.900	HVC
C0099	Appui en gestion faune	ZSL	B.0300 - Appui aux entreprises	129.864	LAB
C0100	Action ALEFI (LAB) au Gabon	Conservation Justice	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	143.500	LAB
C0102	Appui aménagement forestier Gabon	WWF Gabon	B.0300 - Appui aux entreprises	88.725	RECH
C0103	Norme FSC diversité génétique	Gembloux Agro-Bio Tech	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	35.246	RECH
C0104	Norme FSC diversité génétique	Bioversity International	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	21.850	RECH
C0105	Norme FSC diversité génétique	NATURE +	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	31.850	RECH
C0106	Norme FSC diversité génétique	Université Libre de Bruxelles	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	40.070	RECH
C0054	Appui ACPAC par NATURE+	NATURE +	B.1000 - Analyse utilisation des forêts	267.841	SOCEXT
C0114	Appui aspects sociaux CES	TFT	B.0400 - Formation personnel entreprise	170.996	
				2.181.564	

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- quelques appuis du Programme codés <CERT> ou <COM> préparent en quelque sorte l'avenir de l'exploitation forestière dans le bassin du Congo, surtout au Gabon où plus de 60 % de la superficie des concessions est détenue par des entreprises à capitaux asiatiques, qui n'ont pas encore intégré dans leur mode opératoire, l'ensemble des dispositions prévues par les législations concernées (code forestier, droits des travailleurs, préservation de l'environnement et de la biodiversité, etc.). Citons aussi, les tests de laboratoire sur six essences de promotion qui devraient permettre de modifier la composition des prélèvements dans les assiettes de coupes annuelles et ainsi mieux préserver la ressource dans sa biodiversité, surtout en deuxième rotation ;
- les appuis codés <RECH> font référence essentiellement à une étude visant à déterminer les distances minimales à respecter entre semenciers, pour maintenir une variabilité génétique suffisante. Tandis que l'avant dernière ligne du tableau évoque le contrat [C054] relatif à l'appui donné au Ministère des eaux et forêts du Cameroun, dans l'élaboration d'une nouvelle matrice relative aux lignes directrices des plans d'aménagements dits de seconde génération ;
- parmi les appuis codés <HVC>, il faut noter l'appui donné à WWF pour mener un inventaire faunique dans les aires protégées des APDS<sup>111</sup> et celui donné au bureau régional FSC installé depuis 2013 à Brazzaville sur lequel repose aujourd'hui la déclinaison de la norme internationale FSC pour le bassin du Congo en standards nationaux, la définition des seuils pour les différents types de Hautes valeurs de

<sup>111</sup> Pour obtenir une situation T0 avant exploitation des permis n° 189 et n° 190.

conservation (HVC) et la mise en œuvre de la motion FSC n° 65<sup>112</sup> relative aux paysages forestiers intacts<sup>113</sup> ;

- enfin, diverses initiatives ont pu être financées dans la communication vers le grand public<sup>114</sup> (livre de Meindert Brouwer) ou d'ouvrage spécialisé tel la nouvelle édition du mémento du forestier tropical.

### 3.4 Les interventions du Programme en direction des concessionnaires



Ce cheminement fait référence à certains appuis du Programme aux entreprises, sans que ces dernières en aient formellement exprimé la demande. Ces interventions sont donc issues d'une réflexion de la CgP qui, consciente que les exploitants, en prise avec leur quotidien, n'ont pas toujours le recul nécessaire ni le temps pour réfléchir à des stratégies ou à des outils (qui leurs manquent pour faciliter l'atteinte de certains résultats imposés par un référentiel de certification), leurs a proposé de se prêter à certains tests évaluatifs.

**Tableau 13 : Principaux contrats issus d'interventions au bénéfice des concessionnaires**

N° de contrat	Libellé	Prestataire		Montant (€)
C0002	Logiciel ISOVISION	ISOVISION	B.0500 - Mesures investissement certif	20.295
C0037	Traçabilité avec compas élect	IAS Integrated Arbor Solutions	B.1300 - Etudes, formation, analyse	82.800
C0042	Cinéma itinérant JMN	JMN Consultant	B.0700 - Mesures secteur social	92.070
C0049	Détection activités illégales	ZSL	B.0300 - Appui aux entreprises	115.976
C0063	Protection aires et faune	WCS Gabon	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	2.540
C0089	Gestion faune FSC Rougier Gab	WCS Gabon	B.0300 - Appui aux entreprises	151.237
				313.681

**C002** [logiciel de suivi de la norme FSC] : en octobre 2012, une toute première idée a été de tenter d'équiper les entreprises d'un logiciel de suivi de la norme FSC qui génère un tableau impressionnant d'indicateurs à suivre, tout au long d'un processus industriel complexe. Il était donc à priori intéressant de faire une étude sur les solutions informatiques disponibles de type logiciel de qualité que l'on aurait pu adapter à l'exploitation forestière dans le bassin du Congo. C'est ainsi qu'une société Canadienne (Isovision<sup>115</sup>) est venue à Douala présenter sa solution logicielle.

Cette proposition n'a pas abouti sur un contrat d'adaptation pour les exploitants forestiers du bassin du Congo, en partie en raison du manque de préparation des présentateurs insuffisamment expérimentés dans la gestion forestière, mais aussi en raison du poids des habitudes des concessionnaires présents, tous plus ou moins satisfaits dans leurs procédures de suivi reportées, le plus souvent dans des tableaux Excel. Néanmoins, à la

<sup>112</sup> <http://www.comifac.org/fr/content/note-de-position-de-la-comifac-sur-la-motion-65-de-l%E2%80%99assembl%C3%A9e-g%C3%A9n%C3%A9rale-du-fsc-sur-les>

<sup>113</sup> <http://www.greenpeace.org/international/Global/international/documents/forests/2016/Motion-65-Progress-Update.pdf>

<sup>114</sup> <http://www.centralafricanforests.org>

<sup>115</sup> Isovision <http://www.isoivision.com/>

faveur du contrat [C074] portant sur une harmonisation des procédures du groupe Rougier sur les quatre pays où il est présent, la CgP a appris qu'un tel logiciel était à l'écriture, preuve que le besoin était bien là et que l'appui C002 a fait réfléchir quelques entreprises.

**C037** [compas forestier électronique] : pour calculer le volume des arbres à partir des données de diamètre des inventaires d'aménagement ou d'exploitation, des équations de volume, plus généralement appelées tarifs de cubage, sont utilisées. Les tarifs de cubage sont établis par essence ou groupe d'essences, pour une zone géographique et pour une gamme de diamètres donnée. Au Cameroun, les sociétés forestières ont l'obligation légale d'utiliser les tarifs de cubage de l'Administration qui sont implémentés dans le logiciel de traitement informatique appliqué à la modélisation des aménagements (TIAMA).

Par ailleurs, les exigences de traçabilité exigées par les procédures FLEGT et le Règlement des Bois de l'Union Européenne entré en vigueur le 3 mars 2013 (traçabilité des bois et de ses produits dérivés, depuis l'arbre sur pied et géo-référencement systématique des pieds dans certains pays) deviennent, en vertu du principe 1 du FSC, des exigences FSC.

Conscient des difficultés liées à ces nouvelles contraintes, le Programme a décidé d'appuyer l'utilisation du compas forestier électronique, qui équipé d'un GPS interne et de tables allométriques, aurait dû faciliter grandement le travail des prospecteurs, par un enregistrement électronique des données d'inventaires, et transférables, sans ressaisies, dans un logiciel SIG. Le coût unitaire du compas, sa relative fragilité et sans doute le nombre d'essences à contrefort ou de pieds à gros diamètre, n'a pas permis de conclure positivement de la pertinence de l'outil.

**C042** [cinéma itinérant] : l'idée de projet de cinéma numérique ambulant est née de la nécessité de devoir communiquer avec l'ensemble des populations vivant sur les sites forestiers ou dans leur environnement pour expliquer l'intérêt et le bien-fondé de la gestion durable des forêts et de la certification de cette gestion durable.

Certes, ce sont les entreprises concessionnaires qui se sont engagées de leur plein gré dans ces processus de certification durable, mais cela ne peut fonctionner bien et longtemps que si l'ensemble des acteurs locaux, employés et leurs familles, fonctionnaires et autorités locales, populations riveraines bantoues et pygmées, allogènes comme autochtones, adhèrent au concept.

Pour sensibiliser ces dernières à des changements imposés par la certification, notamment la gestion raisonnée de la chasse qui ne doit se limiter qu'à un droit d'usage, il a été décidé de projeter quelques documentaires sur les primates et d'ainsi les faire découvrir dans leur dimension quasi humaine. De ce point de vue, l'objectif a été atteint à telle enseigne que bon nombre de nouveau-nés dans les dispensaires des concessions, ont reçu le nom d « Oscar », prénom donné à un petit chimpanzé orphelin pris sous la protection du mâle dominant dans un documentaire animalier<sup>116</sup>. On mesure ici l'énorme saut qualitatif de l'image de ce gibier qui, de « viande de brousse » est rentré de plein pied dans les familles.

Néanmoins, l'intervention n'a pas réussi à atteindre son objectif de 250 projections annuelles pour des raisons de logistiques trop contraignantes qui ont fini par décourager les concessionnaires.

**C049** [détection des activités illégales] : cette intervention a consisté à mettre à contribution les nouvelles technologies dans la détection d'activités illégales dans les concessions. Ainsi ont pu être testés, le concept « Rainforest connexion »<sup>117</sup> d'une petite start-up américaine qui consiste à recycler de vieux smartphones et de les placer en hauteur dans des arbres

---

<sup>116</sup> [http://www.allocine.fr/film/fichefilm\\_gen\\_cfilm=135781.html](http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=135781.html). D'autres films sont également à présenter, tel « le choix du roi » <http://www.animauxtv.fr/programme/le-choix-du-roi-693.aspx>

<sup>117</sup> Rainforest Connection » (RFCx) [www.rfcx.org](http://www.rfcx.org)

« relais » afin de constituer un maillage acoustique capable de reconnaître le bruit d'un coup de fusil, d'une tronçonneuse ou le passage d'une moto.

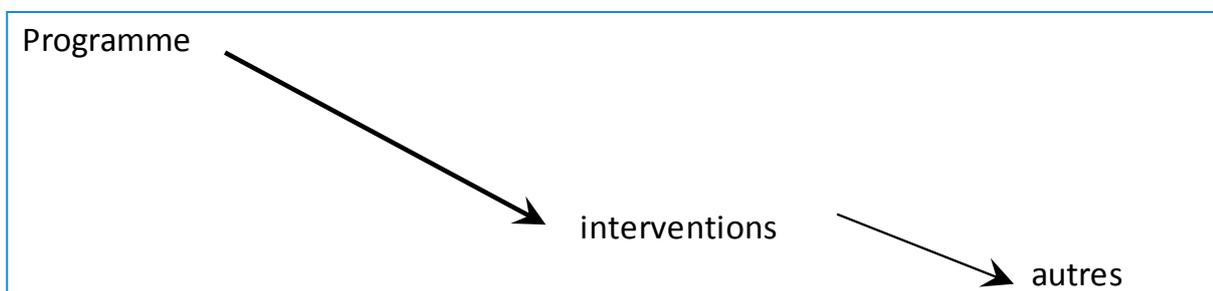
Le deuxième test s'est appuyé sur une technologie déjà éprouvée par de nombreuses entreprises qui utilisent un parc automobile important et optimisent leur flotte par un suivi satellitaire des chauffeurs. Pour ce qui concerne les concessions forestières du bassin du Congo, l'intervention du PPECF a consisté à étudier la faisabilité d'un tracking des camions entrants et sortants des concessions (détections des arrêts, de l'ouverture des portes, etc.), renseignements pouvant signaler un comportement anormal en liaison avec une activité de chargement suspect (braconniers, bois illégal, transport de gibier).

Si le premier test a manqué de robustesse dans sa technologie, le second a prouvé toute sa pertinence dans la réduction des transports illicites et dans le suivi des consommations de carburant<sup>118</sup>.

**C089** [gestion faune FSC Rougier Gabon] : à la faveur d'une requête adressée par Rougier Gabon pour résoudre une demande d'action corrective majeure<sup>119</sup> sur le défaut de monitoring de la faune dans les UFA et de mesures anti braconnage, le PPECF a proposé de tester un nouveau PFNL que l'on pourrait qualifier de e-PFNL, dans la mesure où il recourt à internet pour le valoriser : l'idée étant qu'il y a un public intéressé pour accéder 24h/24h à un point d'observation remarquable, tel qu'un baï fréquenté quasi quotidiennement par de la grande faune (éléphants, gorilles, buffles, etc.). Ces « followers » pourraient donc être la source d'un crowdfunding au bénéfice des concessionnaires, auxquels serait reversé un revenu substantiel du droit à l'image des animaux qu'ils protègent avec beaucoup de difficultés. Ainsi, si une alternative à la vision protéinique de cette grande faune pouvait émerger, on peut penser que s'installerait progressivement un contre-usage de la faune, inscrit dans un processus vertueux de protection de la biodiversité dans lequel populations riveraines, concessionnaires<sup>120</sup> et mêmes les services déconcentrés de l'Etat pourraient tirer des revenus financiers.

Au moment où ce rapport est écrit, le concept est en construction et n'a donc pas encore totalement livré ses difficultés de mise en place.

### **3.5 Les interventions du Programme en direction des « autres » bénéficiaires (hors concessionnaires)**



<sup>118</sup> Rien qu'au Cameroun, plusieurs sociétés offrent ce service dont celle qui a réalisé le test [www.prosygma-cm.com](http://www.prosygma-cm.com)

<sup>119</sup> DAC émise lors de l'audit de surveillance FSC de 2014 ;

<sup>120</sup> On peut imaginer que ces revenus permettraient d'engager davantage d'écogardes et/ou de subventionner les protéines d'élevage proposées dans les économats des bases-vie.

**Tableau 14 : Principaux contrats issus d'interventions au bénéfice d'autres parties prenantes**

N° de contrat	Libellé	Prestataire		Montant €
C0053	Appui certification PAFC Camer	Association PAFC Cameroun	B.0900 - Appui au FSC	57.900
C0055	Traduct° feuille de route HVC	Simon Knight	B.0900 - Appui au FSC	3.158
C0056	Action ALEFI au Gabon	Conservation Justice	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	143.500
C0059	Consolidation stratégie FSC	FSC International Center Gmb	B.0900 - Appui au FSC	207.700
C0062	Bénéfices lié à la certification	OREADE BRECHE	B.0500 - Mesures investissement certif	160.000
C0078	Amélioration conditions transport	FRM Ingénierie	B.0100 - Amélioration conditions cadres	86.900
C0106	Feuille de route HVC	FSC International Center Gmb	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	217.000
C0111	Certification PEFC au Congo	OREADE BRECHE	B.0900 - Appui au FSC	97.400
C0112	Cours d'accidentologie e-learn	Vincent PELE	B.0400 - Formation personnel entrepr	28.545
C0113	Etat des lieux PEA 190 en RCA	Thomas Martensson	B.0500 - Mesures investissement certif	11.500
				1.013.603

Il est assez naturel de trouver dans ce cheminement, les appuis donnés aux deux systèmes de certification qualifiés de « gestion durable » présents en Afrique centrale, avec sans conteste un appui largement supérieur au standard FSC qui, rappelons-le, historiquement avait été choisi par les concessionnaires pour faire face aux campagnes médiatiques très critiques sur l'exploitation forestière dans le bassin du Congo.

Ceci explique que dans ce tableau, on retrouve les contrats **C059** et **C106** qui ont permis au FSC de déployer un bureau régional pour l'Afrique centrale. Dans une moindre mesure, le PEFC a été lui aussi soutenu pour faire progresser la reconnaissance d'un standard national<sup>121</sup> au Cameroun, Congo et en RCA<sup>122</sup>, les deux démarches étant opposées puisque d'une part, le bureau régional FSC travaille à adapter des directives venues d'en haut, tandis que la construction de standards nationaux PAFC s'appuie sur une procédure de reconnaissance partant du terrain jusqu'à Genève<sup>123</sup>.

**C062** [coûts et bénéfices de la certification] : une autre demande spécifique du Programme a été de tenter, par une étude, d'évaluer les coûts et les bénéfices de la certification. Car sans cet argumentaire, le Programme s'est trouvé, dès son démarrage, dans une situation assez délicate, ne pouvant compter que sur un pouvoir de persuasion d'aller vers la certification, totalement construit sur des perceptions largement invérifiées.

Aujourd'hui, grâce à un travail de fond sur deux études de cas, on peut affirmer que la certification induit bien un bénéfice supérieur de deux à trois fois les investissements (amortis annuellement) et les coûts récurrents liés à la certification<sup>124</sup>. Un outil informatique<sup>125</sup> sera prochainement mis en ligne sur le site web du PPECF, pour faciliter l'autoévaluation par les entreprises, des bénéfices qu'elles pourraient attendre de la certification.

**C078** [conditions de transport] : le coût du transport routier de la concession jusqu'à la mise à bord, représente une part considérable du prix FOB. A la suite de l'engorgement du port de Douala qui a prévalu pendant des mois, immobilisant des stocks considérables au port avec

<sup>121</sup> Au niveau international, PEFC est organisé en Conseil appelé PEFC Council; Cette organisation internationale rassemble tous les pays membres du système PEFC ainsi que les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion durable des forêts dans le monde. Les missions du PEFC Council sont : i) élaborer les règles internationales de gestion forestière durable PEFC applicables par tous les pays membres du système (méta-standards) ; ii) approuver les schémas nationaux de certification forestière PEFC élaborés par chaque pays membre du système, sur la base de ces règles internationales ; iii) développer la gestion forestière durable et la certification forestière PEFC dans le monde ; iv) Promouvoir l'utilisation du bois certifié par les entreprises et par le grand public.

<sup>122</sup> Au Gabon, il est déjà reconnu.

<sup>123</sup> Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC), 10 route de l'aéroport 1215 Genève.

<sup>124</sup> <http://www.avise.org/ressources/guide-du-retour-social-sur-investissement-sroi>

<sup>125</sup> L'outil est une matrice SROI (fichier Excel) préparée en quatre onglets : social externe, social interne, biodiversité et système.

des conséquences très négatives sur la trésorerie de la plupart des exploitants forestiers, le PPECF a commandé une étude comparative sur les coûts d'acheminement des bois vers Douala en comparaison avec d'autres ports, tels que Pointe Noire et Kribi. L'étude a bien mis en évidence les avantages et les contraintes de chaque port, en fonction de la localisation géographique de la concession.

**C112** [cours d'accidentologie en e-learning] : le Programme conscient que d'une manière générale, les entreprises forestières sont confrontées à un effet ciseau. D'une part, les exigences en matière de management technique, social et environnemental ne cessent d'augmenter. D'autre part, elles doivent souvent faire face à un turnover rapide de leurs cadres et employés qualifiés qui peuvent trouver d'autres opportunités dans d'autres secteurs (agro-industrie, projets miniers, administrations, ONGs, etc.). Cette situation les place donc dans un processus quasi permanent de recrutement-formations.

Par ailleurs, leur isolement géographique et la dispersion des chantiers rendent difficiles et coûteuses toutes les initiatives de formation professionnelle nécessitant très souvent le déplacement de formateurs.

C'est pourquoi, le Programme a souhaité tester la mise en ligne, par la voie du e-learning, des modules de formations qui peuvent au moins donner les bases théoriques (voire pratiques à travers des exercices) sur le management durable de la ressource forestière dans ses composantes techniques, sociales et environnementales. Ceci permettrait de renforcer les capacités internes de formation et réduirait sans doute le temps des formations présentiels.

Dans ce but, un premier module très spécifique relatif à la sécurité sur les chantiers forestiers a été élaboré et est en cours d'évaluation auprès d'un panel d'entreprises. Le retour des entreprises sur ce premier module étant très positif, il conviendrait d'élaborer de nouveaux modules au cours de la seconde phase.

**Figure 8: Extrait de l'évaluation par les entreprises du module e-learning « sécurité des chantiers d'abattage »**

## 10. Evaluation globale

N°	Thème à évaluer					
1	Le cours de formation complet (tous modules).	7	1			
2	La plateforme internet (accès aux modules, résultats des tests).	4	3	1		
3	Ce que j'ai le plus aimé/apprécié dans ce cours de formation : - IFO : C'est très illustratif. - SylvExpert : Vraiment un super boulot réalisé. Bien adapté au public et exhaustif.					
4	Ce que j'ai le moins aimé/apprécié dans ce cours de formation : - IFO : La plateforme demande une bonne connexion internet, souvent pas disponible en Afrique. J'ai dû recommencer plusieurs fois. Les abatteurs n'ont pas de possibilité d'accès à une telle plateforme. Je pense qu'une explication vidéo, présentation pourrait aussi amener la compréhension. Ainsi, une version téléchargeable, PDF pourrait aider.					
5	Ce que je propose pour améliorer ce cours de formation : - IFO : Plus de sujets à traiter avec moins d'étapes, plus condensé. - SylvExpert : Juste un truc à améliorer de façon globale : il faut parfois préciser dans le texte, que l'entreprise a mis en place des procédures, des outils, des consignes et qu'elles doivent toujours être respectées. Il ne faudrait pas qu'il y ait d'incohérence ou de contradiction. - ROUGIER - Abatteur 3 : Faire en sorte que l'audio et la vidéo s'accordent.					

## **4 CONTEXTE, LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS-INFORMATIONS POUR LA SECONDE PHASE<sup>126</sup>**

### **4.1 Contexte politique prévalant dans la sous-région, à la fin de la première phase**

L'évolution du contexte politique depuis l'identification en vue de la préparation de la phase I, a été marquée par un nombre de revers pour la dynamique de la certification forestière « FSC ou équivalente » (priorité donnée au processus FLEGT, incertitudes sur l'application du RBUE et l'impact sur l'exploitation forestière dans la sous-région, absences d'initiatives politiques de mise en œuvre du plan de convergence COMIFAC) avec néanmoins une exception d'envergure : la prise en compte de la certification notamment PEFC/PAFC dans les textes réglementaires du Congo.

En effet, le Congo a non seulement inscrit dans sa loi l'engagement dans un processus de certification comme à présent réglementaire pour chaque exploitant forestier, mais en plus son administration forestière est le principal requérant dans ce pays pour voir émerger un système PAFC permettant de se soustraire au monopole d'un système FSC jugé exclusif et peu adapté. Par ailleurs, la légalité certifiée est perçue comme une étape utile et même indispensable pour progresser vers l'obligation réglementaire, à terme, de la certification imposée par l'administration du MEFDD.

Par ailleurs, au Gabon, excepté quelques grandes concessions certifiées FSC-FM, la situation du processus d'aménagements est assez confuse : un grand nombre de conventions provisoires d'aménagement-exploitation-transformation sont arrivées à terme, plus de 2,5 millions d'ha de petits permis devaient faire l'objet de regroupements avec le soutien de l'AFD et du FFEM. Cette situation rend quasi impossible la mise en œuvre des prescriptions relatives au volet social et, quoique dans une moindre mesure, celles relevant du volet environnemental telles qu'elles sont exigées par le système FSC.

L'état actuel de la situation des permis au Gabon est bien une des contraintes contextuelles majeures s'opposant à la progression de la certification des forêts dans ce pays. Cette situation « complexe et défavorable » est d'ailleurs fortement critiquée par le petit nombre d'exploitants engagés dans des efforts de certification.

De plus, une révision de la loi au Gabon actuellement en cours, risque encore d'avantage de compliquer la situation. En effet, il y est envisagé le morcellement d'une grande partie des grands permis afin de ramener leur superficie moyenne dans des ordres de grandeur d'une centaine de milliers d'hectares. Si cette réflexion aboutit, elle entraînerait inévitablement des conséquences de rentabilité dans un contexte de contraintes écologiques et de durabilité imposées par le standard FSC.

En RDC, le processus de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concessions forestières est arrivé à terme au 31 juillet 2014. Cependant la RDC reste largement en retard sur les autres pays de la sous-région en matière d'aménagement forestier (7 premiers plans d'aménagements validés en 2016).

---

<sup>126</sup> <http://www.ppecf-comifac.com/interventions-a-venir.html> [à noter que cette partie du rapport n'engage ni la COMIFAC ni la KfW. Elle n'exprime que l'opinion de GFA Consulting Group GmbH].

## 4.2 Contraintes et opportunités institutionnelles, partenariats et programmes/projets

Aujourd'hui, la certification FSC-FM subit un effet ciseau. D'une part, l'application effective à partir du 3 mars 2013 de la due diligence imposée par le nouveau Règlement Bois de l'Union Européenne, lui-même en relation avec le processus APV-FLEGT, induit un attentisme chez de nombreux concessionnaires qui peuvent raisonnablement penser qu'un certificat OLB ou VLC est la meilleure réponse en termes économiques pour continuer d'accéder aux marchés européens. D'autre part, le référentiel de certification FSC-FM du bassin du Congo, en perpétuelle évolution, devient très contraignant pour les entreprises. Certaines motions, telle que celle faisant référence au concept de paysage forestier intact<sup>127</sup> (IFL), semblent même impossibles à mettre en œuvre, si une interprétation pragmatique du concept n'est pas proposée rapidement<sup>128</sup> par les instances du FSC International.

Dès lors, plusieurs entreprises forestières certifiées attendent avec intérêt la mise en place et l'opérationnalisation d'une certification de type PEFC et réévalueront à ce moment l'opportunité de redéfinir leur stratégie de certification en fonction de ce schéma ainsi que par rapport à l'évolution du contexte RBUE et APV-FLEGT.

Dans l'attente de décisions, la mise en place et l'opérationnalisation récente du bureau régional FSC à Brazzaville et le progrès fait par le PEFC/PAFC Cameroun, Congo et Gabon pour leur reconnaissance sont des éléments jugés très positifs. A noter que le PEFC international, envisage courant 2018 d'installer un bureau régional à Brazzaville.

Par ailleurs, le PPECF a noué des partenariats formels et informels avec un bon nombre de programmes/projets/structures actifs dans la gestion des ressources forestières opérant dans le bassin du Congo. Citons principalement :

- le « Congo Basin Program (CBP) » ciblant le même objectif que le PPECF, mais ne prenant en considération que les entreprises souhaitant se diriger vers la certification FSC, a clôturé son intervention fin 2015 après 5 années de présence. Un protocole de collaboration entre PPECF et CBP (finalement peu effectif dû à une délocalisation des activités du CBP) avait été établi pour éviter le chevauchement des appuis ;
- la collaboration avec le bureau régional FSC, à travers un appui de fonctionnement de la représentation régionale, mais également à travers le cofinancement de plusieurs activités et des échanges réguliers entre responsables des deux structures. Il en va de même avec le PEFC international, même si pour des raisons d'éloignement et l'absence de certificats reconnus par le PEFC dans le Bassin du Congo (excepté le Gabon), la collaboration est moins intense ;
- l'ATIBT, qui, en tant que représentation de la profession, a pu compter sur plusieurs appuis financiers de la part du Programme. L'appui le plus important a consisté dans un soutien à une étude marketing à trois volets (tests bois essences moins connues ; promotion des caractéristiques de ces bois à travers la production d'un guide à l'intention des professionnels ; étude marketing des bois africains certifiés) réalisée sur presque quatre ans ;
- dans une moindre mesure, les syndicats des forestiers et industries du bois nationaux<sup>129</sup>, mis à part le Groupement de la Filière bois du Cameroun (GFBC) qui a reçu l'appui du Programme pour un plan d'actions contre le VIH-Sida ;

---

<sup>127</sup> IFL, motion N° 65, proposée par Greenpeace International, à l'Assemblée générale du FSC à Séville, septembre 2014.

<sup>128</sup> Il est attendu que cette motion soit prise en compte à la fin de l'année 2016.

<sup>129</sup> Pour la deuxième phase, l'accompagnement d'entreprises vers un niveau de gestion inférieur (OLB / VLC) et dans ce contexte, devrait impliquer davantage les syndicats les plus actifs.

- la présence de points focaux du PPECF<sup>130</sup> au sein des Administrations (Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable au Congo, Ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche en RCA) a facilité certaines interventions du Programme ;
- au niveau des ONG, il faut principalement mentionner le WWF, incontournable et omniprésent depuis longtemps dans le Bassin du Congo, lui-même étant en partenariat avec d'autres structures (Bureau National de Certification Forestière en RDC) ; l'ONG WCS et Conservation & Justice, fortement implantées au Congo et au Gabon, ont été également des partenaires importants ;
- les concessionnaires autour des APDS en RCA<sup>131</sup> ;
- les bureaux de contrôles NepCon et RA au Gabon dans le cadre de la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises asiatiques ;
- le The Forest Trust (TFT) et son Centre d'excellence sociale (CES) à travers duquel le PPECF a cofinancé la formation de deux promotions de responsables sociaux afin qu'ils se perfectionnent dans les approches sociales liées à la gestion durable des forêts.

### 4.3 Typologie des entreprises cibles

Un classement des différentes entreprises forestières, partenaires ou non du PPECF, peut être établi selon leurs capacités techniques et financières. Ces dernières correspondent assez précisément à un degré d'implication plus ou moins fort (voire pas du tout) dans les opérations d'aménagement d'abord, de certification de légalité et de gestion forestière durable ensuite.

Pour permettre une intervention ciblée mieux adaptée à chaque candidat potentiellement intéressé par un partenariat avec le PPECF, il sera sans doute judicieux de tenir compte formellement des différents types d'entreprises partenaires pour proposer différents modes opératoires adaptés en conséquence. Ceci tant pour concevoir une démarche d'accompagnement nécessaire à la réalisation des actions cofinancées par le PPECF que pour moduler également le mode de cofinancement dont elles bénéficieront.

Ainsi une typologie élémentaire basée sur le critère « certification » (qui reste l'argument principal du programme) pourrait être établie de la façon suivante :

- a. entreprises déjà certifiées FSC ;
- b. entreprises certifiées légalité (OLB/VLC/FSC-CW) ou non (éventuellement en *joint venture* avec d'autres entreprises certifiées) mais engagées dans une certification de gestion durable (FSC/PAFC) ;
- c. entreprises certifiées légalité (OLB/VLC/FSC-CW) et qui ne souhaitent pas s'investir formellement dans la certification de gestion durable ;
- d. entreprises non certifiées légalité mais engagées, ou décidé de s'engager, dans le processus OLB/VLC/FSC-CW ;
- e. entreprises qui se contentent du niveau RBUE (due diligence) ;
- f. autres entreprises.

En principe, le PPECF II ne devrait s'adresser qu'aux entreprises de type « a » à « d ». Les seules exceptions pourraient se trouver dans les cas où le PPECF appuie des syndicats de

<sup>130</sup> Le Gabon qui deviendra également un pays cible du PPECF en phase II n'a, contrairement à la phase I, pas encore de point focal. En RDC, le WWF (ex programme C4CF) a assuré la fonction de relais et au Cameroun, les demandes sont adressées directement à la CgP, située à Yaoundé.

<sup>131</sup> On évoque ici, le protocole spécifique SINFOCAM-PPECF.

la filière dont certains membres se trouveraient en catégorie « e », alors que la majorité se situerait en catégorie « d », voire plus élevée.

#### 4.4 Principales leçons apprises de la première phase

**1<sup>ère</sup> leçon:** le Programme doit élargir son intervention aux certificats de légalité

Rappelons que l'objectif principal prévoyait de doubler les superficies certifiées (FSC ou équivalent de 5 Mio à 10 Mio ha) à l'horizon fin 2014 :

Il était supposé que le Programme avait à sa disposition une réserve de concessionnaires déjà légaux qui auraient voulu profiter de l'opportunité du PPECF pour faire un saut qualitatif vers le certificat FSC-FM.

Cependant, il est rapidement apparu que cette situation de départ n'existait pas et que les entreprises potentiellement intéressées, ayant devant elles la dizaine de concessionnaires certifiés FSC, avaient fait les constats suivants :

- les quelques entreprises certifiées tirent un bénéfice du label FSC, soit en terme d'image (ce qui est important pour des grands groupes cotés en bourse), soit en terme de marché de niches, souvent liés à des investissements publics mettant en œuvre des bois caractérisés par certaines propriétés spécifiques tels les bois « hydrauliques ». En conséquence, pour une entreprise moyenne qui ne dispose pas d'essences particulières, la certification FSC-FM n'a pas d'intérêt évident ;
- pour satisfaire au nouveau règlement bois européen de 2013, il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'être certifié FSC-FM. Un certificat de légalité vérifié tierce partie (Origine et Légalité des Bois - OLB, Verification of Legal Compliance - VLC) suffit amplement pour écouler ses produits sur le marché européen ;
- une très grande partie des bois labellisés FSC se vend au prix du bois non certifié, alors que la certification a un coût de l'ordre de 1 à 2 euros à l'hectare, en termes d'investissements, sans compter les coûts récurrents pour maintenir le certificat.

**2<sup>ème</sup> leçon:** il faut, comme l'avait déjà précisé la mission d'évaluation à mi-parcours, agir davantage sur les paliers inférieurs et tirer les entreprises étape par étape (OLB, FSC-CW, PAFC, FSC-FM) vers un niveau supérieur de gestion forestière. L'indicateur de l'objectif principal du PPECF Il devra être éclaté en plusieurs indicateurs en fonction du niveau de gestion forestière :

- # ha certifiés OLB, VLC ou FSC-CW en 2020 ;
- # ha certifiés FSC ou P(A)EFC en 2020.

**3<sup>ème</sup> leçon:** il faut s'appuyer davantage sur les plateformes professionnelles, pour améliorer la concertation et la collaboration entre les différents acteurs du secteur forestier et veiller à la cohérence du dialogue avec les Administrations de tutelles et les institutions partenaires.

Une enquête du PPECF auprès des entreprises du bassin du Congo, courant février 2016, avait bien mis en évidence que seule une rencontre directe avec les Directeurs Généraux des entreprises (aux structures managériales majoritairement très hiérarchiques) permettait de faire percevoir le PPECF en tant que programme au service des exploitants forestiers désireux de s'investir dans la gestion durable. Ce contact direct n'a pas été suffisamment établi durant la phase I. Difficulté qu'avait également remarquée la mission d'évaluation à mi-parcours, et traduite dans une de ses recommandations: « *être au service des entreprises et des systèmes de certification* » à travers la mise en place d'un comité de concertation avec les entreprises certifiées et les réseaux sous régionaux FSC et PEFC/PAFC.

**4<sup>ème</sup> leçon:** un appui (notamment les formations et le coaching) à une entreprise ou à une structure partenaire doit reposer sur un objectif clairement internalisé.

Le mode opératoire adopté par le Programme n'a pas toujours été suffisamment structurant en regard des contraintes imposées par la gestion durable et la certification. En deuxième phase du Programme, il est attendu qu'une entreprise (non certifiée) souhaitant un certificat et surtout le maintenir, doit s'appuyer sur un plan d'actions qui prévoit les solutions techniques à mettre en œuvre dans l'immédiat aussi bien que les moyens et les budgets à mobiliser sur le long terme. A cet égard, l'approche de l'appui par cofinancement sera bien entendu essentielle.

**5<sup>ème</sup> leçon:** les entreprises doivent s'impliquer davantage dans l'élaboration des requêtes et mettre moins en avant les liens historiques qu'elles ont avec tel ou tel bureau d'études. Elles y gagneront en éventail de solutions et de savoir-faire.

Un nombre important de demandes d'appuis adressées au PPECF sont issues de consultants qui connaissent les difficultés des entreprises et celles spécifiques à tel ou tel exploitant. Après avoir instruit la requête, ils l'ont souvent fait porter par le bénéficiaire avec lequel ils ont le plus souvent des rapports d'appui-conseil. Ceci ne rend pas la requête inéligible, mais la CgP aurait aimé une plus grande implication directe des bénéficiaires dans l'élaboration des requêtes, afin de s'assurer que le besoin réel de l'entreprise a été correctement exprimé.

A noter le peu de demandes concrètes de la part des concessionnaires pour promouvoir le développement local (intensification agricole, activités génératrices de revenus, ...), le social externe ou la gestion de la biodiversité. Ces problèmes ne sont soulevés seulement qu'en cas de DAC émises par les bureaux de certification ou par des ONG partenaires actives chez certains concessionnaires, qui ont vu dans le PPECF un moyen de se faire financer des activités.

**6<sup>ème</sup> leçon:** des requêtes « urgentes » et « exceptionnelles » seraient à éviter autant que possible en phase II

En travaillant davantage à travers des plans de travail conjointement établis avec les bénéficiaires, il serait possible de réduire le nombre de requêtes urgentes, surtout liées à la résolution de demandes d'actions correctives qui, sans être à exclure, devraient être réduites en phase II du Programme. Une approche consisterait à utiliser de manière systématique des conventions-cadres<sup>132</sup> entre les entreprises bénéficiaires et le PPECFII qui détailleraient les appuis éligibles et les taux de cofinancement. Par leur signature, l'accord de principe serait donné à l'ensemble des actions présentées pour appui, le bénéficiaire pourrait alors simplement demander la contractualisation d'un prestataire au moment opportun, selon une grille convenue<sup>133</sup> en début de phase II.

---

<sup>132</sup> Type convention SINFOCAM-PPECF

<sup>133</sup> Exemple possible de contribution du Programme en phase II :

- ✓ 60% pour des renforcements de capacités qui permettent l'atteinte du niveau RBUE ;
- ✓ 60% pour les appuis de rendement / production avec un lien vers la certification (légale ou gestion forestière) ;
- ✓ 40% pour des formations EFI dans des entreprises certifiées ;
- ✓ 40% pour le coaching de syndicats professionnels ;
- ✓ 40% pour des activités qui peuvent mener vers un certificat OLB/VLC ;
- ✓ 25% pour des formations dans des entreprises s'orientant vers un certificat OLB/VLC ;
- ✓ 20% pour les appuis qui sont des exigences FSC / PAFC mais non OLB/VLC ;
- ✓ 20% pour le coaching des entreprises vers le certificat OLB / VLC ou FSC / PAFC ;
- ✓ 0% pour le premier audit à blanc OLB / VLC ou FSC / PAFC des concessions.

## 4.5 Sélection des appuis

A la différence de la première phase du PPECF, la seconde élargira donc officiellement son appui à des objectifs de certification qualifiés de légalité (OLB, VLC) vérifiée par tierce partie, dans une approche de trajectoire vers un certificat de niveau durable.

Pour ces deux certifications, il convient ici de lever l'ambiguïté sur l'appellation certification de légalité, qui, en creux, semble indiquer, que les entreprises qui ne disposent pas de ces certificats ne seraient pas légales ou qu'il s'agirait en les certifiant de vérifier la légalité stricte au regard des législations concernées.

Alors qu'il s'agit en fait, de certifier, des niveaux bien supérieurs, par ailleurs compatibles, avec les normes environnementales et sociales de grandes institutions, comme l'atteste, le tableau 15 (présenté plus bas) où sont comparés la grille OLB avec les principales normes de la Banque Mondiale.

Ce nouveau positionnement obligera le Programme à apprécier le niveau de motivation plus ou moins fort dans les activités d'aménagement d'abord, puis de certification de légalité, et plus loin, de gestion durable. Ainsi, pour permettre une intervention adaptée à la situation de chaque entreprise potentiellement intéressée par un partenariat avec le Programme, il faudra obligatoirement tenir compte des différents types de situations rencontrées et proposer différents modes opératoires adaptés en conséquence.

### Evolution possible et recommandations<sup>134</sup> :

Pour les entreprises certifiées FSC-FM, les motivations qui ont sollicité le soutien du Programme, soit pour résoudre en urgence des DAC, ou soit, pallier des faiblesses dans le champ du management sous norme FSC, ne devraient plus en deuxième phase, être l'objet de requêtes, à moins de faire la démonstration que l'entreprise a mené un effort important de réorganisation structurelle, qu'il s'agit encore de consolider.

Pour ce type d'entreprise, ce premier filtre devrait donc déplacer la sélection des appuis, vers des thématiques toujours insuffisamment maîtrisées, telles la démarche CLIP relative aux droits des peuples autochtones, le développement local, la promotion des PFNL, la lutte contre les activités illégales, la réduction des déchets en forêts, le traitement des hydrocarbures et des huiles usagées, l'emploi de nouvelles technologies au service du monitoring, la recherche appliquée sur la gestion de la ressource comprenant des réflexions sur l'aménagement et la promotion de nouvelles essences<sup>135</sup>, etc.

Pour les entreprises non certifiées, le socle des interventions du PPECF en deuxième phase, restera, avant tout, le corpus de formations à l'exploitation à faible impact (voir tableau 16), avec éventuellement l'appui, par des cofinancements, à la réalisation de certains investissements tels que les études d'impact environnemental ou social ou autre aide spécifique, pouvant motiver l'entreprise, sans pour autant créer un effet d'aubaine par des subventions mal ciblées.

Pour ce dernier groupe, il faudrait aussi prendre en compte, les entreprises à capitaux asiatiques qui opèrent dans le bassin du Congo et, pour ces dernières, mettre au point une approche spécifique<sup>136</sup>, qui devra intégrer les coûts de sensibilisation, d'encadrement<sup>137</sup> et de communication (notamment des frais d'interprétariat) supérieurs à la moyenne.

---

<sup>134</sup> Toute recommandation n'exprime ici que l'opinion du Consultant GFA-Consulting Group GmbH.

<sup>135</sup> Ces essences devront compenser la baisse de volume inévitable en seconde rotation.

<sup>136</sup> [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 5 « Bénéfices générés par la forêt » < Appui à l'amélioration des pratiques d'Aménagement Forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon. Élaboration d'un modèle de plan de protection de la faune dans les concessions forestières >.

Il est évident que si l'objectif premier de la phase II est d'amener le plus possible d'entreprises au niveau OLB/VLC, le nombre de thématiques à aborder sera inférieur en phase II qu'en phase I, durant laquelle le PPECF était supposé travailler sur les thématiques des 10 principes du FSC.

Cependant, il est probable que la phase II puisse intéresser, vu l'élargissement de sa cible, deux à trois fois plus d'entreprises. Pour y répondre, il va falloir identifier rapidement de nouveaux prestataires pour mener de front les mêmes interventions de moyenne à longue durée durant la même période chez plusieurs entreprises engagées vers un objectif de certification légale.

Ce besoin en renforcement de prestataires imposera certainement, en début de deuxième phase du Programme, le lancement d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour collaborer avec le Programme, qui devra s'appuyer sur des critères d'évaluation précis et suffisamment discriminant.

---

<sup>137</sup> En particulier WWF Gabon a élaboré et mis en œuvre conjointement avec Rain Forest Alliance et NEPCON, une initiative spécifiquement dirigée vers les compagnies forestières asiatiques au Gabon (cf. note de bas de page ci-dessus).

**Tableau 15 : Analyse de la conformité du standard OLB au cadre environnemental et social des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale**

N° NES	Intitulé NES	N° OLB	Intitulé OLB	Commentaire
1	<p><b>L'Évaluation et la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux :</b></p> <p>est la norme globale qui fournit la base de la procédure pour une évaluation intégrée environnementale et sociale des projets d'une manière proportionnelle et axée sur les risques. La NES n°1 établit la nécessité de caractériser la manière dont les groupes défavorisés et vulnérables peuvent être affectés par les projets, et explique comment les impacts de ces projets peuvent être gérés. Elle se fonde sur la politique existante OP / BP4.01 (Evaluation environnementale) et s'applique avec la NES n°10 à tous les projets. Elle renforce les dispositions de l'évaluation sociale et introduit la notion de services des écosystèmes. Elle présente des définitions plus claires des projets pour les Emprunteurs et introduit un système de gestion des risques clair et réaliste.</p>	<p>1.2.4</p> <p>1.3.4</p> <p>1.4.1</p> <p>1.4.2</p> <p>1.4.5</p>	<p>L'entreprise démontre qu'elle maîtrise les limites des surfaces forestières évaluées : i. L'entreprise doit matérialiser sur le terrain et de façon non provisoire les limites des surfaces forestières évaluées et les limites de la zone forestière en cours d'exploitation. Note : Dans le cas des grands périmètres, un programme d'évaluation des risques et de planification de matérialisation des limites sur 4 ans maximum pourra être accepté. ii. Les limites de la zone d'exploitation autorisées sont respectées.</p> <p>L'entreprise a réalisé une étude d'impact social en fonction de l'échelle et de l'intensité des opérations d'aménagement et d'exploitation forestière et de la sensibilité du contexte social. Elle a valorisé les résultats de cette étude par un programme opérationnel.</p> <p>L'entreprise a réalisé une étude d'impact environnemental en fonction de l'échelle et de l'intensité des opérations d'aménagement et d'exploitation forestière et de la sensibilité de l'environnement. Elle a valorisé les résultats de cette étude par un programme opérationnel.</p> <p>L'entreprise respecte toutes les exigences environnementales réglementaires concernant l'eau, l'air, le sol, la biodiversité, l'énergie, le bruit, les déchets quand cela est applicable.</p> <p>Les entreprises disposant d'installation(s) utilisant massivement des produits chimiques, toxiques ou dangereux font l'objet de mesures spécifiques permettant de limiter les risques environnementaux.</p>	<p>À travers ces 4 exigences OLB, l'entreprise certifiée est conforme à la NES n°1. Cela permet ainsi de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entreprise respecte des limites de la concession et est capable de réaliser un programme d'évaluation des risques et de planification des limites : cela permet de s'assurer de la délimitation de la zone sujette aux impacts environnementaux et sociaux dus aux activités de l'entreprise ;</li> <li>- l'entreprise a réalisé une étude d'impact social et renforce ses dispositions pour prendre en compte la composante sociale dans ses activités ;</li> <li>- l'entreprise a réalisé une étude d'impact environnemental et renforce ses dispositions pour limiter les risques environnementaux.</li> </ul>
2	<p><b>Main-d'œuvre et conditions de travail :</b></p> <p>représente pour la première fois une norme de la Banque mondiale sur la main- d'œuvre et les conditions de travail. Par conséquent, de nombreuses consultations ont eu lieu avec l'Organisation internationale du travail (OIT). Afin de documenter la rédaction de la norme, un examen complet de la Déclaration sur les principes et les droits fondamentaux au travail, ainsi que des huit conventions fondamentales de l'OIT sur le travail a été réalisé. En conséquence, la norme reflète les principes et les droits fondamentaux au travail et traite du travail des enfants et du travail forcé, de la liberté d'association et de négociation collective. Elle</p>	<p>1.3.1</p>	<p>L'entreprise respecte les lois et réglementations essentielles relatives à l'embauche et au travail, dont les exigences suivantes : i. Les travailleurs embauchés disposent de documents formalisés et conformes à la réglementation en vigueur prouvant leur lien avec l'entreprise et en relation avec le travail fourni. ii. Les travailleurs sont déclarés et reçoivent les rémunérations convenues (respectant les salaires minimums en vigueur). iii. Le personnel doit être libre de s'organiser et de négocier leur condition d'embauche selon les conventions 87 et 98 du Bureau International du Travail. iv. L'âge minimum d'embauche réglementaire est respecté v. Les temps et horaires de travaux sont respectés, et les heures supplémentaires sont rémunérées. vi. Les délégués du personnel sont élus conformément à la réglementation en vigueur. vii. Un règlement intérieur du travail est élaboré et porté à la connaissance des travailleurs. viii. Les procédures de licenciement ou de chômage technique ou partiel respectent la réglementation en vigueur.</p>	<p>À travers ces 6 exigences OLB, l'entreprise certifiée est conforme à la NES n° 2. Cela permet ainsi de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entreprise certifiée (et ses éventuels sous- traitants) respectent les lois nationales et internationales relatives à l'embauche et aux conditions de travail (notamment les conventions de l'OIT), en étant particulièrement sensibles aux aspects de sécurité et de santé au travail ainsi qu'à la décence des conditions de vie des travailleurs et de leurs familles ;</li> <li>- des délégués du personnel sont élus afin de permettre l'existence d'un mécanisme de règlement des conflits.</li> </ul>

N° NES	Intitulé NES	N° OLB	Intitulé OLB	Commentaire
	<p>prévoit également des exigences pour la fourniture d'un mécanisme de règlement des griefs pour les travailleurs du projet. Elle prend également en compte les parties pertinentes des Directives pour l'environnement, la sécurité et la santé (ESS) et comprend exigences relatives à la santé et à la sécurité au travail.</p>	<p>1.3.2</p> <p>1.3.3</p> <p>1.5.2</p> <p>1.6.4</p> <p>4.1.1</p> <p>4.1.2</p>	<p>L'entreprise dispose d'une politique de sécurité et de santé au travail en conformité avec les exigences légales et réglementaire et clairement établie en concertation avec les travailleurs. Note: l'entreprise doit au minimum être en conformité avec les recommandations du BIT sur la santé et la sécurité du travail forestier. i. Les visites médicales réglementaires sont effectuées comme requis par les lois (à l'embauche et annuelle) ii. Les travailleurs et intervenants extérieurs disposent des équipements de protection individuelle appropriés Note : la définition des équipements de protection individuelle doit être basée sur une analyse des risques par poste. iii. L'entreprise dispose des moyens permettant d'évacuer et prendre en charge les travailleurs victimes d'accidents de travail quelque soit le type de contrat iv. Les situations d'urgence et dangereuses sont identifiées et des mesures préventives et d'urgence sont élaborées et communiquées aux travailleurs v. Il existe au sein de l'entreprise un comité (fonctionnel) de santé et de sécurité au travail (si celui-ci est requis par la réglementation locale).</p> <p>Les travailleurs présents sur les chantiers forestiers isolés bénéficient de conditions de vie décentes (et selon les réglementations en vigueur si elles existent) : i. Les travailleurs et leur famille concernée bénéficient des facilités permettant de les approvisionner en produits de première nécessité et en eau potable. ii. Les bases vie mises à la disposition des travailleurs et de leurs familles concernées répondent aux conditions satisfaisantes de durabilité, de salubrité, de sécurité et d'hygiène.</p> <p>L'entreprise respecte les conventions et traités internationaux dont le pays est signataire.</p> <p>L'entreprise a vérifié que les travailleurs de ses sous-traitants exercent leurs activités dans un cadre légal. Les indicateurs 1.3.2, 1.3.3 et 1.3.4 sont applicables aux employés des sous-traitants travaillant dans la surface de forêts évaluées.</p> <p>L'entreprise doit nommer un membre du personnel qui a les compétences, la responsabilité et l'autorité suffisantes pour la mise en place et le suivi de l'organisation nécessaire au respect des exigences de ce référentiel.</p> <p>L'entreprise doit mettre en place une organisation où les responsabilités sont identifiées et les tâches clairement définies.</p>	
3	<p><b>Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution :</b></p> <p>intègre les principales dispositions de la note OP4.09 (Gestion des ravageurs) et traite de la gestion efficace de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des autres ressources. Elle exige également des Emprunteurs qu'ils estiment les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au projet et prévoient des options pour réduire les polluants liés au projet.</p>	<p>1.2.6</p> <p>1.4.5</p> <p>1.4.6</p> <p>1.4.7</p> <p>1.4.3</p> <p>1.4.5</p>	<p>L'entreprise respecte les réglementations en vigueur concernant les abandons de bois en forêt, et les pertes et les récupérations des bois lors du transport.</p> <p>Les entreprises disposant d'installation(s) utilisant massivement des produits chimiques, toxiques ou dangereux font l'objet de mesures spécifiques permettant de limiter les risques environnementaux.</p> <p>Les hydrocarbures utilisés sont traités de manière appropriée.</p> <p>Les déchets générés lors des opérations de gestion forestières (y compris les déchets domestiques sur les bases vies) sont traités de manière appropriée.</p> <p>L'entreprise respecte les méthodes d'exploitation et de construction de routes et d'ouvrages d'art préconisées ou exigées par la réglementation en vigueur nationale ou à défaut par les normes sous-régionales.</p> <p>Les entreprises disposant d'installation(s) utilisant massivement des produits chimiques, toxiques ou dangereux font l'objet de mesures spécifiques permettant de limiter les risques environnementaux.</p>	<p>À travers ces 4 exigences OLB, l'entreprise certifiée est conforme à la NES n°3. Cela permet ainsi de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entreprise procède à une gestion efficace et rationnelle de la ressource en bois, en minimisant les pertes</li> <li>- l'entreprise met en place des dispositions renforcées pour prévenir et réduire la pollution. <b>Le standard OLB n'exige pas la réalisation d'un bilan des GES émis par le projet.</b></li> </ul>

N° NES	Intitulé NES	N° OLB	Intitulé OLB	Commentaire
4	<p><b>Santé, sécurité et sûreté des communautés :</b></p> <p>place l'accent sur les risques et les impacts des projets sur les communautés. La présente NES reprend les principales dispositions de la Note OP/BP4.37 (Sécurité des barrages), et traite de la conception et des aspects liés à la sécurité des infrastructures, de l'équipement, des produits, des services, de la circulation routière et des matériaux dangereux. Elle comprend également des exigences sur le recours au personnel chargé de la sécurité.</p>	<p>1.3.4</p> <p>1.4.3</p> <p>1.4.5</p>	<p>L'entreprise a réalisé une étude d'impact social en fonction de l'échelle et de l'intensité des opérations d'aménagement et d'exploitation forestière et de la sensibilité du contexte social. Elle a valorisé les résultats de cette étude par un programme opérationnel.</p> <p>L'entreprise respecte les méthodes d'exploitation et de construction de routes et d'ouvrages d'art préconisées ou exigées par la réglementation en vigueur nationale ou à défaut par les normes sous-régionales.</p> <p>Les entreprises disposant d'installation(s) utilisant massivement des produits chimiques, toxiques ou dangereux font l'objet de mesures spécifiques permettant de limiter les risques environnementaux.</p>	<p>À travers ces 3 exigences OLB, l'entreprise certifiée est conforme à la NES n°4. Cela permet ainsi de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les risques et impacts sociaux sont identifiés, et des dispositions sont prises pour les atténuer;</li> <li>- la santé, la sécurité et la sûreté des populations locales sont assurées, notamment en ce qui concerne la construction des routes et ouvrages d'art, les règles de circulation sur ces routes, et l'utilisation de produits dangereux.</li> </ul>
5	<p><b>Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire :</b></p> <p>conserve les principales dispositions de la note OP/BP4.12 (Réinstallation involontaire), y compris les principes clés de l'indemnisation au cours de remplacement et de l'aide pour la restauration et l'amélioration des moyens de subsistance. Une reconnaissance explicite est accordée à la réinstallation comme opportunité de développement et à l'importance de donner aux populations affectées des moyens de partager les avantages des projets. La norme couvre toutes les catégories de personnes affectées, y compris celles qui n'ont aucun droit légal sur les terres qu'elles occupent.</p>	<p>1.3.4</p> <p>1.3.5</p> <p>1.6.4</p>	<p>L'entreprise a réalisé une étude d'impact social en fonction de l'échelle et de l'intensité des opérations d'aménagement et d'exploitation forestière et de la sensibilité du contexte social. Elle a valorisé les résultats de cette étude par un programme opérationnel.</p> <p>Des mécanismes et des mesures appropriés doivent être employés pour rechercher des solutions aux conflits relatifs aux droits fonciers (propriété) et aux droits d'usage. i. L'ensemble des communautés locales ayant des droits fonciers sur la concession forestière sont identifiées ii. Les droits fonciers (propriété) et droits d'usage des communautés concernées par les surfaces forestières évaluées sont identifiés et respectés. iii. Les conflits importants sont gérés de manière objective et indépendante. L'entreprise doit les traiter de façon explicite et les enregistrer.</p> <p>L'entreprise a vérifié que les travailleurs de ses sous-traitants exercent leurs activités dans un cadre légal. Les indicateurs 1.3.2, 1.3.3 et 1.3.4 sont applicables aux employés des sous-traitants travaillant dans la surface de forêts évaluées.</p>	<p>Cette NES n'est pas entièrement applicable à la gestion forestière puisque cette activité n'entraîne pas une acquisition des terres par la société.</p> <p>Les trois exigences OLB citées ci-contre permettent néanmoins de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entreprise certifiée (ainsi que ses éventuels sous-traitants) mettent en place un programme opérationnel visant à atténuer les impacts sociaux ;</li> <li>- l'entreprise certifiée contribue en particulier au désenclavement de la région grâce à la construction de routes empruntables par les populations locales ;</li> <li>- des solutions appropriées seront recherchées pour régler les conflits relatifs aux droits fonciers et aux droits d'usage.</li> </ul>
6	<p><b>Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes :</b></p> <p>reprend les principales dispositions de la note OP/BP4.04 (Habitats naturels) et de la Note OP/BP4.36 (Forêts) et exige de l'Emprunteur qu'il évalue et prenne des mesures pour atténuer les impacts du projet sur la biodiversité, notamment les services des écosystèmes, la perte d'habitat, la dégradation et les espèces exotiques envahissantes. Elle fixe également les principes permettant de régir l'utilisation</p>	<p>1.2.3</p>	<p>L'entreprise doit élaborer et mettre en œuvre un document de planification des opérations forestières ou d'un plan d'aménagement/gestion forestier si celui-ci est requis par la réglementation locale* : i. Ce document doit décrire les coupes prévues et leur emplacement, les volumes de bois prélevés, le diamètre minimum d'exploitation (si applicable) et les essences prélevées. ii. Ce document doit définir un plan de coupe annuel qui décrit clairement les zones d'exploitation et les volumes prévus par coupe. iii. Les normes d'inventaires forestiers sont respectées (si elles existent), et les travaux d'inventaires sont validés par l'autorité compétente le cas échéant iv. Si un plan d'aménagement/gestion est requis par la réglementation locale, il doit être approuvé par l'autorité compétente.</p> <p>* Les exigences marquées d'un astérisque (*) doivent être mises en œuvre par la compagnie même s'il n'existe pas d'obligation légale au niveau national à ce sujet.</p>	<p>À travers ces exigences OLB, l'entreprise certifiée est conforme à la NES n°6. Cela permet ainsi de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entreprise effectue une gestion durable des ressources forestières ;</li> <li>- l'entreprise respecte les exigences environnementales réglementaires ainsi que celles figurant dans le plan d'aménagement et dans l'étude d'impact ;</li> </ul>

N° NES	Intitulé NES	N° OLB	Intitulé OLB	Commentaire
	durable des ressources, telles que les forêts et les pêches.	<p>1.2.5</p> <p>1.4.1</p> <p>1.4.2</p> <p>1.4.4</p> <p>1.4.8</p> <p>1.5.1</p> <p>2</p>	<p>Les prescriptions d'exploitation forestière réglementaires et/ou préconisées dans le document de planification des opérations forestières ou dans le plan d'aménagement/ gestion sont respectées (planification des coupes, volumes autorisés, diamètres minimum, essences autorisées, méthodes d'exploitation, modalités de marquage, utilisation de documents de déclaration et de suivi obligatoires...).</p> <p>L'entreprise a réalisé une étude d'impact environnemental en fonction de l'échelle et de l'intensité des opérations d'aménagement et d'exploitation forestière et de la sensibilité de l'environnement. Elle a valorisé les résultats de cette étude par un programme opérationnel.</p> <p>L'entreprise respecte toutes les exigences environnementales réglementaires concernant l'eau, l'air, le sol, la biodiversité, l'énergie, le bruit, les déchets quand cela est applicable.</p> <p>Les entreprises disposant d'installations classées respectent les exigences environnementales réglementaires.</p> <p>Les dispositions et recommandations relatives à l'environnement qui figurent dans le plan d'aménagement approuvé et dans l'étude d'impact sont appliquées.</p> <p>L'entreprise respecte les réglementations sur les espèces protégées et listées par CITES qui sont présentes dans les surfaces forestières évaluées i. Les espèces protégées listées par CITES sont identifiées ii. Les espèces protégées ne sont pas récoltées iii. Les modalités d'exploitation et de gestion des espèces listées par CITES correspondent aux protocoles établis.</p> <p>Contrôle des activités illégales</p>	<p>- les espèces végétales protégées listées par CITES sont identifiées et ne sont pas récoltées. Par ailleurs, dans l'ensemble des pays de la sous-région du Bassin du Congo, il existe une obligation légale de réaliser un plan d'aménagement pour chacune des concessions forestières. Or, le plan d'aménagement définit des mesures supplémentaires visant à protéger en particulier les zones sensibles (abords des cours d'eau et zones de forte pente notamment) et les zones particulièrement riches du point de vue de la biodiversité animale et/ou végétale, en les excluant de la zone d'exploitation.</p> <p>Enfin, en contrôlant les activités illégales, l'entreprise limite le risque d'une exploitation non planifiée et non durable des ressources forestières au sein de la concession.</p>
7	<p><b>Peuples autochtones :</b></p> <p>maintient les principales dispositions de la note OP / BP4.10 (Peuples autochtones) et renforce les protections de la Banque mondiale pour les Peuples autochtones, en clarifiant les définitions clés et en introduisant le Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) dans des circonstances déterminées. Elle reconnaît que le pastoralisme est une base possible du caractère indigène comprend des dispositions pour les groupes sur l'isolement volontaire.</p>	<p>1.3.4</p> <p>1.3.5</p>	<p>L'entreprise a réalisé une étude d'impact social en fonction de l'échelle et de l'intensité des opérations d'aménagement et d'exploitation forestière et de la sensibilité du contexte social. Elle a valorisé les résultats de cette étude par un programme opérationnel.</p> <p>Des mécanismes et des mesures appropriés doivent être employés pour rechercher des solutions aux conflits relatifs aux droits fonciers (propriété) et aux droits d'usage. i. L'ensemble des communautés locales ayant des droits fonciers sur la concession forestière sont identifiées ii. Les droits fonciers (propriété) et droits d'usage des communautés concernées par les surfaces forestières évaluées sont identifiés et respectés. Iii. Les conflits importants sont gérés de manière objective et indépendante. L'entreprise doit les traiter de façon explicite et les enregistrer.</p>	<p><b>Les peuples autochtones ne sont pas explicitement cités dans les exigences OLB.</b> Mais les exigences 1.3.4 et 1.3.5 concernent l'ensemble des communautés locales, incluant donc les peuples autochtones. A travers l'étude d'impact social, les peuples autochtones seront identifiés, et leurs droits fonciers et d'usage seront également identifiés et respectés.</p> <p><b>Le concept du Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) n'est pas introduit dans le standard OLB</b>, mais la présence d'un mécanisme de règlement des conflits relatifs aux droits d'usage et aux droits fonciers est exigée.</p>
8	Le <b>Patrimoine culturel</b> : réaffirme les objectifs de la Note actuelle OP/	1.3.4	L'entreprise a réalisé une étude d'impact social en fonction de l'échelle et de l'intensité des opérations d'aménagement et d'exploitation forestière et de la sensibilité du contexte social. Elle a valorisé les résultats de cette étude par un programme opérationnel.	Lors de l'étude d'impact social, les droits d'usage seront identifiés : ainsi, si des sites sacrés (patrimoine culturel) sont identifiés,

N° NES	Intitulé NES	N° OLB	Intitulé OLB	Commentaire
	BP411 (Ressources culturelles matérielles), et requiert que les projets adoptent une procédure de découverte fortuite, ainsi que d'autres procédures pour la protection du patrimoine culturel, et prévoit des consultations avec les communautés affectées. Elle élargit la définition du patrimoine culturel pour inclure à la fois le patrimoine culturel matériel et le patrimoine culturel immatériel.	1.3.5	Des mécanismes et des mesures appropriés doivent être employés pour rechercher des solutions aux conflits relatifs aux droits fonciers (propriété) et aux droits d'usage. i. L'ensemble des communautés locales ayant des droits fonciers sur la concession forestière sont identifiées ii. Les droits fonciers (propriété) et droits d'usage des communautés concernées par les surfaces forestières évaluées sont identifiés et respectés. Iii. Les conflits importants sont gérés de manière objective et indépendante. L'entreprise doit les traiter de façon explicite et les enregistrer.	ils seront localisés et protégés durant l'exploitation. Cela fait en effet partie des normes nationales en matière d'aménagement forestier dans l'ensemble des pays du Bassin du Congo.
9	<b>Intermédiaires financiers :</b> impose aux Intermédiaires financiers (IF) de mettre en place des procédures environnementales et sociales correspondant à la nature de l'IF et au niveau des risques et des impacts associés au projet et aux sous-projets potentiels.			NES non applicable
10	<b>Divulgateion de l'information et engagement des parties prenantes :</b> consolide et améliore les dispositions de la Banque mondiale en matière d'engagement avec les parties prenantes, y compris une consultation significative, l'accès à l'information et le règlement des griefs. Elle prévoit un dialogue permanent entre l'Emprunteur et les parties prenantes, y compris les parties affectées par le projet tout au long de la vie d'un projet donné.	2.3.1 2.3.2 3 4.2 4.3 5	Les factures d'achat mentionnent l'origine du bois, tel l'UFA ou la localisation géographique. Les produits forestiers venant de fournisseurs externes doivent être identifiés, au moins par marquage de chaque grume ou de chaque lot de bois et ne doit pas être mélangé avec des produits certifiés OLB. Traçabilité des bois OLB depuis la forêt Système documenté Enregistrement Vente et facturation de produits OLB	Les exigences citées ci-contre permettent de s'assurer que l'entreprise certifiée prévoit de nombreuses dispositions en matière de commerce, notamment au niveau de l'accès à l'information sur les produits (en particulier le système de traçabilité du bois) qui est disponible tout au long du processus, depuis la parcelle d'exploitation jusqu'à la transformation et la commercialisation.  <b>Le standard OLB n'impose pas de procédure de consultation des parties prenantes par l'entreprise certifiée. En revanche, une consultation est faite dans le cadre de l'audit.</b>

**Tableau 16 : Opérations suivant les principes d'Exploitation forestière à impact réduit (EFIR) et les impacts qui en découlent**

Opération 138	EFIR - Impacts positifs		
	Environnementaux	Sociaux	Economiques
<b>Inventaire d'exploitation</b>	Contrôle des activités de chasse, relevés exhaustifs / meilleure prise en compte des contraintes environnementales permettant une diminution des impacts négatifs directs sur les milieux biologiques	Equipement de protection Individuel (EPI), moyens de communication, formation du personnel au secourisme	Engendre une meilleure planification des opérations d'exploitation et une rationalisation des coûts d'exploitation
<b>Planification de la récolte</b>	Marquage des arbres d'avenir et patrimoniaux, diminution des impacts des infrastructures sur la faune et la flore, les sols et les cours d'eau	Prise en compte des sites à valeur socioculturelle, EPI et formation du personnel, sécurité routière	« L'investissement dans la planification des opérations permet d'augmenter de 15 % la productivité lors des opérations proprement dites et de limiter les pertes en bois à seulement 1 %, contre 26 % lors d'opérations de récolte non planifiées ». <i>BARRETO et al. (1998)</i>
<b>Abattage contrôlé</b>	Comparaison du nombre de bois tombés du fait de l'abattage : + 21%/méthode classique. Comparaison du nombre de bois blessés du fait de l'abattage : + 46%/ méthode classique. <i>Jonkers 2000 : Improvements in logging methods</i>	EPI, formation et sécurité du personnel = moins d'accidents	16.5% de volume de bois perdu suite à un mauvais abattage, <i>Jean Mart 2001</i>
<b>Débusquage et Débardage</b>	Protection des arbres d'avenir et patrimoniaux, moins de dégâts sur les sols et les cours d'eau, diminution générale des impacts liés à la longueur des pistes, diminution de la pollution par les hydrocarbures.	EPI, formation et sécurité du personnel	Coût du m <sup>3</sup> en baisse par diminution de la longueur des pistes. Moins d'usure et casse des machines
<b>Conception des ouvrages</b>	Cf. planification		
<b>Gestion des déchets</b>	Réduction de la pollution (impact des activités sur les milieux)	Diminution des risques sanitaires (contamination, maladies)	Diminution des absences liées aux maladies liées
<b>Cartographie sociale des A.A.C</b>	Préservation des milieux	Prise en compte des sites à valeur socio culturelles, instauration d'un dialogue constructif avec les populations riveraines	Diminution des risques de blocage du chantier
<b>Chargement et transport du bois</b>	Moins d'impacts sur les sols, contrôle du transport de viande de brousse. moins de risques de pollution sur l'environnement	Moins de risques d'accidents au chargement et durant le transport	Diminution de l'usure des camions
<b>Formation du personnel</b>	Meilleure sensibilisation à l'environnement Mise en application d'EFIR = moins d'impact sur l'environnement	Formation interne et externe, diminution des accidents du travail	Efficacité au travail, augmentation des rendements, moins d'absences liées aux accidents
<b>Gestion de la flore et faune</b>	Protection des espèces et des habitats. Intégration dans le système de gestion de la protection de la faune, baisse du braconnage	Préservation des espèces pour les générations futures ; maintien de l'intégrité culturelle ; mise en place d'alternatives à la viande de brousse (autre source de protéine) ; création d'emplois (élevages, éconômats)	Meilleure image des entreprises, valorisation des produits sur des marchés plus exigeants (certification)

138 Liste non exhaustive.

## 4.6 Expression des requêtes

Le PPECF a mis en place une approche très pragmatique pour l'identification des actions d'appui, basée sur l'expression de requêtes originaires des cinq pays de sa zone de couverture<sup>139</sup>.

Ainsi, l'élaboration des requêtes ne devait pas poser de grandes difficultés, pour un exploitant forestier ou ses responsables exécutifs (en particulier les cadres des cellules aménagement), de solliciter le Programme, à travers deux annexes téléchargeables sur son site web<sup>140</sup> : un narratif et un budget correspondant aux coûts de l'Action.

Cependant, dans les faits, ces requêtes ont été bien souvent rédigées et adressées directement au PPECF, par les prestataires déjà pressentis par les concessionnaires (généralement des bureaux d'études). Cette « compréhension » du Programme, a priori très avantageuse pour les exploitants forestiers, a permis d'instruire un nombre de requêtes très élevé, assurant un décaissement de l'ordre de 200.000 euros/mois en moyenne. En revanche, la Cellule de gestion a pu constater que dans quelques cas, ce gré à gré a pu aboutir sur une trop faible appropriation des bénéfices de l'intervention par l'exploitant.

De plus, outre le risque de ne pas inscrire assez structurellement<sup>141</sup> le changement escompté, dans l'entreprise, on peut penser que cet « entre-soi »<sup>142</sup> n'a pas favorisé la diffusion de nouvelles approches dans la résolution des problèmes rencontrés, puisque certaines entreprises se sont ainsi privées d'un regard neuf dans l'analyse de leurs difficultés.

Par ailleurs, le Programme ne s'est peut-être pas assez appuyé sur des partenariats avec certaines structures syndicales nationales et, dans une moindre mesure, avec leur faitière, l'ATIBT qui représente et défend les intérêts de l'interprofession<sup>143</sup>. Citons, parmi ces instances, l'UFIGA au Gabon qui souhaite répliquer l'appui du PPECF donné à la FIB<sup>144</sup> pour faciliter la due diligence imposée par le RBUE. Citons aussi le GFBC qui a bénéficié d'un important soutien financier à la prévention du VIH chez la plupart de ses membres. Il est attendu que la seconde phase du Programme s'investisse davantage dans l'appui direct aux organisations professionnelles, soit en faisant, pour partie, le relais de ses appuis aux entreprises, soit en renforçant leurs capacités à rendre des services à leurs membres (représentation, conseil technique, communication, etc.).

---

<sup>139</sup> A noter que bien que le Gabon, n'était pas formellement bénéficiaire du PPECF, il a néanmoins été pris en compte pour certains types d'interventions, essentiellement des programmes de formations en exploitation à faible impact.

<sup>140</sup> <http://www.ppecf-comifac.com/requete.html>

<sup>141</sup> Le mode opératoire adopté par le Programme n'a pas toujours été suffisamment structurant en regard des contraintes imposées par la gestion durable et la certification. Il est en effet nécessaire pour une entreprise qui veut atteindre cet objectif et surtout maintenir ce résultat de passer par une évolution managériale qui doit prévoir en même temps les mesures immédiates à prendre et les mesures et moyens à mobiliser sur le plus long terme. A cet effet, l'appui de la seconde phase du PPECF, par cofinancement, est essentielle et elle doit être la résultante d'une réflexion opérée en interne dans l'entreprise, garante d'une appropriation structurante du changement escompté, vers une gestion forestière certifiable tierce partie.

<sup>142</sup> De plus, dans bien des cas, l'exploitant a pu obtenir la mise en œuvre de l'intervention par le prestataire de son choix, sur base d'un argumentaire justifiant un contrat en gré à gré entre le prestataire et le PPECF.

<sup>143</sup> Actuellement l'ATIBT est maître d'œuvre délégué du PPECF dans la réalisation de tests de laboratoire en vue de promouvoir six essences inconnues sur les marchés, et d'une façon générale, dans la communication positive sur la gestion durable des forêts du bassin du Congo, qui devraient se poursuivre dans la deuxième phase du programme.

<sup>144</sup> La fédération industrielle des bois.

## Evolution possible et recommandations<sup>145</sup> :

Il serait préférable, en seconde phase du PPECF, que les entreprises forestières redeviennent les interlocuteurs directs<sup>146</sup> du Programme, dès l'étape d'identification et d'élaboration des requêtes adressées au PPECF, en impliquant davantage les cadres de l'entreprise à leur préparation. Cela devrait aussi se traduire par un plus grand effort du Programme à s'investir dans l'évaluation du niveau d'engagement du bénéficiaire vers un objectif de gestion durable et/ou de certification intermédiaire (légalité), ainsi que sur ses capacités techniques et financières pour y parvenir.

Cette analyse s'appuierait obligatoirement sur l'étude d'un plan d'actions concerté<sup>147</sup> présentant les activités à mettre en œuvre, les moyens à mobiliser, le partage des responsabilités, ainsi qu'un calendrier d'exécution compatible avec les engagements de toutes les parties.

Quant au choix des prestataires du Programme, si l'on peut continuer à prendre en compte les liens historiques d'un exploitant avec un partenaire technique (ONGs, bureau d'études), d'autres approches plus compétitives pourraient également se mettre en place, en raisonnant par grappes de plans d'actions pour des entreprises. Soit qu'elles soient proches entre elles, sur leur situation de départ<sup>148</sup>, soit qu'elles soient proches géographiquement ou sur un autre critère. Ces dénominateurs communs justifieraient alors la constitution de lots « thématiques » (géographiques ou autres) dans le cadre d'appel d'offres. Cette approche réduirait évidemment fortement la possibilité pour une entreprise de collaborer avec le prestataire de son choix, mais par contre, elle pourrait y gagner, dans la résolution de ses problèmes, par un appui-conseil plus varié.

Le soutien au bureau régional du FSC en Afrique centrale<sup>149</sup>, dans la poursuite de la déclinaison du standard international par les groupes de travail nationaux ainsi que le déroulé de la feuille de route HVC<sup>150</sup>-IFL, paraît un incontournable de la seconde phase.

De même l'appui à la mise en place des standards nationaux reconnus par le PEFC International devra être prolongé, afin d'offrir une alternative crédible au standard FSC<sup>151</sup> et de gagner des parts de marchés à l'exportation, notamment par la double certification<sup>152</sup>.

---

<sup>145</sup> Toute recommandation n'exprime ici que l'opinion du Consultant.

<sup>146</sup> Courant février 2016, une mission d'identification avait déjà montré que seule une rencontre directe avec la Direction générale des entreprises (aux structures managériales majoritairement très hiérarchiques) permettait de récolter l'expression de certaines difficultés et de faire percevoir le PPECF en tant que Programme au service des exploitants forestiers désireux de s'investir dans la gestion durable. Néanmoins, l'éloignement géographique de la Cellule de gestion avec les Directions, explique que ce contact direct n'a pas été suffisamment établi durant la phase I.

Par ailleurs, comme l'avait fait remarquer la mission d'évaluation à mi-parcours (septembre 2014), le PPECF aurait pu créer des comités de concertation réunissant les principales parties prenantes, autour d'une philosophie « être au service des entreprises ». Ce sera certainement plus facile en seconde phase du Programme, maintenant qu'il est devenu un partenaire bien connu de la certification.

<sup>147</sup> Sur base d'un état des lieux de l'entreprise, qui pourrait déjà faire l'objet d'un premier appui du Programme.

<sup>148</sup> Avant toute intervention, un plan d'action, permettrait de tenir compte des spécificités de l'entreprise, de ses capacités (ou de ses faiblesses) opérationnelles et de son degré d'engagement effectif pour l'atteinte des objectifs de gestion durable.

<sup>149</sup> [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) 1. Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification <Consolidation de la stratégie du FSC® pour le bassin du Congo>.

<sup>150</sup> [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 9 hautes valeurs de conservation <Feuille de route hautes valeurs de conservation (HVC) pour le bassin du Congo>.

<sup>151</sup> Au cas où le standard FSC-FM deviendrait trop contraignant pour les concessionnaires du bassin du Congo.

<sup>152</sup> [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) 1. Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification <Soutien au développement du PE(A)FC en Afrique Centrale>.

Ces deux derniers objectifs ne pouvant pas être atteints sans une implication forte des parties prenantes, dont la société civile au sens large.

Les Administrations forestières seront également des bénéficiaires directs de la deuxième phase du Programme, dans la mesure où elles peuvent traduire dans des textes de lois, soit des recommandations issues de tests menés sur des dispositifs expérimentaux (qu'il convient par ailleurs de pérenniser sur le long terme), soit dans la mesure où elles peuvent faciliter la mise en œuvre de nouveaux cadres juridiques, tels dans le cadre des APV-FLEGT, la mise en application effective des dispositions<sup>153</sup> qui reconnaissent les certifications privées, comme un processus inclusif de l'accord de partenariat.

Enfin, de façon transversale, les problématiques de braconnage, d'activités illégales, de droit d'usages (permis miniers, développement de PFNL<sup>154</sup> pour les peuples autochtones) seront autant de domaines auxquels la seconde phase du Programme devra continuer à porter son appui, afin d'apporter des réponses innovantes, à la hauteur des enjeux qui s'imposent chaque jour, de plus en plus importants.

#### **4.7 Cofinancement des appuis**

Largement inconnu des exploitants, au moment de son démarrage, le Programme a suivi une politique d'appuis assez généreuse où il a pris en charge plus de 80 % des coûts d'intervention, en évitant de solliciter la trésorerie<sup>155</sup> des entreprises, se limitant, le plus souvent, à valoriser certains coûts logistiques (hébergements et déplacements sur site des consultants, etc.) des appuis.

Par ailleurs, la latitude offerte aux entreprises de choisir, sous certaines conditions, le conseil de leur choix, a nécessité d'établir et de diffuser auprès des prestataires, une grille tarifaire maximum, selon le domaine de compétence lié à l'intervention demandée.

Au fil des mois, les cas de figure se sont multipliés. Ainsi, parallèlement à des interventions dédiées à une seule entreprise, des appuis à un groupe d'exploitants ont été mis en œuvre, mutualisant ainsi certains coûts.

Il est aussi apparu assez vite qu'il fallait distinguer des coûts liés à des interventions de base, communes à tous les niveaux de certification (exemple les techniques d'abattage contrôlé), de ceux relatifs à des interventions à caractère pionnier, souvent liés à des indicateurs FSC difficiles à appréhender, et pouvant comporter un risque d'échec élevé (exemple le test de tracking des grumiers<sup>156</sup> dans les concessions).

Il faudra donc, dès le démarrage de la seconde phase, remettre à plat la grille des contributions du Programme et les modalités de cofinancement possibles, selon une logique de certificat visé, de bénéfices mutualisés attendus, de risques d'échec liés au caractère innovant de l'intervention, de subventions diverses attachées à des résultats intermédiaires etc.

---

<sup>153</sup> Ainsi le Congo a-t-il inscrit dans la révision de son code forestier, la certification comme une obligation réglementaire pour chaque exploitant forestier. En outre, l'Administration s'implique à voir émerger un système PAFC permettant de se soustraire au monopole d'un système FSC jugé trop exclusif.

<sup>154</sup> A noter le petit nombre de requêtes des concessionnaires pour promouvoir le développement local (intensification agricole, activités génératrices de revenus), le social externe ou la gestion de la biodiversité. Quasiment chaque fois, ces problèmes ont été soulevés seulement en cas de DAC émises par les bureaux de certification ou par des ONG actives chez certains concessionnaires qui ont vu dans le PPECF une opportunité de se faire financer des activités.

<sup>155</sup> Déjà impactée par la crise de 2008.

<sup>156</sup> [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe1 « Respect des lois » <Tests pilotes pour la détection des activités illégales en concessions forestières>

#### **4.8 Suivi de la mise en œuvre des interventions**

La Cellule de gestion basé à Yaoundé réduite à un coordinateur-gestionnaire secondé par un expert technique et un chargé de communication (l'équipe locale étant appuyée par un backstoppeur en Europe) était chargée d'initier et de suivre les interventions du Programme, réparties sur cinq pays du bassin du Congo.

Cependant, la dynamique du PPECF, largement soutenue par les requêtes des entreprises, a fait que pour y répondre, le Programme a dû contractualiser plus de 110 interventions en quatre ans et qu'un bon nombre d'entre elles ont eu des périodes d'exécution en cours, au même moment. Dès lors, le PPECF n'a pas pu suivre sur le terrain, le déroulé de chaque Action<sup>157</sup> et s'est largement appuyé sur les obligations contractuelles de reporting<sup>158</sup> pour détecter çà et là, quelques dysfonctionnements ou difficultés qui ont pu motiver des entretiens avec les prestataires au bureau du Programme ou sur le terrain.

Par ailleurs, dans la mesure où, les exploitants ont augmenté, au fil des mois, leur cofinancement, on peut estimer que le suivi a été assuré par les ressources humaines de l'entreprise et qu'en absence de retour négatif, l'intervention financée par le PPECF a abouti aux résultats escomptés.

Néanmoins, la fonction suivi-évaluation devrait être renforcée en seconde phase du PPECF, par des procédures de différents niveaux allant d'un questionnaire d'appréciation en fin d'intervention à des contrats de suivi terrain par des prestataires nationaux implantés dans les différents pays ou des missions de backstopping renforçant périodiquement la Cellule de gestion.

#### **4.9 Tour d'horizon de la filière bois au Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, RCA et Gabon**

Remarque préliminaire : ce point peut contenir des informations issues d'entretiens qui peuvent se révéler inexactes ou partielles. Ce paragraphe est surtout destiné à donner une vision d'ensemble des opérateurs de la filière bois, dans le bassin du Congo. Certains rappels d'interventions du PPECF sont donnés en incise et en italique.

##### **République du Cameroun**

Le Cameroun est le pays producteur qui a connu la première certification FSC de gestion forestière durable (GWZ WIJMA, FSC-FM pour l'UFA 09 021 en 2005) mais également le premier retrait d'un certificat FSC-FM en 2010 (pour le groupe SEFAC), la première entreprise certifiée FSC-FM qui dépose le bilan (TRC en 2011) et enfin l'abandon en 2015 du certificat FSC-FM par un exploitant certifié en 2010<sup>159</sup>.

A l'heure actuelle, le Cameroun est cependant le pays comptabilisant le plus de certificats de gestion forestière et de légalité/traçabilité, même si en termes de superficies certifiées il se

---

<sup>157</sup> Le cas des subventions à des organisations internationales telles le WWF, le FSC, ou le PEFC, a posé moins de difficultés, car le PPECF a pu s'appuyer largement sur leur propre système de suivi-évaluation. Par contre, les appuis à l'ATIBT nécessitent en phase II plus de rigueur dans leur suivi (préparer un contrat par appui et exiger un rapport complet à la clôture de chaque contrat et insister qu'un audit financier soit réalisé comme c'est le cas pour le WWF et le FSC).

<sup>158</sup> Tous les contrats prévoient une avance de démarrage (adaptée à l'action), suivi de paiements intermédiaires libérés à la remise de rapports intermédiaires et d'un paiement final, libéré à l'acceptation d'un rapport final.

<sup>159</sup> Décision de non-renouvellement du certificat FSC GF par le groupe GDC.

situé derrière le Congo et le Gabon en raison de la taille nettement plus grande des concessions forestières de ces derniers.

A l'heure actuelle, le Cameroun compte trois certificats de gestion durable FSC-FM (Pallisco/CIFM et partenaires, Groupe GWZ WIJMA et partenaires, et Groupe ROUGIER et partenaires) pour une superficie de 940.944 hectares certifiés.

En termes de massifs forestiers certifiés le Cameroun compte également huit certificats de légalité OLB s'appliquant sur trente-sept UFA totalisant un total de 2.568.887 ha. Enfin le Cameroun est également le pays producteur où l'on retrouve le plus de certificats de traçabilité avec un total de vingt certificats pour environ sept sociétés ou groupe(s) industriel(s).

En termes de superficies certifiées, si l'on tient compte du fait que dans ce pays tous les certificats de gestion forestière FSC sont cumulés pour les mêmes UFA, avec des certificats de légalité OLB ou VLC, c'est finalement un total de 2.568.887 ha de forêts qui sont certifiés OLB dont une partie seulement est certifiée également FSC-FM (940.944 ha) et FSC-CW (621.832 ha). Par différence, la superficie possédant seulement le certificat OLB serait donc de 1.006.111 ha.

Tendance évolutive pour le Cameroun

Le **Groupe GWZ WIJMA** a l'intention de maintenir ses certificats et veut étendre la certification FSC-FM à certains de ces partenaires qui ne le sont pas encore, afin d'augmenter son offre de bois hydraulique FSC en direction principalement, des marchés publics des Pays-Bas.

*Ainsi, le PPECF a apporté son concours à la certification d'une nouvelle UFA. En effet, le groupe WIJMA qui possède une certification FSC-FM de groupe a pu inclure l'UFA 00-003<sup>160</sup> (102.699 ha) dans l'audit de renouvellement de son certificat de groupe, en partie, grâce à un appui de formation du personnel de la cellule d'aménagement afin de renforcer sa capacité<sup>161</sup> à appréhender à satisfaire aux exigences du standard relatifs aux peuples autochtones pygmées Bakola/Baguyéli (principes 3 et 4 du FSC).*

Le **Groupe PALLISCO CIFM** et ses partenaires maintiennent les certificats OLB et FSC, car cela répond à son esprit d'excellence et image d'entreprise « progressiste », toujours disposée à collaborer aux innovations et nouveaux concepts en matière de gestion forestière.

*Pour cette entreprise, le PPECF a soutenu de nombreuses interventions, parmi lesquelles, on peut citer le test de nouvelles technologies pour détecter<sup>162</sup> les activités illégales (coupe de bois, braconnage) ; la participation de tests de terrain d'un standard de certification national (PAFC) dans le cadre d'une procédure de reconnaissance par le PEFC international ; la participation active à une amélioration continue des plans d'aménagement ; la cartographie participative et la sensibilisation des populations riveraines, notamment à travers le cinéma itinérant.*

**Le Groupe ALPI** (Alpicam, Grumcam, Alpicam-Industrie) maintient ses certificats OLB dans une prise en compte du RBUE. Il vient cependant d'obtenir le certificat FSC-CW pour ses

---

<sup>160</sup> L'audit s'est déroulé du 12 au 21 décembre 2016. L'UFA est bien certifiée FSC sous réserve d'une approbation finale du rapport d'audit.

<sup>161</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 4 « Relations avec les communautés » <Renforcement des capacités des organes de concertation (CPF) et CSPA autour des UFA 00-003 et 09-025> et < Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029>.

<sup>162</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 1 "Respect des lois" <Tests pilotes pour la détection des activités illégales en concessions forestières>.

forêts [quatre UFA pour une superficie totale de 359.060 ha], considérant que ce label est important pour ses clients, et estimant toujours que le développement des marchés strictement FSC est beaucoup trop faible<sup>163</sup>. Son partenaire et fournisseur principal au Cameroun, la STBK est lui aussi engagé dans un objectif de certification OLB et constituera probablement, une entreprise à accompagner dans la phase II du PPECF.

*A noter qu'ALPICAM a été l'entreprise qui a mobilisé le PPECF pour une formation à l'abattage contrôlé qui s'est déroulée sur près d'une année, sur un panel d'entreprises qui ont ainsi mutualisé les coûts de formation et convergé vers une amélioration de leurs techniques d'abattage<sup>164</sup> suivant en cela, un référentiel<sup>165</sup> mis au point par l'ONFI.*

**ECAM-PLACAGE** est certifié en traçabilité OLB-CoC et FSC-CW, mais n'est pas concessionnaire de permis forestier. Cette entreprise « hors-sol » spécialisée dans le placage tranché d'Aniégré (*Pouteria* spp.) se fournit auprès de sources extérieures très diverses. Cet industriel cherche à acheter du bois certifié même FSC, et il souhaite que ses fournisseurs partenaires (Timberland, SEFYD, SFEES, STBK, etc....) qui ne sont pas certifiés actuellement le soient au minimum en légalité OLB le plus vite possible.

*Pour elle, le PPECF a financé une formation en cartographie (SIG), ce qui facilite la traçabilité de l'approvisionnement de l'usine en bois contrôlé.*

Le Groupe **ROUGIER** entend maintenir tous ses certificats de légalité VLC et étendre progressivement à la certification FSC-FM à toutes ses concessions camerounaises qui ne le sont pas encore.

*Pour ce Groupe, le PPECF est intervenu à plusieurs reprises, pour appuyer la concession de Mbang (Cameroun) à obtenir sa certification FSC-FM, notamment par un appui à l'étude de réhabilitation de la base vie des travailleurs<sup>166</sup> (objet d'une DAC majeure en 2011), le test de nouvelles technologies pour détecter<sup>167</sup> les activités illégales (coupe de bois, braconnage) ; revue procédurale EFI ; revue procédure Principe 8 ; renforcement des capacités pour la gestion de la faune ; d'études spécifiques HVC et sociales. A signaler également son implication forte dans le programme mené sous financement du PPECF, dans la lutte contre le VIH-Sida.*

En résumé :

- la progression possible en FSC-FM est très faible (Rougier Mbang représente environ 262 000 ha) et représente uniquement un ajustement de mise à niveau au sein d'un groupe déjà certifié ;
- le maintien des certifications OLB (et traçabilité) est unanime et une priorité dans la logique de due diligence imposée par le RBUE. Une progression certaine peut être attendue sur plusieurs concessions dans le moyen terme ;
- l'intérêt pour un deuxième système de certification type PAFC est réel ;
- il existe aussi, un souhait fort d'appui exprimé par des industriels transformateurs mais non concessionnaires-exploitants (exemple : ECAM PLACAGE) et par des industriels concessionnaires mais dont les industries s'approvisionnent également auprès de fournisseurs extérieurs (ALPICAM Industrie et FIPCAM) pour parvenir à proposer des schémas de certification intégrant des approvisionnements extérieurs ;

---

<sup>163</sup> A noter que pour les uns, cela est du à une demande en bois FSC trop faible, tandis que pour d'autre, c'est au contraire l'offre qui limite la demande.

<sup>164</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 6 « Valeurs et impacts environnementaux » < Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques>.

<sup>165</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 6 « Valeurs et impacts environnementaux » <référentiel des bonnes pratiques>.

<sup>166</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 2 « Droits des travailleurs et conditions de travail » < Étude socio-économique de la base vie SFID-Mbang>.

<sup>167</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 1 "Respect des lois" <Tests pilotes pour la détection des activités illégales en concessions forestières>.

- les exploitants déjà certifiés comptent encore sur l'appui du PPECF en deuxième phase pour maintenir leurs certificats FSC et OLB ;
- l'idée d'appuyer la certification de petits permis de type « forêt communautaire » (cf. forêt COPAL) ou « forêt communale », n'est pas à exclure, surtout si ces permis sont associés à la gestion exploitation d'autres concessions forestières de niveau légal.

## République du Gabon

Malgré l'étendue de son couvert forestier et son affectation proportionnellement très importante à l'exploitation forestière, le Gabon est le pays producteur du bassin du Congo qui compte la plus faible proportion de superficie forestière certifiée pour la gestion durable, et encore cela ne tient-il qu'à trois sociétés (CEB, CBG, ROUGIER) forestières dont les permis, les plus étendus au Gabon, totalisent à eux seuls 2 062 494 ha. Contrairement au Cameroun le Gabon ne compte aucun certificat de légalité de gestion forestière OLB, ni de certificat FSC-CW.

Cependant, le Gabon est le seul pays d'Afrique Centrale qui a réussi à faire reconnaître un standard national (PAFC) par le PPECF International (2005), mais qui depuis, n'a pas connu de développement opérationnel. Il pourrait cependant être réactivé à la faveur des incertitudes que font peser les derniers développements du standard FSC (motion n° 65 sur les paysages forestiers intacts) sur certaines entreprises de la sous-région.

*A cet égard, le PPECF a soutenu le PEFC dans sa redynamisation du PAFC Gabon, notamment à travers un audit à blanc<sup>168</sup> sur les concessions de Rougier Gabon, afin de confirmer l'auditabilité du certificat PAFC.*

Par ailleurs, c'est probablement au Gabon que l'on trouve le plus de compagnies forestières asiatiques actives dans le secteur « exploitation » des forêts tropicales africaines de production. Cette catégorie d'acteurs y est particulièrement importante par le nombre et par l'ancienneté de leur présence dans ce pays : les plus grandes (BORDAMUR, SUNRY, SUNLY) y sont en effet présentes depuis une quinzaine d'années, mais pour autant ne sont toujours pas dotées des plans d'aménagement imposés par la réglementation.

Cette situation laisse entrevoir un clivage assez net entre les exploitants asiatiques d'une part, et les autres opérateurs internationaux de la filière agissant pour compte de capitaux étrangers d'autre part. Il semble également qu'aujourd'hui une distinction puisse aussi être établie entre les entreprises asiatiques qui fonctionnent au moyen de capitaux étatiques ou directement sous la tutelle du gouvernement chinois, et les autres opérateurs asiatiques. Les premières agissent en veillant semble-t-il à respecter une certaine déontologie en phase avec la politique aujourd'hui affichée par le Gouvernement chinois, tandis que les secondes ne répondent et ne rendent compte qu'à des intérêts privés répartis dans d'autres domaines de l'industrie ou du commerce et agissent la plupart du temps en étant associés ou sous-traitants avec des exploitants nationaux.

L'intérêt pour les processus de gestion durable et de certification exprimé par les acteurs asiatiques de la filière bois au Gabon semble donc faible pour les opérateurs asiatiques «privés» alors qu'il est exprimé, au minimum sous forme de «préoccupation», voire clairement revendiqué par les quelques opérateurs asiatiques de la filière «officielle».

*Ainsi, après un atelier<sup>169</sup> de sensibilisation des opérateurs asiatiques organisé à Libreville en 2014, le PPECF a soutenu en 2016, une intervention conjointe de NEPCON, Rain Forest Alliance et le WWF-Gabon pour inciter un panel d'entreprises nationales et asiatiques, à*

<sup>168</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification » < Soutien au développement du PE(A)FC en Afrique Centrale >.

<sup>169</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 1 "Respect des lois" < Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon >.

*améliorer leurs pratiques d'aménagement forestier. En première étape, les écarts entre leurs pratiques, la légalité et le système de certification FSC ont été évalués<sup>170</sup> : six doubles audits légalité/FSC, ont été menés par NEPCON et Rainforest Alliance sur trois entreprises à capitaux asiatiques (TBNI, KHLL et SUNRY) et trois à capitaux d'origines diverses (TTIB, à capitaux libanais ; FOREEX, à capitaux français et RFM, à capitaux malaisiens). Pour les premières, un compte rendu a été transmis en mandarin, à chaque entreprise, sur la base des rapports d'audits et ont été accompagnés de l'envoi d'un résumé au niveau de leur direction respective en Chine via la représentation WWF Chine. Plus spécifiquement, les réunions avec KHLL et SUNRY ont été également l'opportunité d'aborder les mesures urgentes à prendre en matière de protection de la faune par rapport aux observations faites pendant les audits et obtenir de leur part, l'engagement d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de protection faune<sup>171</sup> complets et accessibles tant sur le plan financier que technique.*

A noter qu'une des contraintes les plus fortes s'opposant au Gabon, à la certification de gestion forestière durable ou responsable semble bien être le morcellement extrême de l'ensemble des permis forestiers de ce pays à l'exception des trois grandes CFAD. Celles-ci sont d'ailleurs justement les seules titulaires de certificats de gestion forestière dans le système FSC-FM. En effet, contrairement au découpage des concessions forestières adopté au Cameroun et au Congo, qui ont privilégié des limites de concessions, privilégiant des paysages homogènes ou des grands ensembles écologiques (massifs forestiers), le Gabon a majoritairement procédé par une suite de découpages purement géométriques délimités au moyen de limites strictement théoriques.

Ce faisant, l'Administration a concédé un nombre élevé de permis. Il en résulte aujourd'hui une situation extrêmement confuse tant sur le plan des attributions que sur celui du statut de ces permis forestiers, peu propice à la certification.

*Ceci explique que le PPECF a mené au Gabon, une campagne de formations<sup>172</sup> sur les techniques d'exploitation à faible impact (EFI) (socle commun à toutes les certifications et savoir-faire indispensable que chaque exploitant devrait maîtriser) qui a permis, sur sept<sup>173</sup> entreprises de former 448 personnes et de produire 52 documents techniques mis en ligne sur le site web du PPECF.*

*De manière globale les résultats attendus ont été atteints : i) l'amélioration de la sécurité des opérateurs ; ii) la réduction de l'impact négatif de l'exploitation sur le peuplement résiduel ; iii) l'accroissement des rendements par une meilleure valorisation de la ressource (abattage des bois bord d'eau); iv) l'établissement de procédures de suivi-évaluation des opérations d'abattage-tronçonnage ; v) l'appropriation des techniques EFI par le personnel formé, pour les opérations d'abattage contrôlé, de planification et de mise en œuvre du réseau de pistes de débusquage-débardage, de construction d'ouvrages d'art à faible impact , de conception de fiches techniques, etc.*

*Cela a généré de nombreux guides ou fiches pédagogiques qui sont téléchargeables sur le site web du Programme. Outre ces supports, le PPECF a décidé d'aller plus loin, en testant*

---

170 Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 1 "Respect des lois" <Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon>.

171 Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 6 « Valeurs et impacts environnementaux » <Appui à l'amélioration des pratiques d'Aménagement Forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon: Élaboration d'un modèle de plan de protection de la faune dans les concessions forestières>.

172 Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 6 « Valeurs et impacts environnementaux » <Appui technique EFIR (Exploitation forestière à impact réduit)>.

173 Precious Woods Gabon (Certifié FSC-FM et CoC) ; Compagnie des Bois du Gabon, CBG (Certifié FSC-FM et CoC) ; Rougier Gabon (Certifié FSC-FM et CoC) ; Cora wood Gabon (Certifié FSC CoC sur le site industriel) et certifié TLV93 sur l'UFA de 236.528 ha depuis aout 2016 par Control Union ; Somivab ; Groupe VICWOOD et CIB Olam.

la voie du e-learning<sup>174</sup>, pour présenter un module pilote de prévention relatif aux accidents sur les chantiers forestiers. Si les entreprises plébiscitent cet outil, il serait utile d'étendre<sup>175</sup> la formation à distance, par l'élaboration d'autres modules, afin de réduire à son minimum, les formations présentiels qui sont coûteuses par leur récurrence, même si ces dernières resteront en partie, probablement irremplaçables.

A noter que le PPECF a aussi mis l'accent sur le renforcement des capacités internes des entreprises notamment par la formation de formateurs à l'abattage contrôlé, dispositif que certaines entreprises ont enfin mis en place.

Tendance évolutive pour le Gabon

Le **Groupe ROUGIER** a un marché spécifique pour le contreplaqué FSC et vend 100% de sa production labellisée FSC-FM. Néanmoins, pour les raisons évoquées plus haut, il exprime un intérêt fort pour le schéma PAFC. En outre, le groupe ROUGIER souhaite harmoniser ses procédures de gestion à tous les pays où il opère, afin de piloter au mieux l'exploitation, à travers des tableaux de bords consolidés par des procédures identiques, quelque-soit le site d'exploitation.

Ainsi, le Groupe Rougier a bénéficié d'un important appui visant à optimiser, harmoniser et uniformiser ses pratiques en matière de gestion forestière et de certification du Groupe Rougier sur tous les sites (Gabon et Cameroun) en accord avec les exigences toujours plus fortes du référentiel FSC-FM, afin de permettre à l'entreprise de consolider son niveau de gestion forestière<sup>176</sup>. Au terme de cet appui, le Groupe disposera d'un outil informatique commun à tous les sites. Par ailleurs, Rougier Gabon a mis à disposition de WCS, un baï en vue de tester un nouveau concept qualifié de web TV faune<sup>177</sup> sous-tendu par l'idée, de générer par le droit à l'image [des animaux filmés en continu dans les salines], des revenus additionnels aux concessionnaires certifiés qui ont obligation de protéger au mieux la biodiversité présente dans leur concession et d'en faire bénéficier les populations riveraines à travers un e-PFNL, en quelque sorte.

Pour **CEB PRECIOUS WOOD** la certification FSC-FM est une exigence des actionnaires qui considèrent que le niveau du certificat OLB, bien que déjà contraignant et bien adapté au contexte des forêts de production du bassin du Congo, n'est cependant pas suffisant au regard de l'exploitation durable des forêts tropicales. Le maintien des certificats FSC-FM sur toutes les UFA et des certificats FSC-CoC pour les usines de sciage et déroulage est donc toujours un niveau à maintenir. Cependant ce concessionnaire est très inquiet par les conséquences possibles de la motion n° 65. Si son application est trop stricte, c'est, en effet, environ le tiers des forêts CEB qui pourraient être concernées par cette mesure. Rien d'étonnant donc, à ce que CEB réfléchisse également à d'autres schémas de certification au point d'envisager un audit commun OLB-PAFC lors du prochain audit de surveillance Veritas.

Pour CEB, le PPEC a appuyé la révision de son Plan d'Aménagement. L'axe principal de cette révision<sup>178</sup> a consisté en un redécoupage de 2 UFA initiales de 300.000 ha en 3 UFA de 200.000ha comme exigé par la loi, en prenant en compte l'indicateur 6.4.4 du nouveau référentiel FSC gestion forestière pour le bassin du Congo, qui prévoit que les sites de

---

174 Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 2 « Droits des travailleurs et conditions de travail » <Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning>

175 Form International, partenaire du PPECF, a manifesté son grand intérêt à collaborer à cette approche.

176 Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 7 « Planification de la gestion » <Optimisation et uniformisation des pratiques de GD - FSC à l'échelle du Groupe Rougier>.

177 Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 6 « Valeurs et impacts environnementaux » < Gestion de la faune dans les concessions certifiées FSC© de Rougier Gabon: cas de la CFAD Ogooué-Ivindo>.

178 Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 5 « Bénéfices générés par la forêt » < Re-délimitation des séries de protection chez PRECIOUS WOOD>.

*référence des écosystèmes représentatifs dans les zones de conservation soient identifiés, cartographiés et contrôlés au moins une fois tous les cinq ans en vue d'identifier d'éventuel changements à apporter et l'indicateur 6.4.5 qui mentionne que les séries de conservation et de protection doivent avoir été sélectionnés de façon à maximiser leur contribution à la conservation de la biodiversité par rapport à leur taille (création de couloir de conservation, de zones humides protégées, etc.) pour garantir la présence continue des espèces rares, menacées ou en danger d'extinction listé. Ces zones doivent représenter au minimum 10% de l'aire de l'UFA.*

**CORA WOOD** a obtenu son certificat TLV et CoC FSC sur une des trois UFA concédées, mais ne souhaite pas pour le moment aller vers une certification FSC-FM, en raison du morcellement de sa CFAD en trois UFA. Non contiguës et éloignées les unes des autres, elles ne permettent pas d'envisager pour le moment, la mise en œuvre des volets socio-économique et environnemental, en conformité avec les prescriptions du référentiel FSC-FM. Pour les mêmes raisons, Cora Wood n'exploite actuellement qu'une de ses trois UFA, les deux autres étant laissées en veilleuse.

**CBG** confirme que le maintien des certificats OLB et FSC-FM acquis est un enjeu capital pour ce groupe à capitaux privés et strictement familial, bien que les marchés sur lesquels est présente cette entreprise, n'absorbent que 20 % de sa production labellisée, sans réelle plus-value à la vente. La certification de gestion durable correspond d'abord avant tout à l'esprit de l'entreprise qui entend gérer ses forêts et ses activités industrielles de transformation, selon les principes du FSC.

*Pour cette raison, le PPECF s'est appuyé sur cette entreprise pour tenter d'établir des ratios entre les coûts et les bénéfices liés à la certification. Cette étude<sup>179</sup> qui démontre à chaque palier (légalité et gestion durable) les valeurs du changement induits par la certification sera certainement un outil de base pour la seconde phase où il s'agira d'engager des entreprises vers des certifications de légalité (de type OLB), au départ d'un état des lieux, d'un plan d'actions chiffré et d'une projection réaliste, de retour sur investissements.*

**SBL** anciennement associée au groupe THEBAULT (France) a été rachetée il y a quelques années par un groupe chinois à capitaux d'état. Pour cette raison la certification est inscrite comme un objectif incontournable pour la stratégie de gestion durable volontariste affichée par cette entreprise. De plus la certification est bien perçue comme un système de management qui apporte également des avantages en termes de gestion et des bénéfices accrus par une diminution des coûts. Pour atteindre cet objectif, SBL entretient une relation directe avec le WWF Chine et s'appuie sur un partenariat particulier avec WWF Gabon. SBL sollicitera certainement le PPECF en deuxième phase et pourrait, à terme, augmenter de 325.000 ha la superficie certifiée FSC-FM au Gabon.

**SOMIVAB** est concessionnaire d'une CFAD de 296.500 ha qui est subdivisée en deux secteurs (Nord et Sud). La SOMIVAB assure la gestion du seul secteur Nord, mais elle y sous-traite l'exploitation, tandis que la gestion-exploitation du secteur sud est assurée par une entreprise asiatique sous-traitante. Le (ou les) plan(s) d'aménagement de la SOMIVAB sont cependant à réviser. La SOMIVAB est certifiée en traçabilité CoC car elle achète du bois certifié à des exploitants certifiés comme ROUGIER qui est son partenaire principal. Spécialisée au départ dans les bois durs et hydrauliques pour les traverses de chemin de fer, en particulier l'Azobé, la SOMIVAB a aujourd'hui un marché très important aux Pays-Bas mais également vers l'Europe du Sud. Elle a pour cible importante, les marchés publics réclamant du bois certifié FSC. Pour cette raison, la SOMIVAB semble acquise à un objectif

---

<sup>179</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 5 « Bénéfices générés par la forêt » <Étude coûts- bénéfices de la certification FSC® dans le bassin du Congo>.

de progression vers la certification<sup>180</sup>. Elle serait, dans un premier temps, intéressée par une étude diagnostic pour élaborer un plan d'actions vers la certification OLB, consciente de la nécessité de suivre et de s'adapter à l'évolution réglementaire des marchés européens (RBUE).

**WOOD TECH (ex SAFOR)** est une entreprise aujourd'hui active exclusivement dans la deuxième et troisième transformation du bois (sciages) installée au « cluster bois » de la zone franche industrielle de Nkok à 25 km de Libreville. Actuellement la société WOOD TECH ne produit au Gabon que des avivés en longueurs fixes et des pré-débûts industriels séchés, mais il est envisagé à terme d'y lancer la fabrication d'éléments de menuiserie pour l'ameublement. WOOD TECH prend soin de n'acheter du bois considéré comme légal en provenance exclusive de CFAD et s'efforce de satisfaire aux exigences du RBUE. Cette entreprise est également un exemple d'opérateur de la filière qui pourrait bénéficier d'un appui en amont (approvisionnements) et en aval (marchés) de ses activités pour renforcer le caractère légal et durable de ses matières sources et de ses produits semi-finis ou finis, y compris en intégrant dans la démarche ses partenaires industriels européens.

**BSO** n'est actuellement pas directement intéressé par un partenariat pour la certification avec le PPECF.

En résumé :

Au Gabon, le potentiel de superficie forestière certifiée FSC est sans doute assez faible. On peut compter sur le maintien des certificats de gestion forestière durable FSC-FM par les trois opérateurs industriels actuellement certifiés, à condition que la mise en œuvre de la motion n° 65 se fasse de manière raisonnable. En tout état de cause, les concessionnaires souhaitent disposer d'une alternative au système FSC à travers un schéma de certification PAFC opérationnel le plus rapidement possible.

On constate également:

- une forte présence des opérateurs asiatiques dans la filière bois, mais très peu de signes d'engagement réel de ceux-ci vers des stratégies effectives de gestion durable des forêts y compris dès l'étape des plans d'aménagement à ce jour encore très peu aboutie ;
- un alignement stratégique prioritairement basé sur les exigences du RBUE pour tous les opérateurs exportant vers l'Union Européenne, et dans cette perspective le maintien des certificats de légalité et de traçabilité déjà acquis est l'objectif prioritaire ;
- une progression possible de la certification de légalité de type OLB pour un certain nombre d'opérateurs en cours de réorganisation managériale (exemple CORA WOOD) ou de réorientation stratégique dans la perspective du marché européen (exemple SOMIVAB) ;
- à l'initiative de l'UFIGA un embryon d'interprofession structurée en une plateforme intersyndicale promouvant la concertation et la collaboration entre les différentes structures syndicales et la cohérence dans les actions de dialogue avec les administrations de tutelles et les institutions partenaire. Cette évolution positive, soutenue par l'ATIBT, pourrait permettre des modalités de mise en œuvre de la phase II du PPECF, à travers les plateformes syndicales ;
- comme au Cameroun, il existe une opportunité réelle de travailler à une meilleure intégration des problématiques de gestion durable et de certification sur l'ensemble des segments de la filière, depuis la source (exploitants forestiers fournisseurs) jusqu'au marchés (importateurs et négociants de bois tropicaux ou de produits bois tropicaux transformés) européen et internationaux. Ceci devrait sans doute impliquer l'une ou

---

<sup>180</sup> SOMIVAB a reçu du PPECF, un premier appui en exploitation à faible impact du Programme.

l'autre entreprise de transformation et d'exportation non gestionnaire forestier (THEBAULT, WOOD TECH, etc.) dans une démarche de mise à niveau, par la certification de leurs fournisseurs. Par ailleurs, il faudrait soutenir, l'émergence de produits bois tropicaux africains certifiés auprès de la grande distribution spécialisée (CAP EXO, LEITAO, etc.) ;

- la présence d'un Programme multi bailleurs (FAO, FLEGT EU, UKAID, Suède) poursuivant l'objectif d'un suivi des activités forestières dans le cadre d'investissement à grande échelle (mines, agro-business, infrastructures) ainsi que l'étude d'impact sur l'interdiction d'exportation des grumes qui, semble-t-il, a eu des contre-effets importants sur la trésorerie des entreprises et sur la maîtrise des déchets issus de la transformation.

## République du Congo

Le Congo est globalement divisé en deux zones forestières, l'une au Nord, l'autre au Sud du pays, auxquelles correspondent deux situations assez contrastées du point de vue de l'exploitation forestière : le Nord est la zone des grands permis concédés à de grands groupes industriels à capitaux étrangers facilement identifiables, tandis que le Sud est recouvert par une mosaïque de permis plus petits, plus nombreux et le plus souvent repartis entre un nombre plus élevé d'entreprises forestières nationales ou de nationalités et à capitaux d'origines plus diverses.

C'est le pays producteur de la région du bassin du Congo qui paradoxalement totalise la plus grande superficie forestière certifiée pour la gestion durable FSC (voir tableau ci-dessus) mais le plus petit nombre de certificats émis et d'entreprises certifiées, quel que soit le schéma de certification considéré. Ce pays ne compte d'ailleurs que deux certificats de traçabilité FSC-CoC et deux certificats de légalité de type OLB.

Pour ce qui est de la superficie certifiée (plus de 2.766.000 d'hectares certifiés en FSC-FM) cela tient bien évidemment à la taille très grande, des concessions forestières certifiées dans le Nord du pays et au fait que les quatre UFA actuellement certifiées selon le schéma FSC-FM (Pokola, Kabo, Loudoungou et Ngombe) sont concédées à seulement deux compagnies forestières (CIB-OLAM et IFO-DANZER) internationales.

Le Congo est enfin le seul pays producteur de la région à avoir dès 2013 fait le choix d'une stratégie de certification obligatoire pour l'ensemble des concessions (UFA) attribuées sur son territoire. En effet, pour atteindre cet objectif, le Congo a procédé sur le plan institutionnel à travers le MEFDD<sup>181</sup> à deux ajustements majeurs : le premier, est réglementaire et consiste en la révision du code forestier, à présent achevée, et prescrivant précisément l'obligation faite aux exploitants d'inscrire leurs activités dans une démarche de certification de légalité ; le second ajustement relève plus d'une stratégie sectorielle résolument promue par l'Administration forestière MEFDD, qui appelle au développement opérationnel le plus rapide possible, d'un nouveau schéma de certification de type PAFC, sur le modèle du PEFC. Une fois encore ce schéma de certification est perçu comme probablement mieux adapté au contexte de l'exploitation forestière des forêts du Bassin du Congo et aux marchés occidentaux, pour les bois tropicaux africains. Cependant, 4 années plus tard, aucun standard n'est actuellement élaboré et le flou règne encore sur les conséquences pour les entreprises qui ne se conformeront pas à ce standard (le code ne précise rien à ce niveau).

*A cet effet, avec le soutien du PPECF, une feuille de route « PAFC-Congo »<sup>182</sup> a été élaborée qui détaille très précisément les différentes étapes à suivre pour aboutir à la reconnaissance d'un standard national reconnu par le PEFC International. Cette intervention a été clôturée par un atelier tenu à Brazzaville, les 21 et 22 septembre 2016. Il a permis*

<sup>181</sup> Le Ministère a changé d'appellation et s'appelle désormais le Ministère de l'Economie Forestière du Développement durable et de l'Environnement (MEFDDE).

<sup>182</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) « Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification » < Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un système national de certification PAFC au Congo >.

de présenter aux participants [pour beaucoup très peu informés sur la certification de gestion durable], le principe de fonctionnement d'une reconnaissance d'un standard national de certification par le PEFC international et d'en appréhender les étapes-clés ; de débattre sur les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces qui entourent la faisabilité de la mise en place d'un tel schéma de certification.

Globalement, on peut distinguer les difficultés internes au processus [la constitution d'une structure « PAFC-Congo » qui soit capable de porter le projet jusqu'à son terme, et le besoin en financement lié au franchissement de toutes les étapes du processus (forum des parties prenantes, tests de terrain, rédaction des documents exigés, etc.)] et les difficultés « externes » au Congo dont l'absence d'un organisme accréditéur<sup>183</sup>, permettant à des bureaux de certification, d'opérer des audits suivant ce nouveau standard.

**Le Groupe ROUGIER** est concessionnaire de l'UFA Mokabi (583.445 ha), située à l'extrême Nord du Congo sur la frontière avec la RCA et dans le paysage TNS. Comme pour ses concessions du Cameroun, le groupe ROUGIER travaille actuellement à mettre à niveau sa concession de Mokabi pour atteindre graduellement une certification de type VLC d'abord, et probablement plus tard, une certification de gestion forestière durable de type FSC-FM. Cependant comme au Gabon, le problème des IFL imposé par le FSC dans les grands paysages forestiers du bassin du Congo risque de constituer une contrainte majeure pour l'exploitation forestière. Dès lors, le groupe ROUGIER attend, lui aussi, avec intérêt la mise en place et l'opérationnalisation d'une certification de type PAFC pour le Congo et réévaluera à ce moment l'opportunité de redéfinir sa stratégie de certification en fonction de ce schéma ainsi que par rapport à l'évolution du contexte RBUE et APV-FLEGT.

En attendant, Rougier Congo continue à améliorer son niveau de gestion forestière en prenant en compte des aspects incontournables de la certification où elle sait qu'elle enregistre, quelque-soit le standard de certification visé, des faiblesses. Ainsi, le PPECF a-t-il mené une étude<sup>184</sup> dont l'objectif a été de proposer des solutions pour sécuriser l'approvisionnement alimentaire des travailleurs de la base vie de Mokabi<sup>185</sup>.

**CIB OLAM** a hérité du certificat FSC-FM obtenu par la CIB DLH avant la cession des activités de ce groupe danois au groupe agro-industriel indien OLAM. Non seulement ce dernier a maintenu les certificats déjà obtenus, mais il entend bien poursuivre l'acquisition de certificats équivalents pour l'UFA Mimbelli-Ibenga (674.600 ha) nouvellement concédée. A moyen terme, cet ajustement pourrait représenter une augmentation non négligeable de superficie certifiée de niveau durable dans le bassin du Congo.

Comme pour le groupe Rougier, le PPECF a été à l'écoute de cette entreprise en l'aidant à upgrader son système d'information géographique, à réévaluer son niveau de maîtrise de techniques EFI (en particulier par des formations à l'abattage contrôlé) et à résoudre une demande d'action corrective particulière sur les taux de reconstitution qui n'étaient pas calculés de façon robuste. Pour cette dernière intervention, le PPECF a financé la mise au point d'un algorithme<sup>186</sup> informatique, disponible sur son site web.

**La société IFO** du groupe DANZER entend bien maintenir ses certificats, en particulier le certificat de gestion forestière durable FSC-FM, sur sa concession de Ngombe (1.218.080 ha) dans le Nord Congo mais ne prévoit pas d'extension possible, dans un proche avenir par manque de superficies disponibles.

---

<sup>183</sup> A noter que cette difficulté a été soulignée par le retour d'expérience du PAFC Gabon, toujours non opérationnel en raison de cette absence de bureau de contrôle accrédité PAFC].  
Tendance évolutive pour le Congo.

<sup>184</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 2 « Droits des travailleurs et conditions de travail » <Sécurité alimentaire des bases-vie (étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi)>.

<sup>185</sup> La mission s'est également rendue sur les sites de l'entreprise OLAM-CIB.

<sup>186</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 7 « Planification de la gestion » < Développement d'une base de données informatisée pour la planification des coupes>.

*Pour cette entreprise, le PPECF est intervenu, en soutien à la thématique « droits des peuples autochtones »<sup>187</sup>, dans une révision terrain de l'approche CLIP en relation avec la nouvelle procédure CLIP du FSC en phase de test sur quelques sites représentatifs à l'échelle mondiale.*

Le **groupe VICWOOD** présent au Nord Congo avec sa concession d'Ipendja (461.296 ha) a obtenu tout récemment, une certification de légalité de type OLB, comme pour ses concessions au Cameroun.

**SIPAM-SPIEX** est un exploitant congolais bénéficiant de la participation de capitaux européens et titulaire aujourd'hui de trois UFA : Mapati, Louhadi-Bihoua et Loumongo (pour un total de 462.495 ha) dans le Sud Congo. Il est aujourd'hui activement engagé dans le processus d'aménagement de ses concessions et à cet égard il pourrait devenir un acteur d'importance du paysage de la filière bois légale au Congo. Dès lors, la certification légale, comme objectif, lui semble d'autant plus évident, que cet outil permet de satisfaire aux contraintes du RBUE pour l'accès au marché européen. De ce fait, l'entreprise souhaiterait un audit de légalité (OLB) à blanc sur sa concession de Mapati et ce, dans les meilleurs délais.

**TAMAN Industries** est le principal groupe asiatique, à capitaux malaisiens, présent au Congo et dans certains autres pays producteurs du bassin du Congo (Bordamur au Gabon, Timberland en RCA). Il est rattaché au géant malaisien de l'industrie du bois RIMBUNAM HIJAU. Au Congo il ne gère pas moins de 11 UFA, soit directement concédées (4) soit à travers ses filiales CIBN (2) et SOFIL (1) ou à travers une société partenaires ASIA CONGO Industrie totalisant globalement près de 1.892.608 ha. Jusqu'à peu, la stratégie commerciale de l'entreprise n'était pas orientée vers les marchés européens. Cependant, le ralentissement des marchés asiatiques et celui de la Chine en particulier, a fait revenir l'entreprise sur les marchés. Ceci explique que tout récemment, le groupe se soit lancé dans un objectif de certification OLB au Congo, qu'elle souhaite étendre également à sa nouvelle concession en RCA.

**SICOFOR-DEIDJA WOOD-WONG SAM-SEFYD** est un conglomérat d'entreprises à capitaux chinois, plus ou moins liées entre elles, totalisant aujourd'hui un nombre important d'UFA concédées (6) et une superficie totale de près de 2.567.048 ha. Très orientés sur les marchés asiatiques, le groupe ne perçoit pas encore, semble-t-il, l'intérêt de s'engager dans la certification.

**BTC, AFRIWOOD et SFIB** sont des entreprises congolaises dont le DG est également le secrétaire général du syndicat UNIBOIS. Pour elles, la certification FSC-FM est un objectif beaucoup trop haut et probablement insurmontable. Par contre, un PAFC Congo est perçu, probablement à tort, comme une solution mieux adaptée et accessible (plus facile ? moins coûteuse ?) aux petites entreprises nationales. Mais pour autant l'Europe n'est pas un marché important pour ces entreprises qui exportent plutôt des grumes vers l'Asie ou commercialisent leurs produits bois grumes ou sciages localement. Pour mémoire, BTC a bénéficié de l'appui du projet PAGEF financé par l'AFD pour l'aménagement (simplifié) des petits permis et souhaite pouvoir continuer à bénéficier de ce type d'appui que ce soit venant de la seconde phase du PPECF ou d'un nouveau projet PAGEF annoncé par les coopérations britanniques et françaises.

**ASIA Congo liée à TAMAN** est concessionnaire de 4 UFA (644.634 ha) dont deux plans d'aménagement sont déjà validés, un troisième en passe de l'être. Le quatrième devrait l'être en 2017. Pour cette entreprise, la certification forestière est trop chère. Elle soulève, par

---

<sup>187</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 4 « Relations avec les communautés » < Consentement Libre et Informé au Préalable (CLIP) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé>.

ailleurs, le problème de la superposition de permis miniers avec ses UFA, difficulté incompatible avec les principes du FSC. La problématique des contraintes imposées par l'APV-FLEGT est également jugée trop complexe (cf. grille de légalité).

**FORALAC** était anciennement une société forestière à capitaux européens (Portugal) parmi les plus importantes au Congo mais qui a connu récemment de grosses difficultés financières lui imposant d'abandonner quatre de ses concessions forestières, pour les rendre au domaine de l'Etat. Elle n'exploite plus aujourd'hui qu'une seule UFA de 120.000 ha. Elle produit beaucoup de traverses de chemins de fer et vend l'essentiel de sa production sur le marché local en valorisant beaucoup les essences secondaires et les placages déroulés de son usine de Pointe Noire. Elle n'exporte aujourd'hui moins de 10 % de sa production. Ceci explique qu'elle n'est donc pas fort intéressée par la certification forestière en dépit de l'évolution de la réglementation dans ce sens.

**SIFCO** affilié au groupe libanais FADOUL est concessionnaire d'une UFA de 521.307 ha dans le Nord Congo à la frontière avec le Cameroun. Le PPECF ne dispose pas d'informations récentes sur cette entreprise.

**La SEFYD** est également gestionnaire d'une UFA de 574.026 ha à la frontière du Cameroun.

**LJR** est une entreprise canadienne qui serait à présent concessionnaire de l'UFA Lopola (200.811 ha) anciennement concédée à BPL. LJR poursuit d'ambitieux objectifs industriels couplés à une maîtrise de l'exploitation à faible impact, afin d'atteindre le niveau de certification FSC-FM et d'être éligible à des fonds carbone. Ainsi, elle aurait déjà noué des partenariats avec Rain Forest Alliance sur des actions déjà passées au Canada et au Ghana, ainsi qu'avec d'autres organisations de recherche forestière (CIFOR, CIRAD) ou de promotion de la conservation de la faune (WCS). LJR est donc logiquement intéressée par les possibilités de partenariat avec le programme PPECF pour l'appuyer dans son objectif de certification FSC-FM. Si la solidité de cette entreprise est confirmée tant au niveau de sa situation administrative que de ses projets industriels et de gestion forestière durable, LJR pourrait en effet, être un partenaire intéressant pour le programme PPECF II, dans son objectif d'augmenter sensiblement à court ou moyen termes les superficies forestières certifiées FSC-FM dans le bassin du Congo.

En résumé, on constate :

- une progression relativement importante de la superficie certifiée FSC-FM, probable mais cependant à moyen, voire long terme par la poursuite d'ajustement structurel pour les groupes ROUGIER avec l'UFA Mokabi (583.000 ha) et CIB OLAM avec l'UFA Mimbelli-Ibenga (674.600 ha) et progression nette avec la certification (hypothétique malgré tout) de l'UFA Lopola (199.900 ha) avec la société LJR ;
- une progression importante avec la certification OLB à court terme de l'UFA Ipendja (461.296 ha) du groupe VICWOOD (déjà acquise) et surtout de l'UFA Mapati (164.710) du groupe SIPAM -SPIEX ;
- une attente comparable à celle du Cameroun et du Gabon pour la nécessaire et rapide émergence de la certification PAFC, mais dans le cas du Congo, réclamée en premier lieu par l'Administration forestière de ce pays qui dispose, à présent, d'une feuille de route ;
- une préoccupation sérieuse des grandes sociétés forestières du Nord Congo au sujet du concept des IFL poussé par Greenpeace et sur lequel le FSC s'efforce actuellement de trouver une approche pragmatique à proposer aux gestionnaires forestiers et à l'Administration ;
- peu, voire pas, de motivation pour la certification chez la plupart des entreprises forestières asiatiques en activité au Congo ;

- une faible capacité financière, technique et industrielle alliée à une situation relativement précaire chez les exploitants forestiers congolais, ne leur permettant probablement pas de s'engager de manière autonome, en tout cas dans une démarche de certification, mais également dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement souvent inachevés ;
- malgré un défaut d'efficacité dans la validation des plans d'aménagement, un engagement réel de l'Administration sur les questions de la gestion durable et de la certification des concessions forestières et une volonté affirmée pour l'émergence rapide du schéma PAFC opérationnel au Congo ;
- une attention particulière pourrait être apportée à une collaboration avec la plate-forme pour la gestion durable des forêts et avec le projet de promotion des droits des peuples autochtones ainsi que le projet acteur non étatique impliquant la société civile dans la gouvernance forestière.

### République centrafricaine

La RCA est le pays de la sous-région où la mise en place de la certification devrait présenter le moins de difficultés. En effet :

- l'ensemble de la forêt de production est aménagée et les nouvelles concessions sont en phase de l'être ;
- une Agence autonome d'appui à la gestion durable dont la tâche est notamment « de conseiller et suivre les sociétés forestières pour une gestion durable et intégrée des ressources forestières » a été mise en place ;
- les sociétés forestières sont peu nombreuses ;
- il existe un système d'information géographique national (SIG) ;
- dans le cadre de la réalisation des plans d'aménagement, il existe une bonne connaissance des problèmes socio-économiques ;
- il existe un suivi des produits forestiers exportés (système BIVAC-VERITAS) ;
- dans la plupart des exploitations, il existe un système de traçabilité interne.

**Le groupe VICWOOD** exploite trois permis en RCA depuis au moins 2005 : TCA (Thanry Centrafrique), SOFOKAD, VICA. Seuls TCA et VICA sont en exploitation actuellement. Pour ces trois permis, le groupe possède deux unités de transformation, une sur TCA et une sur SOFOKAD. Depuis novembre 2014, le groupe s'est vu attribuer un 4<sup>ème</sup> permis : SINFOCAM (cf. ci-dessous). Tous les permis du Groupe au Cameroun et au Congo sont certifiés OLB/VLC ou en voie de l'être mais pas encore en RCA.

**La SEFCA** exploite deux permis, le PEA n° 174 et le n° 183. L'entreprise a considérablement réduit ses activités depuis mars 2013<sup>188</sup>. Actuellement, en 2017, l'activité a repris à hauteur de 50 % de ce qu'elle était auparavant. Néanmoins, la SEFCA est partante pour un audit à blanc lui permettant d'identifier et de chiffrer les mises à niveau nécessaires pour retrouver une certification de type OLB.

**IFB** exploite le site de Ngotto, permis PEA n° 169, qui avait fait l'objet du premier plan d'aménagement en Afrique centrale, a été certifié OLB puis pillé et détruit. Il est donc à l'arrêt. Seuls les PEA n° 165 et n°186 sont en exploitation mais au ralenti.

**La société TIMBERLAND** s'est vu attribuer le permis PEA n° 188. Elle se trouve dans la même situation que SINFOCAM en ce qui concerne le démarrage des travaux d'inventaire d'aménagement. Elle est liée avec TAMMAN INDUSTRY au Congo qui a entamé une démarche d'aménagement et de certification OLB, dans une stratégie de réorienter ses

<sup>188</sup> L'ensemble de ces véhicules légers a été pillé et une partie n'a pu être récupérée. L'outil de production, les usines, et les sites ont été occupés par la SELEKA.

exportations vers les marchés européens. Ce Groupe devrait certainement devenir un candidat sérieux aux appuis du PPECF II.

**La STBC** s'est vu attribuer le permis PEA n° 189<sup>189</sup> proche du parc national de la Dzanga. Trois ans après la signature de la convention provisoire et malgré plusieurs missions de monitoring financés par le PPECF et dont les rapports attestent de la non volonté et de l'incapacité de l'entreprise à mettre en œuvre la convention provisoire (aucune mesure de lutte anti-braconnage, aucune mesure sociale, inventaire d'aménagement non démarré, etc), l'entreprise reste détenteur du permis. Un appui de cette entreprise par le PPECF II est exclu..

**Le Groupe ROUGIER** a remporté un appel d'offres pour la concession de Sangha-Mbaéré (269.400 ha), au nord-est des APDS. Il est certain, que la politique de convergence du Groupe, imposera rapidement, sur cette nouvelle acquisition, les règles d'exploitations les plus exigeantes possibles, avec le soutien probable de la seconde phase du PPECF.

**Le permis de SINFOCAM** est situé au Nord des parcs nationaux de Ndoki et de Dzanga et englobe une grande partie de la réserve de biosphère ou réserve spéciale de forêt dense (où néanmoins, l'exploitation est autorisée par la loi) comprise entre les deux parcs nationaux. Il s'agit donc d'une zone sensible où la communication avec les populations et les études environnementales et de faune revêtent un caractère primordial dans la mise en place de l'aménagement<sup>190</sup>.

Par ailleurs, la convention provisoire d'exploitation signée entre SINFOCAM et le Ministère des Eaux & Forêts, chasse et pêche, prévoit que l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF) doit contrôler la collecte et le traitement des données en vue d'élaborer l'inventaire d'aménagement et que les APDS et l'AGDRF devront donner leur avis technique lors des réunions de validation du plan d'aménagement.

*Concrètement, l'appui du PPECF, s'est traduit par : i) un renforcement de capacité de l'AGDRF et des APDS à travers des missions court terme<sup>191</sup> qui ont permis de valider conjointement avec le concessionnaire SINFOCAM, les paramètres de l'inventaire et la grille de monitoring du suivi de l'exploitation ; ii) un plan de formations<sup>192</sup> aux techniques d'exploitations à faible impact ; iii) le soutien financier à l'étude d'impact environnemental obligatoire ; iv) un protocole d'échange d'informations continue sur l'avancement de l'exploitation avec les parties prenantes (TNS, KfW, APDS-WWF, etc.) ; v) l'implication de la SINFOCAM dans la lutte anti-braconnage par le renforcement de l'effectif des patrouilles et sa contribution à la surveillance aérienne de la zone par un drone équipé d'une cellule infrarouge, financé par le PPECF ; vi) un appui à l'interprétation d'images satellitaires en vue de définir un premier niveau de stratification du PEA n° 190<sup>193</sup>.*

*Par ailleurs, le PPECF a subventionné un inventaire faunique sur une grande partie des APDS<sup>194</sup>, de façon à disposer d'une situation de référence et de chiffres qui devraient inciter*

---

<sup>189</sup> Ce permis est riche en Assamela, essence interdite à l'exportation par la CITES, lorsque celle-ci est originaire de la RCA.

<sup>190</sup> La limite sud de l'assiette de coupe provisoire (ACP) de 24.000 ha, correspond à la limite Nord du parc national Dzanga.

<sup>191</sup> Mobilisation de deux ingénieurs forestiers sur l'enveloppe des missions court-terme de GFA.

<sup>192</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 7 « Planification de la gestion » < Formation à la planification des chantiers suivant EFIR>.

<sup>193</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 7 « Planification de la gestion » < Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires dans le PEA 190>.

<sup>194</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 6 « Valeurs et impacts environnementaux » <Appuis à la réduction des impacts de la concession forestière 190 dans les APDS sur la faune et la population riveraine>.

*à classer certaines zones, notamment l'Est de l'assiette de coupe en série de conservation, en conformité avec la réglementation Centrafricaine.*

Enfin, pour la RCA, la récente déclaration de Politique Générale de l'Etat de juin 2016 cite les axes prioritaires suivant pour le secteur forestier : (i) l'assainissement du secteur, à travers l'application effective du Code forestier adopté en 2008, et la mise en place d'un système de traçabilité de la filière bois ; (ii) l'inventaire des Produits forestiers non ligneux (PFNL) ; (iii) l'assainissement des permis d'exploitation et d'aménagement forestiers ; et (iv) la promotion de la politique de reboisement et de lutte contre le changement climatique, à travers l'augmentation de la capacité de séquestration de carbone en vue de bénéficier de retombées des mécanismes innovants de mobilisation de ressources internationales.

Enfin, vu les récentes attributions des permis d'exploitation dans les APDS ou à leur proximité, un programme d'appui au secteur forestier, focalisé sur 10 communes forestières de la région Sud-ouest du pays, s'est mis en place (PDRSO) et comprend 3 composantes : (i) le développement local; (ii) l'appui au Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche (MEFCP), pour l'aider à conduire et à suivre les processus d'aménagement des permis forestiers octroyés ; et (iii) un volet d'appui à la mise en œuvre du REDD+, à travers la promotion de pratiques agricoles limitant la déforestation et le déboisement.

## **République démocratique du Congo**

La RDC traverse toujours une période critique en matière de gestion forestière<sup>196</sup>. Même si, une bonne partie de ses textes d'application relatifs au Code forestier sont disponibles, leur mise en œuvre se fait toujours attendre. La faiblesse des institutions, gangrenées par la mauvaise gouvernance, en est sans conteste la raison majeure. Dans ce contexte très négatif, une stratégie s'est mise en place avec le WWF pour promouvoir la certification forestière indépendante comme mécanisme légitime d'une meilleure gestion, avec pour cible, une entreprise résolument engagée vers la certification, la SODEFOR. Titulaire de 16 titres forestiers, la SODEFOR (1.000.000 ha) vise un objectif de certification légale dans un premier temps sur trois concessions, puis d'une certification FSC.

Par ailleurs l'entrée en vigueur en 2013 du RBUE faisant peser un risque d'exclusion des bois originaire de la RDC du marché européen, il a été nécessaire d'y apporter une réponse urgente.

*Ce contexte explique l'intervention du PPECF en RDC qui s'est matérialisée par quatre appuis principaux :*

- poursuite du soutien<sup>197</sup> du Gouvernement Allemand, à travers sa banque de développement (KfW), à la Convention séparée 2005 66 729, négociée avec le Gouvernement de la RDC, et plus spécifiquement à la composante 4 du Programme Biodiversité et Forêt (PBF) orientée vers la promotion de la certification forestière<sup>198</sup> en capitalisant l'approche GFTN du WWF ;

---

<sup>196</sup> En RDC, la procédure de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concessions forestières est terminée depuis août 2014. Cependant la RDC reste largement en retard sur les autres pays de la sous-région en matière d'aménagement (2 premiers plans d'aménagements validés en février 2016) et de certification).

<sup>197</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 1 « Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification » < Appui au fonctionnement de la cellule C4CF en RDC >.

<sup>198</sup> La stratégie d'intervention de cette composante repose sur le renforcement des capacités de certification forestière indépendante par la mise en place de sites pilotes où l'ensemble des acteurs participant pleinement à la gestion responsable de la forêt et de ses ressources.

- appui au bureau de certification national<sup>199</sup>, lui permettant d'engager des actions relatives à l'amélioration de la gouvernance forestière et à la promotion de la certification, notamment par l'organisation d'ateliers de consultation des parties prenantes ; la prise en compte des exigences du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) ; des missions d'audit sur quelques concessions forestières (SODEFOR et CFT) ; la dynamisation du Groupe d'élaboration de la Norme Nationale FSC, etc. ;
- la société SODEFOR a obtenu un appui financier du PPECF, un coaching<sup>200</sup> de longue durée devant la conduire fin juin 2015, à l'obtention d'un certificat de légalité de type OLB sur ses concessions forestières de Nténo, Madjoko et l'usine de transformation de Nioki dans la Province de Bandundu. Cependant, malgré une très forte progression du niveau de gestion, la SODEFOR a dû arrêter le processus en cours, devant faire face en priorité, à la recherche de nouveaux marchés en remplacement de la baisse de produits vendus sur le marché chinois fortement déprimé. L'entreprise a déclaré ne plus vouloir poursuivre le certificat OLB mais de se contenter d'être en règle vis-à-vis des dispositions du RBUE. Des négociations en début de phase II seront nécessaires pour convaincre l'entreprise à poursuivre un objectif OLB afin de ne pas perdre les acquis des efforts engagés en phase I ;
- appui à une stratégie de réponse<sup>201</sup> de la Fédération des Industriels du Bois de RDC (FIB) dont les membres sont la cible de nombreuses critiques sur leur respect des exigences légales. Au-delà de l'urgence économique de sécuriser l'accès du bois originaire de RDC, aux marchés européens, les entreprises peuvent peu à peu, restaurer la confiance de la communauté internationale sur la légalité de ses pratiques, obtenir des appuis et des soutiens pour poursuivre les efforts engagés dans la démarche de gestion durable.

---

<sup>199</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 1 « Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification » < Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière en RDC >.

<sup>200</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 7 « Planification de la gestion » < Assistance technique (coaching) à la société forestière SODEFOR vers le certificat OLB >.

<sup>201</sup> Cf. [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Principe 1 « Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification » < Élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE >.

#### 4.10 Les motivations des entreprises vers les certificats

Comme toute activité industrielle, le secteur de l'exploitation et de la transformation du bois est également susceptible de mettre en œuvre plusieurs systèmes de certification, notamment les certifications de type « *process* » que sont les systèmes de certification de traçabilité et de légalité.

Parmi ceux-ci les plus répandus sont les systèmes OLB (Origine et Légalité des Bois) développé par Bureau Veritas, VLC (Verification of Legal Compliance) développé par Rain Forest Alliance ainsi que FSC-CW (« Controlled Wood ») et FSC-CoC (« Chain of Custody ») tous deux développés par le FSC.

Ces certificats sont également ceux qui seraient les plus susceptibles de progression dans les pays producteurs du Bassin du Congo en raison de leur adéquation avec les exigences des accords APV-FLEGT de l'UE et les grilles de légalités mises en place par les pays producteurs partenaires. Bien qu'il n'y ait pas encore formellement d'équivalence reconnue entre ces systèmes et les mécanismes de contrôle de l'origine légale des bois des APV (mais cette situation est en train de changer avec les premières étapes de l'équivalence reconnue – en février et mars 2016 - pour le schéma OLB au Cameroun), les exploitants forestiers du Bassin du Congo exportateurs vers les marchés de l'UE et des Etats-Unis ont de plus en plus recours à ce type de certification pour apporter une réponse crédible à la démarche de *due diligence* (DDS : *due diligence system* ou système de diligence raisonnée) actuellement en vigueur dans le cadre du RBUE et dans l'attente de l'opérationnalisation complète des accords APV-FLEGT.

Le PPECF a depuis le démarrage considéré l'étape de la légalité certifiée comme un palier indispensable et incontournable dans une progression vers un objectif de certification de gestion forestière durable. De même, les audits à blanc OLB ou VLC, exigés avant le financement d'appuis chez des concessionnaires non certifiés, permettront de s'assurer que le PPECF ne finance pas un concessionnaire totalement « hors-la-loi » et d'établir un plan d'action pour accompagner le concessionnaire vers un certificat de légalité, vérifié tierce partie, dans le but d'atteindre à terme, un certificat de gestion durable.

Il est donc actuellement très difficile de préciser combien d'entreprises souhaitent uniquement pour des raisons de conformité RBUE s'engager dans le processus de certification légalité de type OLB, VLC ou FSC-CW.

En tout état de cause, suite à des discussions avec les responsables d'entreprise lors de « l'étude d'état des lieux avant le PPECF Phase II » et en croisant ces données avec les manifestations d'intérêt, voire engagements formels, enregistrés par les bureaux de certification opérant dans le Bassin du Congo (Bureau Veritas, Rain Forest Alliance, NepCon, Control Union, SGS) il est possible d'établir le tableau d'intérêt pour un certificat de légalité suivant :

**Tableau 17 : Situation des certificats de légalité OLB/VLC<sup>202</sup> et FSC-CW au 31 mars 2016 et complétée avec des évolutions récentes (en gras)**

Nom de la société gestionnaire	Nom de la société attributaire	UFA / Concession	Superficie en ha	Pays	Certificat recherché	Objectif supérieur recherché	Intérêt PAF C
CUF	CAMTRANS	UFA 09-012	63.865	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	Oui
CUF	SFF	UFA 09-006	59.238	Cameroun	OLB en cours	OLB/VLC	Oui
Groupe ALPI	SEPFCCO	UFA 00-001/2	73.936	Cameroun	OLB en cours	FSC-CW/FM	---

<sup>202</sup> Les certificats OLB qui sont doublés d'un certificat FSC ne sont pas repris dans le tableau.

Nom de la société gestionnaire	Nom de la société attributaire	UFA / Concession	Superficie en ha	Pays	Certificat recherché	Objectif supérieur recherché	Intérêt PAF C
SEFECCAM/SIENCAM	SIENCAM	UFA 00-004	94.917	Cameroun	<b>OLB obtenu 2016</b>	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SIENCAM	UFA 11-001	55.580	Cameroun	<b>OLB obtenu 2016</b>	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SEFECCAM	UFA 11-002	54.807	Cameroun	<b>OLB obtenu 2016</b>	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SEFECCAM	UFA 11-003	32.620	Cameroun	<b>OLB obtenu 2016</b>	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SEFECCAM	UFA 11-004	15.310	Cameroun	<b>OLB obtenu 2016</b>	OLB/VLC	---
SEFECCAM/SIENCAM	SEFECCAM	UFA 11-006	28.114	Cameroun	<b>OLB obtenu 2016</b>	OLB/VLC	---
DINO & Fils	DINO & Fils	UFA 10-043	51.874	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
DINO & Fils	DINO & Fils	UFA 10-055	40.367	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
DINO & Fils	DINO & Fils	UFA 10-040	79.579	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
DINO & Fils	DINO & Fils	UFA 10-057	32.293	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SIM	UFA 10-020	82.571	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SIM	UFA 10-022	35.090	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	LA ROSIERE	UFA 10-037	36.340	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SFDB	UFA 10-029	46.922	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SFEES	UFA 10-027	31.803	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SIM / TIB	UFA 10-036	57.018	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIM	SCABOIS	UFA 10-032	74.464	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
FIPCAM	IBC	UFA 10-035	101.793	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	Oui
GRACOVIR	GRACOVIR	UFA 10-033	48.321	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
GRACOVIR	BOTAC	UFA 10-066	49.750	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
GRACOVIR	BOTAC	UFA 10-067	42.500	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	STBK	UFA 10-005a	52.986	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	STBK	UFA 10-005b	37.908	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	STBK	UFA 10-018	81.775	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	Multi Services Plus	UFA 10-028	78.314	Cameroun	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
<b>Total Cameroun</b>			<b>1.540.055</b>				
CIB/OLAM	CIB/OLAM	Minbeli-Ibenga	674.600	Congo	OLB en cours	FSC-FM/CoC	---
Vicwood Africa Group	THANRY CON.	Ipenja	461.296	Congo	<b>OLB obtenu 2016</b>	OLB/VLC	---
SIPAM-SPIEX	SIPAM-SPIEX	Mapati	151.132	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIPAM-SPIEX	SIPAM-SPIEX	Loumongo	221.708	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
SIPAM-SPIEX	SIPAM-SPIEX	Louadi	89.475	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
TAMAN INDUSTRIES	TAMAN		321.840	Congo	<b>Audit réalisé OLB</b>	OLB/VLC	---
ASIA Congo	Asia Congo		629.000	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
ASIA Congo	Wang Sam		706.452	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Likouala Timber	Likouala Timber	Betou & Missa	586.948	Congo	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
LJR/BPL	BPL	Lopola	195.510	Congo	intérêt OLB/VLC	FSC-FM/CoC	---
<b>Total Congo</b>			<b>4.037.961</b>				
SBL	SBL	CFAD Lastourville / CFAD Koulamoutou	335.000	Gabon	FSC en cours	FSC-FM/CoC	---
CORA WOOD	CORA WOOD	CFAD Lassi (1 et 2)	391.969	Gabon	TLV (Août 16)	OLB/VLC	Oui
SOMIVAB	SOMIVAB	CFAD Biliba	296.500	Gabon	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
<b>Total Gabon</b>			<b>1.023.469</b>				
Groupe SAHELY	SEFCA	PEA 174	395.856	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Groupe SAHELY	SEFCA	PEA 183	325.563	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Vicwood Africa Group	SINFOCAM	PEA 190	234.465	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Vicwood Africa Group	VICA	PEA 184	370.294	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Vicwood Africa Group	Thanry Centrafrique	PEA 164	225.321	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
Vicwood Africa Group	SOFOKAD	PEA 175	188.692	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
STBK	STBC	PEA 189	211.155	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
TIMBERLAND	TIMBERLAND	PEA 188	229.025	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---

Nom de la société gestionnaire	Nom de la société attributaire	UFA / Concession	Superficie en ha	Pays	Certificat recherché	Objectif supérieur recherché	Intérêt PAF C
ROUGIER	ROUGIER S.M.	PEA 191	269.417	RCA	intérêt OLB/VLC	OLB/VLC	---
<b>Total RCA</b>			<b>2.449.788</b>				
SODEFOR	SODEFOR s.p.r.l	021/03; 028/03 030/03	390.558	RDC	OLB en cours	OLB/VLC	---
CFT	CFT s.p.r.l	046/11 et 047/11	401.292	RDC	OLB en cours	OLB/VLC	---
COTREFOR	COTREFOR	09/11 (Baulu); 018/11 (Alibuku)	456.842	RDC	intérêt OLB/VLC	Intérêt non confirmé	---
SICOBOIS	SICOBOIS	033/11; 014/11	218.911	RDC	intérêt OLB/VLC	Problèmes Financier	---
Blattner Group	SIFORCO	002/89	299.919	RDC	intérêt OLB/VLC	Problèmes Financier	---
<b>Total RDC</b>			<b>1.767.522</b>				
<b>Total Bassin du Congo</b>			<b>10.818.795</b>				

On constate que :

- en RCA, RDC et au Gabon il n'existe pas d'entreprises qui possèdent un certificat privé de type légalité sans en même temps posséder le certificat FSC-FM. Au Congo on retrouve plusieurs entreprises : Rougier (Mokabi avec 583.000 ha, certifié VLC), Vicwood (Ipenja avec 461.296 ha, certifié OLB) et Taman (UFE Mpoukou Ogooué avec très probablement 321.840 ha certifiés OLB), avec un certificat de légalité.
- au Cameroun, la situation est différente. Quelques grands groupes (Wijma, Rougier) continuent à inclure leurs nouvelles concessions dans des certificats existants<sup>203</sup>. En outre le Groupe Rougier suit de près l'évolution du PAF C comme alternative. Le certificat OLB/VLC n'est pour eux qu'une étape vers une certification de gestion forestière tandis que d'autres (Vicwood, Groupe ALPI) et les entreprises de moindre taille se contentent du niveau légal (qui leur suffit pour exporter une part de leurs produits vers l'Europe) et préfèrent attendre l'évolution des marchés vis-à-vis de la certification forestière. Le Groupe ALPI a quant à lui opté pour le FSC-CW ce qui lui permet de produire des contreplaqués FSC mixtes. Le niveau atteint satisfait à ses besoins actuels et il n'entrevoit pas de progression qualitative. Au niveau quantitatif il pourrait encore inciter et guider un partenaire vers le FSC-CW/FM.
- au final nous avons en plus des 5,5 Mio d'ha certifiés FSC-FM, plus de 3 Mio ha certifié légalité (dont 1,5 Mio ha FSC-CW).

A partir du tableau précédent, il est possible de se livrer à une projection de la progression potentielle de la certification d'ici fin 2020 (voir tableau 18 ci-après), données qui permettront par la suite de fixer l'objectif quantitatif et qualitatif du PPECF phase II. Cependant, plusieurs observations doivent accompagner ce tableau :

- les superficies, bien que présentées à l'hectare près ne sont pas à considérer comme des chiffres absolus, pouvant être très variables selon les sources<sup>204</sup> (et les dernières mises à jour de celles-ci) consultés ;
- certaines entreprises détiennent plusieurs certificats ou poursuivent des objectifs de double certification, voire triple<sup>205</sup>. Dans le tableau, les concessions sont seulement

<sup>203</sup> À l'exception de Pallisco dont la nouvelle concession n'est pas assez riche pour y espérer satisfaire aux critères de durabilité de l'exploitation.

<sup>204</sup> En ordre décroissant de fiabilité ont été utilisés : rapports d'audits ; sites web certificateurs et Ministères en charge des forêts ; données communiquées par les entreprises ; site web des entreprises ; atlas WRI, ...).

<sup>205</sup> Le Groupe Wijma détient des certificats FSC-FM/CoC, OLB et poursuit actuellement un objectif d'ISO. En fonction des opportunités du marché il considère éventuellement la poursuite du certificat PAF C.

reliées à leur certificat actuel et celui poursuivi le plus élevé en termes de gestion forestière ;

- l'évolution projetée ne tient pas compte d'une percée espérée d'autres systèmes de certification tels le PAFC-Congo, PAFC-Gabon ou le PAFC-Cameroun, standards actuellement à des stades variables de développement. Il est considéré ici que ce standard i) nécessitera au minimum encore 1 à 2 ans avant d'être opérationnel ; ii) sera d'un niveau très proche voir équivalent au FSC, pas aisé à atteindre ; iii) qu'il sera utilisé en premier lieu par des entreprises qui sont déjà certifiées mais qui souhaitent diversifier leurs marchés à l'aide d'une double certification n'apportant ainsi pas de complément net aux superficies déjà certifiées; et finalement iv) que les entreprises non-certifiées vont préférer tabler sur des certificats de légalité en attendant de voir la réaction du marché sur ce nouveau certificat. La grande inconnue dans ces projections est la vitesse de mise en œuvre du PAFC par le gouvernement Congolais qui souhaite en faire son fer de lance.

**Tableau 18 : Projection des superficies et nombre de concessions par type de certificats d'ici 2020**

Pays	Catégorie d'entreprise	2015		2020		Progrès envisagé	
		UFA/CFAD	Ha	UFA/CFAD	Ha	UFA/CFAD	Ha
Cameroun	FSC	14	949.900	21	1.318.285	7	368.385
	FSC-CW	10	624.038	5	432.996	-5	-191.042
	OLB/VLC	28	1.824.655	54	3.187.367	26	1.362.712
	OLB/VLC en cours	9	478.387				
	Intéressés	19	1.061.668				
	<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>4.938.648</b>	<b>80</b>	<b>4.938.648</b>		
Congo	FSC	4	2.478.943	7	3.932.053	3	1.453.110
	FSC-CW	0	0	0	0	0	0
	OLB/VLC	1	583.000	8	3.167.851	7	2.584.851
	OLB/VLC en cours	2	1.135.896				
	Intéressés	8	2.902.065				
	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>7.099.904</b>	<b>15</b>	<b>7.099.904</b>		
Gabon	FSC	9	2.053.505	10	2.388.505	1	335.000
	FSC-CW	0	0	0	0	0	0
	OLB/VLC	0	0	3	688.469	3	688.469
	OLB/VLC en cours	0	0	0	0		
	Intéressés	4	1.023.469				
	<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>3.076.974</b>	<b>13</b>	<b>3.076.974</b>		
RCA	FSC	0	0	0	0	0	0
	FSC-CW	0	0	0	0	0	0
	OLB/VLC	0	0	9	2.449.788	9	2.449.788
	OLB/VLC en cours	0	0	0	0		
	Intéressés	9	2.449.788				
	<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>2.449.788</b>	<b>9</b>	<b>2.449.788</b>		
RDC	FSC	0	0	0	0	0	0
	FSC-CW	0	0	0	0	0	0
	OLB/VLC	0	0	10	1.767.522	10	1.767.522
	OLB/VLC en cours	5	791.850	0	0		
	Intéressés	5	975.672				
	<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>1.767.522</b>	<b>10</b>	<b>1.767.522</b>		
<b>Total BC</b>	<b>FSC</b>	<b>27</b>	<b>5.482.348</b>	<b>38</b>	<b>7.638.843</b>	<b>11</b>	<b>2.156.495</b>
	<b>FSC-CW</b>	<b>10</b>	<b>624.038</b>	<b>5</b>	<b>432.996</b>	<b>-5</b>	<b>-191.042</b>
	<b>OLB/VLC</b>	<b>29</b>	<b>2.407.655</b>	<b>84</b>	<b>11.260.997</b>	<b>55</b>	<b>8.853.342</b>
	<b>OLB/VLC en cours</b>	<b>16</b>	<b>2.406.133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	<b>Intéressés</b>	<b>45</b>	<b>8.412.662</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
	<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>19.332.836</b>	<b>127</b>	<b>19.332.836</b>		

- Au moins 16 concessions, représentant 2 Mios ha, semblent actuellement engagées dans le processus de la certification légale. Même sans le PPECF II, il est probable qu'elles parviendraient à leur objectif, toutefois cela nécessiterait beaucoup plus de temps.
- Le Congo et la RCA sont les pays au potentiel d'accroissement le plus élevé, le second en certification légale, le premier aussi bien en certification légale que gestion forestière. Les conditions cadres (marchés au ralenti ; modification des lois forestières en défaveur de la gestion responsable ou non application des lois) en RDC et au Gabon ne sont pas des plus encourageantes et même si l'intérêt pour la certification légale existe il ne serait pas surprenant que les objectifs en termes de nouvelles superficies certifiées ne puissent être atteints en 4 ans.

#### **4.11 Typologie des actions et lignes directrices d'éligibilité des interventions en phase II**

Pour comprendre l'ouverture de la seconde phase du PPECF aux certificats de légalité<sup>206</sup>, il est bon de rappeler que les codes forestiers (donc la légalité) en Afrique centrale sont parmi les plus exigeants au monde<sup>207</sup> au point que, pour schématiser, on peut affirmer que le standard FSC-FM se distingue en Afrique centrale, de la légalité, essentiellement par une meilleure prise en compte des hautes valeurs de conservation (HVC), le cas échéant, des droits des populations riveraines et autochtones et d'un « principe 8 » lié à des exigences plus fortes de monitoring.

En outre, même le standard FSC-FM ne peut garantir aujourd'hui la durabilité de l'exploitation des forêts du bassin du Congo. Il faut encore notamment récolter de nombreuses données sur la dynamique des populations pour affiner les plans d'aménagements et rendre les plans d'aménagement plus robustes.

Enfin, les thématiques de gouvernance forestière, de développement local, d'approches spatiales de gestion des forêts sont encore des thématiques fragiles ou insuffisamment développées. Elles seront donc à promouvoir<sup>208</sup> en seconde phase du Programme, notamment à travers des partenariats stratégiques et financiers avec d'autres acteurs (cf. matrice des bailleurs en fin de rapport).

En conséquence, pour la phase II du PPECF, on ne peut établir ici qu'une liste d'actions potentielles à appuyer directement ou indirectement (liste non exhaustive) :

---

<sup>206</sup> A noter que le Programme n'appuierait vers la légalité, que des entreprises qui après un pré-audit à blanc « satisfaisant » (c'est-à-dire une mesure d'écart pouvant être réduite dans une période de 18 à 30 mois), s'engageraient à identifier les HVC de leur concession, à initier une stratégie de développement local, et à développer un plan de gestion de la biodiversité, au-delà des simples exigences légales.

<sup>207</sup> Bien supérieurs à ceux qui régissent la légalité de l'exploitation de la forêt amazonienne par exemple.

<sup>208</sup> Certaines propositions interventions reçues en fin de première phase du PPECF, sont déjà à cette échelle, citons :

- la mise en œuvre de la feuille de route HVC pour laquelle, le PPECF II devra poursuivre son appui ;
- le soutien à l'ATIBT dans son plan marketing, sans lequel, bois certifié ou non, les bois du bassin du Congo risquent de disparaître des marchés européens (l'AFD est déjà un partenaire engagé sur cette action) ;
- la reconnaissance légale des éco-certificats, etc.
- les gains de productivité et de réduction des coûts à l'échelle sous-régionale ;
- le soutien du PPECF à l'échelle non plus d'une UFA (ou d'une concession), mais au niveau d'une politique de Groupe ;
- le développement local des communes riveraines des concessions forestières ;
- l'élaboration d'outils logiciels d'aide à la décision et au suivi de l'exploitation forestière durable et de formations spécifiques mettant en œuvre les outils modernes de diffusion des savoirs.

Pour la composante 1<sup>209</sup> (amélioration des conditions cadres et extension quantitative des superficies certifiées) :

- participation à une approche marketing AFD/PPECF/ATIBT visant les marchés européens ;
- poursuite de l'appui au bureau régional FSC ;
- financements de pré-audits dans le « secteur gris » pour élaborer une stratégie d'appui spécifique pour les entreprises souhaitant s'engager vers un certificat de légalité ;
- poursuivre le renforcement de capacité des partenaires (CES<sup>210</sup>, auditeurs FSC et PEFC/PAFC<sup>211</sup>) ;
- développer, en partenariat avec d'autres intervenants, l'approche e-learning en l'étendant à d'autres modules que la sécurité des chantiers d'abattage ;
- accompagner l'émergence du PEFC/PAFC au Cameroun et au Congo ;
- mener une analyse des contraintes structurelles de la certification en « Afrique Centrale » et appuyer la recherche de solutions ;
- appuyer le sous-groupe légalité/certification du Groupe de travail « gouvernance » COMIFAC pour la reconnaissance des certificats privés dans la démarche FLEGT et la promotion politique de la certification dans la sous-région ;
- analyser le cas spécifique des impacts de la certification pour les peuples autochtones et rechercher des solutions ;
- élaborer une offre d'appui spécifique pour les entreprises certifiées « légalité » souhaitant aller plus loin (FSC, PEFC/PAFC, ISO) ;
- construire des alliances stratégiques avec d'autres partenaires techniques et financiers, pour la mise en œuvre d'une approche intégrée « développement spatial et local autour des massifs forestiers ».

Pour la composante 2 (qualité de l'exploitation industrielle [liste non exhaustive]) :

- constituer des « comités techniques » dans le choix des thématiques soutenues ;
- élaborer un manuel de « bonnes pratiques » de la certification en Afrique Centrale ;
- continuer l'appui au GFBC en matière de lutte contre le VIH/SIDA et étendre l'action à d'autres pays ;
- poursuivre les appuis en matière de « gestion faune » et appuyer la dissémination des meilleures approches ;
- poursuivre la formation « exploitation à faible impact » surtout pour les entreprises engagées vers le palier de certification légale sur base de mesures d'écart issus d'audits à blanc ;
- proposer des appuis qualitatifs aux entreprises certifiées FSC-FM, par de nouvelles thématiques ou par l'utilisation de nouvelles technologies.

Pour la composante 3 (communication [liste non exhaustive]) :

- financer des études comparatives complémentaires sur les avantages et les points forts de la certification en Afrique Centrale à l'image de l'étude WWF/CIFOR sur l'impact social ;
- utiliser plus systématiquement les « outils » de communication de la COMIFAC (CEFDHAC, OFBC) ;
- promouvoir la dissémination des boîtes à outil HVC, et gestion faune ;

---

209 Pour autant que le cadre logique du PPECF II reste inchangé.

210 Centre d'excellence sociale à Yaoundé.

211 Pour pouvoir former des auditeurs PAFC, il est essentiel que le PEFC parvienne à faire accréditer des bureaux de contrôles, tel que le Bureau Veritas, par un organisme accréditateur qui soit le pendant du bureau ASI dans le système FSC.

- intensifier l'initiative cinéma numérique et l'appui aux radios communautaires ;
- promouvoir une meilleure visibilité du rôle de la COMIFAC à travers les outils de communication ;
- développer des outils de communication<sup>212</sup> pour valoriser le savoir-faire des entreprises ;
- travailler en collaboration avec d'autres programmes.

#### **4.12 Principaux acteurs qui seront présents à la deuxième phase du PPECF**

Pour clore ce rapport provisoire, il est utile de donner un aperçu des projets et programmes qui seront actifs pendant la phase II du PPECF.

Pour tous les pays du bassin du Congo, les projets et programmes de l'ATIBT sont brièvement décrits ci-dessous :

##### **Projet FLEGT-FFEM et Commission Européenne (clôture en 2019)**

Les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest ont manifesté depuis 2004 leur intérêt pour le processus européen FLEGT. Le Cameroun, la Centrafrique (RCA), le Ghana, le Libéria et le Congo ont déjà négocié et conclu avec l'Union européenne un Accord de Partenariat Volontaire (APV), accord qui concrétise la mise en place d'un système de vérification de la légalité (SVL) des bois produits, indépendamment de leur destination, et la délivrance d'une « autorisation FLEGT » pour les produits destinés à l'exportation vers l'Europe. Le Gabon, la République Démocratique du Congo (RDC) et la Côte d'Ivoire ont engagé les négociations de leur APV. Du fait de son positionnement stratégique, L'ATIBT joue pleinement son rôle de facilitation des négociations, de relais de communication pour les parties prenantes et de fédérateur de la filière. Cette action s'inscrit dans une approche globale de l'ATIBT d'intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+. Cette approche fait appel à plusieurs sources de financement identifiées (AFD, FFEM, MAAF, ETTF, CE).

##### **Projet « Structure et dynamique des forêts d'Afrique centrale (DynAfFor) »**

Ce projet qui a pour objectif d'introduire dans les règles d'exploitation du bois, le fonctionnement écologique des populations d'arbres selon la variabilité de leurs conditions environnementales sera prolongé de 2 ans. Il est financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et cofinancé par le CIRAD, l'Université de Gembloux, les Etats d'Afrique centrale, le secteur privé, ANR, REFORCO et le GEF. Il vise à mieux comprendre, via des études scientifiques, la dynamique des populations d'arbres par le biais de dispositifs de relevés floristiques et de prises de mesures dans le temps sur des parcelles fixes et des layons.

##### **Projet « P3FAC - Partenariat Public Privé pour gérer durablement les Forêts d'Afrique Centrale »**

Le projet P3FAC, d'un montant global prévu de 8.402.000 euros pérennisera le partenariat public-privé de DynAfFor, tout en s'enrichissant de partenaires privés supplémentaires. Les impacts de l'exploitation sur la dynamique forestière seront mesurés dans les dispositifs installés et des dispositifs complémentaires seront implantés dans les types de végétation actuellement non étudiés. Une attention particulière sera en outre apportée aux essences

---

<sup>212</sup> Notamment sur base d'une analyse critique des publications, communiqués et communications grand public sur l'exploitation des forêts dans la sous-région, visant des exploitants certifiés.

utiles pour les populations humaines riveraines des concessions forestières. Par ailleurs, les conséquences de la défaunation sur la dynamique des peuplements seront évaluées.

## **Le Programme de l'ATIBT**

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), en tant que représentant des exploitants, industriels forestiers et des acteurs de la filière bois tropical. Disposant d'une charte éthique concernant ses activités et celles de ses membres, est résolument engagée dans l'évolution que la profession doit accomplir, notamment en matière de certification. Elle bénéficie donc d'une grande expérience en termes de certification, notamment via ses membres certifiés, dont nombres d'entre eux ont pu bénéficier des appuis de la phase I du PPECF.

En plus, l'ATIBT a un rôle fédérateur et coordinateur sur les sujets liés à la gestion durable, en travaillant étroitement avec les syndicats nationaux de la filière bois, et ceci à plusieurs niveaux, à travers les syndicats nationaux des pays forestiers du bassin du Congo.

Ces syndicats jouent un rôle moteur pour la mobilisation et la concertation avec les autres acteurs du secteur privé de la filière bois (catalyseur pour les inter syndicats). Ainsi, l'ATIBT a-t-elle joué un rôle actif dans la phase I du PPECF, notamment en intervenant dans un programme marketing, au travers des activités suivantes :

- Contrat 29 : action marketing sur les marchés européens en faveur des bois tropicaux africain certifiés / préparation de la campagne de test laboratoire ;
- Contrat 34 : action marketing sur les marchés européens en faveur des bois tropicaux africain certifiés / édition d'un guide d'utilisation des essences tropicales à l'usage des consommateurs européens.

Par ailleurs, une collaboration a eu lieu au travers du projet ECOFORAF et la production d'un guide sur la gestion durable et les préconisations en vue de la certification, véritable synthèse des connaissances sur les volets sociaux et environnementaux de l'aménagement forestier dans le bassin du Congo.

Forte de cette position fédératrice et d'une équipe qui a été renforcée au cours des deux dernières années, l'ATIBT se propose aujourd'hui, de mettre son expérience à contribution dans la suite du programme PPECF II, notamment au travers du renforcement des différents projets qu'elle gère actuellement ou qu'elle souhaite démarrer, à savoir :

- Le projet Marketing, avec la poursuite des actions entreprises, certaines évoquées ci-dessus, et ayant comme but le développement de manière durable et responsable de la filière des bois africains d'origine légale et certifiée ;
- Les projets FLEGT-REDD+ sur le Bassin du Congo dont l'une des orientations est l'amélioration de l'accès au marché européen des produits certifiés, au travers de différents axes d'intervention par :
  - ✓ du lobbying pour la reconnaissance de la certification dans le processus FLEGT ;
  - ✓ l'appui au développement de système de certification tierce partie autre que le FSC, notamment par la promotion du PAFC et des certifications de légalité ;
  - ✓ la promotion de la certification auprès d'entreprises telles que les PME ou les entreprises à capitaux asiatiques.
- Le projet amélioration des méthodes EFIR, l'ATIBT ayant financé récemment une synthèse des méthodes existantes employées en matière de construction route au sein des sociétés certifiées ;
- Le projet LKTS 2020 visant à améliorer la connaissance et l'utilisation des essences moins connues du marché, mais possédant néanmoins un potentiel indéniable, étant entendu qu'il est important de réduire la pression exercée sur les essences habituelles ;

- Le projet Formation, en comptant sur l'historique de l'ATIBT sur certaines disciplines, et avec pour but l'amélioration des outils de formation et la mise en contact optimisée entre les besoins exprimés et l'offre existante, le secteur privé ou l'ATIBT a un rôle et une responsabilité à assumer.

Concrètement, les axes d'intervention identifiés, sont :

#### Axe « Marketing »

Le déploiement du programme marketing, initié avec PPECF I en faveur des bois tropicaux certifiés, est plébiscité par le secteur privé et doit se poursuivre sur quatre années encore en vue d'approfondir son empreinte sur le marché. Il se décomposerait en deux composantes :

Une composante « Communication » déclinée en quatre actions majeures :

- site internet « Fair & Precious »

Les membres de l'ATIBT satisfaisant aux critères requis par le règlement d'usage et agréés par le comité d'éthique animé par l'ATBIT bénéficient :

Du droit d'usage de la marque Fair & Precious dans leur communication « corporate » et « produits ».

Du droit d'accès à la boutique Fair & Precious : documentations, visuels kakémonos, stands, PLV, etc ;

- action « relation presse et relations publiques »

Un dossier de presse est mis à la disposition des médias sur le site Fair & Precious.

L'espace dédié permet également le téléchargement des documents de référence de la marque collective : manifeste, liste des porteurs de la marque, etc.

Des communiqués de presse sont adressés à la presse spécialisée ou généraliste.

Une communication est mise en œuvre auprès des leaders d'opinions et des influenceurs. Des voyages de presse devraient être organisés dans les concessions forestières volontaires.

- action « communication événementielle »

Organisation d'un forum avec l'ensemble des acteurs de la filière tous les 18 mois à 2 ans.

Participation à des rendez-vous sur des salons européens ainsi que des salons thématiques spécifiques.

Exposition itinérante avec un volet plus pédagogique sur des lieux grands publics.

- action « Partenariats et co-branding »

Des partenariats devraient être mis en place et des actions sont menées en commun avec des structures internationales, nationales ou locales, partageant les mêmes valeurs que Fair & Precious. Il peut s'agir :

- ✓ d'acteurs de la filière, notamment en aval (fabricants, distributeurs...), membres ou futurs membres ;
- ✓ de grands groupes (type sncf), des infrastructures (type ports) ;
- ✓ d'ONG compétentes dans les domaines humanitaires, environnementaux ou sociaux
- ✓ de médias développant des rubriques compatibles avec Fair & Precious.

Une composante « mise en marché » déclinée en 5 actions majeures

- site internet « tropical timber »

L'ATIBT et STTC (Coalition Européenne pour les bois tropicaux durables) via ETTF (European Timber Trade Fédération) portent la réalisation, en collaboration avec les fédérations de 9 pays européens, d'un site de commercialisation ayant pour objectifs :

- ✓ d'apporter de la visibilité aux acteurs de la filière ;
- ✓ d'accroître les débouchés des bois tropicaux certifiés ;
- ✓ d'apporter un conseil et un service aux différentes catégories d'acheteurs ;

- ✓ action « grandes surfaces de bricolage ».

Cette action est destinée à accroître la visibilité et la crédibilité des bois africains auprès des consommateurs dans les lieux de consommation (Leroy-merlin, Kingfisher, Castorama, B & Q, Screwfix) sur des produits privilégiés : par exemple decking et mobilier de jardin

Axe « Architectes et maîtres d'œuvres »

Ces professionnels sont des prescripteurs essentiels dans le choix des matériaux, tant auprès des acheteurs publics que privés. Cela concerne les 9 marchés européens retenus.

L'ATIBT travaillera à mettre en place un partenariat avec ETTF afin de collecter les données utiles à chacun des marchés et déployer les actions Fair & Precious, avec l'appui des associations nationales, à partir des fichiers constitués des campagnes de e-mailings organisées en direction de salons professionnels et des « acheteurs publics » (élus, prescripteurs, responsables de marchés, architectes du service public, etc.).

Axe « Coaching des entreprises pour accéder à la certification de légalité »

Il est maintenant reconnu que la mise en place d'un contexte de légal favorise et simplifie les démarches de certification, et facilite la mise en place d'une gestion durable. Les démarches de certification de légalité sont un moyen pour les entreprises d'acquérir un niveau de conformité légale solide et de se doter d'une organisation permettant d'envisager une certification de gestion durable. L'ATIBT, par sa connaissance du contexte de la filière et son expertise dans le domaine de la certification, peut proposer un programme de coaching et d'accompagnement des entreprises à la certification de légalité, à travers :

- une information des entreprises qui ont déjà exprimé leur souhait d'obtenir un certificat de légalité (à l'ATIBT ou à un des syndicats nationaux partenaires) mais qui ont du mal à s'organiser ou à réellement s'engager dans une démarche de certification ;
- une sensibilisation des PME et sociétés à capitaux asiatiques (grâce à son réseau de syndicat en lien avec les inter syndicats) afin d'expliquer les enjeux de certification et le processus de certification, et de stimuler les demandes de certification ;
- la réalisation de pré-audit ou d'audit à blanc afin d'évaluer le niveau des entreprises au regard des exigences de légalité et des standards de certification de légalité, et d'identifier les actions de mise à niveau préalables ;
- du conseil et de l'assistance pour mettre en place les actions : élaboration d'un plan de formations, organisation de formations, définition d'études préalables, aide à la recherche et au choix de ressources internes et externes supplémentaires, aide à la rédaction de procédures, etc.

Axe « Mise à jour d'un guide de certification et légalité »

L'ATIBT a publié en 2014 le volet 4 de sa série « Etudes sur le plan pratique de l'aménagement des forêts naturelles de production tropicales africaines », dédié à la gestion durable et aux préconisations en vue de la certification. Les préconisations ont été formulées sur la base des exigences FSC, et ce document pourrait être remis à jour en intégrant les exigences des certifications de légalité, afin de faciliter la sensibilisation des entreprises à entreprendre des démarches de certification, ainsi que leur préparation de mise de niveau. Ce guide permettrait également de présenter les différences d'exigences

légales entre les pays selon les exigences de certification (présentées dans les standards souvent de manières génériques).

#### Axe « Mise à jour d'un guide EFIR »

L'ATIBT a, début 2017, produit une synthèse des méthodes EFIR employées en matière de construction routes dans les sociétés certifiées FSC, dans le bassin du Congo.

A ce jour, il est impossible de prétendre que l'exploitation forestière n'a pas d'impacts sur l'environnement. Cependant, l'ATIBT a tenté de démontrer ici que l'exploitation forestière, telle qu'elle est pratiquée dans les sociétés certifiées du Bassin du Congo répond peut-être déjà à la définition de « l'aménagement forestier à faible impact » de la motion 65 pour les raisons suivantes :

- Il s'agit d'une exploitation sélective relativement peu impactante ;
- L'intensité de l'exploitation est plus faible que dans les autres bassins forestiers tropicaux ;
- La certification induit une diminution des impacts notamment avec l'adoption de pratiques EFIR.

Ainsi, une exploitation forestière certifiée dans le Bassin du Congo permet d'atténuer les impacts négatifs et de renforcer les impacts positifs par rapport à une exploitation non certifiée et a fortiori dans un contexte où d'autres modes d'utilisation des terres, tels que l'agro-industrie ou l'exploitation non certifiée qui auraient des impacts autrement plus significatifs, voire irréversibles.

#### Axe « LKTS »

En facilitant l'accès aux marchés des essences moins connues provenant des concessions forestières gérées durablement, le projet favoriserait et encouragerait les acteurs engagés dans cette démarche responsable et permettrait une meilleure résilience en cas de crise aussi bien économique qu'écologique. Les consommateurs aussi bien que les industriels doivent être convaincus que les essences tropicales méconnues sont aptes à répondre à leurs besoins tout en conciliant les intérêts d'une démarche sociale, environnementale et économique.

Si l'on parvient à mettre en place des exemples concrets avec l'aide d'acteurs phares de l'industrie des bois tropicaux, l'ensemble des consommateurs sera plus enclin à utiliser de nouvelles essences. Ce projet doit prendre en compte dès le début de sa démarche l'étude du caractère renouvelable des essences botaniques, afin d'assurer au projet une viabilité écologique.

Dans le cadre de ce projet, il convient de mieux connaître la ressource, de proposer aux consommateurs de nouvelles essences et de démontrer aux industriels, que certaines essences qui leurs étaient inconnues jusqu'ici, conviennent à leurs besoins.

Il s'agit donc, avant tout de mettre en œuvre des actions assez simples et pragmatiques :

- Choix d'un nombre d'essence restreint pour une communication ciblée par la filière ;
- Développement de la valorisation industrielle et de la transformation des LKTS avec recherche de l'ensemble des utilisations innovantes et des débouchés propres aux nouvelles essences ;
- Mise en place de projets pilotes avec des industriels, avec mise à disposition de bois et soutien technique ;
- Publication de documents simples pour un public plus large avec présentation générale d'essences ;
- Collaboration de l'ATIBT à des initiatives similaires menées par d'autres organisations.

## Axe « Formation »

L'ATIBT étant une association rassemblant les industries du bois en région tropicale, ses membres dispensent des formations pour répondre aux besoins des professionnels. Pour combler l'actuel déficit de formation la commission formation de l'ATIBT a entrepris une démarche d'ingénierie de formation permettant la mise en adéquation de l'offre de formation avec les compétences requises sur les bassins d'emplois au moyen de mécanismes simples et opérationnels d'ajustement et de prévision à court/moyen termes.

Afin de répondre aux objectifs énoncés, le projet s'articule autour de quatre composantes et pourra être envisagé en partenariat avec plusieurs bailleurs de fonds :

- Composante 1 : étude actualisée des besoins en compétences à partir des métiers prioritaires identifiés et dans une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur les bassins d'emplois. Cette étude tiendra compte des ressources et compétences pédagogiques existantes localement (experts locaux) ;
- Composante 2 : mise en place d'une formation de qualifiants permettant d'inscrire de façon pérenne et qualitative un dispositif de formation en adéquation avec les compétences requises. Le dispositif de formation prendra appui sur l'évaluation diagnostic des compétences existantes et celles à renforcer/développer ;
- Composante 3 : mise en place de comités interministériels (Enseignement supérieur, formation professionnelle, eau et forêt, éducation nationale) afin d'inscrire la démarche et le dispositif dans un contexte local pouvant être à terme porté par des cadres juridiques nationaux (régionaux) adapté. L'association des tutelles en charge de concevoir est nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques de formation à la démarche pour envisager les évolutions souhaitées et souhaitables en matière de cadre juridique et institutionnel de la formation (en particulier pour la formation par alternance).
- Composante 4 : renforcement ou remise en état des équipements nécessaires aux formations pratiques en associant les fournisseurs au projet. Construction de locaux en sujet de formation, utilisés pour dispenser les formations ou loger les futurs étudiants.

Cet axe, partiellement finançable par l'Agence française de développement et le PPECF.

**Tableau 19 : Principaux projets au Cameroun en relation avec le PPECF II**

Projets et programmes actifs en phase II du PPECF				Composante 1	Composante 2	Composante 3	Composante 4	Composante 5
Titre	Entité de financement	Durée	Budget					
<b>Fonds commun (prochaine tranche KfW pour Forêts et filière bois)</b>	Allemagne	5 ans (2017-2022)	3,9 M€ sur forêt (total subvention de 20M€)	Compléments APV FLEGT	Plantations et forêts communautaires	Centre de promotion du bois, MIB, Appui aux PME		
<b>PAMFOR</b>	11 <sup>ème</sup> FED/Union européenne	2017-2022	10 M €	Appui au déploiement et renforcement du SIGIF 2	Auditeur indépendant	Observateur indépendant	Formalisation du marché domestique	Plantations forestières communales
<b>Appui aux forêts communales</b>	FEM/FAO	5 ans (2016-2020)	3,6 MUSD GEF (+ PNDP/GIZ/MINFOF, etc. <i>in kind</i> )	Appui au management des forêts communales/CTFC-AFCAM	Restauration des espaces forestiers	Renforcement des capacités en management des forêts de communautés	Renforcement des capacités en amélioration des stocks de carbone	
<b>Programme C2D/PSFE 2 (MINFOF)</b>	AFD/France financement C2D	4 ans (2013-2017)	10,7 M€	Aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent	Observatoire des forêts/ Centre National de ressources/ Centre de Compétence	Suivi permanent par imagerie satellitaire du couvert forestier et lien avec la REDD+	Plantations forestières (1.000 ha) en savanes humides et sèches	Renforcement des capacités / formation d'enseignants, spécialistes, artisans, etc.
<b>Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses (appui à la DPT MINFOF)</b>	Fonds commun MINFOF (KfW/ Allemagne) et AFD/ACDI	5 ans (2011-2016)	2,7 M€ (Allemagne) 0,89 M€ (AFD-ACDI)	Réhabilitation et modernisation du Centre de promotion du Bois	Appui technique et organisationnel au MIB (Marché Intérieur du Bois)	Assistance technique à la DPT	Appui aux PME de transformation du bois	Développement des filières bois-énergie et PFNL
<b>Programme PCFC (MINEPAT)</b>	Banque Mondiale	6 ans (2010-2016) + prolongation mars 2017	30 MUSD dont 7,2 MUSD sur la filière bois	Création Interprofession bois	Formation d'artisans bois	Equipements/ modernisation/ séchoirs pour les groupements d'artisans et PME bois		

**Tableau 20 : Principaux projets du Congo en relation avec le PPECF II**

Intitulé du programme/projet	Groupe/ Population cible /bénéficiaires	Localisation géographique	Partenaires institutionnels (Ministères, Directions Générales, Départementales etc.)	Partenaires de mise en œuvre (ONG, OSC, OCB etc.)	Autres partenaires (Agence SNU, Ambassades, Secteur Privé etc.)	Durée		Observations pertinentes
						Début	Fin	
<b>Projet de Renforcement du système de traçabilité des bois et produits forestiers en République du Congo</b>	MEFDD	Congo - Nationale	Programme indicatif nationale – PIN 10 <sup>ème</sup> FED : ON FED (Fonds européen de développement) DPUE/Ministère du Plan et de l'Intégration	MEFDD : DGEP, IGEFDD, CLFT et tout autre service impliqué dans le SVL et l'APV FLEGT	Etats membres de l'UE, signataires de l'APV FLEGT - la société civile, l'Observation indépendante FLEGT, le secteur privé et ses représentation	08/05/2009	09/05/2019	Activités : SIVL - logiciel de traçabilité et légalité - AT à la CLFT/MEFDD - AIS - Audit indépendant du système de légalité du Bois - SVL APV FLEGT
<b>OS : améliorer la gouvernance forestière en faveur d'une gestion durable, transparente et plus équitable des ressources naturelles</b>			Programme Indicatif National UE - CONGO, 11 <sup>ème</sup> FED 2014-2020 en phase d'identification : Ordonnateur National FED (Fonds européenne de développement) DPUE/Ministère du Plan et de l'Intégration	MEFDD : DGEP, IGEFDD, CLFT et tout autre service impliqué dans le SVL et l'APV FLEGT	Etats membres de l'UE, signataires de l'APV FLEGT - la société civile, l'Observation indépendante FLEGT, le secteur privé et ses représentation			En cours d'identification
<b>Projet Observation Indépendante (OI) de "l'application de la légalité forestière et de la gouvernance en appui à l'APV FLEGT en République du Congo"</b>			MEFDD : DGEP, IGEFDD, CLFT et tout autre service impliqué dans le SVL et l'APV FLEGT	ONG CAGDF - Cercle d'Appui à la Gestion durable des Forêts	Plate-Forme pour la Gestion Durable des Forêts (PFGDF)	31.10.2013	31/05/2016	
<b>Projet de renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT</b>	Les actions sont prévues dans 5 pays FLEGT : Cameroun, Cote d'Ivoire, Gabon, RDC et Congo		Budget UE ENV REGIONAL : ATIBT Association technique Internationale des Bois Tropicaux	MEFDD : DGEP, IGEFDD, CLFT et tout autre service impliqué dans le SVL et l'APV FLEGT		1/12/2015 - durée 60 mois	31/12/2019 - durée 60 mois	

Intitulé du programme/projet	Groupe/ Population cible /bénéficiaires	Localisation géographique	Partenaires institutionnels (Ministères, Directions Générales, Départementales etc.)	Partenaires de mise en œuvre (ONG, OSC, OCB etc.)	Autres partenaires (Agence SNU, Ambassades, Secteur Privé etc.)	Durée		Observations pertinentes
						Début	Fin	
<b>Projet "Appui à la Surveillance et à la Valorisation du Parc National d'Odzala-Kokoua (ASV-PNOK)"</b>			FOK - Fondation Odzala-Kokoua	African Parks Network (APN)		01/01/2012	31/12/2016	Probable reconduction dans le cadre du Programme indicatif régional pour le 11 <sup>ème</sup> FED
<b>Partenariat Public-Privé : un mécanisme pour s'acquitter des mandats en matière de conservation de développement et de réduction de la pauvreté dans et autour des aires protégées prioritaires d'Afrique centrale</b>			FOK - Fondation Odzala-Kokoua	APN pour la gestion du Parc National d'Odzala-Kokoua (ASV-PNOK)		début 2015	fin 2017	
<b>Projet de développement local en périphérie de la réserve naturelle des Gorilles Lésio-Louna (PROFADELL 2)</b>				Budget ANE-AL : Fondation ASPINALL (APPC - ACOTOUR)		2015	2019 (60 mois)	
<b>Projet pour Assurer la protection efficace et durable du Parc national Nouabalé-Ndoki</b>			Fondation Nouabalé-Ndoki - FNN	Budget ENV : ONG WCS		2015	2017 (29 mois)	
<b>Projet RECAREDD (Capacity building for improving the assessment of forest degradation)</b>	Renforcement des institutions de pays-partenaires et des réseaux existants dans leur capacité à rapporter sur les efforts d'atténuation (dans le cadre de REDD+) liés à la dégradation forestière	Programme global. Mise en œuvre en République du Congo au niveau national	CNIAF - Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources des Ressources Forestières et Fauniques	JRC - The Joint Research Centre is the European Commission's in-house science service		2013	2017	Aussi fournir des évaluations directes de l'état et de l'évolution du couvert forestier tropical pour les politiques forestières nationales et les négociations internationales (CCNUCC, CBD)

Intitulé du programme/projet	Groupe/ Population cible /bénéficiaires	Localisation géographique	Partenaires institutionnels (Ministères, Directions Générales, Départementales etc.)	Partenaires de mise en œuvre (ONG, OSC, OCB etc.)	Autres partenaires (Agence SNU, Ambassades, Secteur Privé etc.)	Durée		Observations pertinentes
						Début	Fin	
<b>EU REDD Facility</b>	Soutenir les pays partenaires dans l'amélioration de la gouvernance de l'utilisation des terres, dans le cadre de leurs efforts visant à ralentir, arrêter et prévenir la déforestation	Programme global. Mise en œuvre en République du Congo au niveau national		EFI - European Forest Institute (EFI)		2011	2017	Gouvernance forestière et utilisation des terres : participation des parties prenantes, transparence et accès à l'information, partage de bénéfices.
<b>Renforcement des synergies entre REDD+ et FLEGT pour la réduction de la déforestation au Congo</b>	Programme regional. Implication des organisations de la société civile dans l'observation externe sur : consultation et voie de recours dans REDD et FLEGT; Partage des bénéfices dans REDD et FLEGT	Mise en œuvre en République du Congo au niveau local (Sangha)		FERN ONG pour une UE au service des peuples et des forêts		2015	2017	Réduire la déforestation et la dégradation forestière grâce à une meilleure gestion des forêts
<b>Promoting forest people' rights and food security with good governance in forest and climate policies; from principles to practice</b>	Programme regional : RDC, Cameroun, Liberia, République du Congo et RCA			Forest People's Programme		2013	2017	Contribuer à la sécurité alimentaire des communautés, réduire la déforestation et dégradation forestière à travers la négociation, intégration et mise en œuvre des sauvegardes REDD+ et des reformes de gouvernance liés à l'APV FLEGT

Intitulé du programme/projet	Groupe/ Population cible /bénéficiaires	Localisation géographique	Partenaires institutionnels (Ministères, Directions Générales, Départementales etc.)	Partenaires de mise en œuvre (ONG, OSC, OCB etc.)	Autres partenaires (Agence SNU, Ambassades, Secteur Privé etc.)	Durée		Observations pertinentes
						Début	Fin	
<b>Participation des Acteurs Non-Etatiques à la gouvernance forestière, FLEGT et REDD+</b>	Régional : Bassin du Congo. Pour développer/consolider les capacités organisationnelles et institutionnelles des ANE locaux et nationaux, y compris les peuples indigènes et les communautés locales							Appel à propositions en cours
<b>Projet en préparation : Projet Paysage Forestier Nord-Congo</b>	* Gouvernement; * Concessions forestières; * Populations locales riveraines des concessions	Départements de la Sangha, de la Likouala et de la Cuvette	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAD), le Centre National d'Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIARFF), les Directions Départementales du MEFDD	ONG de conservation (WCS, WWF)	Concessionnaires forestiers du Nord	2015	2020	Ce projet a pour objectif d'assurer le maintien du continuum écologique et la préservation de la diversité biologique et socioculturelle des territoires du Nord
<b>Projet en préparation : Relance du secteur agricole</b>	* Gouvernement, * Populations riveraines des zones forestières et des zones urbaines	Tous les départements	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE)	ONG œuvrant pour le développement agricole	CIB-OLAM	2016	2018	Ce projet a pour but de contribuer significativement au renforcement du poids de l'agriculture dans l'économie congolaise par 1) le renforcement de la sécurité alimentaire dans les principaux centres urbains et 2) la relance d'une production

Intitulé du programme/projet	Groupe/ Population cible /bénéficiaires	Localisation géographique	Partenaires institutionnels (Ministères, Directions Générales, Départementales etc.)	Partenaires de mise en œuvre (ONG, OSC, OCB etc.)	Autres partenaires (Agence SNU, Ambassades, Secteur Privé etc.)	Durée		Observations pertinentes
						Début	Fin	
								cacaoyère compétitive et respectueuse de l'environnement
<b>Financement d'études diverses et d'appui en expertise pour les maîtrise d'ouvrage</b>	* Gouvernement	Tous les départements	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD), l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAD), le Centre National d'Inventaires et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIARFF), les Directions Départementales du MEFDD, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE), Ministère à l'Aménagement du Territoire-Délégation générale des grands travaux, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration, Mairie de Brazzaville	ONG diverses	Bureaux d'études privés	2008	2017	Les FERC ont pour objet le financement d'expertises de toutes durées (études, assistance technique résidente - plus de six mois -, expertise court terme itérative, ponctuelle, ...) destinées prioritairement à la préparation de concours, dont l'objet est cohérent avec les orientations stratégiques du Cadre d'Intervention Pays (CIP)

Intitulé du programme/projet	Groupe/ Population cible /bénéficiaires	Localisation géographique	Partenaires institutionnels (Ministères, Directions Générales, Départementales etc.)	Partenaires de mise en œuvre (ONG, OSC, OCB etc.)	Autres partenaires (Agence SNU, Ambassades, Secteur Privé etc.)	Durée		Observations pertinentes
						Début	Fin	
<b>Appui aux banques et aux entreprises du secteur forêt/bois pour le Financement de la gestion durable des Forêt Tropicales humides "FinForTrop"</b>	* Banque des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC), * Banques locales, * Entreprises forestières	Afrique Centrale	Banque des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC), Banques locales d' Afrique Centrale	RAS	Entreprises forestières	2015	2019	Ce projet a pour but d'apporter un appui à la fois aux banques locales dans leur connaissance du secteur forêt/bois, et aux entreprises pour l'élaboration de projets d'investissement viables.
<b>Fonds de bourses universitaires, de stages et de mobilisation d'expertise en appui à la bonne gouvernance, à l'Etat de droit et aux Droits de l'Homme</b>	ONG, universitaires, juristes	Tous les départements	Université Marien N'GOUABI, Ministère de la Justice et des Droits humains	Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg, Centre International d'Etudes pour le Développement Local etc.	Union européenne	Fonds annuel		
<b>Fonds de bourses universitaires, de stages et de mobilisation d'expertise en appui aux secteurs de la santé, de l'environnement et de la recherche scientifique</b>	ONG, universitaires, agents de la santé	Tous les départements	Université Marien N'GOUABI, ONG, structures sanitaires etc.			Annuelle		
<b>Formations et animations d'ateliers - Structuration du milieu culturel</b>		Brazzaville - Pointe-Noire				Annuelle		

**Tableau 21 : Principaux projets du Gabon en relation avec le PPECF II**

Projets et programmes actifs en phase II du PPECF				Composante 1	Composante 2	Composante 3
Titre	Bailleurs	Durée	Budget			
<b>Contrôle de l'Aménagement Forestier Renforcer les capacités du Ministère en charge de la forêt en matière de suivi et de contrôle de l'exploitation forestière afin de garantir une gestion durable des espaces forestiers</b>	AFD/ France financement C2D	Signature de la Convention : 27/12/2013 Durée : 5 ans	12 millions d'euros - ACD	Renforcer les moyens matériels (infrastructures, équipements) de réalisation du contrôle forestier par le Ministère	Renforcer les capacités techniques du Ministère et de ses services déconcentrés, en matière de contrôle forestier (outils, formation)	Apporter une preuve indépendante de la réalité et de la qualité des contrôles réalisés
<b>Projet d'Appui à la Filière Forêt-Bois Mettre en place un cadre de concertation pour les acteurs de la filière et les accompagner pour faciliter les mutations de la filière</b>	AFD/France financement C2D	Signature : 04/08/2016 durée 5 ans	10 millions d'euros - ACD	Créer un cadre de concertation réunissant les acteurs publics et privés	Doter la filière d'une structure permanente (« La Maison Bois ») appelée à devenir le centre de promotion des produits issus de la filière	Accompagner les entreprises forestières et de transformation du bois dans leur adaptation aux exigences du contexte économique et dans l'accès au financement de leurs investissements
<b>Projet Agir sur les défis de l'APV (régional) – Exploitation illégale et changement du couvert forestier dans le cadre d'investissements non-forestiers. Le projet est mis en œuvre au Cameroun, République du Congo, Gabon et République Centrafricaine (RCA)</b>	Programme FAO FLEGT (EU, UKAID, Suède et FAO)	2 ans, de novembre 2016 à octobre 2018	Budget: 609 492 USD	Les approches de suivi des activités forestières dans le cadre d'investissement à grande échelle (mines, agro-business, infrastructures) sont améliorées au Cameroun, Gabon, RCA et Congo	L'organisation d'un processus multi-acteurs afin de formuler des propositions pour les réformes de politiques et de lois, y compris pour la mise en œuvre de l'APV	
<b>Voix des citoyens pour le changement – Observation Forestière dans le Bassin du Congo (régional) Objectif Global: Renforcer la contribution des Acteurs Non Etatiques (ANE) – Organisations de la Société Civile (OSC), Populations Autochtones (PA) et communautés locales – à l'amélioration de la gouvernance forestière et à la gestion durable des forêts (GDF) dans 5 pays du Bassin du Congo</b>	Union Européenne (80%); WRI et l'Université de Wolverhampton	4 ans de janvier 2017 à décembre 2020	Budget: 6,5m euros	Augmentation de la capacité organisationnelle et opérationnelle des ANE à entreprendre le suivi de la gouvernance forestière, de l'affectation des terres et des garanties de la REDD+	Amélioration de la qualité et de la disponibilité des informations de sources indépendantes sur la conformité aux normes juridiques en matière forestière et foncière	Des réseaux viables, constructifs et durables d'ANE locaux bien informés, avec un accroissement de la coopération transfrontalière et des échanges d'informations
<b>Assistance Technique à la filière Bois du Gabon</b>	Banque Mondiale	2 ans, de 2016 à 2017	99.000.000 XAF / 165.000 USD	Réalisation d'une étude d'impact sur l'interdiction d'exportation des grumes	Conception d'un programme d'appui au secteur forestier	Appui au processus de révision du code forestier à travers une assistance technique et la commission ad-hoc

# **ANNEXES**

**Annexe 1:**

**Liste et situation des contrats mis en œuvre par le PPECF au 10 juillet  
2017**

Contrat	Libellé	Nom du Prestataire	T0 - Ligne Budgetaire	Contrats engagés au 14/07/17	Paiements cumulés au 14/07/17	Statut	Reliquat sur contrats clôturés	Solde à payer
C001	Etude base de vie Mbang	OREADE BRECHE	B.0300 - Appui aux entreprises	22.200	22.200	Clôturé	0	0
C002	Logiciel ISOVISION	ISOVISION	B.0500 - Mesures investissement certif	20.295	18.217	Clôturé	2.078	0
C003	Appui à la certification SFID	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	10.250	10.077	Clôturé	173	0
C004	Réalisation audits à blanc UFA	OREADE BRECHE	B.0300 - Appui aux entreprises	11.475	11.475	Clôturé	0	0
C005	Collaboration bur VERITAS	BUREAU VERITAS	B.0400 - Formation personnel entrepr	91.469	57.468	Clôturé	34.002	0
C006	Maintenance du site Web PFBC	MR. MATTHIAS HARTMANN	B.1100 - Communication	31.136	30.695	Clôturé	441	0
C007	Appui formation EFI à ALPI-PAL	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	14.500	14.105	Clôturé	395	0
C008	Appui FSC de la SFID principe8	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	25.200	24.910	Clôturé	290	0
C009	Contribution CNA	CNA Cameroun	B.0300 - Appui aux entreprises	34.000	22.187	Clôturé	11.813	0
C010	Appui asp sociaux CES par TFT	TFT	B.0400 - Formation personnel entreprise	170.996	170.791	Clôturé	205	0
C011	Appui C4CF/certification	WWF DRC	B.0300 - Appui aux entreprises	345.580	321.834	Clôturé	23.746	0
C012	Promo PPECF auprès des opératé	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	35.500	33.871	Clôturé	1.629	0
C013	Appui des SF en gestion faune	ZSL	B.0300 - Appui aux entreprises	129.864	127.250	Clôturé	2.614	0
C014	Chargé communication PFBC	Mr DOGMO POKEM S. Dany	B.1100 - Communication	138.500	134.750	Clôturé	3.750	0
C015	Appui formation abattage	ONFI	B.0300 - Appui aux entreprises	322.500	322.500	Clôturé	0	0
C016	Audit à blanc BSO au Gabon	Erith NGATCHOU	B.0300 - Appui aux entreprises	4.500	4.500	Clôturé	0	0
C017	Identification HVC par NATURE+	NATURE +	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	87.065	87.065	Clôturé	0	0
C018	Analyse impact expl forestière	ONFI	B.1300 - Etudes,formation,analyse	25.340	25.340	Clôturé	0	0
C019	Appui BNFC pour la promo FSC	WWF DRC	B.1000 - Analyse utilisation des forêts	80.509	80.509	Clôturé	0	0
C020	Publication mémento forestier	CIRAD	B.1100 - Communication	47.500	47.500	Clôturé	0	0
C021	Appui aménagement SODEFOR	WWF DRC	B.0300 - Appui aux entreprises	21.675	18.360	Clôturé	3.315	0
C023	Révision fiscalité forestière	FORM International	B.1000 - Analyse utilisation des forêts	49.776	37.332	Clôturé	12.444	0
C024	Appui gestion de l'érosion	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	96.200	94.700	Clôturé	1.500	0
C025	Etude risque/danger activités	JMN Consultant	B.0300 - Appui aux entreprises	23.919	23.920	Clôturé	0	0
C026	Valeurs de conservation SODEFO	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	49.453	44.979	Clôturé	4.474	0
C027	Etude valeur de conservation	WWF DRC	B.0300 - Appui aux entreprises	7.840	6.972	Clôturé	868	0
C028	Assistance princ 3 réf FSC	BIGOMBE LOGO Patrice	B.0300 - Appui aux entreprises	18.125	14.867	Clôturé	3.258	0
C029	Marketing marchés européens	ATIBT	B.0300 - Appui aux entreprises	39.550	39.550	Clôturé	0	0
C030	Appui en cartographie CIB	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	22.360	22.360	Clôturé	0	0
C031	Assistance princ 3 FSC à Mbang	NGOKOY Nengini	B.0300 - Appui aux entreprises	5.250	5.250	Clôturé	0	0

Contrat	Libellé	Nom du Prestataire	T0 - Ligne Budgetaire	Contrats engagés au 14/07/17	Paiements cumulés au 14/07/17	Statut	Reliquat sur contrats clôturés	Solde à payer
		Patrice Aimé						
C032	Collaboration cartographie NA+	NATURE +	B.0400 - Formation personnel entrepr	4.955	4.955	Clôturé	0	0
C033	Protocole GIZ-COMIFAC/PPECF	N/A	B.0500 - Mesures investissement certif	11.905	11.494	Clôturé	412	0
C034	Marketing bois tropicau Europe	ATIBT	B.0100 - Amélioration conditions cadres	95.100	95.100	Clôturé	0	0
C035	Etude protection Precious Wood	TEREA (Gabon)	B.0300 - Appui aux entreprises	22.500	22.500	Clôturé	0	0
C036	Protocole de collaborat° SFIL	SFIL	B.0300 - Appui aux entreprises	3.700	3.655	Clôturé	45	0
C037	Traçabilité avec compas élect	IAS Integrated Arbor Solutions	B.1300 - Etudes,formation,analyse	82.800	82.800	Clôturé	0	0
C038	Sécurité alimentaire BDPA	BDPA (France)	B.0700 - Mesures secteur social	72.030	72.030	Clôturé	0	0
C039	Réhabilitat° logement SFID	JONARD Ludovic	B.0300 - Appui aux entreprises	9.900	9.900	Clôturé	0	0
C040	Gestion projet de dévelop SFID	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	22.450	21.062	Clôturé	1.388	0
C041	Prévention VIH/IST/Sida	GFBC	B.0300 - Appui aux entreprises	221.487	216.416	Clôturé	5.071	0
C042	Cinéma itinérant JMN	JMN Consultant	B.0700 - Mesures secteur social	92.070	49.267	Clôturé	42.803	0
C043	1er audit financier du PPECF	Le Cabinet OKALLA AHANDA	B.1800 - Audits financiers	9.985	9.985	Clôturé	0	0
C044	certification entr asiatique	JMN Consultant	B.0500 - Mesures investissement certif	3.158	3.158	Clôturé	0	0
C045	Cours d'accidentologie par JMN	JMN Consultant	B.0400 - Formation personnel entrepr	49.557	20.000	Clôturé	29.557	0
C046	Action corrective princ3 R.Gab	BIGOMBE LOGO Patrice	B.0300 - Appui aux entreprises	24.200	24.200	Clôturé	0	0
C047	Evaluation mi-parcours PPECF	Claus Michael FALKENBERG	B.1700 - Suivi évaluation PPECF	26.210	26.184	Clôturé	26	0
C048	Appui actions correctives SODEFOR	WWF DRC	B.0300 - Appui aux entreprises	217.779	188.334	Clôturé	29.445	0
C049	Détection activités illégales	ZSL	B.0300 - Appui aux entreprises	115.976	115.976	Clôturé	0	0
C051	Marketing bois africain certif	ECOM-EPUB	B.0200 - Appui aux réseaux	152.478	152.478	Clôturé	0	0
C052	Atelier CEFDHAC en RDC	WWF DRC	B.0200 - Appui aux réseaux	27.866	14.566	Clôturé	13.300	0
C053	Appui certification PAFC Camer	Association PAFC Cameroun	B.0900 - Appui au FSC	57.900	57.900	Clôturé	0	0
C054	Appui ACPAC par NATURE+	NATURE +	B.1000 - Analyse utilisation des forêts	267.841	267.841	Clôturé	0	0
C055	Traduct° feuille de route HVC	Simon Knight	B.0900 - Appui au FSC	3.158	2.533	Clôturé	626	0
C056	Action ALEFI au Gabon	Conservation Justice	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	130.500	130.500	Clôturé	0	0
C057	Atelier concertation PAGEF/PPFN	BRL Ingénierie	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	15.000	6.835	Clôturé	8.165	0
C058	Marketing bois Africain certif	SAS WALE	B.0200 - Appui aux réseaux	15.700	15.700	Clôturé	0	0
C059	Consolidation stratégie FSC	FSC International Center GmbH	B.0900 - Appui au FSC	207.700	207.700	Clôturé	0	0
C060	Appui à la SODEFOR pour l'OLB	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	137.700	137.700	Clôturé	0	0
C061	Soutien radio communautaire	CIB OLAM	B.1200 - Stations locales radio	30.050	0	Clôturé	30.050	0

Contrat	Libellé	Nom du Prestataire	T0 - Ligne Budgetaire	Contrats engagés au 14/07/17	Paiements cumulés au 14/07/17	Statut	Reliquat sur contrats clôturés	Solde à payer
C062	Bénéfices lié à la certification	OREADE BRECHE	B.0500 - Mesures investissement certif	160.000	160.000	Clôturé	0	0
C063	Protection aires et faune	WCS Gabon	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	2.540	2.540	Clôturé	0	0
C064	Création comité scientifique	N/A	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	5.668	5.554	Clôturé	114	0
C065	Grille suivi-évaluation MINFOF	N/A	B.1000 - Analyse utilisation des forêts	4.977	4.977	Clôturé	0	0
C066	Appui technique EFIR Gabon	NATURE +	B.0300 - Appui aux entreprises	248.890	248.890	Clôturé	0	0
C067	Moderation forum ATIBT Amsterd	JMN Consultant	B.0200 - Appui aux réseaux	6.028	4.867	Clôturé	1.161	0
C068	Appui forum ATIBT à Amsterdam	ATIBT	B.0200 - Appui aux réseaux	32.311	24.266	Clôturé	8.045	0
C069	CLIP et Cartographe dans l'UFA	Industrie Forestière de Oues	B.0300 - Appui aux entreprises	32.032	28.734	Clôturé	3.298	0
C070	Promotion certification Gabon	Hernance Moure Okoghe	B.0900 - Appui au FSC	5.336	5.336	Clôturé	0	0
C071	Point focal PPECF Congo Brazza	NKEOUA Grégoire	B.0200 - Appui aux réseaux	27.524	18.535	Clôturé	8.989	0
C072	Point focal PPECF RCA	MOUSSA D. point focal PPECF	B.0200 - Appui aux réseaux	32.524	26.216	Clôturé	6.308	0
C073	Audit financier 2014/2015 PPECF	Le Cabinet OKALLA AHANDA	B.1800 - Audits financiers	19.971	19.971	Clôturé	0	0
C074	Optimisation réf FSC G.Rougier	NATURE +	B.0300 - Appui aux entreprises	199.000	199.000	Clôturé	0	0
C075	Soutien PACF Afrique Centrale	PEFC COUNCIL	B.0900 - Appui au FSC	74.382	74.382	Clôturé	0	0
C076	Elaboration stand RBUE en RDC	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	80.240	77.498	Clôturé	2.742	0
C077	Collaboration bur VERITAS	BUREAU VERITAS	B.0400 - Formation personnel entrepr	34.001	28.962	Clôturé	5.039	0
C078	Amélioration conditions transport	FRM Ingénierie	B.0100 - Amélioration conditions cadres	86.900	86.900	Clôturé	0	0
C080	Gestion faune Afrique Centrale CEDAMM	WCS Gabon	B.0400 - Formation personnel entrepr	44.758	44.758	Clôturé	0	0
C081	Appui aménagement forestie GAB	WWF Gabon	B.0300 - Appui aux entreprises	88.725	85.233	Clôturé	3.492	0
C082	Appui entrp asiatiques/NEPCON	NEPCON	B.0300 - Appui aux entreprises	86.625	78.757	Clôturé	7.868	0
C083	Appui sociétés chinoise au GAB	Rainforest Alliance	B.0300 - Appui aux entreprises	91.875	76.963	En cours	14.912	0
C084	Formation en securisme	STANDARDS Sarl	B.0700 - Mesures secteur social	40.029	39.971	Clôturé	58	0
C085	Formation en inventaire d'expl	FRM Ingénierie	B.0400 - Formation personnel entrepr	48.560	44.789	Clôturé	3.771	0
C086	Formation en cartographie	NT&C	B.0700 - Mesures secteur social	55.775	26.415	Clôturé	29.360	0
C087	Audits à blanc Rougier Gabon	PEFC COUNCIL	B.0300 - Appui aux entreprises	39.112	39.112	Clôturé	0	0
C088	Gestion faune FSC Rougier Gab	STRATEMAR K	B.0300 - Appui aux entreprises	40.500	40.500	Clôturé	0	0
C089	Gestion faune FSC Rougier Gab	WCS Gabon	B.0300 - Appui aux entreprises	151.237	115.710	clôturé	35.527	0
C090	Base planification de coupes	NATURE +	B.0300 - Appui aux entreprises	9.750	9.750	Clôturé	0	0
C091	Edition livre FACPT	Meindert Brouwer	B.1100 - Communication	30.000	30.000	Clôturé	0	0
C092	Appui création CFP et CSPA	ONED	B.0300 - Appui aux entreprises	25.540	25.540	Clôturé	0	0

Contrat	Libellé	Nom du Prestataire	T0 - Ligne Budgetaire	Contrats engagés au 14/07/17	Paiements cumulés au 14/07/17	Statut	Reliquat sur contrats clôturés	Solde à payer
C093	Etude socio-éco population UFA	CIEFE	B.0300 - Appui aux entreprises	46.026	46.026	Clôturé	0	0
C095	Elaboration TDR apiculture RCA	Nyengue Bahanak Isaac Yves	B.0700 - Mesures secteur social	500	500	Clôturé	0	0
C096	Contribution "EVENT" à Durban	FSC International Center GmbH	B.0200 - Appui aux réseaux	5.000	5.000	Clôturé	0	0
C097	Modération forum ATIBT Milan	JMN Consultant	B.0200 - Appui aux réseaux	6.106	5.834	Clôturé	272	0
C098	Etude IFL/HVC dans UFA Ngombé	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	32.500	27.852	Clôturé	4.648	0
C099	Test résistance et durabilité	FCBA	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	114.538	34.361	En cours	80.177	0
C100	Test résistance essence africa	Delft University of Technology	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	82.000	32.800	En cours	49.200	0
C101	Utilisation engin lourd en forêt	ONFI	B.0300 - Appui aux entreprises	173.850	168.551	Clôturé	5.299	0
C102	Norme FSC diversité génétique	Gembloux Agro-Bio Tech	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	35.246	35.246	Clôturé	0	0
C103	Norme FSC diversité génétique	Bioversity International	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	21.850	21.850	Clôturé	0	0
C104	Norme FSC diversité génétique	NATURE +	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	31.850	31.850	Clôturé	0	0
C105	Norme FSC diversité génétique	Université Libre de Bruxelles	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	40.070	40.070	Clôturé	0	0
C106	Feuille de route HVC	FSC International Center GmbH	B.0600 - Mesures pour la biodiversité	217.000	217.000	Clôturé	0	0
C107	Réduction impact dans les APDS	WWF Yaoundé (WWF RoA, YH)	B.0700 - Mesures secteur social	149.900	143.183	Clôturé	6.717	0
C110	Inventaire aménagement PEA	FRM Ingénierie	B.0300 - Appui aux entreprises	22.310	22.310	Clôturé	0	0
C111	Certification PEFC au Congo	OREADE BRECHE	B.0900 - Appui au FSC	97.400	97.400	Clôturé	0	0
C112	Cours d'accidentologie e-learning	Vincent PELE	B.0400 - Formation personnel entrepr	44.495	44.495	Clôturé	0	0
C113	Etat des lieux PEA 190 en RCA	Thomas Martensson	B.0500 - Mesures investissement certif	11.500	11.500	Clôturé	0	0
C114	Directive EIE milieu forestier	SEEAC	B.0700 - Mesures secteur social	40.000	40.000	Clôturé	0	0
C115	Appui EFIR entreprises en RCA	NATURE +	B.0300 - Appui aux entreprises	25.086	25.086	Clôturé	0	0
C116	Planification chantier entr RCA	ONFI	B.0400 - Formation personnel entrepr	35.228	35.228	Clôturé	0	0
C117	Etude environnemental SINFOCAM	TEREA	B.0300 - Appui aux entreprises	73.650	73.650	Clôturé	0	0
C118	Base SIG/T0 PEA 190 SINFOCAM	ARMAT SARLU	B.0300 - Appui aux entreprises	14.310	14.310	Clôturé	0	0
C119	Drone	Delair Tech	B.0300 - Appui aux entreprises	199.810	199.810	Clôturé	0	0
C120	Evaluation des livrables C062	Alain Karsenty	B.0500 - Mesures investissement certif	2.000	2.000	Clôturé	0	0
C121	Modération du Forum ATIBT à Dubai	JMN Consultant	B.0200 - Appui aux réseaux	5.730	4.846	Clôturé	884	0
<b>TOTAL</b>				7.446.947	6.901.185		545.763 (*)	0

Vu le retard important sur ces deux contrats, la somme de 129.377 euros pour liquider les paiements intermédiaires et de soldes des contrats C099 et C100 relatifs à des tests de laboratoire en cours en France et aux Pays-bas, est restée à Francfort. Ce montant sera mobilisé en phase II, à la demande du maître d'œuvre délégué de ces deux contrats, l'ATIBT.

(\*) La différence 545.763 euros moins la provision de 129.377 euros a été utilisée pour financer toutes les dépenses hors contrats (ateliers, comités de pilotages, soutien logistique à certaines conférences [Fora ATIBT, participation à des évènements tels que le Congrès forestier mondial, etc.]).

**Annexe 2:**

**Principaux tableaux financiers arrêtés au 10 juillet 2017**

## Ressources-emplois de la convention de financement BMZ 2008 66 707

Libellé	Montant (euros)	
<b>Ressources</b>		
Avance initiale de la KFW	599.900,00	
Transferts reçus de la KFW	6.909.251,87	
Autres contributions (FFEM)	24.995,00	
<b>Total ressources</b>		<b>7.534.106,87 (1)</b>
<b>Emplois</b>		
Mémoires n° 1 à 13	4.628.861,89	
Mémoire n° 14	631.573,79	
Mémoire n° 15	430.319,63	
Mémoire n° 16	394.894,16	
Mémoire n° 17	255.999,04	
Mémoire n° 18	447.247,15	
Mémoire n° 19	712.515,12	
<b>Total emplois</b>		<b>7.501.410,78 (2)</b>
<b>Balance</b>		<b>32.696,09</b>

### Comptes de trésorerie (Euros)

Solde banque euros	26.820,37
Solde banque XAF	4302,10
Solde caisse XAF	1573,40
<b>Total</b>	<b>32.695,87</b>
<b>Ecart</b>	<b>0,22</b>

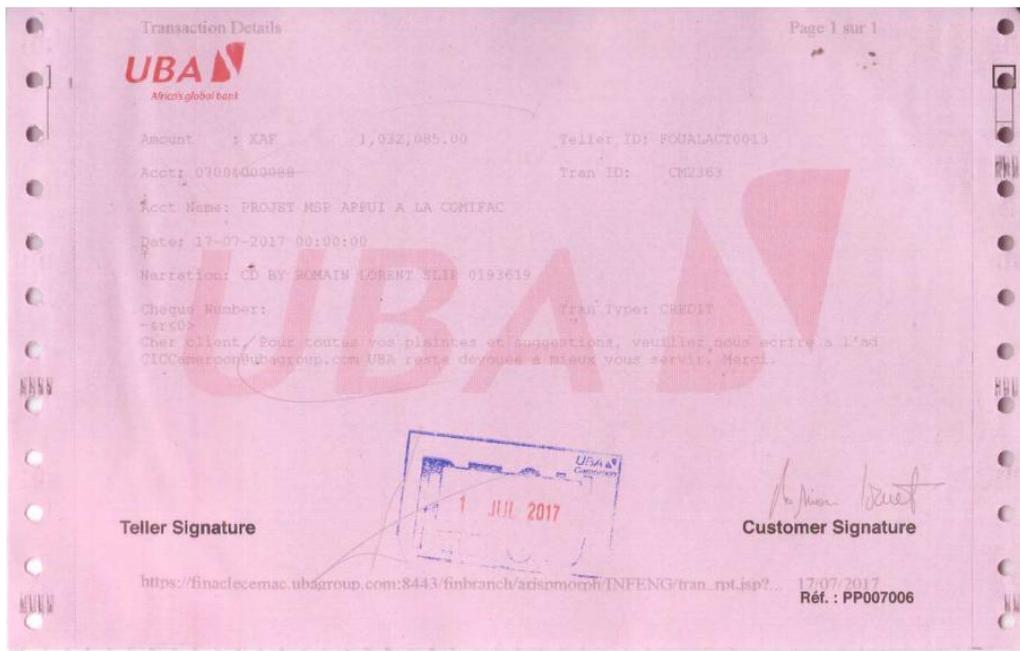
Taux global de décaissement sur les transferts reçus : (2) / (1) = **99,6%**

### Liquidation des engagements par rubrique de la convention BMZ 2008 66 707

Code	Libellé	Budget réalloué (€)	Cumul des paiements (€)	% liquidé
B1	Amélioration des conditions cadres de la certification	185.000	183.022,02	98,93
B2	Appui aux réseaux	450.000	447.282,72	99,40
B3	Appui aux entreprises nouvellement intéressées	3.635.000	3.609.075,36	99,29
B4	Formation du personnel des entreprises	410.000	407.947,58	99,50
B5	Mesures d'investissement pour la certification	225.000	223.275,50	99,23
B6	Mesures pour la biodiversité	760.000	649.577,44	85,47
B7	Mesures pour le secteur social	375.000	373.621,44	99,63
B8	Développement de l'expertise régionale	9.000	738,46	8,21
B9	Appui au FSC	450.000	447.848,82	99,52
B10	Analyse des modes d'exploitations des forêts	400.000	396.295,54	99,07
B11	Communication	465.000	460.332,43	99,00
B12	Stations de radios locales	5.000	0	0
B13	Etudes, formations & analyses	112.121	109.382,42	97,56

Code	Libellé	Budget réalloué (€)	Cumul des paiements (€)	% liquidé
B14	Comité de pilotage	65.000	60.853,30	93,62
B15	Imprévus	10.000	2.737,94	27,38
B16	Envois de courriers (DHL)	5.000	2.072,19	41,44
B17	Suivi évaluation du PPECF	30.000	26.740,40	89,10
B18	Audits financiers du PPECF	45.000	39.941,64	88,80
B20	Agios et frais bancaires	65.000	60.665,58	93,33
	<b>Total des budgets hors avenant GFA</b>	<b>7.701.121</b>	<b>7.501.410,78</b>	
	Avenant GFA consulting Group GmbH	438.879		
	<b>Total budgets + avenant GFA</b>	<b>8.140.000</b>		
	<b>Total liquidé</b>		<b>7.501.411</b>	<b>97,41</b>
B3	Engagés non liquidés (contrats C099 et C100)		129.377	
				% engagé et liquidé
	<b>Total engagé et liquidé</b>		<b>7.630.788</b>	<b>99,09</b>

**Figure 9: Reversement du solde de caisse XAF(1.032.085) sur le compte UBA XAF 10033 05207 07004000088 81**



**Annexe 3:**

**Compilation des fiches résumées d'interventions**

## Avertissement

Durant la phase I du PPECF, 115 contrats, financés sur le Fonds de Disposition ont été mis en œuvre. Une fiche d'intervention a été rédigée pour chacun de ces contrats de manière à capitaliser non seulement les acquis et résultats mais également les moyens et l'approche utilisés ainsi que les leçons apprises. Le feedback des bénéficiaires a été, dans la mesure du possible et du disponible, intégré dans la fiche.

## Fiches d'intervention (appuis) PPECF phase I

C001	Etude socio-économique de la base vie de Mbang .....	1
C002	Présentation logiciel ISO/FSC.....	3
C003	Appui méthodologique sur le suivi-évaluation de la gestion forestière répondant aux exigences de la norme régionale FSC.....	5
C004	Evaluation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo et des exigences FLEGT au Cameroun.....	7
C005	Formation des auditeurs par Bureau Veritas.....	9
C006	Maintenance des sites web du PFBC et du PPECF .....	11
C007	Exploitation forestière à impact réduit répondant aux exigences de la certification FSC : Revue des méthodes mise en œuvre et identification des besoins de formation .....	13
C008	FSC, revue procédurale Principe 8 .....	15
C009	Mission de repérage pour l'organisation de campagnes de sensibilisation (Cinéma Numérique Ambulant) à la gestion durable des forêts et à la certification forestière .....	17
C010	Formation aspects sociaux de la certification.....	20
C011	Appui au C4CF/WWF en RDC.....	23
C012	Promotion du PPECF .....	26
C013	Développer les capacités des sociétés forestières en gestion de la faune dans les forêts de production certifiées ou en voie de certification FSC.....	28
C014	Fonctionnement du chargé de communication PFBC .....	30
C015	Formation en abattage à faible impact.....	32
C016	Audit à blanc OLB à BSO.....	35
C017	Identification HVC à SFID Djoum.....	37
C018	Utilisation de l'outil Go-Monitor Forest pour évaluer l'impact des modes d'exploitation forestière sur les taux d'ouverture de la canopée et l'impact des populations riveraines dans et autour de l'UFA 09-022 .....	39
C019	Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière (BNCF) en vue de la promotion de la certification FSC des forêts en RDC .....	42
C020	Participation au Mémento du Forestier Tropical.....	44
C021	Implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC .....	47
C023	Révision de la fiscalité forestière en faveur de la gestion durable .....	50
C024	Lutte antiérosive au Gabon.....	52

C025	Etude des dangers sur le site industriel (Bidou II) de la Compagnie Forestière de Kribi (CFK) et des dangers du chantier d'exploitation de l'UFA 09-021 .....	55
C026	Identification des HVC à la SODEFOR en RDC.....	58
C027	Missions de suivi à l'identification HVC à la Sodefor en RDC.....	61
C028_C031	Revue du Principe 3 (peuples autochtones) du FSC à la SFID Mbang .....	63
C029	Appui à l'ATIBT pour des actions marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés – Volet « Organisation des tests de résistance mécanique et de durabilité de 12 essences moins connues » .....	66
C030	Appui à la migration du système cartographique à la cellule d'aménagement de la CIB/Olam .....	69
C032	Formation sur la cartographie informatisée à l'aide du logiciel QGIS et d'un récepteur GPS .....	72
C033	Atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques ».....	74
C034	Appui à l'ATIBT pour des actions marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés – Volet rédaction du « Guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés ».....	76
C035	Pertinence des séries de conservation des CFAD .....	79
C036	« Atelier sur l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » .....	81
C037	Compas forestier électronique .....	83
C038	Sécurité alimentaire des bases de vie et des populations riveraines des concessions forestières FSC : Etudes de cas (CIB-Pokola et ROUGIER-Mokabi) .....	86
C039	Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun .....	89
C040	Appui au projet « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID-DJOUM» .....	91
C041	Appui au projet « Lutte contre VIH/TB dans les entreprises forestières membres du Groupement de la Filière Bois du Cameroun » et harmonisation sous régionale.....	94
C042	Sensibilisation à la gestion durable des forêts et à la certification forestière à travers le Cinéma itinérant. ....	97
C043_C073	Audits financiers PPECF .....	100
C044	Modération de l'atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques ».....	102
C045	Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning .....	104
C046	Elaboration des réponses aux demandes d'actions correctives relatives au Principe 3 du Standard Régional FSC Bassin du Congo de ROUGIER GABON aux sites de Leke et de Moyabi. ....	107
C047	Evaluation Technique à mi-parcours du PPECF .....	110
C048	Appui à la Sodefor (WWF + 4 interventions par le biais d'Ongs).....	112
C049	Test de nouvelles technologies de détection et d'identification des activités illégales.....	115

C051	Étude marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés .....	118
C052	Table ronde du forum national de la CEFDHAC sur l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RDC.....	121
C053	Appui à l'élaboration et à la validation du système national de certification forestière PAFC Cameroun .....	123
C054	Amélioration continue des plans d'aménagements (ACPAC).....	125
C055	Traduction de la feuille de route HVC pour le bassin du Congo .....	128
C056	Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale - Gabon.....	130
C057	Atelier de concertation préparatoire a l'étude de pré faisabilité du PAGEF II et du PPFNC	134
C058	Appui à la maîtrise d'ouvrage de l'ATIBT dans l'étude marketing sur les marchés Européens .....	137
C059	Appui au processus d'élaboration des normes nationales FSC en Afrique centrale .....	140
C060	Appui à la Société de Développement Forestier (SODEFOR) pour l'obtention d'un certificat de légalité OLB (Origine et Légalité du Bois) .....	143
C062	Coûts et bénéfices de la certification forestière.....	146
C063	Organisation d'un Marché des idées sur les "aires protégées et criminalité faunique" avec l'appui de WCS dans le cadre de la 14 <sup>ème</sup> Réunion des Partenaires et Conférence d'ancrage des Partenaires du PFBC du 8 au 9 octobre 2014 à Brazzaville .....	149
C064	Appui à l'atelier de validation du projet de décision portant mise en place d'un Comité Scientifique (au MINFOF).....	151
C065	Organisation d'un atelier de finalisation/revue de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent au Cameroun.....	153
C066	Appui à la mise en œuvre des technique EFIR au Gabon (& Avenant).....	155
C067	Animation/modération du forum annuel de l'ATIBT à Amsterdam .....	159
C068	Appui au forum annuel de l'ATIBT à Amsterdam .....	161
C069	CLIP (Consentement Libre Et Informe Au Préalable) et la cartographie participative dans L'UFA NGOMBE.....	163
C070	Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon .....	166
C071	Désignation du point focal Congo.....	168
C072	Désignation du point focal PPECF en RCA.....	170
C074	Optimisation des pratiques du groupe Rougier.....	172
C075	Soutien au PAFC en Afrique centrale .....	176
C076	Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE....	179
C077	Formation des auditeurs forets sur les référentiels FSC (Gestion Forestière) & OLB (Entreprise Forestière).....	182
C078	Etude des modalités d'amélioration des conditions de transport et de la compétitivité de la filière bois du nord Congo .....	185

C080	Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d’Afrique Centrale.....	188
C081	Appui à l’amélioration des pratiques d’aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : Développement d’un modèle de plan de protection de la faune.....	191
C082_C083	Appui à l’amélioration des pratiques d’aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : Identification des écarts entre les pratiques, la légalité et les principes et critères de certification FSC .....	195
C084	Formations Groupées en secourisme, lutte incendie, gestes & postures .....	198
C085	Formation groupée en inventaire d'exploitation.....	201
C086	Formations Groupées en Cartographie sociale participative .....	204
C087	Audits à blanc des concessions de Rougier Gabon suivant le Standard du système de certification PAFC Gabon .....	207
C088	Etude de faisabilité du concept Web-TV comme e-PFNL : Cas de la CFAD Ogooué-Ivindo chez Rougier Gabon .....	210
C089	Partenariat pour la gestion de la faune dans les concessions FSC de Rougier Gabon : Cas de la CFAD Ogooué-Ivindo .....	215
C090	Développement d'une base de données informatisée pour la planification des coupes ...	220
C091	Appui à l’édition du livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours" .....	223
C092	Appui/accompagnement à la création et le renforcement des capacités des organes de concertations CPF et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 du Groupe WIJMA	226
C093	Etudes socio-économiques et socio anthropologiques sur les populations autochtones riveraines « pygmées » des UFAs 00-003 et 09-029 du Groupe WIJMA .....	229
C095	Appui à l’élaboration des TDR d'appui à l'apiculture dans la zone agricole de Bayanga.....	232
C096	Sponsoring de l’évènement « In Good Company» du FSC au XIVème congrès forestier mondial. ....	235
C097	Animation/modération du forum annuel de l’ATIBT à Milan.....	237
C098	Réflexion sur la définition, la mesure et la cartographie du caractère intact d’un paysage forestier dans l’UFA Ngombé.....	239
C099_C100	Test de résistance des essences secondaires.....	242
C101	Utilisation des engins lourds en forêt.....	245
C102-C105	Aide à l’application des normes FSC sur la régénération et la diversité génétique des essences du Bassin du Congo .....	248
C106	Mise en œuvre de la Feuille de Route Hautes Valeurs de Conservation (HVC) dans le Bassin du Congo .....	251
C107	Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 (APDS) sur la faune et la population riveraine .....	255
C110	Appui aux inventaires d’aménagement dans le PEA 190 en RCA.....	260
C111	Développement de la Feuille de route PAFC Congo .....	263
C112	Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning .....	266

C113	Analyse des opportunités de réhabilitation des infrastructures sociales dans le PEA 190 .	269
C114	Appui à l'élaboration des Directives sous régionales en matière d'Evaluation Environnementale en Afrique centrale.....	272
C115	Appui à l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) - Formation en abattage contrôlé	275
C116	Formation Planification de l'exploitation à faible impact.....	278
C117	EIES du projet d'exploitation forestière et de transformation industrielle du PEA 190 – SINFOCAM.....	281
C118	Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires dans le PEA 190. ....	284
C119	Acquisition du drone pour Sinfocam et les APDS en RCA.....	287
C120	Evaluation des livrables "Etude Coûts et Bénéfices certification (C062).....	291
C121	Animation/modération du forum annuel de l'ATIBT à Dubaï.....	294



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C001	Etude socio-économique de la base vie de Mbang			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SFID Mbang (Groupe Rougier)</a>	Concessionnaire	<a href="#">Oréade-Brèche</a>	Appel d'offre restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
26.650	22.200	18 % de l'intervention 0 % des honoraires	31.07.2012	3 mois	4 mois

**Commentaires**  
Durée mission, débriefing à Paris inclus : 16j pour l'architecte (international à 900 €/j sans per diems), 13j pour le socio-économiste (régional à 600€/j sans per diems), per diems et transport pris en charge par le bénéficiaire

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>C2.1</b> L'Organisation doit soutenir les principes et les droits au travail tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de l'OIT sur les Principes et les Droits Fondamentaux au Travail (1998), d'après les huit conventions fondamentales de l'OIT.</p> <p><b>C2.3</b> L'Organisation doit mettre en œuvre des pratiques pour la santé et la sécurité, afin de protéger les travailleurs contre les risques professionnels en matière de santé et de sécurité. Ces pratiques doivent, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, respecter ou dépasser les recommandations du Code de bonnes pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers.</p>
Mots clés
Etude socio-économique, assainissement base vie, certification OLB, certification forestière FSC-FM
Résumé de l'intervention
<p>La base vie de Mbang a été construite en plusieurs phases depuis plusieurs dizaines d'années. Au moment de l'étude (juillet 2012), une part importante des cases présentait un certain état de vieillissement et des faiblesses sur la qualité des services (hygiène, eau potable, etc.). 982 ménages (234 SFID-officiels ; 244 SFID-anarchiques et 504 non-SFID anarchiques) avaient été recensés dans les camps en juin 2012. Un laisser-faire ancien et des « droits acquis » ne facilitent pas la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation.</p> <p>Cette intervention a permis de dresser un état des lieux physique mais aussi social et de proposer un plan de</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

réhabilitation sur cinq années de la base vie. L'approche proposée par le prestataire se base sur 4 axes d'intervention :

1. Un plan de déguerpissement allégé des non-SFID (partiellement en déplacement des limites des camps)
2. Réaménager et densifier les camps
3. Meilleure maîtrise et gestion des services de base (gestion des déchets, électricité, ...)
4. Activités écologiques génératrices de revenus et d'économie (valorisation et transformation des déchets usine, ...)

#### Commentaires

Etude restreinte à une seule base vie (mais qui consiste de plusieurs camps)

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- rapport complet pour usage interne d'une cinquantaine de pages avec plan d'action ;
- rapport public de 17 pages disponible sur le site PPECF qui propose 4 axes d'interventions : a) plan de déguerpissement allégé, b) Un réaménagement des camps par la densification des espaces vacants, c) Des actions transversales d'amélioration du niveau de services collectifs, c) Des activités écologiques génératrices de revenus et d'économie ;
- plan d'action sur 5 ans mis en œuvre depuis 2012 ;
- planning d'une seconde mission (C039) pour approfondir les analyses sur les options choisies.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis de fermer une demande d'action corrective émise par les auditeurs ;
- tous les scénarios (3) potentiels identifiés par la SFID au préalable ont été jugés en décalage avec la réalité démographique et spatiale des camps. L'intervention externe a permis de proposer une alternative plus adaptée et compatible avec l'agenda serré de la SFID. Le prestataire ne s'est pas contenté de résoudre un problème actuel mais à planifié l'intervention en tenant compte de la vision que souhaite développer la SFID dans le cadre de la politique sociale et environnementale de l'entreprise.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- le diagnostic AFOM de la base-vie actuelle, présenté par le prestataire, permettra certainement à d'autres concessionnaires de reconnaître des situations analogues dans leurs bases-vie ;
- même si le coût du diagnostic est relativement cher, le concessionnaire peut s'inspirer du rapport pour préparer le terrain (inventorier la situation) avant de faire appel à un expert.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

L'intervention est relativement peu coûteuse mais jette les bases (plan d'action et promesse du concessionnaire à investir) pour assurer une qualité de vie aux employés et leurs familles.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il est **important d'investir dans une expertise externe et indépendante** qui propose une solution sur le court mais aussi sur le long terme pour des domaines pour lesquels on n'a pas assez de compétences en interne ;
- **demander systématiquement pour chaque diagnostic/étude un plan d'action validé par le bénéficiaire** ;
- par son coût limité, son impact potentiel important et son caractère occasionnel (un diagnostic et une mission de suivi), c'est certainement **un appui à maintenir en phase II**.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C001](#)

 [Rapport final C001](#) ; fiches techniques

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)

 [Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun \(C039\)](#)

 [Rapport d'achèvement « Lutte contre le VIH dans les entreprises forestières membres du Groupement de la Filière Bois du Cameroun » \(C041\)](#)

 [Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C002	Présentation logiciel ISO/FSC			Bassin du Congo			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Concessionnaires Cameroun IsoVision	Concessionnaires Prestataire de service	<a href="#">IsoVision</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
33.605	20.295	0 % de l'intervention 50 % des honoraires	18.09.2012	2 mois	2 mois

**Commentaires**

Durée de la mission : mission de prospection et de présentation au Cameroun (2 experts x 10j) ; déplacements et obtention documents de voyage (2 personnes x 3j) ; honoraires lors des déplacements 365 €/j ; 10 jrs de préparation mission et logiciel par le conseiller en management ; 5j directeur marketing, honoraires 770 €/j. Prestataire basé au Canada, d'où des temps de déplacements importants. Le prestataire, étant en même temps le co-bénéficiaire (si les concessionnaires achètent les licences logiciel), a largement contribué au financement de l'appui en prenant en charge la moitié (13.340€) des honoraires.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 8</b> : Suivi – évaluation
<b>Mots clés</b>
Logiciel qualité, ISO 9001, ISO 14001, certification de légalité et de gestion durable (FSC FM & PAFC)
<b>Résumé de l'intervention</b>
Les efforts que les sociétés certifiées doivent déployer pour obtenir et maintenir la certification FSC sont considérables et reposent sur quelques individus clés dont on pourrait alléger la tâche à travers l'acquisition d'un logiciel qualité. La société IsoVision a développé un logiciel qualité largement utilisé au Canada par les entreprises forestières et l'industrie du papier, contenant des données ciblées et orientées répondant aux exigences de la norme ISO, Gestion des stocks, etc. IsoVision était intéressé à étendre leur logiciel aux besoins de la Due Diligence, l'OLB et le standard FSC d'où un intérêt commun à cofinancer et réaliser cette mission d'exploration Cette activité a permis de proposer un logiciel qualité pour la norme FSC FM, ainsi que pour la Due Diligence, la

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

gestion des stocks applicable aux différentes entreprises, ainsi qu'un plan d'affaire. La collaboration proposée par IsoVision est fondée sur 4 composantes :

1. La bande passante (capacité à transférer de l'information en quantité et qualité) semblait parfois limite, mais acceptable pour répondre aux exigences techniques minimales d'IsoVision
2. Les avantages de l'utilisation d'un logiciel IsoVision
3. Les modifications envisagées : multi sites/ multi compagnies, modification du contenu, ajout module Due Diligence, gestion des stocks, critères OLB, critères FSC, plan d'action non-conformités
4. L'achat d'une licence groupée pour les concessionnaires du Bassin du Congo (logé dans le serveur de l'ATIBT) avec plan annuel de support technique, de support aux usagers ainsi que de mises à jour de la solution.

#### Commentaires

Mission de terrain (3 jrs) auprès de Pallisco CIFM à Mindourou, atelier de restitution à Douala en présence de Rougier, Alpicam, Wijma, BV, l'Administration forestière, ONG.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- rapport complet à l'attention des concessionnaires de 24 pages avec des recommandations sur les modifications possibles, les avantages du logiciels IsoVision et le mode opératoire ;
- rapport public disponible sur le site PPECF ;
- chaque entreprise (la plupart déjà FSC) présente lors de l'atelier de restitution avait déjà mis en place un système de suivi des non-conformités et les représentants (aménagistes de l'entreprise) ont jugé insuffisante la plus-value du logiciel proposé. Les coûts (licence, temps à investir pour paramétrer le logiciel, lourdeur des procédures de validation, besoins de restructurer le management de l'entreprise) leurs semblaient démesurés vis-à-vis des gains proposés. Aucune entreprise ne s'est engagée à acquérir le logiciel.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis au bénéficiaire/prestataire de : a) présenter une solution logicielle permettant le management de la norme FSC dans le bassin du Congo ; b) collecter les avis, commentaires et suggestion des concessionnaires d'adaptation aux conditions locales d'exploitation ;
- fort de son expérience dans le domaine forestier canadien et après analyse des informations recueillies, l'équipe d'IsoVision inc. considère comme viable l'implantation de la solution IsoVision dans le Bassin du Congo (compte tenu du contexte observé lors de la mission au Cameroun du 14 au 24 octobre 2012 ;
- les concessionnaires qui ont participé au diagnostic, sont conscients que leur système actuel n'est pas parfait mais ne sont pas prêts à investir autant de temps et d'argent dans l'achat et le paramétrage d'un outil surdimensionné.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Le diagnostic réalisé par IsoVision a permis de préparer un appui relatif à la plateforme RBUE en RDC (C076).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

L'intervention a permis de confirmer la nécessité de développer un outil de suivi des différents plan d'actions (légal, social, environnemental, HVC, sécurité, traçabilité, ..) dont les activités individuelles sont interconnectées et dépendante d'actions transversales. Les problèmes techniques peuvent être résolus mais l'introduction d'un tel outil dépend de la volonté des décideurs de l'entreprise.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- introduire un outil de suivi de la qualité nécessite une restructuration de la gestion de l'entreprise, des investissements de base (personnel, formation, logiciel) importants et donc une volonté affichée du management de l'entreprise. **Il est donc important d'impliquer les décideurs (gestionnaires) des concessions forestières bénéficiaires au démarrage du PPECF II à travers une convention qui exprime cet engagement ;**
- les **petites et moyennes entreprises ne sont pas prêtes à investir de sommes importantes dans des solutions top-down** et préfèrent travailler en étapes de la base vers le haut même si cela se fait au détriment de l'efficacité. **Une solution intermédiaire partant de la base mais avec une stratégie claire de comment relier les différents plans individuels pourrait être une solution à envisager en phase II. Cependant avec un engagement clair (cofinancement élevé) pour garantir l'utilisation de l'outil développé.**

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C002](#) ;  [Rapport final C002](#) ; fiches techniques

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Test du compas forestier électronique \(C037\)](#)

 [Stratégie RBUE en RDC \(C076\)](#)

 [Développement d'un algorithme de gestion des coupes informatisé \(C090\)](#)

 [Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning \(C112\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C003	Appui méthodologique sur le suivi-évaluation de la gestion forestière répondant aux exigences de la norme régionale FSC			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SFID Mbang (Groupe Rougier)</a>	Concessionnaire	<a href="#">TEREA</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
14.400	12.250	15 % de l'intervention 0 % des honoraires	10.10.2012	2 mois	5 mois

**Commentaires**  
 Durée mission : 13j expert forestier senior international à 700 €/j + 150 €/j per diem + prise en charge sur site forestier 100 €/j. Les taux pour la prise en charge des honoraires + per diem pour des contrats de gré à gré ont été standardisés en 2013 à un maximum de 650€/j, le complément étant à charge des bénéficiaires.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Principe 8 : suivi – évaluation
Mots clés
Suivi – évaluation, indicateur de suivi, haute valeur de conservation (HVC), gestion des déchets, social interne/externe
Résumé de l'intervention
L'intervention a permis d'appuyer le groupe Rougier sur le plan méthodologique afin de répondre au mieux aux exigences de la gestion forestière durable préalablement à l'audit initial pour la certification FSC-FM des concessions forestières de Mbang (UFA 10-056, 10-054, 10-038) de 285.000 ha. Ainsi, la mise en place d'un système de suivi évaluation a nécessité la définition de critères de qualité, l'évaluation des performances et l'élaboration des seuils d'alertes, suivi dans le temps des performances et actions correctives, communication interne (rapport, notes,...). Une procédure de suivi-évaluation a été construite en tenant compte de : l'objectif, du domaine d'application, de l'intervenant, du niveau de responsabilité. Par ailleurs, le concessionnaire dispose de critères d'évaluation par domaine d'activité (indicateur de suivi, seuil de performance, document de référence, fréquence d'évaluation). Enfin, cet outil va faciliter la communication interne et publique y compris la gestion des non-conformités.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

## Commentaires

étude préalable à l'audit initial du groupe Rougier site de Mbang à la certification FSC FM en décembre 2012 ; on soulignera que dans cette étude n'ont pas été pris en compte :

- le suivi-évaluation nécessaire à la mise en œuvre du principe 1 du FSC, Conformité aux lois et principe du FSC, car les indicateurs de suivi-évaluation à mettre en place étant, de manière générale, spécifique au pays dans lequel se situe la concession ;
- le suivi-évaluation nécessaire à la mise en œuvre de la Chaîne de contrôle, critère 8.3 du référentiel, celle-ci faisant généralement l'objet d'une certification FSC indépendante.

## Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- rapport complet pour usage interne d'une trentaine de pages détaillant le plan d'action à l'attention du bénéficiaire ;
- rapport public disponible sur le site PPECF qui rappelle les indicateurs de la norme FSC S/R en donnant des recommandations sur la démarche méthodologique, le contrôle et le suivi évaluation de l'exploitation à faible impact (EFIR).

## Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- cette intervention a permis l'obtention et le maintien du certificat FSC-FM sur Mbang ;
- elle a permis la mise en conformité avec le principe 8 en lien avec le suivi-évaluation ;
- mise en place d'indicateurs de performance pour le suivi de l'ensemble des activités forestières et industrielles, à travers un tableau de bord qui permet de déclencher des actions correctives quand les seuils de performances ne sont pas atteints ;
- communication avec les autres parties prenantes pour une meilleure intégration dans la gestion forestière.

## Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- les indicateurs de suivi-évaluation élaborés peuvent être utilisés par les concessionnaires opérationnels dans le Bassin du Congo à différents niveaux de gestion durable (non certifié, certifiés légaux et certifiés gestions durable) ;
- le rapport public est un vrai outil de travail pour améliorer et suivre les procédures d'exploitation en milieu forestier.

## Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Cette activité dont le montant reste faible dans l'ensemble permet aux concessionnaires du Bassin du Congo de disposer d'outils efficaces de contrôle et d'alerte dans la mise en œuvre des activités d'exploitations forestières.

## Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il serait utile d'adapter/simplifier les procédures de suivi-évaluation proposées de manière générique aux exigences de la norme OLB et VLC, outil pouvant servir lors du coaching d'entreprises qui s'engagent dans la certification OLB/VLC ;
- décrire toutes les procédures pour l'ensemble des activités avec le seuil à atteindre, ceci permettra d'avoir facilement un set d'indicateurs par procédure qui permettraient d'aller vers le document de suivi-évaluation des performances ;
- il est important de recourir à l'expertise externe si cette expérience n'est pas disponible au sein de l'entreprise.

## Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C003](#)

 [Rapport final C003](#)

## Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Formation en cartographie CIB/OLAM \(C004\)](#)

 [Préparation plan de formation EFl \(C007\)](#)

 [FSC, revue procédurale principe 8 \(C008\)](#)

 [Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang \(C031\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C004	Evaluation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo et des exigences FLEGT au Cameroun			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">CAFECO du groupe WIJMA</a>	Concessionnaire	<a href="#">Oréade-Brèche</a>	Appel d'offre restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
14.786	11.475	23 % de l'intervention 0 % des honoraires	25.10.2012	2 mois	5 mois

**Commentaires**  
Durée mission, 15 j de travail pour le consultant principal (international à 765 €/j) ; per diems pris en charge par le bénéficiaire y compris le billet d'avion Paris – Douala et la mission de terrain au sein de l'UFA 11-005 de Cafeco dans la région du Sud-Ouest au Cameroun

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**  
Les dix PCI du FSC ont été audités suivant la norme sous régionale (entrée en vigueur en septembre 2012)

**Mots clés**  
Audit à blanc FSC-FM, systèmes de certification, norme FSC sous régionale, APV/FLEGT, audit de surveillance

**Résumé de l'intervention**  
Le nouveau référentiel a été approuvé le 26 avril 2012 et a été diffusé pour être appliqué à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012 par les Bureaux de certification, dans le cadre de leurs audits, dès l'automne 2012. Cette intervention a permis à CAFECO, certifiées FSC, de s'adapter au nouveau standard FSC sous-régional applicable pour les audits de surveillance. L'intervention a permis de relever de nouvelles exigences et de faire certains constats :

- le référentiel s'est très fortement alourdi avec une augmentation très importante du nombre d'indicateurs qui est passé de 231 indicateurs à 379 soit 55% d'augmentation ;
- de nombreux indicateurs sont composés de plusieurs exigences sans qu'ils soient (à quelques exceptions près) divisés en sous-indicateurs. Cela complique très fortement leur utilisation ;
- il a pris une assez forte orientation sociale : apparition de nouvelles exigences et renforcement de nombreuses de celles qui existaient. Ce sont les principes 1, 2, 3, 4 et en partie 5 (PFNL) qui ont été les plus modifiés et renforcés ;

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

- les aspects biodiversité, HVC, monitoring ne sont pas ceux sur lesquels l'accent semble le plus avoir été mis ;
- les indicateurs de bonne gestion forestière (au sens strict du terme) ont peu évolué, à l'exception de certains qui sont difficiles à interpréter ou à appliquer ;
- le principe 7 a partiellement été reformulé, aucun nouvel indicateur n'est apparu, etc.

#### Commentaires

Audit à blanc sur la norme sous régionale FSC nouvellement mise en œuvre (septembre 2012).

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- Rapport d'étude public, accompagné de deux annexes (1 & 2) :
  - ✓ Annexe 1 : Comparaison de la nouvelle norme FSC Bassin du Congo avec les indicateurs du référentiel FSC Cameroun de Bureau Veritas (RF03 FSC GF Cameroun 2.0 – Juillet 2009) ;
  - ✓ Annexe 2 : Evaluation du nouveau référentiel FSC pour le bassin du Congo et des exigences FLEGT au Cameroun

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'évaluation de l'entreprise (identification des points forts et points faibles) par rapport au nouveau référentiel a été réalisée et le service gestion durable a révisé et ajusté les procédures existantes (opérationnelles ; de monitoring) pour être mieux préparé à implémenter le nouveau référentiel ;
- l'appui a permis à CAFECO de mieux se préparer à l'audit de certification FSC-FM se l'UFA 11-005, réalisée en décembre 2012.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'intervention a permis à d'autres concessionnaires certifiés FSC-FM au Cameroun et dans la sous-région de voir les indicateurs redondants, imprécis, voire très difficilement interprétables/applicables. Certains indicateurs ne sont pas orientés vers la compagnie forestière même mais vers une autre partie prenante, ce qui pose le problème de responsabilité si une non-conformité était adressée au concessionnaire pour cet indicateur ;
- par ailleurs le nombre d'indicateurs passe du simple au double, ce qui non seulement rend le standard plus exigeant mais qui va allonger le temps (et coûts) d'audits.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Cette activité montre la nécessité de disposer des normes nationales FSC dans chaque pays et d'adresser la question sur les HVC. Ces préoccupations ont fait l'objet de 2 contrats avec le FSC S/R : C056 (Appui au standard FSC en Afrique centrale) et C106 (Appui à la mise en œuvre de la feuille de route HVC en Afrique centrale).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **l'audit à blanc est un très bon outil pour préparer les entreprises en vue d'un audit initial/surveillance.** Contrairement à ce dernier type d'audit, les auditeurs ont le droit de livrer des conseils à l'entreprise, donc non seulement ils identifient les non conformités mais livrent des solutions voire un plan d'action pour y remédier ;
- l'audit à blanc permet d'établir une situation actuelle chez un concessionnaire. Les concessionnaires ont tendance à présenter les problèmes aux auditeurs afin d'obtenir une opinion et éventuellement des solutions alors que durant un audit initial ou de surveillance, ils ont tendance à cacher les problèmes auxquels ils sont confrontés au quotidien ;
- **l'audit à blanc OLB/ FSC est sans aucun doute un outil adapté pour évaluer les concessionnaires qui souhaitent nouvellement bénéficier des appuis du PPECF II.** Les non-conformités détectées vont servir à établir un plan d'action qui pourra être ajouté à la convention de collaboration PPECF-bénéficiaire.
- CAFECO aurait sans aucun doute financé sans appui du PPECF un audit à blanc mais l'entreprise se serait limitée à trouver des solutions aux non conformités, sans comparer le nouveau référentiel à l'ancien ou de présenter une analyse critique du référentiel, utile aux autres entreprises et parties prenantes.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C004](#)

 [Rapport final C004](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Audit à blanc OLB à BSO \(C016\)](#)

 [Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)

 [Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun \(C039\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)

 [Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

 [Rapport d'achèvement « Lutte contre le VIH dans les entreprises forestières membres du Groupement de la Filière Bois du Cameroun » \(C041\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C005	Formation des auditeurs par Bureau Veritas				Cameroun, RDC, Gabon, Congo		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Experts	Société civile, ONG de conservation, Administration, concessionnaires	<a href="#">Bureau Veritas</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
+200.000	91.469	0-100 % de l'intervention 0-100 % des honoraires	19.10.2012	12 mois	36 mois

**Commentaires**

Protocole de collaboration signé avec BV pour développer des formations sur les référentiels de certification (ISO 9001, OLB, FSC CoC et FM) au niveau des pays bénéficiaires. 6 formations OLB/FSC/FSC-FM réalisées : Cameroun (nov. 2012, août 2013, nov. 2014), RDC (février 2013), Gabon (mai 2014), Congo (juin 2015). Coût de la formation 850 000 FCFA (hors taxes)/experts, revue à la hausse lors des formations au Gabon et Congo soit 1 115 130 FCFA. Formation de 5 jrs, réalisée par 2 experts BV. La sélection des candidats se fait par BV + PPECF, la prise en charge des frais de formation par le programme est de 50% pour les personnes venant du secteur privé (concessionnaire, bureau d'étude) et de 80% pour les autres (administration, ONG). La prise en charge est passée à 100% pour les ONG locales au Congo suite aux recommandations du 3<sup>ème</sup> CDO de 2015 à Pointe Noire.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Formation transversale qui prend en compte tous les principes de la certification OLB et FSC
Mots clés
Formation auditeurs forestiers, auditeurs stagiaires, auditeur FSC-FM, auditeur FSC-CoC, Bureau Veritas
Résumé de l'intervention
Afin de répondre en partie aux difficultés d'une mise en place effective et homogène de mécanismes de gestion rationnelle des forêts productives du bassin du Congo, un protocole de collaboration a été établi entre le PPECF et Bureau Veritas Douala, Département Certification (Pôle Afrique). L'intervention a permis de former des personnes intéressées sélectionnées conjointement par le PPECF et Bureau Veritas (BV) comme auditeurs forestiers, dans chacun des pays d'intervention du PPECF (Congo, RDC, RCA <sup>1</sup> , Gabon et Cameroun) :

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

- des formations sur les référentiels de certification forestière (Gestion forestière et de chaîne de contrôle) et de légalité des bois et une sensibilisation sur le système de management de la qualité.
- des stages pratiques de formation pour des candidats auditeurs, en encadrant leur participation à des audits en qualité d'observateurs, n'ont pas été organisés systématiquement pour protéger les secrets de production industriels (certains auditeurs étant issus d'autres sociétés forestières).

#### Commentaires

Un calendrier des formations planifiées sur six mois avait été publié par BV aux différentes parties prenantes des pays bénéficiaires, en spécifiant la pises en charge du PPECF. Les frais d'hébergement et de restauration étaient à la charge du participant (hors déjeuner, pris en charge par Bureau Veritas). Les experts qui n'ont pas eu la moyenne ont reçu des attestations de participation à la formation.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- six formations réalisées Cameroun (3), RDC (1) ; Gabon (1) et Congo (1) ;
- 51 auditeurs forestiers formés (ayant reçu des certificats de formation) sur 150 participants ;
- 2 audits à blanc réalisés en RDC avec le BNCF (Sodefor et CFT) ;
- suivi du coaching Sodefor par BNCF & WWF.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- les entreprises certifiées disposent maintenant d'auditeurs internes et reçoivent moins de DAC lors des audits de contrôle et de surveillance ;
- les bureaux de certification ont à disposition plusieurs experts pour les audits initiaux/de surveillance ;
- BNCF dispose d'auditeurs qualifiés pour réaliser des audits et suivre les plans d'actions des entreprises.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ partenaire

- les administrations de tutelles /bureaux d'études, ONG disposent d'experts forestiers auditeurs ;
- la COMIFAC dispose d'une base de données des auditeurs forestiers dans les pays bénéficiaires du programme ;
- meilleure compréhension du processus de la certification forestière par les administrations et parties prenantes.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le coût de la formation reste élevé, un appui financier extérieur est donc nécessaire pour assurer une implication active et éclairée de la société civile à veiller au respect des critères FSC par les concessionnaires. Les concessionnaires ont eu là une occasion de former leur personnel sur la certification légale et de gestion forestière FSC. Que ce genre de formations soient organisés dans les différents pays donne l'opportunité aux concessionnaires de former du personnel à des coûts de voyage acceptables.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- Bureau Veritas entendait intégrer dans les planifications d'audits futurs du Cameroun, RDC, Gabon et Congo, et ce conformément au protocole convenu avec le PPEFC, des participants qui avaient réussi afin d'enclencher leur processus de qualification. Ceci n'a pas été fait et il faudrait y penser lors de la phase II ;
- aucune formation n'a été réalisée pour le compte de la norme ISO 9001, pourtant demandé par certains opérateurs économiques pour le compte de leurs managers et auditeurs internes ;
- il faudrait organiser des formations semblables OLB ou VLC en phase II dans les différents pays d'intervention du PPECF.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C005](#) ;  [Rapport final C005](#) ;  [Rapport final C005 formation congo](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

-  [Audit à blanc FSC à Cafeco / Wijma \(C004\)](#)
-  [Formation CES \(C010\)](#)
-  [Audit à blanc OLB à BSO \(C016\)](#)
-  [Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière en RDC \(C019\)](#)
-  [Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC \(C076\)](#)
-  [Formation en audit forestier suivant les référentiels FSC et OLB en République du Congo \(C077\)](#)
-  [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : Mise à niveau de la grille LegalSource pour le Gabon \(C082\)](#)
-  [Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon \(C087\)](#)

<sup>1</sup> Suite aux troubles sociaux-politiques, la formation initialement prévue n'a pas été réalisée en RCA



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C006	Maintenance des sites web du PFBC et du PPECF				Bassin du Congo		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PFBC</a> et <a href="#">PPECF</a>	PPECF/KFW/COMIFAC	Matthias Hartmann	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
31.136	31.136	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	15.11.2012	24 mois	38 mois

**Commentaires**  
Le montant de l'intervention représente les honoraires du consultant, basé à Cotonou au Bénin.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Non Applicable
Mots clés
Site internet, PPECF, Maintenance web, Administration web ; Communication environnementale ; Sensibilisation ; communication de masse.
Résumé de l'intervention
Avec 220 millions d'hectares de forêt tropicale, les forêts du bassin du Congo constituent le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie. Elles abritent la plus importante biodiversité d'Afrique, et constituent également une ressource économique importante des pays de la sous-région. Le défi consiste donc à concilier préservation de cet espace naturel et développement économique, en privilégiant une gestion durable de ces forêts. La COMIFAC (Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale), est l'institution sous régionale qui œuvre pour l'intégration sous régionale en matière de conservation et de gestion durable concertée des écosystèmes forestiers, conformément à son plan de convergence. Cette mise en œuvre mobilise autour de la COMIFAC de nombreux partenaires qui la soutiennent dans ses efforts, au travers de projets et programmes sous régionaux dédiés à des thématiques ciblées. Le Programme de Promotion de l'Exploitation certifiée des Forêts-PPECF (financé par la KFW et placé sous tutelle COMIFAC), et le Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo-PFBC (initié par M. Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des Etats-Unis en 2002, et essentiellement financé par des contributions de ses 85 membres/partenaires actuels) en font parties. Ces deux programmes se sont principalement affirmés par leurs actions/appuis en faveur de la certification forestière et la mobilisation de

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

partenaires technique/financiers du secteur forestier autour de la COMIFAC. Le déploiement optimal de ces programmes a nécessité une assistance technique à la mise en œuvre et à l'administration d'un site web, visant à renforcer leur Communication externe (vers le grand public).

La présente intervention financée par le PPECF, a permis de mobiliser l'expertise du consultant Matthias Hartmann, qui durant 2 ans a accompagné le PPECF et le PFBC dans la maintenance de leur site Internet respectifs <http://www.pfbc-cbfp.org/> (PFBC) et <http://www.ppecf-comifac.com/> (PPECF); l'appui aux communicateurs et aux administrateurs, et à la maintenance d'un système courriel.

Il en ressort que les sites web présentent à ce jour fière allure : le site PFBC constitue actuellement l'outil majeur pour la communication des partenaires intervenant dans secteur forêt-environnement de la sous-région, et où sont systématiquement publiées toutes les annonces d'importance ; les taux de fréquentation (Visite ; hit, téléchargement) des 02 sites se sont considérablement améliorés (de plus de 30% à 50% d'amélioration pour le site web PPECF depuis sa réfection en Mai 2014).

#### **Commentaires**

Il est dommage qu'aucun rapport/analyse n'ai été produit par le consultant dans le cadre de cette intervention. Néanmoins des observations directes ont été régulièrement faites sur le site web PFBC, et des données statistiques collectées sur le site web PPECF par le chargé communication PPECF.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- les administrateurs respectifs de site PFBC et PPECF ont été formés sur le gestionnaire de contenu (CMS) Contao Open Source ;
- le domaine du site web PPECF a été transféré de [www.e-monsite.com](http://www.e-monsite.com) (Ancien hébergeur) vers <http://all-inkl.com> (Nouvel hébergeur) ;
- deux sites web fonctionnels et à jour ;
- un manuel du rédacteur du site web PPECF est disponible.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

L'intervention a permis au PFBC et au PPECF de se doter de sites web performants et bien administrés.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

Le site web PPECF dédie une page à l'ensemble de ses interventions dans la sous-région, organisées suivant les 10 principes de gestion durables FSC, interventions dont les résultats peuvent être capitalisés par d'autres concessionnaires forestiers pour l'amélioration de leur pratique d'aménagement.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

Les deux sites web offrent une bonne visibilité des actions de partenaires en faveur de la gestion durable des forêts du bassin du Congo, et disposent d'une bonne base de données d'informations générales d'utilité pour les partenaires techniques et financiers à la gestion durable des forêts du bassin du Congo.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- la bonne tenue/maintenance des sites web PPECF et PFBC ont contribué significativement à l'amélioration de leur communication externe;
- il aurait été souhaitable de bien définir un dispositif de suivi-évaluation des performances/fonctionnement de ces sites web dans les TdR du consultant, notamment au travers de statistiques périodiques et rapportage.

#### **Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C006](#)

 [Lien vers site web PPECF](#)

 [Lien vers site web PFBC](#)

#### **Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Appui à l'édition du livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours" \(C091\)](#)

 [Elaboration du Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning \(C112\)](#)

 [Développement d'une base de données informatisée pour la planification des coupes \(C090\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C007	Exploitation forestière à impact réduit répondant aux exigences de la certification FSC : Revue des méthodes mise en œuvre et identification des besoins de formation			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité	
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Pallisco/CIFM</a> & <a href="#">Alpicam</a>	Concessionnaire	<a href="#">TEREA</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
20.100	14.500	28 % de l'intervention 0 % des honoraires	14.12.2012	2 mois	3 mois

**Commentaires**  
 Durée mission, 18j : 5 jrs de voyage, 3 jrs chantier Pallisco, 3 jrs chantier Alpicam, 1jr à Douala et 6 jrs rapportage ; expert senior int. à 750 €/j à charge du PPECF ainsi que le billet d'avion (1.000€) ; les entreprises prenant à charge les per diems (1.300€) et les frais d'approche et de logistique (4.300€),

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Principe 8 : suivi – évaluation / identification des besoins en formation par entreprise
Mots clés
Suivi-évaluation, EFIR, procédures EFIR, gestion des déchets, social interne/externe, plan de formation
Résumé de l'intervention
L'intervention a permis d'appuyer les sociétés ALPI et PALLISCO sur le plan méthodologique afin de répondre au mieux aux exigences de la gestion forestière durable via notamment des actions de formation dans le domaine de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), et par ce biais leur permettre de mieux répondre aux exigences du référentiel FSC S/R (v. 2012). L'expert a passé en revue les différentes procédures EFIR, identifié les lacunes et proposé des améliorations à travers un plan d'action. Finalement l'étude a débouché sur une proposition de plan de formation de terrain dans le cadre de l'EFIR.
Commentaires
Etude préalable à l'audit de suivi annuel FSC-FM de Pallisco et l'audit OLB d'Alpicam, courant 2 <sup>nd</sup> trimestre 2013

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<p><b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'intervention a permis de définir un système de gestion à mettre en œuvre pour une exploitation forestière à impact réduit (EFIR) répondant aux exigences de la certification FSC FM pour les deux entreprises, ainsi qu'un système de contrôle, suivi-évaluation EFIR (contrôle post exploitation, qualité du travail, impact de l'exploitation, méthodes et gestion des règles EFIR) ;</li> <li>▪ enfin, un tableau de renforcement des capacités propose des formations prioritaires de terrain à mettre en œuvre pour une meilleure préparation à la certification FSC.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'intervention a suscité chez le personnel plus de rigueur au travail, a apporté une amélioration de la qualité du travail avec une incidence directe sur la responsabilité de chaque maillon de la chaîne de travail ;</li> <li>▪ elle a permis d'identifier les acquis et les points à renforcer (formation) chez les employés ;</li> <li>▪ elle a permis l'intégration des nouvelles approches dans les procédures, p.e. l'inscription sur chaque tige des initiales des prospecteurs et de l'essence ;</li> <li>▪ maîtrise des engagements et de leur implémentation (interaction entre les services aménagement, exploitation, HSE et certification) ;</li> <li>▪ embauche et formation d'une équipe de triage-pistage en vue d'un abatage plus simple et une meilleure planification du débardage ;</li> <li>▪ passer avec succès les audits de surveillance (Pallisco) et la certification FSC-CW (Alpicam) en novembre 2015.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <p>Les indicateurs de suivi-évaluation élaborés peuvent être utilisés par les concessionnaires opérant dans le Bassin du Congo à différents niveaux de gestion durable (non certifiés, certifiés légaux et certifiés gestion durable).</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <p>Activité qui permet aux concessionnaires du Bassin du Congo de disposer d'outils de contrôle efficace pour suivre les activités d'exploitations forestières à impact réduit. Les partenaires techniques peuvent s'en inspirer dans le coaching d'entreprises allant vers un niveau de certification OLB, voire FSC.</p>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ bien identifier le prestataire (compétence, domaine d'intervention, ..... ) qui peuvent accompagner les entreprises ;</li> <li>▪ insister sur les aspects directs tels en botanique la différence réelle entre Aningre A et R ou encore le <i>Tali suaveolens</i> et <i>T. ivorensis</i> ;</li> <li>▪ <b>la réalisation d'un diagnostic général des activités de l'entreprise par des auditeurs externes est très utile à la cellule d'aménagement ;</b></li> <li>▪ regrouper sur place plusieurs entreprises ceci dans le but de créer un vaste champ de partage et de mise à niveau globale des entreprises impliquées ;</li> <li>▪ l'engagement dans la démarche de certification, oblige les entreprises à disposer d'un plan de formation/ d'amélioration continue du personnel ;</li> <li>▪ des audits externes sont très utiles pour compléter le travail de la cellule d'aménagement.</li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">TdR C007</a></p> <p> <a href="#">Rapport final C007</a></p>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques (C015)</a></p> <p> <a href="#">Lutte anti-érosive et technique de revégétalisation des chantiers forestiers (C024)</a></p> <p> <a href="#">Formation à l'usage du GPS et au logiciel Quantum GIS (C032)</a></p> <p> <a href="#">Appui technique EFIR (Exploitation forestière à impact réduit) (C066)</a></p> <p> <a href="#">Formation en audit forestier suivant les référentiels FSC et OLB en République du Congo (C077)</a></p> <p> <a href="#">Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale (C080)</a></p> <p> <a href="#">Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures (C084)</a></p> <p> <a href="#">Formation groupée en inventaire d'exploitation (C085)</a></p> <p> <a href="#">Formation groupée en cartographie participative (C086)</a></p> <p> <a href="#">Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière (C101)</a></p>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C008	FSC, revue procédurale Principe 8			Cameroun
Thématique <sup>1</sup>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation / Coaching	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SFID Mbang (Groupe Rougier)</a>	Concessionnaire	<a href="#">TEREA</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
30.400	25.200	17 % de l'intervention 0 % des honoraires	21.12.2012	2 mois	5 mois

**Commentaires**  
 PPECF : expert junior 25 jrs x 650€/j = 16.250 € ; expert senior 10 jrs x 750 €/j = 7.500 €, avion international 1.000 €, visas et frais d'approche 450 € ;  
 SFID ; déplacement Douala/site A/R 1.500 € ; déplacement sur site 1,5 €/km x 300 km = 450 €, hébergement et restauration sur site 24jrs x 100 €/j = 2.400€, perdiem à Douala 1j x 150 €/j = 150€, frais de réunion 3 x 250€ = 750€.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Principe 8 : suivi – évaluation
Mots clés
Suivi – évaluation, indicateur de suivi, haute valeur de conservation (HVC), gestion des déchets, social interne, social externe
Résumé de l'intervention
Cette intervention a permis de mener des actions correctives, en accompagnant la SFID dans la mise en place de mesures de contrôle et suivi-évaluation afin de respecter le P8 FSC ; Identifier des mesures de suivi-évaluation pouvant être utilisées par toute entreprise souhaitant s'engager dans le processus.
Commentaires
Etude préalable à l'audit initial du groupe Rougier site de Mbang à la certification FSC-FM en décembre 2012

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rapport complet pour usage interne d'une trentaine de pages avec plan d'action à l'attention du bénéficiaire ;</li> <li>▪ rapport public disponible sur le site PPECF. Des indicateurs génériques (classés en sept domaines) de suivi-</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

évaluation pouvant être utilisés par toute exploitation forestière du Bassin Congo, à savoir : a) Production, transformation, b) Exploitation forestière, c) Reboisement et recherche sur la dynamique forestière, d) Gestion des déchets, hydrocarbures et produits chimiques, e) Social externe, f) Social interne, g) Forêts à Haute Valeur de Conservation (FHVC) ;

- pour chacun des domaines d'activités ont également été identifiés les indicateurs FSC en lien avec le suivi évaluation des différentes activités de l'entreprise. Ces indicateurs sont issus de la norme régionale FSC Bassin du Congo (FSC-STD-CB-01-2012-EN) ;
- les résultats ont contribué à l'élaboration d'un guide générique vers la certification FSC (cf. mémento du forestier) sur l'application du Principe 8 en Afrique centrale.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- l'intervention a permis de préparer l'audit initial de la certification FSC-FM du groupe Rougier site de Mbang en décembre 2012 ;
- 112 indicateurs de suivi évaluation ont été élaborés et le calcul des indicateurs fait sur la période 2010-2012. Une procédure de suivi-évaluation a été élaborée pour le site de SFID-Mbang ;
- malgré deux relances du PPECF, le bénéficiaire n'a pas jugé important de partager ses réflexions sur l'utilité de l'appui.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- les indicateurs de suivi-évaluation élaborés peuvent être utilisés par les concessionnaires opérationnels dans le Bassin du Congo à différents niveaux de gestion durable (non certifié, certifiés légaux et certifiés gestion durable) ;
- le rapport public est un très bon outil de travail pour améliorer et suivre les procédures d'exploitation en milieu forestier.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- cette activité dont le montant reste faible dans l'ensemble permet aux concessionnaires du Bassin du Congo de disposer d'outils de contrôle efficace pour suivre les activités d'exploitations forestières. Le prestataire a fait un effort considérable pour livrer un rapport public très utile.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- tous les appuis structurants doivent inclure des plans d'actions et la définition de critères de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions, permettant aux bénéficiaires de s'auto-évaluer et de réagir rapidement ;
- demander systématiquement pour chaque diagnostic/étude un plan d'action validé par le bénéficiaire ;
- en prévoyant suffisamment de temps dans le contrat du prestataire pour lui permettre de rédiger un rapport public vraiment utile on multiplie l'utilité et l'impact du produit final de manière exponentielle.

#### **Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C008](#)

 [Rapport final C008](#)

#### **Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Audit à blanc FSC GWZ/ CAFECO \(C004\)](#)

 [P8 du FSC : Suivi-Evaluation Pallisco & Alpicam \(C007\)](#)

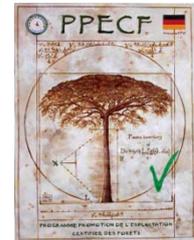
 [Audit à OLB au Gabon \(C016\)](#)

 [Go-monitor Forest Webreport \(C018\)](#)

 [Formation cartographique QSIG \(C032\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C009	Mission de repérage pour l'organisation de campagnes de sensibilisation (Cinéma Numérique Ambulant) à la gestion durable des forêts et à la certification forestière				Cameroun		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Sociétés forestières du Cameroun	Concessionnaires	<a href="#">Cinéma Numérique Ambulant (CNA)</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
22.187	22.187	0 % de l'intervention	15.01.2013	3 mois	3 mois

**Commentaires**

L'appui du PPECF au CNA a permis de mobiliser et couvrir les frais d'honoraire de 04 consultants pour la réalisation d'une mission de repérage, destinée à valider la faisabilité et la planification de 150 séances annuelles dans au moins quinze concessions forestières du Cameroun (formaliser un accord sur les dates, les lieux, les thématiques des projections et l'engagement matériel des concessions bénéficiaires).

Initialement, le contrat avait une valeur de 34.000 €. Le travail effectué à la date de résiliation du contrat, avait été évalué à 22.187 € et le prestataire a remboursé la partie de l'avance trop perçue.

### Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés

**C4.3** L'Organisation doit offrir des opportunités raisonnables, en termes d'emploi, de formation et d'autres services, aux communautés, aux sous-traitants et aux fournisseurs locaux, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité de ses activités de gestion.

**C4.4** L'Organisation doit mettre en œuvre, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, d'autres activités contribuant à leur développement social et économique, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et aux impacts socioéconomiques de ses activités de gestion.

### Mots clés

Communication environnementale, Sensibilisation, Cinéma Numérique Ambulant, certification forestière

### Résumé de l'intervention

Dans le cadre de la certification, les entreprises prennent un certain nombre de dispositions et d'engagements, mais pour une partie d'entre eux, ils restent plus ou moins dépendants du bon vouloir des travailleurs et surtout des populations. Ainsi, les entreprises organisent de manière sporadique des opérations de communications qui sont souvent sous la forme de rassemblements où les membres de la cellule sociale sensibilisent à partir de supports pédagogiques qu'on peut qualifier de classiques. Seulement, au-delà de la forme qui n'est pas des plus ludique, bien

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

souvent les populations restent peu perméables car elles considèrent ces messages comme des informations partisans puisque provenant de l'entreprise.

Le projet de Cinéma itinérant sur sites forestiers était un concept proposé par le PPECF dans le but de faire passer les messages clés de la gestion durable des forêts aux travailleurs et aux populations riveraines des entreprises forestières, au travers de courts métrages suivi d'échanges avec les populations riveraines, l'objectif étant de capter l'attention et d'associer à ces informations le souvenir d'une soirée agréable. C'est à cette fin que le [Cinéma Numérique Ambulant-CNA](#), réseau international d'associations de cinéma mobile, à but non lucratif, installé en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Togo, Sénégal), à Madagascar, au Cameroun et en France, a été identifié comme prestataire pressenti par le PPECF.

Pour mieux planifier l'intervention et s'assurer de l'adhésion des concessionnaires et partenaires, une mission CNA constituée de 04 experts du CNA (Chef de projet ; Cadre d'appui au projet ; Animatrice ; Chauffeur/technicien projectionniste) s'est déployée entre Janvier et Mars 2013 sur les sites forestiers du Cameroun et a discuté avec les directions des principaux concessionnaires du Cameroun et leurs partenaires (Ongs de conservation et appuis techniques divers). La mission de repérage a permis d'évaluer la faisabilité de 150 séances annuelles dans au moins quinze concessions forestières et de proposer un budget et un planning sur 3 ans.

#### Commentaires

Le contrat a été résilié avant la finalisation du rapport final. L'intervention en elle-même a finalement été réattribuée à un autre prestataire à savoir JMN Consultant dans le cadre du Contrat PPECF n° C042.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Après une mission de repérage sur trois mois (1<sup>er</sup> trimestre 2013) destinée à valider la faisabilité de 150 séances annuelles dans dix à quinze concessions forestières, le Cinéma numérique ambulant (CNA) a obtenu les résultats suivants :

- la COMIFAC a été rencontrée afin de lui présenter l'intervention et de solliciter son appui administratif auprès des autorités impliquées dans les autorisations de projections ;
- des films disponibles auprès du WWF, ZSL, TFT, FAO, producteurs privés d'émissions (France 3), etc ont été identifiés ;
- cinq engagements signés de la part des sociétés : Pallisco, SFID (Rougier) Alpicam SG Boitex et Vicwood/Thanry pour un total de 78 projections ont été obtenus ;
- des réponses positives en attente de confirmation par les directions chez la CUF, Wijma, Groupe Khoury, Placam ; SIM pour un total estimé d'un minimum de 80 projections ont été obtenus ;
- une manifestation d'intérêt de la part de la CIB (Nord Congo) dont les concessions de Pokola, Kabo et Loundoungou sont proches du sud est du Cameroun) a été reçue ;
- un budget de mise en œuvre a été élaboré, toutefois l'intervention proprement dite n'a pas été réalisée par le prestataire (CNA) suite au départ soudain de l'expert identifié pour le suivi de la mise en œuvre chez CNA et des désaccords survenus entre la directrice du CNA et le PPECF. L'activité a été mise en œuvre par JMN Consultant (voir C042).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- le PPECF a utilisé le budget et les accords de principe des entreprises forestières pour préparer le contrat C042

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- RAS

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'intervention a démontré à suffisance la complexité et la subtilité dans la négociation des partenariats techniques avec les concessionnaires forestiers, dont les besoins et les centres d'intérêts sont plutôt précis, et laissent très peu de place aux essais, au risque de voir leur engagement se rétracter.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- le **déploiement de la mission n'a pas suffisamment été discutée avec les concessionnaires** ;
- le suivi du PPECF qui aurait pu recadrer l'intervention n'a pas été effectif ;
- la mission a eu lieu tout au début du PPECF quand ce dernier n'était pas encore assez connu par les concessionnaires, la même mission réalisée en fin 2016 aurait eu un résultat nettement plus positif ;
- le **prestataire identifié avait de bonnes références en ville mais n'était pas assez imprégné des conditions de vie spécifiques dans et autour des concessions forestières** ;
- pour aller rapidement vers la phase de mise en œuvre, le PPECF a négocié directement le contrat avec l'assistant technique du CNA et n'a pas assez vérifié que ce dernier ait informé de manière transparente sa hiérarchie. Ceci a provoqué un blocage de la part de la direction du CNA et résulté dans un conflit insurmontable ;
- l'intervention a tout au moins réaffirmé **la nécessité de bien appréhender les capacités des prestataires à mobiliser, ainsi que le contexte, et les enjeux formulés autour des interventions à mettre en œuvre en collaboration avec les concessionnaires du bassin du Congo.**

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C009](#)

 Rapport non disponible suite à la résiliation préalable du contrat

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Rapport Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang \(C001\)](#)

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT \(C010\)](#)

 [Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)

 [Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun \(C039\)](#)

 [Rapport « Sensibilisation à la lutte contre le VIH dans les entreprises forestières membres du Groupement de la Filière Bois du Cameroun » \(C041\)](#)

 [Rapport « Cinéma Numérique Ambulant \(CNA\) en milieu forestier » Phase II \(C042\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning \(C112\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C010	Formation aspects sociaux de la certification			Cameroun
<b>Thématique<sup>1</sup></b>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Entreprises Bassin du Congo <a href="#">CES/ TFT</a>	Concessionnaire Centre de formation	<a href="#">CES/ TFT</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
539.422	170.791	68 % de l'intervention 66 % des honoraires	04.02.2013	24 mois	26 mois

Commentaires
Frais de formations (Intervenants/Enseignement/sélection/etc.) 79.190 € en 2 ans sur un total de 186.457€ ; Frais de logistique : 5.934 € sur un total de 20.876 € ; Salaires bruts personnels techniques et administratifs, Per diems, repas étudiants, hébergement, etc : 77.524 € sur 306.403 € ; Coûts administratifs : 8.143 € sur 25.687 €

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Conformité avec les lois (1), droit des employés (2), peuples autochtones (3), populations riveraines (4), bénéficiés de la forêt (5) valeurs et impacts environnemental (6), plan d'aménagement (7) suivi-évaluation (8) haute valeurs de conservation (9) mise en œuvre des activités de gestion (10).
Mots clés
Formation des cadres, volet social, Etude socio-économique, impacts environnemental et social, social interne, social externe
Résumé de l'intervention
Le Centre d'Excellence Sociale pour les Forêts du Bassin du Congo (CES) est une initiative du TFT (The Forest Trust) qui a vu le jour en Juin 2008 grâce au soutien de la Fondation Prince Albert II de Monaco, rejoint par la suite par FFEM/AFD via le projet ECOFORAF, la Fondation Waterloo, Precious Woods, Virgin Media et Virgin Baloons. Malgré la grande expertise technique des exploitants en matière de foresterie/sylviculture, il manque en Afrique Centrale des experts de terrain capables d'appréhender la question sociale de la gestion forestière. Ce centre de formation ouvert à de jeunes diplômés et à des professionnels du bassin du Congo, pour des formations courtes et des formations longues. La formation courte se déroule sur un mois maximum et le groupe est composé de professionnels. Pour les formations longues, chaque promotion, composée d'une dizaine

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

d'étudiants, est formée pendant 4 mois en alternant phases théoriques au sein du centre et phases pratiques sur le terrain.

Fort du succès de cette formation, la phase 2 du projet (2011-2014) vise à poursuivre ce travail tout en s'ouvrant à d'autres acteurs demandeurs :

1. Via une session longue anglophone (sur les 3 prévues pour la phase 2) destinée aux :
  - a) Pays forestiers anglophones (Libéria, Ghana, Cameroun, Nigéria, etc.) chez qui les aspects sociaux sont également une problématique réelle ;
  - b) Entreprises étrangères basées en Afrique centrale notamment asiatiques, qui demandent un staff bilingue (français pour parler aux populations locales et anglais pour communiquer avec le management) ;
- 2) Via une ouverture vers le secteur agroindustriel dont les certifications (exemple de RSPO pour le palmier à huile) requièrent des outils et compétences sociales identiques à celles des certifications forestières (CLIP, gestion des conflits, médiation, HCV) ;
- 3) Via une ouverture pour les stages à la société civile, acteur présent sur le terrain avec les sociétés forestières qui a besoin d'être au même niveau.

#### Commentaires

Formation des cadres du volet social, étendue aux pays d'expression anglophone pour faciliter leurs insertions auprès des concessionnaires forestiers asiatiques et agro-industries opérants dans le Bassin du Congo.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- formation de 27 cadres spécialisés (2 formations longues) sur le volet social de l'exploitation forestière ;
- formation thématiques de 29 cadres spécialisés (formation courte) sur le volet social ;
- 4 rapports semestriels compilés en un fichier sur le site web ;
- 100% des diplômés de cette institution travaillent au sein des concessions forestières et agro-industrielles, comme consultant indépendant ou pour une ONG. Cependant il serait intéressant de dresser une situation d'emploi 2 ans après le dernier appui pour analyser l'impact de l'appui ;
- le CES spécialisé sur les questions sociales a donné naissance à la création d'un centre similaire en Asie du Sud/Est.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- poursuite de la formation des cadres spécialistes du volet social suivant deux cycles de formation (long et court) ;
- la session anglophone prévue en phase 2 du projet ciblait les entreprises asiatiques souvent limitées par l'anglais en leur proposant un staff bilingue pour travailler dans les pays du bassin du Congo.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- développement des modules spécialisés sur le CLIP pour les populations autochtones ;
- le taux d'emplois des diplômés du CES est de 100%.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le CES est devenu une plateforme d'échanges sur les questions sociales dans le bassin du Congo (organisations d'ateliers et réunions entre les apprenants, intervenants, experts, certificateurs et toutes les parties prenantes) ;
- les anciens diplômés ont créés sous l'impulse du CES un réseau à travers duquel ils partagent en continue des infos, des documents, expériences, ... Le réseau, qui compte 112 membres, est toujours en activité et fonctionne bien sur le lien [www.reseauxes.net](http://www.reseauxes.net).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **l'appui à des modules de formation courte est à poursuivre en phase II.** Ce type de formation à l'endroit de personnes déjà en place dans une entreprise motive les cadres des entreprises et renforce vraiment les capacités de ces entreprises ;
- les **impacts des formations longues ne sont pas aussi clairs.** Les meilleurs éléments sont embauchés par les entreprises de l'agro-industrie qui offrent des salaires plus attractifs ;
- un rapport final récapitulatif avec les noms des personnes formées et les formations suivies (curriculum) grâce à l'appui du PPECF manque. **Une analyse de la situation d'emploi des diplômés 2 ans après le dernier appui du PPECF est fortement conseillé avant que le PPECF II s'engage dans un appui du même type ;**
- le **PPECF II doit être plus strict quant à la production d'un rapport final de qualité dans le cas où le bénéficiaire est aussi le prestataire** (CES, WWF, ATIBT, PAFC, FSC, ...) ;
- le résultat escompté du PPECF pour la formation anglophone, qui visait la formation de responsables sociaux pouvant par la suite créer une dynamique de changement sociale au sein des entreprises forestières asiatiques, n'a pas été atteint. Les 7 personnes anglophones formées ont été principalement embauchées par les multinationaux actifs dans les plantations de palmiers à huile (5 dans l'industrie de l'huile à palme, 1 embauché par une ONG et 1 à la recherche d'un emploi – situation fin 2014).

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



 [Rapports semestriels N°1 à 4 \(C010\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang \(C001\)](#)

 [Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang Phase 2 \(C039\)](#)

 [Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)

 [Lutte contre le VIH-Sida dans les entreprises forestières \(C041\)](#)

 [Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

 [Formation des formateurs \(C084\)](#)

 [Formation groupée en inventaire d'exploitation \(C085\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C011	Appui au C4CF/WWF en RDC				RDC		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SODEFOR</a> , Sicobois, Cie Forestière de Transformation	Concessionnaires	<a href="#">WWF RDC</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
443.980	345.580	22 % de l'intervention 29 % des honoraires	01.02.2013	24 mois	36 mois

Commentaires
Prise en charge mensuelle (durant 24 mois) du chef de composante (50%) à 4.100 €/mois, de l'assistant technique (expert régional 100%) à 4.000 €/mois et des cadres d'appuis (comptable et assistant) à 1.700 €/mois, voyages internationaux, location bureau, frais de fonctionnement et de gestion. Les activités identifiées sont financées séparément par le PPECF avec une participation des concessionnaires bénéficiaires

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Activité transversale aux 10 PCI du FSC
Mots clés
Programme Biodiversité et Forêt, PBF, C4CF, WWF, RDC, certification forestière, OLB, gestion durable, Haute Valeurs de Conservation, peuples autochtones
Résumé de l'intervention
Le gouvernement Allemand, à travers sa banque de développement (KfW), a financé depuis 2010 sous la Convention séparée 2005 66 729, négociée avec le Gouvernement de la RDC, la composante 4 du Programme Biodiversité et Forêt (PBF) axée sur la promotion de la certification forestière. L'objectif de cette composante est la certification de concessions forestières en RDC à travers 4 composantes :
Résultat 1 : Le suivi des plans d'aménagements et le contrôle forestier et faunique facilitent la certification forestière des sites pilotes.
Résultat 2 : La conservation de la biodiversité à l'intérieur des sites pilotes est assurée par l'implication active des communautés, des concessionnaires et des autorités locales.
Résultat 3 : Les conditions de vie des populations et des travailleurs des sites pilotes sont améliorées.

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Résultat 4 : La participation des parties prenantes au processus de certification forestière indépendante est assurée.

Résultat 5 : La cellule de gestion communique et gère de façon transparente et efficiente la composante.

La première phase de la composante (février 2010 et décembre 2012) arrivée à son terme, une extension des activités permettant de poursuivre les principaux appuis initiés et d'assurer un relais en RDC au PPECF était nécessaire (voir rapport de la composante août 2012). De façon générale, la première phase a permis de renforcer considérablement les capacités nationales en matière de certification forestière et d'initier les travaux de certification OLB auprès de trois concessionnaires forestiers :

Trois 3 pré-audits OLB ont été réalisés auprès des concessionnaires Sodefor, CFT et Sicoboïs. Un coaching a permis à Sodefor de suivre les actions correctives en vue de passer l'audit initial OLB prévu en fin 2015 (1.000.000 ha) et finalement annulé à cause de la crise asiatique qui a entraîné une baisse des demandes de bois depuis la Chine.

#### **Commentaires**

Compte tenu de l'éloignement de la cellule de gestion, le PPECF à travers le WWF/C4CF en RDC, a continué à faire la promotion de la certification forestière FSC et OLB (VLC) dans ce pays pour améliorer les pratiques en termes de gouvernance forestière.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- renforcement des capacités techniques au BNCF qui se positionne comme groupe national de travail (GNT), véritable outil de promotion de la certification forestière en RDC ;
- soutien au développement de la certification forestière en RDC ;
- formation des auditeurs forestiers sur les normes FSC-FM et OLB ;
- réalisation de trois audits à blanc OLB (dans deux concessions forestières et une unité de transformation) de Sodefor, CFT et Sicoboïs ;
- test de la grille FLEGT/RDC, Version 3 développée par la commission technique APV/FLEGT ;
- développement d'une stratégie de réponse au RBUE en RDC ;
- la prise en compte des intérêts, droits et pratiques traditionnels des PA dans le processus de la gestion durable des sites pilotes se trouvant dans leurs terroirs ;
- un système de contrôle forestier et faunique décentralisé a été rendu opérationnel dans la province de Bandundu et plus précisément à Nioki où une Brigade de Contrôle forestier fonctionne effectivement, avec comme impact la réduction de plus de 50% des activités illégales dans le site pilote de certification d'Oshwe ;
- mise en place d'un système de suivi indépendant de l'aménagement forestier impliquant directement la société civile, opérationnel dans les sites pilotes de certification de Madjoko et Oshwe ;
- participation des PA à la prise de décision dans les cellules locales de gestion (CLG) des fonds de développement local, et leur participation à la cartographie participative de leurs terroirs ;
- un système de coaching de la société SODEFOR assuré par FRM dans la mise en œuvre de son plan d'actions pour la certification OLB a permis de résoudre progressivement les écarts constatés lors de l'audit à blanc de légalité réalisé par Bureau Veritas Cameroun ;
- la poursuite de la mise en œuvre des 6 programmes d'actions prioritaires pour le développement durable des communautés locales et peuples autochtones a permis de consolider les acquis du projet PBF.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- réalisation de trois audits à blanc OLB (dans deux concessions forestières et une unité de transformation) de Sodefor, CFT et Sicoboïs avec identification des non conformités ;
- plan d'action concret largement mis en œuvre avec l'appui du PPECF à la Sodefor ;
- l'appui technique de FRM (C027) à la société SODEFOR a permis la réalisation des études des Hautes Valeurs de Conservation dans les concessions forestières de Nténo, Madjoko et Isongo ;
- identification des HVC, 110 communautés structurées en Comités locaux de développement (CLD), implication de 5 ONG locales et l'administration forestière à la mise en œuvre des cahiers des charges ;
- mise en place des cadres de concertation avec les populations autochtones ;
- mise en place des plans de gestion de la faune ;
- acquisition de matériels dont une radio communautaire d'Oshwe et le canot rapide ont permis la diffusion des programmes d'éducation environnementaux et facilités les déplacements sur les sites pilotes de certification forestière.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- le développement d'un portail web RBUE a permis aux différents concessionnaires d'être à jour sur les exigences pour exporter le produits bois dans l'UE ;
- l'approche de la structuration des communautés en CLD a permis de les rendre plus autonomes et a renforcé leurs moyens de subsistance et a amélioré la dynamique communautaire dans les villages riverains ;
- les premières expériences en matière d'identification, de gestion et de suivi des HVC peuvent servir de base pour les autres concessionnaires.

### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'appui au WWF/ C4CF a permis de mobiliser d'autres financements auprès des bailleurs de fonds en Afrique centrale et de montrer les efforts réalisés par les parties prenantes dans la gestion durable des forêts ;
- les premières expériences en matière d'identification, de gestion et de suivi des HVC facilitent la mise en œuvre de la Feuille de route HVC (FdR-HVC) dans le bassin du Congo.

### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- poursuivre la collaboration avec le WWF-RDC, qui a, à travers le C4CF, gagné la confiance des concessionnaires et qui connaît très bien le milieu politique en RDC ;
- **signer des conventions avec les entreprises après un audit à blanc avec plan d'action jusqu'à l'audit initial ;**
- le **modèle de cadre logique (annexe VIII du dossier) de la demande d'appui mériterait d'être révisé** car pas toujours applicable ;
- la **sélection d'un prestataire pour la réalisation d'une intervention devrait être ouverte à un public diversifié et non pas seulement par procédure de consultation restreinte ;**
- la Sodefor maintient le vœu d'obtenir le certificat OLB, toutefois il faudra clarifier les conditions de financements additionnels en phase II. En effet, même sans crise financière, la Sodefor n'aurait pas obtenu le certificat OLB sans réaliser l'étude d'impact environnementale (= une condition légale). **Sodefor a, tous contrats confondus, bénéficié d'un appui du PPECF I d'environ 470.000€. Il faudra, pour la phase II, clairement préciser combien le PPECF peut encore subventionner et sous quelles conditions, p. ex. la réalisation sur fonds propres d'activités ciblées pouvant ensuite débloquer des fonds PPECF pour réaliser d'autres activités ;**
- des **changements positifs sur les aspects organisationnels et techniques de la société SODEFOR sont perceptibles grâce au coaching** qui a permis d'améliorer la compétitivité (davantage de travail en équipe, responsabilité plus forte des employés, meilleur partage d'informations à différents niveaux, etc.).

### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C011](#)

 [Rapport final C011](#)

### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière en RDC \(C019\)](#)

 [Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)

 [Etude HVC en RDC \(C026\)](#)

 [Appui à l'identification HVC \(C027\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(TdR C060\)](#)

 [Stratégie de réponse au RBUE en RDC \(C076\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat		Titre et lieu de l'intervention			Pays		
C012		Promotion du PPECF			Cameroun, Congo, RDC, Gabon		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Concessionnaires forestiers Bassin du Congo	Concessionnaires	<a href="#">TEREA</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
35.000	35.000	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	18.02.2013	1,5 mois	3 mois

**Commentaires**  
 Durée de la mission 36 jrs, préparation et planification 3 jrs à 750 €/j, tournée de terrain 24 jrs à 750 €/j, montage du dossier et rapportage 5 jrs à 750 €/j, voyage international 2.500 €, perdiems 24 jrs à 150 €/j, déplacement régional 2.400 € et inter chantier 3.000 €.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Action transversale aux PCI du FSC
Mots clés
Mission d'exploration, sensibilisation, PPECF
Résumé de l'intervention
La mission a permis de présenter le PPECF auprès des potentiels bénéficiaires (concessionnaires forestiers, ONG et autre) dans le but de vulgariser le programme et d'identifier les entreprises privées des pays éligibles aux appuis du PPECF (Cameroun RCA, République du Congo, RDC et Gabon), et de définir, en collaboration avec ces entreprises, les appuis possibles, sur base d'au moins huit requêtes exprimées, qui devraient être financés par le PPECF en accord avec ses critères d'intervention.
Commentaires
Mission de terrain au Cameroun, RCA, Congo, RDC et Gabon, pour rencontrer les concessionnaires forestiers, syndicats des professionnelles, et autre partenaires.

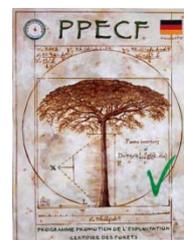
<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<p><b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le programme PPECF est mieux connu des entreprises et autres parties prenantes. Elles en comprennent les objectifs, ainsi que le mode de fonctionnement. Elles sont capables de soumettre une demande de financement au PPECF ;</li> <li>▪ 30 entreprises ont été contactées et informées du Programme et les conditions à remplir pour déposer une demande éligible au PPECF ;</li> <li>▪ 11 projets pour 3 pays ont été élaborés et transmis aux entreprises forestières pour les déposer au PPECF ;</li> <li>▪ le PPECF étend son domaine d'intervention géographique à trois pays ;</li> <li>▪ le Programme est connu au Cameroun, au Gabon, en République du Congo et en République Démocratique du Congo.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les bénéficiaires</b></p> <p>Les besoins identifiés au sein des entreprises forestières sont nombreuses et abordent des thématiques diverses. Néanmoins, la majorité des entreprises sollicitent un appui pour recevoir une formation (ou recyclage des connaissances) en techniques d'exploitation forestière à impact réduit.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <p>Les appuis potentiels identifiés par la mission peuvent inspirer d'autres concessionnaires à soumettre des demandes analogues.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <p>L'intervention a permis de présenter le PPECF (ainsi que des appuis éligibles financés par la KfW et la COMIFAC) aux parties prenantes qui sont mieux sensibilisées sur : l'objectif principal, la cible, ses missions, les modalités de financements, promoteurs, y compris les activités réalisées à date.</p>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ il faut noter que si les sociétés certifiées FSC visent le maintien de leur certificat, les sociétés sans certificat ne voient plus dans le FSC un objectif à atteindre, car jugé trop contraignant et pas plus utile que le certificat de légalité ;</li> <li>▪ <b>ne plus faire réaliser une étude de promotion d'un programme par un bureau d'étude ou une structure qui est en même temps prestataire de service (conflit d'intérêt).</b> Il est bon d'envoyer des experts qui ont un important carnet d'adresses de concessionnaires mais la double casquette que portait la personne se présentant chez le concessionnaire portait à confusion. Les concessionnaires contactés étaient principalement des « clients » ou des « clients potentiels » du prestataire. Ce dernier était assez retissant à préparer des TdR et des budgets pour des appuis qui seraient lancés par appel d'offre (comportant le risque pour lui, que l'appui serait exécuté par un prestataire concurrent). <b>Comme il existe déjà une relation commerciale et un certain degré de confiance entre les bénéficiaires potentiels et le prestataire, il est difficile de faire accepter un autre prestataire de service aux bénéficiaires.</b></li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">TdR C012</a></p> <p> <a href="#">Rapport final C012</a></p>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Participation à la nouvelle édition du mémento du forestier (C020)</a></p> <p> <a href="#">Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés – ATIBT (C034)</a></p> <p> <a href="#">Appui marketing des bois tropicaux (C051)</a></p> <p> <a href="#">Communiqué forum national de la CEFDHAC sur l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RDC (C052)</a></p> <p> <a href="#">Etude coûts et bénéfices de la certification forestière (C062)</a></p> <p> <a href="#">Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon (C070)</a></p> <p> <a href="#">Atelier sur l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : leçons apprises, priorités et perspectives (C081)</a></p> <p> <a href="#">Appui à l'édition du livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours" (C091)</a></p>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat		Titre et lieu de l'intervention			Pays		
C013		Développer les capacités des sociétés forestières en gestion de la faune dans les forêts de production certifiées ou en voie de certification FSC			Cameroun		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
SFID ( <a href="#">Groupe Rougier</a> ) & <a href="#">Pallisco/CIFM</a>	Concessionnaire	<a href="#">ZSL</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
184.898	117.000	12 % de l'intervention 0 % des honoraires	02.03.2013	18 mois	36 mois

**Commentaires**  
 Conseiller technique formateur (100%) 5.500 €/mois pour 10 mois ; Salaire brut CT scientifique (50%) 2.500 €/mois ; Salaire brut CT Social (50%) 1.500 €/mois ; impression document 40 exemplaires x100 € = 4.000 €. ZSL a cofinancé l'intervention à 25%, les concessionnaires à hauteur de 12%.

### Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés

Conformité avec les lois (P1, C1.4, C1.5) ; populations riveraines (P4) ; bénéficiés de la forêt (P5) ; valeurs et impacts environnemental (P6, C6.4, C6.4.4, C6.6.5, C6.6.6) ; plan d'aménagement (P7) ; suivi-évaluation (P8, C8.2.2) ; haute valeurs de conservation (P9) ; mise en œuvre des activités de gestion (P10, C10.10, C10.11).

### Mots clés

Gestion de la faune, inventaire faunique, plan de gestion faune, boîte à outil sur la faune, lutte anti braconnage, LAB, sensibilisation, économat.

### Résumé de l'intervention

L'intervention a permis d'améliorer la capacité des sociétés forestières (Pallisco et Rougier) à satisfaire durablement les principes et critères FSC pour le Bassin du Congo relatifs à la gestion et à la protection de la faune dans leurs concessions en développant une boîte à outils pragmatique de gestion durable de la faune et d'aide à l'interprétation du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo afin d'encourager et d'aider les sociétés en voie de certification à adopter de meilleures pratiques sous ce référentiel.

### Commentaires

Renforcement des capacités des entreprises forestières certifiées FSC-FM en gestion faunique, campagne de lutte anti braconnage, sensibilisation des communautés sur la protection de la faune emblématique (grand mammifères), profil de poste pour un responsable faune, formation à l'utilisation des outils.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<p><b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ modèle de Plan de Protection Faune dans les UFAs du Cameroun ;</li> <li>▪ protocole de Collecte de données Faune dans les Unités Forestières d'Aménagement par la Méthode Recce ;</li> <li>▪ protocole de collecte de données par la méthode d'échantillonnage adaptatif ARTS ;</li> <li>▪ séquence Cybertracker pour inventaire de type recce PPECF et de type ARTS PPECF ;</li> <li>▪ TdR pour un atelier sur la boîte à outil Protection de la Faune dans les forêts de production du Cameroun ;</li> <li>▪ boîte à outil Protection de la Faune dans les forêts de production du Cameroun (édition de 40 exemplaires) ;</li> <li>▪ distribution des 40 exemplaires au 31.03.17 : GFBC (5), COMIFAC (2), CIFOR (1), TRAFFIC (1), MEFDD Cgo (1), MEFDD Gabon (1), FNUF Gab (1), ONFI (2), PAFC Cameroun (1), CIEFE (1), MECT/RDC (1), Rougier (2), Oréade Brèche (2), RA (1), GIZ (1), CEFDHAC (1), WIJMA (1), Pallisco (1), 14 non distribués ;</li> <li>▪ réalisation d'un atelier de formation d'auditeurs forestiers sur PCI du FSC relatifs à la gestion de la faune dans les concessions forestières de Rougier et Pallisco.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ méthode (procédure) de travail plus simple et efficace (collecte &amp; traitement des données, suivi et reporting via les PDA et le système SMART) ;</li> <li>▪ formation du personnel (meilleure implémentation des activités)/ utilisation des nouveaux outils ;</li> <li>▪ développement d'outils d'aide à la prise de décision tenant compte de l'illettrisme ;</li> <li>▪ bonne collaboration avec l'administration locale (transmission régulière des données et résultats de suivi) ;</li> <li>▪ amélioration des méthodes de travail (définition d'indicateurs plus simples et pertinents) ;</li> <li>▪ création d'un poste de responsable faune avec description des activités ;</li> <li>▪ mise en place de patrouilles LAB mensuelles.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <p>Développement d'un modèle de plan de gestion faune pour les concessions forestières, mise à disposition d'une boîte à outil pour la gestion de la faune dans les concessions forestières.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <p>L'intervention montre la volonté des concessionnaires à lutter contre le braconnage dans leurs concessions forestières, qui devrait être soutenus par des ONG, l'administration forestière et les populations locales.</p>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ développer d'avantage le volet relatif aux différentes menaces identifiées et la partie sur l'identification du prestataire (procédure à simplifier dans la mesure du possible) ;</li> <li>▪ <b>les entreprises souhaitent être plus impliquées dans l'élaboration des TdR (définition du projet) et le suivi de sa mise en œuvre ;</b></li> <li>▪ <b>les choix méthodologiques faits par les prestataires de service doivent impérativement être validés par le concessionnaire</b> pour s'assurer que ce dernier puisse continuer de manière autonome la mise en œuvre des activités après l'intervention ;</li> <li>▪ le volet implication des parties prenantes « communautés et administration » dans la gestion intégrée de la faune dans les forêts certifiées, est à améliorer ;</li> <li>▪ le développement d'outils (pour cet appui, le manuel pour élaborer un plan de gestion de la faune) prêt à l'emploi, est à maintenir, voire à renforcer en phase II.</li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">TdR C013</a></p> <p> <a href="#">Boite à outils gestion faune (C013)</a></p> <p> <a href="#">Renforcement des capacités gestion faune (C013)</a></p>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Redéfinition des séries de conservation au Gabon (C035)</a></p> <p> <a href="#">Technologie et lutte anti braconnage (C049)</a></p> <p> <a href="#">Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale (C080)</a></p> <p> <a href="#">Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Guide à l'élaboration d'un Plan faune au Gabon (C081)</a></p> <p> <a href="#">Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Rapport de mission d'appui à l'élaboration d'un Plan de protection de la Faune (C081)</a></p> <p> <a href="#">Gestion de la faune : cas de l'Ogooué Ivindo au Gabon (C088-C089)</a></p> <p> <a href="#">Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine (C107)</a></p>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C014	Fonctionnement du chargé de communication PFBC			10 pays de l'espace COMIFAC et au-delà			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
COMIFAC	Institution	<a href="#">Dany POKEM</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
96.000	96.000	17 % de l'intervention 0 % des honoraires	01.12.2012	34 mois	34 mois

**Commentaires**  
Salaire à plein temps du chargé de communication du PFBC, soit 2.666 €/mois et prise en charge des frais de mission préparatoire + forum du PFBC et autres dépenses entièrement prises en charges par le PPECF.

### Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés

NA. La communication est transversale aux PCI de certification de légalité et de gestion durable, permet de communiquer des expériences, mais n'est pas inscrit dans les PCI des standards

### Mots clés

COMIFAC, PFBC, communication, maintenance du site web, facilitation

### Résumé de l'intervention

Dans l'optique d'un partage de responsabilités entre partenaires du PFBC, le Gouvernement allemand s'est engagé à assurer le volet communication pour une durée de 30 mois (2012-2014). Cet engagement a été confirmé par les responsables du dossier au Ministère fédéral de la Coopération et du Développement et la KfW en a été informée. L'intervention a permis de :

- actualiser en temps réel la base de données des partenaires du PFBC ;
- gérer les communications interne et externes du PFBC en appui aux Facilitateurs ;
- coordonner et gérer les publications du PFBC ; identifier et développer des thèmes pour publications, et articles contribuant au débats sur les défis de développement du Bassin du Congo ;
- appuyer le développement du contenu des sites WEB de la facilitation : [www.pfbc-cbfp.org](http://www.pfbc-cbfp.org) et <http://ccr-rac.pfbc-cbfp.org/> ) en visant l'amélioration du contenu de cet important outil de communication des membres du PFBC en collaboration avec la COMIFAC pour s'assurer d'une complémentarité des informations selon le mandat de

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

chacun;

- documenter les procédures d'actualisation des sites web et de la base de données des partenaires ;
- élaborer des textes, recueillir des éléments visuels tel photographies, images, vidéo sur les actions menés par la Facilitation et les groupes de travail PFBC/COMIFAC à des fins de publication sur les sites WEB ou dans la lettre périodique du PFBC;....

#### Commentaires

Cette intervention a permis d'assurer la communication et l'actualisation du site web du PFBC avant et pendant la facilitation américaine (2012-2015) jusqu'à la reprise de la facilitation du PFBC par l'Union Européenne.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- sites web du PFBC à jours (actualité, éléments à venir, bourse de l'emploi) ;
- diffusion des informations sur la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo ;
- publication d'une newsletter mensuelle en français et anglais ;
- disposer d'une base de données en ligne sur la gestion durable des forêts en Afrique centrale.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis de communiquer les informations du PFBC aux différentes parties prenantes du Bassin du Congo ;
- partager les informations sur la gestion durable des forêts aux différentes parties prenantes ;
- héberger le site web du PPECF (qui est un programme de la COMIFAC) sur le serveur du PFBC ;
- former le responsable communication du PPECF sur la gestion d'un site web.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre partenaire

- Le Chargé de communication a assuré une communication ciblée aux « collègues » des partenaires du PFBC : Partenaire formation, partenaire de REDD+, Partenaires du secteur privé, les Groupes de Travail de la COMIFAC, la CEFDHAC... ;
- ses courriels, généralement des demandes et de partage d'informations pour le réseau, portaient essentiellement sur des plaidoyers et lobbying en faveur du Bassin du Congo.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

L'activité a permis de fournir un espace de partage des informations et de communication sur la gestion durable des forêts en Afrique centrale. Elle a permis à l'Allemagne de respecter sa promesse d'assurer le volet communication durant la période de facilitation américaine. La mailing liste du PFBC est constituée de 2.300 adresses mails (utilisée pour la diffusion, la publication et le partage des informations et documents).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la gestion d'un site web doit s'appuyer sur un webmaster, qui en même temps doit bien connaître le domaine sur lequel il communique, pour assurer la maintenance du site ;
- le site web du PFBC a toujours servi de relais pour la communication du PPECF à l'attention des autres pays bénéficiaires, il restera aussi en phase II un canal privilégié de communication du PPECF.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C014](#)



[Rapport final C014](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Participation à la nouvelle édition du Mémento du forestier \(C020\)](#)



[Appui ATIBT pour le marketing des bois certifiés \(C034\)](#)



[Modération forum ATIBT à Amsterdam \(C067\)](#)



[Appui à l'édition du livre « Forêt d'Afrique centrale pour toujours » \(C091\)](#)



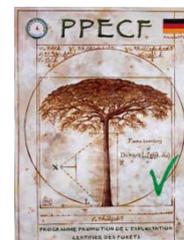
[Modération du forum ATIBT 2015 à Milan \(C097\)](#)



[Rapport de modération du forum ATIBT 2017 à Dubaï \(C121\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C015	Formation en abattage à faible impact			Cameroun, Congo
<b>Thématique<sup>1</sup></b>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation / Coaching	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Rougier - SFID Mbang</a> , <a href="#">Rougier - Mokabi</a> , <a href="#">Pallisco CIFM</a> , <a href="#">Alpicam</a> , <a href="#">Thanry Cameroun</a> , <a href="#">Thanry Congo</a> , <a href="#">IFO Interholco</a>	Concessionnaires forestiers	<a href="#">ONFI</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
409.000	322.500	21 % de l'intervention 0 % des honoraires	28.06.2013	24 mois	30 mois

**Commentaires**  
Expert abattage 20 mois (11.000 €/mois), formation ponctuelle 4 mois (12.500 €/mois), ingénierie de formation 3 quinzaines (7.500 €/quinz.), perdiems de mission pris en charge par les concessionnaires 102 semaines (750 €/semaine), actions de visibilité 20.000 €.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
P2 (C2.3, C2.5), P6 (C6.3), P10 (C10.9, C10.11)
Mots clés
Formation abattage à faible impact, renforcement des capacités, fiches techniques d'abattage, fiche de suivi de l'abattage ; équipements de protection individuelle
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette intervention a permis de financer une formation continue dans le domaine de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), et par ce biais permettre aux concessionnaires de mieux répondre aux exigences du référentiel FSC-FM S/R (2012). Plus spécifiquement, elle a permis aux sociétés partenaires ALPI, PALLISCO et ROUGIER (Mbang, Djoum et Mokabi), réunies pour la circonstance en un consortium, de développer en interne une capacité de formation permanente en matière d'opérations liées à l'abattage contrôlé (abattage proprement dit, tronçonnage et façonnage). Un nouvel opérateur Thanry Cameroun s'est ajouté à mi-parcours, pendant qu'un addendum a permis d'étendre la formation à deux entreprises du Nord Congo : IFO Danzer et Ipenja (Thanry Congo).</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

## Commentaires

Pour des raisons essentiellement liées à l'arrêt d'exploitation sur ses chantiers, la société STBK (partenaire d'Alpicam) n'a pas pu démarrer la moindre formation pendant la première phase. Les semaines, à l'origine destinées à la STBK, ont donc été réattribuées à d'autres partenaires.

## Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- 76 semaines de formation en abattage et tronçonnage sur l'ensemble du projet (38 semaines de formations longues et 38 semaines de formations courtes), y compris l'affûtage.
- 397 employés formés sur les techniques d'abattage contrôlé auprès des concessionnaires suivant : Rougier (Mbang, Djoum et Mokabi (Congo)) ; Alpicam (Mindourou, Masea, Kika (CMR)) ; Pallisco (Mindourou (CMR)) ; Thanry (Lokomo, Ngola et Ipenja (Congo)) ; IFO Danzer (Congo) ;
- un référentiel des bonnes pratiques d'abattage ;
- une attestation pour tous les personnels formés ;
- un film sur l'abattage contrôlé <http://www.ppecf-comifac.com/videotheque.html> ;
- des fiches de poste standardisées (abatteur, aide-abatteur, tronçonneur, aide-tronçonneur, contrôleur interventions en milieu forestier), voir [Réf. Bonnes pratiques C015](#) ;
- un rapport d'ingénierie de formation.

## Utilité des résultats de l'intervention pour les bénéficiaires

- mise à niveau des abatteurs et tronçonneurs, pratique de l'abattage EFI, réduction des dégâts sur les grumes (volume de bois) et amélioration du rendement, réduction des dégâts sur le peuplement résiduel ;
- outils et personnes ressources en interne pour faciliter un recyclage permanent ;
- personnel suivi sur une longue période (trois ans) ;
- 50% de panne tronçonneuses en moins, et donc une réduction des coûts d'entretien ;
- intégration des nouvelles techniques, amélioration des méthodes de travail et d'évaluation du personnel ;
- mise en place d'une nouvelle procédure de suivi-contrôle (Echantillonnage de souches/abatteurs contrôlés par les responsables ;
- mise en place d'un coefficient professionnalisme sur les primes de production ;
- mise en place d'un système de suivi entretien des machines et des sécurités machines ;
- identification et formation d'un formateur interne pour le groupe.

## Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- définition d'un profil de formation standard pour les abatteurs dont certains exercent le métier depuis plus de 10 ans en pratiquant pour certains l'abattage EFI ;
- un référentiel validé par le personnel d'onze chantiers.

## Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

La formation interne est une exigence légale pour permettre aux employés de maîtriser les techniques et de disposer des meilleurs outils et techniques contre les accidents et d'augmenter leur rendement au travail. Toute société engagée vers la certification forestière doit réaliser des formations de mise à niveau de son personnel de façon périodique. Mais des appuis de ce type (formations) n'ont qu'un impact réel que s'ils sont accompagnés de changements structurels (permettant de favoriser la formation en interne) au sein du management de l'entreprise.

## Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'objectif de l'appui était principalement de former des formateurs internes à l'entreprise afin de réduire l'intervention de formateurs externes coûteux. **La reconnaissance formelle de tels formateurs internes impose la révision des fiches de postes, la révision des salaires ou primes de formateurs et donc une volonté de l'entreprise à doter ces formateurs de moyens adéquats pour leur permettre de réaliser ces tâches supplémentaires.** La plupart des entreprises n'a jusqu'à ce jour pas officiellement reconnu cette nouvelle fonction et ont plutôt désigné un chef abatteur. Désignation pas toujours possible car il est difficile de promouvoir un abatteur à une position supérieure à ses collègues, surtout s'il en existe avec plus d'ancienneté dans l'entreprise ;
- les concessionnaires certifiés (légalité ou gestion durable) ont besoin d'une à deux semaines/an pour le recyclage des abatteurs. **Il faut alors éviter des formations longues à l'avenir si en fin de compte on n'arrive pas à former des formateurs internes. Si de tels appuis devaient se répéter en phase II, il faut imposer dans la convention PPECF-concessionnaire des clauses comme quoi le bénéficiaire doit préalablement créer des postes de formateurs internes et financer au moins 50% des honoraires du prestataire, puis introduire dans le contrat du prestataire des clauses de résultats spécifiques qui conditionnent le paiement final ;**
- beaucoup de bénéficiaires financent déjà des formations régulières en abattage mais avouent qu'ils n'auraient pas financé une formation aussi longue considérant que le niveau de l'abattage avant la formation était déjà bon et que le retour sur investissement nécessiterait alors des années ;
- les **prestataires de service doivent davantage s'orienter vers la formation de formateurs** plutôt que d'essayer de préserver un marché acquis ;

- impliquer plus les bénéficiaires dans les processus d'élaboration des TDR des interventions, dans l'identification des prestataires et dans la planification des interventions terrain (réaliser les formations avant la campagne);
- prévoir un temps de formation pour abatteurs/tronçonneurs ;
- planifier des formations de courtes durées à intervalle d'un, voire 2 ans et solliciter la contribution financière du concessionnaire ;

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C015](#)

 [Rapport final C015](#)

 [Réf. Bonnes pratiques C015](#)

 [Film ONFI abattage EFI C015](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)

 [Guide pédagogique « Gestes et postures » \(C084\)](#)

 [Base de données pour la planification des coupes CIB/Congo \(C090\)](#)

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)

 [Elaboration du Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning \(C112\)](#)

 [Manuel d'utilisation e-learning \(C112\)](#)

 [Mémo sécurité \(C112\)](#)

 [Formation à la planification des chantiers suivant EFIR \(TdR C115\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C016	Audit à blanc OLB à BSO			Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Bois et Sciages de l'Ogooué(BSO)	Concessionnaire	Erith Ngatchou	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
7.500	4.500	40 % de l'intervention 40 % des honoraires	06.05.2013	2 mois	2 mois

Commentaires
Durée mission de terrain 7jrs

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Audit à blanc suivant le référentiel OLB
Mots clés
Certification OLB, Audit à blanc, APV/FLEGT, grille de légalité, BSO, Gabon
Résumé de l'intervention
Un programme de certification avait été élaboré en 2009 afin de viser la certification OLB. Quelques actions avaient été mises en place, malheureusement beaucoup d'actions coûteuses ont été arrêtées suite à la crise financière internationale ayant particulièrement sinistré le secteur du bois. L'arrêt des exportations des grumes depuis le Gabon en 2010 a notamment contribué à amplifier la situation. L'audit à blanc OLB a permis de tester en condition réelle la conformité de BSO par rapport au standard OLB, et d'apporter des conseils sur la résolution des éventuels écarts.
Commentaires
Audit à blanc sur la norme OLB (version 2.2) au sein de deux concessions forestières de BSO + unité de transformation

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention
La situation des écarts de l'entreprise par rapport aux lois et règlements en cours a été relevée sur les différents

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

aspects suivants : respects des lois nationales, exigences environnementales, politique de santé et logement du personnel, traçabilité des bois au niveau de la forêt, ainsi qu'à l'unité de transformation, définition des rôles, turn over et maintien de la conformité, etc.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Les résultats de l'audit n'ont pas encouragé le concessionnaire à poursuivre ses efforts. En effet, les écarts constatés étaient importants et les moyens financiers du concessionnaire limités ce qui a poussé le concessionnaire à repousser son objectif de certification à plus tard.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Les résultats issus de cet audit à blanc chez BSO ont profité aux autres sociétés du Gabon à travers un rapport public qui est posté en ligne sur le site web du PPECF.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le concessionnaire pourrait être éligible à d'autres financements des partenaires techniques et financiers pour réaliser certaines études/formations techniques complémentaires mais ne montre que très peu d'intérêt à investir dans une gestion plus durable de ses concessions ;
- cette activité permet aux PTF de constater que le processus de certification de légalité est enclenché mais qu'elle n'est pas à la portée de toutes les entreprises et que surtout les petites et moyennes entreprises nécessitent un appui structurel et technique pour y parvenir ;
- l'étude a démontré l'importance de réaliser des audits à blanc indépendants chez les concessionnaires, afin d'avoir une vue d'ensemble des écarts vis-à-vis des exigences d'un standard donné, avant le financement éventuel d'appuis. Cet analyse de l'état général actuel permet d'apprécier les risques d'image pour le bailleur s'il appui le concessionnaire.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- si BSO ne montre pas plus d'intérêt à investir dans des actions d'amélioration de la gestion durable de ses massifs, **il est proposé de ne pas continuer avec BSO en phase II ;**
- en seconde phase, **il serait souhaitable, après une bonne campagne de communication sur la phase II, de sélectionner les concessionnaires par pays avec qui le PPECF signera une convention basée sur un état des lieux (écarts vis-à-vis du standard OLB/VLC ou PAFC/FSC) et un plan d'action concret pour gagner en efficience ;**
- **un audit à blanc est peu coûteux, permet de situer clairement le concessionnaire (qui a reçu un plan d'action et des conseils pour résoudre les non conformités) et éclaire le PPECF/bailleurs sur les chances de réussite ainsi que les risques d'image éventuels qu'ils pourraient encourir en appuyant l'entreprise.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C016](#)



[Rapport final C016](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Audit à blanc FSC FM à Cafeco-Wijma \(C004\)](#)



[Audit à blanc OLB à BSO \(C016\)](#)



[Appui au BNCF en RDC \(C019\)](#)



[Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)



[Formation en audit forestier suivant les référentiels FSC et OLB en République du Congo \(C077\)](#)



[Atelier sur l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : leçons apprises, priorités et perspectives \(C081\)](#)



[Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon \(C087\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C017	Identification HVC à SFID Djoum			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SFID-Djoum – Groupe Rougier</a>	Concessionnaire	<a href="#">Nature+</a>	AO restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
121.065	87.065	25 % de l'intervention 6 % des honoraires	09.07.2013	8 mois	17 mois

**Commentaires**  
 PPECF : Honoraire expert 6.000 €/mois (8 mois) ; appui cellule technique 6.000€/mois (1,5 mois) ; experts nationaux (2) à 1.000 €/mois (pendant 3 mois) ; ateliers, billets d'avion et frais d'approche, matériel, gestion 34.000€  
 SFID : Mie à disposition de personnel 4.000 ; logistique, logement et restauration des experts (30.000€)

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 9</b> : Haute valeurs de conservation (HVC)
<b>Mots clés</b>
Haute Valeur Conservation, seuil critique, identification, gestion, monitoring, Cameroun, SFID
<b>Résumé de l'intervention</b>
L'identification des HVC participe à la nécessité de s'inscrire dans une logique de certification FSC Controlled Wood et FSC Forest Management (Forest Stewardship Council) en contribuant à répondre au principe 9 sur les Forêts à Haute Valeur pour la Conservation (FHVC) du référentiel FSC du Bassin du Congo. Cette étude a été réalisée auprès des concessions forestières 09-003/09-004a/09-005a/09-005b (Massif Djoum-Mintom ci-après), et 09-007/09-008 (Massif Mpacko) exploitées par la société SFID à Djoum. Les consultants ont identifié et proposé les modalités de gestion et de protection à mettre en œuvre, ainsi que des indicateurs de suivi des HVC.
<b>Commentaires</b>
La SFID a recruté deux cadres nationaux, ingénieurs des eaux et forêts (volet social et aménagiste) pour réaliser cette étude.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<p><b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ recrutement du cadre forestier aménagiste pour le site de Mbang, en poste jusqu'à ce jour ;</li> <li>▪ renforcement des capacités du personnel de l'équipe sociale sur la cartographie participative ;</li> <li>▪ amélioration des connaissances des populations riveraines aux UFA gérées par SFID à Djoum à travers l'étude sur l'occupation spatiale, ainsi que le mode opératoire de leur consultation (cartographie participative, invitation, etc)</li> <li>▪ amélioration des connaissances d'aménagement sur l'état des populations d'essences exploitables ;</li> <li>▪ définition des seuils d'exploitabilité par essence en fonction des paramètres d'aménagement (régénération, reconstitution, taux de mortalité, taux d'accroissement) ;</li> <li>▪ rapport public d'intervention d'une vingtaine de pages ;</li> <li>▪ classification des massifs forestiers comme HVC de type 1.1, 1.2, 1.3, mais pas encore 1.4. Les massifs ne présentent pas les HVC de types 2 et 3 ;</li> <li>▪ classification, tenant compte du principe de précaution, des deux massifs en « zone tampon » comme HVC de type 4.1., 4,2, mais pas 4.3 ;</li> <li>▪ considération des zones d'activités villageoises (finages) identifiées comme HVC de type 5 et les sites sacrés comme HVC de type 6 de même que tous ceux identifiés à l'avenir ;</li> <li>▪ description des menaces potentielles, des mesures de gestions, ainsi que des indicateurs de suivi des HVC.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <p>L'intervention a permis au groupe Rougier d'acquérir la certification FSC-CW et de se préparer pour la certification FSC FM dans un futur proche.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <p>La démarche a débouché sur un canevas d'identification et de gestion des HVC au sein des concessions forestières qui pourra être utilisés par les concessionnaires forestiers et les agro-industriels qui veulent se conformer au principe HVC.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <p>Cette intervention a permis d'enrichir les lignes directrices des HVC et IFL élaboré par un groupe de travail sous régional dont les travaux sont toujours (Mars 2017) en cours.</p>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ il existe peu de prestataires qui peuvent réaliser ce type d'étude. Il n'est donc pas étonnant que les rapports d'identification, de gestion et de suivi des HVC se ressemblent fortement. De ce fait, et de part des liens relationnels entre le concessionnaire et des prestataires spécifiques, <b>il est difficile de lancer des appels d'offre pour ce type d'étude car ils aboutissent généralement au dépôt d'une seule offre. Il est mieux de négocier les prix unitaires et la durée de l'intervention</b> avec ces prestataires que de lancer des appels d'offres ;</li> <li>▪ les concessionnaires intéressés par la <b>certification OLB / VLC ne doivent pas identifier les HVC</b>, toutefois <b>une identification des HVC présentes sur la concession avant la finalisation ou la révision du plan d'aménagement est une démarche qui ne peut être qu'encouragée (cofinancée par le PPECF à hauteur de 75 ou 80% par exemple)</b>. Elle permet de mieux gérer le social externe (HVC 5 et 6) et d'identifier des séries de conservation et de protection basées sur des critères internationalement reconnus et non sur des critères économiques ;</li> <li>▪ les indicateurs sont dynamiques et requièrent un suivi régulier. Par ailleurs, certaines recommandations de l'étude sur l'état des populations des essences exploitées posent des contraintes à l'application en raison de l'absence de données scientifiques fiables et de leur impact économique.</li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">TdR C017</a></p> <p> <a href="#">Rapport final Identification HVC à SIF Djoum (C017)</a></p>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Etude HVC en RDC (C026)</a></p> <p> <a href="#">Appui à l'identification des HVC en RDC (C027)</a></p> <p> <a href="#">Feuille de route HVC en Afrique Centrale</a></p> <p> <a href="#">Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC dans le bassin du Congo (C106)</a></p>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C018	Utilisation de l'outil Go-Monitor Forest pour évaluer l'impact des modes d'exploitation forestière sur les taux d'ouverture de la canopée et l'impact des populations riveraines dans et autour de l'UFA 09-022			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">WIJMA/CFK</a>	Concessionnaire	<a href="#">ONFI</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
27.340	25.340	83 % de l'intervention 0 % des honoraires	22.07.2013	1 mois	3 mois

**Commentaires**  
Honoraire du consultant 750€/jr x 10.5 jrs = 7.875€, organisation de conférence/atelier 8.000 €, enquêtes suivi-évaluation 40jrs x 50€/j = 2.000€ pris en charge par le bénéficiaire, achat d'images 10.220 €, publication 800€, frais de gestion 1.445€.  
Le prestataire n'a fait ni publication, ni organisé d'atelier de restitution mais a posté un web-report.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 6</b> : Valeurs et impacts environnementaux ; <b>Principe 7</b> : plan d'aménagement ; <b>Principe 8</b> : Suivi-Evaluation ; <b>Principe 10</b> : mise en œuvre des activités.
Mots clés
Télé-détection, images satellitaires, Go-Monitor Forest, couverture forestière, séries agricoles, taux de déforestation, impacts exploitation
Résumé de l'intervention
Suite à une DAC reçue lors d'un audit de surveillance, la Compagnie Forestière de Kribi (CFK) cherchait un moyen pour évaluer ses pratiques de gestion forestière et si possible de les améliorer. Pour y parvenir, le concessionnaire décide d'analyser les taux d'ouverture de canopée sur deux Assiettes Annuelles de Coupes consécutives (2011 et 2012). A cet effet, il a contacté le bureau d'études ONF International, qui, en partenariat avec Astrium (EADS), a

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

développé un outil de monitoring de la canopée, Go Monitor Forest (GMF). Cet outil, basé sur le traitement d'images satellites à Très haute résolution (THR) permet l'analyse des pratiques sur un territoire donné, en l'occurrence, deux assiettes annuelles de coupe dans l'UFA 09-022. Le produit qui en résulte est une carte d'occupation des sols avec les types de surfaces suivantes : Forêt et non-forêt, cette dernière pouvant être subdivisée en Piste, Parcs à bois et Ouverture de la canopée. La vérification de témoins pour le calibrage de l'outil a été réalisée par les équipes du bénéficiaire afin de différencier : Construction des routes, mise en place des parcs à bois, ouvertures causées par les opérations d'abattage et de débardage.

D'autre part, le projet d'étude visait le suivi de la dynamique des activités agricoles menées par les populations riveraines à l'échelle de l'UFA en comparant des images satellite de 2010 et 2013.

#### Commentaires

Intervention nécessaire pour lever une DAC d'un audit de surveillance. Pour des raisons de confidentialité, le rapport n'est pas posté sur le site web.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- analyse des pratiques d'exploitation sur deux AAC ;
- analyse et localisation des zones à risques vis-à-vis de l'intégrité de l'UFA ;
- les pistes représentent 16% des surfaces affectées sur l'AAC 2011 et 17 % sur l'AAC 2012. De manière générale, l'analyse fait ressortir la présence de nombreux ponts de canopée, ce qui corrobore les bonnes pratiques mises en place par la société CFK ;
- la superficie des parcs ne devrait pas dépasser 1.000 m<sup>2</sup> afin de réduire la superficie déboisée. Les parcs plus larges sont inutiles, coûteux à ouvrir et non satisfaisant au regard de l'EFI ;
- les dynamiques anthropiques actuelles autour de l'UFA ne garantissent pas sa pérennité à long terme. Le caractère important des changements d'affectation des sols entre 2010 et 2013 nécessite des actions immédiates et suivies dans le temps. Comme principale recommandation il est proposé d'installer une barrière de contrôle et des gardiens aux entrées de l'UFA ; de redéfinir les séries agricoles ; de revoir le plan d'aménagement, de réaliser des sensibilisations auprès des populations riveraines, de travailler avec les autorités compétentes et suivre les politiques mises en place ;
- ONFi, en tant que prestataire et promoteur de l'outil, a produit en place et lieu de la publication (initialement prévue dans les TdR) un « Web Report ».

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- obtention du taux de déforestation des assiettes de coupes dans les concessions forestières ;
- identification et localisation de la pression anthropique à travers le front agricole ouvert par les populations riveraines dans l'UFA;
- modification des procédures opérationnelles de surveillance et ajustement des indicateurs de monitoring ;
- ajustement des stratégies de gestion des activités illégales pour la maîtrise des activités agricoles des populations riveraines dans l'UFA 09-022 de la Compagnie Forestière de Kribi (CFK).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- les concessionnaires ont là un outil qui leur permet de contrôler, post-exploitation, le taux de déforestation d'une assiette de coupe.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- GMF permet de suivre, de manière objective, le front des plantations agricoles installées par les populations riveraines ;
- les autorités administratives peuvent à partir des résultats mieux cibler leurs actions de sensibilisation et de répression qui permettront au concessionnaire de garantir l'intégrité des UFAs.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **l'outil GMF n'est pas à acheter, c'est un service ONFi payant.** Pour une étude de cas (quand il y a urgence à présenter des données objectives, besoin d'avoir une situation de départ ou pour comparer une situation dans le temps) c'est certainement un outil utile. **Dû au prix d'achat des images (SPOT 6, Pleiade) relativement cher, il est peu adapté pour des suivis fréquents.** D'autres images, certes à résolution inférieure, sont disponibles gratuitement ;
- **les taux journaliers des experts sont supérieurs aux taux qui seront admis en phase II** et si l'appui servait avant tout de promouvoir l'outil, il est à observer que la **contribution financière du prestataire de service** (qui est en même temps le bénéficiaire financier) est **très maigre** ;
- le prestataire n'a pas souhaité utiliser les données du géopositionnement des arbres exploités et des parcs à bois, pourtant disponibles auprès de l'entreprise, pour calculer le degré de précision de l'interprétation automatique de l'outil. Il n'a pas non plus jugé nécessaire de vérifier sur le terrain des classifications qui d'un point de vue aménagement forestier semblent peu logiques. Ces travaux supplémentaires n'étant pas prévus dans les TdR mais sont nécessaires pour **lever les doutes sur la précision de l'outil** ;
- **il faut rechercher et tester des alternatives de monitoring moins coûteuses à partir d'images disponibles**

**gratuitement ou à coût réduit.** L'appui 119 (acquisition d'un drone pour le suivi des opérations forestières et des activités illégales) devrait pouvoir livrer une première alternative.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C018](#)

 [Webreport public](#)

 Rapport final C018 **non publié, pour raison de confidentialité des informations** (*Veillez contacter la personne en charge chez Wijma/CFK aux coordonnées indiquées ci-dessus*).

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Appui en cartographie à la cellule d'aménagement \(C030\)](#)

 [Formation QSIG \(C032\)](#)

 [Test du compas forestier électronique \(C037\)](#)

 [Elaboration d'un algorithme de gestion des coupes \(C090\)](#)

 [Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires dans le PEA 190 en RCA \(TdR C118\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C019	Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière (BNCF) en vue de la promotion de la certification FSC des forêts en RDC			RDC			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Experts / Auditeurs <a href="#">WWF/C4CF</a> , <a href="#">BNCF</a> , <a href="#">SODEFOR</a> , Compagnie Forestière de Transformation, Sicoboïs	Acteurs privés/admin. ONG Concessionnaires	<a href="#">WWF RDC</a> , <a href="#">Bureau Veritas</a> <a href="#">BNCF</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
98.550	80.509	18 % de l'intervention 0 % des honoraires	27.08.2013	14 mois	16 mois

**Commentaires**

La majeure partie du financement consistait à rémunérer les services de Bureau Veritas : audits de six concessions forestières et formation sur le tas des membres du BNCF (49.700€). L'organisation d'ateliers, conférences, sur la révision des Indicateurs Génériques Internationaux et le développement des standards nationaux FSC en RDC a coûté 31.600 € (dont 8.600€ pris en charge par le WWF). Le restant des dépenses concerne la logistique et les frais de gestion dont 9.400€ contribué par le WWF.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Principe 8 : Suivi et évaluation / formation / communication
Mots clés
Bureau national de certification forestière, BNCF, certification de légalité, certification gestion durable, audit à blanc, suivi plans d'action, RDC, WWF
Résumé de l'intervention
Le WWF appui le renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière (BNCF) comme Groupe National de Travail en vue de la promotion de la certification des forêts en RDC. L'intervention a permis de mettre en place des capacités nécessaires au développement des standards nationaux FSC en RDC et à l'accompagnement de la réalisation des audits à blanc dans les concessions forestières des sociétés Sodefor, CFT et Sicoboïs, ainsi qu'au suivi des plans d'action issus des audits à blanc OLB réalisées avec l'appui de BV. Le groupe de travail sur la

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

certification forestière est devenu opérationnel, et a participé au test de la 3<sup>ème</sup> grille APV/FLEGT en RDC.

#### Commentaires

Le BNCF est soutenu par WWF RDC pour promouvoir la certification forestière dans l'ensemble du pays.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- formation des auditeurs forestiers (14 membres) pour les normes OLB et FSC<sup>1</sup> FM du 18-22 février 2013 à Kinshasa ;
- rapport d'audit à blanc OLB des concessions suivantes : (033/11 ; 14/11 ; 033/04) Sicobois ; (047/11 et 046/11) CFT ; et (035/11, 039/11) Sodefor ;
- test de la version no 3 de la grille FLEGT RDC ;
- organisation d'un atelier préparatoire à la consultation nationale des parties prenantes sur les indicateurs génériques internationaux ;
- réalisation d'une émission télévisée sur la certification forestière en RDC en date du 20 mars 2014 sur deux chaînes télévisées notamment la Radio et Télévision Nationale du Congo (RTNC) et B-ONE ;
- organisation d'un atelier d'échanges sur les motions de l'AG 2014 du FSC.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- formation de 14 membres de l'équipe comme auditeur par BV ;
- rapports d'audits (à blanc) OLB pour trois concessionnaires Sodefor, CFT et Sicobois ;
- a fait ressortir les non conformités pour la SODEFOR en mesurant l'écart actuel des activités de l'entreprise par rapport aux référentiels OLB, ce qui a donné lieu à d'autres appuis (C027, C048, C060) ;
- coaching des membres du BNCF formés (4) lors des audits à blanc OLB ;
- réalisation des missions de suivi des plans d'actions à Sodefor et CFT ;

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ partenaire

- les capacités des membres du BNCF sont renforcées ce qui est utile pour tout autre concessionnaire qui souhaite se faire auditer vis-à-vis du standard OLB ou FSC ;
- test et commentaires sur la grille de légalité FLEGT de la République Démocratique du Congo ;
- les bureaux de certification ont à dispositions plusieurs experts pour les audits initiaux/surveillances, etc.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le groupe de travail national sur le développement des standards en RDC bénéficie de l'expertise du BNCF ;
- le BNCF réalise des sensibilisations des différentes parties prenantes sur la certification légale et de gestion durable en RDC ;
- la grille de légalité FLEGT a été testé sur le terrain et des propositions faites pour l'améliorer.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **la décision de s'engager dans la certification doit être portée par le top management des entreprises et des budgets conséquents doivent être dégagés pour mettre en œuvre ces décisions ;**
- poursuivre la collaboration avec le BNCF y compris Sodefor et CFT en phase II ;
- des **formations ISO seraient aussi intéressantes pour les gestionnaires.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C019](#)

 [Rapport final C019](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Formation CES \(C010\)](#)

 [Appui à l'identification des HVC à Sodefor \(C027\)](#)

 [Formation Quantum SIG \(C032\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)

 [Communiqué forum national de la CEFDHAC sur l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RDC \(C052\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(TdR C060\)](#)

 [Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC \(C076\)](#)

<sup>1</sup> Aucun audit à blanc n'a été réalisé suivant le référentiel FSC-FM



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C020	Participation au Mémento du Forestier Tropical			Bassin du Congo
Thématique <sup>1</sup>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation / Coaching	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">CIRAD</a> Forestiers Personnes intéressées	Institut de recherche Concessionnaires Société civile	<a href="#">CIRAD</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
279.685€ (Bailleurs) + 937.905€ (Cirad en personnel)	47.500	96 % de l'intervention 0 % des honoraires	10.01.2014	6 mois	27 mois

**Commentaires**

Chef d'équipe 10.000 €/6 mois, expert junior 5.000 €/6 mois, consultant senior 1.000 €  
 Prachat 200 exemplaires (25.000 €), frais accessoires (voyage internationaux, traductions) : 6.500 €  
 Le CIRAD avait contacté le PPECF en octobre 2012 pour cofinancer le Mémento. Le contrat a été signé plus d'un an après et le PPECF a obtenu les versions papier + clé USB du Mémento début 2016.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Appui transversal aux PCI du FSC et au Réf OLB
Mots clés
Mémento du forestier ; inventaire forêt/ faune ; plan d'aménagement ; plan de gestion ; systèmes de certification forestière ; transformation du bois ; critères et indicateurs de gestion durable ; itinéraires techniques traçabilité
Résumé de l'intervention
Le but de l'appui consistait à cofinancer l'actualisation du dernier Mémento (3 <sup>ème</sup> édition en 1989) est de présenter des chapitres par thématique en mettant en avant les concepts, méthodes et outils correspondants. Le but étant de donner aux utilisateurs potentiels (du décideur au technicien) les moyens de mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire optimisant une action définie. La nouvelle édition du Mémento se partage en deux ouvrages différents, mais très liés. Un premier, édité dans une collection spéciale de QUAE " Enjeux-Sciences", détaille les nouveaux enjeux, perception et impacts, d'une gestion durable des forêts tropicales.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Un autre ouvrage est plus descriptif et opérationnel, avec une version papier délivrant les fondamentaux de la gestion, accompagné d'une clé USB qui présente les illustrations, graphiques études de cas, etc.  
Le PPECF a contribué spécifiquement à la rédaction des chapitres concernant la certification forestière (historique et évolutions ; critères et indicateurs de gestion durable avec les itinéraires techniques ; certifications et traçabilité avec les itinéraires techniques). Le bénéficiaire, coordonnateur principal de l'activité, a contractualisé les rédacteurs, mis en place un comité éditorial ainsi qu'un comité de lecture. La CdG du PPECF a donné ses commentaires sur le draft.

#### Commentaires

L'intervention du PPECF a été décisive pour amorcer le lancement opérationnel du projet de rédaction de l'ouvrage. En effet si tous les bailleurs de fonds étaient tout à fait d'accord pour dire que cet ouvrage était devenu nécessaire, très peu ont contribué à son financement, et n'ont contribué qu'une fois le travail bien initié grâce aux premiers financements obtenus dont ceux du PPECF et du Cirad. Ce dernier est d'ailleurs le bailleur de fonds principal en majeure partie sous forme de main d'œuvre (rédaction) mais également sous forme financière pour arriver à finaliser cet ouvrage faute d'avoir pu obtenir l'ensemble des subventions nécessaires à l'ensemble du projet.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- publication d'une nouvelle édition du mémento du Forestier (2015, version synthétique papier d'environ 1.200 p, accompagné d'une clé USB contenant la version complète de l'ouvrage (équivalent 2000 pages + une bibliothèque virtuelle)) destiné aux décideurs, gestionnaires et opérateurs ;
- cet ouvrage peut être acquis en version papier (49 €) et/ou électronique auprès des éditions QUAE – chez qui il est aussi possible de le télécharger en version électronique (pdf). Il est également possible d'obtenir la version clé USB auprès du CTA de Wageningen aux Pays-Bas ;
- actuellement (20/04/2017) la diffusion est de: 949 exemplaires en version papier, 750 exemplaires en version clé USB et 34 exemplaires en ventes PDF téléchargeable sur le site QUAE ;
- le PPECF a obtenu pour son appui financier 200 exemplaires du Mémento qui ont été distribués de la manière suivante (situation 15.03.17): Pays membre de la COMIFAC 136, membres du CDO (PPECF) 25, cellule de gestion 7, WRI 3, experts forestiers 3, non distribués 26.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- la richesse et la diversité des contenus rend l'ouvrage utile au sein des pays bénéficiaires y compris à l'international pour : les institutions, les structures de recherche et d'enseignement, les organismes opérationnels, les bureaux d'études, les experts, les ONG, etc. qui peuvent le consulter selon les thématiques utiles à chacun d'eux ;
- l'ouvrage est notamment distribué aux étudiants de l'Université de Kisangani en RDC.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- Document utile à plusieurs institutions : opérateurs économiques, administrations, organisations professionnelles, communes, ONG locales etc.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les politiques, décideurs, gestionnaires et bénéficiaires divers et multiples peuvent, désormais, baser leurs actions sur des stratégies consensuelles avec des plans d'actions adaptés aux contextes variés. Il y a donc une grande nécessité de communication entre zones, pays et acteurs pour une application des bonnes pratiques visant à l'objectif de durabilité.
- les retours obtenus de différents utilisateurs sont plutôt éloquentes, à l'exemple de l'article de Pierre Jacquemot, « Gilles Mille, Dominique Louppe et al. (dir.). Mémento du forestier tropical », paru dans *Afrique contemporaine* 2016/1 (n° 257), p. 166-168 qui précise: « Rien n'est oublié dans ce formidable outil qui fait honneur à la recherche francophone. Il a bénéficié de plusieurs contributions financières, celle de l'Agence française de développement (AFD), mais aussi de la coopération suisse (DDC) et allemande (KfW), un bel exemple de mutualisation de moyens européens pour une action indispensable en faveur de la gestion intelligente des forêts tropicales ».

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **poursuivre la collaboration avec des instituts de recherches pour réaliser des études qui montrent les avantages de la certification forestière en Afrique centrale ;**
- se faire financer un ouvrage de ce style est extrêmement difficile malgré son utilité et l'impact qu'il peut avoir sur les réalisations de terrain s'il est largement diffusé. Il est suggéré, pour de futurs ouvrages de ce type, de prévoir dans les financements les coûts de diffusion de l'ouvrage de manière à renforcer son impact. **Même s'il est vendu à un coût très bas (49€) compte tenu des subventions reçues, sa diffusion n'en dépend pas moins des circuits commerciaux, ce qui réduit malheureusement sa diffusion vers les publics ciblés, notamment en Afrique ;**
- la **partie certification ne comprend que 20 pages et même avec les compléments sur la clé USB, cela ne reste qu'un outil de communication et un outil de vulgarisation.** En phase II, il devrait être possible de compiler les approches et expériences terrain de la certification OLB et FSC dans le bassin du Congo dans un document pdf

pour les rendre accessible à un public de professionnels plus exigeant.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C020](#)

 [Rapport final C020](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)

 [Téléchargement du Mémento forestier tropical pour 33,99€](#)

 [Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés – ATIBT \(C034\)](#)

 [Etude marketing des bois \(C051\)](#)

 [Coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)

 [Forêts d'Afrique centrale pour toujours \(C091\)](#)

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C021	Implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC			RDC			
<b>Thématique<sup>1</sup></b>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SODEFOR</a>	Populations autochtones et riveraines	<a href="#">WWF/ RDC</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
24.323	21.675	11 % de l'intervention 0 % des honoraires	27.08.2013	12mois	17 mois

**Commentaires**  
Honoraire du consultant 20 €/j x 60jrs x 2p = 2.400 €, frais de mission point focal Peuples autochtones 25 € x 60 jrs = 1.500 €, restauration et hébergement 23 €/j x 3 agents x 60 jrs = 4.140 €, frais de logistique et déplacement sur le terrain 13.635 €. Cofinancement de SODEFOR à hauteur de 11% de l'intervention

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C1.6 :</b> L'Organisation doit identifier, prévenir et résoudre les conflits en matière de droit ordinaire ou coutumier qui peuvent être résolus à l'amiable, dans un délai approprié, par le biais d'une concertation avec les parties prenantes concernées</p> <p><b>C9.1 :</b></p> <p>HVC 5 : Besoins des communautés. Sites et ressources fondamentaux pour satisfaire les besoins essentiels des communautés locales ou des populations autochtones (par exemple, pour les moyens de subsistance, la santé, la nutrition, l'eau...), identifiés par le biais d'une concertation avec ces communautés ou ces populations autochtones</p> <p>HVC 6 : Valeurs culturelles. Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique au niveau international ou national, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour la culture traditionnelle des communautés locales ou des populations autochtones, identifiés par le biais d'une concertation avec ces communautés locales ou ces populations autochtones.</p>
<p><b>Mots clés</b></p> <p>Population autochtone, Haute Valeur Conservation, cartographie participative, CLIP, PFNL</p>
<p><b>Résumé de l'intervention</b></p> <p>Deux missions de terrain, réalisées en mars et mai 2014, par une équipe mixte constituée du Point focal</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Populations Autochtones du MECNT et du staff (2) de l'ONG UDME, dans les sites pilotes de certification de Tshié (019/03), de Madjoko (023/03) et d'Isongo (045/11) exploitées par la Sodefor en RDC (dans le District de Mai-Ndombe, territoires de Kutu et d'Inongo, province de Bandundu). Ces missions ont permis de faire un état des lieux (dénombrement et localisation des PA, utilisation des PFNL), de sensibiliser les PA sur les critères de la certification qui les touche directement et d'évaluer la prise en compte des intérêts, droits et pratiques traditionnels des Peuples Autochtones dans le processus de la gestion durable des sites pilotes se trouvant dans leurs terroirs.

#### Commentaires

L'intervention était suivie par WWF/C4CF dans le cadre de la convention de partenariat avec le PPECF.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- cartographie sociale participative des terroirs des PA traditionnellement occupés : a) Concession forestière 019/03 Tshié, b) Concession forestière 023/03 Madjoko, c) Concession forestière 45/11 Isongo ;
- réalisation des cartes des villages des peuples autochtones. Dans ce cadre, la superficie totale concédée aux droits coutumiers et fonciers des PA est estimée à près de 18.000 hectares. Cette cartographie des terroirs a permis de comprendre la dynamique d'occupation de l'espace forestier par les PA ;
- dénombrement des PA dans les concessions forestières 019/03 Tshié, 021/03 Madjoko et 45/11 Isongo qui étaient 3.609 personnes au moment de l'étude dont 732 hommes, 717 femmes, 1.120 garçons et 1.040 filles. Ceci dans l'optique d'envisager des mesures pour assurer la défense et intérêts des PA dans leur espace vital ;
- identification des principaux PFNL utilisés par les PA (une trentaine d'essences forestières dont les sous-produits : fruits, résine, gommages, feuille, sève, racines, etc.) sont utilisés par les peuples autochtones dont certaines essences sont concurrentielles ;
- la vulnérabilité des PFNL par rapport à l'exploitation forestière et à la récolte dans les concessions 019/03, 021/03 et 45/11, est certaine à travers l'exploitation illégale, ce qui n'est pas le cas de Sodefor. L'ouverture des routes facilite la collecte des PFNL qui sont revendus aux employés de la société forestière ;
- l'intervention a permis au PA d'organiser des comités de gestion mixtes (16 membres) reconnus par la Sodefor à travers des lettres circulaires ;
- les PA ont été sensibilisés sur les Principes Critères et Indicateurs (PCI) de la certification FSC FM, et notamment sur le principe 3 y compris sur le CLIP ;
- les parties prenantes (Populations locales, SODEFOR et autorités administratives, etc.) sont informées sur les droits spécifiques des peuples autochtones à travers les messages clés et le cadre fonctionnel de la stratégie de WWF pour les Peuples Autochtones.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- les enquêtes d'identification des PFNL les plus utilisés par les PA ont permis à WWF/C4CF de faire un plaidoyer auprès de la société SODEFOR pour faciliter le transport de ces spéculations du lieu de récolte jusque sur les marchés de Kinshasa ;
- l'intervention a permis à l'entreprise SODEFOR de réviser sa stratégie/politique d'appui des peuples autochtones pygmées riverains de ses concessions forestières ;
- l'intervention a permis à Sodefor d'obtenir des informations quantifiées et géoréférencées pour les 3 concessions ;
- un résultat important consiste dans l'amélioration de la relation de l'entreprise avec les peuples autochtones à travers la création de comités de gestion mixtes.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la mise en œuvre des cadres de collaboration avec les populations autochtones et locales permet d'améliorer les relations avec les communautés locales, avec pour effet bénéfique une réduction des conflits sociaux autour des concessions forestières certifiées ou en cours de certification ;

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les résultats de cette étude ont alimenté l'étude sur les HVC réalisée par FRM pour le compte de la Sodefor dans sa démarche vers la certification de légalité OLB.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'actualisation des études socio-économiques et environnementales permet d'être à jour des préoccupations des populations riveraines (locales et autochtones) qui peuvent être mieux adressées par des cadres de concertations qui prennent en compte toutes les parties prenantes du site d'exploitation ;
- **activité peu coûteuse qui permet de s'assurer du respect des droits des PA par les concessionnaires et qui en même temps permet au concessionnaire de créer une plateforme de concertation avec la population riveraine ;**
- avec un peu plus de temps il aurait été possible de **rédiger un plan de travail spécifique aux PA ;**
- identifier quelques activités prioritaires des PA qui sont en relation avec la certification afin d'assurer un accompagnement technique par une structure des PA ;
- réviser le modèle de cadre logique de la demande d'appui du PPECF ;

- la sélection d'un prestataire pour la réalisation d'une intervention devrait être ouverte à un public diversifié et non pas seulement par procédure de consultation restreinte.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C021](#)

 [Rapport final C021](#)

 [Test d'appui aux peuples autochtones dans la commercialisation des PFNL \(C021\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Etude HVC en RDC \(C026\)](#)

 [Appui principe 3 FSC FM à Mbang \(C028-C031\)](#)

 [Formation en cartographie CIB/OLAM \(C030\)](#)

 [Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon \(C046\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Renforcement des capacités des organes de concertation \(CPF\) et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 \(C092\)](#)

 [Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 \(C093\)](#)

 [Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C023	Révision de la fiscalité forestière en faveur de la gestion durable			Cameroun
Thématique <sup>1</sup>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Groupement de la filière bois du Cameroun ( <a href="#">GFBC</a> )	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">Form International</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
N.A.	37.332	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	11.09.2013	3 mois	N.A.

**Commentaires**

Un appel d'offre restreint a été lancé en Janvier 2013 et 8 bureaux contactés, toutefois sans suite (aucune proposition déposée). Par la suite FORM s'est proposé pour la réalisation de l'étude mais à condition de revoir une partie des TdR initiaux. Un contrat en gré à gré a été signé le 11 septembre 2013.

Initialement le contrat prévoyait un financement global de 49.776 € réparti comme suit : Honoraires Chef d'équipe - forestier économique 19j x 750 €, soit 14.250 €, Expert forestier et carbone 23j x 750 € = 17.250 €, Expert en fiscalité forestière 17j x 400 € = 6.800. Perdiems internationaux : 26 x 171 €/j = 3.300 € ; nationaux 8 x 135 €/j = 1.080 €. Transport international 2.000 € x 2 = 4.000 € ; transport local 150 € x 3 = 450 € et frais de visas 250 € x 2 = 500 €. Finalement le contrat a été résilié en commun accord en juillet 2014 et soldé à 75% de sa valeur initiale.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Principe 5 : Bénéfices générés par la forêt
Mots clés
certification, APV/FLEGT, Fiscalité forestières incitative, redevance forestière annuelle, taxes d'abattage, taxes entrées usines, taxes liées à l'export, taxes sur la valeur ajoutée, finance carbone
Résumé de l'intervention
Soucieux de créer une discrimination positive des entreprises certifiées dont les exigences contribuent à une meilleure gestion des concessions forestières et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines, le Groupement de la filière Bois du Cameroun (GFBC) a sollicité une étude permettant de proposer des mesures incitatives pour les concessionnaires forestiers certifiés à maintenir leur niveau de GFD. Si ces mesures incitatives

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

arrivent vraiment à générer un avantage fiscal, elles devraient encourager d'autres sociétés à s'engager vers la certification forestière. La révision de la fiscalité, étant avant tout une décision politique, il s'agissait pour le GFBC de récolter des arguments fondés lui permettant de réaliser un lobbying auprès des administrations compétentes. Cette étude a été confiée à Form International qui a réalisé les enquêtes sur le terrain entre octobre et décembre 2013. Cette étude devait s'arrimer à la réforme institutionnelle prévue en 2014 pour servir de guide. Le prestataire a remis un rapport provisoire le 21 Décembre 2013.

#### Commentaires

Toutefois, le positionnement du prestataire, l'état des lieux décrit et les propositions avancées par les consultants n'ont pas fait l'unanimité au sein du GFBC. A cela se sont ajoutés des développements nouveaux relatifs à la fiscalité forestière en 2014 nécessitant de facto une reprise complète de l'étude. Le PPECF a donc préféré résilier le contrat. Un communiqué public a été rédigé à l'attention des parties prenantes :

*Au vu des derniers développements relatifs à la fiscalité forestière au Cameroun, le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) et le bureau FORM International conviennent de ne pas poursuivre l'étude « Révision de la fiscalité forestière en faveur de la gestion durable ». Le contrat C023 se clôture donc par la réception du rapport provisoire transmis au PPECF en date du 21 décembre 2013.*

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Rapport provisoire non public présentant plusieurs pistes (non validées au stade du draft) devant conduire à une révision de l'assiette fiscale au bénéfice des concessionnaires.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Le PFBC attendait de l'appui des propositions concrètes et quantifiées pour alléger le poids des taxes qu'elle pouvait ensuite remettre au MINFI pour étude. Les propositions devaient aussi avancer des solutions pour compenser le manque à gagner de l'Etat camerounais si certaines taxes allaient être réduites pour les concessions certifiées. Le prestataire qui a signé le contrat avec le PPECF/COMIFAC a préféré ouvrir le champs de l'étude à d'autres possibilités de récompenser (crédit carbone) les concessionnaires certifiés plutôt que de se limiter aux problèmes et revendications du GFBC. Il a également basé son approche sur l'unique certification FSC-FM alors que celui-ci est un certificat privé et volontaire non-officiellement reconnu par l'administration. Du coup, le contenu du rapport provisoire a été jugé en dessous des attentes du bénéficiaire. Le prestataire se référant à sa proposition technique soumise (qui justement modifiait considérablement les TdR initiaux), est resté campé sur sa position.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Seul le PFBC a obtenu le rapport provisoire et l'a jugé de son point de vue et en fonction de ses besoins, comme non satisfaisant. Le GFBC a déposé en août 2014 une nouvelle demande d'appui pour la fiscalité qui n'a pas obtenu la non-objection de la part de la COMIFAC/KfW.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Le rapport préliminaire n'a pas été rendu public.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **plutôt que d'adapter les TdR aux désirs d'un prestataire il aurait fallu relancer l'AO et si à nouveau infructueux, abandonner l'appui ;**
- le contrat aurait dû être plus spécifique quant au bénéficiaire de l'appui. FORM considérait le PPECF comme bénéficiaire et le PPECF considérait le GFBC comme bénéficiaire ;
- le GFBC avait une vision très spécifique de l'appui (besoin de proposer et de justifier des modifications dans les lois fiscales camerounaises afin de faciliter un lobbying par la suite. Pour cela il aurait souhaité que le consultant prenne la loi fiscale de 2013 point par point en proposant des changements en faveur d'une fiscalité incitative pour les concessionnaires s'engageant dans la gestion durable). **Un membre du GFBC aurait dû accompagner l'équipe de consultants** et des rapports intermédiaires plus fréquents auraient peut-être permis de corriger la trajectoire en cours d'étude plutôt que de faire le constat de non-atteinte de l'objectif lors du dépôt du rapport préliminaire ;
- l'étude a mis tellement de temps à se mettre en place qu'elle a finalement débutée quand il était déjà trop tard (réforme fiscale déjà en cours).

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C023](#)

 La non-publication du rapport provisoire C023 faisait partie des clauses de résiliation du contrat

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Etude coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)

 [Plateforme RBUE en RDC \(C076\)](#)

 [FdR PAFC au Congo \(C111\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C024	Lutte antiérosive au Gabon			Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Rougier Gabon</a> & <a href="#">CEB/ PW</a>	Concessionnaire	<a href="#">TEREA</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
136.600	94.700	70 % de l'intervention 0 % des honoraires	24.09.2013	12-15 mois	13 mois

**Commentaires**  
 2 consultants mobilisés, honoraire : 650 € /j x 52j x 2 experts, suivi siège & reportage 650 €/j x 10j x 2 experts, évaluation finale 650 €/j x 4j x 2 experts, déplacement entre sites 650€/j x 7j x 2 experts. Autres logistiques à charge des entreprises : transport internationaux 2.250 €/vol x 4 ; déplacement sur site 100 €/j x 102j= 10.200 €; logement et restauration sur site 100 €/j x 102 = 10.200 € ; transport vers et entre sites, hébergement en capitale, frais de réunion 11.000 €.

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**  
**Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux**  
**Mots clés**  
 Erosion, lavakas, caisson en bois, encadrement-formation, stabilisation des pistes forestière, re-végétalisation, talus, génie végétal, géotextile, hydroseeding, Gabon  
**Résumé de l'intervention**  
 La gestion des problèmes d'érosion en concession forestière par des techniques de génie végétal s'est déroulée en trois étapes principales :  
 ▪ une phase préalable de **diagnostic** visant à repérer les principales zones d'érosion et à proposer des moyens d'intervention, prioriser les travaux et effectuer un estimatif des coûts (8 jours sur le terrain par entreprise plus 4-5 jours pour la rédaction d'un rapport de diagnostic) ;  
 ▪ une phase de **formation** qui passe par une première mission de formation théorique aux principales techniques de génie végétal (1 à 2 jours) et ensuite à la mise en pratique lors de la phase travaux proprement dite (qui s'étend pendant toute la durée des travaux) ;

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

- une phase de réalisation des **travaux** qui correspond à une période de mobilisation importante de personnel et d'engins de chantiers. Cette phase est la plus couteuse pour l'entreprise du point de vue financier, mais également celle qui nécessite le plus de temps (environ 1 mois pour un ouvrage de type caisson de bois).

Les phases 2 et 3 ont été réalisées de manière consécutive pour des raisons de gains de temps et de réduction des frais de transport.

Le projet d'appui à la gestion des érosions en exploitation forestière a été réalisé entre novembre 2013 et octobre 2014, sur les sites d'exploitation de deux entreprises forestières au Gabon : ROUGIER à Franceville (Haut-Ogooué) et CEB-PWG à Lastourville (Ogoouée-Lolo). Pour être pertinent, il a concerné l'ensemble des sites : c'est-à-dire la superficie des CFAD comprenant les zones en cours d'exploitation, en arrêt d'exploitation, ainsi que les zones industrielles et camps forestiers.

Les diagnostics ont mis en évidence une variété importante de formes d'érosion (lessivage et effondrements de bord de piste, érosion massive, creusement de canyon et lavakas,...) liée à une gestion des eaux de surface souvent défectueuse.

#### **Commentaires**

A l'origine, il était prévu de répéter cette intervention dans d'autres pays (avec des conditions sols différentes) pour capitaliser les acquis dans un guide de gestion des érosions. L'intervention CO24 a principalement servi à résoudre une DAC et aucune entreprise dans les autres pays d'intervention n'était intéressée à investir autant de moyens mais surtout de temps et de ressources humaines à cette problématique (qui n'était pas une priorité chez eux). De ce fait, le guide n'a pas pu être rédigé car pas assez de situations différentes rencontrées sur les deux concessions.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- descriptif des principales techniques de stabilisation de sols par génie végétal ;
- diagnostic (fiche par chantier) sur les dégâts causés par l'érosion dans les chantiers d'exploitations (en cours et récents), y compris autours des unités industrielles et camps du personnels ;
- formation de 14 cadres/agents à Rougier Gabon, ainsi qu'à CEB /PW (chef de site, responsable aménagement, responsable développement et construction, responsable certification, responsable cartographe + aides, chef chantier, responsable construction route, suivi des normes EFIR, conducteurs, etc. ;
- coûts des travaux à réaliser, moyens matériels et ressources humaines à mettre en œuvre, par chantier (Rougier et CEB/PW) ;
- rapports d'intervention des deux missions, accompagné des illustrations et photo des techniques antiérosives.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- la période de formation a permis aux forestiers de constater l'importance de ces travaux et d'évaluer leur incidence en termes d'expertise et de mise à disposition des ressources humaines et des engins. Le fait que ce genre de travaux soit lourd, a amené les forestiers à réfléchir sur ces questions de lutte érosive. En effet, bien que ces travaux soient nécessaires en cas de forte érosion, et parfois imposés dans le cadre d'audits de certification, il paraît important d'anticiper les phénomènes d'érosion au travers d'une meilleure préparation de chantier de construction de routes qui permettrait de limiter ce genre de dégâts. Etudier la topographique, l'hydrologique et l'érodabilité des sols permettrait en effet de mieux évaluer les ouvrages de gestion des eaux à mettre en place et les dimensionner afin d'éviter que des mesures correctives de la sorte deviennent nécessaires.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- il faut compter pour la partie diagnostic de terrain, préconisations et dimensionnement des travaux, un temps d'intervention total d'un expert de 12 à 13 jours pour une concession forestière sur laquelle, entre 10 et 15 zones d'érosion principales sont observées ;
- la stabilisation des sols par des méthodes de génie végétal est couramment employée sur des sites miniers et pétroliers. En revanche, l'expertise liée à ce type d'intervention reste très peu fréquente dans le cadre des chantiers d'exploitation forestière. A ce titre, les diagnostics et travaux réalisés sur les sites des deux entreprises forestières sont novateurs ;
- les coûts moyens de restauration de zones érodées par le moyen de caissons en bois sont fonction de l'éloignement du site, de la disponibilité des matériaux et du matériel et de la taille de l'ouvrage et varient entre 20 et 32€/m3 d'ouvrage. Pour le calcul de la durée de construction des ouvrages, il faut compter avec 30 à 50m3 d'ouvrage par journée de travail ;
- la gestion de l'érosion doit être intégrée en amont (lors de la construction des routes, pistes et ouvrages). Il existe des techniques de luttés anti érosive pour stabiliser les sols dont la ré-végétalisation est l'une des meilleures méthodes pour y parvenir.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- la majorité des conducteurs d'engins ne maîtrisent pas les techniques d'EFI. La création de centres professionnels de formation en conduite d'engin lourds pourrait combler ce vide.

### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- d'un point de vue organisationnel, un délai plus long entre la première et la deuxième mission dans chaque entreprise aurait laissé plus de temps aux entreprises pour qu'elles préparent le matériel en amont du chantier avant l'arrivée de l'expert (approvisionnement en matériaux,...). Ceci aurait permis d'éviter des problèmes d'organisation et de logistique lors de la phase de travaux et de formation ;
- très peu de concessionnaires forestiers utilisent la pelle excavatrice (indispensable d'après les expert pour un chantier forestier), considérée trop chère par la plupart des concessionnaires ;
- il est à noter que les caissons en bois sont idéalement réalisés en utilisant du matériel spécifique, et notamment du géotextile et des fers à bétons. Néanmoins du fait de leur indisponibilité sur les chantiers, probablement à cause du coût de cette matière, l'expert a dû s'adapter aux moyens mis à disposition tout en construisant des ouvrages de qualité ;
- la protection des caissons en bois doit être effectuée par un réseau de drainage des eaux de ruissellement adéquate et régulièrement entretenu afin d'assurer la pérennité de ces ouvrages. Il est donc **important qu'une mission post-installation procède à des observations sur le terrain afin d'évaluer l'efficacité/robustesse des caissons plusieurs mois/années après leur construction et notamment après la saison des pluies**. Ceci n'a pas encore été fait et pourrait être réalisé en phase II ;
- les entreprises doivent recruter du personnel qualifié (exemple un **ingénieur route qui va suivre la construction des routes et pistes dans les différents chantiers** de l'entreprise et s'assurer de l'application des techniques usuelles) pour **minimiser, de manière préventive, l'impact sur l'environnement**. Les coûts des quelques travaux de restauration effectués lors de cet appui ont clairement démontré que le retour sur investissement d'un tel recrutement est bénéfique dans le long terme. Mieux vaut prévenir que guérir.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C024](#)

 [Lutte antiérosive au Gabon C024](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Référentiel de bonnes pratiques d'abattage contrôlé en forêt tropicale \(C015\)](#)

 [Etude risques accidents \(C025\)](#)

 [Optimisation des pratiques d'exploitation du groupe Rougier – rapport intermédiaire \(C074\)](#)

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)

 [Elaboration des directives EIE en Afrique centrale \(C114\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C025	Etude des dangers sur le site industriel (Bidou II) de la Compagnie Forestière de Kribi (CFK) et des dangers du chantier d'exploitation de l'UFA 09-021			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">CFK/ GWZ</a>	Concessionnaires	<a href="#">JMN Consultant</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
28.523	23.919	19 % de l'intervention 0 % des honoraires	17.09.2013	3 mois	11 mois

**Commentaires**

L'appui consiste en deux études des risques distinctes :

- l'étude des dangers du chantier d'exploitation de l'UFA 09-021 (CFK/GWZ) pour un montant de 11.738 € : l'expert senior 381 € /j x4 jrs, Ing E&F 228 €/j x 15 jrs, ing. HSE 228 €/j x 10 jrs, expert analyse des risques 190 €/j x 8jrs. Autres logistiques : déplacement urbain et interurbain 1.220 €; perdiems 45 €/j x 30 jrs ; divers : recherche, reprographie, rapportage 380 €.
- l'étude des risques du site industriel de Bidou II (CFK/GWZ) pour un montant de 12.180 € : l'expert senior 304 € /j x 6 jrs, ing. QHSE 152 €/j x 22 jrs, electrotechnicien 152 €/j x 10 jrs, expert analyse de laboratoire 122 €/j x 10 jrs, analyse des risques 190 €/j x 8jrs, Elaboration des TdR 152 €/j x 3 jrs. Autres logistiques : déplacement urbain et interurbain 1.220 €; perdiems 45 €/j x 18 jrs ; divers : recherche, reprographie, rapportage 1.753 €.

Le Groupe Wijma a pris en charge les 19,25% de taxe sur ces services.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 1</b> : Conformité avec les lois et réglementations nationales
Mots clés
Risques accidents, chantiers d'exploitation, scierie, plan d'action, EPI (équipement de protection individuel)
Résumé de l'intervention
La réalisation de l'étude des dangers de la scierie de la Compagnie Forestière de Kribi (CFK), vise la conformité des

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

activités de cette entreprise à la réglementation nationale en matière d'implantation et d'exploitation des établissements classés et, aux principes et critères de bonne gestion forestière du FSC. Celle-ci obéit à la procédure et au canevas du MINMIDT (arrêté N°079/CAB/MINIMIDT du 19 Juillet 2007 fixant les modalités de réalisation des études des dangers, etc.).

Cette intervention a analysée de façon systématique aussi bien les différentes activités et l'environnement de la scierie de Bidou (CFK), que celle du chantier d'exploitation sur l'UFA 09-021, en vue d'y identifier les dangers potentiels, de les analyser et de prévoir des mesures spécifiques pour en réduire leur probabilité d'apparition, ainsi que de minimiser les effets si cette situation venait à se produire.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- A la suite de l'analyse des risques sur le site de Bidou II, treize scénarios ont été retenus pour une caractérisation dans une analyse supplémentaire :
  - SR01 (incendie et intoxication dues à la présence de poussière de bois), SR02 (atteintes auditives dues aux hauts niveaux sonores), SR03 (dommages dus à des projections de morceaux de lames cassées), SR04 (dommages dus à la projection de morceaux de bois), SR05 (atteintes auditives dues au haut niveau sonore dans les parcs), SR06 (intoxication due à la manipulation des produits de traitement du bois), SR07 (enfermement dans une cellule du séchoir), SR08 (explosion du transformateur), SR09 (électrocution lors l'inversion), SR10 (court-circuit sur le réseau de câblage électrique), SR11 (accident de la circulation impliquant un camion-citerne de carburant), SR12 (déversement/incendie lors du dépotage/pompage), SR13 (feu de bac dû au déversement de gasoil) ;
- Pour le chantier d'exploitation il a été fait les recommandations suivantes pour réduire les risques et agir plus efficacement en cas de situations d'urgence :
  - mise à disposition du campement et du chantier d'exploitation de moyens de communication fonctionnelle à plein temps (téléphone satellite par exemple) ;
  - mise à disposition d'un véhicule supplémentaire de relai au chantier pouvant faciliter les éventuels cas d'évacuation d'urgence ;
  - le remplacement du camion benne de transport du personnel qui se trouve vieillissant ;
  - la sensibilisation des opérateurs sur l'importance du port d'EPI, le remplacement des EPI dès manifestation du besoin par les opérateurs ;
  - l'installation de panneaux de signalisation routière le long des pistes de desserte (principales et secondaires) et le dégagement périodique de l'emprise des pistes principales ;
  - la dotation de l'équipe de maintenance forêt de même que les équipes de parcs de bouchons d'oreille.
- Rapports de l'étude pour le site de Bidou II et le chantier d'exploitation dans l'UFA 09-021, y compris plan d'action détaillé avec des mesures pour atténuer les risques potentiels.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'identification des dangers et leur classification ;
- plan de prévention des risques ;
  - la distribution des EPI ;
  - la présence d'un comité d'Hygiène et de Sécurité au Travail ;
  - l'interdiction de fumer dans le site ;
  - l'installation d'extincteurs, de bacs à sable ;
  - la réalisation de visites médicales du personnel ;
  - la formation et l'information des employés aux risques encourus à leur poste de travail ;
  - la rédaction et l'affichage aux postes de travail des fiches de sécurité des machines ;
  - faire un entretien périodique des équipements de levage ;
- plan d'urgence.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'intervention permet de se conformer par rapport à la loi, avoir une visibilité sur les acquis d'un concessionnaire et les insuffisances dont il faudrait remédier à court terme/moyen terme ;
- vu que les dangers sont très similaires d'un site de transformation à un autre ou d'un site d'exploitation à un autre, il y a moyen de transposer la majorité des mesures décrites dans l'étude vers d'autres concessions.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- possibilité de réduire le nombre de DACs pour les entreprises certifiées ;
- les insuffisances ont fait l'objet d'une formation groupée spécifique lot 1 (C084) : lutte incendie, secourisme & sécurité, gestes et postures.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

Les recommandations des plans d'actions qui présentent les mêmes besoins pour certains opérateurs peuvent faire

l'objet des formations groupées. Toutefois, une convention avec les concessionnaires bénéficiaires ainsi qu'une contribution financière de ceux-ci doit être acté dans un MoU en début de phase II.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C025](#)

 [Etude risque accident à CFK/ GWZ \(C025\)](#)

 [Etude risque accident UFA 09-024 \(C025\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)

 [Lutte antiérosive au Gabon \(C024\)](#)

 [Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning – rapport final \(C112\)](#)

 [Formation en sécurité, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

 [Référentiel bonne pratique abattage EFI \(C015\)](#)

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)

 Guide EFI (C066) disponible à partir de Septembre 2017



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C026	Identification des HVC à la SODEFOR en RDC			RDC
<b>Thématique<sup>1</sup></b>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sodefor / RDC</a>	Concessionnaire	<a href="#">FRM</a>	AO restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
59.515	44.979	24 % de l'intervention 0 % des honoraires	21.10.2013	8 mois	11 mois

**Commentaires**  
Honoraires experts FRM (20 hj/mois x 8 mois) = 160hj x 234 €/jr, soit 37.440 €, 34 % des frais de déplacement divers entre sites forestiers = 7.539 €. SODEFOR a cofinancé 66% des frais de déplacement

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 9</b> : Haute valeurs de conservation (HVC)
<b>Mots clés</b>
Haute Valeur de Conservation (HVC), seuil critique, mesures de gestion, mesures de suivi
<b>Résumé de l'intervention</b>
L'identification et la protection adéquate des Hautes Valeurs pour la Conservation (HVC) étant une étape essentielle du processus de certification de gestion responsable, SODEFOR a obtenu un appui financier du PPECF, pour établir une étude des HVC pour ces 3 concessions : Madjoko (CCF 035/11 ; 168.695ha dont 73.301ha productifs), Bonkita/Nteno (CCF 039/11 ; 253.570 ha dont 132.380 ha productifs) et Isongo (CCF 045/11 ; 335.161 ha dont 114.527 ha productifs). Cette étude a été menée en 2014 avec l'appui technique de FRM Ingénierie et du WWF. L'étude s'est appuyée sur 2 références : i) l'Interprétation nationale des critères HVC pour la RDC élaborée en 2012, ii) le Guide générique pour l'identification des HVC publié en 2013 par le HCV Resource Network. La méthodologie utilisée pour les trois concessions: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etude documentaire</b> (janvier/février 2014) ;</li> <li>▪ <b>Analyse des données</b> disponibles (février/mars 2014). La plupart des traitements de données ont été établis dans le cadre de la préparation du Plan d'Aménagement (calcul de densité des espèces ligneuses, structures par classes de diamètres, calcul des IKA des espèces fauniques, cartes de répartition, carte d'occupation du sol...) ;</li> <li>▪ <b>Collecte de compléments de données</b> : interrogation des populations pour évaluer la présence des HVC 4, 5 et 6</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

(février/mars 2014) ;

- **Consultation des populations** à travers une séance d'information au démarrage de l'étude (février/mars 2014) auprès des différents groupements représentés sur les 3 concessions et une séance de restitution des travaux (novembre 2014) auprès des mêmes représentants ;
- **Rédaction** des rapports d'étude, l'identification des HVC présentes, l'analyse des menaces pour le maintien des HVC, élaboration des plans de gestion et des plans de suivi des HVC pour chaque concession (avril/nov 2014) ;
- **Consultation des autres parties prenantes** (Atelier national, décembre 2014).

#### Commentaires

Mission de suivi de l'identification des HVC réalisée par WWF/C4CF (C027). FRM qui réalise le plan d'aménagement de la concession 045/11 a mobilisé d'autres experts pour cette intervention, y compris le coaching SODEFOR pour la certification OLB.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- 3 études confidentielles HVC (une pour chacune des concessions) et un rapport public ;
- élaboration d'un plan de gestion, ainsi qu'un plan de suivi du maintien des HVC dans les concessions ;
- plan d'action pour récolter les données manquantes (localisation de certaines HVC 1, les HVC 4, 5 et 6 à travers une cartographie participative avec les populations riveraines) ;
- à ce jour, aucune preuve n'est disponible que ces plans ont effectivement été mis en œuvre.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis à la Sodefor de catégoriser les types des HVC présente dans sa concession, d'élaborer des mesures de protection et des critères de suivi évaluation. Pour la localisation précise des sites hébergeant des HVC de catégorie 4, 5 ou 6, SODEFOR devra entreprendre études de cartographie participative similaires au contrat C021 « peuple autochtones » avec les populations riveraines impliquées.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- c'étaient les premières études de ce genre en RDC et elles ont permis d'identifier des lacunes dans la démarche nationale d'identification des HVC en RDC (problèmes de seuils pour définir si une valeur est importante et besoin de clarifier des terminologies vagues utilisées dans cette démarche) ;
- les études ont débouché sur un canevas l'identification et la gestion des HVC au sein des concessions forestières qui (si SODEFOR donne l'autorisation de partager les documents avec d'autres concessionnaires) pourra être utilisés par les concessionnaires forestiers et agro-industries qui doivent mettre en place cette exigence.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- cette intervention a permis d'enrichir les débats lors des réunions de travail du HCV-Regional Working Group et de préciser les lignes directrices des HCV et IFL élaboré par le groupe de travail sous régional.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- certaines entreprises travaillent avec un seul prestataire qui n'est pas spécialisé dans tous les aspects de la certification forestière responsable. Dans ce cas, non seulement le principe de l'appel d'offre ne fonctionne pas (comme le prestataire se trouve dans une situation de détention d'information privilégiée il peut appliquer des prix exagérés dans son offre financière), mais l'entreprise est également mal servie. Elle n'obtient plus d'avis externes, le prestataire fait en sorte que les études consécutives ne mettent pas en cause les travaux préalables et finalement on se retrouve avec des documents génériques qui ne diffèrent pas trop des lois et pratiques nationales. Au lieu de propositions innovatrices et spécifiques on obtient des documents passe-partout. Cette approche risque de se poursuivre à travers le système de convention entre le PPECF et le bénéficiaire prévue en phase 2. **Des clauses devront être incluses dans ces conventions pour éviter que le bénéficiaire engage toujours le même prestataire ;**
- pour obtenir des fonds du PPECF, **le prestataire a poussé le bénéficiaire à s'engager dans une certification de gestion responsable**, lui faisant croire qu'il était possible d'obtenir un certificat de légalité après 1 an, le FSC-CW l'année suivante et le certificat de gestion durable en 3<sup>ème</sup> année. L'étude HVC n'aurait pas dû être lancée avant l'obtention du certificat de légalité. En 2017, la SODEFOR n'a toujours pas obtenu le certificat de légalité.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C026](#)

 [Résumé public HVC SODEFOR \(C026\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Identification HVC à SFID Djoum \(C017\)](#)

 [Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)

 [Appui à l'identification HVC SODEFOR \(C027\)](#)

 [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)

 [Redéfinition des séries de conservation au Gabon \(C035\)](#)

 [TdR Coaching Sodefor en RDC \(TdR C060\)](#)

 [TdR étude IFL \(C098\)](#)

 [Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C027	Missions de suivi à l'identification HVC à la Sodefor en RDC			RDC			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sodefor / RDC</a>	Concessionnaire	<a href="#">WWF RDC</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
6.972 €	6.972 €	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	27.08.2013	8 mois	13 mois

**Commentaires**  
 3 Missions d'environ 10 jours chacune par WWF/C4CF (PPECF: billet d'avion x 3 voyages, nutrition + alimentation pendant 30 jours x 50 euros), soit au total 6.972 €. Les honoraires des cadres et experts du WWF étant pris en compte dans l'appui C011 et C021.

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**  
**Principe 9 : Haute valeurs de conservation (HVC)**  
**Mots clés**  
 Appui/ accompagnement, identification HVC, cartographie de la végétation, seuil critique, mesures de gestion, suivi-évaluation  
**Résumé de l'intervention**  
 SODEFOR et FRM ont conduit des études permettant d'évaluer la biodiversité spécifique et éco systémique sur les concessions concernées (Isongo, Madjoko et Nténo). Par la présente intervention, la SODEFOR souhaite mettre en place une gestion forestière respectueuse des Hautes Valeurs de Conservation afin d'être conforme avec le principe 9 du Forest Stewardship Council et a sollicité à travers FRM des fonds du PPECF pour se donner les moyens de réaliser l'étude des HVC sur les 3 concessions citées ci-haut.  
 Les Forêts à Haute Valeur de Conservation se définissent comme celles ayant une importance exceptionnelle à l'échelle nationale, régionale ou mondiale, grâce aux valeurs significatives qu'elles protègent ou aux attributs remarquables qui les caractérisent. Elles se déclinent en 6 types de HVC.  
 C'est dans ce cadre que, WWF/C4CF assure le suivi des travaux d'identification des HVC menés par FRM et a joué le rôle d'interface avec les populations riveraines pour s'assurer que ces dernières ont été impliquées dans le processus.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

## Commentaires

### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- présentation du concept des Hautes valeurs pour la conservation et sa place dans la gestion forestière durable (HCV de type 1 à 6) ;
- identification avec l'aide des Populations Autochtones la présence de HCV de type :
  - HCV 4 : portant sur les « services écologiques essentiels » ; Protection des bassins hydrographiques ; Protection contre l'érosion ; Protection contre les incendies) ;
  - HCV 5 : portant sur les « besoins essentiels des communautés » ;
  - HCV 6 : portant sur « l'identité culturelle traditionnelle » ;
- les mesures de gestion et de suivi des HVC identifiées lors de cette consultation ont été présentées et expliquées aux représentants de la communauté locale afin de recueillir leurs avis ;
- rapport final d'accompagnement du processus et élaboration du rapport final ;
- rapport final HVC réalisé par Sodefor en tenant compte des observations des populations.

### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis à WWF/ de suivre l'identification des HVC présentes dans les trois concessions forestières et d'apprécier les mesures de gestion proposées par FRM ;
- ce suivi rapproché a contribué au respect du délai pour la réalisation de l'activité.

### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la participation d'une ONG de conservation au processus d'identification des HVC a facilité le dialogue avec les populations autochtones et a permis de s'assurer d'une forte implication des populations autochtones dans le processus d'identification.

### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- c'était le premier exercice d'identification des HVC dans des concessions forestières en RDC. La collaboration du concessionnaire avec le WWF et le bureau d'étude a permis de donner plus de crédibilité au travail réalisé ;
- les challenges rencontrés ont permis d'enrichir les débats du Groupe de Travail Régional HVC lors de l'élaboration d'un guide d'identification, de gestion et de suivi des HVC dans le bassin du Congo.

### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- certaines entreprises travaillent avec un seul prestataire qui n'est pas spécialisé dans tous les aspects de la certification forestière responsable. Dans ce cas, non seulement le principe de l'appel d'offre ne fonctionne pas (comme le prestataire se trouve dans une situation de détention d'information privilégiée il peut appliquer des prix exagérés dans son offre financière) mais l'entreprise est également mal servie. Elle n'obtient plus d'avis externes, le prestataire fait en sorte que les études consécutives ne mettent pas en cause les travaux préalables et finalement on se retrouve avec des documents génériques qui ne diffèrent pas trop des lois et pratiques nationales. Au lieu de propositions innovatrices et spécifiques on obtient des documents passe-partout. Cette approche risque de se poursuivre à travers le système de convention entre le PPECF et le bénéficiaire prévue en phase 2. Des clauses devront être incluses dans ces conventions pour éviter que le bénéficiaire engage toujours le même prestataire. **Impliquer la société civile, comme dans ce cas particulier le WWF, dans le suivi de l'activité est certes un moyen de contrôle de la qualité à conditions que l'ONG soit réellement indépendante et possède les personnes ressources qualifiées pour le faire;**
- les concessionnaires intéressés par la certification de légalité ne doivent pas identifier les HVC, des demandes pour identifier des HVC en phase II seront donc peu nombreuses.

### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

-  [TdR C027](#)
-  [Résumé public HVC SODEFOR \(C026\)](#)

### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

-  [Identification HVC à SFID Djoum \(C017\)](#)
-  [Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)
-  [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)
-  [Redéfinition des séries de conservation au Gabon \(C035\)](#)
-  [TdR Coaching Sodefor en RDC \(TdR C060\)](#)
-  [TdR étude IFL \(C098\)](#)
-  [Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C028_C031	Revue du Principe 3 (peuples autochtones) du FSC à la SFID Mbang			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SFID Mbang (Groupe Rougier)</a>	Concessionnaire	<a href="#">Patrice Bigombé Logo, expert Senior (C028)</a> <a href="#">Patrice Ngokoy, expert junior (C031)</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
33.117	14.867 (C028) + 5.250 (C031)	39 % de l'intervention 0 % des honoraires	25.09.2013	3 mois	8 mois

Commentaires
Honoraire expert sénior 281,9 €/j x 35 jrs = 9.867 €, expert junior 150 €/j x 35 jrs = 5.250 €, atelier 5.000 € Cofinancement du concessionnaire 13.000 € : aménagiste Rougier 100 €/j x 35 jrs= 3.500 € + perdiems expert sur le terrain 2 x 50€ x 35 jrs= 3.500 €, déplacement entre sites et logistique 6.000 €.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>C1.6</b> : L'Organisation doit identifier, prévenir et résoudre les conflits en matière de droit ordinaire ou coutumier qui peuvent être résolus à l'amiable, dans un délai approprié, par le biais d'une concertation avec les parties prenantes concernées.
<b>Principe 3</b> : L'Organisation doit identifier et soutenir les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.
Mots clés
Population autochtone, Haute Valeur de Conservation, Droits coutumiers
Résumé de l'intervention
Rainforest Alliance a constaté lors de l'audit en novembre 2012 que le degré de connaissance et de participation des Peuples Autochtones Baka aux activités forestières de la SFID n'était pas encore satisfaisant. A titre d'exemple, le fonctionnement des Comités Paysans Forêts (CPF) ne permettait pas aux Baka de contrôler ou de déléguer le contrôle de la gestion de leurs terres et ressources dans les UFA de la SFID. Pour résoudre ces problèmes, améliorer et consolider son programme de gestion forestière certifiée FSC, SFID

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Mbang devait apporter des réponses à ces demandes d'actions correctives et satisfaire à toutes les exigences des Principes 2, 3 et 9 du nouveau référentiel FSC pour le Bassin du Congo sur les droits des Peuples Autochtones « Pygmées ». Elle a donc sollicité et obtenu une assistance technique du PPECF pour atteindre ces deux objectifs. L'Assistance technique a été réalisée du 23 septembre 2013 au 25 mars 2014, grâce à la mobilisation de deux experts des questions de Droit des Peuples Autochtones (Patrice BIGOMBE et Patrice NGOKOY). L'assistance technique a ainsi procédé à la mise à jour et à la production des connaissances et des informations complémentaires sur les Peuples Autochtones Baka riverains des UFA 10-038, 10-054 et 10-056. Elle a permis notamment de proposer des réponses concrètes aux demandes d'actions correctives relatives aux droits des Peuples Autochtones Baka dans la gestion forestière de la SFID Mbang; de mettre à jour la Stratégie Peuples Autochtones de l'entreprise et de formuler quelques recommandations à la SFID Mbang pour l'opérationnalisation desdites actions.

Par ailleurs, un atelier de restitution des résultats préliminaires de l'assistance technique et de perfectionnement a été organisé à Mbang le 06 décembre 2013 à l'attention des Responsables de la SFID et des cadres en charge de la mise en œuvre de la Politique et des procédures Peuples Autochtones Baka.

#### Commentaires

Deux experts PA (senior & junior) ont été mobilisés sur le terrain. Surplace, ils ont bénéficié de l'appui de l'ingénieur aménagiste de la SFID.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Cette intervention a produit comme résultats :

- la mise à jour et la production des connaissances et des informations complémentaires sur les Peuples Autochtones Baka riverains des UFA 10 038, 10 054 et 10 056 ;
- la révision de la déclaration de gestion forestière responsable de la SFID, de la stratégie Peuples Autochtones Baka de la SFID Mbang et des procédures sociales de la SFID Mbang ;
- le renforcement des capacités du Personnel de la SFID sur les droits des Peuples Autochtones dans la gestion forestière certifiée FSC ;
- la mise en œuvre d'un nouveau cadre institutionnel spécifique de rencontre, de concertation et de communication permanente entre la SFID Mbang et les Peuples Autochtones Baka et recherche du Consentement Libre Informé et Préalable des Baka aux activités forestières de la SFID Mbang.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- fermeture des actions correctives observées lors de l'audit initial ;
- mise à jour la politique du groupe sur les PA, former le personnel de Rougier sur les droits des PA.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la démarche permet d'assainir les relations avec les populations autochtones et le social externe en général en terme de : connaissance et informations sur les populations riveraines des concessions forestières, ajuster la politique de l'entreprise et la mise en place des plateformes de concertations avec les autres parties prenantes.
- un Manuel sur la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones « Pygmées » dans la certification de gestion durable FSC des forêts d'Afrique centrale a été produit.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Cette intervention montre des actions à mener pour améliorer le social externe autour des concessions forestières engagées dans la certification forestière

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **certaines entreprises travaillent avec des prestataires prédéterminés**, ce qui empêche de mettre en œuvre le principe d'appel d'offre. L'inconvénient est qu'on suit des sentiers battus et que de nouvelles idées ne peuvent être introduites qu'au compte-goutte. Cette leçon a été prise en compte sur demande du SE-COMIFAC pour le contrat C093 ;
- la situation qu'une **entreprise demande seulement 6 mois après le passage des auditeurs un appui pour résoudre la DAC** est assez caractéristique pour la phase I. Ainsi le **PPECF est appelé à jouer le rôle de sapeur-pompier pour lever une DAC** alors que si le concessionnaire avait réagi dans les semaines qui suivent l'audit, il aurait été possible de résoudre le problème identifié **de manière plus posée, ce qui aurait davantage contribué à l'internalisation de l'approche par le volet social de l'entreprise.**

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C028+C031](#)

 [Rapport final C028+C031](#)

 [Manuel sur la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones « Pygmées » dans la certification de gestion durable FSC des forêts d'Afrique centrale](#)

 [Rapport de l'atelier de restitution de l'Assistance technique](#)

-  [Appui à l'implication des peuples autochtones en RDC \(C021\)](#)
-  [Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) \(C040\)»](#)
-  [Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon \(C046\)](#)
-  [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)
-  [Mise en place des cadres de collaborations UFA 003 \(C092\)](#)
-  [Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 \(C093\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C029	Appui à l'ATIBT pour des actions marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés – Volet « Organisation des tests de résistance mécanique et de durabilité de 12 essences moins connues »			UE
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">ATIBT</a>	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">ATIBT</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
39.550	39.550	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	22.10.2013	42 mois	42 mois

**Commentaires**

Cet appui concerne uniquement l'organisation de la campagne tests de laboratoire assurée par l'ATIBT. A l'origine, le contrat prévoyait un appui de 17.350 € et a été modifié, suite à des problèmes logistiques et de procédures de contractualisation des laboratoires, par un premier avenant, signé le 28.11.15

Le budget inclus : la coordination technique 5 mois x 7.400 €/mois = 37.000 € et la gestion administrative 0.5 mois x 5.100 €/mois = 2.550€.

Un deuxième avenant signé en Janvier 2017 prévoit une extension du délai d'exécution (de 36 à 42 mois) et une provision de 19.654 € pour paiement des soldes des contrats C099 et C100, provision qui ne sera finalement pas transférée puisque c'est le PPECF II qui payera le solde de ces deux contrats.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C5.1</b> L'Organisation doit identifier, produire ou permettre la production de divers bénéfices et/ou produits, à partir des ressources et des services écosystémiques existant dans l'Unité de Gestion.
<b>C5.5</b> L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.
Mots clés
Marketing des bois africains certifiés, certification forestière, promotion d'essences moins connues, organisation tests de laboratoire
Résumé de l'intervention
La certification est reconnue aujourd'hui par de nombreuses parties prenantes comme une garantie «environnementale» sur les marchés internationaux du bois, de plus en plus exigeants (Règlement bois de l'Union Européenne, Lacey Act aux Etats-Unis). Malgré l'assurance de ces bénéfices et de ces garanties, et malgré un

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

contexte européen favorable à une consommation plus responsable, la reconnaissance des produits bois africains certifiés comme matériaux performants et responsables reste discrète. Parmi les multiples causes de cette situation figure l'inexistence d'une véritable stratégie marketing pour la promotion des bois africains certifiés à grande échelle. En effet, les intervenants ne parviennent pas jusqu'ici, à vendre la valeur ajoutée de la certification à des consommateurs professionnels, publics ou particuliers confrontés à la crise, enclins à privilégier la production locale et de plus en plus séduits par des combinaisons de matériaux. Pourtant, cette démarche marketing est vitale dans la mesure où, faute de débouchés, les acteurs africains risquent fortement de se désengager de la certification. Ils seraient en effet en droit de considérer que leurs efforts, visant à l'instauration de bonnes pratiques de gestion des ressources, n'ont pas été récompensés. Pour faire face à cette situation, [L'ATIBT \(Association Internationale des Bois Tropicaux\)](#) a initié une campagne de promotion des produits bois africains certifiés sur les marchés Européens, avec comme Pays pilote, la France. Le PPECF a appuyé l'ATIBT à réaliser cette campagne à travers trois volets :

- volet 1 concerne la réalisation des tests mécaniques sur des essences forestières de promotion, pour lesquels les contrats C029 (organisation des tests) ; C099 et C100 (réalisation des tests) ont été signés ;
- volet 2 concerne la rédaction et l'édition d'un guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés (C034) ;
- volet 3 est consacré à une étude marketing des bois tropicaux (C051 pour l'étude même et C058 pour l'Assistant à la Maîtrise d'ouvrage).

L'appui C029 a commencé fin 2013 et consistait en un soutien financier à l'ATIBT pour :

- l'identification d'essences africaines présentes sur les concessions en quantité et dont la qualité du bois pourrait intéresser le marché européen. Une enquête, aussi bien en aval qu'en amont de la filière a fait ressortir une série d'essences potentiellement intéressantes. Initialement 8 essences avaient été retenues augmentées de 4 supplémentaires en 2014 (Alep, Eveuss, Osanga, Tali, Limbali, Kanda, Okan, Lati, Longhi, Mukulungu, Padouk et Movingui). Les deux dernières essences ont été remplacées ultérieurement par Monghinza et Ossoko) ;
- l'organisation de la préparation des échantillons et le transport vers les laboratoires ;
- la définition des tests à faire subir à ces essences en termes de résistance mécanique et de durabilité. En effet, les normes évoluent (EN 14081) et il est important que les tests prennent en compte des nouveaux protocoles européens afin que ces produits « bois » ne soient pas rejetés pour des raisons de caractérisation insuffisante. L'appui comportait donc aussi un aspect enrichissement des normes (nécessaire pour le marquage de la norme CE pour le bois de structure ou encore la norme de durabilité EN350-2) ;
- la préparation de l'appel d'offre pour la réalisation des tests de résistance mécanique et de durabilité sur les 12 essences retenues et leur introduction au sein de la norme EN 1912 de l'UE. Sélections des laboratoires, préparation des TdR, lancement du DAO et dépouillement des offres ;
- l'annulation de l'AO, le 07.01.15 pour raison de dépassement (+75%) de l'enveloppe prévisionnelle ;
- la négociation en gré à gré avec les deux labos qui avaient soumis une offre (FCBA et TU Delft) pour la réalisation des tests sur 6 essences chacun ;
- la contractualisation des laboratoires.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- les partenaires se sont entendus sur 12 essences à tester ;
- un total de 54m<sup>3</sup> d'échantillons ont été préparés par les entreprises IFO (Kanda, Limbali, Tali), Pallisco (Okan), Rougier (Alep, Eveuss, Osanga, Monghinza), CIB (Mukulungu, Lati, Longhi), Precious Woods (Ossoko) et sont arrivés aux laboratoires FBKA et TU Delft ;
- les protocoles des tests sont validés et les TdR rédigés ;
- des contrats ont été signés avec deux laboratoires pour réaliser les tests.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- même si les tests ne sont pas encore terminés au 30 juin 2017, les résultats permettront à l'ATIBT et la profession en général de présenter et promouvoir des matériaux dont la résistance mécanique et la durabilité sont clairement définis ;
- l'expérience gagnée durant ces 4 années permet d'avancer beaucoup plus rapidement en cas de réitération des tests sur d'autres essences ;
- le CIRAD dispose de données sur la résistance d'une centaine d'essences mais ces données ont été obtenues suivant des protocoles qui ne sont plus reconnus par les normes européennes actuelles. 5 essences du test actuel font parties des 100 essences du CIRAD. Une extrapolation de la comparaison, entre les résultats suivant le nouveau protocole et l'ancien, permettra de mettre à jour les caractéristiques de résistance mécanique pour les 95 autres essences sans faire de tests coûteux supplémentaires. Le marquage CE étant basé sur cette nouvelle norme, il sera désormais possible de proposer les bois satisfaisant à cette norme comme bois de structure.

### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la caractérisation des bois moins connus est essentiel pour promouvoir ces essences et très utile pour tout concessionnaire qui poursuit un objectif de gestion durable sur plusieurs rotations ;
- l'action a permis de facto, de renforcer le rôle et la reconnaissance de l'ATIBT par les professionnels du bois ;
- l'implication d'autant de partenaires autour d'un même objectif a permis de discuter de problèmes et d'opportunités et de souder les liens entre membres ATIBT.

### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- on parle toujours de promouvoir de nouvelles essences mais cette promotion a un prix et il faut être prêt à mettre à disposition des fonds pour créer les conditions propices. L'activité a démontré que la volonté existe au niveau des producteurs, il faut maintenant montrer les résultats à l'aval de la filière pour qu'elle encourage à son tour cette démarche ;
- l'adhésion de plusieurs partenaires techniques (ATIBT, WALE SAS ; ECOM-EPUB ; CIRAD, FCBA, Tu-DEFT, consultants indépendants, concessionnaires IFO-DANZER, ROUGIER, PALLISCO, PRECIOUS WOOD) ; financiers (AFD ; KFW-BMZ) et administrations forestières (Ministères en charge des forêts-environnement ; COMIFAC) témoigne de la pertinence de cette intervention et de l'intérêt qu'ils portent à son succès.

### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il n'existe que 5 laboratoires référencés dans la commission de normalisation européenne, capables de valider l'intégration des résultats dans les normes avec une expérience sur les bois tropicaux. **Les TdR étant rédigés en français, cela a considérablement gêné les laboratoires non francophones.** Le TU Delft a engagé un traducteur spécialisé en droit, pour rédiger l'offre ;
- les laboratoires n'ont pas l'habitude qu'on leur impose des protocoles (pour des raisons de comparaison des offres), normalement ce sont eux qui proposent le minimum de tests à faire pour être conforme à une norme ;
- l'élaboration du dossier d'appel d'offre a pris plusieurs mois pour une mise au point très rigoureuse. Le FCBA a fait appel à un juriste (5j) et un ingénieur (20j) pour rédiger leur offre et s'assurer que leur offre soit conforme. Cet effort a évidemment eu sa répercussion sur le prix de l'offre ;
- les tests de laboratoire quant à eux ont connus d'importants retards du fait de problèmes d'ordre administratifs (clarification sur les TdR, incompréhension sur la nature des tests à réaliser, choix du laboratoire...) et techniques (préparation des échantillons d'essence par les concessionnaires) ;
- **si ce type d'appui est réitéré en phase II, il faut passer directement par un gré à gré** (les labos se sont maintenant familiarisés avec les exigences) et **demander aux concessionnaires de préparer les échantillons seulement après la signature avec les laboratoires.** Plusieurs entreprises avaient préparés les échantillons 1 an avant la signature et ont dû reprendre le séchage avant l'envoi ;
- certains concessionnaires ont rencontré beaucoup de problèmes à conditionner les échantillons (12% humidité), ce qui démontre bien le problème des essences moins connues pour lesquelles des protocoles de séchage doivent être développés ;
- il est à noter que les TdR pour cet appui (C029) ne sont en réalité pas des TdR mais des idées plutôt que des obligations de résultat. Il faut impérativement éviter ce cas de figure en phase II. **Le PPECF ne cofinance pas le fonctionnement de l'ATIBT mais finance une activité selon un protocole préalablement établi avec obligation de résultats et de rapports détaillés.**
- il n'existe aucun rapport définitif concernant cet appui. Il existe quelques rapports d'avancement incomplets et une synthèse partielle de 2 pages mais **il faudrait à l'avenir exiger un rapport plus exhaustif pour justifier un appui de 40.000€ réparti sur 3 ans.** Le rapport pourrait entre autres mentionner les essences, clarifier le choix de ces essences, leur provenance, les problèmes de conditionnement rencontrés, quel protocole a été employé pour sécher ces essences, mentionner le cahier des charges pour chacun des laboratoires, préciser quelles essences ont été envoyées à quel laboratoire, etc.

### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C029](#)

 Rapport C029 (aucun rapport définitif)

### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Participation à la nouvelle édition du mémento du forestier \(C020\)](#)

 [Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés – ATIBT \(C034\)](#)

 [Appui marketing des bois tropicaux \(C051\)](#)

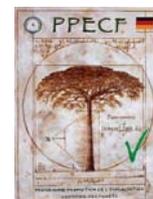
 Projet de Stratégie de Communication ATIBT (C051), *document confidentiel (148p) pour raisons stratégiques*

 [Appui à la maîtrise d'ouvrage des actions marketing ATIBT - WALE SAS \(C058\)](#)

 [Appui à l'édition du livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours" \(C091\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C030	Appui à la migration du système cartographique à la cellule d'aménagement de la CIB/Olam			Congo
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">CIB / OLAM</a>	Cadres concessionnaires	<a href="#">FRM</a>	Appel d'offre restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
29.870	22.360	25 % de l'intervention 0 % des honoraires	21.10.2013	1 mois	4 mois

**Commentaires**

L'appui a fait l'objet d'un AO restreint. Deux bureaux d'études (FRM et Terea) sur 4 (Sylvafrica, Oréade Brèche, FRM et Terea) ont répondu à cet appel d'offre dont les clauses particulières exigeaient une expérience avec le bénéficiaire et avec le système cartographique du bénéficiaire. Seule l'offre de FRM a satisfait aux exigences techniques et le contrat de prestation a été attribué à FRM pour un montant de 22.360€ correspondant à l'offre financière. Le prestataire a proposé et réalisée une mission de suivi 3 mois après la première mission, d'où l'écart entre la durée prévue (AO) et la durée effective (mise en œuvre selon la proposition technique).

Honoraire du consultant préparation formation et rapport : 780 € x 8 jr = 6.240 €, Mission sur site 520 €/j x 31j = 16.120 €.

A charge du bénéficiaire : voyages internationaux 1.500 € x 2 = 3.000 €, voyages locaux 4 x 100 € = 400 €, hébergement sur site à Pokola 100 €/j x 27j = 2.700 €, nutrition sur site 30 €/j x 27j = 810 €, per diem à Brazza : 4j x 150 €/j = 600 €

**Principes et critères du référentiel FSC**

**C7.4 :** L'Organisation doit actualiser et réviser périodiquement la planification de la gestion et les procédures associées pour y inclure les résultats du suivi et de l'évaluation, des concertations avec les parties prenantes ou de nouvelles informations scientifiques et techniques, ainsi que pour prendre en compte les modifications du contexte écologique, social et économique ;

**C7.6 :** L'Organisation doit, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, entreprendre activement et en toute transparence une concertation avec les parties prenantes concernées par ses activités de gestion et ses processus de suivi. L'Organisation doit concerter les parties prenantes intéressées qui en font la demande.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<b>Mots clés</b>
Cartographie, formation SIG, QSIG, images satellites, Aménagement forestier, CIB, FRM, Congo
<b>Résumé de l'intervention</b>
<p>La CIB (Congolaise Industrielle des Bois) consciente de certaines carences, imprécisions et lourdeurs dans sa chaîne de traitement des informations géographiques a fait appel au PPECF pour financer une mission d'expertise ayant pour objectif principal l'amélioration des performances de la gestion forestière à travers de l'amélioration de l'outil cartographique.</p> <p>La mission s'est déroulée en deux étapes :</p> <p><u>la première a permis de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ refondre le SIG pour garantir la traçabilité de l'exploitation forestière et la compatibilité avec les normes FSC en matière de cartographie ;</li> <li>▪ mettre en place un nouvel outil cartographique ;</li> <li>▪ adapter les procédures techniques au nouvel outil ;</li> <li>▪ former les cartographes et utilisateurs.</li> </ul> <p><u>la seconde étape a prévu de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vérifier l'appropriation des nouvelles procédures cartographiques par l'équipe de cartographes ;</li> <li>▪ ajuster / améliorer celles-ci si nécessaire en fonction des difficultés rencontrées ;</li> <li>▪ apporter un complément de formation à QGIS ;</li> <li>▪ apporter un appui pour la rédaction des procédures officielles.</li> </ul>
<b>Commentaires</b>
Les deux sessions de formations ont été animées par Vincent FESNEAU, Consultant sénior en Géomatique, spécialiste SIG et télédétection pour la gestion des ressources naturelles tropicales, pour le bureau d'études FRM.

<b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ formation des cadres et agents à l'utilisation des boussoles et la correction annuelle de la déclinaison magnétique, au paramétrage recommandé des GPS en coordonnées projetées, procédure d'import des coordonnées GPS, procédure informatisée et normalisée ;</li> <li>▪ installation et paramétrage de QGIS ;</li> <li>▪ transfert de l'ensemble du Système de Cartographie depuis la préparation des inventaires d'exploitation jusqu'à l'exploitation forestière dans un véritable Système d'Informations Géographiques : QGIS, logiciel libre (gratuit) choisi pour l'ergonomie et la facilité de ses solutions de saisie ;</li> <li>▪ organisation et qualité des Bases de Données et mise en place d'une nouvelle architecture unique standardisée ;</li> <li>▪ formation SIG sur mesure incluant une sortie terrain, la compréhension mutuelle des procédures terrain et bureau pour l'ensemble du personnel étant fondamentale ;</li> <li>▪ images satellitaires Landsat 2013, Modèle Numérique de Terrain SRTM, Parcellaire global des Inventaires d'Exploitation en projection UTM 33 Nord calé sur des multiples de 1000 en Y et de 250 en X, Grilles d'aide à la saisie des inventaires d'exploitation, fenêtres types de saisie des fiches d'inventaires d'exploitation ; mises en page type : fiches de triage/pistage et fiche d'exploitation ;</li> <li>▪ manuel de formation (Eléments fondamentaux pour l'utilisation des bases de données cartographiques sous QGIS).</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 15 cadres et agents formés en SIG, 12 employés formés à l'utilisation de la boussole et le GPS ;</li> <li>▪ migration du système cartographique à la cellule d'aménagement, sauvegarde automatique des données ;</li> <li>▪ la disponibilité de données de télédétection récentes et gratuites (MNT, Images Landsat) était également intéressante pour l'entreprise.</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les autres concessionnaires peuvent suivre le même processus de migration des données à partir d'un logiciel SIG gratuit QSIG et mettre à niveau le personnel de la cellule d'aménagement ;</li> <li>▪ grâce à la mise en place d'un outil et de procédures cartographiques adaptés, la traçabilité des arbres exploités est garantie dès la première étape de la chaîne de production qui est l'inventaire d'exploitation.</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la formation du personnel est un processus continu pour les entreprises certifiées légales et gestion durable ;</li> <li>▪ la cartographie intéresse beaucoup de partenaires techniques et financiers qui appuient la gestion durable des forêts ;</li> <li>▪ l'utilisation des SIG améliore la traçabilité des produits forestiers (ou autres) et font de ces outils des éléments incontournables pour les opérateurs économiques certifiés légaux ou gestion durable ;</li> <li>▪ l'amélioration des procédures actuellement pratiquées dans la chaîne de traitement et de circulation des informations cartographiques permet une meilleure précision, une qualité et une information accrue, et donc une optimisation de l'exploitation, et une réduction de l'impact sur les paysages forestiers intacts ;</li> </ul>

- l'utilisation d'un SIG gratuit et le respect d'une architecture unique standardisée facilite l'échange de données avec des structures de surveillance (ministère, OFAC, WRI, ...).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les clauses particulières dans les TdR de l'AO, exigeant une expérience avec le bénéficiaire et avec le système cartographique du bénéficiaire, étaient trop spécifiques et empêchaient tout autre soumissionnaire d'emporter le marché. Si en phase II, un bénéficiaire ne souhaite travailler qu'avec un prestataire donné, il doit impérativement contribuer significativement aux honoraires (>50%) de ce dernier ou accepter que le PPECF ne cofinance pas l'appui. Il faut éviter de perdre du temps à élaborer un DAO et dépouiller des offres si le bénéficiaire n'accepte qu'un prestataire donné ;
- une formation générale comme réalisée sous C032 est financièrement parlant plus efficace. **Une intervention en SIG en phase II devrait se faire selon l'approche par grappe. La partie « formation QGIS générale » serait de type formation mutualisée alors que la partie refonte du système SIG existant de l'entreprise dans QGIS selon une architecture standardisée nécessiterait une mission in situ.** La deuxième partie pourrait également comprendre la création de couches thématiques à partir d'images satellitaires utile pour les EIE comme réalisées à un coût intéressant par ARMAT (voir C118) ;
- une mission de suivi ou une assistance à distance pendant quelques mois est indispensable pour garantir/capitaliser le succès de la formation.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C030](#)

 [Rapport final C030](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Présentation du logiciel Isovision pour le suivi de la norme FSC \(C002\)](#)

 [Formation à l'usage du GPS et au logiciel QGIS \(C032\)](#)

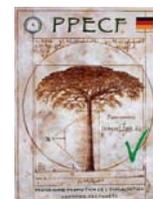
 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires dans le PEA 190 en RCA \(TdR C118\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C032	Formation sur la cartographie informatisée à l'aide du logiciel QGIS et d'un récepteur GPS			Cameroun
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Pallisco</a> , <a href="#">Wijma</a> , <a href="#">Alpicam</a> , <a href="#">MINFOF</a> <a href="#">Université de Dschang</a>	Cadres concessionnaires, Administration Université	<a href="#">Nature+</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
5.250	5.250	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	30.09.2013	1 mois	1 mois

**Commentaires**  
Ce budget représente les frais d'organisation de l'atelier, et honoraire des formateurs/animateurs.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C7.4 :</b> L'Organisation doit actualiser et réviser périodiquement la planification de la gestion et les procédures associées pour y inclure les résultats du suivi et de l'évaluation, des concertations avec les parties prenantes ou de nouvelles informations scientifiques et techniques, ainsi que pour prendre en compte les modifications du contexte écologique, social et économique ;
<b>C7.6 :</b> L'Organisation doit, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, entreprendre activement et en toute transparence une concertation avec les parties prenantes concernées par ses activités de gestion et ses processus de suivi. L'Organisation doit concerter les parties prenantes intéressées qui en font la demande.
Mots clés
Cartographie informatisée, SIG, Quantum GIS, GPS, Aménagement forestier, formation
Résumé de l'intervention
Les métiers forestiers mettent à contribution de nombreux outils de plus en plus sophistiqués, au rang desquels figure le système d'information géographique (SIG), qui sert également d'outil de cartographie et de suivi, et dont l'usage est devenu quasi-systématique en aménagement forestier. La présente formation, initiée par Nature+ et l'unité de gestion des ressources forestières de Gembloux Agro Bio-Tech a permis d'offrir une formation de qualité à un panel de cadres/experts forestiers du Cameroun en cartographie numérique, ainsi que sur des notions permettant de gérer un projet cartographique.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

La formation a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 04 octobre 2013 à Yaoundé, et était animée conjointement par un expert SIG de Gembloux Agro Bio-Tech et de Nature+. Au total 11 personnes ont été formées sur l'usage du logiciel Quantum GIS, notamment 02 cadres de l'administration forestière, 07 cadres de sociétés forestières certifiées du Cameroun (Pallisco, Wijma et Alpicam); et 02 étudiants ingénieurs forestiers de l'université de Dschang. D'après les évaluations in-situ par les participants, tous ont vu leur niveau de connaissances en SIG augmenter et sont globalement satisfaits de la formation. En outre, toutes les entreprises forestières présentes à cette formation ont apprécié l'outil (à accès gratuit) Quantum GIS et exprimé leur intérêt de faire migrer leur système cartographique respectif vers ce dernier.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'atelier de formation ;
- 11 personnes formées sur l'usage du logiciel Quantum GIS.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Les 11 personnes formées, d'après les évaluations qu'elles ont faites durant l'atelier, ont vu leur niveau de connaissances en SIG augmenter, et se sont spécialisées dans l'usage d'un outil d'information géographique performant et à accès libre.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Les administrations et les concessionnaires représentés disposent à l'issue de la formation, des employés bien formés, dont les compétences acquises permettront de rendre plus performant leur service SIG respectif.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- beaucoup de projets se sont munis les dernières années de logiciels SIG payants pour gérer les informations géographiques. Ce type de formation est important car il démontre qu'il existe des solutions gratuites tout aussi valables à la portée de tout un chacun permettant de gérer des données géographiques complexes ;
- le format des données de base ainsi que des produits générés par ce logiciel SIG permettent un partage facile avec d'autres parties prenantes.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la question du recyclage et du suivi des personnes formées reste entier ;
- la décision de faire migrer le système cartographique d'une institution/entreprise va au-delà de la responsabilité des cadres présents à cet atelier ;
- dans le cadre de la traçabilité et de la problématique des IFL, **on gagnerait en efficacité si les parties prenantes utilisent des formats SIG plus ou moins standardisés permettant des échanges de données aisés.** Plusieurs entreprises souhaitant se diriger vers un certificat de légalité en phase II n'ont pas de système SIG performant. **Un appui SIG à travers les syndicats et associations professionnelles pourrait jeter les bases d'une uniformisation** (éventuellement sur base du logiciel QGIS).

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C032](#)

 [Rapport de « formation en cartographie numérique à base du logiciel Quantum GIS »](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Présentation du logiciel Isovision pour le suivi de la norme FSC \(C002\)](#)

 [Migration du système cartographique à la cellule d'aménagement de la CIB \(C030\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires dans le PEA 190 en RCA \(TdR C118\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C033	Atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques »			Gabon
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Entreprises forestières asiatiques	Concessionnaires	<a href="#">GIZ Appui COMIFAC</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
37.480	11.905	68% de l'intervention	09.01.2014	8jrs	2 mois

### Commentaires

Le montant indiqué représente un appui à l'organisation de l'atelier et la prise en charge de per diem de quelques représentants de l'administration forestière. L'atelier s'est tenu en 2 jours, mais a nécessité 2 mois de préparation.

### Principes et critères du référentiel FSC

**Principe 1 :** L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.

### Mots clés

Légalité, réglementation forestière, concessionnaires asiatiques, certification forestière, Gabon

### Résumé de l'intervention

Dans la continuité du dialogue engagé en 2008 au Gabon, puis par deux fois au Cameroun à l'initiative du PFBC, la COMIFAC, a voulu reprendre et concentrer le dialogue en direction des entreprises asiatiques, et notamment chinoises ayant investi dans le secteur forestier en Afrique centrale. L'objectif étant de les sensibiliser sur les questions de mise en conformité légale, d'aménagement forestier, et sur la nécessité de prendre en compte le processus FLEGT dans leur projet et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer en bien sur les marchés destinataires de plus en plus exigeants. A cet effet, l'atelier, objet du présent appui, organisé par la GIZ-appui COMIFAC et cofinancé par le PPECF, a eu lieu du 18 au 19 Mars 2014 à Libreville (Gabon), et avait pour but de familiariser les entreprises forestières chinoises d'Afrique centrale aux cadres légaux et principes de durabilité et leur présenter les opportunités offertes par des programmes de GDF en Afrique centrale et les procédures requises pour en bénéficier.

Plusieurs thématiques ont structuré le déroulement de l'atelier à savoir: les enjeux et les défis de la légalité et de la certification et les cadres légaux régissant l'exploitation forestière et le commerce responsable des produits du bois dans les pays d'Afrique centrale ; la présentation de quelques processus en cours en Afrique centrale, (RBUE, FLEGT, APV), de système de certification (FSC et PAFC/PEFC); de programmes, institutions et organismes de conservation/certification. Pour l'occasion, le guide de la SFA (State Forestry Administration) des entreprises forestières chinoises travaillant à l'étranger, et les perspectives de marché en Chine ont été présentés. En somme, la

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

légalité demeure une exigence « normale » qui intégrée un ensemble de lois et règlements forestiers. Se mettre en conformité légale représente un coût, mais ce coût est supposé faire partie des charges normales de l'entreprise. La certification est un processus volontaire auquel les entreprises décident elles-mêmes d'adhérer pour chercher à se distinguer sur le marché. En attendant que les premières autorisations FLEGT ne sortent dans les pays, les certificats de légalité et de gestion durable peuvent permettre de démontrer la légalité et la traçabilité des bois.

#### Commentaires

Dans le but de faciliter au maximum la communication avec les acteurs invités, tous les échanges étaient traduits simultanément en 3 langues : le français, l'anglais et le mandarin.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques » ;
- des annexes présentant entre autres : les présentations en plénière, la liste des participants et orateurs, les discours notamment du Coordonnateur de la COMIFAC-Gabon représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, et du Secrétaire Général-Adjoint du Ministère en charge des Forêt du Gabon.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- les entreprises forestières chinoises d'Afrique centrale se sont davantage familiarisées aux cadres légaux et aux principes de durabilité qui ont cours dans les pays où elles opèrent. Elles ont pu se faire une idée réelle du potentiel et des opportunités à moyen terme, pour la production et la vente du bois provenant des sources légales voir certifiées.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'atelier a offert une bonne occasion aux institutions, programmes et organismes sous-régionaux d'échanger directement avec les opérateurs asiatique sur des problèmes/obstacles qu'ils rencontrent dans leur désir de respecter la légalité et d'aller vers la certification, et de prendre acte de leurs besoins spécifiques pour mieux les accompagner dans le processus de gestion durable et responsable de leurs concessions forestières.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les travaux d'atelier ont mis en exergue quelques besoins spécifiques des opérateurs asiatiques, qui appellent une implication de partenaires techniques et financiers pour leur résolution.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il est clair que la certification de gestion forestière durable demande d'aller au-delà de la simple prise en compte des exigences légales, cela représente nécessairement des coûts additionnels, mais l'avis de tous est que la différence n'est pas si énorme dans la mesure où tous les pays exigent déjà dans leurs textes l'aménagement de la forêt, de la faune et la prise en compte des considérations sociales avec les populations vivant de et dans la forêt ;
- de nombreux obstacles persistent et freinent l'engagement d'une grande majorité d'opérateurs asiatique, notamment la langue (besoin de traduire des rapports d'audit en mandarin, notamment pour pouvoir les transmettre aux dirigeants non francophones/non anglophone en Chine ; aller vers une traduction en mandarin des documents des plans d'aménagement pour les rendre accessibles à l'ensemble de l'équipe dirigeante) ;
- ainsi, il a été proposé de reprendre le dialogue avec la SFA en Chine et de voir dans quelle mesure des actions communes pourraient être envisagées à coûts partagés ;
- les participants à l'atelier ont recommandé qu'il y ait une meilleure appropriation du processus de dialogue avec la Chine et les entreprises forestières chinoises par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC qui devrait compter sur les projets GIZ/COMIFAC et PPECF/COMIFAC pour les appuyer.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C033 / C044](#)

 [Rapport « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques » \(C044\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Atelier sur « l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » \(C036\)](#)

 [Rapport d'étude « appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE » \(C076\)](#)

 [Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon \(C070\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081-C083\)](#)

 [Grille de légalité Gabon \(C082\)](#)

 [Guide d'élaboration d'un plan faune au Gabon \(C084\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C034	Appui à l'ATIBT pour des actions marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés – Volet rédaction du « Guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés »			UE
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">ATIBT</a>	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">ATIBT</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
112.600	95.100	16 % de l'intervention 0 % des honoraires	22.10.2013	36 mois	39 mois

**Commentaires**

L'appui concerne spécialement la rédaction et l'édition du guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés. A l'origine, le contrat prévoyait un appui de 59.050 €. Le cofinancement PPECF inclut : la coordination technique 3 mois x 6.700 €/mois = 20.100 € et la gestion administrative 0.5 mois x 5.100 €/mois = 2.550€ ainsi que les frais de rédaction et d'édition de l'ouvrage (36.400 €).

Ce contrat a été modifié, pour y inclure les frais de coordination technique ainsi que le suivi administratif des enquêtes marketing (la coordination technique 5 mois x 6.700 €/mois = 33.500 € et la gestion administrative 0.5 mois x 5.100 €/mois = 2.550€, d'une valeur globale de 36.050€).

Finalement, un avenant, signé le 17.11.16 a permis de régulariser sans coûts additionnels les modifications administratives (nouvelle adresse ATIBT, nouveau signataire, durée de réalisation ajustée de 12 à 36 mois).

Il n'est pas clair si l'ATIBT a obtenu un financement de l'AFD (comme indiqué dans les remerciements de l'ouvrage) pour la rédaction et l'édition du guide ou si le PPECF est l'unique bailleur comme mentionné dans le contrat.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C5.1</b> L'Organisation doit identifier, produire ou permettre la production de divers bénéfices et/ou produits, à partir des ressources et des services écosystémiques existant dans l'Unité de Gestion.
<b>C5.5</b> L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.
Mots clés
Marketing, bois africains certifiés, promotion d'essences moins connues, guide d'utilisation bois africains
Résumé de l'intervention
La certification est reconnue aujourd'hui par de nombreuses parties prenantes comme une garantie

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

«environnementale » sur les marchés internationaux du bois, de plus en plus exigeants (Règlement bois de l'Union Européenne, Lacey Act aux Etats-Unis). Malgré l'assurance de ces bénéfices et de ces garanties, et malgré un contexte européen favorable à une consommation plus responsable, la reconnaissance des produits bois africains certifiés comme matériaux performants et responsables reste discrète. Parmi les multiples causes de cette situation figure l'inexistence d'une véritable stratégie marketing pour la promotion des bois africains certifiés à grande échelle. En effet, les intervenants ne parviennent pas jusqu'ici, à vendre la valeur ajoutée de la certification à des consommateurs professionnels, publics ou particuliers confrontés à la crise, enclins à privilégier la production locale et de plus en plus séduits par des combinaisons de matériaux. Pourtant, cette démarche marketing est vitale dans la mesure où, faute de débouchés, les acteurs africains risquent fortement de se désengager de la certification. Ils seraient en effet en droit de considérer que leurs efforts, visant à l'instauration de bonnes pratiques de gestion des ressources, n'ont pas été récompensés. Pour faire face à cette situation, [l'ATIBT \(Association Internationale des Bois Tropicaux\)](#) a initié une campagne de promotion des produits bois africains certifiés sur les marchés Européens, avec comme Pays pilote, la France. Le PPECF a appuyé l'ATIBT à réaliser cette campagne à travers trois volets :

- volet 1 concerne la réalisation des tests mécaniques sur des essences forestières de promotion, pour lesquels les contrats C029 (organisation des tests) ; C099 et C100 (réalisation des tests) ont été signés ;
- volet 2 concerne la rédaction et l'édition d'un guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés (C034) ;
- volet 3 est consacré à une étude marketing des bois tropicaux (C051 pour l'étude même et C058 pour l'Assistant à la Maîtrise d'ouvrage).

L'appui C034 a commencé fin 2013 et consistait en un soutien financier à l'ATIBT pour la rédaction d'un guide :

- promouvant l'utilisation des essences africaines (essences moins connues également), et mettant à disposition des connaissances sur leurs qualités mécaniques et utilisations potentielles ainsi que des informations techniques, une sensibilisation à l'importance de la traçabilité du matériau et de la certification comme garantie légale et environnementale ;
- valorisant les savoir et savoir-faire des experts sans réinventer l'existant. Le résultat final étant la diffusion d'un guide (Tome I) rendant accessible des explications techniques de mise en œuvre du bois tropical en milieu tempéré. Le guide est destiné aux utilisateurs des bois africains en général mais aussi à tous les fournisseurs, distributeurs, concepteurs, prescripteurs publics et enseignants dont l'activité est liée à la filière bois.

Le guide a été rédigé par Patrick Martin et Michel Vernay et illustré à l'aide de 90 photographies couleurs mises à disposition par les membres de l'ATIBT et mettant en valeur les spécifications techniques et utilisations des différentes essences.

#### **Commentaires**

- l'ouvrage a été traduit en anglais pour atteindre un public plus large (marchés allemands, britanniques, hollandais, italiens, scandinaves, etc) ;
- un deuxième Tome est envisagé pour les utilisateurs Africains.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- un guide sur l'utilisation des bois africains éco-certifiés aussi bien en version papier que téléchargeable ;
- des fiches d'utilisation possible des essences par type d'ouvrage.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- le guide permet non seulement d'informer les utilisateurs sur les caractéristiques mécaniques et de durabilité du bois de 97 essences différentes mais également d'informer les distributeurs et prescripteurs publics des avantages d'utiliser du bois éco-certifié.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- l'activité de l'ATIBT s'inscrit dans une démarche globale qui cherche à maintenir /encourager l'effort de certification (de légalité et de gestion forestière) sur le terrain en favorisant l'image du produit bois africain certifié sur les marchés européens, et l'image des concessionnaires forestiers qui les exploitent ;
- de facto, elle a permis de mobiliser une bonne catégorie d'acteurs pour l'élaboration du guide, qui constitue à ce jour, pour les concessionnaires et traders, un nouvel outil de promotion des essences.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- l'outil permet aux partenaires techniques et financiers de promouvoir le bois africain et par la même occasion la certification forestière dans le bassin du Congo.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- le Tome II à l'attention des utilisateurs africains mérite d'être cofinancé en phase II en y mettant l'accent sur les possibilités d'utiliser les déchets bois des usines de transformation dans l'habitation ;
- d'un point administratif il serait souhaitable, en phase II, de mieux scinder l'appui global en contrats thématiques séparés au lieu de mélanger les différents appuis (ici l'élaboration du guide et le suivi technique et administratif de l'enquête marketing se trouvent sous le même contrat alors que la deuxième partie aurait mieux

fait partie du contrat C058 « Appui à la maîtrise d'ouvrage de l'ATIBT dans l'étude marketing sur les marchés Européens ». **Ceci permettrait également d'avoir des TdR séparés par appui et des rapports d'avancement et rapports définitifs beaucoup plus spécifiques et de mieux pouvoir suivre l'utilisation des fonds alloués ;**

- comme pour les autres ONG (WWF, WCS, ...) et les associations (FSC, PEFC, ...) qui bénéficient de provisions de la part du PPECF pour réaliser des activités, **il serait souhaitable qu'un audit financier soit contractuellement imposé à l'ATIBT en phase II** pour garantir plus de transparence.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**



[TdR C034](#)



[Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés – ATIBT \(C034\)](#)



[User Guide for eco-certified African Timber \(in Europe\) – ATIBT \(C034\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**



[Participation à la nouvelle édition du mémento du forestier \(C020\)](#)



[Appui à l'ATIBT pour des tests mécaniques et de durabilité de 12 essences \(C029\)](#)



[Etude Marketing - ECOM-EPUB \(C051\)](#)



[Appui à la maîtrise d'ouvrage des actions marketing ATIBT - WALE SAS \(C058\)](#)



[Appui à l'édition du livre Forêts d'Afrique centrale pour Toujours \(C091\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C035	Pertinence des séries de conservation des CFAD			Gabon			
<b>Thématique<sup>1</sup></b>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">CEB / Precious Wood</a>	Concessionnaire	<a href="#">TEREA</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
33.095	22.500	34 % de l'intervention 0 % des honoraires	09.01.2014	2 mois	2 mois

Commentaires
Etude Terea : 650 €/j x 35j = 22.500 € A charge de CEB/PW : avion local et déplacement sur site 4.440 €, personnel CEB 900 €, hébergement des experts 5.255 €.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 6</b> : Valeurs et impacts environnementaux <b>Principe 9</b> : Hautes Valeurs de Conservation
Mots clés
Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD), plan d'aménagement, série de protection, série de conservation, inventaire faunique, zone prioritaire, Gabon
Résumé de l'intervention
En 2013, lors de l'audit de renouvellement du label FSC, la stratégie de protection a fait l'objet d'une non-conformité au motif que seul 2,5% de la surface aménagée était classée en série de protection alors que l'interprétation sous régionale (Afrique Centrale) du label FSC exige une mise en protection d'au moins 10% de cette surface. Par ailleurs, la non-conformité stipule également que « le maintien ou l'évolution (augmentation ou diminution) de la taille des zones à mettre en conservation » doit être justifié par des « données récentes ». C'est ce qui a justifié cette étude qui avait trois objectifs : 1. identification des zones d'intérêt conservatoire sur base des données disponibles à ce jour au niveau de la CFAD, tout en considérant le passif de l'exploitation ; 2. analyse de la série de protection actuelle par le biais de 2 approches : Pertinence des zones constituant actuellement la série (éventuelle redéfinition des limites) → Analyse de l'intérêt de compléter la série actuelle

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

(éventuels ajouts de nouvelles superficies) ;

### 3. contrôle de l'intégrité des zones de protection actuelles (phase terrain).

Les données disponibles sur lesquelles s'est basée l'étude sont : les inventaires d'aménagement (inventaire floristique et faunique); la carte des poches exploitées depuis 2008 ; les zones non exploitées avant le plan d'aménagement, les études des séries de protection (2001) et l'étude HVC (2008) puis finalement l'éloignement des implantations humaines.

Les données spécifiques disponibles (zone ou poches non exploitées, savanes, baïs, zones agricoles...) croisées aux résultats d'interpolation des données de l'inventaire d'aménagement (faisant ressortir les grands ensembles homogènes : les forêts matures de Milolé ; les forêts matures de Bambidie ; l'ensemble hors de l'aire de répartition de l'Okoumé ; la mosaïque savane/forêt ; les forêts hétérogènes, majoritairement jeunes ou secondaires) ont permis de définir de manière qualitative de larges zones « prioritaires » et éligibles à la protection au sein de chaque ensemble identifié. Enfin, des portions de ces zones prioritaires présentant le meilleur potentiel conservatoire ont été sélectionnées et proposées comme série de protection. Ainsi chaque zone prioritaire identifiée est maintenant représentée dans la nouvelle version de la série de protection.

#### Commentaires

Etude scientifique à moindre coûts réalisée par des experts mixtes (nationaux et internationaux)

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- proposition de nouvelle délimitation des séries de protection (Okondja, forêt sans okoumé, ...)
- 9 baïs ont été identifiés sur la CFAD, dont une zone tampon de 75 m autour de ces espaces d'intérêt conservatoire semble adéquate afin de protéger les attributs majeurs pour la faune ;
- 6,33% de la CFAD sont proposés pour constituer la série de protection avec une évolution possible avec l'intégration de baïs découvertes lors des inventaires d'exploitation et les zones tampons autour des cours d'eaux principaux ;
- fiches techniques de suivi des 7 réserves ;
- rapport d'étude de 78 pages.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- levée de la DAC lors de l'audit de surveillance suivant et préservation d'un certificat FSC-FM de CEB/PW ;
- critères précis et méthodologie pour la révision de la pertinence des séries de protection.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'étude a alimenté les échanges sur les normes nationales du FSC à propos des séries de conservations dont on pense qu'elles doivent être conformes aux réalités de terrain. Ainsi une CFAD peut avoir plus de 10% de la superficie en zone de conservation, voire moins (sur la base des études scientifiques) ;
- les expériences de cette étude ont alimenté les débats lors des travaux du HCV-RWG dans le cadre de l'élaboration de lignes directrices pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC dans le Bassin du Congo.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- certaines actions correctives qui ne dépendent pas de l'opérateur économique peuvent bénéficier de l'appui des bailleurs pour lever la DAC, à condition que la demande soit faite à temps.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- poursuivre l'appui aux concessionnaires certifiés FSC-FM/ PAFC et certifiés légaux à répondre aux actions correctives qui ne relèvent pas de leurs actions, afin de limiter la perte ou l'abandon des certificats.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C035](#)

 [Rapport final C035](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Identification HVC à SFID Djoum \(C017\)](#)

 [Lutte anti érosive \(C024\)](#)

 [Rapport public sur l'identification des HVC dans les concessions de la SODEFOR-RDC \(C026\)](#)

 [Formation gestion de la faune à Lopé \(C080\)](#)

 [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)

 [Gestion de la faune : cas de l'Ogooué Ivindo au Gabon \(C088-C089\)](#)

 [Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C036	« Atelier sur l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo »			Cameroun
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Sociétés certifiées FSC et autres acteurs du secteur forestier au Cameroun	Cadres, société civile et experts indépendants	<a href="#">SFIL</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
4.955	4.955	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	28.10.2013	5jrs	5jrs

**Commentaires**  
L'appui du PPECF représente les frais d'organisation de l'atelier et de prise en charge de per diem de quelques participants/représentants de l'administration forestière. L'atelier s'est tenu en 1jour mais a nécessité plus de 5 jours de préparation.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>Principe 1</b> : L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.
Mots clés
Légalité, réglementation forestière ; conflits entre respect des lois et standard FSC-FM
Résumé de l'intervention
Depuis l'avènement de la certification dans les forêts du bassin du Congo, les audits sont faits sur la base d'un standard constitué de principes et de critères. Chaque organisme de certification élabore alors ses indicateurs suivant un processus en général consultatif. Ainsi, dans un même pays, coexistent plusieurs Standards de certification; certains relativement plus souples que d'autres. Ceci a amené certains observateurs à parler d'une certification FSC « à plusieurs vitesses ». S'agissant de la certification FSC, il a été exigé depuis septembre 2012, à tous les organismes de certification menant des audits FSC dans le bassin du Congo, d'utiliser comme standard : « La norme FSC pour la certification des forêts du Bassin du Congo » (FSC-STD-CB-01-2012-EN Congo Basin Régional Standard EN). Dans cette norme, les indicateurs 1.4.1, 1.4.2 et 1.4.3 traitent de conflits entre les lois, les règlements nationaux et les principes, critères et Indicateurs du FSC et précisent les dispositions à suivre pour les prendre en compte. Cependant, au Cameroun, les sociétés forestières en cours de certification ou dont les UFA sont certifiées FSC n'ont pas encore procédé, en ce moment, à l'identification desdits conflits.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Pour répondre aux exigences des indicateurs FSC sus-évoqués, le présent atelier a été organisé le 11 Janvier 2014 à l'hôtel AZUR (Yaoundé). Le modérateur, Dr Jean-Baptiste Ngodo Melingui, avait préparé une liste de conflit potentiels entre lois/normes et les critères du standard sous-régional FSC qu'il a soumise aux participants pour validation. Les travaux (en plénières et en groupes) ont permis de statuer s'il existait vraiment un conflit pour chacun des points listés et d'identifier quelques conflits entre la réglementation camerounaise et le nouveau Standard FSC, notamment sur les Indicateurs :

**I.2.1.3** Il doit exister une documentation (y compris des cartes) qui établit la propriété de toutes les terres et forêts en cours d'évaluation ; Au Cameroun le droit de propriété s'entend comme étant la détention d'un titre foncier, or l'exploitation forestière est régie par les titres d'exploitations.

**I.2.2.2** Les communautés au sein ou riveraines de l'UGF détenant des droits d'usage légaux ou coutumiers contrôlent l'impact des opérations forestières sur leurs droits et/ou ressources. Ils peuvent déléguer par un accord écrit et validé par l'administration publique compétente ce contrôle à des tiers en toute liberté et en connaissance de cause; Les populations ont pour missions de surveiller et de dénoncer. Conformément à la loi forestière et le code de procédure pénale qui dit que seules les personnes assermentées sont habilitées à faire le contrôle.  
et le Critère :

**C.3.1** Les peuples autochtones doivent contrôler la gestion forestière sur leurs terres et sur leurs territoires, ou déléguer ce contrôle à d'autres agences en toute liberté et en connaissance de cause. Ce dernier critère semble attribuer des pouvoirs aux communautés et aux Peuples Autochtones (contrôle des opérations forestières ; droit de propriété) que ne reconnaît pas la loi camerounaise.

Des solutions ont été proposées et validées par toutes les parties prenantes.

#### Commentaires

Le standard FSC-FM sous-régional sera remplacé par les standards nationaux des pays respectifs à partir de 2018. Ces standards nationaux, basés sur une déclinaison du standard FSC-FM V5.0 générique, auront des indicateurs prenant en compte les textes de lois spécifiques du pays concerné. Suite à cette déclinaison, les conflits ne devraient plus exister.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'atelier sur « les conflits entre les lois et règlements au Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » ;
- des annexes présentant une description détaillée/commentée des conflits observés ainsi que des solutions aux conflits identifiés.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'atelier a permis d'identifier et de décrire les conflits qui existent entre la loi/ réglementation nationale et la norme FSC pour la certification, et de formuler des propositions de solution.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- ce travail a édifié davantage les responsables certification d'entreprises forestières certifiées FSC de la sous-région, en apportant des précisions sur ce qui peut constituer un conflit de loi nationale vs FSC ;
- la collaboration/cohésion entre concessionnaires forestiers certifiés FSC, administration forestière et société civile s'en est trouvée renforcée au travers des échanges/débats durant l'atelier.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les travaux d'atelier ont mis en exergue quelques problématiques, qui appellent une implication de partenaires techniques et financiers pour leur résolution, notamment le besoin d'élaboration d'un « Guide CLIP FSC », qui viendrait davantage clarifier ce concept et son mode opératoire.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- le conflit d'affectation des « Mines-Forêts » a été présenté comme une problématique assez préoccupante pour les concessionnaires certifiés FSC du Cameroun, problématique qui dépasse le cadre de l'atelier mais qui devrait être portée à l'attention de l'assemblée générale du FSC.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C036](#)

 [Communiqué final de l'atelier sur « l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo »](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Rapport d'étude « appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE » \(C076\)](#)

 [Modération de l'atelier légalité, certification versus entreprises asiatiques dans le bassin du Congo \(C044\)](#)

 [Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon \(C070\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C037	Compas forestier électronique			Cameroun, Congo, Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Alpicam (Cam)</a> , <a href="#">Decolvenaere (Cam)</a> , <a href="#">CIB/Olam (Congo)</a> , <a href="#">Rougier – Mokabi (Congo)</a> , <a href="#">CEB (Gabon)</a> , <a href="#">CBG (Gabon)</a>	Concessionnaires	<a href="#">Integrated Arbor Solution (IA'S)</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
124.440	82.800	33 % de l'intervention 0 % des honoraires	10.01.2014	4,5 mois	7 mois

Commentaires
Honoraire expert forestier 650 € x 66j = 42.900 € ; expert informaticien 400 € x 66 = 26 400 € ; Voyage internationaux 1.800 € x 6 = 10.800 €, per diems hors forêts 150 € x 9x 2 = 2.700 € /j, soit 82.800 € logement et restauration sur site 100 € x 51 = 5.100 €, transport capitale site d'exploitation 1.000 € x 12= 12.000 €, déplacement intersites + équipe de prospecteurs+ frais de réunion = 8.000 €

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>C1.5</b> L'Organisation doit respecter les lois nationales et locales en vigueur ainsi que les conventions internationales et les codes de bonnes pratiques obligatoires ratifiés relatifs au transport et au commerce des produits forestiers au sein de et depuis l'Unité de Gestion et/ou jusqu'au premier point de vente</p> <p><b>C2.5</b> L'Organisation doit démontrer que les travailleurs ont été formés à leur mission et sont suffisamment encadrés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement et en toute sécurité le document de gestion et toutes les activités de gestion.</p> <p><b>I6.6.5</b> L'Organisation doit identifier et protéger des aires-échantillons représentatives des écosystèmes natifs et/ou les restaurer vers des conditions plus naturelles. Quand il n'existe pas d'aires-échantillons représentatives, l'Organisation doit restaurer une proportion de l'Unité de Gestion vers des conditions plus naturelles. La taille de ces aires et les mesures prises pour leur protection ou restauration, doivent être proportionnelles au statut de conservation et à la valeur de ces écosystèmes à l'échelle du paysage, ainsi qu'à l'échelle, à l'intensité des activités</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

de gestion et aux risques qu'elles engendrent.

**C8.5** L'Organisation doit avoir et mettre en œuvre un système de suivi et de traçabilité, proportionnel à l'échelle et l'intensité de ses activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, pour attester le volume et l'origine des produits, chaque année, en comparaison avec les prévisions, pour tous les produits issus de l'Unité de Gestion et commercialisés sous le label FSC.

#### Mots clés

Compas électronique, positionnement GPS, traçabilité, IA'S, Forêt tropicale, test outil, CBI3000, suivi

#### Résumé de l'intervention

Cette intervention a permis d'analyser les avantages et d'évaluer les points d'améliorations du compas CBI300 dans le cadre du déploiement de cet outil dans les concessions forestières situées en Afrique Centrale. Pour atteindre cet objectif dans le cadre du PPECF, une intervention sur le terrain a été réalisée auprès de six entreprises forestières certifiées ou en voie de certification, localisées dans trois pays différents, afin de :

- analyser les avantages et les inconvénients de l'utilisation du compas électronique en comparaison des méthodes actuelles en zone tropicale humide ;
- identifier les points d'amélioration et d'évolution de l'outil afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises ;
- informer et sensibiliser les entreprises à ce nouvel outil dans le cadre de leur engagement vers la certification et de l'amélioration de leurs performances d'exploitation.

Ainsi, sur une période de trois fois 20 jours (soit 10 jours par entreprises en moyenne) IA'S a avec un expert en gestion forestière et un expert formateur testé 7 CBI300 suivant trois phases : 1) Présentation du compas, de ses fonctionnalités et état des lieux sur les pratiques actuelles de la société ; 2) Réalisation d'inventaires avec la méthode traditionnelle puis avec la méthode compas, nécessitant pour cette seconde méthode une formation délivrée en cours de comptage ; 3) Analyse des résultats et rédaction du rapport intermédiaire pour la société étudiée.

- atelier de restitution à Douala en présence de Rougier, Alpica, Wijma, BV etc.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- prise en main du CBI300 : de manière générale, le compas a été facilement et correctement pris en main par l'équipe de prospection dès la première journée de formation. On notera aussi que le taux d'alphabétisation était de 100 % ;
- robustesse du CBI300 : aucune casse n'a été relevée sur la durée de la mission. Cependant, on notera simplement que sur les 10 compas, 1 seul n'a pu être utilisé du fait d'un défaut de paramétrage usine de la puce GPS (corrigeable après re-calibrage et pris en garantie constructeur à 100% par IA'S) ;
- durée des opérations de prospection : le rendement actuel de la prospection réalisée par les équipes qui ont participé au test est en moyenne de 50 à 75 ha par jour. En plus, des obstacles et zones impropres à l'exploitation peuvent être enregistrés directement ;
- captation du signal GPS : Sur 4% des relevés, une perte de signal satellitaire a induit la nécessité de redémarrer le compas (entraînant un faible ralentissement de progression. Sur 2,5% des relevés, il y a eu non-acquisition du positionnement GPS. Enregistrées sans positionnement, ces tiges nécessitent un positionnement manuel par le cartographe au bureau. Un outil informatique (InfoSYLVE) vendu par IAS permet à partir d'algorithmes de positionner a posteriori, les arbres qui n'ont pas pu être géoréférencés ;
- aucune des 6 entreprises n'a acheté le compas électronique, tous sont revenus au système qu'ils employaient au préalable.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- le gain de temps important dans le traitement des données et la production cartographique simplifié ;
- un gain de précision lié à la diminution du nombre d'erreurs liées aux problèmes de compréhension entre les prospecteurs et le pointeur lors de la création traditionnelle des informations et liées aux erreurs liées à la ressaisie des données dans les logiciels informatiques ;
- le suivi facilité des équipes sur le terrain : en effet, lors du relevé d'un obstacle ou d'une tige, le compas forestier enregistre la date et l'heure du relevé ainsi que le nom du prospecteur.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- CUF a testé l'utilisation de cet outil qui présente toutefois quelques insuffisances pour les forêts tropicales. Ce qui justifie un peu la méfiance des opérateurs économiques par rapport à cet outil.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le compas forestier électronique pourra permettre de répondre à cette éventuelle exigence administrative, en cours au Cameroun à propos de la géo localisation des pieds.

### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **outil pas très adapté pour les forêts tropicales naturelles**, à cause :
  - ✓ des déplacements pénibles en forêt tropicale (outil encombrant ; chutes fréquentes de l'opérateur qui peuvent endommager l'appareil) ;
  - ✓ de la difficulté de capter les signaux des satellites sous couvert ;
  - ✓ beaucoup de gros arbres ou d'arbres avec des contreforts qui nécessitent des manipulations plus complexes ;
  - ✓ outil cher et s'adressant à des manœuvres et agents lettrés ;
- **la contribution financière du prestataire de service, qui est en même temps le promoteur de l'outil, n'était finalement pas en adéquation avec l'enjeu potentiel qui pouvait en découler.** Le PPECF a payé les honoraires complets du personnel AIS pour tester un produit commercial. Ceci est à éviter en phase II ;
- malgré une première demande et une relance par la suite, aucun des 6 bénéficiaires n'a osé donner un commentaire sur l'appui ce qui en dit assez sur la pertinence.

### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C037](#)

 [Rapport final C037](#)

### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Go-monitor Forest Webreport \(C018\)](#)

 [Technologie et lutte anti braconnage \(C049\)](#)

 [Stratégie RBUE en RDC C076\)](#)

 [Algorithme de gestion des coupes \(C090\)](#)

 [Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning \(C112\)](#)

 [Acquisition d'un drone pour Sinfocam et les APDS en RCA \(C119\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C038	Sécurité alimentaire des bases de vie et des populations riveraines des concessions forestières FSC : Etudes de cas (CIB-Pokola et ROUGIER-Mokabi)				Congo		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Rougier MOKABI CIB/OLAM</a>	Concessionnaire	<a href="#">EGIS BDPA</a>	AO restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
82.680	72.030	13 % de l'intervention 0 % des honoraires	10.01.2014	2 mois	8 mois

**Commentaires**

L'étude a été attribuée à EGIS-Bdpa suite à un appel d'offre restreint pour lequel 8 bureaux d'études avaient été contactés (invitation à soumissionner envoyé le 6.09.2013). Au final, seulement 2 bureaux avaient soumis une offre technique et financière. Suite à la première mission sur place il a été décidé de remplacer le sociologue national par un expert pêche international pour la deuxième mission. Un avenant a été signé.

Le montant payé par le PPECF représente les frais de prestation du bureau d'étude EGIS (Organisation des missions 1 et 2), la contribution en nature (logement, restauration et déplacements dans leur zone d'intervention respective) de CIB/OLAM et Rougier Mokabi a été estimée à 150€/jr x 71jrs = 10.650€.

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C4.3</b> : L'Organisation doit offrir des opportunités raisonnables, en termes d'emploi, de formation et d'autres services, aux communautés, aux sous-traitants et aux fournisseurs locaux, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité de ses activités de gestion.</p> <p><b>C4.4</b> : L'Organisation doit mettre en œuvre, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, d'autres activités contribuant à leur développement social et économique, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et aux impacts socioéconomiques de ses activités de gestion.</p>
Mots clés
Sécurité alimentaire ; Développement local ; activités génératrices de revenus ; CIB/OLAM ; Rougier ; Mokabi ; Kabo ; Loundougou ; EGIS, Congo
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travailleurs forestiers (et leur famille) sont logés de manière permanente sur plusieurs sites. L'isolement affecte principalement les sites forestiers ainsi que ses habitants qui se tournent vers les sources protéinées issues de la chasse illégale, moins coûteuses que celles fournies par l'économat. Par ailleurs, la production locale des cultures maraîchères n'arrive pas à satisfaire la demande. Les produits disponibles sur le marché viennent essentiellement de grandes villes/centres urbains, alors qu'ils peuvent être produits sur place. Les entreprises CIB/OLAM et Rougier</li> </ul>

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

font également face à ces difficultés persistantes dans les camps des travailleurs à Mokabi, Kabo et Loundougou. En effet, la fermeture de l'unité de transformation à Kabo a généré environ 200 chômeurs dont une bonne partie s'est lancée dans la chasse illégale. Quant à Loundougou, l'isolement incite les habitants à consommer les produits de la chasse illégale. Par ailleurs, la production locale des cultures maraîchères n'arrive pas à satisfaire la demande. S'agissant de L'UFA Mokabi-Dzanga (Rougier), le problème se résume en un accroissement très rapide des surfaces agricoles (qui ont doublé en 6 années). Cette situation est critique et rend impératif le passage à une agriculture durable. A défaut des conflits sont pressentis à moyen terme entre les populations et l'entreprise forestière.

- En vue de proposer des alternatives et les actions liées pour soutenir la sécurisation alimentaire des bases vie et des populations riveraines des concessions forestières Rougier-Mokabi et CIB-Pokola, cette prestation a été menée avec l'expertise du bureau EGIS BDPA. La prestation a été menée en deux missions principales, la première a eu lieu du 07 au 19 Février 2014. Cette intervention a permis chez Mokabi d'identifier et de proposer un panel d'activités pour renforcer la production d'origine végétale (maraîchère et fruitière), et animale (poisson et viande), pour l'ensemble de la population, y compris les travailleurs notamment les équipes mobiles de prospection et d'abatteurs d'une part, et d'autre part d'analyser des possibilités de développement du secteur de la micro finance ; une dernière activité proposait la production de compost pour rehausser la fertilité dans les séries de développement communautaires. Après obtention du rapport, Rougier a décidé que l'activité production de compost en régie était trop chère, qu'elle allait continuer l'activité production maraîchère et fruitière directement avec les promoteurs sans aide extérieure, qu'elle souhaiterait que la deuxième mission poursuive la réflexion sur la production et l'exploitation des ressources halieutiques et qu'elle étudie les possibilités de développer les services d'un Etablissement de Microfinance dans les UFA. Sur 9 propositions faites suite à la première mission, CIB a demandé de poursuivre les projets « aviculture et pisciculture », « développement de la pêche (marécage et rivière) » et « achat/stockage/vente différée sur le poisson fumé ».
- La deuxième mission réalisée en juin 2014 a précisé le plan d'action et les budgets nécessaires pour réaliser ces différents projets.

#### **Commentaires**

Chacune des propositions développées pour la sécurité alimentaire, notamment à l'issue des missions 1 et 2 d'EGIS ont fait l'objet d'une procédure de validation, par les entreprises CIB et Rougier.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

Deux rapports d'étude « Sécurité alimentaire des bases de vie et des populations riveraines des concessions forestières FSC : Etude de cas (ROUGIER Mokabi) » et « Etude de cas (CIB Pokola) ».

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- évaluation et réalisation d'un diagnostic agricole des séries de développement autour des bases-vies ;
- l'intervention propose des solutions, notamment des projets et actions à mener/soutenir pour sécuriser et diversifier les sources alimentaires sur les sites d'exploitation de la CIB-Olam et de Rougier au nord Congo ;
- elle propose aussi une analyse des risques par rapport aux expériences du passé liée à la sécurisation alimentaire des employés de la CIB et un programme de sensibilisation qui accompagnera les actions proposées sur les différents sites pilotes (Mokabi, Kabo et Loundougou) ;
- le bénéficiaire a réalisé l'importance d'un plan de gestion des Séries de Développement Communautaire (SDC), et d'une utilisation rationnelle des terres agricoles ;
- l'étude a contribué à consolider les entreprises CIB et Rougier dans le respect du principe 4 du standard FSC, pour lequel ils sont engagés.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- les services déconcentrés du Congo bénéficieront de l'intervention indirectement, puisque ce projet souhaite minimiser l'impact de l'homme sur la faune et la biodiversité dans les UFA ;
- en plus l'intervention permettra de renforcer le développement rural en concevant des mécanismes pour assurer la sécurité alimentaire des sites industriels tout en créant des activités génératrices de revenus pour les populations riveraines ;
- le projet renforcera les capacités d'organisation des coopératives identifiées dans la zone, et leur suivi par des formations appropriées faites par les Cellules d'aménagement ;
- les actions mises en œuvre ont un impact social certain, car renforcent (directement ou indirectement) l'organisation de certains acteurs, en coopératives ou Conseil de Concertation.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- les actions proposées pour renforcer la sécurité alimentaire sur les sites de CIB et Rougier feront appel à des financements externes et de l'expertise technique dans leur mise en œuvre

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- dans chacune de ces actions proposées, la complémentarité FDL et produits de crédits d'un EMF est à rechercher pour obtenir un effet levier qui renforcera durablement l'économie locale ;
- au niveau de l'EMF, une évolution des produits financiers, sans renoncer aux principes de l'épargne et crédit et au

taux pratiqué, doit avoir lieu pour mieux les adapter aux besoins de la zone (durée, période de différé, montant) et ainsi les ouvrir aux communautés autres que les salariés ;

- il a été recommandé d'**améliorer la nutrition du sol** par l'apport de branches et houppiers (déchets) en provenance de la forêt, ceci a été **jugé trop couteux et complexes à organiser par les bénéficiaires. Si les plans sont trop complexes, ils découragent les bénéficiaires à les mettre en œuvre** ;
- un plan d'affectation et de gestion des SDC serait à mettre en œuvre (réalisation en cours par le gouvernement), afin de pouvoir appuyer sur la base de ce plan de gestion, les recommandations des consultants ;
- **plus de deux ans après les missions, aucun projet concret défini par les experts n'a été mis en œuvre. Les investissements sont lourds, les résultats long terme incertains** ;
- entre la demande d'appui et la délivrance du rapport final se sont écoulés 12 mois, dont 3 pour la procédure d'appel d'offre.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C038](#)

 [Appui à l'organisation de « Sécurité alimentaire des bases de vie et des populations riveraines des concessions forestières FSC : Etudes de cas \(CIB-Pokola et ROUGIER Mokabi\)»](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang – Phase 1 \(C001\)](#)

 [Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun \(C039\)](#)

 [Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) » \(C040\)](#)

 [Étude de faisabilité de la mise en place d'un système de microcrédit sur le site de Djoum \(C074\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C039	Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun				Cameroun		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
SFID Mbang ( <a href="#">Groupe Rougier</a> )	Concessionnaire	JONARD Ludovic	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
12.200	9.900	19 % de l'intervention 0 % des honoraires	31.07.2012	18 jours	2 mois

**Commentaires**  
18jr de mission pour l'architecte (Expert international à 550 €/j). Sur demande de SFID Mbang, le même expert que lors de la mission d'identification (C001) a été engagé directement pour mener à bien cette mission. La SFID a pris en charge les per diem (9 jrs terrain x 160€/jr) et le billet d'avion A/R (860€) du consultant.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>C2.1</b> L'Organisation doit soutenir les principes et les droits au travail tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de l'OIT sur les Principes et les Droits Fondamentaux au Travail (1998), d'après les huit conventions fondamentales de l'OIT.</p> <p><b>C2.3</b> L'Organisation doit mettre en œuvre des pratiques pour la santé et la sécurité, afin de protéger les travailleurs contre les risques professionnels en matière de santé et de sécurité. Ces pratiques doivent, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, respecter ou dépasser les recommandations du Code de bonnes pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers.</p>
Mots clés
Etude socio-économique, assainissement base vie, parc logement, certification OLB, certification forestière FSC-FM ; SFID Mbang
Résumé de l'intervention
La base vie de Mbang a été construite en plusieurs phases depuis plusieurs dizaines d'années. Une part importante des cases présente un certain état de vieillissement et des faiblesses sur la qualité des services (hygiène, eau potable, etc.), conséquence d'un laisser-faire ancien et des « droits acquis » qui ne facilitent pas la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation globale du parc de logement des travailleurs de la SFID, soit environ 982 ménages (234 SFID-officiels ; 244 SFID-anarchiques et 504 non-SFID anarchiques) recensés dans les camps en 2012.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

En effet, une première étude menée en 2012, avait permis de dresser un état des lieux physique mais aussi social de la base vie et de proposer un plan de réhabilitation sur cinq années.  
Afin de lancer au plus vite les premiers travaux de réhabilitation/construction, la présente mission s'est avérée nécessaire. Réalisée de Février à Mars 2014, elle a permis de fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage ROUGIER-SFID notamment en terme de conseil/expertise sur les choix opérationnels, la mise au point d'une programmation des interventions, et en terme d'organisation d'une mission de planification architecturale, l'élaboration d'un cahier des charges intégrant des solutions techniques d'aménagement et de construction des lotissements.

#### Commentaires

Etude restreinte à une seule base vie (mais intégrant plusieurs camps). Phase II du contrat C001.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un cahier des charges prévisionnel pour un « Habitat économique durable en milieu équatorial forestier » ;
- une dizaine de plans types de logement adaptés et durables, pour agents de maîtrise ;
- une description détaillée des modalités opérationnelles de constructions.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis de proposer à la SFID Mbang une architecture de logements plus adaptée et compatible avec la localité ;
- appui structurel qui a permis de manière concrète et holistique à la SFID de créer des conditions de vie supérieures pour ses employés et de fait, lui a permis de se mettre à l'abri de DACs FSC récurrentes en matière des conditions de vie de ses travailleurs.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Les modèles de construction/plan architecturaux proposés par le prestataire, permettront certainement à d'autres concessionnaires de corriger des situations analogues dans leurs bases-vie.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Les propositions du prestataire, bien que directement adressées au Groupe Rougier, vont bien au-delà de la base vie, et pourraient inspirer par exemple la commune de Mbang. En effet le consultant inscrit ses propositions dans une vision globale d'adaptation à l'échelle des concessionnaires du bassin du Congo.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'intervention a démontré l'importance d'investir dans une expertise externe, spécialisée et indépendante qui propose des solutions sur le court mais aussi sur le long terme pour des domaines pour lesquels il n'a pas assez de compétences en interne ;
- il convient de demander systématiquement pour chaque diagnostic/étude un plan d'action validé par le bénéficiaire, question de concrétiser la mise en œuvre/l'internalisation ;
- des missions supplémentaires de suivi par le consultant peuvent s'avérer nécessaires dans ce type d'intervention. Il est important de scinder la mission de réalisation de l'état des lieux (avec présentation d'orientations/solutions possibles) de celle qui détaille le plan d'action de mise en œuvre, surtout si des propositions structurantes nécessitent des prises de décisions managériales et impactent pour plusieurs années les budgets d'investissement de l'entreprise. Il est alors normal de laisser le temps à l'entreprise de prendre des décisions de manière posée et concertée. Si nécessaire, aussi prévoir des missions courtes de suivi de la mise en œuvre ;
- ce type d'appui structurant est certainement à maintenir en phase II, même si une contribution financière aux honoraires des experts par le bénéficiaire ne serait pas déplacée.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C039](#)



[Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun \(C039\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Rapport Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang \(C001\)](#)



[Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)



[Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)



[Lutte contre le VIH-Sida dans les entreprises forestières \(C041\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C040	Appui au projet « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID-DJOUM »			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SFID Mbang (Groupe Rougier)</a>	Concessionnaire	<a href="#">TEREA</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
31.700	22.450	29 % de l'intervention 0 % des honoraires	05.02.2014	2 mois	2 mois

**Commentaires**

L'appui du PPECF prend en charge les d'honoraires (30j x 650 €/j = 19.500 €) et les frais de transport (billets d'avion internationaux et nationaux, visa, frais d'approche soit au total 2.950 €) du consultant (*Marie-Luce Bia Zafinikamia*), soit 71% du budget total.

La SFID se charge du transport local, frais d'hébergement, per diem et frais de réunion, soit 9.250 €.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>C4.3 :</b> L'Organisation doit offrir des opportunités raisonnables, en termes d'emploi, de formation et d'autres services, aux communautés, aux sous-traitants et aux fournisseurs locaux, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité de ses activités de gestion.</p> <p><b>C4.4 :</b> L'Organisation doit mettre en œuvre, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, d'autres activités contribuant à leur développement social et économique, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et aux impacts socioéconomiques de ses activités de gestion.</p>
Mots clés
Développement communautaire, Développement local, Social externe, microprojets, Redevance Forestière Annuelle, Etude socio-économique, certification, SFID, Cameroun
Résumé de l'intervention
Les dispositions légales et FSC® de gestion forestière offrent un grand potentiel de développement local, souvent très mal valorisé. En effet, les communautés riveraines bénéficient d'un accès à des fonds (% de la RFA, contribution des concessionnaires) qui pourraient être l'élément catalyseur d'investissements liés à des microprojets générateurs de revenus et contributifs au développement local. LA SFID Djoum pour inscrire ses activités dans le cadre d'une gestion forestière durable et socialement responsable a mis en place une politique de gestion sociale externe dans le but de promouvoir le développement communautaire. Elle accompagne ainsi la mise en œuvre de projets et d'actions au niveau

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

local au profit des populations riveraines, notamment par l'octroi de financements mais aussi par la mise à disposition d'appuis techniques, logistiques et humains aux projets jugés réalisables et profitables aux communautés riveraines de l'UFA. Cependant, malgré les efforts et les moyens mis en œuvre les résultats sont restés jusque-là insuffisants au regard de l'investissement engagé. C'est en vue de pallier cette situation qu'une mission TERE A a été mobilisée avec l'appui du PPECF.

Cette mission, qui s'est tenue au mois de Février 2014 a permis de faire un diagnostic du modèle de gestion des projets de développement de la SFID, notamment en termes de moyens de financements et de leur utilisation, de Procédure de sélection, d'exécution et de suivi des projets. L'intervention a surtout permis d'identifier les potentialités et les faiblesses du modèle actuel :

- l'absence ou l'insuffisance de résultats (mesurables) en matière d'appui au développement local et d'amélioration du bien-être des communautés riveraines ;
- un processus de décision qui n'a pas de fondement légal ;
- un dispositif non adapté au respect de la spécificité des populations autochtones (sans articulation avec le CLIP).

A l'issue du diagnostic, un nouveau modèle de développement communautaire et notamment de gestion des projets, plus exigeant que le précédent, a été proposé. Ce dernier inclus de nouvelles procédures de sélection, d'exécution et de suivi desdits projets. Globalement, le contexte social de la SFID Djoum, dans son ensemble, est jugé favorable pour la mise en place d'un système d'aide au développement communautaire dynamique et performant.

#### **Commentaires**

Etude restreinte à une seule entreprise, la SFID Djoum, besoin d'harmoniser l'approche sur les trois sites de la SFID.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- un rapport de prestation « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum » comprenant une note d'évaluation des méthodes et des procédures de gestion sociale de SFID-DJOU M et une version publique du rapport de prestation ;
- un document a été produit pour les modalités d'accompagnement des communautés qui gèreraient les pépinières villageoises ;
- établissement des bases d'un contrat social avec les communautés locales, c'est-à-dire un accord formel passé entre les habitants du village et la SFID concernant la gestion des projets de développement communautaire.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- les personnes jusqu'à présent en charge des projets de développement n'étaient pas dans une démarche de type entrepreneuriale, ce qui n'est pas favorable à une appropriation des projets de développement par les populations : certains projets (élevage, agriculture) souffrent aussi du manque d'expérience et d'expertise des personnes en charge du projet ;
- ce nouveau modèle proposé à la SFID, plus exigeant que le précédent, impliquera d'allouer plus de moyens au fonctionnement de l'équipe sociale qui devra s'approprier les nouveaux outils de travail et les nouvelles procédures : l'implication de l'équipe sociale de la SFID et la qualité des relations qu'elle est parvenu à établir avec les populations, les chefs de villages et autres parties prenantes sont de nature à faciliter la mise en œuvre du nouveau modèle proposé ;
- la SFID grâce à cette mission de TERE A a pu améliorer ses performances en matière de gestion sociale externe et dispose d'orientations concrètes lui permettant de porter les projets communautaires vers une meilleure effectivité ;
- la SFID a également pu revoir toute sa procédure de gestion/suivi de projet de développement local.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- le diagnostic que pose le prestataire à la SFID Djoum pourrait être utile à d'autres concessionnaires pour une auto évaluation de leur système d'appui au développement communautaire. Ceci leur permettra certainement de corriger des situations analogues dans leur modèle de gestion de projets de développement.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- le réseau d'ONG, qui pour certaines sont déjà des partenaires de la SFID, offre un potentiel de partenariat très porteur pour les actions présentes et futures de la SFID en matière de développement communautaire.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- afin d'accompagner l'équipe sociale, une deuxième phase d'assistance technique est envisageable pour renforcer les capacités de la cellule sociale, concevoir de façon plus précise les outils (sélection des projets, suivi) et appuyer spécifiquement la mise en œuvre de la composante Baka ;
- la stratégie de contribution volontaire de la SFID ne peut reposer sur le seul outil du microcrédit sans des risques très importants (aucun exemple où cela fonctionne dans le cadre du social externe ; ne peut que contribuer à la croissance de projets déjà existants mais il n'existe pas d'exemples où cela contribue à l'émergence de nouveaux projets de développement local ; coûts de gestion des microcrédit trop élevés comparés au montant qu'un concessionnaire est prêt à investir volontairement dans le développement local ; les bénéficiaires de la contribution volontaire de la SFID considèrent ces fonds comme un don, le transfert de ce montant à un institut de microcrédit implique que cette population doit désormais payer pour utiliser ces fonds) ;
- renforcer la communication sur la gestion durable et l'implication des populations riveraines est une activité à maintenir en Phase II ;
- il est impératif d'évaluer le fonctionnement de la nouvelle approche développée en début de seconde phase pour

vérifier son efficacité après 2 années de fonctionnement. Le fait que les projets sont « communautaires » au lieu de privés, que le comité de décision est partiellement composé des mêmes personnes que pour les projets communautaires financés par les 10% de la RFA et le fait que les fonds transitent toujours par le percepteur communal (identifié comme problème lors du diagnostic) laisse présager de sérieux problèmes.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C040](#)

 [Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) »](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Rapport Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang \(C001\)](#)

 [Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)

 [Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun \(C039\)](#)

 [Lutte contre le VIH-Sida dans les entreprises forestières \(C041\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C041	Appui au projet « Lutte contre VIH/TB dans les entreprises forestières membres du Groupement de la Filière Bois du Cameroun » et harmonisation sous régionale				Cameroun		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">GFBC</a>	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">Projet PPP-VIH GFBC</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
547.831€	221.487	60% de l'intervention	05.02.2014	2 mois	32 mois

**Commentaires**

La contribution du PPECF a permis d'assurer les frais d'honoraires des consultants [*missions des formateurs VIH/SIDA (17%), personnel de dépistage et agents sensibilisateurs (30%)*]; la coordination administrative (43%); la conception et l'impression des supports de communication (10%). La contribution PPECF a fait l'objet de deux avenants sur le budget (83.741€ initialement, puis 121.538 € après Avenant 1 (26.01.2015), puis 221.487 € après Avenant 2 (10.10.2015)) et sur la durée, notamment pour poursuivre les activités et intégrer de nouveaux défis (harmonisation des politiques sous régionales ; étude d'impact du projet ; augmentation des files actives sous ARV, nouveaux concessionnaires...).

### Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés

**C2.1** L'Organisation doit soutenir les principes et les droits au travail tels qu'ils sont définis dans la Déclaration de l'OIT sur les Principes et les Droits Fondamentaux au Travail (1998), d'après les huit conventions fondamentales de l'OIT.

**C2.3** L'Organisation doit mettre en œuvre des pratiques pour la santé et la sécurité, afin de protéger les travailleurs contre les risques professionnels en matière de santé et de sécurité. Ces pratiques doivent, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, respecter ou dépasser les recommandations du Code de bonnes pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers.

### Mots clés

UPEC, lutte contre le VIH, ARV, dépistage, prévention de la tuberculose à l'INH, certification forestière, GFBC

### Résumé de l'intervention

Les activités de la foresterie ont un impact environnemental et social non négligeables. Sur le plan social, le secteur forestier est reconnu comme milieu professionnel à hauts risques de transmission du VIH, et c'est ainsi que, le secteur « Forêt-Bois » est retenu parmi les 8 secteurs recensés, comme les plus exposés au VIH, dans la stratégie de lutte contre le VIH en milieu du « Travail ». Dans le même ordre d'idées, les approches VIH représentent un critère social important dans les standards de certification forestière (OLB, FSC), pour lesquels sont labélisés de nombreuses entreprises forestières du Cameroun. Pour faire face à cette pandémie, les membres du Groupement de la filière bois du Cameroun ont mis sur pied un projet commun qui répond à un objectif de prévention, d'atténuation et de gestion de l'impact du VIH dans les entreprises forestières

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

adhérentes au projet. Depuis Février 2014, après la fin des appuis de la GIZ (2007 à 2013), le PPECF a pris le relais et appui cette initiative.

L'intervention a ainsi permis d'assurer une continuité des activités du projet et d'apporter quelques améliorations qualitatives et quantitatives. Les activités ont été menées auprès de 15 entreprises représentant 36 sites forestiers au Cameroun, et ont permis entre autres de : renforcer les capacités du personnel soignant des centres médicaux et unités de prise en charge (UPEC) ; de former des pairs éducateurs ; de mener des activités de sensibilisation sur sites forestiers et urbains ; de réaliser des tests de dépistage VIH ; d'accompagnement des personnes séropositives et d'assurer une bonne coordination stratégique et opérationnelle du projet, notamment en termes de plaidoyer auprès des administrations de santé et programmes techniques, et autres organisations. L'intervention a surtout inspiré et motivé le lancement d'un processus plus vaste, d'harmonisation des politiques VIH SIDA à l'échelle des concessions forestières du bassin du Congo, qui a nécessité l'organisation de 02 séminaire sous régionaux (l'un pour la réflexion en vue de l'harmonisation, l'autre pour l'élaboration d'une politique harmonisée sous-régionale) et d'une mission exploratoire au Congo (CIB, IFO, Administrations concernées, organisations nationales et sous-régionales).

#### Commentaires

Les TdR ont été communiqué à la GIZ pour observations et commentaires éventuels.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'achèvement d'intervention ;
- comme impact enregistré, l'intervention a permis de faire baisser globalement le taux d'incidence de 61% entre 2017 et 2014 au travers les résultats/actions suivantes : sensibilisation auprès de 35.409 personnes (travailleurs et riverains); 56 personnes soignante (dont 1 médecin) et 384 pairs éducateurs formés ; prise en charge de 680 personnes dépistées positives au VIH/TB ; 8 Unités de Prise en Charge nouvellement créées pour 12 entreprises au Cameroun ;
- par ailleurs une politique VIH sous régionale harmonisée a été élaborée, et est en attente de validation par la COMIFAC ;
- des lignes directrices ont été élaborées pour la mise en œuvre d'un projet sous régional VIH SIDA dans les concessions forestières.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- cette intervention a permis à une quinzaine d'entreprises membres du GFBC, d'assurer la santé de leurs travailleurs ; de réduire leur vulnérabilité au VIH SIDA, et de se conformer aux standards de certification, notamment au principe relatif au droit des travailleurs ;
- l'investissement dans un programme de prévention du VIH engendre des bénéfices certains dans la réduction des dépenses et la préservation de la qualité de la production en entreprise ;
- l'intervention a surtout permis d'éviter une interruption brusque des activités en 2013, qui auraient été préjudiciable aux concessionnaires bénéficiaires du projet santé GFBC.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Les résultats enregistrés dans le cadre du projet santé du GFBC ont motivé d'autres entreprises camerounaises nouvellement certifiées à y adhérer, et a motivé un processus de partage d'expérience entre concessionnaires de la sous-région.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- une convention de partenariat a été signée entre le GFBC et le Ministère de la Santé au Cameroun ;
- un groupe de travail sous régional a été créé comme instance de collaboration technique/financière entre tous les acteurs impliqués dans le processus d'harmonisation des politiques VIH SIDA, notamment le BIT, la COMIFAC, les concessionnaires, les ministères en charge des forêts, les ministères en charge de la santé, les organisations faitières...

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la **collaboration avec les administrations, institutions et autres partenaires est nécessaire à la réussite des activités** ;
- un certain niveau de subvention est nécessaire pour continuer à inciter certaines entreprises à maintenir leur niveau d'engagement après la fin des financements d'un projet ;
- la **mutualisation des compétences autour d'un programme commun est un exemple de bonnes pratiques** ;
- l'évaluation technique du projet VIH du GFBC a démontré de bons résultats dans l'ensemble, qu'il faudra maintenir ou améliorer. **Bien que budgétivore, cette intervention s'est avérée nécessaire pour stabiliser, voire inverser la vulnérabilité au SIDA des personnes vivant sur sites forestiers au Cameroun, et devrait être poursuivie en phase II** ;
- le processus d'harmonisation des politiques VIH à l'échelle de la sous-région a été lancé et mené avec des moyens très limités, voire dérisoires. Il serait souhaitable d'y accorder plus de soutien en seconde phase du PPECF, ce d'autant plus que l'initiative bénéficie déjà d'une bonne adhésion/implication des concessionnaires, qui y ont contribué en assurant des frais de participation de leurs représentants (PALLISCO, VICWOOD-Thany, ROUGIER, ALPICAM, CIB, IFO), et d'hébergement/restauration de quelques membre du GT VIH lors de la mission au Congo (CIB, IFO), et des autres parties prenantes (BIT, Ministères sectoriels concernés, CNLS...).

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C041](#)



[Rapport d'achèvement « Lutte contre le VIH dans les entreprises forestières membres du Groupement de la Filière Bois du Cameroun » \(C041\)](#)



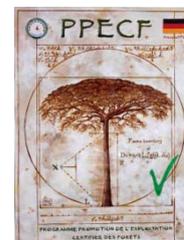
[Compte rendu Mission de plaidoyer au Congo](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

-  [Rapport Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang \(C001\)](#)
-  [Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)
-  [Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun \(C039\)](#)
-  [Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)
-  [Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning \(C112\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C042	Sensibilisation à la gestion durable des forêts et à la certification forestière à travers le Cinéma itinérant.				Cameroun		
Thématique <sup>1</sup>							
1	1 Systèmes de certification	7	7 EFIR	13	13 Gestion et protection de la faune	19	19 Traçabilité
2	2 Réseaux professionnels	8	8 Social interne	14	14 HVC	20	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	3 Conditions cadres gestion durable	9	9 Populations riveraines	15	15 Management	21	21 Marketing
4	4 Partenariat au niveau paysage	10	10 Populations autochtones	16	16 Suivi-évaluation	22	22 Communication / sensibilisation
5	5 Légal et réglementaire	11	11 Développement local	17	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	23 Monitoring PPECF
6	6 Technique aménagement	12	12 Environnemental	18	18 Formation/coaching	24	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PALLISCO-CIFM</a> , SFID ( <a href="#">Groupe Rougier</a> ), <a href="#">VICWOOD Cameroun</a>	Concessionnaires	<a href="#">JMN Consultant</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
60.500 €	49.267	19 % de l'intervention	03.03.2014	12 mois	26 mois

**Commentaires**

Les séances de cinéma sont facturées à la séance 100€. La contribution des concessionnaires couvre les frais d'hébergement, de restauration des animateurs JMN et le buffet offert aux participants à la fin des séances cinématographiques, et le transport sur sites forestiers.

Initialement le contrat (85.065€) partait d'un objectif de 150 séances réparties autour d'une dizaine de concessions mais à défaut de concessionnaires volontaires pour cofinancer l'activité, seules 51 séances ont été réalisées et le contrat résilié en commun accord le (06.04.2016) puis le financement global revu en fonction des séances effectivement tenues.

Le dépassement de délais s'explique par la non tenue du planning des activités et le désistement de concessionnaires, qui pour la plupart ne trouvaient plus judicieuse la structuration/format des séances et les thématiques abordées, et auraient souhaité avoir des séances à la carte, ce que n'a pas pu réaliser le prestataire soumis à des restrictions budgétaires, et un calendrier d'exécution serré.

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**

**C4.3** L'Organisation doit offrir des opportunités raisonnables, en termes d'emploi, de formation et d'autres services, aux communautés, aux sous-traitants et aux fournisseurs locaux, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité de ses activités de gestion.

**C4.4** L'Organisation doit mettre en œuvre, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, d'autres activités contribuant à leur développement social et économique, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et aux impacts socioéconomiques de ses activités de gestion.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<b>Mots clés</b>
Communication environnementale, Sensibilisation, Cinéma Numérique Itinérant, Gestion Forestière Durable, certification forestière
<b>Résumé de l'intervention</b>
<p>Dans le cadre de la certification, les entreprises prennent un certain nombre de dispositions et d'engagements, mais pour une partie d'entre eux, ils restent plus ou moins dépendants du bon vouloir des travailleurs et surtout des populations. Ainsi, les entreprises organisent de manière sporadique des opérations de communications qui sont souvent sous forme de rassemblements où les membres de la cellule sociale sensibilisent à partir de supports pédagogiques qu'on peut qualifier de classiques. Seulement, au-delà de la forme qui n'est pas des plus ludique, bien souvent les populations restent peu perméables car elles considèrent ces messages comme des informations partisans puisque provenant de l'entreprise.</p> <p>Le projet de Cinéma Numérique Ambulant est un concept qui existe dans les zones urbaines et que le PPECF a adapté dans le but de faire passer les messages clés de la gestion durable des forêts aux travailleurs et aux populations riveraines des entreprises forestières, au travers de courts métrages et d'échanges avec les populations riveraines. L'objectif étant de capter l'attention et d'associer à ces informations le souvenir d'une soirée agréable. Suite à des problèmes avec un premier prestataire (C009), un nouveau prestataire a été identifié pour continuer l'intervention. Après le désistement du WWF, c'est finalement le bureau JMN Consultant qui a été mobilisé pour la réalisation de l'intervention. Ainsi, 51 séances (Pallisco 3, SFID 22, Vicwood 26), chacune 2h30 en moyenne, ont été réalisées entre février 2014 et septembre 2016, pour trois 3 sociétés forestières impliquées et plus de 50 CPF touchées par le projet.</p>
<b>Commentaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'animateur principal a démissionné en février 2015 et a été remplacé par l'assistant animateur ;</li> <li>▪ l'intervention a été interrompue à mi-parcours du fait d'une rétraction des concessionnaires, pour des raisons jusqu'ici restées inconnues malgré les descentes de terrain du PPECF et les fiches d'évaluation qui avaient été transmises aux concessionnaires pour évaluer cette activité.</li> </ul>
<b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 51 séances de sensibilisation tenues ;</li> <li>▪ un rapport d'intervention jusqu'à la résiliation du contrat ;</li> <li>▪ des outils de suivi-évaluation du projet CNA ;</li> <li>▪ 02 supports cinématographiques.</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b>
L'intervention a permis de diversifier l'offre de communication et moyens de sensibilisation des populations riveraines aux concessions de PALLISCO-CIFM, SFID-ROUGIER, VICWOOD-THANRY, à travers une approche essentiellement ludique qui a contribué à faire passer quelques messages clés de la gestion durable des forêts aux travailleurs et aux populations riveraines desdites entreprises.
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b>
Les enseignements tirés de cette intervention pilote, pourront être capitalisés par d'autres prestataires de service, ou concessionnaires qui aimeraient développer ce type d'approches.
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b>
L'intervention a démontré à suffisance la complexité et la subtilité qu'il peut y avoir à développer des partenariats techniques avec des concessionnaires, dont les besoins, centres d'intérêts sont assez précis, et laissent très peu de place aux essais, au risque de voir leur engagement se rétracter.
<b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>la manière dont le projet a été conduit, n'a pas été de nature à susciter l'adhésion de l'ensemble des concessionnaires</b> qui avait manifesté un intérêt pour cette intervention. <b>Il est important d'identifier les raisons de ce désintérêt soudain avant d'envisager une approche similaire en phase II ;</b></li> <li>▪ <b>le projet a été surdimensionné (déjà au stade du C009) sans garanties de participation réelle des entreprises contactées avant la demande de non objection de la COMIFAC ;</b></li> <li>▪ <b>une approche village au lieu de Comité Paysan Forêt (regroupant plusieurs villages) est préférable</b> car moins sujet à des polémiques (lieu, langue, chef village vs président CPF, ...);</li> <li>▪ <b>la configuration et le contenu des séances n'ont pas suffisamment été discutés avec les concessionnaires ;</b></li> <li>▪ <b>les missions de suivi-évaluation du PPECF (03) ne se sont pas rapprochées des décideurs au sein des entreprises</b> pour creuser les raisons de la non-adhésion au projet. Ainsi, il n'a pas été possible d'identifier les leviers pour inverser la tendance sur le terrain et corriger les insuffisances opérationnelles sur le terrain ;</li> <li>▪ toutefois, <b>la sensibilisation des populations riveraines (en Phase II du PPECF) devra rester prioritaire pour la gestion Durable/Responsable des concessions forestières</b>, mais il convient de redéfinir les outils et le mode opératoire en collaboration avec les concessionnaires.</li> </ul>
<b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>
 <a href="#">TdR C042</a>

 [Rapport «Sensibilisation à la gestion durable des forêts et à la certification forestière via le Cinéma itinérant»](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification - TFT \(C010\)](#)

 [Sensibilisation à la lutte contre le VIH-Sida dans les entreprises forestières \(C041\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Renforcement des capacités des organes de concertation \(CPF\) et CSPA autour des UFA 00-003 et 09-025 \(C092\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat		Titre et lieu de l'intervention			Pays		
C043_C073		Audits financiers PPECF			Cameroun		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PPECF</a>	COMIFAC/KFW/PPECF	<a href="#">Cabinet OKALLA AHANDA et Associés</a>	Appel d'offre restreint et gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
39.941,64	39.941,64	100% de l'intervention 100% des honoraires	23.02.2015	1 mois	1 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 30.01.14 à destination de 17 cabinets locaux pour la réalisation de l'audit financier du PPECF. Les quatre cabinets, inscrits à l'ONECCA et opérant selon la norme ISRS 4400, qui avaient exprimé leur intérêt et avaient déposé les documents demandés (à savoir : Cameroun Audit Conseil (CAC), FICADEX, KPMG Afrique Centrale, Okalla Ahanda &amp; Associés) ont été contactés à soumettre une offre technique et financière suivant un Appel d'Offre restreint, lancé le 6 février 2014 pour la réalisation du premier audit financier du PPECF (exercice 2012-2013). Le cabinet Okalla Ahanda &amp; Associés a emporté l'offre et son contrat a été reconduit par un nouveau contrat (C073, exercice 2014 et 2015) et son avenant 1 (exercice 2016-2017) pour les exercices suivants. Le montant pour chaque exercice s'élève à 9.985€.</li> <li>▪ Les audits ont eu lieu en Mars 2014 (période 01.07.12-31.10.13), Mars 2015 (période 01.11.13-31.12.14), Mars 2016 (période 01.01.15-31.12.15) et en Juillet 2017 (période 01.01.16-07.17).</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC
NA
Mots clés
Audit financier PPECF, gestion comptable PPECF, Procédure comptable PPECF
Résumé de l'intervention
<p>Réalisation de 4 audits périodiques selon les TdR suivants :</p> <p>L'auditeur précisera explicitement dans son rapport que</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les paiements à partir du/des fonds de disposition ont été faits en accord avec les conditions du/des contrat(s) (de prêt/de financement) correspondant(s) et la/les convention(s) séparée(s) y relative(s). Toute dépense non éligible éventuellement identifiée est à indiquer séparément ;</li> <li>▪ le/les fonds de disposition a/ont été géré(s) en conformité avec les dispositions du contrat (de prêt/de</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

financement) correspondant et la convention séparée y relative (y compris les conditions complémentaires de la KFW pour des paiements dans le cadre de la procédure de fonds de disposition). Cela vaut également pour des produits d'intérêts ;

- les dépenses sont justifiées par des preuves correspondantes et fiables. Tous les justificatifs et documents d'appui concernant les relevés de dépenses soumis en fondement des demandes de réapprovisionnement ont été rendus à sa disposition ;
- les relevés de dépenses audités constituent une base fiable des demandes de réapprovisionnement concernées. Il doit y avoir des liens précis entre les relevés de dépenses, les demandes de réapprovisionnement soumises à la KFW et les documents comptables ;
- les biens et services financés ont été attribués en conformité avec les dispositions du contrat (de prêt/de financement) correspondant et la convention séparée y relative ;
- des défaillances et faiblesses spécifiques ont été identifiées dans les systèmes internes et les procédures de contrôle du promoteur. Toute défaillance constatée est à indiquer séparément.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Rapports d'audits

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Preuve d'utilisation des fonds en conformité avec les dispositions du contrat correspondant et la convention séparée

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

NA

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

NA

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- **les contrats des prestataires** et surtout des subventions (PEFC, PAFC, FSC, ATIBT, WWF, WCS, etc) **doivent clairement préciser la qualité des livrables** ;
- **le format du rapport final** (d'appuis et subventions) comme imposé en phase I à ces structures **doit être revu en phase II** et être plus adapté au type d'intervention. Beaucoup de redondances et d'informations peu utiles s'y retrouvent alors que des aspects plus intéressants et essentiels pour le suivi de l'utilisation des fonds et la pertinence/impact de l'appui manquent ;
- **les rapports finaux récapitulant tout l'appui (technique et financier) doivent être contractuellement imposés aux prestataires/bénéficiaires**. Il faut absolument éviter qu'un bénéficiaire ne dépose que des rapports d'avancements ou un rapport final incomplet de 2 pages pour un appui de plusieurs dizaines de milliers d'Euros ;
- toutes ces **mesures décrites plus haut doivent être intégrées dans le manuel de procédures et validées par le bailleur** ;
- les **TdR des audits annuels devraient dans le futur non seulement prendre en compte le respect des procédures financières mais également comprendre le respect du nouveau manuel de procédures** et la vérification des procédures administratives **de validation des demandes d'appuis (et surtout de leurs avenants)** ainsi que la **vérification de l'obtention de tous les livrables lors du paiement des soldes des contrats**.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

Les rapports d'audits ne sont pas postés sur le site du PPECF. Les conclusions principales se trouvent dans les rapports semestriels et le rapport final. Pour plus d'infos, veuillez vous adresser au gestionnaire du PPECF.

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

NA



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C044	Modération de l'atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques »				Gabon		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Entreprises forestières asiatiques	Concessionnaires	<a href="#">JMN Consultant</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
3.158	3.158	0 % de l'intervention	26.02.2014	45 Jours	2 mois

**Commentaires**  
Le montant indiqué représente les honoraires du consultant modérateur de l'atelier, strictement alignés à ceux pratiqués généralement par le Bureau Régional de la GIZ (organisateur de l'atelier) pour des cas similaires. L'atelier s'est tenu en 2 jours, mais la préparation et le rapportage/clôture a nécessité 2 mois.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>Principe 1 :</b> L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.
<b>Mots clés</b> légalité ; réglementation forestière ; opérateurs asiatiques ; certification forestière
<b>Résumé de l'intervention</b> Dans la continuité du dialogue engagé en 2008 au Gabon, puis par deux fois au Cameroun à l'initiative du PFBC, la COMIFAC, a voulu reprendre et concentrer le dialogue en direction des entreprises asiatiques, et notamment chinoises ayant investi dans le secteur forestier en Afrique centrale. L'objectif étant de les sensibiliser sur les questions de mise en conformité légale, d'aménagement forestier, et sur la nécessité de prendre en compte le processus FLEGT dans leur projet et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer en bien sur les marchés destinataires de plus en plus exigeants. A cet effet, la présente intervention a consisté à mobiliser un modérateur pour l'atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques », co-organisé par la GIZ-appui COMIFAC et le PPECF. L'atelier a eu lieu du 18 au 19 Mars 2014 à Libreville (Gabon), et avait pour but de familiariser les entreprises forestières chinoises d'Afrique centrale aux cadres légaux et principes de durabilité, et leur présenter les opportunités offertes par des programmes de GDF en Afrique centrale et les procédures requises pour en bénéficier. La modération de l'atelier a été nécessaire pour structurer les débats, notamment autour de plusieurs thématiques à savoir: les enjeux et les défis de la légalité et de la certification et les cadres légaux régissant l'exploitation forestière et le commerce responsable des produits du bois dans les pays d'Afrique centrale ; la présentation de quelques processus en cours en Afrique centrale, (RBUE, FLEGT, APV), de système de certification

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

(FSC et PAFC/PEFC); de programmes, institutions et organismes de conservation/certification. Pour l'occasion, le guide de la SFA (State Forestry Administration) des entreprises forestières chinoises travaillant à l'étranger, et les perspectives de marché en Chine ont été présentés.

En somme, la légalité demeure une exigence « normale » qui intègre un ensemble de lois et règlements forestiers. Se mettre en conformité légale représente un coût, mais ce coût est supposé faire partie des charges normales de l'entreprise. La certification est un processus volontaire auquel les entreprises décident elles-mêmes d'adhérer pour chercher à se distinguer sur le marché. En attendant que les premières autorisations FLEGT ne sortent dans les pays, les certificats de légalité et de gestion durable peuvent permettre de démontrer la légalité et la traçabilité des bois.

#### Commentaires

Dans le but de faciliter au maximum la communication avec les acteurs invités, tous les échanges étaient traduits simultanément en 3 langues : le français, l'anglais et le mandarin.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques » ;
- des annexes présentant entre autres : les présentations en plénière, la liste des participants et orateurs, les discours notamment du Coordonnateur de la COMIFAC-Gabon représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, et du Secrétaire Général-Adjoint du Ministère en charge des Forêt du Gabon.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- La facilitation de l'atelier a permis d'atteindre l'objectif principal à savoir : les entreprises forestières chinoises d'Afrique centrale se familiarisent davantage aux cadres légaux et aux principes de durabilité qui ont cours dans les pays où elles opèrent. En effet, elles ont pu se faire une idée réelle du potentiel et des opportunités à moyen terme, pour la production et la vente du bois provenant des sources légales, voire certifiées.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- La modération a contribué à créer un climat propice aux échanges entre les institutions, programmes et organismes sous régionaux et les opérateurs asiatique, et de faire émerger les problèmes/obstacles qu'ils rencontrent dans leur désir de respecter la légalité et d'aller vers la certification, et leurs besoins spécifiques pour avancer dans le processus de gestion durable et responsable de leurs concessions forestières.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les travaux d'atelier ont mis en exergue quelques besoins spécifiques des opérateurs asiatiques, qui appellent une implication de partenaires techniques et financiers pour leur résolution.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il est clair que la certification de gestion forestière durable demande d'aller au-delà de la simple prise en compte des exigences légales, cela représente nécessairement des coûts additionnels, mais l'avis de tous est que la différence n'est pas si énorme dans la mesure où tous les pays exigent déjà dans leurs textes l'aménagement de la forêt, de la faune et la prise en compte des considérations sociales des populations vivant de et dans la forêt ;
- de nombreux obstacles persistent et freinent l'engagement d'une grande majorité d'opérateurs asiatique notamment la langue (besoin de traduire des rapports d'audit en mandarin, notamment pour pouvoir les transmettre aux dirigeants non francophones/non anglophone en Chine ; aller vers une traduction en mandarin des documents des plans d'aménagement pour les rendre accessibles à l'ensemble de l'équipe dirigeante) ;
- ainsi, il a été proposé de reprendre le dialogue avec la SFA en Chine et de voir dans quelle mesure des actions communes pourraient être envisagées à coûts partagés ;
- les participants à l'atelier ont recommandé qu'il y ait une meilleure appropriation du processus de dialogue avec la Chine et les entreprises forestières chinoises par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC qui devrait compter sur les projets GIZ/COMIFAC et PPECF/COMIFAC pour les appuyer.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C033 / C044](#)



[Rapport « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques »](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Atelier sur « l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » \(C036\)](#)



[Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon \(C070\)](#)



[Atelier sur « l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE » \(C076\)](#)



[Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081-C083\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C045	Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning			Bassin du Congo
<b>Thématique<sup>1</sup></b>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14	HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15	Management	21 Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18	Formation/coaching	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Praticiens du secteur Forestier	Cadres, société civile et experts indépendants	<a href="#">JMN Consultant</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
49.557	20.000	% de l'intervention	05.05.2014	7 mois	5 mois

**Commentaires**

Le financement du PPECF couvre l'acquisition du matériel et les honoraires des différents experts du projet notamment le Coordonnateur de projet (150€/j x 30hj) ; l'Expert forestier (450 €/j x 15hj) ; l'Expert sécurité industrielle (300€/j x 12hj).

Malgré deux interventions de la cellule de gestion pour guider le prestataire dans la reprise de sa première ébauche du cours, il était vite clair que le prestataire, bien qu'ayant les connaissances techniques en matière d'accidentologie, ne maîtrisait pas assez les outils informatiques pour livrer un travail qui pouvait satisfaire aux critères de qualité exigés par le PPECF. Le contrat a été résilié en commun accord avec le prestataire le 16 Juillet 2015 et un autre prestataire (Vincent Pelé : C112) a été contractualisé sur base du reliquat du contrat. Le financement s'est donc limité à rémunérer le prestataire pour la production et collecte du matériel didactique et l'ébauche d'une structure de présentation du cours.

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C2.3 :</b> L'Organisation doit mettre en œuvre des pratiques pour la santé et la sécurité, afin de protéger les travailleurs contre les risques professionnels en matière de santé et de sécurité. Ces pratiques doivent, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, respecter ou dépasser les recommandations du Code de bonnes pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers.</p> <p><b>C2.5 :</b> L'Organisation doit démontrer que les travailleurs ont été formés à leur mission et sont suffisamment encadrés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement et en toute sécurité le document de gestion et toutes les activités de gestion.</p>
<p><b>Mots clés</b></p> <p>E-learning, Hygiène-sécurité-environnement, plateforme, risques, exploitation à faible impact.</p>
<p><b>Résumé de l'intervention</b></p> <p>▪ Les entreprises forestières, dans le cadre des réglementations nationales ou de la certification privée vérifiée tierce partie, s'engagent à faire connaître les offres de formation au sein de leur personnel, à faciliter l'accès et à motiver les apprenants potentiels pour qu'ils fassent l'effort nécessaire. Mais l'isolement géographique et l'extrême</p>

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

dispersion des sites forestiers à l'échelle de l'Afrique centrale rendent le plus souvent difficiles et coûteuses toutes initiatives de formation professionnelle visant à relever le niveau des compétences. Que ce soit pour les cadres, agents de maîtrise ou les ouvriers spécialisés, leur accès à des formations qualifiantes en institution spécialisée (quand elles existent), ou bien sur place (en déplaçant des formateurs), reste rare et cher. Or, avec la nécessité de maîtriser les enjeux du développement durable sous toutes ses formes et conforter les entreprises sur la voie de la certification forestière, il est impératif de pouvoir proposer des formations adaptées et qualifiantes pour tous les cadres et agents motivés. La formation via internet est un moyen de plus en plus utilisé dans le monde pour atteindre les professionnels directement sur leur lieu de travail. Pour pallier aux contraintes relevées, le PPECF a souhaité tester l'outil d'e-learning en entreprise forestière autour d'un sujet bien précis : un cours en « d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical ». Le projet pilote visait avant tout de tester la faisabilité de la création d'un outil e-learning, d'estimer le coût de production d'un module, de tester si un tel outil est bien accepté chez le public cible, d'identifier les problèmes de production mais également de gestion de l'outil et de proposer des solutions aux défis rencontrés. Il était également estimé qu'à partir d'un module existant il serait plus facile d'intéresser un partenaire potentiel à gérer une telle plateforme de cours en ligne (le PPECF n'étant pas une structure permanente).

- JMN, ayant déjà réalisé une intervention intitulée « Etude des dangers sur le site industriel (Bidou II) de la Compagnie Forestière de Kribi (CFK) et des dangers du chantier d'exploitation de l'UFA 09-021 (C025) » avait les connaissances nécessaires en matière d'accidentologie pour créer ce module pilote.
- Le prestataire a présenté une première version du cours qui malgré deux demandes d'amélioration n'a pas abouti à l'outil souhaité. La deuxième version, contenant près de 165 images, 483 photos illustratives et une dizaine de vidéos a été finalement reçue comme produit intermédiaire et le contrat a été résilié. Les outils didactiques ont été repris, complétés et restructurés par un prestataire possédant et les notions techniques en construction de modules e-learning et la maîtrise du sujet accidentologie (C112) pour aboutir finalement à un produit satisfaisant.

#### Commentaires

Il faut remarquer que le contrat initial de JMN prévoyait l'élaboration de la plateforme proprement dite. Mais suite à des difficultés techniques, logistiques internes au Bureau JMN, il a été convenu de résilier le contrat et de son intervention à la fourniture de la base de données sur un module pilote, et de confier le développement de la plateforme à un spécialiste e-learning.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- une base de données de 165 images ; 483 photos illustratives et une dizaine de vidéos intégrées dans une structure de type fichier StoryLine ont été transmises au PPECF ;
- de nombreux dysfonctionnements lors de la mise en ligne du fichier sur la plateforme e-learning par le prestataire suivant sont apparus du fait de la structure initiale (trop compliquée et pas assez sous-divisée) du fichier StoryLine.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- livraison de toute la base de données libre de droits d'auteur.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- RAS puisque l'appui n'a pas été terminé

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'appui a permis de capitaliser beaucoup d'expériences (bonnes et mauvaises) devant permettre de réduire les problèmes dans l'élaboration d'autres cours, aussi bien pour le PPECF que pour d'autres structures ;
- le développement d'un module est relativement coûteux. Si de nouveaux cours sont à développer, ils nécessiteront de trouver des partenariats techniques et financiers.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il faut s'assurer d'une bonne prise en compte des spécificités et contraintes techniques dans le développement de nouveaux outils informatiques, notamment dès l'élaboration des TdR ;
- s'assurer de la mobilisation de l'expertise nécessaire avant la contractualisation, ceci pour éviter des pertes considérables de temps et des litiges ;
- si la cellule de gestion n'a pas le know-how en interne sur un sujet donné, elle ne doit pas hésiter à faire appel aux services d'une tierce personne spécialisée pour la rédaction des TdR et le suivi de la mise en œuvre de l'appui ;
- la structure du fichier reliant les différentes parties d'un cours doit être construite en petites parties successives plutôt que d'un grand fichier afin de faciliter ultérieurement les corrections, les ajouts et le déplacement de ces parties au sein de la structure ;
- le projet n'a pas été assez réfléchi du point de vue finalité (gestion long terme) de l'outil.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TDR C045/C112](#)

 [Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning – rapport final \(C112\)](#)

 [Memo sur la sécurité Abatteur-Tronçonneur \(C112\)](#)

 [Manuel d'utilisateur de la plateforme \(C112\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Présentation du logiciel FSC \(C002\)](#)

 [Formation aux techniques d'exploitation à faible impact \(EFI\) chez AIPICAM & PALLISCO \(C007\)](#)

 [Formation à l'usage du GPS et au logiciel QGIS \(C032\)](#)

 [Formations groupées en secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

 [Formations groupées en inventaires d'exploitation \(C085\)](#)

 [Développement d'une base de données informatisée pour la planification des coupes \(C090\)](#)

 [Formation à la planification des chantiers suivant EFIR \(TdR C115\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C046	Elaboration des réponses aux demandes d'actions correctives relatives au Principe 3 du Standard Régional FSC Bassin du Congo de ROUGIER GABON aux sites de Leke et de Moyabi.				Gabon		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Rougier Gabon</a>	Concessionnaire	<a href="#">Patrice Bigombé Logo</a>	Appel d'offre restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
40.000	24.200	40 % de l'intervention	07.05.2014	2 mois	2 mois

**Commentaires**

Un appel d'offre a été lancé en mars 2014 pour cet appui. Patrice Bigombe (Cameroun), Prosper Ngoma (République du Congo), Jérôme Lewis (UK), Norbert Ngami (Gabon) ont été invités à soumissionner. Seul Patrice Bigombé a présenté une offre et a remporté le contrat d'une valeur de 18.200€. Fort de sa connaissance du Groupe Rougier et de sa position d'expert privilégié auprès de Rougier, il a été en mesure d'imposer 120€/j d'honoraire additionnels comparé au travail identique qu'il a mené au Cameroun pour le Groupe Rougier (voir C028).

Le financement du PPECF couvre les billets d'avion internationaux et les honoraires des consultants (Frais généraux), l'expert Principal (400 €/j x 35j), l'assistant cartographe (200 €/j x 21j) et l'atelier de formation (6.000 €). La contribution de ROUGIER Gabon couvre les frais de per diem des experts à Libreville et sur le terrain, l'hébergement/restauration sur sites forestiers, les déplacements à l'intérieur du pays et les salaires du personnel ROUGIER qui sont formés.

**Principes et critères du référentiel FSC**

**Principe 3** : L'Organisation doit identifier et soutenir les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.

**Mots clés**  
Peuples Autochtones, Droit communautaire, Principe 3 FSC, Développement local, Droit d'usage, Gabon

**Résumé de l'intervention**

Le Principe 3 du nouveau Référentiel du FSC pour le Bassin du Congo pose, entre autres, deux nouvelles exigences relatives, d'une part, au consentement libre, informé et préalable (CLIP) des Peuples Autochtones, d'autre part, le gestionnaire forestier, en collaboration avec les Peuples autochtones « Pygmées », doit sensibiliser et informer les autres communautés sur leurs droits. En effet, l'audit de certification de la gestion forestière de ROUGIER GABON de

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<p>juin 2013 dans les CFAD de Léké et de Moyabi ont relevé des non conformités sur l'application des exigences du Principe 3 du nouveau Standard Régional FSC pour le Bassin du Congo sur les droits des Peuples Autochtones. Pour résoudre les DAC émises lors de cet Audit, ROUGIER GABON a sollicité une assistance technique pour l'accompagner dans la réalisation des actions correctives et la mise à jour de la stratégie peuples autochtones « Pygmées » de l'entreprise pour qu'elle soit conforme aux exigences du Principe 3 du nouveau Référentiel FSC pour le Bassin du Congo, notamment le principe 3 sur le respect des droits des peuples autochtones. Messieurs Patrice BIGOMBE et Christian ZIWE (CERAD) ont dans le cadre de cette mission, conduite de Juin à Juillet 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rencontré les responsables des organisations d'appui aux droits des peuples autochtones « Pygmées » au Gabon (MINAPYGA et ADCPAG), ainsi que les autres parties prenantes principales au Gabon sur la thématique des peuples autochtones « Pygmées » afin d'évaluer la faisabilité des actions prescrites par l'audit de certification forestière.</li> <li>▪ mis à jour la stratégie peuples autochtones de ROUGIER GABON (modification de la Déclaration Gestion Forestière Responsable, modification des procédures de cartographie sociale participative des droits d'usages coutumiers, d'identification et de gestion des conflits, de gestion des plaintes et de recrutement, modification du guide de marquage des sites, du guide de réalisation de la carte sociale participative, de la fiche de contrôle et de suivi-évaluation des sites relevés par la cartographie sociale participative, du texte du mémorandum d'entente et du cahier de charges contractuelles de la cartographie sociale participative et élaboration du document de la stratégie peuples autochtones de ROUGIER GABON) ;</li> <li>▪ mis à jour les cartographies sociales participatives des villages de communautés locales et de peuples autochtones riverains des CFAD de Mouyabi et de Léké ;</li> <li>▪ organisé et tenu des ateliers de présentation, de discussion et de validation des résultats des cartographies sociales participatives ainsi réalisées suite à quoi la signature des mémorandum d'entente sur les modes de gestion participative des sites et ressources relevés par les cartographies sociales participatives et de la reconnaissance de participation des tierces parties aux activités de ROUGIER GABON en faveur des communautés locales et des peuples autochtones, était possible.</li> </ul>
<p><b>Commentaires</b></p>
<p>Il faut remarquer que cette intervention est la deuxième du genre chez Rougier, après celle réalisée en Octobre 2013 à la SFID Mbang par le même consultant.</p>

<p><b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un rapport d'assistance technique à Rougier Gabon pour l'élaboration des réponses aux demandes d'actions correctives relatives au Principe 3 du FSC ;</li> <li>▪ une version publique du rapport ;</li> <li>▪ une analyse de situation des peuples autochtones « Pygmées » au Gabon ;</li> <li>▪ l'identification et l'évaluation des performances des organisations d'appui aux droits des peuples autochtones « Pygmées » au Gabon ;</li> <li>▪ l'évaluation de la faisabilité des actions prescrites par l'audit de certification forestière de juin 2013 ;</li> <li>▪ cartographies sociales participatives des villages de communautés locales et de peuples autochtones riverains des CFAD de Mouyabi et de Léké mise à jour ;</li> <li>▪ la signature des mémorandum d'entente sur les modes de gestion participative des sites et ressources relevés par les cartographies sociales participatives et de la reconnaissance de participation des tierces parties aux activités de ROUGIER GABON en faveur des communautés locales et des peuples autochtones.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p>
<p>L'assistance technique a permis d'évaluer la faisabilité des DAC émise à Rougier Gabon en 2013 relatif au Principe 3 du FSC, et proposé des synergies avec des organisations locales spécialisées en vue de faciliter la mise en œuvre des actions correctives.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p>
<p>Les résultats de cette assistance technique pourront bénéficier à d'autres concessionnaires du Gabon, qui font face à la même problématique. L'intervention a permis de négocier une collaboration technique entre Rougier et certaines organisations locales spécialisées sur cette thématique. Ces organisations pourront mettre à profit leurs expériences dans d'autres concessions.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'assistance technique a permis d'identifier (05) organisations d'appui aux droits des peuples autochtones au Gabon MINAPYGA, BRAINFOREST, ADCPAG, EDZENGUI et AGAFI, et pour lesquelles 02 (MINAPYGA et ADCPAG) sont disposées à collaborer avec ROUGIER GABON pour la réalisation des actions d'appui au développement des peuples autochtones « Pygmées » Babongo dans la province du Haut-Ogoué ;</li> <li>▪ L'appui démontre bien l'importance du principe 3 du référentiel FSC et rassure les bailleurs que ces aspects sensibles sont réellement pris en compte.</li> </ul>

### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les **peuples autochtones « Pygmées » ne font pas encore l'objet d'une reconnaissance officielle spécifique au Gabon** car la Constitution et la législation Gabonaises n'établissent pas de distinction entre les peuples autochtones et les autres populations du pays. De ce fait, l'Assistance technique a **recommandé de ne pas établir de différence dans la réalisation de ces activités entre les populations locales Bantu et les peuples autochtones « Pygmées »** Babongo, pour éviter de créer ou renforcer des conflits et exposer les peuples autochtones « Pygmées » Babongo à la jalousie et aux représailles des populations locales Bantu ;
- **plutôt que de différencier les deux groupes de populations dans le principe du travail avec elles, il faut les différencier dans la nature et le type de projets à réaliser avec elles ;**
- en phase II, **ne pas accepter le salaire/temps des personnes qui sont formés par l'appui comme étant une contribution du bénéficiaire.** Cette pratique fait croire que le bénéficiaire contribue financièrement largement à l'activité toutefois ces personnes ne font que leur travail journalier pour résoudre des DAC ;
- le Groupe Rougier avait déjà exprimé, sur base de ses expériences au Cameroun, le désir fort de collaborer avec le prestataire avant le lancement de l'AO, **une négociation en gré à gré aurait été plus bénéfique pour le PPECF car la procédure a permis au prestataire de gonfler les prix ;**
- ce type d'interventions d'urgence à la résolution de DAC aide concrètement les concessionnaires, qui ne disposent pas toujours de l'expertise requise, et devrait être maintenu en Phase II du PPECF.

### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TDR C046](#)



[Rapport d'Assistance technique à ROUGIER Gabon pour l'élaboration des réponses aux demandes d'actions correctives relatives au Principe 3 du FSC](#)

### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Formations sur les aspects sociaux de la certification- TFT \(C010\)](#)



[Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière de la SODEFOR \(RDC\) \(C021\)](#)



[Revue du Principe 3 FSC© à la SFID Mbang \(Cameroun\) \(C028-C031\)](#)



[Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) » \(C040\)](#)



[Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)



[Rapport « études socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 » \(C093\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat		Titre et lieu de l'intervention			Pays		
C047		Evaluation Technique à mi-parcours du PPECF			Cameroun		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PPECF</a>	COMIFAC/KFW	Claus-Michael FALKENBERG	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
26.210	26.210	100 % de l'intervention 100 % des honoraires	06.05.2014	2 mois	2 mois

**Commentaires**  
Le montant indiqué ci-dessus couvre les honoraires (45 HJ) du Consultant (M. Falkenberg, qui avait fait la deuxième partie de l'étude de faisabilité du Programme), les dépenses accessoires (frais de déplacement locaux, coûts de réunions de travail et d'organisation d'ateliers éventuels) et les billets d'avion internationaux.

Principes et critères du référentiel FSC
(Non Applicable)
Mots clés
Audit Technique, Suivi-évaluation, mi-parcours
Résumé de l'intervention
La Coopération financière allemande, à travers la KfW, appui la certification forestière dans le bassin du Congo depuis 2012 par son programme sous régional : « Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts, PPECF ». Le programme a débuté en avril 2012 pour une période estimée à 4 années. Rendu à 50 % d'utilisation des fonds disponibles, et à 50% du temps de mise en œuvre du Programme, une mission a été mobilisée pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du Programme. Composée de M. Claus-Michael FALKENBERG (consultant international), M. Elie NGOA (Expert technique Régional du PPECF), et de M. Péguy TONGA (Expert au SE COMIFAC qui est le Maître d'ouvrage), la mission a été réalisée au Cameroun du 12 au 28 mai 2014. Elle a ainsi rencontré des représentants de l'administration forestière, de Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de partenaires de mise en œuvre du PPECF (ONG, Bureaux d'études) et d'entreprises forestières. Pour associer des représentants des autres pays d'interventions statutaires du programme (République Centrafricaine, RCA, République Démocratique du Congo, RDC, République du Congo) à l'exercice d'auto-évaluation, la deuxième réunion du Comité de décision et d'orientation du 26 au 27 Mai 2014 a été dédiée en partie à l'exercice. La mission a par ailleurs permis de faire une revue des acquis du Programme durant les deux premières années, d'évaluer quelques appuis du programme, et d'élaboration des recommandations pour les 18 mois à venir.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

De manière globale, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. L'évolution du contexte politique a été marqué par un nombre de revers pour la dynamique de la certification forestière « FSC ou équivalente ». Au moment de l'évaluation approximativement 50% des fonds disponibles pour les mesures (8,140 Mio. €) ont été engagés et/ou dépensés. La performance globale du programme PPECF est classée au niveau 2 (bon), sur la base des critères de l'OCDE/DCD (Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économique) : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Enfin, il est recommandé de maintenir le cap « certification « Forest Stewardship Council, FSC, ou équivalent », même si dans la conjoncture actuelle il y a ralentissement de la dynamique certification dans la sous-région.

#### Commentaires

M. Falkenberg a lors de son évaluation comparé la situation après 18 mois de mise en œuvre avec la situation rencontrée et les objectifs émis par de la mission de faisabilité en 2009 (soit 3 ans avant le démarrage du PPECF). Dans son offre technique la GFA avait déjà indiqué plusieurs incohérences dans la fixation des objectifs quantitatifs du programme (p.e. que le temps nécessaire pour une entreprise de passer du niveau aménagement vers le niveau FSC-FM nécessite plus de 4 ans et qu'il est donc illusoire de penser que le PPECF I puisse atteindre 10 Mio ha certifié FSC-FM s'il n'existe pas au moins autant d'entreprises certifiées légalité ; ou encore la sortie d'un nouveau référentiel FSC-FM Bassin du Congo, beaucoup plus exigeant depuis la sortie de l'étude de faisabilité) et avait déjà présenté des objectifs plus réalistes dans sa proposition technique qui n'ont pas été considérés par la mission d'évaluation à mi-parcours. Une évaluation vis-à-vis de l'offre technique (validée par la KfW et la COMIFAC) aurait été plus objective. D'ailleurs, plusieurs recommandations vont dans le sens que le programme avait déjà anticipé.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'évaluation à mi-parcours du PPECF et des recommandations pour la suite de la phase ;
- une recommandation pour s'engager avec des entreprises d'un niveau de gestion durable moins élevé dans une deuxième phase.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

L'intervention a permis de :

- faire une évaluation technique à mi-parcours du PPECF ;
- de présenter une évaluation de l'impact des appuis techniques apportés aux différentes catégories bénéficiaires du programme ;
- de mettre en exergue les acquis, les manquements et les priorités à venir du Programme ;
- adresser des recommandations pour recadrer le PPECF vers ses objectifs, avec la collaboration de ses PTF.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- les concessionnaires, ONG et bailleurs ont été impliqués dans l'évaluation et leurs recommandations pris en compte dans le rapport ;
- le consultant a particulièrement demandé au PPECF de se concerter d'avantage avec les autres programmes et projets actifs dans le Bassin du Congo.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'intervention a offert une bonne opportunité aux partenaires techniques et financiers du PPECF (Administration forestière, Agences de coopération, ONG, prestataires et Entreprises forestières) d'émettre des avis sur la mise en œuvre du Programme (Collaboration, manquements, pertinence des appuis, améliorations souhaitées ...).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents ;
- l'évolution du contexte politique est marqué par un nombre de revers pour la dynamique de la certification forestière « FSC ou équivalente » avec une exception d'envergure si toutefois elle devait se matérialiser : la prise en compte de la certification notamment PEFC/PAFC dans les textes règlementaires de la République du Congo ;
- la recommandation de maintenir le cap « certification « Forest Stewardship Council, FSC, ou équivalent », malgré le ralentissement de la dynamique vers la certification dans la sous-région a été bénéfique pour stabiliser les surfaces certifiées autour de 5 Mo d'ha ;
- mais, **les évolutions contextuelles du bassin du Congo (entre 2016 et 2017, près d'un million d'hectares certifiés Légalité (OLB, VLC), dans le bassin du Congo sans intervention du PPECF) montrent qu'il s'avère nécessaire d'orienter davantage la phase II du PPECF vers ces niveaux dits inférieurs (Certificats de Légalité) pour espérer faire évoluer significativement les surfaces certifiées du bassin du Congo à court et à moyen terme.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

- Rapport interne au PPECF, non publié sur le site Web. Pour plus d'infos, veuillez-vous adresser au PPECF, la GFA ou la KfW/COMIFAC.

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C048	Appui à la Sodefor (WWF + 4 interventions par le biais d'Ongs)			RDC			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sodefor / RDC</a>	Concessionnaire	ONG locales et prestataires de services à travers <a href="#">WWF/C4CF</a>	Gré à gré appel d'offre restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
243.000	188.334	20 % de l'intervention 0 % des honoraires	23.06.2014	6 mois	8 mois

Commentaires
<p>L'achat d'un moteur hors bords (53.194 €) pour faciliter les missions d'appui du WWF et l'installation de 6 kits de panneaux solaires (9.469 €) concernant la fourniture de matériel.</p> <p>Au niveau des appels d'offre, il y a 4 interventions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) élaboration de 3 plans simples de gestion de la faune (8.400 €) ;</li> <li>2) poursuite du suivi indépendant et évaluation des effets des appuis octroyés aux parties prenantes dans les sites pilotes de certification forestière (14.278 €) ;</li> <li>3) Appui à la réalisation des audits des comptes de 9 CLG riverains aux sites pilotes de certification forestière et renforcement de leur capacité sur la gestion du fonds de développement local (9.885 €) ;</li> <li>4) Appui à l'extension de la couverture radio de Monkoto (24.246€) ; ont fait l'objet d'appel d'offre national restreint par le WWF / C4CF.</li> </ol> <p>Pour la poursuite de la mise en œuvre des 6 programmes d'actions prioritaires pour le développement durable des CL et PA des sites pilotes de certification forestière en RDC il était prévu un appui du PPECF de 70.000€.</p> <p>Le concessionnaire a contribué 54.666 €</p>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>Principe 3 :</b> L'Organisation doit identifier et soutenir les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.</p> <p><b>Principe 4 :</b> L'Organisation doit contribuer à préserver ou à accroître le bien-être social et économique des</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

communautés locales.

**Principe 6 :** L'Organisation doit maintenir, conserver et/ou restaurer les services écosystémiques et les valeurs environnementales de l'Unité de Gestion, et doit éviter, corriger ou limiter les impacts environnementaux négatifs.

#### Mots clés

Communauté locale, peuples autochtones, Education environnementale, moteur hors-bord, radio rurale, comité local de gestion, fonds local de développement

#### Résumé de l'intervention

le WWF en collaboration avec diverses parties prenantes du secteur forestier (ONG nationales, CL/PA, du MECNT et secteur privé) avaient élaboré en 2011, à la suite d'une série d'ateliers, un ensemble de programmes d'actions prioritaires d'appui pour le développement durable des communautés locales et peuples autochtones. Ces programmes ont pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité, à promouvoir la gestion durable des forêts et à favoriser le développement socioéconomique durable des communautés locales et peuples autochtones.

Dans cette perspective, C4CF a mis en œuvre ces six programmes au profit des communautés locales et peuples autochtones touchés par l'exploitation forestière de type industriel dans les concessions forestières identifiées comme sites pilotes pour la certification en RDC. Ces interventions sont :

- programme de Sensibilisation et d'éducation environnementale ;
- programme d'Appui organisationnel aux communautés locales et PA ;
- programme d'Appui à la gestion de la faune et des ressources naturelles / Appui au reboisement communautaire ;
- programme d'appui à la gestion et au suivi du fonds local de développement ;
- programme d'appui à la gestion de la faune et des ressources naturelles ;
- programme de lutte anti braconnage ;
- l'achat d'un moteur hors bords ;
- l'installation de 6 kits de panneaux solaires ;
- achat et installation d'une radio pour sensibiliser les populations riveraines des concessions forestières.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- 20 écoles identifiées dont 5500 élèves et 300 enseignants sensibilisés sur l'usage multiple de l'arbre, les animaux protégés et la certification forestière ;
- 20 pépiniéristes formés et 16 pépinières scolaires installées dans chacune des écoles ciblées ;
- 65 statuts des CLDC des sites en extension légalisés ;
- 40 posters ont été distribués aux écoles identifiées dont 20 sur l'usage multiple de l'arbre et 20 autres sur les animaux protégés ;
- 16 kits pépiniéristes distribués dans les 20 écoles des sites en extension. Ils sont constitués de : une houe, un arrosoir, une bêche, des sachets en polyéthylène... ;
- 110 présidents des CLDC ont participé aux réunions d'évaluation et planification organisées aux chefs-lieux des groupements ;
- 3 réunions d'échange ont été organisées aux Chefs-lieux des territoires d'Oshwé, Inongo et Kutu ;
- 110 CLDC initiés à la tenue et élaboration des PV des réunions ;
- 85 bureaux tôleés, soit : 40 à oshwé et 45 dans les sites en extension, sur un total de 110 bureaux prévus ;
- 25.400 plants produits, rachetés et reboisés, soit : 13ha sur les sites d'Oshwé et 12 ha sur les sites en extension ;
- 78 houes distribuées aux CLDC du site d'Isongo ;
- 50 kg de semences d'arachide distribués dans tous les 65 CLDC des sites en extension ;
- 20 kg de semences d'haricot distribués dans 45 CLDC des sites d'Oshwé ;
- 20 kg de semences de maïs distribués dans 45 CLDC d'Oshwé ;
- accord du Chef des terres obtenu sur la cession des terres pour l'implantation du projet d'amélioration de la race locale de porcs ;
- scénario et méthodologie de mise en œuvre du projet race locale porcs développés ;
- plan de travail et suivi des activités de mise en œuvre des programmes développés ;
- un rapport final de mission rédigé.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Accompagnement du développement local en appui à la certification forestière.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Cette intervention montre que les partenaires au développement sont prêts à soutenir le social externe des entreprises engagées dans la certification forestière.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- modèle de projet de développement intégré à l'attention des populations riveraines qui pourrait être financée par les bailleurs de fonds ;
- les partenaires techniques et financiers sont prêts à soutenir le social externe des entreprises forestières engagées dans la gestion durable et certification.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il serait souhaitable pour les projets de reboisement de prévoir des financements pour les travaux d'entretien deux à trois ans après la plantation afin qu'elles ne soient pas abandonnées par les communautés ;
- ces appuis au social externe des concessionnaires engagés dans la certification forestière est nécessaire et devrait se poursuivre en phase II.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C048](#)



[Renforcement des capacités des membres CLG et CLS sur la gestion du Fonds de Développement Local et la tenue de la comptabilité simplifiée - support de formation \(C048\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Sécurité alimentaire à CIB & Mokabi \(C038\)](#)



[Diagnostic du développement communautaire \(C040\)](#)



[Renforcement des capacités des organes de concertation \(C092\)](#)



[Identification des infrastructures sociales à réhabiliter \(C113\)](#)

Fiche non complète au vu du montant alloué et le maigre rapport (d'un seul appui) disponible.



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C049	Test de nouvelles technologies de détection et d'identification des activités illégales			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Pallisco / Rougier Cameroun</a>	Concessionnaires	<a href="#">ZSL</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
153.994	115.976	25 % de l'intervention 0 % des honoraires	22.07.2014	6 mois	12 mois

Commentaires
<p>Projet Rainforest Connection (RFCx) selon accord de soutraitance avec ZSL : 64.450 € sur 4 mois</p> <p>Projet Prosygma selon accord de soutraitance avec ZSL : 11.937 € sur 8 mois</p> <p>Contrat de consultation entre ZSL et Marc Dethier : 5.500€ pour 30 jours.</p> <p>Achat Pièges photographiques : 550€ x 20 caméras = 11.000 € + frais de gestion, logistique, visibilité</p> <p>Contribution des concessionnaires : environ 3'500 € ; ZSL a quant à lui contribué d'avantage sous forme de mise à disposition partielle de personnel, qui peut être estimée à 34.500€</p>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>C1.4</b> : L'organisation doit élaborer et mettre en œuvre des mesures, ou doit s'engager avec des organismes de réglementation, de systématiquement protéger l'unité de gestion contre une utilisation non autorisée ou illégale des ressources, règlement et toute autre activité illégale (FSC-STD-60-004 V1-1 EN).</p> <p><b>C6.4.4</b> : La chasse, pêche, piégeage et collection d'espèces rares ou menacées est interdite (FSC-STD-60-004 V1-1 EN)</p>
Mots clés
Capteur sonore, activité illégale, nouvelles technologies, réseau GSM, tracking camion, photo pièges,
Résumé de l'intervention
L'objectif général du projet est le développement et le test de nouveaux outils de détection et d'identification des activités illégales qui permettent aux concessionnaires d'intervenir plus rapidement et de manière ciblée suite aux constats.

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Il s'agit pour les massifs de Pallisco et SFID-Mbang de renforcer leurs capacités de détection et de gestion des informations d'activités illégales et pour le massif de SFID Djoum d'y faire un état des lieux de la prise en compte de la faune.

Quatre activités avaient été identifiées pour contribuer à l'objectif global :

- détection sonore d'activités illégales ;
- détection photographique de personnes se livrant à des activités illégales ;
- tracking des déplacements et arrêts des grumiers ;
- réaliser un état des lieux de la prise en compte de la faune dans le massif de Djoum.

La structure Rainforest Connection (RFCx), qui est une start-up basée aux Etats-Unis, a été mandatée en gré à gré pour réaliser le test du système de détection sonore dans la concession de SFID Mbang. Le système de RFCx a été programmé pour détecter les sons émis par les tronçonneuses, tout en permettant d'identifier et de différencier les sons émis par les voitures, camions et motos, dans l'objectif de traquer les braconniers et les scieurs illégaux qui utilisent ces véhicules et outils pour effectuer leurs forfaits.

Les objectifs principaux de cette phase test étaient de déceler si le système de RFCx serait capable de:

- accroître la surveillance du territoire à distance et diminuer l'occurrence des activités illégales, et;
- permettre le déclenchement des interventions en temps réel, suite aux alertes automatiques.

ZSL a acheté et placé 20 caméras à des endroits stratégiques (barrières, sentiers, ...). Ces caméras déclenchent à l'aide d'un détecteur de mouvement et enregistrent ainsi les mouvements de personnes autorisées et non-autorisées.

L'entreprise PROSYGMA, basée à Douala a quant à elle gagné l'appel d'offre pour la mise en œuvre du projet tracking des grumiers et véhicules forestiers chez Pallisco. Cette société a été chargée de la mise en place et de l'analyse de l'efficacité du système de tracking sur une période d'essais de 8 mois. Elle a pour ce faire équipé 4 camions grumiers avec un système GPS et analysé/interprété les résultats. Ce système est en mesure d'enregistrer les mouvements des véhicules, même en absence de réseaux, et de les transférer avec un certain différé sans perte de données, quand le réseau est rétabli.

Le consultant ZSL, Marc Dethier, a fait un état de la prise en compte de la faune dans les concessions de SFID-Djoum et a produit un plan d'action pour la protection de la faune. Il a également facilité la mise en œuvre du système de tracking des véhicules chez Pallisco.

#### **Commentaires**

Les tests technologiques ont été réalisés à Mbang (RFCx) et Pallisco (tracking camion). Les photos-pièges ont été installés dans tous les sites y compris Djoum qui a bénéficié de l'expertise de Marc Dethier sur la LAB.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

Pour le projet RFCx, il a permis de confirmer/améliorer :

- l'opérationnalité de la surveillance continue de la détection acoustique à distance ;
- la détection/classification automatique du trafic des véhicules ;
- une nouvelle fonctionnalité : le système fonctionne avec les forfaits/carte SIM prépayée au Cameroun ;
- la portée et de la vitesse du réseau de téléphone ;
- la détection des anomalies acoustiques à l'aide des « Machine Learning » ;
- le téléchargement manuel des données.

D'autre part, le tracking des véhicules s'est avéré utile pour remédier aux problèmes de complicité entre les braconniers et les chauffeurs en montrant aux chauffeurs que toutes leurs activités sont enregistrées et connues. Pallisco a surtout vu l'impact qu'un tel système pouvait avoir sur la gestion de sa flotte : facilité de faire respecter les limites de vitesse, réduction du vol de carburant (qui est en moyenne de 500.000 FCFA/camion/mois), utilisation abusive du véhicule pour d'autres fins.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- confirmation des zones à fort taux d'activité illicite, des modes de transport utilisés, heure et fréquence d'opération ;
- les possibilités pour une meilleure gestion de la flotte des camions ont été démontrées;
- possibilité de réduire les frais de carburant ;
- possibilité de sanctionner les chauffeurs qui font des excès de vitesse dans les villages ;
- possibilité de réduire les activités illicites ;
- les caméras trap ont mis en exergue parfois la passivité de certains vigiles aux barrières de contrôles ;
- plan d'action pour la protection de la faune (SFID Mbang) ;

- en général, les concessionnaires ont pris connaissance des possibilités mais n'ont rien maintenu/développé dans ce sens après clôture de l'exercice ;
- malgré deux relances, les bénéficiaires n'ont pas jugé utile de donner leur feedback sur l'utilité et l'impact de l'appui.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Le tracking des camions est déjà pratiqué par certains concessionnaires miniers et pétroliers pour suivre l'itinéraire des camions et réduire les vols de carburant.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Des outils permettent maintenant de surveiller un territoire vaste à toute heure de la journée sans présence permanente sur le terrain. Quelques améliorations doivent encore être financées : la génération d'énergie pour l'alimentation du dispositif de surveillance acoustique ; améliorer la réception (antenne ?) ; réduire les interférences ; l'installation du dispositif ; la gestion du flux de données ; le rapportage automatique des bruits observés.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- certaines technologies qui fonctionnent déjà bien dans d'autres pays forestiers tels la Malaisie/ Indonésie, ne sont pas encore adaptées aux forêts du bassin du Congo. **L'absence de couverture GSM puis le couvert de la forêt tropicale sempervirente n'ont pas permis aux capteurs solaires de recharger les téléphones portables entraînant certains dysfonctionnements ;**
- lors de l'utilisation des caméras, **il faut inclure dans le budget des caméras de remplacement et très bien choisir les endroits d'installation, car le vol ou la destruction du matériel par les braconniers surpris en flagrant délit est malheureusement assez courant ;**
- un **outil à double fonction** (tracking des mouvements suspects du chauffeur et suivi de la consommation du carburant) **intéresse relativement bien les concessionnaires ;**
- une fois de plus **attention avec les appuis proposés par les prestataires/ONG/CdG qui ne sont pas portés par les bénéficiaires, la volonté des concessionnaires de les utiliser après la phase test n'existe probablement pas, sauf en cas de retour sur investissement spectaculaire ;**
- **trop de temps s'écoule entre le moment d'obtention des informations sur la présence/localisation d'une activité illégale et l'arrivée sur le terrain des équipes de LAB.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C049](#)

 [Rapport final C049](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Boite à outils gestion faune \(C013\)](#)

 [Go-monitor Forest Webreport \(C018\)](#)

 [Compas forestier électronique \(C037\)](#)

 [Amélioration des pratiques des sociétés asiatiques au Gabon/ guide plan de gestion faune \(C081\)](#)

 [Gestion faune: cas de la CFAD Ogooué-Ivindo - Stratémark/WCS \(C088/C089\)](#)

 [Développement d'un algorithme de gestion des coupes informatisé \(C090\)](#)

 [Elaboration du Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning \(C112\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C051	Étude marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés			UE
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Tous les acteurs	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	Consortium <a href="#">ECOM-EPUB</a>	Appel d'offre restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
152.478	152.478	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	27.06.2014	8 mois	9 mois

Commentaires
<p>Deux offres (ECOM-EPUB et Affinity Data) ont été comparées après AO restreint. Techniquement, les deux offres se valaient mais financièrement l'offre d'ECOM-EPUB était nettement inférieure à celle d'Affinity Data. L'offre financière d'ECOM-EPUB s'élevait à 92.100€. Des négociations pour rajouter la prestation de Mme Corinne Brunois et divers frais de déplacement ont abouti à un budget de 116.850 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le contrat s'élevant à 116.850 € a été signé le 27.06.14 ;</li> <li>▪ un premier avenant a été signé le 06.05.15 pour prendre en compte la dimension Européenne dans la rédaction du plan de communication. Le budget a été rehaussé en conséquence à hauteur de 149.100€. Le budget (avec avenant 1) couvre les frais de prestation/honoraires (1000€/J) des consultants notamment Ecom Epub (39Jrs) ; Stratemark (28Jrs) ; Symbial (45Jrs) ; Decision Way (12Jrs) ; Corinne Brunois (10Jrs), et les frais de déplacement en France, d'hébergement et les billets d'avion internationaux.</li> <li>▪ Un second avenant (signé le 27.10.15) a permis de prendre en compte la participation d'ECOM Epub au panel « ATIBT » du forum de Milan. Le montant total de l'appui s'élevant ainsi à 152.478 euros.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C5.1</b> L'Organisation doit identifier, produire ou permettre la production de divers bénéfiques et/ou produits, à partir des ressources et des services écosystémiques existant dans l'Unité de Gestion.</p> <p><b>C5.3</b> L'Organisation doit démontrer que les externalités positives et négatives des opérations sont prises en compte dans un document de gestion.</p> <p><b>C5.5</b> L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.</p>
Mots clés
Etude Marketing ; Enquêtes ; Bois africains certifiés, plan de communication ; certification OLB, certification

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

forestière FSC-FM.

### Résumé de l'intervention

- Ces dernières années ont été marquées par la stagnation des surfaces forestières certifiées « Gestion Responsable » autour de 5 millions d'ha en Afrique centrale. Parmi les multiples causes de cette situation à savoir, figure l'inexistence d'une véritable stratégie marketing pour la promotion des bois africains certifiés à grande échelle. En effet, les intervenants ne parviennent pas jusqu'ici, à vendre la valeur ajoutée de la certification à des consommateurs professionnels, publics ou particuliers confrontés à la crise, enclins à privilégier la production locale et de plus en plus séduits par des combinaisons de matériaux. Pourtant, cette démarche marketing est vitale dans la mesure où, faute de débouchés, les acteurs africains risquent fortement de se désengager de la certification. Ils seraient en effet en droit de considérer que leurs efforts, visant à l'instauration de bonnes pratiques de gestion des ressources, n'ont pas été récompensés.
- Pour faire face à cette situation, [l'ATIBT \(Association Internationale des Bois Tropicaux\)](#) souhaite mettre en place une campagne de promotion des produits bois africains certifiés. Compte tenu d'un contexte particulier, fortement influencé par des considérations techniques, économiques et écologiques, des investigations préalables étaient nécessaires pour mieux cibler la campagne. Une étude du sujet appelé « Les 10 points clés de l'appropriation de l'organisation et des enjeux de la filière » a été menée pour mieux comprendre le milieu du bois certifié. Parallèlement, un questionnaire (15 à 40 questions en fonction de la connaissance de la filière tropicale par le répondant) a été élaboré et dans un premier temps soumis à un panel de 51 professionnels et 312 particuliers français pour appréhender leur opinion sur l'image du bois en général, du bois tropical en particulier, de la certification forestière et des améliorations qui pourraient être apportées aux produits et à la communication autour de ces produits. A partir de ces résultats, le consortium a proposé deux hypothèses de communication, à savoir « Rare and Precious » et « Respect and Protect » qui ont été testées auprès du grand public (1.047 personnes interrogées dans 4 pays européens : 251 en Allemagne, 250 en Grande-Bretagne, 286 en Italie et 260 en France), et 120 professionnels (dont seulement 46 ont répondu). Suite au test il est ressorti que le concept « Rare and Precious » est plus porteur que « Respect and Protect », la stratégie de communication a par conséquent été construite autour de ce premier ainsi que le slogan « We love nature, we preserve it ».
- Un plan de communication détaille les outils, les cibles et les résultats escomptés et le prestataire de l'étude se positionne clairement pour mettre en œuvre la stratégie qu'il a développée.
- Les résultats des enquêtes, des recommandations et le plan de communication ont été discutés et validés par l'ATIBT lors de rencontres formelles et des réunions régulières. Les bailleurs (KfW et AFD) ont été informés des avancées et ont pu donner leurs avis lors d'une réunion de restitution qui s'est tenue le 5 Mars 2015.

### Commentaires

### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- des outils/documents d'enquêtes – ECOM-EPUB ;
- un rapport d'étude marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés, par ECOM-EPUB qui présente en 10 points clés le secteur du bois et ses défis (1. Le bois faisant l'objet du périmètre de l'étude ; 2. L'historique de la production ; 3. Les labels ; 4. La réglementation ; 5. Les chiffres clés ; 6. Les étapes de la transformation ; 7. Les produits finis ; 8. Les acteurs de la filière ; 9. L'image des bois exotiques et 10. Le développement durable et valorisation) ;
- climat d'achat en France, document qui analyse les réponses des professionnels et le grand public aux questions lors de l'enquête ;
- Projet de Stratégie de Communication ATIBT se basant sur les tests de deux hypothèses de campagnes de marketing ;
- compte-rendu de la réunion de restitution du consortium ECOM-EPUB / STRATEMARK aux bailleurs du programme marketing ATIBT ;
- l'AFD a repris la relève et finance partiellement la mise en œuvre du plan de marketing.

### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'étude aura permis à l'ATIBT de collecter des données de terrain permettant d'avoir une meilleure compréhension du climat d'achat autour des bois tropicaux certifiés données essentielles pour développer et mener des actions ciblées et concrètes, dont la finalité est d'assurer la viabilité économique et la valorisation de la gestion responsable des forêts d'Afrique centrale ;
- le feedback des enquêtes sur les 2 hypothèses de campagnes de marketing dans 4 pays montrent de légères différences de perception et de culture autour la thématique du bois tropical.

### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Cette étude s'insère dans une démarche globale de l'ATIBT qui cherche à maintenir /encourager l'effort de certification (de légalité et de gestion forestière) sur le terrain en favorisant l'image du produit bois africain certifié sur les marchés européens, et l'image des concessionnaires forestiers qui les exploitent ;

- de facto, elle a permis de mobiliser autour du processus, une bonne catégorie d'acteurs de différents paliers notamment pour les enquêtes (consommateurs, commerciaux, supermarchés...);
- les informations issues de l'étude marketing ont éclairé les divers acteurs de la chaîne des valeurs bois, sur des actions prioritaires à développer en vue d'améliorer l'image et la bonne connaissance des bois tropicaux certifiés sur les marchés européens notamment en France.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

L'adhésion de plusieurs partenaires techniques (ATIBT, WALE SAS; ECOM-EPUB; consultants indépendants; commerciaux); financiers (AFD; KfW-BMZ) et administrations forestières (Ministères en charge des forêts-environnement; COMIFAC) témoigne de la pertinence de cette intervention et de l'intérêt qu'ils portent à son succès.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les bailleurs attendent un retour des professionnels sur l'investissement consenti et ajusteront l'enveloppe accordée au programme marketing en fonction du retour des membres ATIBT;
- l'AFD et la KfW demandent que le poste responsable marketing ATIBT soit financé par les industriels membres ATIBT, bénéficiaires directs du programme. Ce cofinancement de l'industrie est un préalable pour tout appui financier supplémentaire au programme marketing;
- les bailleurs demandent plus de visibilité quant au cofinancement des industriels dans la mise en œuvre du programme de marketing avant de consentir des appuis. La KfW a précisé que **chaque appui demandé par l'ATIBT au PPECF doit impérativement faire l'objet de TdR et un budget spécifique**, il n'est pas question de financer du fonctionnement global de l'association.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

##### [TdR C051](#)

 Les 10 points clés de l'appropriation de l'organisation et des enjeux de la filière (C051)

 Enquête d'image auprès du grand public et des professionnels de la filière (C051)

 Projet de Stratégie de Communication ATIBT (C051), *document confidentiel (148p) pour raisons stratégiques*

 CR de la réunion de restitution (05.03.15) du consortium Ecom-Epub / Stratemark aux bailleurs du programme marketing ATIBT, *document confidentiel pour raisons stratégiques*

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR Appui à l'ATIBT pour des tests mécaniques et de durabilité de 12 essences \(C029\)](#)

 [Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés – ATIBT \(C034\)](#)

 [Appui à la maîtrise d'ouvrage des actions marketing ATIBT-WALE SAS \(C058\)](#)

 [Rapport « Etude coûts- bénéfiques de la certification FSC® dans le bassin du Congo » \(C062\)](#)

 [Appui à l'édition du livre Forêts d'Afrique centrale pour Toujours \(C091\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C052	Table ronde du forum national de la CEFDHAC sur l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RDC			RDC			
<b>Thématique<sup>1</sup></b>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">CEFDHAC</a>	société civile et experts indépendants	<a href="#">WWF-RDC</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
27.886	27.886	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	05.08.2014	3jrs	3jrs

**Commentaires**  
Le budget a permis de couvrir le transport de 7 participants (Achat des billets d'avion et formalités, transport locaux), les frais Hébergement et per diem de 04 participants, l'organisation/logistique de l'atelier (Modération, secrétariat, pauses...).

**Principes et critères du référentiel FSC**  
**Principe 1 :** L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.  
**Mots clés**  
Table ronde, CEFDHAC, Certification forestière, secteur privé, légalité, RDC  
**Résumé de l'intervention**  
Les forêts congolaises représentent une superficie d'environ 135 millions d'hectares, très riche sur le plan socio-économique et environnemental, car constituent le moyen de subsistance à plus de 40 millions de personnes en RDC. Elles jouent également un rôle capital dans l'atténuation du changement climatique planétaire. Depuis l'avènement du code forestier en 2002, la RDC s'est engagée dans une politique de gouvernance qui a mis la participation de toutes les parties prenantes au cœur de son action en vue d'assurer une gestion durable de ses forêts, et a ouvert la voie à des réformes réglementaires importantes, grâce aux appuis de partenaires au développement et des ONG internationales. Malgré ces avancées, des efforts substantiels restent à faire pour concrétiser l'effectivité de la gestion durable des forêts en République Démocratique du Congo, notamment sur des aspects de contrôle forestier et faunique, de certification et la traçabilité forestière, d'application des textes et la gouvernance méthodologique, etc.  
Le présent atelier, organisé du 09 au 11 septembre 2014 à Kinshassa et axé sur la certification forestière en République Démocratique du Congo, a été organisé autour de 4 thèmes, à savoir : l'état des lieux du secteur forestier

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

; la Certification forestière ; les projets d'appui ; le secteur privé et la légalité. Il a permis d'identifier les principaux goulots d'étranglement du processus de certification ; de partager des informations récentes en la matière ; de prendre des dispositions utiles pour améliorer la gouvernance forestière en général, et le processus de certification forestière vérifiée tierce partie en RDC, et d'adresser des recommandations spécifiques aux différents acteurs impliqués dans la gouvernance et la gestion durable des forêts en RDC.

#### Commentaires

- le RBUE a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des participants comme alternative à la question du marché. Avec la reconnaissance des certificats privés de « Légalité » (OLB ; VLC ; VLO) par le RBUE, il n'est plus absolument nécessaire aux concessionnaires forestiers, notamment de la RDC d'obtenir un certificat dit de « Gestion Durable ».

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un communiqué final de l'atelier ;
- un dossier comportant l'ensemble des exposés, travaux de groupe et communications de l'atelier.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'appui du PPECF a permis à la CEFDHAC et ses réseaux de communiquer sur les avancées, gaps en termes d'efforts à faire pour concrétiser et rendre effective la gestion durable des forêts en RDC.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- plusieurs autres structures présentes à l'atelier ont pu ainsi présenter leurs actions, et leurs propositions en vue d'améliorer la situation en RDC.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

L'atelier a connu la participation d'un important panel de partenaires techniques et financier intervenant en RDC et dans la sous-région, à l'endroit desquels des recommandations précises ont été adressées. Il s'agit entre autres : de l'Administration Forestière (MECNT, CN- COMIFAC, Cellule juridique, DGF, DEP, DIAF) ; des réseaux et structures de la CEFDHAC/RD Congo (REPALEF, REFFADD, FN CEFDHAC, les Points focaux provinciaux de la CEFDHAC) ; de la société civile (CRON, GTF, GTCR, AMAR, RRN, ADPE, PABO, ACB, CNJ, AMAR, REFADD, ADDIPA, OCEAN, OAN) ; des ONG internationales et organismes de Coopération (WWF, GIZ); du secteur privé (FIB, SIFORCO, SICOBOIS, SODEFOR, CFT); des Institutions et Projets spécialisés de la certification forestière (BNCF, PEFC, PPECF, FRM-France, CNCEIB, AGEDUFOR, PAFC-Gabon).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les échanges sur la certification ont relevé la nécessité de positionner les producteurs forestiers nationaux face aux marchés européens dans un contexte d'absence de concessions forestières certifiées FSC en RDC ;
- comme la RDC est évaluée (à tort ou à raison) comme un pays à risque, cela pourrait justifier que la due diligence des importateurs inclut un « système de vérification tierce partie » ;
- les participants ont exprimé un besoin de clarification et de précisions sur les concepts de traçabilité, d'audit à blanc, la multiplicité des systèmes de certification et ses contraintes, en termes de faisabilité de la certification et de la grille de légalité, les principaux goulots d'étranglements retrouvés lors de l'audit.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C052](#)



[Communiqué final de l'atelier](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Rapport « appui au fonctionnement de la cellule C4CF en RDC » \(C011\)](#)



[Etude coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)



[Rapport d'étude « appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE » \(C076\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C053	Appui à l'élaboration et à la validation du système national de certification forestière PAFC Cameroun			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PAFC Cameroun</a>	Organisation de certification	<a href="#">PAFC Cameroun</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
93.575	57.900	38 % de l'intervention 0 % des honoraires	14.07.2014	12 mois	17 mois

**Commentaires**  
La contribution du PPECF a couvert les honoraires du personnel PACF Cameroun (100% PPECF) ; le matériel logistique (57 % PPECF), le Secrétariat et la facilitation PAFC (62% PPECF). La durée a été légèrement prolongée du fait de retard dans l'organisation des ateliers de concertation et du processus de consultations publiques. De plus il fallut 60 jours supplémentaires au consultant pour l'élaboration de la norme PAFC Cameroun.

Principes et critères du référentiel FSC
Non applicable
Mots clés
Standard PAFC, Cameroun, Manuel d'opérationnalisation, PEFC.
Résumé de l'intervention
Implanté dans plus de 35 pays, le programme de reconnaissance des systèmes de certifications forestières-PEFC est le plus grand système mondial de certification forestière, avec plus de 240 millions d'hectares de forêts certifiées et près de 10.000 entreprises certifiées chaîne de contrôle. Cependant, malgré cette reconnaissance du système PEFC au niveau international, PEFC n'a pas encore de concessions certifiées en Afrique centrale à ce jour. La présente intervention, réalisée entre juillet 2014 et Novembre 2015, a permis d'apporter un soutien à l'implantation du PAFC/PEFC au Cameroun, en vue de la double certification au niveau des concessionnaires mais aussi l'accroissement des surfaces de forêts certifiées au Cameroun. De manière spécifique, elle a contribué à la finalisation du référentiel de certification PAFC Cameroun ; à l'organisation des consultations publiques ; à l'organisation de l'atelier d'approbation et de validation nationale du schéma de certification ; la réalisation des tests pilotes dans des UFA certifiées FSC du Cameroun notamment chez PALLISCO du 15 au 21 Novembre 2015 et l'évaluation indépendante du schéma au niveau du PEFC International.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

## Commentaires

Le processus de reconnaissance du PACF Cameroun par le PEFC a connu un coup d'arrêt de quelques mois suite au décès de Mme Christine KENNE, coordinatrice de cette organisation.

## Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- le référentiel PAFC Cameroun ;
- le manuel d'opérationnalisation du Standard ;
- le manuel de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Standard ;
- rapport de réalisation du test pilote chez Pallisco ;
- rapport des activités PAFC Cameroun ;
- au niveau des impacts il est à noter que le FSC a installé un bureau régional actif pour être plus proche des opérateurs terrain et éviter ainsi que les entreprises certifiées FSC abandonnent leur certificat au profit du certificat PAFC.

## Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

L'intervention a permis d'appuyer PAFC Cameroun dans plusieurs activités essentielles à la mise en place et l'opérationnalisation du Standard, notamment a contribué à élaborer la version 2 du référentiel de certification ; organiser des consultations publiques et un atelier d'approbation et de validation nationale du schéma de certification; de réaliser un test pilote chez un concessionnaire ; d'évaluer le schéma au niveau du PEFC International.

## Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'intervention a permis à PALLISCO d'évaluer ses pratiques d'exploitation sur la base du nouveau standard ;
- tout au long du processus, les parties prenantes et la société civile ont été consultées, sensibilisées et imprégnées des exigences du standard.

## Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- la finalisation du Standard de certification PAFC Cameroun a permis de décliner les normes internationales PEFC en normes nationales PAFC Cameroun; et de former un pool d'experts nationaux à même de réaliser les audits de certification PAFC Cameroun ;
- à terme, l'Etat du Cameroun disposera d'un nouvel outil visant à garantir la gestion durable/responsable des forêts du Cameroun;
- le portefeuille des bureaux de certifications s'enrichira d'un nouveau système de certification.

## Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

De manière générale :

- les différentes étapes et l'élaboration des outils normatifs/opérationnels du standard PAFC Cameroun ont été finalisées ;
- le test de terrain auprès de la société Pallisco a laissé paraître une bonne réceptivité de la démarche de réalisation du PAFC Cameroun par les différents responsables rencontrés : la plupart des vérificateurs ont été trouvés pertinents, y compris ceux que la société n'appliquait pas encore ;
- à l'issue de ce test pilote la mission d'évaluateurs PAFC recommande **la réalisation d'un audit à blanc, nécessaire pour mieux affiner encore le PAFC Cameroun dans sa forme finale** ;
- l'ultime étape à venir est la reconnaissance du standard PAFC Cameroun par le PEFC International ;
- des **appuis similaires** (développement de standards nationaux, tests) sont à **prévoir en phase II au Congo, RCA et éventuellement en RDC, toutefois en veillant à ne pas financer du fonctionnement des structures.**

## Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

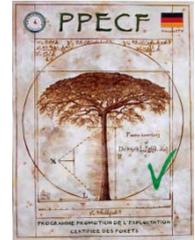
-  [TdR C053](#)
-  [Standard PAFC CMR](#)
-  [Manuel d'opérationnalisation du PAFC CMR](#)
-  [Manuel de suivi évaluation du PAFC CMR](#)

## Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

-  [Soutien au développement du PE\(A\)FC en Afrique Centrale \(C075\)](#)
-  [Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon \(C087\)](#)
-  [Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un système national PAFC au Congo \(C111\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C054	Amélioration continue des plans d'aménagements (ACPAC)			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Ministère des forêts et de la Faune ( <a href="#">MINFOF</a> ) + <a href="#">SFID Mbang (Groupe Rougier)</a> , <a href="#">Pallisco - CIFM</a> , <a href="#">Wijma</a>	Administration et concessionnaires	<a href="#">Nature+</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
406.582	267.841 + 5.509	34 % de l'intervention 0 % des honoraires	25.07.2014	24 mois	35 mois

**Commentaires**

Le contrat initial s'élevait à 231.287€ et comportait les volets suivants :

- étude pilote sur la révision des tarifs de cubage pour une meilleure gestion des forêts du Cameroun (volet 1): 142.645€ dont 99.645€ financés par le PPECF ;
- étude pilote sur l'évaluation des plans d'aménagement (volet 2) ;
- étude pilote sur la révision des plans d'aménagement (volet 3). Volet 2+3 : 185.892€ dont 131.642€ financés par le PPECF

En février 2016, un complément (34.755€) a été apporté au Projet initial par le biais d'un premier avenant au contrat C054 : « Intégration de la société Wijma comme seconde entreprise pilote pour les volets 2 et 3 sur l'évaluation et la révision des Plans d'Aménagement au Cameroun ».

La tenue du dernier comité scientifique a également été financée par le PPECF et le budget incorporé au contrat initial à travers un second avenant en Mai 2017 (5.509€).

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 5</b> : Bénéfices générés par la forêt
<b>Principe 7</b> : Planification de la gestion
Mots clés
Inventaire d'aménagement, essence exploitable, tarif de cubage, grille d'évaluation de mise en œuvre des plans

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

### Résumé de l'intervention

Le Projet ACPAC vise à améliorer de manière continue les plans d'aménagement au Cameroun. Il a été mené en parfaite concertation avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Le Projet s'est articulé autour de 3 volets, à savoir :

- la révision des tarifs de cubage au Cameroun pour une sélection d'essences principales exploitées et d'essences de promotion à valoriser (Volet 1) réalisé à travers :
  - ✓ la détermination des zones écologiques homogènes sur base de la carte de stratification forestière du Cameroun ;
  - ✓ l'établissement d'une méthodologie de travail (échantillonnage destructif et méthode des billons successifs) ;
  - ✓ la collecte des données sur le terrain (mesure des diamètres et des longueurs de chaque billon sur 692 arbres répartis parmi 11 essences sur les 4 sites d'étude) ;
  - ✓ le traitement et analyse des données ;
  - ✓ la détermination des meilleurs modèles statistiques de tarifs de cubage.
- l'évaluation de plans d'aménagement sur deux sites pilotes au Cameroun en vue d'une mise en conformité avec les nouvelles normes légales et de certification, et la proposition d'un canevas pragmatique à suivre en cas de révision (Volet 2) ;
  - ✓ évaluation des 3 plans d'aménagement pilotes au moyen de l'ancienne grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
  - ✓ évaluation des 3 plans d'aménagement pilotes au moyen de la nouvelle grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
  - ✓ identification de recommandations en matière d'évaluation de plan d'aménagement.
- l'application d'un canevas de révision de plans d'aménagement sur un site pilote au Cameroun (Volet 3).

Dans le cadre du volet 1, trois entreprises étaient partenaires du Projet ACPAC: Pallisco, SFID et Wijma. Pour les Volets 2 et 3, l'entreprise SFID a été identifiée comme site pilote (puis complété par l'UFA 00-003 du Groupe Wijma).

- Validation des résultats du projet ACPAC par le comité scientifique du MINFOF

### Commentaires

En février 2016, un complément a été apporté au Projet initial par le biais d'un avenant au contrat C054 : « Intégration de la société Wijma comme seconde entreprise pilote pour les volets 2 et 3 sur l'évaluation et la révision des Plans d'Aménagement au Cameroun ».

### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- rapport de l'étude pilote sur la révision des tarifs de cubage. Dubart, Fayolle et Ligot, 2017. 26 pages ;
- 11 tarifs de cubage élaborés pour les 11 essences étudiées ;
- il n'existe pas d'effet site pour les essences représentées sur plusieurs sites ;
- les regroupements d'essences sont possibles pour l'établissement de tarifs de cubage ;
- les tarifs de cubage de l'administration sous-estiment presque systématiquement le volume réel ;
- les tarifs de cubage ne peuvent pas être établis au moyen des données renseignées dans les documents sécurisés (DF10) de l'administration ;
- rapport d'étude sur l'évaluation pilote des plans d'aménagement. Dubart et Bracke, 2017. 8 pages + annexes ;
- 76 recommandations en vue de l'amélioration de la nouvelle grille ont été proposées en concertation avec les différentes parties prenantes (MINFOF, Pallisco, SFID, Wijma, GFBC, C2D PSFE2 et Nature+) ;
- le manuel de procédures de la grille de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent. MINFOF, 2017. 72 pages ;
- évaluation de l'état des populations des essences exploitées par la société CFK (Wijma) au sein de l'UFA 00-003. Dubart, Daïnou, Doucet, 2016. 52 pages ;
- évaluation de la présence de hautes valeurs de conservation dans la concession forestière attribuée à CFK SA (Cameroun), selon le concept défini par le principe du Forest Stewardship Council, UFA 00-003. Laporte, Dubart, Daïnou et Doucet, 2016. 89 pages ;
- évaluation de la présence de hautes valeurs de conservation dans la concession forestière attribuée à CFK SA (Cameroun), selon le concept défini par le principe du Forest Stewardship Council, UFA 09-029a. Laporte, Dubart, Daïnou et Doucet, 2016. 79 pages ;
- rapport sur la capitalisation de l'expérience et des résultats du projet ACPAC en vue d'une contribution à la révision de l'arrêté 222. Dubart, Daïnou et Doucet, 2017. 19 pages ;
- rapport de la seconde session du Comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du domaine forestier permanent (Yaoundé, 26 avril 2017). Dubart et Bracke, 2017. 6 pages ;
- nouveau plan d'aménagement de l'UFA 00-003 ;
- la mise en place et l'opérationnalisation du comité scientifique au MINFOF a permis de valider les travaux présentés par le prestataire par la suite.

<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le projet ACPAC a permis d'établir un protocole d'accord entre le Ministère des Forêts et de la Faune, d'une part, et Nature+ ASBL, d'autre part, relatif à la Contribution de Nature+ pour la gestion durable des forêts du Domaine National au Cameroun et la recherche de financement ;</li> <li>▪ bénéficie à plusieurs niveaux pour l'administration forestière dont les tests relatifs aux tarifs de cubages seront repris par le C2D sur d'autres sites, ce qui va accroître la précision des tarifs par zone ;</li> <li>▪ test des grilles de suivi des plans d'aménagement dans les 3 concessions de Rougier Mbang ;</li> <li>▪ la mise en œuvre des 3 plans d'aménagement de la SFID est conforme au niveau légal (ancienne grille et nouvelle grille) mais plusieurs recommandations techniques sont à considérer sur le long terme en vue de répondre aux exigences de plus en plus fortes du référentiel FSC ;</li> <li>▪ un nouveau plan d'aménagement pour l'UFA 00-003 CFK/GWZ qui a permis d'étendre la certification FSC à cette concession forestière en décembre 2016.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ si les tests sont concluants, les nouveaux tarifs de cubage pourront être appliqués par zones à travers un arrêté du MINFOF, les grilles de suivi évaluation des plans d'aménagement validées par le MINFOF doivent être éditées et vulgarisées à l'ensemble des opérateurs économiques.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la révision des tarifs de cubage va certainement entraîner une révision des plans d'aménagement qui nécessite des fonds dont les opérateurs économiques ne disposent pas toujours ;</li> <li>▪ l'étude sur la mise en œuvre des plans d'aménagement va donner une vue d'ensemble sur les problèmes rencontrés par les opérateurs économiques et les activités susceptibles de les aider ;</li> <li>▪ le Comité scientifique a décidé que le Projet C2D-PSFE2, concernant les paramètres de suivi de la dynamique des peuplements forestiers, devra se pencher sur l'adaptation des dispositifs permanents définis dans les plans d'aménagement, en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques ;</li> <li>▪ dès réception de la préface du Ministre Camerounais en charge des Forêts et de la Faune, le manuel de procédures de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent sera édité en 200 exemplaires.</li> </ul>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ encourager des partenariats / convention entre Ministères, bureaux d'études puis institutions de recherches du Nord et du Sud ;</li> <li>▪ impliquer et renforcer les capacités des institutions de recherches nationales pour ne pas recourir systématiquement à l'expertise extérieure ;</li> <li>▪ <b>l'attribution du contrat initial dépassant déjà le budget de 200.000€ (et qui nécessite donc un AO international) n'a pas respecté les règles de la KfW. Même si le prestataire était le mieux placé (reconnaissance par les différentes parties impliquées) il faut en phase II trouver une solution en revoyant les critères d'attribution de contrats ou passer par des conventions entre PPECF et le bénéficiaire (le MINFOF dans le cas présent) comme c'était le cas pour SINFOCAM, FSC, WWF ;</b></li> <li>▪ l'avenant 2 a permis à WIJMA d'obtenir un cofinancement de 50% pour la réalisation d'une activité qui lui incombe légalement (rédaction d'un plan d'aménagement) sous le couvert qu'il s'agissait d'un appui test. <b>Ce type d'appui ne pourra toutefois pas être dupliqué en phase II si on souhaite respecter les critères d'éligibilité.</b></li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">TdR C054</a></li> <li> <a href="#">Amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun (C054)</a></li> <li> <a href="#">Volet révision des tarifs de cubage (C054)</a></li> </ul>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">Evaluation du nouveau référentiel FSC et des exigences FLEGT pour le Bassin du Congo (cas de CAFECO) (C004)</a></li> <li> <a href="#">Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière en RDC (C019)</a></li> <li> <a href="#">Redéfinition des séries de conservation au Gabon (C035)</a></li> <li> <a href="#">Atelier sur «l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » (C036)</a></li> <li> <a href="#">Appui à la mise en place d'un Comité Scientifique MINFOF (C064)</a></li> <li> <a href="#">Finalisation de la grille de suivi-évaluation des nouveaux plans d'aménagement au Cameroun (C065)</a></li> <li> <a href="#">Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC (C076)</a></li> <li> <a href="#">Grille de légalité Gabon (C082)</a></li> </ul>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C055	Traduction de la feuille de route HVC pour le bassin du Congo			Bassin du Congo
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">FSC Régional bassin du Congo</a>	Organisation de certification	Simon Knight	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
2.533	2.533	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	23.07.2014	1 mois	1 mois

**Commentaires**  
Le budget couvre les honoraires du consultant.

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C9.2.</b> L'Organisation doit développer des stratégies efficaces pour préserver et/ou accroître les Hautes Valeurs de Conservation identifiées, par le biais d'une concertation avec les parties prenantes concernées et intéressées, et les experts.</p> <p>Les langues officielles du FSC sont l'anglais et l'espagnol. Tout document de travail doit, avant d'être validé, être traduit en anglais ou en espagnol.</p>
Mots clés
Feuille de route HVC, Hautes Valeurs de Conservation ; interprétation régionale ; seuil de référence par valeur ; Stratégie FSC bassin du Congo
Résumé de l'intervention
<p>Le FSC-International considère le continent africain comme région prioritaire pour son déploiement. Cette priorisation se comprend entre autres, par le poids des forêts du bassin du Congo, deuxième massif forestier mondial, sur le plan du développement humain, de la conservation, du risque d'extinction probable d'espèces emblématiques et du contexte géopolitique actuel de l'Afrique médiane. Ces dernières années, le FSC® œuvre à travers sa représentation régionale pour l'Afrique Centrale à consolider sa représentation, accroître sa crédibilité auprès de ses partenaires, et répondre positivement à leurs attentes principales sur des questions majeures, notamment celle des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) du bassin du Congo.</p> <p>Rappelons que le concept de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) a été développé par PROFOREST à la fin des années 90 comme un outil d'aménagement du territoire au sein des concessions forestières. Il constitue aujourd'hui,</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

un indicateur transversal aux [principes 5, 6, 7](#) et surtout [9](#) du standard FSC® en application dans le bassin du Congo, adopté courant avril 2012. Cependant, l'application des lignes directrices génériques en matière d'identification, de gestion et de suivi des HVC n'est pas aisée et prête à interprétations diverses selon les experts ce qui résulte en une mise en œuvre du concept HVC disparate d'un pays à un autre, voire d'un concessionnaire certifié FSC à un autre, localisé dans une même éco-région. La Feuille de Route de Hautes Valeurs de Conservation (FdR-HVC) propose une démarche participative en accord avec les procédures FSC, pour parvenir à un outil consensuel et pratique d'identification, de gestion et de suivi des HVC dans les concessions forestières du Bassin du Congo. Sur contrat d'assistance technique au PPECF [assuré par [le bureau GFA Consulting Group](#)], une mission court terme a permis d'élaborer une feuille de route hautes valeurs de conservation (HVC) en 2013, qui a été par la suite validée par le FSC Bonn en 2015, et sert aujourd'hui de fil rouge à l'élaboration d'une boîte à outil HVC pour la sous-région. Toutefois, les langues officielles du FSC étant l'anglais et l'espagnol, la présente intervention a permis de mobiliser un consultant pour la traduction de la version française de la feuille de route HVC du bassin du Congo en anglais, un préalable à la validation de cette feuille par le FSC Bonn courant 2015.

#### Commentaires

Le consultant est un traducteur reconnu par le FSC pour les traductions du français vers l'anglais et avait été proposé par la Coordination Régionale FSC, basée à Brazzaville.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- une feuille de route HVC bassin du Congo entièrement traduite en Anglais ;
- elle a été validée en Juillet 2015 par le FSC Bonn ;
- le document traduit en anglais demeure la version de référence FSC ;
- et a donné lieu à deux interventions PPECF additionnelles, la mise à disposition d'un agent HVC temporaire (2 mois de mission GFA court terme) auprès du bureau régional FSC et le Contrat 106, dédié à la mise en œuvre de cette Feuille de route.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis d'obtenir un document dans une langue officielle du FSC ce qui a permis d'introduire le document auprès du FSC International pour validation et d'associer aux consultations publiques un plus grand nombre de parties prenantes, notamment certains membres FSC clés de la chambre environnementale ;
- la version amendée par le FSC a maintenu le corps du document mais a intégré les exigences de la motion 65 sur les Paysages Intacts puis ajouté la notion des Paysages culturels intacts ;
- la mise en œuvre de la FdR a pu démarrer en mars 2016.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'idée de base lors du lancement de l'approche FdR-HVC était de canaliser tous les efforts et moyens des divers bailleurs, projets et structures souhaitant faire avancer le concept HVC dans le bassin du Congo selon une approche participative et validé par le FSC international. En effet, depuis 2010, plusieurs ateliers avaient été organisés et actions lancés sur le terrain sans fil conducteur ce qui résulta dans plus de confusion et de confrontation entre parties prenantes et une perte des moyens financiers mis à disposition. Maintenant, le projet est porté par le FSC même et géré selon ses procédures ;
- l'intervention a permis d'assurer deux (02) autres rounds de consultation publique transparents et élargis.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- cette version anglaise de la FdR-HVC FSC facilitera l'implication et la collaboration avec les partenaires techniques et financiers qui ont aussi pour langue de travail l'anglais.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- le processus de validation de tout document par le FSC nécessite une présentation systématique de ces documents en une des deux langues officielles du FSC ;
- le processus de validation peut être relativement long selon les procédures internes au FSC ;
- Mr Knight a une parfaite connaissance du champ lexical forestier, et a acquis maintenant, grâce aux nombreuses collaborations avec la Coordination FSC pour le Bassin du Congo, également une expertise dans la traduction de documents techniques d'aménagement forestier des forêts de la sous-région.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

-  [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)
-  [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Anglais\)](#)
-  [Rapport Mission : Elaboration de la Feuille de route HVC pour le bassin du Congo](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

-  [Identification des forêts à haute valeur de conservation \(HVC\)- SFID Djoum \(C017\)](#)
-  [Identification des hautes valeurs de conservation \(HVC\) à la SODEFOR en RDC \(C026\)](#)
-  [Appui au suivi de l'identification des hautes valeurs de conservation \(HVC\) à la SODEFOR \(C027\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C056	Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale - Gabon				Gabon		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Conservation Justice</a> Administration (forestière, Justice) Gabonaise, Concessionnaires, société civile, communautés villageoises	ONG Administration, Populations riveraines et autochtones, concessionnaires	<a href="#">Conservation Justice</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
515.300	130.500	75 % de l'intervention 40 % des honoraires	13.08.2014	30 mois	34 mois

**Commentaires**

L'appui du PPECF couvre l'organisation d'ateliers de formations (10.000€); une contribution aux frais de matériel et de gestion (8.000€) ; les honoraires du personnel attaché au projet notamment 02 Assistants à la coordination (2 x 30 mois x 1.000€/mois x 50% à charge du PPECF = 30.000€), 06 Juristes à mi-temps (6 x 375€/mois x 30 mois x 33% à charge du PPECF = 22.500€); 04 enquêteurs/mois (+ bonus) pour un total de 30 mois x 100% x 550€/mois (= 33.000 €) et 01 cartographe (30 mois x 900€/mois x 100% soit 27.000 €).

Le projet est principalement financé par l'Union Européenne depuis son lancement en décembre 2013 (3 ans).

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>C1.4 :</b> L'Organisation doit développer et mettre en œuvre des mesures, et/ou doit s'engager auprès des instances de régulation, pour protéger systématiquement l'Unité de Gestion contre l'utilisation illégale ou non autorisée des ressources, l'occupation illégale ou d'autres activités illégales.</p> <p><b>I6.4.4 :</b> Les sites de référence des écosystèmes représentatifs dans les zones de conservation doivent être identifiés, cartographiés et contrôlés au moins une fois tous les cinq ans en vue d'identifier et d'évaluer les changements.</p>
Mots clés
Exploitation forestière illégale, société civile, Gabon, poursuite judiciaire, renforcement des capacités de

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

### Résumé de l'intervention

Le Gabon s'est engagé courageusement dans un vaste programme de développement au sein duquel l'aspect environnemental est bien mis en avant. Mais l'opérationnalisation des mesures y relatives tarde à se mettre en place et risquent de se concrétiser trop tardivement. L'impact et les dégâts occasionnés par des opérateurs illégaux pourraient être importants et permanentes sur l'intégrité et la qualité des forêts gabonaises. Pour y faire face, le Gouvernement a validé le « Plan d'Actions National contre l'Exploitation Forestière Illégale (PANEFI) », dont les objectifs rejoignent ceux d'une intervention en cours au Gabon, « l'Appui à la Lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale (ALEFI) » mise en œuvre par [l'ONG Conservation Justice](#).

Ainsi grâce à un partenariat officiel avec le Gouvernement Gabonais, [Conservation Justice](#) a développé une approche pour combattre l'exploitation forestière illégale au Gabon, et qui repose sur les actions suivantes :

1. Organiser des formations à l'endroit de l'administration forestière, les autorités judiciaires, les forces de l'ordre, et les communautés riveraines au Gabon sur les textes de loi et leur application ;
2. Renforcer la collaboration avec l'administration forestière, les autorités judiciaires et les forces de l'ordre ;
3. Mettre en place un réseau d'informateurs et les motiver à prendre part activement à la lutte contre l'exploitation illégale.
4. Identifier les principaux exploitants forestiers illégaux avec preuves flagrantes à leur rencontre ;
5. Faciliter leur interpellation ;
6. Appuyer les poursuites en justice et s'assurer de l'exécution des décisions rendues ;
7. Informer et sensibiliser le grand public et en particulier les exploitants forestiers sur l'application effective de la loi forestière ;
8. Organiser des formations du personnel spécifique des Eaux et Forêts, des douanes, de la Justice et des forces de l'ordre sur la législation forestière et les procédures pénales ;
9. Médiatiser ses résultats pour dissuader les opérateurs illégaux.

### Commentaires

L'intervention met un accent particulier sur l'exploitation forestière illégale dans les concessions forestières et moins sur la faune. Elle a fait l'objet d'un avenant de prolongation, suite à la prolongation de la phase I du PPECF. Il faut noter que les rapports reçus n'ont pas été diffusés pour des raisons de confidentialité.

### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- des rapports semestriels d'activités confidentiels dont le dernier reçu couvre la période Juillet-Décembre 2016 ;
- comme résultants probants :
  - ✓ mise en place d'un réseau de 50 informateurs à l'échelle nationale pour traquer l'exploitation illégale et renseigner les autorités sur les mouvements des trafiquants ;
  - ✓ 331 séances d'information/sensibilisation/enquêtes ont été organisées dans 72 villages situés dans les zones rurales les plus touchées par l'exploitation forestière illégale ;
  - ✓ les populations locales sont dans leur quasi-totalité acquiescentes à la cause du projet ALEFI. Les chefs de villages et de regroupements collaborent également avec l'équipe sociale ;
  - ✓ formation de 40 Préfet et sous-préfets par la Direction Provinciale, AALF-ALEFI et l'ANPN en juillet 2014 ;
  - ✓ formation de 22 Officiers de gendarmerie (Chefs Brigade, Officiers, sous-officiers) par AALF-ALEFI, ANPN et le Président du tribunal en janvier 2015 ;
  - ✓ formation de 40 cadres et agents (Gendarmerie, police, Eaux et Forêts, ANPN) par AALF-ALEFI et le Procureur du Tribunal, en janvier 2015 ;
  - ✓ formation de 200 élèves gendarmes à l'Ecole Nationale de gendarmerie par AALF-ALEFI, en octobre 2015 ;
  - ✓ formation de 50 cadres (E&F, Gendarmerie, Police) par AALF-ALEFI et le Président du Tribunal en novembre 2015 ;
  - ✓ plus de 32 opérations ont été menées et suivies par le projet ALEFI de juillet 2014 à avril 2017, ayant abouti à la découverte d'activités illégales, avec documentation et traduction en justice Gabonaise
  - ✓ 101 personnes ont été interpellées, dont seulement huit ont été condamnées à des peines de prison (en moyenne de 2,25 mois) ;
  - ✓ les interventions ont permis de détecter les complices des activités illégales, y compris des hauts cadres au sein de l'administration forestière, et de les traduire en justice ;
  - ✓ plusieurs articles, pièces audio et vidéo produits sur diverses affaires/interventions : une chaîne Youtube <https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY40bj8g2OHZqGFgYow> ainsi qu'une page Facebook <https://www.facebook.com/Conservation-Justice> maintenues à jour en présentant les résultats du projet ;
  - ✓ 155 pièces médiatiques ont été diffusées dans les médias : 22 dans la presse écrite, 53 sur Internet, 78 à la télévision et 2 à la radio ;
  - ✓ les articles les plus récents sont à consulter sur :
    - <http://gabonreview.com/blog/trafic-de-bois-forestiers-interpelles-logoooue-ivindo/>

- [https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/gabon-des-interpellations-pour-trafic-de-bois-et-d-ivoire\\_112660](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/gabon-des-interpellations-pour-trafic-de-bois-et-d-ivoire_112660)
  - <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2017/05/04/97002-20170504FILWWW00134-gabon-interpellations-pour-trafic-de-de-bois.php>
  - <http://durabletv.com/exploitation-forestiere-deux-directeurs-generaux-chinois-aux-arrets-et-un-troisieme-en-liberte-provisoire-a-makokou/>
- suite aux résultats positifs, l'Union Européenne a accordé un nouveau financement de 3 ans (2017-2019) à ALEFI pour mener de front le combat contre l'exploitation illégale en collaboration avec le projet Contrôle de l'Aménagement Forestier (CAF).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'appui financier du PPECF a permis de consolider et d'étendre les activités selon la méthodologie déjà développée efficacement par Conservation Justice depuis près de quatre ans au Gabon ;
- l'intervention a globalement permis d'assister le gouvernement du Gabon dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, en produisant des moyens concrets et opérationnels de dissuasion vis-à-vis des exploitants forestiers illégaux du Gabon.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ pays

- Conservation Justice participe, ensemble avec d'autres ONG nationales et internationales (Brainforest, Client Earth WWF, WCS) à une plateforme d'harmonisation des propositions de la société civile ;
- le projet entretient également une collaboration étroite avec les autorités de la Justice, notamment les membres du parquet incluant les procureurs, leurs adjoints et substituts ; et les forces de l'ordre et notamment la gendarmerie et la Police Judiciaire ;
- les associations locales en milieux ruraux seront informées et formées sur l'observatoire de l'exploitation forestière illégale, la dénonciation, voire la transmission de plaintes officielles contre d'éventuels opérateurs illégaux ;
- les communautés locales participent au processus de dénonciation, voire comme partie civile en justice ;
- plusieurs concessionnaires vertueux, parfois victimes de corruption et des pratiques illégales d'autres sociétés forestières illégales (concurrence déloyale, exploitation illégale par des tiers dans les permis de sociétés forestières) collaborent avec Conservation Justice dans le cadre de cette intervention.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'approche peut être répliquée dans d'autres pays du Bassin du Congo à faible niveau de gouvernance où on ne trouve pas encore d'organisation qui joue ce rôle, toutefois l'approche nécessite un appui financier continue ;
- la collaboration avec le ministère en charge des forêts est toujours bonne, un accord de partenariat portant sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale existe depuis 2012 et constitue la base du projet ALEFI. A cela s'ajoute un Protocole d'Accord signé en 2015 entre le ministère en charge des forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, l'Agence Gabonaise d'Observation Spatiale et l'ONG Conservation Justice ;
- ce type d'intervention contraint ALEFI à la discrétion (pas de logos sur les véhicules, rapports confidentiels, etc), mais lors des échanges/présentations, les contributions de l'UE et du PPECF sont toujours soulignées ;
- ALEFI Gabon a collaboré avec l'ONG Environnement Sans Frontière jusqu'en décembre 2016 ; depuis elle collabore avec Muyissi Environnement.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il faut souligner la difficulté d'organiser les opérations de terrains : Celle-ci demande une conjugaison des efforts administratifs et logistiques entre différentes administrations, à savoir les eaux et forêts et les forces de l'ordre le plus souvent, à laquelle s'ajoute une baisse de volonté d'organiser des opérations de la part des autorités ;
- de manière générale, l'administration en charge des forêts est réticente à déférer les cas devant les tribunaux. Les cas suivis s'achèvent souvent par la négociation et le paiement des infractions par les coupables ;
- **il faut réviser la loi et revoir les montants des infractions, car certains opérateurs illégaux sont prêts à payer les sanctions dont les montants ne sont pas élevés/ dissuasifs ;**
- **le PPECF II a intérêt à collaborer avec le projet contrôle de l'aménagement forestier (CAF) au Gabon. Ce projet CAF va réaliser des sensibilisations sur la réglementation, accompagner les opérateurs défaillants à travers des formations avant de passer à la répression ;**
- les partenaires financiers d'ALEFI (UE et USFWS) pourraient financer un observatoire national au Gabon comme cela a été le cas au Cameroun et au Congo ces dernières années.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C056, Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon](#)

 [Rapport final C056 non publié pour raison de confidentialité des informations \(Veuillez contacter la personne en charge chez Conservation Justice aux coordonnées indiquées ci-dessus\).](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Appui au bureau national de certification forestière \(C019\)](#)

-  [Atelier identification des conflits entre Légalité & Principes du FSC \(C036\)](#)
-  [Tests pilotes pour la détection des activités illégales en concessions forestières \(049\)](#)
-  [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081 à C083\)](#)
-  [Grille de légalité au Gabon \(C082 & C083 suite\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C057	Atelier de concertation préparatoire à l'étude de préféabilité du PAGEF II et du PPFC			République du Congo			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">MEFDDE</a>	Administration / Bailleur de fonds	<a href="#">BRL-TEREA-FRM</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
12.214	6.835	56 % de l'intervention 0 % des honoraires	25.07.2014	2jrs	2jrs

**Commentaires**  
L'appui du PPECF a permis de couvrir l'ensemble des frais liés à l'organisation de l'atelier, notamment : les déplacements des intervenants en provenance du Nord-Congo, les frais de participation des agents de l'administration ; les frais de restauration/pauses-café.

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C6.5 :</b> L'Organisation doit identifier et protéger des aires-échantillons représentatives des écosystèmes natifs et/ou les restaurer vers des conditions plus naturelles. Quand il n'existe pas d'aires-échantillons représentatives, l'Organisation doit restaurer une proportion de l'Unité de Gestion vers des conditions plus naturelles. La taille de ces aires et les mesures prises pour leur protection ou restauration, doivent être proportionnelles au statut de conservation et à la valeur de ces écosystèmes à l'échelle du paysage, ainsi qu'à l'échelle, à l'intensité des activités de gestion et aux risques qu'elles engendrent.</p> <p><b>C6.8 :</b> L'Organisation doit gérer le paysage au sein de l'Unité de Gestion afin de préserver et/ou de restaurer une mosaïque variée d'espèces ayant des tailles, des classes d'âge, des répartitions spatiales et des cycles de régénération correspondant aux valeurs du paysage alentour, et de façon à accroître la résilience économique et environnementale.</p>
Mots clés
Projet Paysage Forestier Nord Congo (PPFC) ; Approche paysage écosystèmes forestiers
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les écosystèmes forestiers du Nord du Congo qui couvrent près de 15 millions d'hectares forment un ensemble relativement peu fragmenté, refuge d'un patrimoine de biodiversité exceptionnel. Du point de vue des usages, ils sont soumis à une exploitation industrielle visant la production de bois, dans des concessions forestières de</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

grande taille, dont un certain nombre sont aujourd'hui certifiées comme gérées durablement principalement sous le label du [Forest Stewardship Council](#) (FSC), tandis que d'autres sont en cours de mise sous aménagement.

- La conservation dans de tels espaces dotés de statuts de protection forts (Catégorie I de l'UICN) n'a de sens que si un effort de conservation est également déployé en périphérie des zones protégées afin de constituer des corridors dans lesquels peut se déplacer cette grande faune.
- Fort est de constater que les projets jusqu'ici mis en œuvre dans cette zone se sont focalisés sur le développement d'outils de gestion durable des ressources naturelles aux échelles spatiales de la concession forestière (plans d'aménagement forestier, et mesures de gestion de la faune au sein des concessions CIB et IFO) ou de l'AP (plan de gestion et protection de la faune au sein de l'AP). Ces actions, parfois peu coordonnées entre elles, ont été réalisées à une échelle inférieure à celle nécessaire à garantir une préservation de l'écosystème forestier au sens de sa diversité et de ses fonctionnalités écologiques, en particulier pour les espaces qui assurent la reproduction, le nourrissage et les déplacements de la grande faune.
- Cet atelier qui a eu lieu du 04 au 05 Septembre 2014 à Brazzaville avait pour objectif la recherche d'une vision partagée et le consensus sur des questions d'aménagement du territoire à l'échelle du paysage ; d'aménagement & de gestion forestière ; de conservation et de protection de l'environnement ; de développement local et agricole.

#### **Commentaires**

Cet atelier a connu la participation de nombreux partenaires à la gestion durable du bassin du Congo, à savoir l'administration congolaise (MEFDD; DG Agriculture; Ministère de l'environnement; Ministère du plan; Point focal REDD+; PAGEF), partenaires au développement (UE, AFD, KfW/PPECF; USAID; SNV) ; concessionnaires (CIB/OLAM; Rougier/Mokabi; IFO; Wuong Sam Ressources Compagnie Congo; Deija Wood, SIFCO), les Ong/bureau (WCS, African Parks, WWF, UICN; GRET, EGIS/BDPA); Programmes (TRIDOM; DYNAFFOR) et le bureau sous régional FSC.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

La tenue de l'atelier de concertation préparatoire à l'étude de préféabilité du PAGEF II et du PPFNC

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

MEFDDE : Dans le Nord Congo, les Plans d'Aménagement des concessions forestières élaborés sur environ 4,2 millions d'hectares, permettent aujourd'hui, de tirer des premiers enseignements sur les modèles adoptés (gestion des Séries de Développement Communautaire). L'atelier a permis de pousser les réflexions sur les modalités de gestion de ces superficies, ainsi que des séries de conservation, qui restent néanmoins largement à préciser, tout comme leurs modèles de gouvernance.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

L'intervention aura permis de

- définir une vision partagée et des objectifs généraux consensuels dans divers domaines : l'aménagement du territoire à l'échelle du paysage ; l'aménagement & la gestion forestière ; la conservation et protection de l'environnement ; développement local et agricole ;
- de mener des réflexions pour une articulation adéquate entre les acteurs mettant en œuvre les deux projets PAGEF II et du PPFNC ;
- définir une meilleure articulation entre leur maîtrise d'ouvrage, portée par le MEFDD et les Maîtrises d'ouvrage déléguées ou maîtrise d'œuvre envisageables pour un équilibre pertinent des responsabilités publiques et privées ;
- définir des orientations pouvant garantir une cohérence des mesures de gestion à l'échelle de l'ensemble du paysage vis-à-vis d'objectifs de développement économique, sociaux et d'intégrité écologique des territoires.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- l'atelier aura permis de dégager une liste d'objectifs et des activités claires pour chaque thématique, une liste d'opérateurs possibles par activité principale, susceptibles d'être appuyés par des partenaires à la GD ;
- de très nombreux projets de développement local ont été mis en œuvre par le passé dans le nord Congo: des projets trop tournés vers des besoins locaux et déconnectés des marchés et des filières nationales voire internationale, les analyses et débats de l'atelier éclaireront davantage les PTF sur les raisons des échecs/succès.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- les modalités de gestion des superficies aménagées, ainsi que des séries de conservation, restent largement à préciser, tout comme leurs modèles de gouvernance ;
- le bilan des actions passées montre à l'évidence qu'une des causes majeures d'échecs a trait à l'extrême faiblesse récurrente de la quasi-totalité des organisations locales susceptibles de servir de relais pendant et après le projet ;
- **en cas d'appuis similaires en phase II il faut instaurer un système de dernier versement après obtention du rapport final.** Pour cette activité le PPECF n'a jamais reçu de rapport de l'atelier, ni du bénéficiaires, ni des prestataires.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR analyse à l'échelle du paysage des valeurs écologiques et économiques des territoires forestiers](#)



Rapport d'atelier (C057) non disponible au PPECF

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Etude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière et une étude sur les options stratégiques REDD+ proposées par le R-PP](#)



[Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)



[Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Anglais\)](#)



[Identification des forêts à haute valeur de conservation \(HVC\)- SFID Djoum \(C017\)](#)



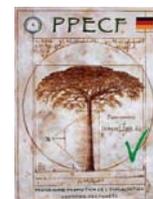
[Identification des hautes valeurs de conservation \(HVC\) à la SODEFOR \(C026\)](#)



[Appui au suivi de l'identification des hautes valeurs de conservation \(HVC\) à la SODEFOR \(C027\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C058	Appui à la maîtrise d'ouvrage de l'ATIBT dans l'étude marketing sur les marchés Européens			UE			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">ATIBT</a>	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">Wale Wood &amp; Logistics Expert</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
15.700	15.700	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	13.08.2014	15jrs	6 mois

**Commentaires**  
La contribution du PPECF couvre les honoraires du Consultant (700€ x 15jrs), les frais de déplacement (deux A/R Caen/Paris, hébergement et per diem). 15 jrs de travail effectif sur une période de mise en œuvre estimée à 6 mois.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C5.1</b> L'Organisation doit identifier, produire ou permettre la production de divers bénéfices et/ou produits, à partir des ressources et des services écosystémiques existant dans l'Unité de Gestion.
<b>C5.5</b> L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.
Mots clés
Marketing des bois africains certifiés, utilisation des bois africains certifiés, gestion forestière durable
Résumé de l'intervention
Ces dernières années ont été marquées par la stagnation des surfaces forestières certifiées « Gestion Durable » autour de 5 millions d'ha en Afrique centrale. Parmi les multiples causes de cette situation figure l'inexistence d'une véritable stratégie marketing pour la promotion des bois africains certifiés à grande échelle. En effet, les intervenants ne parviennent pas jusqu'ici, à vendre la valeur ajoutée de la certification à des consommateurs professionnels, publics ou particuliers confrontés à la crise, enclins à privilégier la production locale et de plus en plus séduits par des combinaisons de matériaux. Pourtant, cette démarche marketing est vitale dans la mesure où, faute de débouchés, les acteurs africains risquent fortement de se désengager de la certification. Ils seraient en effet en droit de considérer que leurs efforts, visant à l'instauration de bonnes pratiques de gestion des ressources, n'ont pas été récompensés. Pour faire face à cette situation, l'ATIBT (Association Internationale des Bois Tropicaux) a initié une campagne de

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

promotion des produits bois africains certifiés, et compte tenu d'un contexte particulier, fortement influencé par des considérations techniques, économiques et écologiques, des investigations marketing préalables, se sont avérés nécessaires pour :

- apporter des éléments de compréhension du climat d'achat autour des bois tropicaux certifiés, tant auprès des différents professionnels concernés par cette filière, que des consommateurs finaux (particuliers, entreprises ou acheteurs publics) ;
- proposer un plan de communication opérationnel et réaliste, préalablement testé auprès des publics cibles.

La présente intervention a pour objet une « assistance à la mise en œuvre de l'étude marketing en faveur de la promotion des produits bois Africains certifiés, dont le maître d'œuvre délégué est [l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux \(ATIBT\)](#). L'assistance a permis d'appuyer l'ATIBT dans la maîtrise d'ouvrage de l'étude et de relever les observations suivantes :

- la bonne réalisation de l'étude par le consortium ECOM-EPUB – STRATEMARK et la bonne prise en compte des problématiques contextuelles de la filière, notamment par le traitement complet des 10 points mentionnés dans les TdR (Périmètre de l'étude, historique de la production ; les labels ; la réglementation ; les chiffres clefs ; les étapes de transformation) ;
- la bonne réalisation des études/enquêtes auprès d'un échantillon de 100 acteurs de la filière en France, et d'émettre des orientations/avis constructifs sur les hypothèses de communication, les tests sur les concepts et campagnes, et les propositions définitives.

#### **Commentaires**

Certains membres de l'ATIBT et des spécialistes en communication ont été mis à contribution dans la formulation d'hypothèses opérationnelles. Les outils d'enquête reposent sur des questionnaires (Grand public) et guides d'entretien (pour professionnels) produit en collaboration par le Consortium ECOM-EPUB - STRATEMARK, ATIBT et l'AMO (Adjoint à la Maîtrise d'ouvrage).

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- un rapport d'étude Marketing en faveur des bois tropicaux certifiés ;
- des analyses du climat « Achat » en France ;
- une proposition de 10 points clés pour l'appropriation et l'organisation de la filière ;
- un guide d'utilisation des bois tropicaux éco certifiés ;
- « Les 10 points clés de l'appropriation de l'organisation et des enjeux de la filière » développés en collaboration avec l'AMO ont été finalement reconnus comme un support de référence par les exploitants forestiers et les bailleurs ;
- avec la contribution de l'AMO et du consortium ECOM EPUB -STRATEMARK, l'ATIBT a réussi à produire un véritable plan marketing « Fair & Precious » composé d'actions de communication et de mise en marché, aujourd'hui adopté par la profession.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- l'AMO (Appui à la Maîtrise d'Ouvrage) a permis de réaliser trois séances de formation, sur la problématique et les enjeux de la filière, destinées aux principaux intervenants du consortium et sous-traitants en charge de la réalisation des investigations ;
- les enquêtes, tables rondes, entretiens, forums et visites ont :
  - ✓ permis de comprendre/confirmer un manque considérable d'informations sur les bois tropicaux et sur les certifications qui les concernent ;
  - ✓ fait ressortir la nécessité de valoriser le patrimoine de l'ATIBT (Publications, références, nomenclature, actifs immatériels (capacité de donner des noms pilotes et le rôle d'arbitre).

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- les retours d'enquête et les diverses rencontres ont fait ressortir la nécessité de valoriser les bonnes pratiques et le produit (sain, esthétique, durable...) ;
- il en ressort que l'Afrique et ses produits viennent compléter l'offre générale du marché avec des produits de haute valeur ajoutée, exceptionnels, parfois difficiles à obtenir, dont la différenciation permet à l'entreprise de prélever un surprix, de vendre une quantité plus grande de son produit, ou de fidéliser ses clients.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- l'intervention a permis de fournir une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage ATIBT de l'étude, et d'élaborer un argumentaire soutenant des perspectives marketings de bois tropicaux ;
- grâce à la qualité de ces travaux et des résultats obtenus, l'AFD a pris le relai de l'appui au programme marketing ATIBT.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- la configuration de l'équipe chargée de conduire l'étude à savoir ATIBT/Assistance à la Maîtrise d'ouvrage et consortium ECOM-EPUB-STRATEMARK a été jugée pertinente ;

- la dimension française de l'étude a été aussi jugée pertinente, en tant qu'étude marketing pilote ;
- néanmoins, le déploiement d'un dispositif au niveau européen et plus particulièrement visant les marchés allemands, britanniques, italiens, et africains même serait souhaitable ;
- le mot Valoriser est revenu très souvent : Comment faire savoir ? Comment différencier ? Comment mettre en valeur les compagnies qui s'engagent vers des pratiques de gestion responsable ? sont autant de préoccupations à approfondir dans le cadre du marketing ;
- toutefois, afin de permettre sa montée en puissance d'ici à 2018 et les années suivantes, il serait essentiel de capitaliser sur ces acquis et d'apporter de la visibilité sur les marchés aux entreprises qui s'engagent dans les bonnes pratiques via la certification.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C058](#)

 [Rapport final C058](#)

 [Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Participation à la nouvelle édition du mémento du forestier \(C020\)](#)

 [Appui à l'ATIBT pour des tests mécaniques et de durabilité de 12 essences \(TdR C029\)](#)

 [Etude Marketing - ECOM-EPUB \(C051\)](#)

 [Appui à l'édition du livre Forêts d'Afrique centrale pour Toujours \(C091\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C059	Appui au processus d'élaboration des normes nationales FSC en Afrique centrale			Cameroun, RDC, Congo, Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
FSC Afrique centrale	Organisation de certification	<a href="#">FSC Bureau Régional Afrique centrale</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
297.041	207.700	30 % de l'intervention % des honoraires	28.11.2014	13 mois	31 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'intervention a fait l'objet d'une convention entre le PPECF et le FSC-Bonn, signée le 24 octobre 2014 ;</li> <li>▪ le budget PPECF a été utilisé selon les lignes budgétaires suivantes : Audit financier 7.500€, Formations 2.500€, Voyages internationaux 20.500€ ; Communication 26.000€ ; Traductions 3.000€ ; Equipements 1.500€ ; frais de gestion 13.700€ ; 133.000€ Développement des normes nationales ;</li> <li>▪ la mise en œuvre s'est prolongée jusqu'en avril 2017 principalement dû à l'organisation des élections présidentielles dans trois pays concernés par l'appui. Pendant les périodes des campagnes politiques et préparation des élections, il n'était pas possible d'organiser les réunions du GEN.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Installation du bureau sous régional et élaboration des normes nationales Cameroun, Congo, Gabon, RDC
Mots clés
Forest Stewardship Council (FSC), principe critères & indicateurs (PCI), Standard national, indicateur générique internationaux, transfert des normes, groupe d'élaboration des normes (GEN), Cameroun, Gabon, Congo, RDC
Résumé de l'intervention
Une Coordination Sous-Régionale FSC pour le Bassin du Congo a été créée le 1 <sup>er</sup> octobre 2014, avec, dans un premier temps, le recrutement d'un Coordonnateur à Brazzaville en République du Congo. Le 1 <sup>er</sup> Janvier 2015, la Coordination s'est vue renforcée par l'affectation à temps plein d'un Agent des Politiques et des Normes du FSC pour le Bassin du Congo (Policy and Standards Unit – PSU Officer for Congo Basin), chargé d'encadrer le processus de révision des Normes Nationales FSC.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Les différentes étapes mises en œuvre dans le cadre de l'appui PPECF comportaient :

- Réunion de mise en place et formation des membres du Groupe d'Elaboration des Normes Nationales (GEN) en mars 2015
  - Validation des 4 GEN par le FSC-PSU entre 30.04 (Cameroun) et 06.05.15 (Gabon, RDC et Congo)
  - Jusqu'à 3 réunions de travail du GEN dans chaque pays (voire plus pour la RDC)
  - Finalisation du draft 0. Pour les GEN du Gabon et de la RDC, les membres ont décidé d'ajouter les vérificateurs aux indicateurs validés en consensus par le GEN. Pour ceci, les drafts des grilles de légalité FLEGT, la législation forestière et environnementale et d'autres normes et documents officiels de la gestion durable de ces pays ont été utilisés comme sources d'information.
  - Élaboration des TDRs pour les tests de terrain
  - Concertation public sur le draft 0
  - Atelier national sur la validation des commentaires sur le draft 0
  - Finalisation du draft 1
  - Exécution des Tests de terrain sur le draft 1 (CAM juillet 16 ; Congo juin 16 ; Gabon début 17 ; RDC prévue mi 17)
  - Rapport test terrain
  - 4<sup>ème</sup> réunion de travail du GEN sur la restitution des résultats des tests de terrain
  - Production draft 2
  - Consultation publique sur le draft 2 (décembre 16-Février 17 au Cameroun et au Congo, prévue en avril-juillet pour le Gabon et fin 2017 pour la RDC)
  - Rapport sur la concertation publique
  - Atelier national sur la validation des commentaires sur le draft 2
- Encore à réaliser après clôture du contrat :
- Les activités qui ont pris du retard au Gabon et en RDC
  - Intégration des indicateurs IFL
  - Atelier national de consultation
  - Finalisation du draft 2 pour soumission
  - Soumission du draft 2 au FSC pour approbation
  - Validation des standards nationaux par le FSC-IC

#### **Commentaires**

- suite à la suspension de Bureau Veritas, le test du draft 1 au Gabon dans la concession CEB-PW a connu un retard considérable ;
- les travaux en groupe de travail en RDC avaient accusé un retard d'un an fin 2015, situation en grande partie due à la démission du président du GEN-RDC. Un nouveau président a été élu en Mars 2016 ;
- les GEN sont obligés d'attendre la finalisation des travaux sur l'élaboration et la proposition des indicateurs des Paysages forestières Intactes (PFI) par le Groupe Sous-Régional de travail HVC afin de mettre à jour les drafts finaux de leurs normes avant soumission au FSC pour approbation.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- constitution des GEN dans les différents pays bénéficiaires : Cameroun, Congo, Gabon, RDC ;
- organisation des ateliers dans les différents pays pour l'élaboration du standard national, test de la norme auprès d'un concessionnaire, actualisation des observations, mise en consultation public ;
- organisation de plusieurs réunions sur le FSC dans les pays bénéficiaires / participations à plusieurs ateliers et fora internationaux ;
- une fois la période de concertation achevée, une dernière réunion du GEN au niveau de chaque pays respectif, validera un dernier draft qui devra intégrer les lignes directrices HVCIFL dans les standards nationaux. Il est prévu que l'ensemble de ces travaux (sauf pour la RDC qui a accusé un retard trop important) soit validé lors de l'AG du FSC qui se tiendra en octobre 2017 à Vancouver au Canada.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- implantation du bureau sous régional en Afrique centrale ;
- adaptation de la norme sous régionale en normes nationales qui tiennent compte des spécificités pays ;
- recrutement des cadres (politiques et normes), communication, autres ;
- meilleures visibilité du FSC dans le Bassin du Congo.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- cette intervention a inspiré le PEFC qui souhaite créer un standard PAFC sous régional avec des annexes propres à chaque pays, afin de faciliter le processus de reconnaissance par le PEFC International, mutualiser les coûts d'intervention et amener un secrétariat régional à être autonome ;
- 91 % des commentaires (sur 61 commentaires reçus) lors de la consultation publique au Cameroun concernaient les indicateurs des principes sociaux (principes 1, 2, 3 et 4) ce qui reflète bien l'implication de la société civile dans l'élaboration des standards nationaux ;

- le GEN CAM a intégré la certification des SLIMFs et forêts communautaires dans son draft en désignant un SLIMF comme «Toute concession forestière avec une production annuelle inférieure ou égale à 5000 m<sup>3</sup>» ainsi que les vérificateurs FLEGT du Cameroun dans le principe 1 ;
- l'équipe d'audit qui a mené le test terrain a fait un état des différences majeures entre le Standard FSC Bassin du Congo adapté pour le Cameroun et le draft 1-1 du Standard FSC testé. Outre les observations/ commentaires sur l'audibilité du référentiel, au niveau indicateur et vérificateur, elle a fait ressortir chaque fois les éventuels investissements supplémentaires qu'impliquera la mise en conformité au nouveau standard.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- cette intervention a donné une bonne visibilité aux partenaires techniques et financiers qui ont pu observer des activités qui avaient besoin d'un appui financier. Malgré le fait que tous soient unanimes sur l'approche et le besoin d'adapter le standard régional aux spécificités nationales, il est à constater que très peu de fonds ont été débloqués par les partenaires financiers. L'AFD préfère financer le développement du PAFC Congo comme alternative au FSC et est prête à cofinancer à travers l'ATIBT le développement d'un standard régional PAFC.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'appui au bureau régional FSC ne peut être que temporaire (car le système doit pouvoir s'autofinancer) et un appui en phase II à cette structure ne se justifie plus au-delà de la validation des standards nationaux. **Un appui au FSC régional sera donc probablement encore nécessaire pour la RDC et le Gabon jusqu'à validation du standard national et éventuellement s'étendre à la RCA** si un intérêt pour le FSC est manifesté dans ce pays ;
- une **étude comparative « exigences PAFC Gabon vs exigences FSC Gabon » doit être menée pour démystifier au plus vite l'idée préconçue chez plusieurs concessionnaires que l'obtention du certificat PAFC-Gabon est beaucoup plus facile et moins chère que l'obtention du certificat FSC-Gabon ;**
- **poursuivre la collaboration / reconnaissance des certifications privés par les APV/ FLEGT ;**
- les contrats PPECF devraient **spécifier qu'à la clôture d'un appui, le prestataire (ou bénéficiaire comme dans ce cas précis) rédige un rapport final exhaustif qui reprend la totalité de l'activité avec la consommation du budget en fonction des lignes budgétaires accordées** au lieu de se contenter de rapports annuels d'avancement.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C059](#)

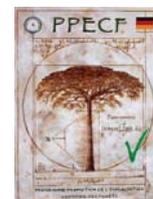
 Rapport (C059) **non disponible sur le site web alors que des rapports (publics) annuels d'avancement existent pour cet appui**

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

-  [Evaluation du nouveau référentiel FSC et des exigences FLEGT pour le Bassin du Congo \(cas de CAFECO\) \(C004\)](#)
-  [Formation en audit forestier suivant référentiel FSC au Cameroun et en RDC \(C005\)](#)
-  [Audit à blanc OLB à BSO \(C016\)](#)
-  [Atelier sur «l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » \(C036\)](#)
-  [Développement du standard PAFC Cameroun \(C053\)](#)
-  [Soutien au développement du PE\(A\)FC en Afrique Centrale \(C075\)](#)
-  [Grille de légalité Gabon \(C082\)](#)
-  [Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon \(C087\)](#)
-  [Mise en œuvre de la FdR HVC \(C106\)](#)
-  [Manuel de procédure GTR \(C106\)](#)
-  [Motion 65 PFI \(C106\)](#)
-  [Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)
-  [Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un système national de certification PAFC au Congo \(C111\)](#)
-  [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C060	Appui à la Société de Développement Forestier (SODEFOR) pour l'obtention d'un certificat de légalité OLB (Origine et Légalité du Bois)			RDC
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SODEFOR</a>	Concessionnaire forestier	<a href="#">FRM</a> <a href="#">WWF/C4CF</a> + <a href="#">BNCF</a>	Appel d'offre restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
168.950	137.700	18 % de l'intervention 0 % des honoraires	13.08.2014	10 mois	16 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ financement PPECF :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ honoraires : expert principal : 3 mois x 18.000 € = 54.000 € ; expert n°2 (Exploitation forestière) 8 mois x 4.000 € = 32.000 € ; expert n°3 (pour le suivi de 5 interventions sous contrat C4CF) 8 mois x 4.000 € = 32.000 €</li> <li>✓ frais remboursables (sur justificatifs) 19.700 €</li> </ul> </li> <li>▪ la contribution de l'entreprise est difficile à estimer car il s'agit d'un appui aux activités continues de l'entreprise : Hébergement et déplacement des experts 11.250 € ; participation des cadres aux activités = 20.000 €</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC / OLB
<b>Principes 1 du FSC :</b> Respect des lois et traités internationaux dont ce pays est signataire
<b>Référentiel OLB V3.3</b>
<b>Mots clés</b>
Certification de légalité, SODEFOR, OLB, audit à blanc, actions correctives, plan d'action, suivi-évaluation, audit initial
<b>Résumé de l'intervention</b>
Dans un souci de progression continue par étapes, la SODEFOR souhaitait dans un premier temps obtenir le label OLB (Origine et Légalité du Bois) sur deux de ses concessions. En décembre 2013, le Bureau Veritas sur contrat PPECF, a réalisé un audit à blanc sur les 2 concessions (035/11-Madjoko 039/11- Nteno) et l'usine de transformation de Nioki. Ces audits ont identifié 36 points d'écart des pratiques de l'entreprise par rapport au référentiel OLB 3.3. Les auditeurs ont élaboré un premier plan d'actions, détaillant pour chaque écart les actions à mettre en œuvre, les activités à réaliser pour les mettre en œuvre et un calendrier. Déterminé à atteindre la certification OLB, SODEFOR a sollicité un autre appui du PPECF pour l'accompagner dans

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

la mise en œuvre des actions correctives. Après un appel d'offre international FRM ingénierie a été retenu pour coacher SODEFOR jusqu'à la certification OLB dont l'audit initial était prévu au dernier trimestre 2015. La situation économique s'est fortement détériorée, en raison de la baisse très marquée des ventes sur le marché asiatique, touchant tout particulièrement le Wenge, occasionnant de graves difficultés de trésorerie pour SODEFOR. L'empêchant ainsi de poursuivre son objectif de certification OLB.

#### Commentaires

Prestataire sélectionné sur base d'un appel d'offre (Nature+, FRMi, TERA étaient les prestataires potentiels contactés ; FRM le seul soumissionnaire) ;

Après une mission de la cellule de gestion du PPECF, d'importantes insuffisances dans la mise en œuvre ont été observées, au point où la cellule de gestion du PPECF a demandé au prestataire de remplacer un des experts sur le terrain. La date prévue pour l'audit initial avait été reportée en conséquence. Finalement, SODEFOR, suite à la situation économique peu favorable, a décidé de repousser l'audit initial OLB à plus tard. Quelques investissements sont encore nécessaires (surtout l'étude d'impact environnemental) avant de pouvoir espérer passer l'audit initial OLB.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- la formation du personnel à tous les maillons de la société (direction générale, chef de site, cadre et ouvriers) a permis d'améliorer les conditions de travail ;
- trois types de documents ont été produits :
  - les « Notes » qui rappellent la réglementation congolaise et les exigences OLB sur une thématique précise, soulevée par l'audit de décembre 2013, analysent cette base réglementaire, exposent les pratiques de SODEFOR en la matière et détaillent les recommandations et actions à entreprendre. Elles permettent d'approfondir des points mal connus ;
  - les « Rapports » qui sont plus factuels et sont rédigés, à partir des écarts identifiés par l'audit de 2013, ils exposent les pratiques de SODEFOR en la matière et détaillent les recommandations et actions à entreprendre ;
  - les procédures qui sont des documents destinés à être diffusés auprès des personnels concernés de l'entreprise et qui doivent servir de base pour la mise en œuvre des activités au quotidien ;
- les notes et rapports étaient évolutifs et étaient actualisés au fur et à mesure puis illustrés à l'aide de statistiques et des graphiques. Ils ont servi de boussole d'action à la fois pour SODEFOR et au coaching de l'équipe ;
- Le rapport final du prestataire (version électronique) est un mélange de tous types de rapport produit par FRMi pour d'autres bénéficiaires, au final il comptait plus de 800 pages.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- les Directions (Kinshasa et Nioki) appuient les activités des experts ;
- la coordinatrice certification de SODEFOR écoute les experts et met à disposition les moyens pour résoudre les DACs ;
- Raphaël BARBICHE, ingénieur forestier a été nommé comme responsable aménagement et certification à Nioki et représente la coordinatrice certification ;
- harmonisation & uniformisation des procédures de gestion durable et de mise en œuvre des activités au niveau des deux concessions forestières et unités de transformations ;
- le besoin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation, même en interne, pour les employés s'est vite fait sentir ;
- révisions et adaptations des politiques internes ;
- résolution des écarts constatés lors de l'audit à blanc.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

L'approche et les résultats intermédiaires ont fortement intéressé CFT qui était déterminée à solliciter un coaching pour l'accompagner à la certification OLB.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

C'est une bonne stratégie pour accompagner les concessionnaires intéressés à la certification OLB ou FSC FM. Elle devrait intervenir après un audit à blanc suivant le référentiel de certification sollicité.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- type d'appui à **généraliser en phase II car il permet de définir un plan global détaillé ensemble avec le concessionnaire**. Le conseiller suivra de près l'évolution des progrès et intervient quand il y a des blocages ;
- lors d'une mission de suivi, la cellule de gestion a observé des insuffisances dans la mise en œuvre du coaching. Ceci implique que, **même si l'activité est portée par un prestataire de renommé, il y a lieu de réaliser des suivis de la mise en œuvre et d'intervenir le cas échéant ;**
- **signer une convention de collaboration avec les concessionnaires qui souhaitent un appui de type coaching, avec un engagement clair de ces derniers**. Le manque de moyens financiers pour réaliser les entretiens et investissements supplémentaires a fortement hypothéqué l'obtention du résultat escompté ;
- exiger une **participation des bénéficiaires aux honoraires des consultants ce que les incitera peut-être**

**davantage à donner l'alerte en cas d'insuffisances constatées ;**

- si la demande était à refaire, le bénéficiaire se limiterait aux conditions FLEGT et règles du RBUE – dossiers de légalité, archivage des pièces justificatives du dossier, et n'aurait pas cherché à atteindre le certificat OLB. Le bénéficiaire aurait préféré des appuis vers des interventions plus lourdes (type études d'impacts et dossiers de légalité dans le cadre du FLEGT) et regrette que les appuis n'ont pas mené vers plus de productivité ;
- **le bénéficiaire regrette de ne pas avoir eu le choix que d'accepter les services d'un prestataire de service qui jouit d'un quasi monopole en RDC**, d'autres prestataires nationaux et internationaux présents en RDC ont selon lui suffisamment de compétences pour livrer les mêmes types d'appui ;
- **un rapport de plus de 800 pages qui reprend les autres rapports n'est pas particulièrement utile ;**
- **même si le résultat des activités est souvent à caractère confidentiel, il faudrait imposer aux prestataires de faire ressortir des leçons apprises, procédures ou solutions dans un rapport public.**

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C060](#)



**Rapport final (non disponible à cause des informations à caractère confidentiel)**

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Appui au fonctionnement de la cellule C4CF en RDC \(C011\)](#)



[Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière en RDC \(C019\)](#)



[Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)



[Etude HVC en RDC \(C026\)](#)



[Appui à l'identification HVC SODEFOR \(C027\)](#)



[Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)



[Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC \(C076\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C062	Coûts et bénéfices de la certification forestière			Bassin du Congo
<b>Thématique<sup>1</sup></b>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
COMIFAC/KFW/PPECF, FSC, PEFC, Bureau Veritas, Rainforest Alliance, WWF, WCS	Systèmes de certification, Sociétés forestières, ONG, organismes de certification, bailleurs,	<a href="#">Oréade-Brèche</a> <a href="#">Nature+</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
160.000	160.000	% de l'intervention % des honoraires	06.10.2014	9 mois	30 mois

**Commentaires**

Expert n°1 (chef d'équipe) 680 €/j x 62 j = 42.160 € ; expert n°2, 680 €/j x 62 j = 42.160 € ; expert n°3, 680 €/j x 35 j = 23.800 € ; expert n°4, 680 €/j x 30 j = 20.400 € ; perdiems 150 €.x 30 j = 4.500 € ; billets d'avions internationaux + visas 1.700 € x 6 voyages = 10.200 € ; dépenses accessoires : 16.780 €.

Malgré le fait que l'appui a été réalisé par des prestataires privilégiés du PPECF, qui connaissent les grilles tarifaires du PPECF et qui les ont respectés dans d'autres contrats, la CdG et la COMIFAC/KfW ont accepté des tarifs supérieurs.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Transversale aux PCI du FSC
Mots clés
Coûts et bénéfices de la certification forestière, FSC, certification de légalité, paiement pour service environnementaux (PSE), impacts sociaux, retour social sur investissement (SROI)
Résumé de l'intervention
Le coût de la certification est très généralement considéré par les entreprises comme un élément bloquant vis-à-vis de la certification. Ceci parce que les les schémas de certification avaient basé leur communication sur l'existence d'un prix premium pour les produits certifiés (fondement des théories pour les paiements pour services environnementaux – PSE), premium qui malheureusement semble n'être réservé qu'à des marchés de niche. Clarifier les coûts et les bénéfices peut donc permettre de démystifier les contraintes et les différentes étapes à

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

mettre en œuvre. L'enjeu d'une connaissance plus objective et rigoureuse des coûts et bénéfices de la certification, et à une échelle plus large, des conditions globales de sa mise en œuvre, pourraient permettre d'attirer dans ce processus des entreprises cibles (entreprises asiatiques, petites et moyennes concessions) qui sont jusqu'à présent restées en marge de cette dynamique.

Les travaux ont portés sur :

- la définition des méthodes d'évaluation économique des paiements pour services environnementaux & les méthodes d'évaluation des bénéfices sociaux à partir d'une revue bibliographique ;
- l'analyse des standards de certification (FSC) et l'élaboration d'un catalogue d'activités et le coût de leur mise en œuvre pour satisfaire à chacun des critères ;
- l'identification de proxy financiers SROI (Social Return on Investment) et des coûts pour l'atteinte des critères à partir de l'expérience des experts ;
- les missions de terrain pour compléter les informations manquantes (à travers des enquêtes) et valider avec les concessionnaires certaines hypothèses: mission du 12 au 20 février 2015 qui a permis de rencontrer les équipes en charge de la certification de Wijma Cameroun, SFID, Palisco, Alpicam, Vicwood pour le Cameroun et Rougier Gabon et CBG pour le Gabon du 21 au 28 septembre 2015. Une dernière mission du 10 au 20 février 2017 a permis de tester et de consolider la méthode élaborée pour le calcul des bénéfices de la certification dans deux entreprises forestières certifiées (CBG et Rougier Gabon) au Gabon.

A l'occasion de l'atelier de présentation des résultats de l'étude coûts-bénéfices de la certification, tenu à Douala le 12 avril 2017, les « outputs » de la phase test ont été présentés et confortent les proxy du rapport intermédiaire selon lequel, globalement le ratio coûts-bénéfices avoisinerait le chiffre 2. Ledit rapport a été validé lors de ce même atelier organisé en présence d'un ensemble d'acteurs représentatifs du secteur forêt de la sous-région, (concessionnaires, bailleurs, bureau de certification, ONG, membres du Groupe thématique Gouvernance forestière du SE COMIFAC...).

#### Commentaires

- les auteurs se sont heurtés à plusieurs limites lors de la collecte et le traitement des données : absence de comptabilité analytique dans les entreprises ; disponibilité réduite des interlocuteurs ; les systèmes de monitoring mis en place par les entreprises ne sont pas toujours adaptés pour mesurer les changements et leurs impacts ; difficulté d'affecter des valeurs monétaires aux proxys financiers sur certains thèmes, notamment les composantes environnementales ; absence de données d'entreprise non certifiée ; données manquantes ; écarts sur les valeurs recueillies ;
- le calcul des coûts a été réalisé sur la durée d'un cycle de certification de 5 ans et les données ont été ramenées à la surface d'une concession moyenne modèle (500 000 ha) ;
- le 4<sup>ème</sup> CDO (Mai 2016) s'était fortement inquiété du retard que cette étude avait accusé et avait demandé dans ses recommandations que l'étude soit clôturée au plus tard en Novembre 2016. Grâce à deux extensions de la phase I, il a été possible de finaliser l'étude avant la fin de la phase.
- le PPECF a eu recours à un consultant externe (C120) pour évaluer les résultats des rapports intermédiaire et final.

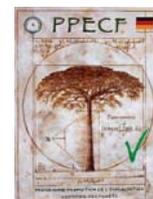
#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- des références quantitatives en matière de coût/bénéfice lié à la certification ;
- la base et les principes de conception d'un outil d'aide à la décision (SROI) ont été présentés ;
- le coût moyen de la certification FSC a été évalué à :
  - ✓ 5,31 €/m<sup>3</sup>/an (5,93 USD) sans le coût du plan d'aménagement et des bases vie ;
  - ✓ 6,20 €/m<sup>3</sup>/an (6,77 USD) avec amortissement du coût du plan d'aménagement et des bases vies ;
  - ✓ 10,61 €/m<sup>3</sup>/an (11,58 USD) en prenant en compte la totalité du coût du plan d'aménagement et des bases vie.
- l'étude avance le coût de 2,90€/m<sup>3</sup>/an (soit 48% du coût de la certification FSC) pour se conformer à la légalité et de 6,10€/m<sup>3</sup>/an pour l'atteinte du certificat de gestion forestière ;
- le SROI pour le social interne est le plus élevé (2,33) alors que le social externe n'atteint qu'un SROI de 0,55 ;
- les recommandations pour l'élaboration d'un outil d'aide à la décision ont été communiquées ;
- un fichier Excel annexé au rapport qui constitue la version Bêta de l'outil d'évaluation du retour sur investissement social et environnemental (méthode SEROI). Cela permet (malgré une erreur de référence circulaire dans le fichier actuel) aux entreprises qui le souhaiteront de s'approprier l'outil et de le tester dans leur contexte ;
- un rapport de mission ;
- un atelier sous régional de présentation des résultats et de validation du rapport a été tenu avec la COMIFAC et les parties prenantes le 12 avril 2017 ;
- un document de synthèse vulgarisé (version publique).

<b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b>
Documents essentiels pour la promotion de la certification forestière auprès des concessionnaires, administrations, bailleurs de fonds, secteur bancaire (avec lequel les opérateurs économiques sont étroitement liés), et autres.
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ autres</b>
<p>l'application du SROI permet d'apporter des réponses précises à certaines exigences de la certification FSC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>C4.4</b> : "la planification de la gestion et des opérations doit tenir compte des résultats de l'impact social" ;</li> <li>▪ <b>C5.1</b> : "la gestion forestière doit viser la viabilité économique tout en tenant compte de la totalité des coûts environnementaux, sociaux et opérationnels de la production" ;</li> <li>▪ <b>C6.1</b> : " une évaluation des impacts environnementaux doit être réalisée" ;</li> <li>▪ <b>C8.1</b> : "la fréquence et l'intensité du suivi devrait être déterminée... afin de permettre une comparaison des résultats et une évaluation des changements".</li> </ul> <p>Travail utile pour tous les systèmes de certification de légalité (OLB, VLC, TLV, ...) et de gestion durable (FSC / PAFC)</p>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b>
Susciter l'adhésion des partenaires techniques et financiers pour soutenir les activités qui dépassent le cadre légal, sensibiliser le grand public sur l'intérêt à acheter/utiliser les produits certifiés.
<b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ malgré le fait que l'outil (fichier excel) soit disponible sur le site web et qu'il ait été présenté à un grand nombre d'entreprises lors de l'atelier de validation, il n'a pas vraiment été téléchargé jusqu'à présent. Avant de proposer l'élaboration d'un outil plus performant (nécessitant des données financières que les entreprises sont réticentes à livrer) il est impératif de s'assurer de l'intérêt (éventuellement demander une contribution financière à l'élaboration de l'outil) des concessionnaires. Il est dès lors très probable que l'utilité de l'outil reste théorique mais que les praticiens soient beaucoup plus intéressés, comme proposé par le consultant, par <b>un guide de certification pour le Bassin du Congo pour aider les entreprises forestières à avoir une meilleure compréhension de ce qu'elles doivent accomplir pour obtenir la certification et pour la conserver</b> ;</li> <li>▪ il est fortement recommandé de lancer un appel d'offre international pour une étude d'un montant aussi élevé, d'autres prestataires (CIFOR) avaient les compétences pour mener cette étude ;</li> <li>▪ il est souhaitable de <b>mettre en place un comité scientifique pour des études dont le montant &gt; 50.000 €</b>, où faire valider les différentes étapes par le GTGF de la COMIFAC qui n'a pas été impliqué en phase I ;</li> <li>▪ les critères d'éligibilité précisent qu'un prestataire ne devrait pas avoir plus de trois contrats ouverts en même temps pour éviter que le prestataire soit surchargé et pas en mesure de livrer le résultat dans le temps imparti. Toutefois ce critère mériterait d'être renforcé. Le prestataire Oréade-Brèche était déjà 7 mois en dépassement de la date de livraison du rapport C062 quand il s'est vu attribuer un nouveau contrat (C111 FdR PAFC-Congo). Ces deux études ont dépassé très largement les durées contractuelles. <b>Il serait souhaitable qu'en phase II aucun nouveau contrat ne soit attribué à un prestataire s'il est en dépassement avec un contrat préalablement attribué</b> ;</li> <li>▪ la cellule de gestion doit veiller à l'exécution des contrats dans le temps imparti, <b>informer les bailleurs</b> (avec justification des retards et des actions entreprises pour corriger la situation), <b>au travers des rapports mensuels, dès que le dépassement est supérieur à 2 mois</b> et rappeler les prestataires à l'ordre, voire dépêcher sur le terrain une mission de suivi (s'il s'agit d'un appui terrain) et/ou appliquer les pénalités mentionnées dans le contrat.</li> </ul>
<b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>
 <a href="#">TdR C062</a>  <a href="#">Etude coûts et bénéfices de la certification forestière (C062)</a>  <a href="#">Le tableur Excel pour mesurer le SROI d'une entreprise forestière (C062)</a>
<b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>
 <a href="#">Evaluation du nouveau référentiel FSC et des exigences FLEGT pour le Bassin du Congo (cas de CAFECO) (C004)</a>  <a href="#">Audit à blanc OLB à BSO (C016)</a>  <a href="#">Lutte antiérosive au Gabon (C024)</a>  <a href="#">Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun (C039)</a>  <a href="#">Appui à l'amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun – ACPAC (C054)</a>  <a href="#">Appui à la mise en place d'un Comité Scientifique MINFOF (C064)</a>  <a href="#">Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon (C070)</a>  <a href="#">Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon (C087)</a>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C063	Organisation d'un Marché des idées sur les "aires protégées et criminalité faunique" avec l'appui de WCS dans le cadre de la 14 <sup>ème</sup> Réunion des Partenaires et Conférence d'ancrage des Partenaires du PFBC du 8 au 9 octobre 2014 à Brazzaville			République du Congo			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PFBC</a>	Partenaires à la GDF	<a href="#">WCS Gabon</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
2.540	2.540	0% de l'intervention 0% des honoraires	10.09.2014	3 Jrs	3 Jrs

**Commentaires**  
L'appui du PPECF couvre les billets d'avion (international et domestique), le transport local, l'hébergement/restauration de l'expert WCS (Eric Arnhem) et du fonctionnaire des eaux & forêts du Gabon en charge de la mise en œuvre de SMART chez Rougier-Gabon et CEB-Precious-Woods. Le montant couvre également les frais d'impression de Factsheets, et de prise en charge d'une Pause café du side event (60 personnes).

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C1.4 :</b> L'Organisation doit développer et mettre en œuvre des mesures, et/ou doit s'engager auprès des instances de régulation, pour protéger systématiquement l'Unité de Gestion contre l'utilisation illégale ou non autorisée des ressources, l'occupation illégale ou d'autres activités illégales.
<b>I6.4.4 :</b> Les sites de référence des écosystèmes représentatifs dans les zones de conservation doivent être identifiés, cartographiés et contrôlés au moins une fois tous les cinq ans en vue d'identifier et d'évaluer les changements.
<b>I6.6.6 :</b> Le gestionnaire forestier doit disposer d'exemplaires des publications de l'OIT « Sécurité et santé dans l'utilisation des produits agrochimiques » et « Sécurité dans l'utilisation des substances chimiques au travail », ou la documentation équivalente sur l'utilisation de pesticides en toute sécurité.
Mots clés
14 <sup>ème</sup> conférence PFBC, marché aux idées, aires protégées, criminalité faunique, LAB
Résumé de l'intervention
La majorité des forêts denses d'Afrique Centrale sont concédées à des industriels forestiers plus ou moins importants. Par conséquent, une partie essentielle de la biodiversité en générale et des espèces emblématiques de

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

la région (notamment les grands mammifères mondialement connus comme les éléphants ou les grands singes) vivent dans ces concessions, et est donc placée sous la responsabilité de ces concessionnaires. Cette responsabilité des concessionnaires forestiers à l'égard de la faune est un enjeu à la fois stratégique (image de marque du bois d'Afrique Centrale), de gouvernance (impunité des pratiques illégales) et de management (gestion de la faune par le concessionnaire et contrôle par les fonctionnaires).

La gestion de la faune dans les concessions forestière est un enjeu majeur pour les défenseurs de la faune, pour les exploitants du bois et pour les administrations en charge de ces secteurs. La session 5 : Aires protégées, concessions d'aménagement durable et le trafic de la faune, organisé avec l'appui de WCS dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> Réunion des Parties et Conférence d'ancrage des Partenaires du PFBC 2014 a permis de: (a) fournir un état des lieux de la criminalité faunique et (b) proposer des pistes de réaction.

Sept présentations y ont été faites dans le cadre de la lutte contre le trafic des espèces faunique dans les AP :

1) Gestion des AP en Afrique centrale ; 2) Plan d'action UE en matière de protection de la faune sauvage ; 3) Gestion transfrontalière Nyungwe-Kibira (Burundi, Rwanda) ; 4) conservation dans le TNS en temps de crise ; 5) outil cybertracker ; 6) outil SMART ; 7) Schémas pour le financement à long terme des AP

Ensuite ont été présentés quatre points de vue (bailleurs, aménagistes, ONG et administrations) pour prendre en compte la faune dans les concessions forestières.

Les présentations ont été suivies de débats.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Tenue du Marché aux idées sur les "aires protégées et criminalité faunique" lors de la 14<sup>ème</sup> Conférence du PFBC

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Ces présentations et la participation au Réunion des Parties et Conférence d'ancrage des partenaires du PFBC sont d'excellents moyens d'échange entre partenaires des forêts. Son utilité réside dans le partage d'expériences, l'échange d'impressions sur des outils innovateurs et la mise en contact de concessionnaires avec des prestataires de service.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

La présentation d'outils testés chez des concessionnaires peut inciter d'autres concessionnaires à s'engager dans un partenariat avec des ONG ou des bureaux d'études pour la protection de la faune dans leurs concessions.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Les partenaires financiers peuvent s'inspirer des présentations pour débloquer des budgets en faveur de la protection de la faune basés sur des retours d'expérience de concessionnaires et d'ONG de conservation.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

Seuls les grands concessionnaires participent aux réunions du PFBC et seulement deux outils ont été présentés. Les présentations étaient un peu « généralistes ». **Il serait intéressant de présenter les outils qui fonctionnent plus en détail à des représentants d'entreprises moyennes et petites dans chaque pays d'intervention du PPECF.** Une page web sur le site PPECF ou le site ATIBT pourrait être allouée spécifiquement à ce thème.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C063](#)



[Communiqué final 14<sup>ème</sup> PFBC point 9.5](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Amélioration de la gestion faunique dans les concessions forestières certifiées \(C013\)](#)



[Boite à outils gestion faune \(C013\)](#)



[Tests pilotes pour la détection des activités illégales en concessions forestières \(C049\)](#)



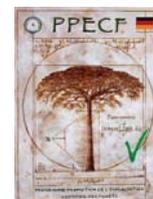
[Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale \(C080\)](#)



[Appui à la réduction des impacts de la concession forestière 190 dans les APDS sur la faune et la population riveraine \(TdR C107\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C064	Appui à l'atelier de validation du projet de décision portant mise en place d'un Comité Scientifique (au MINFOF)			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">MINFOF</a>	Administration	<a href="#">MINFOF</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
5.668	5.668	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	30/09/2014	1 jour	8 mois

**Commentaires**  
La promulgation du Décret Ministériel, et la préparation de l'atelier ont nécessité 8 mois, tandis que l'atelier proprement dit s'est tenu en 01 jour.

### Principes et critères du référentiel FSC

**C8.3** L'Organisation doit analyser les résultats du suivi et de l'évaluation et intégrer les conclusions de cette analyse dans le processus de planification.

### Mots clés

Comité Scientifique MINFOF, inventaires d'aménagement ; Cameroun; suivi-évaluation Plan d'Aménagement Forestier ; Certification forestière OLB, Certification forestière FSC-FM.

### Résumé de l'intervention

Dans le cadre des inventaires d'aménagement, plusieurs tarifs de cubage intégrés dans le logiciel TIAMA agréé pour le traitement des données, ainsi que les taux d'accroissement des essences, ont besoin d'être revus et spécifiés par concession forestière. Il en est de même pour les activités concernant le renouvellement et la conservation de la ressource forestière.

Plusieurs concessionnaires ont entrepris des activités de recherche sur le terrain et sollicitent la prise en compte de leurs résultats par l'administration forestière. En effet d'après les dispositions des articles 5, 6 et 10 de l'arrêté n° 0222/A/MINEF/ du 25 mai 2001 fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre, des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent, les activités de recherche utiles pour combler les lacunes observées dans la base de données et qui sont nécessaires à la conduite de l'aménagement sont précisées dans le plan d'aménagement. Aussi, le concessionnaire est tenu de collaborer avec l'administration compétente pour la réalisation de ces travaux.

Par ailleurs, au Cameroun la recherche est coiffée par le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

(MINRESI). Compte tenu des multiples intérêts, enjeux et incidences que peut avoir la validation de ces paramètres, plusieurs assises interministérielles organisées par le MINFOF en collaboration avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) en 2008, 2011, 2013, ont permis de faire le point de la situation actuelle à travers un état des lieux mettant en évidence les contraintes. La recommandation majeure de ces assises a été qu'une synergie d'action devait être recherchée à travers la mise en place d'un comité scientifique (au MINFOF), comité qui devra cadrer les activités de recherche et capitaliser les résultats des études menées dans les concessions forestières selon les objectifs de durabilité de l'aménagement des massifs forestiers. La présente intervention a permis d'évaluer et valider le projet de Décision portant mise en place d'un comité scientifique.

#### Commentaires

Normalement le PPECF ne finance pas d'activités qui sont du ressort de l'administration. Toutefois, l'installation du comité était une condition préalable pour l'appui C054 (Amélioration continue des plans d'aménagements) et C065 (finalisation de la grille de suivi-évaluation des nouveaux plans d'aménagement au Cameroun) qui nécessitait une base légale. L'appui C064 a permis de faciliter la réalisation de l'appui C054.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- mise en place d'un Comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du domaine permanent par Décision N° 0581 /A/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA du 13 novembre 2014 (innovateur dans la sous-région d'Afrique Centrale) ;
- validation de la méthodologie des études relatives :
  - ✓ aux tarifs de cubage personnalisés présentée par Nature+ chargé de la mise en œuvre du Projet ACPAC (Amélioration Continue des Plans d'Aménagement au Cameroun);
  - ✓ aux cernes de croissance présentée dans le cadre de la thèse de Doctorat sur les équations allométriques et la séquestration du carbone de quelques essences forestières exploitées au Cameroun menée par Mr. AMOUGOU Achille, Doctorant de l'Université de Yaoundé 1.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

A travers le PPECF, le MINFOF a trouvé un partenaire financier pour réaliser une de ses activités du PTA 2014 : mettre en place un comité scientifique interministériel permettant de créer un cadre de concertation qui cadre et oriente la méthodologie des activités de recherche conduite dans les concessions forestières et/ou forêts communales. Ces activités doivent permettre de mettre à jour de manière régulière les paramètres d'aménagements forestiers.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Jusqu'à présent, le code forestier ne permettait pas que les entreprises forestières (certifiées) utilisent d'autres paramètres que ceux figés dans le logiciel Tiama. Une adéquation avec les exigences FSC (qui demande d'ajuster les paramètres de la gestion durable en fonction de la connaissance scientifique actuelle) n'était donc pas entièrement possible. Le comité a notamment comme tâche de définir quels paramètres nécessitent une révision pour être en adéquation avec la réalité terrain et les connaissances scientifiques.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le comité jette les bases pour une meilleure prise en compte des résultats de la recherche en matière de gestion durable en général et dans l'élaboration des scénarios d'aménagement et des plans d'aménagement mêmes en particulier. Cette activité contribue également à faire accepter que les paramètres de gestion durable doivent être adaptés en fonction de zones écogéographiques ;
- l'atelier a permis aux différents acteurs du secteur forêt-environnement au Cameroun, de se regrouper et de capitaliser sur leurs expériences respectives.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

Les appuis concernant l'amélioration des conditions cadres nécessitent l'implication de toutes les parties prenantes et demandent par conséquent beaucoup de temps.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C064](#)

 [Procès-verbal de la Réunion du Comité Scientifique MINFOF](#)

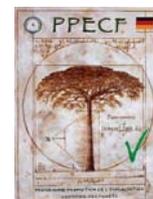
#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Appui à l'amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun – ACPAC \(C054\)](#)

 [Finalisation de la grille de suivi-évaluation des nouveaux plans d'aménagement au Cameroun \(C065\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C065	Organisation d'un atelier de finalisation/revue de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent au Cameroun			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">MINFOF</a>	Administration	<a href="#">MINFOF</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
4.997	4.997	0% de l'intervention	03.07.2014	2 Jrs	2 Jrs

**Commentaires**  
La contribution du PPECF couvre entièrement les frais d'organisation de l'atelier sur 2 jours (10 et 11 juillet 2014) à l'hôtel Merina (Yaoundé)

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C7.3 :</b> Le document de gestion doit comporter des cibles vérifiables, d'après lesquelles les progrès de chaque objectif de gestion énoncé peuvent être évalués.
<b>C7.4 :</b> L'Organisation doit actualiser et réviser périodiquement la planification de la gestion et les procédures associées pour y inclure les résultats du suivi et de l'évaluation, des concertations avec les parties prenantes ou de nouvelles informations scientifiques et techniques, ainsi que pour prendre en compte les modifications du contexte écologique, social et économique.
<b>C7.6 :</b> L'Organisation doit, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, entreprendre activement et en toute transparence une concertation avec les parties prenantes concernées par ses activités de gestion et ses processus de suivi. L'Organisation doit concerter les parties prenantes intéressées qui en font la demande.
Mots clés
Grille de suivi-évaluation PAF MINFOF ; critères d'analyse plans d'aménagement ; inventaires d'aménagement Cameroun ; Comité Scientifique MINFOF; Certification forestière OLB, Certification forestière FSC-FM.
Résumé de l'intervention
Dans le cadre des inventaires d'aménagement, plusieurs tarifs de cubage intégrés dans le logiciel TIAMA agréé pour le traitement des données, ainsi que les taux d'accroissement des essences, ont besoin d'être revus et spécifiés par concession forestière. Il en est de même pour les activités concernant le renouvellement et la conservation de la ressource forestière. Compte tenu des multiples intérêts, enjeux et incidences que peut avoir la validation de ces paramètres, plusieurs assises interministérielles organisées par le MINFOF en collaboration avec le Ministère de la

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) en 2008, 2011, 2013, ont permis de faire le point de la situation actuelle à travers un état des lieux mettant en évidence les contraintes. En application des termes de référence (TDR) relatifs à la finalisation/revue de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent, un Groupe de Travail a été mis en place et validé par Décision N° D/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA.

A la suite de la première séance de travail dudit groupe, relative à la finalisation de la grille de mise en œuvre des plans d'aménagement, le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPEFC/COMIFAC/KFW) a accepté de financer cette séance de travail, laquelle a permis la revue des grilles d'audit de la gestion durable des forêts et des critères d'analyse des plans d'aménagement.

#### Commentaires

Normalement le PPEFC ne finance pas d'activités qui sont du ressort de l'administration. Toutefois, l'atelier de finalisation/revue de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production était une condition préalable pour l'appui C054 (Amélioration continue des plans d'aménagements) qui nécessitait une base légale.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un guide d'utilisation de la grille de paramètres de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent ;
- un canevas d'élaboration des rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts permanentes de production ;
- la Décision n°0534/D/MINFOF/ 17/SG/DF/SDIAF/SA du 21 septembre 2015, modifiant et complétant l'ancienne Décision de 2012, à la lumière des recommandations de l'atelier de Juin 2015 à Kribi ;
- la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement (version consolidée) ;
- formation de l'administration forestière et des gestionnaires des titres forestiers sur les nouvelles pratiques de suivi évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

L'intervention a permis au MINFOF de finaliser la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production rendue exécutoire par décision n°0534/D/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA du 21 septembre 2015

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

La grille est un instrument d'amélioration de la gestion quotidienne des concessions à travers le suivi interne (de la cellule d'aménagement) ou toute autre structure désignée par les gestionnaires forestiers pour réaliser ce monitoring interne.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement est un processus participatif qui implique différents acteurs notamment les services de l'administration forestière (Chef de poste forestier et chasse ; Délégués ; Services centraux), les Gestionnaires des concessions forestières et les communautés riveraines ;
- le guide élaboré constitue un outil de base pour une implication optimale de tous ces acteurs.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'opérationnalisation de la grille révisée a été concrétisée par la promulgation d'une Décision Ministérielle en septembre 2015 modifiant et complétant la grille de 2012 ainsi que par l'élaboration d'un guide. Toutefois, seuls les premiers audits sur la base de cette nouvelle grille permettront de tirer les premiers enseignements ;
- par ailleurs, **plusieurs paramètres d'aménagement restent à capitaliser et à insérer dans les politiques forestières.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C065](#)



[Finalisation de la grille de suivi-évaluation des nouveaux plans d'aménagements au Cameroun \(C065\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Appui à l'amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun – ACPAC \(C054\)](#)



[Appui à la mise en place d'un Comité Scientifique MINFOF \(C064\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C066	Appui à la mise en œuvre des technique EFIR au Gabon (& Avenant)			Gabon, Congo, Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Precious Woods (PW)</a> , <a href="#">Compagnie des Bois du Gabon (CBG)</a> , <a href="#">Rougier Gabon</a> , <a href="#">Rougier Cameroun (Mbang + Djoum)</a> , <a href="#">Rougier Congo (Mokabi)</a> , <a href="#">Corawood Gabon</a> , <a href="#">Somivab (Gabon)</a> , <a href="#">CIB/OLAM (Congo)</a> , <a href="#">VICWOOD Cameroun</a>	Concessionnaires	<a href="#">Nature +</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
344.005	250.605	27 % de l'intervention 0-25 % des honoraires	04.11.2014	22 mois	30 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le <u>contrat initial</u> avec un cofinancement PPECF de 134.526€ concerne 252j de formation en abattage à faible impact repartis de la manière suivante : <b>CORAWOOD</b>, 2 modules de 2 semaine, soit 28j ; <b>PreciousWood</b>, 2 modules de 3 semaines, soit 42j; <b>SOMIVAB</b>, 2 modules de 2 semaines soit 28 j ; <b>CBG</b>, 2 modules de 3 semaines soit 42j ; <b>Rougier Gabon</b>, 2 modules de 8 semaines, soit 112j. ;</li> <li>▪ le <u>1<sup>er</sup> avenant</u> signé le 27/08/15 par le SE COMIFAC, porte la contribution du PPECF à 187.936€ (soit + 55.410€), et étend le projet EFIR abattage à faible impact à <b>CIB-OLAM</b>, 3 modules de 11j soit 33j. Il prévoit également un volet « planification débardage – routes et ouvrages » dont ont bénéficié <b>CIB-OLAM</b>, 2 modules pour un total de 21j et <b>VICWOOD Cameroun</b>, 2 modules pour un total de 21j ;</li> <li>▪ le <u>2<sup>ème</sup> avenant</u> signé le 23/02/16 par le SE COMIFAC, porte la contribution du PPECF à 248.890 € (soit + 60.954€), et cible particulièrement la formation des formateurs internes identifiés lors du premier passage dans les entreprises. Ont bénéficié de l'appui : <b>Corawood</b> :12j (1 chantier avec 7 abatteurs), <b>SOMIVAB</b> : 6j (1 chantier avec 4 abatteurs), <b>Precious Wood</b> : 26j (3 chantiers avec 16 abatteurs), <b>CBG</b> : 26j (3 chantiers avec 16 abatteurs), <b>CIB-OLAM</b> : 25j (3 chantiers avec 16 abatteurs), <b>Rougier Gabon</b> : 29j (4 chantiers avec 16 abatteurs), <b>Rougier</b></li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

**Cameroun – SFID Mbang/Djoum** : 21j (3 chantiers avec 12 abatteurs) et **Rougier Congo - Mokabi** : 10j (1 chantier avec 5 abatteurs). Les conditions de cofinancement PPECF de telles formations ayant été revues entretemps, les concessionnaires ont cofinancés les honoraires des formateurs à hauteur de 25% + frais de logistique, logement et restauration ;

- tarifs journaliers des experts : 350-400€/j pour l'expert abattage contrôlé ; 550€/j pour l'expert planification débardage, routes et ouvrages ; 350-400€/j pour la coordination N+. Les actions de visibilité s'élèvent à 17.000€.

### Principes et critères du référentiel FSC

**C2.3** : Des mécanismes appropriés doivent être utilisés pour résoudre les conflits relatifs aux droits fonciers et d'usage. Les circonstances et le statut de tout conflit important seront traités de façon explicite lors de l'évaluation de certification. Les conflits de grande ampleur, impliquant des intérêts majeurs, disqualifieront, en principe, le candidat à la certification.

**C2.5** : L'organisation doit démontrer que les travailleurs ont reçu des formations spécifiques et un suivi dans la mise en œuvre des mesures de sécurité du plan de gestion des dangers pour toutes les activités.

**C6.3** : Les fonctions et les valeurs écologiques doivent être maintenues en l'état, améliorées ou restaurées, notamment:

- a) la régénération et la succession de la forêt;
- b) la diversité génétique, la diversité des espèces et des écosystèmes;
- c) les cycles naturels qui affectent la productivité de l'écosystème forestier.

**C10.9** : Les plantations effectuées dans d'anciennes forêts naturelles après novembre 1994 ne peuvent, en principe, pas être certifiées. Toutefois, le certificat peut être délivré si le gestionnaire/propriétaire apporte à l'organisme de certification la preuve qu'il n'est pas directement ou indirectement responsable de cette conversion.

**C10.11** : L'organisation doit gérer les activités d'abattage et d'extraction des grumes en tenant compte des produits forestiers non ligneux afin que les valeurs environnementales soient préservées, en réduisant les pertes sur les grumes et autre produits commercialisables

### Mots clés

Formation abattage à faible impact, renforcement des capacités, fiches techniques d'abattage, fiche de suivi de l'abattage, équipements de protection individuelle, EPI, planification débardage, planification ouverture routes et ouvrages

### Résumé de l'intervention

L'originalité du Projet réside essentiellement dans sa particularité méthodologique qui la différencie des cycles de formation habituels. En effet, par le projet GAB-EFIR, l'accent est principalement mis **sur l'identification et la formation de formateurs internes aux entreprises bénéficiaires**. De la sorte, il est possible pour les entreprises d'assurer en interne un suivi régulier de la qualité des techniques enseignées. La première mission a permis de mettre à jour les connaissances EFIR en abattage contrôlé et d'identifier les formateurs internes potentiels.

La seconde mission a permis d'inclure les demandes spécifiques (pour résoudre des DACs) de CIB-OLAM et VICWOOD Cameroun en matière de planification du débardage, routes et ouvrages. La dernière mission a permis de former les formateurs internes identifiés. Les formations ont eu lieu sur site. Pour faciliter la tâche des formateurs internes, il avait été demandé au prestataire de service d'élaborer des fiches techniques sur lesquelles ils pourront s'appuyer.

### Commentaires

Rougier Cameroun et Rougier Congo ont profité de la possibilité de la formation de formateurs pour inclure les chefs abatteurs identifiés lors de l'intervention C015 (formation en abattage contrôlé, réalisée par ONFi). Ceci a permis d'uniformiser les connaissances et approches sur tous les chantiers Rougier dans le Bassin du Congo.

### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

La formation interne est une exigence légale pour permettre aux employés de maîtriser les techniques et de disposer des meilleurs outils et techniques pour éviter les accidents et augmenter leur rendement au travail. Toute société engagée vers la certification forestière doit réaliser des formations de mise à niveau de son personnel de façon périodique.

Résultats atteints :

- personnel total formé en abattage contrôlé: 55 Abatteurs, 48 Aide-abatteurs, 32 Tronçonneurs (forêt + parc), 13 aides tronçonneurs, 06 Chef abatteur, 18 personnels d'encadrements, 09 Mécaniciens, 04 Contrôleurs forêt, 10 chefs chantier, 06 formateurs internes en abattage contrôlé ;
- identification et formation des chefs abatteurs à CEB-PW ; SOMIVAB ; Rougier Gabon, Cora Wood, CIB/OLAM ;
- production des fiches techniques :
  - ✓ Fiche des critères permettant l'évaluation d'une souche d'abattage ;
  - ✓ Fiche d'évaluation d'abattage contrôlé (impactant la prime de production) ;

- ✓ Fiche technique avec règles générales d'abattage contrôlé + l'abattage en bordure des cours d'eau ;
- ✓ Fiche technique sur l'affûtage ;
- ✓ Fiche de poste « Chef Abatteur » ;
- ✓ Fiche projet et tracés de pistes de débardage ;
- ✓ Fiche technique triage et sortie de pieds ;
- ✓ Fiche technique débusquage ;
- ✓ Fiche technique débardage ;
- ✓ Fiche technique radeau ;
- ✓ Fiche technique ponceau ;
- ✓ Fiche technique pont ;
- EFIR, Guide pratique illustré ;
- rapport de formation à l'attention de chaque entreprise ;
- personnel total formé en planification route et ouvrage d'art (CIB/OLAM et THANRY Cameroun) : 2 aménagistes, 2 responsables certification, 5 chefs d'exploitation, 5 chefs de chantiers, 22 pisteurs.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les bénéficiaires

Mise à niveau des abatteurs et tronçonneurs, pratique de l'abattage EFI, pratique de l'abattage directionnel en bordure des cours d'eaux, amélioration des rendements, réduction des pertes en volume de bois, réduction des dégâts sur le peuplement résiduel, moins d'accidents d'abattage, gain en efficience lors du débusquage et débardage.

- amélioration de la qualité du travail des opérateurs formés (abatteurs et tronçonneurs) avec un gain en matière de rendement du volume exploité ;
- révision et simplification des procédures de travail mieux adapté aux réalités de terrain ;
- le formateur abattage interne utilise désormais la même procédure de contrôle que les contrôleurs EFIR ;
- révision des modalités de paiement des primes de rendement des abatteurs pour tenir compte de la qualité de mise en œuvre des techniques apprises (primes fonction de la note d'évaluation, prime d'encouragement actuellement payée au meilleur abatteur du mois) ;
- meilleure ambiance de travail par rapport à la sécurité et le système de prime mis en place ;
- deux entreprises seulement, sur les six qui ont bénéficié de l'appui, ont renvoyé leur fiche d'appréciation.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- définition d'un profil de formation standard pour les abatteurs dont certains exercent le métier depuis plus de 10 ans en pratiquant pour certains l'abattage EFI ;
- les fiches techniques sont d'un bon niveau et utilisables sur d'autres concessions ;
- les fiches de suivi-évaluation permettent d'évaluer de manière objective la qualité de l'abattage et d'observer des baisses de la qualité (déclencheur de formations de mise à jour) ;
- les expériences de cette intervention et de celles du contrat C115 seront capitalisées dans un guide EFIR dont la version papier sera disponible à partir de septembre 2017.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- la formation interne est une exigence légale pour permettre aux employés de maîtriser les techniques et de disposer des meilleurs outils et techniques contre les accidents et augmenter leur rendement au travail. Toute société engagée vers la certification forestière doit réaliser des formations de mise à niveau de son personnel de façon périodique ;
- mais des appuis de ce type (formations) n'ont qu'un impact réel que s'ils sont accompagnés de changements structurels (permettant de favoriser la formation en interne) au sein du management de l'entreprise ;
- la mise en œuvre d'opérations similaires par un seul prestataire a permis de développer des synergies entre 7 groupes forestiers bénéficiaires tout en respectant les exigences en termes de confidentialité.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'objectif de l'appui était principalement de former des formateurs internes à l'entreprise afin de réduire l'intervention de formateurs externes coûteux. **La reconnaissance formelle de tels formateurs internes impose la révision des fiches de postes, la révision des salaires ou primes de formateurs et donc une volonté de l'entreprise à doter ces formateurs en moyens adéquats pour leur permettre de réaliser ces tâches supplémentaires.** La plupart des entreprises n'a jusqu'à ce jour pas officiellement reconnu cette nouvelle fonction et ont plutôt désigné un chef abatteur. Désignation pas toujours possible car il est difficile de promouvoir un abatteur à une position supérieure à ses collègues, surtout si ces collègues ont plus d'ancienneté dans l'entreprise ;
- **faire intervenir un prestataire qualifié sur plusieurs concessions en parallèle devrait permettre de mutualiser les coûts de déplacement et de réduire les frais de formation** (contrat de longue durée au lieu de courte durée), cependant, **faire coïncider les interventions terrain avec le calendrier saisonnier des activités n'est pas chose évidente.** Chaque bénéficiaire souhaite former ses équipes en début de campagne.
- si de tels appuis devaient se répéter en phase II, il faut :

- ✓ poursuivre la formation à d'autres concessionnaires différents de ceux ayant bénéficiés lors de la phase I ; **imposer dans la convention PPECF-concessionnaire des clauses comme quoi le bénéficiaire doit préalablement créer des postes de formateurs internes ;**
  - ✓ **imposer une participation financière d'au moins 50% des honoraires du prestataire ;** puis
  - ✓ **introduire dans le contrat du prestataire des clauses de résultats spécifiques (formateurs internes formés) qui conditionnent le paiement final.**
- les prestataires de service doivent davantage s'orienter vers la formation de formateurs plutôt que d'essayer de préserver un marché acquis ;
  - la cellule de gestion ne peut pas réaliser le monitoring de toutes les formations chez chaque bénéficiaire. **Une implication financière des bénéficiaires (50%) aux honoraires du formateur devrait inciter les bénéficiaires à être plus exigeant sur la qualité des formations et des outils didactiques fournis** et donc d'être plus actif dans l'évaluation des formations. Evaluations qui devraient ensuite permettre d'améliorer la qualité des interventions ;
  - les concessionnaires pensent que **le coût de la formation était assez élevé, il aurait été souhaitable de la raccourcir**, où les réaliser moins régulièrement ;
  - il est **préférable de faire 2 formations courtes** à 6 mois ou un an d'intervalle plutôt qu'une seule formation ;
  - la **sélection du prestataire devrait être conditionnée par la disponibilité** et la compétence du formateur dans les domaines retenus ;
  - les critères de suivi-évaluation mentionnés manquent de détails pour une meilleure évaluation des équipes d'abattage ;
  - il est important de **cerner précisément les besoins en matière de formation/recyclage avant de lancer la formation.**

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C066](#)

 [Formation abattage II au Gabon \(C066\)](#)

 Guide EFIR illustré (C066 et C115), pas encore disponible au 31.07.17, sortira en version papier sous peu (presses Gembloux)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)

 [Lutte anti-érosive et technique de revégétalisation des chantiers forestiers \(C024\)](#)

 [Formation en cartographie CIB/OLAM \(C030\)](#)

 [Formation à l'usage du GPS et au logiciel Quantum GIS \(C032\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

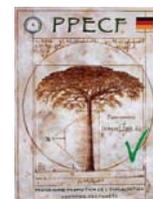
 [Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)

 [Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning \(C112\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C067	Animation/modération du forum annuel de l'ATIBT à Amsterdam			Pays Bas			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">ATIBT</a>	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">JMN Consultant</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
4.867€	4.867€	0% de l'intervention 0% des honoraires	13.10.2014	8 jrs	7 jrs

**Commentaires**  
L'appui du PPECF couvre les honoraires du consultant (7 jours X 450 €) ; le transport international (billet d'avion) et les per diem (6 x 263 €).

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C5.3</b> : L'Organisation doit démontrer que les externalités positives et négatives des opérations sont prises en compte dans le document de gestion.
<b>C5.5</b> : L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.
Mots clés
Forum ATIBT, facilitation, promotion des bois tropicaux, certification forestière, Amsterdam
Résumé de l'intervention
L'ATIBT est l'organisation faitière internationale des professionnels du bois, regroupant des organisations, des entreprises, des Etats, des ONG, etc. L'ATIBT joue un rôle essentiel en matière d'information, de communication, de formation, de lobbying pour soutenir le secteur des bois tropicaux. L'ATIBT est engagée avec ses membres, notamment la plupart des entreprises forestières certifiées opérant dans le bassin du Congo, dans la promotion de la certification forestière de gestion durable. Chaque année, l'ATIBT organise son forum annuel dans un pays différent, alternativement entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Le Forum est avant tout un espace de communication et de dialogue. Il est organisé pour que l'ensemble des membres, mais aussi des non membres, puisse se rencontrer, s'informer et échanger. L'édition 2014 du forum s'est tenue du 05 au 07 novembre, à Amsterdam. Pour qu'un tel événement soit intéressant et bénéfique pour tous les participants invités, l'organisation se doit d'être parfaite, autant que l'animation des différentes sessions. En effet, lors de la précédente édition au Congo, l'animation avait connu des

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

soucis, et l'ATIBT a adressé et obtenu le concours du PPECF pour la mobilisation des services d'un modérateur maîtrisant en particulier le secteur forestier tropical. Pour cette édition, le PPECF et l'ATIBT ont choisi de faire confiance au bureau JMN consultant pour conduire et animer les travaux du forum, qui a connu la participation d'environ 150 participants, avec une prédominance des représentants du secteur privé industriel bois, aussi bien producteurs qu'importateurs/transformateurs, des acheteurs de bois, et des sociétés de service. Contrairement aux éditions préalables du Forum, les présentations powerpoint statiques ont été laissées de côté pour favoriser des débats animés et dynamiques en panel. La thématique principale de l'atelier était « Comment accroître la confiance dans le bois tropical ? ».

Trois sessions ont été animés, à savoir :

- promouvoir le bois tropical ;
- établir la confiance à travers la légalité ;
- opportunités pour accroître la confiance ;

ainsi que deux side-events :

- présentation par WRI de son nouvel outil de suivi des forêts ;
- échanges entre syndicats exploitants et partenaires de financement.

#### **Commentaires**

La plupart des acteurs qui prennent part à ce forum sont liés à l'Afrique et plus spécialement à l'Afrique centrale. On peut aussi souligner la présence de quelques asiatiques et d'autres régions du monde. Pour cette édition, la porte a été plus ouverte qu'à l'ordinaire en direction des Etats producteurs, mais aussi de l'Union Européenne et des Organisations de conservation ou d'appui à la gouvernance forestière. Enfin, plusieurs journaux et magazines spécialisés dans le secteur bois et forêts ont suivi de bout en bout les débats et les visites prévues au programme.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- un rapport de prestation du consultant contenant des recommandations pour accroître la confiance dans le bois tropical ;
- un communiqué final du forum.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

La modération de type dynamique, a contribué à créer un climat propice aux échanges entre les institutions, programmes et organismes sous régionaux présents, et a permis d'atteindre les objectifs du forum.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

Les débats d'atelier ont mis en exergue quelques actions spécifiques à mettre en œuvre par les opérateurs forestiers du bassin du Congo, pour promouvoir leurs produits sur les marchés Européens.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

Le forum ATIBT s'impose comme un excellent espace de partage d'expérience (contexte, succès, facteurs) où plusieurs projets et bien d'autres idées sont développés et proposés au financement ou à l'accompagnement technique des partenaires dans le but de promouvoir les bois tropicaux, la confiance dans les processus de certification de la légalité et de la gestion durable des forêts.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- cette édition a confirmé la nécessité de continuer ainsi à organiser le forum ATIBT chaque année pour que l'ensemble des membres, mais aussi des non membres, puisse se rencontrer, s'informer et échanger ;
- la modération assurée par JMN, dans un format de type « débat en panel » proposé pour présenter et discuter les thématiques a été fortement appréciée, et est adoptée pour les prochaines éditions du forum ;
- sur la question de la confiance dans les bois tropicaux, il est notamment recommandé :
  - ✓ de renforcer les actions de communication sur le bois tropical et plus particulièrement avec des communications « positives » racontant des « histoires réussies » ;
  - ✓ que localement, les industries forestières exploitantes doivent développer et améliorer leurs relations avec les populations riveraines et respecter au mieux les législations nationales ;
  - ✓ que la filière forestière doit dépasser ses propres luttes internes pour avoir une vision globale et cohérente de préservation de la ressource afin de rassurer les marchés sur ses intentions et sur sa probité.

#### **Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C067](#)

 [Rapport de modération du forum ATIBT 2014 à Amsterdam \(C067\)](#)

#### **Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Guide ATIBT d'utilisation des bois tropicaux éco certifiés \(C034\)](#)

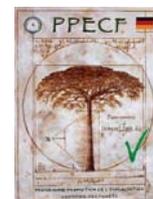
 [Assistance à la mise en œuvre de l'étude marketing de l'ATIBT \(C051\)](#)

 [Rapport de modération du forum ATIBT 2015 à Milan \(C097\)](#)

 [Rapport de modération du forum ATIBT 2017 à Dubaï \(C121\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C068	Appui au forum annuel de l'ATIBT à Amsterdam			Pays Bas
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">ATIBT</a>	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">ATIBT</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
Non spécifié	24.266	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	17.10.2014	3 Jrs	3 Jrs

**Commentaires**  
 La contribution du PPECF a permis d'assurer la participation de 06 personnes (20.311 €) venant du Cameroun (04) ; de la RDC (01) et du Gabon (01), et d'assurer le volet communication du forum (3.955 €).

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C5.3 :</b> L'Organisation doit démontrer que les externalités positives et négatives des opérations sont prises en compte dans le document de gestion.</p> <p><b>C5.5 :</b> L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.</p>
Mots clés
Forum ATIBT 2014, Promotion des Bois tropicaux, Certification forestière, Amsterdam
Résumé de l'intervention
<p>L'ATIBT est l'organisation faitière internationale regroupant des organisations, des entreprises, des Etats, des ONG, etc. L'ATIBT joue un rôle essentiel en matière d'information, de communication, de formation, de lobbying pour soutenir le secteur des bois tropicaux. L'ATIBT est engagé avec ses membres, notamment la plupart des entreprises forestières du bassin du Congo, dans la promotion de la certification forestière de gestion durable. Chaque année, l'ATIBT organise son forum annuel dans un pays différent, alternativement entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie.</p> <p>L'édition 2014 du forum s'est tenue à Amsterdam du 05 au 07 novembre. Environ 150 membres et invités, avec une prédominance des représentants du secteur privé industriel bois, aussi bien producteurs qu'importateurs/transformateurs, des acheteurs de bois, et des sociétés de service y ont participé. La thématique du Forum était « Comment accroître la confiance dans le bois tropical ? », structurée autour de 03 sessions, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ promouvoir le bois tropical ;</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

- établir la confiance à travers la légalité ;
  - opportunités pour accroître la confiance ;
- ainsi que deux side-events organisés en parallèle :
- présentation par WRI de son nouvel outil de suivi des forêts ;
  - échanges entre syndicats exploitants et partenaires de financement.
- A l'issue des débats quelques recommandations ont été adressées aux différents acteurs de la filière pour assurer une image positive du bois tropical certifié à l'international. Des visites de terrain ont également agrémenté le forum (façade de maison en bois, l'usine de DEKKER, usine de construction de Yacht de FEADSHIP et atelier de menuiserie de VISSER).

#### Commentaires

La plupart des acteurs qui prennent part à ce forum sont liés à l'Afrique et plus spécialement à l'Afrique centrale. Les ressources financières de l'ATIBT étant limitées, elle a fait appel au PPECF pour financer la modération (C067) et la prise en charge de 06 invités en provenance de 03 pays du bassin du Congo (Cameroun, RDC, Gabon)

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- la participation de 6 représentants d'institutions/PME du bassin du Congo est assurée (02 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, 02 issus de PME Camerounaises, 01 PME de RDC et 01 PME Gabonaise) ;
- un communiqué final du forum ATIBT 2015 ;
- un rapport de prestation du consultant.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- le forum est en général une occasion unique/annuelle de rencontre entre des acteurs membres (ou non) de l'ATIBT, venant d'horizons divers, occasion à la fois rare et coûteuse pour tout le monde, notamment structurée autour de sessions thématiques, side-events, visite de terrain en lien avec des questions d'importance avérée pour l'ensemble de la filière bois tropical. La prise en charge de plusieurs invités venant du bassin du Congo par le PPECF a permis d'enrichir les débats tenus durant ce Forum par des expériences et difficultés vécues au quotidien en Afrique centrale ;
- il permet en général à l'ATIBT de tenir son conseil d'administration, et l'assemblée générale de l'association.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- les débats d'atelier ont mis en exergue quelques actions spécifiques à mettre en œuvre par les opérateurs forestiers du bassin du Congo, pour promouvoir leurs produits sur les marchés Européens ;
- c'était aussi l'occasion pour les invités de tisser des liens avec des partenaires privés et publics ;

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Le forum ATIBT s'impose comme un excellent espace de partage d'expérience (contexte, succès, facteurs) où plusieurs projets et bien d'autres idées sont développés et proposés au financement ou à l'accompagnement technique des partenaires dans le but de promouvoir les bois tropicaux, la confiance dans les processus de certification de la légalité et de la gestion durable des forêts.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- cette édition a confirmé la nécessité de continuer à organiser le forum ATIBT chaque année pour que l'ensemble des membres, mais aussi des non membres, puisse se rencontrer, s'informer et échanger ;
- le PPECF II devra poursuivre la prise en charge de cadres COMIFAC, de représentants des ministères des forêts et des privés afin que ceux-ci puissent présenter leur vision « terrain » sur les problématiques et opportunités présentées lors de ces fora et éviter ainsi que les propositions faites soient trop éloignées de la réalité ;
- concernant les conclusions du Forum, notamment sur la question de la confiance dans les bois tropicaux, il est recommandé de :
  - ✓ **renforcer les actions de communication** sur le bois tropical et plus particulièrement avec des communications « positives » **racontant des « histoires réussies »** ;
  - ✓ localement, les industries forestières exploitantes doivent développer et **améliorer leurs relations avec les populations riveraines et respecter au mieux les législations nationales.**

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C068](#)



[Rapport de modération du forum ATIBT 2014 à Amsterdam \(C067\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Guide ATIBT d'utilisation des bois tropicaux éco certifiés \(C034\)](#)



[Assistance à la mise en œuvre de l'étude marketing de l'ATIBT \(C051\)](#)



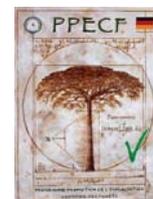
[Rapport de modération du forum ATIBT 2015 à Milan \(C097\)](#)



[Rapport de modération du forum ATIBT 2017 à Dubaï \(C121\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C069	CLIP (Consentement Libre Et Informé Au Préalable) et la cartographie participative dans L'UFA NGOMBE			République du Congo
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation / Coaching	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">IFO Interholco</a>	Concessionnaire forestier	<a href="#">FSC</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
75.000	32.031	58 % de l'intervention 0 % des honoraires	28.11.2014	8 mois	10 mois

Commentaires

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C4.1 :</b> L'Organisation doit identifier les communautés locales existant au sein de l'Unité de Gestion et celles qui sont concernées par les activités de gestion. L'Organisation doit ensuite, par le biais d'une concertation avec ces communautés locales, déterminer leurs droits fonciers, leurs droits d'accès et d'usage des ressources forestières et services écosystémiques, leurs droits coutumiers, et leurs droits et obligations définis par la loi, qui s'appliquent au sein de l'Unité de Gestion.</p> <p><b>C4.5 :</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit prendre des mesures pour identifier, éviter et atténuer les impacts négatifs importants, à la fois sociaux, environnementaux et économiques, que peuvent avoir ses activités de gestion sur les communautés concernées. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle et à l'intensité de ses activités, aux risques et aux impacts négatifs qu'elles engendrent.</p> <p><b>C4.7 :</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit identifier les sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle, et sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers. Ces sites doivent être reconnus par l'Organisation et leur gestion et/ou leur protection doivent être définies au terme d'un processus de concertation avec ces communautés locales.</p> <p><b>C4.8 :</b> L'Organisation doit soutenir le droit des communautés locales à protéger et utiliser leur savoir traditionnel et doit offrir une compensation aux communautés locales pour l'usage ce savoir et de leur propriété intellectuelle. Conformément au critère 3.3, un accord contraignant doit être conclu entre l'Organisation et les communautés locales pour cet usage, avant qu'il n'ait lieu, à travers un consentement libre, préalable et éclairé. Cet accord doit</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

être conforme à la protection des droits de propriété intellectuelle.
<b>Mots clés</b>
Consentement Libre Préalable Informé, CLIP, cartographie participative, Droits des communautés locales, Droits légaux et coutumiers, Certification forestière FSC-FM.
<b>Résumé de l'intervention</b>
<p>Afin de mieux asseoir une politique de gestion durable des ressources naturelles, respectueuse des droits des personnes, et afin de prendre en compte les problèmes sociaux qui peuvent apparaître dans la concession Ngombé, IFO a décidé de mettre en œuvre un projet de CLIP (Consentement Libre et Informé au Préalable) et de la Cartographie participative. La démarche d'IFO vise à permettre l'émergence des conditions d'un développement communautaire harmonieux, basé sur un respect mutuel et un dialogue effectif entre les partenaires conformément aux principes du FSC.</p> <p>En République du Congo, la loi portant promotion et protection des droits des Populations Autochtones, adoptée en 2011, et le principe 4 du FSC exigent de recueillir le consentement libre informé et préalable des communautés locales et des populations Autochtones avant la formulation et la réalisation de toute activité dans leur territoire.</p> <p>Pour la mise en œuvre de l'appui il a été procédé de la manière suivante :</p> <p><b>Activité I. Formation sur le CLIP et la cartographie participative et mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une technicienne en SIG a été recrutée pour appuyer l'équipe sociale dans l'élaboration des cartes participatives géoréférencées ;</li> <li>▪ l'Equipe Sociale a élaboré un plan d'action du processus CLIP, incluant la cartographie participative pour atteindre toutes les communautés locales et autochtones de l'UFA Ngombé ;</li> <li>▪ les activités ont été réalisées (dans la période allant de novembre 2014 à septembre 2015) dans lesdites localités en présence des Chefs de village avec une forte participation des jeunes et des femmes ;</li> <li>▪ suite à l'étape de prospection et d'identification des communautés / populations autochtones affectées (prise de rendez-vous), l'équipe sociale est passé à la réalisation de la cartographie participative en respectant les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ élaboration de la carte au sol par les communautés ;</li> <li>✓ transcription de la carte au sol sur le papier ;</li> <li>✓ formation des cartographes locaux ;</li> <li>✓ prélèvement des points GPS par les cartographes locaux ;</li> <li>✓ transcription des données GPS dans une carte géo référencée ;</li> <li>✓ validation de la carte participative ;</li> <li>✓ protection des sites identifiés.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Activité II. Mission d'évaluation et de formation de FSC (test de terrain) sur la mise en œuvre du CLIP et de la Cartographie Participative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une équipe du FSC a formé (le 12 novembre 2014) les équipes sociales d'IFO et de la CIB sur le fondement et la mise en œuvre du CLIP et de la cartographie participative ;</li> <li>▪ du 15 au 16 novembre 2014, une session de formation et d'analyse de la mise en œuvre du CLIP dans l'UFA Ngombé a été organisée par l'équipe du FSC ;</li> </ul> <p><b>Activité III. Organisation d'un atelier de formation pour les communautés locales, les populations autochtones et l'administration (une partie des membres de la Plateforme de concertation)</b></p>
<b>Commentaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'équipe du FSC était composée de monsieur Leo Van der Vlist, Directeur du Centre néerlandais des Peuples Autochtones et de Mathieu Auger-Schwartzberg, Coordonateur régional FSC pour le Bassin du Congo ;</li> <li>▪ les activités relatives au présent projet ont fait l'objet d'un suivi régulier de la part du Consultant national, monsieur Roch Euloge N'ZOBO, le Coordonnateur national du Cercle des droits de l'Homme et de développement (CDHD).</li> </ul>

<b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ au total, trente six villages (communautés locales, y compris autochtones) ont été sensibilisés sur le CLIP et se sont engagés dans le processus de cartographie participative ;</li> <li>▪ IFO a développé et mis en œuvre une nouvelle procédure sur le CLIP ;</li> <li>▪ IFO a développé et mis en œuvre une nouvelle procédure de cartographie participative ;</li> <li>▪ les fiches de sensibilisation sur le CLIP et la cartographie participative ont été vulgarisées et distribuées dans au moins trente six villages de l'UFA Ngombe ;</li> <li>▪ au moins 150 personnes locales ont été formés dans la cartographie participative;</li> <li>▪ 23 cartes participatives sur papier et 10 cartes participatives géoréférencées ont été validées ;</li> <li>▪ production de fiches didactiques de sensibilisation et participation des communautés et populations autochtones: l'UFA Ngombé, le Plan d'Aménagement, le Fond de développement local, la prévention et gestion</li> </ul>

<p>des litiges et conflits, le CLIP, la cartographie participative, la concertation, l'impact de l'exploitation forestière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ fiche pour le suivi post exploitation et l'évaluation de la cartographie participative.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Projet de CLIP et de la cartographie participative dans l'UFA Ngombé a permis de mieux prendre en compte les droits des communautés locales et des Populations Autochtones dans la mise en œuvre du plan d'aménagement en ce qui concerne l'accès, le contrôle et l'usage des forêts, pour toutes les activités de IFO qui pouvaient avoir un impact sur leurs droits, notamment à travers des actions spécifiques de : sensibilisation; renforcement des capacités des communautés locales y compris autochtones et de l'équipe sociale de IFO en cartographie participative ; production de cartes participatives.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la cartographie participative est une méthode de promotion de la participation des communautés à la prise de décision. Elle est aussi un outil d'aide à la décision éclairée pour les décideurs afin d'obtenir un Consentement des communautés et peuples autochtones, Libre et Informé au Préalable, avant l'exploitation de la forêt par le concessionnaire ;</li> <li>▪ les équipes sociales de la CIB ont également pris part à la formation du 12 novembre.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'expérimentation de la nouvelle procédure du CLIP a permis à IFO de recueillir des éléments en vue de permettre à FSC de réviser et adapter ses lignes directrices à travers l'expérience du bassin du Congo.</li> </ul>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ malgré l'autorisation du bénéficiaire à rendre public les outils utilisés (fiches, procédures), aucun des <b>outils développés durant cet appui</b> n'est posté sur le site web du PPECF. Ces outils <b>devront être postés sur le site web du PPECF au plus vite</b> ;</li> <li>▪ en phase II, il est nécessaire d'améliorer le site web en développant une page beaucoup plus ergonomique présentant les outils développés directement accessible. La présentation imagée actuelle (première page du document) des outils n'est pas conviviale ;</li> <li>▪ l'appui CLIP/cartographie participative chez IFO démontre qu'il est possible d'impliquer les populations locales (y inclus autochtones) dans la gestion participative à des coûts supportables. <b>Cette approche devrait être utilisée en phase II (estimation des coûts par village connu, outils didactique en grande partie développés) même dans les concessions ne recherchant que le certificat de légalité</b> ;</li> <li>▪ avec un coût aussi faible et les bénéfices monétarisées de cette action <b>il serait intéressant de calculer le SROI pour l'approche CLIP/cartographie participative dans le cas de l'UFA Ngombé.</b></li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">TdR C069</a></li> <li> <a href="#">Consentement Libre et Informé au Préalable (CLIP) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé (C069)</a></li> <li> Outils développés durant l'appui (fiches et procédures CLIP/cartographie participative) <b>actuellement non disponible sur le site web PPECF</b></li> </ul>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT (C010)</a></li> <li> <a href="#">Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC (C021)</a></li> <li> <a href="#">Formation en cartographie CIB/OLAM (C030)</a></li> <li> <a href="#">Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang (C028 et C031)</a></li> <li> <a href="#">Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum (Cameroun) (C040)</a></li> <li> <a href="#">Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon (C046)</a></li> <li> <a href="#">Formation groupée en cartographie participative (C086)</a></li> <li> <a href="#">Renforcement des capacités des organes de concertation (CPF) et CSPA autour des UFA 00-003 et 09-025 (C092)</a></li> <li> <a href="#">Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 (C093)</a></li> </ul>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C070	Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon			Gabon
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">MFEPRN</a>	Administration	<a href="#">MFEPRN</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
13.000	5.336	60 % de l'intervention 0 % des honoraires	06.11.2014	1 mois	1 mois

**Commentaires**  
Le FSC a contribué 5 Mio FCFA, le PPECF a contribué 3,5 Mio FCFA aux frais nécessaires à l'organisation de l'atelier. S'agissant de la durée, 1 jour pour la tenue d'atelier, 1 mois de contractualisation, préparation et rapportage.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>Principe 1 :</b> L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.
<b>Mots clés</b>
Gestion durable forestière, Certification forestière, FSC, promotion certification forestière, Gabon
<b>Résumé de l'intervention</b>
La certification forestière est considérée aujourd'hui comme un outil à même de promouvoir la gestion durable des forêts. La première forêt au Gabon certifiée « gestion responsable » l'a été en 1996 alors même que les notions de gestion durable n'étaient pas encore d'actualité. Ce processus n'a malheureusement pas connu l'essor escompté si bien qu'aujourd'hui, sur les 14,6 Millions d'hectares de forêts de production, seuls 2,9 hectares sont certifiés FSC. La gestion durable des forêts ainsi que le positionnement du Gabon comme un leader mondial des bois tropicaux certifiés reste le premier objectif stratégique du pilier Gabon Vert. C'est donc pour répondre à cette exigence du Plan Stratégique Gabon que s'est tenu du 26 au 27 Novembre 2014 l'atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon. L'atelier organisé sur deux jours, a permis de présenter le processus de certification forestière en général et la situation au Gabon et dans la sous-région, afin de susciter un intérêt auprès des opérateurs économiques de la filière forêt-bois, notamment au travers d'exposés interactifs, des discussions en plénière et des travaux de groupe structurés autour de 7 sessions thématiques à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Thème 1 : « Etat des lieux de la certification forestière au Gabon et perspective » ;</li> <li>▪ Thème 2 : « Présentation du schéma de certification PAFC » ;</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

- Thème 3 : « Présentation du schéma de certification FSC » ;
  - Thème 4 : « Difficulté d'intégration d'une PME Gabonaise dans le processus de la certification forestière.
  - Thème 5 : « Présentation du processus de certification d'un opérateur gabonais : cas de FOREEX » ;
  - Thème 6 : « Exemple d'intégration des opérateurs chinois dans le processus de certification » ;
  - Thème 7 : « Impacts sociaux de la certification FSC dans le bassin du Congo ».
- L'atelier a ainsi vu la participation des autorités Administratives locales, des opérateurs économiques de la filière Forêt –Bois, Syndicats des forestiers, bureaux d'études, ONG nationales et internationales, bailleurs de fonds, partenaires au développement; représentants des bureaux de certification forestière et autres.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport final d'atelier national sur « la promotion de la certification forestière au Gabon » ;
- un plan d'action pour la promotion de la certification forestière au Gabon ;
- un panel de recommandations spécifiquement adressées aux différents acteurs de la filière, en vue de promouvoir la gestion durable des forêts du Gabon au travers de la certification forestières.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'atelier a permis de dresser un état des lieux, les enjeux et les opportunités de la certification forestière au Gabon, et d'offrir un bon cadre d'échange et de partage d'expériences entre les différents acteurs du secteur Forêt-Bois (Administration forestière; concessionnaires, PTF...);
- les échanges et les débats d'atelier ont contribué à élaborer des propositions concrètes relatives à la mise en place d'un plan d'action pour la promotion de la certification forestière au Gabon.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Des actions spécifiques ont été proposées pour aider les concessionnaires forestiers du Gabon à aller vers la certification forestière à savoir : accompagner les petites et moyennes entreprises dans la réalisation des pré-audits ; et soutenir l'appui du WWF dans l'accompagnement des sociétés chinoises vers la certification.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

D'autres actions spécifiques sont proposées aux partenaires techniques et bailleurs de fonds de la sous-région et en particulier du Gabon notamment soutenir les actions du PAFC Gabon, et la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de la certification forestière au Gabon.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- toutes les parties prenantes impliquées dans la problématique liée à la certification, de façon unanime, émettent le vœu selon lequel la volonté politique exprimée par les plus hautes autorités doit cette fois-ci se matérialiser sur le terrain, notamment par :
  - ✓ une promotion sur les marchés Européens des bois certifiés du Bassin du Congo ;
  - ✓ une nouvelle équipe FSC pour l'Afrique avec un plan stratégique clairement défini ;
  - ✓ un projet global de promotion de la marque FSC (nouveau logo...);
  - ✓ des Projets sous régionaux d'appui au secteur privé (HVC, IFL, Peuples autochtones, EFIR, aide au CLIP...).
- à noter que la **plupart des actions énumérées ci-dessus bénéficient déjà d'un appui du PPECF (phase I), et qui devraient se poursuivre en Phase II.**

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C070](#)

 [Rapport Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon \(C070\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Atelier sur «l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » \(C036\)](#)

 [Les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques \(C044\)](#)

 [Etude coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)

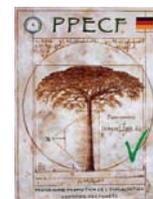
 [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Guide à l'élaboration d'un Plan faune au Gabon \(C081\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081-C083\)](#)

 [Grille de légalité Gabon \(C082\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C071	Désignation du point focal Congo			République du Congo			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PPECF</a>	COMIFAC/KFW/PPECF	Grégoire NKEOUA	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
18.535	18.535	100 % de l'intervention 0 % des honoraires	06.11.2014	12 mois	25 mois

**Commentaires**  
Le point focal étant un fonctionnaire de l'état, les coûts concernent seulement les frais de fonctionnement, de déplacement, per diems et de communication. Suite à l'extension de la première phase de 12 mois, le contrat de prestation a été prolongé en fonction.

Principes et critères du référentiel FSC
N.A.
Mots clés
Point focal PPECF, facilitation, suivi, République du Congo
Résumé de l'intervention
<p>Depuis son lancement en avril 2012, le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) œuvre pour l'accroissement des surfaces forestières certifiées dans le bassin du Congo, et l'amélioration des conditions d'exploitation pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières, notamment à travers des appuis multiformes aux concessionnaires et partenaires du secteur forestier. Logé au sein de la COMIFAC (Maître d'ouvrage), le Programme contribue à la mise en œuvre du plan de convergence, qui vise une meilleure gestion et la conservation des forêts d'Afrique Centrale. Le PPECF couvre principalement le Cameroun, le Congo, la RCA, le Gabon et la RDC. En vue du renforcement des activités du Programme dans les pays d'intervention, il a été recommandé lors du deuxième CDO PPECF tenu les 26 et 27 mai 2014 à Douala, la désignation des points focaux dans chaque pays éligible aux appuis du programme.</p> <p>Les points focaux ont été désignés par la COMIFAC sur proposition des Directeurs en charge des forêts des pays concernés.</p> <p>L'objectif principal de la désignation des points focaux est de renforcer et d'intensifier les activités du Programme au niveau des pays bénéficiaires. Cette désignation vise spécifiquement à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. pallier à l'absence de relais du PPECF dans les autres pays d'intervention que le Cameroun ;</li> </ol>

<sup>1</sup>

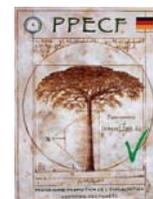
Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<ol style="list-style-type: none"> <li>2. un meilleur suivi des activités dans les pays concernés, y compris celles en cours ;</li> <li>3. un déploiement rationnel du programme dans sa zone de couverture, avec à terme plus de requêtes éligibles issues des différents pays ;</li> <li>4. une assistance rapprochée aux acteurs nationaux de la certification et de la gestion durable ;</li> <li>5. un renforcement de la communication du PPECF au niveau des pays.</li> </ol> <p>Les missions essentielles assignées aux points focaux PPECF étaient :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. susciter des activités à appuyer au niveau national en faveur de la GDF et la certification forestière ;</li> <li>2. vérifier : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. la justification et l'envergure des demandes d'appui ;</li> <li>b. <b>qu'il n'y a pas de chevauchement avec d'autres programmes ou projets ;</b></li> <li>c. <b>que l'activité n'est pas en contradiction avec la vision du Ministère de Tutelle ou serait contreproductive pour des approches mise en place par des Ministères d'autres secteurs ;</b></li> <li>d. que l'activité est réellement demandée de la part des bénéficiaires potentiels.</li> </ol> </li> <li>3. informer les parties prenantes et la société civile pour accroître les demandes d'appui ;</li> <li>4. <b>appuyer la planification des activités du programme et l'organisation des ateliers au niveau national ;</b></li> <li>5. <b>assurer la bonne préparation des missions du Programme dans le pays ;</b></li> <li>6. <b>agir comme relais du PPECF auprès des partenaires et acteurs du pays ;</b></li> <li>7. participer aux réunions semestrielles des points focaux et de la Cellule de Gestion ;</li> <li>8. assurer sur ordre de mission, le suivi des contrats en cours, les études préalables aux projets, <b>la participation aux réunions ;</b></li> <li>9. produire des rapports circonstanciels sur l'avancement des activités du programme ;</li> <li>10. <b>contribuer au renseignement des indicateurs de suivi-évaluation</b> du programme en fournissant des données actualisées en collaboration avec l'expert technique régional et l'expert suivi-évaluation du programme ;</li> <li>11. lire et communiquer des observations sur les rapports publics, rédigés par les prestataires de services, avant leur mise en ligne ;</li> <li>12. suivre les risques et conflits conformément aux procédures du PPECF.</li> </ol> <p>En pratique ce sont principalement les missions en gras qui ont réellement été attribuées/exécutées</p>
<b>Commentaires</b>
Le point focal au Congo durant le PPECF I était Monsieur Grégoire NKEOUA, Conseiller à l'Economie Verte et au Reboisement, Tél : (+242) 06 666 94 48 /05 554 07 70, Brazzaville, République du Congo

<b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rapports périodiques ;</li> <li>▪ meilleure intégration des actions menées par le PPECF dans les PTA nationaux ;</li> <li>▪ un renforcement de la communication du PPECF auprès des Ministères en charge des forêts ;</li> <li>▪ missions du PPECF au Congo facilité.</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b>
La désignation du point focal PPECF au Congo a permis de renforcer et d'intensifier les activités du Programme au niveau de la République du Congo.
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b>
N.A.
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b>
La désignation d'un point focal au sein de l'administration facilite l'acceptation et la mise en œuvre des appuis
<b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un point focal au sein de l'administration facilite certes la reconnaissance de l'appui par l'administration ou permet de mieux intégrer l'appui dans la stratégie nationale élaboré par ces ministères, toutefois, <b>il est peu probable que la société civile s'adresse à un fonctionnaire de l'état pour demander un appui au PPECF ;</b></li> <li>▪ <b>les points focaux</b>, trop pris par leurs obligations journalières au sein de leur ministère de tutelle, <b>ne sont pas assez proactifs ou proposent principalement des besoins exprimés par le ministère de tutelle</b> au détriment de ceux souhaités par le secteur privé ;</li> <li>▪ les <b>TdR pour les points focaux doivent être revus en début de phase II</b> pour mieux répondre à la réalité et les besoins du terrain et du PPECF.</li> </ul>
<b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>
 <a href="#">TdR C071</a>  <a href="#">Equipe du PPECF</a>
<b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C072	Désignation du point focal PPECF en RCA			RCA			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PPECF</a>	COMIFAC/KFW/PPECF	Daniel MOUSSA	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
26.216	26.216	100 % de l'intervention 0 % des honoraires	08.11.2014	12 mois	29 mois

**Commentaires**  
Le point focal étant un fonctionnaire de l'état, les coûts concernent seulement les frais de fonctionnement, de déplacement, per diems et de communication. Suite aux deux extensions de la première phase de 18 mois, le contrat de prestation a été prolongé en fonction.

Principes et critères du référentiel FSC
N.A.
Mots clés
Point focal PPECF, facilitation, suivi, République Centrafricaine
Résumé de l'intervention
<p>Depuis son lancement en avril 2012, le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) œuvre pour l'accroissement des surfaces forestières certifiées dans le bassin du Congo, et l'amélioration des conditions d'exploitation pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières, notamment à travers des appuis multiformes aux concessionnaires et partenaires du secteur forestier. Logé au sein de la COMIFAC (Maître d'ouvrage), le Programme contribue à la mise en œuvre du plan de convergence, qui vise une meilleure gestion et la conservation des forêts d'Afrique Centrale. Le PPECF couvre principalement le Cameroun, le Congo, la RCA, le Gabon et la RDC. En vue du renforcement des activités du Programme dans les pays d'intervention, il a été recommandé lors du deuxième CDO PPECF tenu les 26 et 27 mai 2014 à Douala, la désignation des points focaux dans chaque pays éligible aux appuis du programme. Les points focaux ont été désignés par la COMIFAC sur proposition des Directeurs en charge des forêts des pays concernés.</p> <p>L'objectif principal de la désignation des points focaux est de renforcer et d'intensifier les activités du Programme au niveau des pays bénéficiaires. Cette désignation vise spécifiquement à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. pallier à l'absence de relais du PPECF dans les autres pays d'intervention que le Cameroun ;</li> <li>2. un meilleur suivi des activités dans les pays concernés, y compris celles en cours ;</li> </ol>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

3. un déploiement rationnel du programme dans sa zone de couverture, avec à terme plus de requêtes éligibles issues des différents pays ;
4. une assistance rapprochée aux acteurs nationaux de la certification et de la gestion durable ;
5. un renforcement de la communication du PPECF au niveau des pays.

Les missions essentielles assignées aux points focaux PPECF étaient :

1. susciter des activités à appuyer au niveau national en faveur de la GDF et la certification forestière ;
2. vérifier :
  - a. la justification et l'envergure des demandes d'appui ;
  - b. **qu'il n'y a pas de chevauchement avec d'autres programmes ou projets ;**
  - c. **que l'activité n'est pas en contradiction avec la vision du Ministère de Tutelle ou serait contreproductive pour des approches mise en place par des Ministères d'autres secteurs ;**
  - d. que l'activité est réellement demandée de la part des bénéficiaires potentiels.
3. informer les parties prenantes et la société civile pour accroître les demandes d'appui ;
4. **appuyer la planification des activités du programme et l'organisation des ateliers au niveau national ;**
5. **assurer la bonne préparation des missions du Programme dans le pays ;**
6. **agir comme relais du PPECF auprès des partenaires et acteurs du pays ;**
7. participer aux réunions semestrielles des points focaux et de la Cellule de Gestion ;
8. assurer sur ordre de mission, le suivi des contrats en cours, les études préalables aux projets, la **participation aux réunions ;**
9. produire des rapports circonstanciés sur l'avancement des activités du programme ;
10. **contribuer au renseignement des indicateurs de suivi-évaluation** du programme en fournissant des données actualisées en collaboration avec l'expert technique régional et l'expert suivi-évaluation du programme ;
11. lire et communiquer des observations sur les rapports publics, rédigés par les prestataires de services, avant leur mise en ligne ;
12. suivre les risques et conflits conformément aux procédures du PPECF.

En pratique ce sont principalement les missions en gras qui ont réellement été attribuées/exécutées

#### Commentaires

Le point focal en RCA durant le PPECF I était Monsieur Daniel Moussa, Ingénieur de Conception en Foresterie Tropicale, Ministère de l'Environnement du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, RCA. E.mail : [danielmoussa51@yahoo.com](mailto:danielmoussa51@yahoo.com) Tel: (+236)75 05 61 53.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- rapports périodiques ;
- meilleure intégration des actions menées par le PPECF dans les PTA nationaux ;
- un renforcement de la communication du PPECF auprès des Ministères en charge des forêts ;
- missions du PPECF au Congo facilité;
- préparation des RDV avec les parties prenantes pour les missions de Monitoring dans les PEA 189 et 190.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Renforcement et d'intensification des activités du Programme au niveau de la République Centrafricaine.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

N.A.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

La désignation d'un point focal au sein de l'administration facilite l'acceptation et la mise en œuvre des appuis

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- un point focal au sein de l'administration facilite certes la reconnaissance de l'appui par l'administration ou permet de mieux intégrer l'appui dans la stratégie nationale élaboré par ces ministères, toutefois, **il est peu probable que la société civile s'adresse à un fonctionnaire de l'état pour demander un appui au PPECF ;**
- **les points focaux**, trop pris par leurs obligations journalières au sein de leur ministère de tutelle, **ne sont pas assez proactifs ou proposent principalement des besoins exprimés par le ministère de tutelle** au détriment de ceux souhaités par le secteur privé ;
- les **TdR pour les points focaux doivent être revus en début de phase II** pour mieux répondre à la réalité et les besoins du terrain et du PPECF.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C072](#)

 [Equipe du PPECF](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C074	Optimisation des pratiques du groupe Rougier			Cameroun & Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SFID Mbang - Rougier Cameroun</a> (2 sites), <a href="#">Rougier Gabon</a> (3 sites)	Concessionnaire	<a href="#">Nature +</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
329.665	199.000	39 % de l'intervention 7,2 % des honoraires	16.12.2014	24 mois	30 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mission de formulation d'un Projet d'AT en Microfinance et Développement au Cameroun 18.900€ ;</li> <li>▪ 180.100€ pour les 4 autres activités (Détail du budget non disponible lors de la rédaction de la fiche).</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>Principe 7</b> : planification de la gestion ;</p> <p><b>Principe 8</b> : Suivi et évaluation ;</p> <p><b>Principe 10</b> : mise en œuvre des activités</p>
Mots clés
Optimisation des pratiques d'exploitation, appui, analyse, amélioration, faisabilité, procédures, audit interne, plan d'action, suivi
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le projet de Coaching FSC s'articule autour de 2 axes : i) La transversalité des domaines abordés qui couvrent tous les principes du référentiel FSC, ii) La nécessité à l'échelle de différents sites de Rougier dans le bassin du Congo d'uniformiser les pratiques « FSC » en prenant le meilleur des réalisations de chaque site ;</li> <li>▪ l'ensemble du référentiel FSC (Bassin du Congo, 2012) a été parcouru tout au long de l'intervention, selon une approche globale à l'échelle du Groupe Rougier (5 sites, 3 pays) et transversale à travers les dix principes du référentiel FSC ;</li> <li>▪ cinq activités ont été menées au travers de 24 actions : i) mise en œuvre d'un système d'audits et élaboration de</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

plans d'actions ; ii) renforcement des capacités des personnes ressources pour une meilleure appropriation par l'entreprise des modalités de gestion durable et d'exploitation forestière ; iii) perfectionnement des techniques d'Exploitation Forestière à Impact Réduit pour une production durable au niveau économique, social et environnemental ; iv) mise en place d'un système uniforme du suivi-évaluation (monitoring) ; v) renforcement du développement local par l'étude de faisabilité d'un système de microcrédit ;

- un progiciel, à l'échelle du groupe Rougier, permet aujourd'hui, l'édition d'un rapport quasi automatisé, sur base de collecte de données en relation avec une matrice d'indicateurs « exploitation responsable » déclinés en :
  - ✓ opérations d'exploitation forestière ;
  - ✓ gestion durable et environnement ;
  - ✓ hygiène-sécurité-environnement ;
  - ✓ faune ;
  - ✓ social interne et externe.

le tout est suivi globalement par plus de 100 indicateurs encodés régulièrement dans le logiciel.

#### Commentaires

- tous les résultats (rédaction de divers documents, perfectionnement des pratiques forestières, réorganisation des ressources humaines, prise de conscience sur les Hautes Valeurs pour la Conservation, amélioration des relations avec les populations riveraines/peuples autochtones et amélioration des conditions de vie des travailleurs, etc.) ont été atteints ;
- il est important de souligner, au terme du projet, l'importance du volet suivi-évaluation (monitoring). En effet, les actions menées au travers de cette activité couvrent d'une certaine manière l'ensemble du Coaching FSC, l'ensemble des différents sites du Groupe Rougier et l'ensemble des principes du référentiel FSC. Les actions liées au développement d'un système de monitoring à l'échelle du Groupe Rougier ont été l'élément moteur de l'objectif principal du Projet, à savoir : l'optimisation et l'uniformisation des pratiques de gestion durable répondant aux exigences du référentiel FSC.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- 43 membres de l'encadrement du Groupe Rougier (Direction et Personnel encadrant des sites), 30 techniciens et 174 ouvriers ont bénéficié directement de l'appui du Projet Coaching ;
- 16 missions d'audit interne (FSC Forest Management) ont été effectuées sur l'ensemble des 5 sites du Groupe : Rougier Gabon (3 sites) et SFID Mbang, FSC Controlled Wood à SFID Djoum ;
- par ces audits internes, le Projet Coaching FSC a apporté dès son démarrage un accompagnement aux Responsables Développement Durable dans le développement de la matrice décrivant la conformité par rapport au référentiel ;
- ces missions d'audit interne ont permis de rédiger des plans d'actions dont l'accent a été mis d'une part sur la mise en conformité de certains des sous-traitants et d'autre part sur l'amélioration de la maîtrise et du contrôle des activités illégales au sein de UFA ;
- une étude "Evaluation de l'état des populations des essences exploitées par Rougier Gabon" (Daïnou, 2015) a été remise à l'entreprise en vue de contribuer à répondre à une non-conformité soulevée lors de l'audit de surveillance 2015 ;
- l'expertise Nature+ du Projet Coaching FSC a permis d'appuyer la SFID dans l'élaboration des Rapports annuels HVC et Monitoring ;
- sur base de nouvelles fiches de contrôle développées dans le volet 3 "Perfectionnement des techniques EFIR", des échanges ont été menés avec la Direction Générale, la Direction Forêt et le Responsable Développement Durable pour permettre l'établissement d'un "canevas d'audit interne ROUGIER", à l'échelle du Groupe ;
- 76 documents modèles produits et remis à l'entreprise dont les fiches de suivi ci-après :
  - ✓ Plan du suivi de la mise en œuvre du « Projet cartographie » chez Rougier Gabon.
  - ✓ Fiche de contrôle Post-Exploitation : PISTAGE ;
  - ✓ Fiche de contrôle Post-Exploitation : POST-EXPLOITATION ;
  - ✓ Fiche de contrôle Post-Exploitation : ROUTE et OUVRAGES ;
  - ✓ Fiches de postes du personnel du service développement durable ;
  - ✓ Fiche de contrôle Hygiène-Sécurité-Environnement : Véhicules ;
  - ✓ Fiche de contrôle Hygiène-Sécurité-Environnement : Engins ;
  - ✓ Fiche de contrôle Hygiène-Sécurité-Environnement : Base-vie ;
  - ✓ Fiche de contrôle Hygiène-Sécurité-Environnement : Industrie ;
  - ✓ Fiche de contrôle des activités "Faune et surveillance du territoire" ;
  - ✓ Fiche de contrôle des activités "Social Externe". ...
- réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un système de microcrédit sur le site pilote de Djoum de la SFID au Cameroun et développement de termes de référence pour une mission de formulation d'un projet d'assistance technique en vue de la mise en place d'un système de microcrédit pour le développement local en

périphérie de concessions forestières engagées dans la certification responsable.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- cette intervention concerne tous les domaines de la gestion forestière pour permettre au Groupe Rougier d'une part de poursuivre ses efforts en matière de certification sur les concessions déjà certifiées FSC-FM et d'autre part d'amener progressivement la SFID Djoum (Cameroun) à atteindre le niveau FSC-FM, tout en veillant à uniformiser les pratiques déjà en place sur les autres sites certifiés ;
- harmonisation & uniformisation des procédures de gestion durable et de mise en œuvre des activités au niveau des différents sites de production au Cameroun et Gabon ;
- le groupe a acquis un PEA 191 en RCA en 2016 de 269.417 ha où ces résultats ont pu être directement mis en œuvre depuis le début des opérations ;
- coaching des DG et chefs de sites et autres personnes ressources sur le management de certification de légalité et de gestion durable ;
- mise à disposition des fiches techniques régissant l'exploitation durable des concessions forestières ;
- révision et adaptation des politiques internes.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ partenaire

- le Coaching FSC apporté au Groupe Rougier est un exemple en termes d'accompagnement d'un groupe d'entreprises dans une démarche d'optimisation et d'uniformisation des pratiques de Gestion Durable répondant aux exigences du référentiel FSC. Il apparaît qu'il est possible d'apporter un « coaching » de manière transversale selon le référentiel FSC ;
- ces résultats sont maintenant mis en œuvre au niveau de 2 sites non certifiés FSC du groupe Rougier (Mokabi au Congo et le PEA 191 en RCA) ;
- les fiches techniques ainsi que la matrice décrivant la conformité par rapport au référentiel pourraient être utilisées par d'autres concessionnaires de même niveau, voire de niveau inférieur si toutefois elles sont rendues publiques ;
- des séances d'échanges entre les entreprises engagées dans ce type de coaching et celles qui souhaitent s'engager dans ce même type d'appui pourrait encourager une forme de standardisation des pratiques en lien avec les référentiels de certification de la Sous –Région. Ceci serait parfaitement envisageable au niveau des standards de légalité à travers les syndicats en phase II ;
- les résultats de l'entreprise en matière de gestion durable sont rendus publics au travers des rapports sur le suivi-évaluation des impacts et de la performance de la gestion forestière et du suivi des indicateurs des Hautes Valeurs pour la Conservation.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- pour éviter les doublons il est important de travailler au niveau groupe et non au niveau concession ;
- les expériences gagnées durant cet appui financé sur fonds publiques ne sont actuellement que bénéfiques à Nature + et au Groupe Rougier.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- limiter les contrats par bureau d'étude/prestataires de services pour éviter de saturer ceux qui utilisent les mêmes cadres salariés dans tous les contrats (dont certains à temps plein), ce qui peut créer un retard dans l'exécution des contrats ou donner l'impression que certains experts reçoivent plusieurs salaires partiels qui dépassent ensemble un salaire à temps plein. Un complément par des cadres moins expérimentés devrait alors se refléter dans des honoraires moins élevés. **Pour une meilleure transparence et vue d'ensemble il faut demander aux différents prestataires de délivrer à la fin de chaque année la liste des journées prestées et de congés par expert et par contrat et de veiller à ce que le total corresponde aux propositions techniques et financières ;**
- risque de détérioration de l'image du programme qui attribue des gros contrats en gré à gré à des bureaux d'études avec un nombre limité d'employés expérimentés, et dont le personnel est salarié dans des contrats qui temporellement se chevauchent (courts et long termes) ;
- le Groupe Rougier a, comme en témoigne la liste des rapports d'appuis ci-après, non seulement bénéficié d'un appui d'optimisation des pratiques d'exploitation global comprenant tous ses sites, il a également bénéficié d'une multitude d'appuis spécifiques chevauchant le contrat global. **Une approche globale (de groupe) est donc à préconiser en phase II pour éviter ces doublons ;**
- il est impératif de **trouver en phase II des modus vivendi pour un meilleur transfert des expériences acquises** à travers les appuis PPECF chez un concessionnaire vers d'autres bénéficiaires potentiels ;
- **le Groupe Rougier a bénéficié en phase I d'appuis d'un montant global de 873.000 € (sur un appui total aux concessionnaires de 3,1 Mio € soit presque 30%)** alors que le groupe possède déjà les capacités en interne pour atteindre et maintenir un certificat FSC. **Il est impératif de demander une contribution financière plus élevée des entreprises déjà certifiées et de fixer un montant global maximal d'appui PPECF par concession en phase II** afin d'éviter que les entreprises qui en ont le moins besoin, captent à nouveau le plus de fonds durant le PPECF II ;

- l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour le recrutement de l'EMF partenaire, le renforcement des capacités des populations en éducation financière et au suivi technico-économique des AGR, nécessiteront l'assistance technique externe d'une structure d'appui à la micro finance. **Il serait souhaitable que le PPECF II facilite la mise en contact du concessionnaire avec des structures compétentes, plutôt que de cofinancer ces activités qui sortent du cadre de compétences du PPECF.** L'étude EMF propose toute une liste d'actions d'accompagnement à l'implantation d'un EMF que le concessionnaire pourrait entreprendre s'il est vraiment convaincu de sa nécessité (ce qui n'est pas encore le cas).

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C074](#)

 [Optimisation des pratiques d'exploitation du groupe Rougier – rapport intermédiaire \(C074\)](#)

 Rapport final C074 existe mais n'est pas (encore) disponible sur le site web du PPECF

 Aucune des fiches de suivi développées dans le cadre de ce contrat ne sont publiques

 [Étude de faisabilité de la mise en place d'un système de microcrédit sur le site de Djoum \(C074\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Rapport Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang \(C001\)](#)

 [FSC, revue procédurale principe 8 \(C008\)](#)

 [Renforcement des capacités gestion faune \(C013\)](#)

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)

 [Préparation plan de formation EFI \(C017\)](#)

 [Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang \(C028 et C031\)](#)

 [Test du compas forestier électronique \(C037\)](#)

 [Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)

 [Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun \(C039\)](#)

 [Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) \(C040\) »](#)

 [Rapport « Cinéma Numérique Ambulant \(CNA\) en milieu forestier » \(C042\)](#)

 [Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon \(C046\)](#)

 [Technologie et lutte anti braconnage \(C049\)](#)

 [Amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun \(C054\)](#)

 [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)

 [Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon \(C087\)](#)

 [Gestion de la faune : cas de l'Ogooué Ivindo au Gabon \(C088-C089\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C075	Soutien au PAFC en Afrique centrale			Gabon, RDC, RCA, Congo, Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
PAFC Gabon, PAFC Cameroun, PAFC RDC & PAFC RCA	Certification de gestion durable	<a href="#">PEFC International</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
85.390,86	74.382	8 % de l'intervention FFEM 80 % des honoraires PPECF 12% financé par PEFC Intern.	26.01.2015	10 mois	28 mois

**Commentaires**

Consultant- Travail RCA 28 j x 750 €/j = 21.000 € ; Consultant - Travail RDC 28 j x 750 €/j = 21.000 € ; marketing et communication 8.000 € ; 6 vols internationaux x 2000 € = 12.000 € ; frais de mission 250 €/pj x 6p x 7j = 10.500 € ; autres frais 3000 €. PEFC a porté son cofinancement de 5.600 € à 11.008,86 €.

Développement du guide d'audit PAFC Gabon (par Terea) 6.500€ ;

Le contrat initial 69.400€ a bénéficié d'un avenant qui a non seulement ajusté la répartition du budget selon les différentes activités, mais également inclus un appui non éligible (financement de l'ouverture d'un programme d'accréditation).

**Principes et critères du référentiel FSC/ PAFC ou OLB/VLC ciblés**

Transversale aux PCI du PAFC

**Mots clés**

Certification panafricaine, association nationale, chambres, schéma PAFC RCA et RDC, test standard, consultation public, mécanisme d'audit, auditeurs, bureau de certification, accréditation, audit initial, formation

**Résumé de l'intervention**

L'intervention a été réalisée selon 7 activités :

- Activité 1: développement d'un guide d'audit pour le standard de gestion forestière de PAFC Gabon. Le guide a été développé et achevé au printemps 2015. Il a pu être testé lors de l'audit à blanc de Rougier Gabon. Ce guide a

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

été développé par Terea dans le cadre d'un contrat de gré à gré (6.500€) ;

- Activité 2 : Mission RDC qui a permis le développement de documents de base (procédures d'élaboration d'un standard, cartographie des parties prenantes, draft standard). La mission a aussi permis de faire de la prospection, promotion et sensibilisation auprès des parties prenantes de RDC. Elle a été réalisée du 29 octobre au 5 novembre 2015 dans le cadre d'un contrat de gré à gré (21.000 €) avec Terea. Ce travail documentaire préparatoire, permettra un démarrage plus rapide du processus national de développement d'un système de certification lorsque des acteurs nationaux souhaiteront le lancer.
- Activité 3 : Mission RCA qui a permis le développement de documents de base (procédures d'élaboration d'un standard, cartographie des parties prenantes, draft standard). La mission a aussi permis de faire de la prospection, promotion et sensibilisation auprès des parties prenantes de RCA Elle a été réalisée du 22 septembre au 29 septembre 2015 dans le cadre d'un contrat de gré à gré (21.000 €) avec Terea. Ce travail documentaire préparatoire, permettra un démarrage plus rapide du processus national de développement d'un système de certification lorsque des acteurs nationaux souhaiteront le lancer.
- Activité 4: mission d'appui à PAFC Cameroun par PEFC International au Cameroun du 24 au 29 août 2015. Appui technique pour PAFC Cameroun et de soutien/promotion auprès des parties prenantes clés camerounaises. Par ailleurs, cette semaine de travail a servi également à affiner le travail produit par PAFC Cameroun en vue de la finalisation de son système de certification et les obstacles qui restent à franchir.
- Activité 5: Ouverture d'un programme d'accréditation pour PAFC Gabon auprès d'un organisme d'accréditation (OA) affilié à l'IAF. L'OA est le COFRAC (France). Grâce au financement du PPECF, il a été possible de payer la facture pour l'ouverture du programme d'accréditation, ce qui oblige le COFRAC à aller au bout de la procédure. Mais le COFRAC est toujours en cours d'étude du dossier malgré l'intérêt avéré de Bureau Veritas Douala et de Nepcon Afrique. Le calendrier actuel annoncé par le COFRAC est un passage devant le comité d'accréditation trimestriel de juin 2017. Ainsi des audits seraient possibles dans le dernier tiers de l'année 2017. Cette ouverture a coûté 7.700€.
- Activité 6: Brochure PAFC, le design et impression de 1.000 exemplaires de cette nouvelle brochure sur PAFC et les activités de PEFC dans le Bassin du Congo. Bien que le design de ce document ait été entamé, la mise en œuvre de cette activité n'a pas été poursuivie. Deux raisons principales en sont la cause : avec les retards dans le développement des PAFC Gabon, PAFC Cameroun et PAFC Congo, l'activité n'était plus aussi pertinente et le budget de l'activité 7 (plus prioritaire) avait été sous-estimé. Il fût donc fait le choix de reporter les ressources financières sur l'activité 7.
- Activité 7: Design et impression du Toolkit sur le développement des systèmes de certification en version française avec les clés USB adaptées. Il fut décidé de ne pas réaliser une impression haute qualité d'une petite quantité d'exemplaires (entre 50 et 100) mais de privilégier une grande dissémination avec une impression plus basique du document afin de pouvoir faire une dissémination à grande échelle auprès de tous les acteurs rencontrés notamment en RCA, RDC et Cameroun dans un premier temps puis dans les autres pays de la sous-région et enfin au sein de la communauté francophone du continent. La réalisation de clés USB spécifiques au Toolkit a finalement été abandonnée suite à la nouvelle stratégie de diffusion. Le travail de finition de la traduction puis d'édition et d'harmonisation du document a été fait par Logic Corporate, une entreprise collaborant fréquemment avec PEFC France. Le design du document en version française a également été fait par Eddy Hill.

Le PEFC souhaiterait installer un secrétariat sous régional PAFC en Afrique centrale pour appuyer le processus de développement et de reconnaissances des normes PAFC par le PEFC, mutualiser les moyens et harmoniser les procédures.

#### Commentaires

- recommandation du conseil des ministres à Brazzaville en 2013 de développer une certification régionale PAFC ;
- la mission au Cameroun avait été rendu difficile à cause de l'état de santé précaire de Christine Nkene, Présidente du PAFC Cameroun, et décédée depuis.

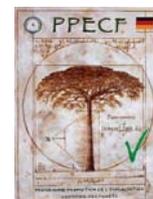
#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- développement du guide d'auditeur de la norme PAFC Gabon ;
- réalisation d'un audit à blanc du standards PAFC Gabon en 2015 ;
- consolidation de la norme PAFC Cameroun et le guide d'auditeur en cours de validation à PEFC International ;
- rapports de mission pour le Cameroun, la République du Congo, la RCA et la RDC ;
- procédures d'élaboration des standards pour la RCA et la RDC ;
- cartographies des parties prenantes pour la RCA et la RDC ;
- ébauches de standard de gestion forestière pour la RCA et la RDC ;
- démarche d'accréditation auprès du COFRAC (France), et contacts avec l'ANOR /ANAFOR au Cameroun pour ouvrir un bureau d'accréditation sous régional ;
- les consultants ayant effectués l'audit à blanc ont depuis été contracté pour le transformer en un guide

d'interprétation permettant précision et clarté pour les auditeurs et audités.
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le travail effectué pour la RCA et la RDC est également complémentaire de l'étude financée par le PPECF et menée en 2016 sur la possibilité de développer un PAFC Congo. En effet, ces trois travaux couplés aux expériences engrangées avec le PAFC Gabon et le PAFC Cameroun ont permis d'établir les bases du travail documentaire pour le développement d'un système PAFC avec une approche régionale permettant une mutualisation des différentes ressources ;</li> <li>▪ les standards élaborés pourront servir comme annexes pays d'une norme PAFC sous régionale.</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ pays</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les standards élaborés vont faciliter le développement de la norme PAFC Congo et servir de canevas pour la norme sous régionales avec des annexes (spécificités) adaptés à chaque pays ;</li> <li>▪ des contacts ont été initiés auprès de l'agence de normalisation (ANOR) et l'agence nationale de développement des forêts (ANAFOR) au Cameroun pour lancer un programme d'accréditation sous régional.</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b>
Les partenaires pourraient soutenir le développement d'un système d'accréditation sous régional à travers une agence de normalisation.
<b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>malgré un refus catégorique du backstopping (position soutenue par la KfW) de financer la procédure d'accréditation (qui n'est rien d'autre qu'une subvention à un organisme commercial) sur fonds PPECF, le bénéficiaire a utilisé 7.700€</b> pour l'ouverture d'un programme d'accréditation auprès du COFRAC avec la complaisance de la CdG qui n'a pas rejeté la facture. <b>Les procédures de validation de modification de contrats en cours d'exécution doivent être renforcées en phase II pour éviter le non-respect des critères d'éligibilité ;</b></li> <li>▪ la reconnaissance des différents schémas nationaux de certification va prendre du temps et de l'argent dont les associations nationales ne disposent pas. C'est pourquoi le PEFC international milite pour la création d'un secrétariat en Afrique centrale qui va s'occuper du développement du PAFC et le rendre autonome, en mutualisant les coûts ;</li> <li>▪ contrairement à ce que le PEFC prône, en Afrique, le développement du PAFC est un processus top-down dirigé par le PEFC International. De plus, ce processus n'est pas seulement financé par des propres moyens mais nécessite beaucoup d'appuis financiers externes ;</li> <li>▪ le calendrier actuel annoncé par le COFRAC est un passage devant le comité d'accréditation trimestriel de juin 2017. Les premiers audits PAFC-Gabon devraient être possible dans le dernier tiers de l'année 2017.</li> </ul>
<b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>
 <a href="#">TdR C075</a>  <a href="#">Rapport final C075</a>
<b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>
 <a href="#">Développement du standard PAFC Cameroun (C053)</a>  <a href="#">Manuel d'opérationnalisation PAFC Cameroun (C053)</a>  <a href="#">Manuel de l'évaluateur PAFC Cameroun (C053)</a>  <a href="#">Audit à blanc PAFC Gabon (C087)</a>  <a href="#">Mise en œuvre de la FdR HVC (C106)</a>  <a href="#">HVC WG meeting (C106)</a>  <a href="#">Manuel de procédure GTR (C106)</a>  <a href="#">Motion 65 PFI (C106)</a>  <a href="#">Développement de la feuille de route PAFC Congo (C111)</a>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C076	Elaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE			RDC
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
06 entreprises forestières de RDC <a href="#">SODEFOR</a> , <a href="#">SICOBOIS</a> , <a href="#">SIFORCO</a> , <a href="#">COTREFOR</a> , <a href="#">MOTEMA</a> , <a href="#">CFT</a> .	Concessionnaires	<a href="#">FRM</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
82.040	77.498	5% de l'intervention	28.01.2015	6 mois	11 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la contribution du PPECF permettait de couvrir les honoraires (frais généraux inclus) des Experts notamment l'Expert international filière bois 13.500 € (750€/j x 18Jrs) ; l'Expert forestier RBUE 35.100 € (650€ x54Jrs) ; l'Expert national filière bois et réglementation 4.500 € (300€ x15Jrs) et l'Expert informaticien-sécurisation 8.500 € (850€ x10Jrs). A cela s'ajoutent les billets d'avions internationaux et intra Europe, et 12.240€ de per diem ;</li> <li>▪ s'agissant de la durée, les 6 mois prévue pour cette intervention n'ont finalement pas pu être tenus, ce qui s'explique par le report de la tournée de communication en Europe à septembre 2015, afin d'éviter la période estivale de juillet-août, peu propice en Europe ; et des délais supplémentaires pour le développement du site internet de diffusion sécurisée des dossiers documentaires.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC
<b>Principe 1 :</b> L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions.
Mots clés
Standard de réponse au RBUE, Filière bois RDC et RBUE, Réglementation forestière RDC, Certification forestière OLB, Certification forestière FSC-FM.
Résumé de l'intervention
En 2003, l'Union Européenne a élaboré le plan d'action FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade – Application des réglementations forestières, gouvernances et échanges commerciaux), qui prévoit un ensemble de mesures visant à exclure les bois et produits dérivés de bois d'origine illégale du marché européen, à améliorer l'approvisionnement en bois issu d'une récolte légale et à augmenter la demande de produits légaux. Ce règlement impose aux metteurs en marché d'appliquer à partir de 2013 une « diligence raisonnée » et d'être en mesure de prouver sa mise en œuvre. Pour de nombreuses entreprises d'exploitation forestière localisées en RDC, les

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

exportations vers les marchés Européens représentent un enjeu important, même si les volumes exportés à destination de l'Union Européenne ont fortement chuté ces dernières années. Par ailleurs, les entreprises de la filière bois de RDC sont la cible de nombreuses critiques sur leur respect des exigences légales. La Due diligence des importateurs inclue un « système de vérification tierce partie », qui n'est pas nécessairement une « certification » et qui pourra être une validation de certaines pièces du "dossier légalité" que doivent fournir les exportateurs. Ainsi, dans le cadre de cette intervention, 6 entreprises de la filière bois de RDC, et la Fédération des Industries du Bois (FIB), ont adhéré à l'idée de formaliser/améliorer la réponse apportée à leurs clients européens dans le cadre de la mise en œuvre du RBUE, notamment dans la constitution de dossiers documentaires attestant de la légalité des productions. L'intervention a permis entre autres de définir de façon concerté un standard de réponse aux exigences RBUE, FLEGT; d'établir des procédures (de production, de mise à jour et de diffusion des dossiers RBUE et OLB); de tester la procédure auprès de 2 entreprises ; de constituer les dossiers RBUE pour les entreprises et enfin, de former le personnel des entreprises pour assurer leur autonomie dans la mise à jour régulière des dossiers RBUE.

#### Commentaires

- l'atteinte de ce premier niveau par les entreprises de RDC était considérée favorable, dans un futur proche, au développement d'une offre en produits bois totalement certifiés « d'origine légale » provenant de RDC. **2,5 ans après la mise en œuvre de l'appui, force est de constater que la supposition qui a servi d'argumentaire pour valider l'appui n'est pas (encore) devenue réalité ;**
- les TdR de l'intervention prévoyaient la mobilisation d'un expert en communication de la société ECOM-EPUB, mais le délai de mise en œuvre du contrat d'appui ATIBT au marketing exécuté par ECOM-EPUB n'a pas permis de concrétiser cette collaboration.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport de prestation du Bureau FRMi avec en Annexe : Le document «Standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE » ;
- le Manuel d'utilisation du site <http://www.rbue-rdc.com/> à l'intention des entreprises ;
- une base de données interne spécifique à chaque entreprise a été mise en place pour archiver l'ensemble des pièces de légalité ;
- un site internet permettant une mise à disposition facilitée de cette base de données a été créé ;
- des dossiers RBUE ont été produits pour 03 concessions SODEFOR.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a aidé les entreprises de la filière bois de RDC à élaborer une stratégie pour répondre durablement aux exigences des standards de légalité (RBUE et OLB) ; notamment à rassembler, compléter et produire les « dossiers RBUE » couvrant tous les aspects exigés par le RBUE.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'implication d'une tierce partie est envisagée afin de contrôler l'authenticité des différentes pièces fournies dans le dossier de chaque entreprise. Plusieurs pistes ont été évoquées, en particulier la désignation du Bureau National de Certification Forestières (BNCF) comme tierce partie ;
- la structure de la base de données pourrait être adaptée pour satisfaire aux exigences OLB, voire PAFC.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- un site web ouvert à tous les partenaires de la filière bois a été créé : l'accès au site est soumis à des droits différenciés selon le profil des utilisateurs (Administrateur général ; Entreprise forestière ; Client entreprise ; ONG, autre) ;
- la mission organisée en Europe (Paris et Bruxelles) a permis d'échanger avec les importateurs de l'UE, et de recueillir leurs avis sur les «dossiers RBUE» correspondant au standard de légalité développé mis en œuvre pour chaque société.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'appui a reçu la non-objection de la COMIFAC et de la KfW bien que les taux journaliers de plusieurs experts dépassaient les 650€/j (et si on y ajoute les per diems on arrive pour certains experts à des montants de 1.000€/j). Comme il s'agissait d'une demande des bénéficiaires et que l'appui concernait le niveau de conformité RBUE (plus bas que l'OLB ou le FSC) non éligible selon les critères validés par le BMZ, la CdG aurait dû insister que les entreprises bénéficiaires paient la différence entre les 650€ (seuil maximum pour le PPECF) et le total de l'honoraire+per diem. **Une application plus stricte des taux journaliers (honoraire + per diem) maximaux pris en charge par le PPECF devra être appliquée en phase II ;**
- le système développé pour la mise à jour et la diffusion des preuves documentaires de légalité est simple et les 06 entreprises impliquées dans l'étude ont internalisé les procédures ;
- cette réponse au RBUE est à voir comme une première étape de progrès dans le processus de certification forestière en RDC, répondant à une demande impérative et urgente du marché européen ;
- ce travail constitue une bonne expérience qui pourrait être capitalisée en répliquant l'approche dans d'autres pays, aussi bien au niveau RBUE, OLB que PAFC avec l'aide des syndicats forestiers ou l'ATIBT ;

- le niveau d'exigence proposé pour les dossiers RBUE s'avéré déjà très élevé, et donc, les pièces supplémentaires requises pour passer au niveau OLB seront dès lors, plutôt limitées.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C076](#)

 [Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC \(C076\)](#)

 <http://www.rbue-rdc.com/>

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Rapport « appui au fonctionnement de la cellule C4CF en RDC » \(C011\)](#)

 [Renforcement des capacités du Bureau National de Certification Forestière en RDC \(C019\)](#)

 [Légalité et certification des entreprises forestières asiatiques du Bassin du Congo \(C044\)](#)

 [Les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques \(C044\)](#)

 [Coaching Sodefor en RDC \(C048\)](#)

 [Communiqué forum national de la CEFDHAC sur l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RDC \(C052\)](#)

 [Etude coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)

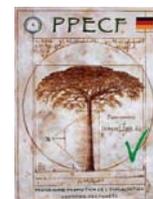
 [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081-C083\)](#)

 [Grille de légalité Gabon \(C082\)](#)

 [Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un système national de certification PAFC au Congo \(C111\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C077	Formation des auditeurs forêts sur les référentiels FSC (Gestion Forestière) & OLB (Entreprise Forestière)			République du Congo
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Tous les acteurs	Cadres, société civile et experts indépendants	Bureau Veritas	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
28.962	28.962	% de l'intervention	22.12.2014	9 mois	7 mois

**Commentaires**  
 L'appui du PPECF permet de couvrir les frais de formation pour chaque participant [50% pour les participants venant d'entreprise forestière, et 80% pour les autres participants (administration et autres partenaires du secteur privé)]. Le coût unitaire par participant étant fixé à 750.000 FCFA hors Taxes (HT). Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge de chaque participant (hors déjeuner, pris en charge par Bureau Veritas).

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C8.1 :</b> L'Organisation doit réaliser un suivi de la mise en œuvre de son document de gestion (comprenant ses politiques et ses objectifs), ses progrès vis-à-vis des activités planifiées, et l'atteinte des cibles vérifiables.</p> <p><b>C8.2 :</b> L'Organisation doit réaliser un suivi et évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités menées dans l'Unité de Gestion, et les changements dans ses conditions environnementales.</p> <p><b>C8.3 :</b> L'Organisation doit analyser les résultats du suivi et de l'évaluation et intégrer les conclusions de cette analyse dans le processus de planification.</p>
Mots clés
Audit de certification, formation auditeurs forestiers, monitoring interne, surveillance forestière, OLB, FSC-FM.
Résumé de l'intervention
<p>Au cours des quinze dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, le processus de certification volontaire a démarré en Afrique centrale. Malgré les efforts des Etats et la mobilisation de bailleurs internationaux pour soutenir le processus, les surfaces forestières certifiées FSC-FM se sont stabilisées depuis quelques années autour de 5 millions d'ha de forêts pour 03 pays (Gabon, Cameroun et République du Congo). Par ailleurs, les entreprises manquent de plus en plus de conviction dans l'intérêt économique de produire du bois certifié, et suite à des contraintes nouvelles liées au développement des standards, et au contexte socioéconomique et politique de la sous-région.</p> <p>Néanmoins, la certification forestière continue de bénéficier de soutiens divers à travers des coopérations bilatérales</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

(AFD, Coopération Allemande, réseaux d'Ongs) et l'interprofession (les syndicats de forestiers nationaux et leur faïtière, l'Association internationale des bois tropicaux, ATIBT).

C'est pour répondre en partie aux difficultés d'une mise en place effective et homogène de la gestion rationnelle des forêts productives du bassin du Congo, qu'un protocole de collaboration a été établi entre le PPECF (Programme COMIFAC financé par la KFW/BMZ) et le Département Certification (Pôle Afrique) de Bureau Veritas (Organisme de certification). Lequel protocole a permis de proposer du 27 juin au 31 Juillet 2015 à Pokola (Congo), une formation en audit forestier sur la base du référentiels de certification forestière (Gestion forestière et de chaîne de contrôle) et de légalité des bois, à un panel de candidats, issus notamment du secteur privé (Compagnies forestières), des administrations (Ministère des Forêt, de l'Environnement, du travail), et partenaires de la société civile du secteur forestier (Organisation Non Gouvernementale, bureaux d'études, etc.), préalablement choisis conjointement par le PPECF et Bureau Veritas (au Cameroun et au Congo).

Le 1<sup>er</sup> module, sur 3 jours, visait à apporter l'ensemble des connaissances de base nécessaires à tout auditeur. Le 2<sup>ème</sup> module, d'une durée de 2 jours, avait pour but d'apporter les connaissances techniques et les outils nécessaires à la réalisation d'audits par la réalisation d'un cas pratique en entreprise.

#### Commentaires

- globalement, le calendrier des formations dressé pour l'année 2015 dans le cadre du protocole Bureau Veritas-PPECF, n'a pas pu être tenu du fait des difficultés d'ordre pratique. Sur les 07 formations qui étaient programmées (En gestion forestière FSC/OLB, PEFC/PAFC, OLB; en Chaîne de Contrôle FSC/PEFC/OLB ; en ISO 9001 -2008), seule la formation du Congo (formations en gestion forestière FSC/OLB) objet de la présente intervention a pu être organisée ;
- les deux parties impliquées dans l'organisation de la formation, à savoir bureau Veritas et MEFDD, n'ont pas assez communiqué entre elles durant la phase organisationnelle, ce qui a entraîné une préparation difficile de la formation (d'après M. Nkeoua), et suscité quelques inquiétudes de la part des deux parties à l'arrivée à Pokola. Néanmoins, une réunion de mise au point (tenue avant le démarrage) a permis de clarifier les zones d'ombre et de recadrer la formation.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'atelier comportant en annexe :
  - ✓ la liste des participants à la formation ;
  - ✓ le résultat de l'évaluation de la formation par les participants ;
  - ✓ les résultats du test écrit des participants ;
  - ✓ fichier récapitulatif des personnes déjà formées.
- à l'issue du test effectué, un taux de réussite de 52% a été enregistré, soit 11 personnes sur les 21 participants.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

L'évaluation de la formation par les participants indique que ces derniers sont globalement « Très satisfaits » du contenu pédagogique ; de l'organisation ; des objectifs du stage, de l'adéquation à la formation ; du professionnalisme de l'animation et de l'adéquation à leurs attentes. Sur une échelle de 1 à 5, la moyenne générale des notes attribuées par l'ensemble des participants est de 4,25.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Plusieurs concessionnaires forestiers certifiés FSC-FM (Rougier, CIB-Olam, IFO-Danzer) étaient représentés à cette formation, et les cadres ainsi formés contribueront à élever les pratiques de gestion durable de leurs entreprises respectives, et mieux, les préparer aux audits annuels de surveillance.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

L'administration forestière du Congo a bénéficié de la formation et y était majoritairement représentée (42%), aux côtés du secteur privé/Compagnies forestières (29%) et de la société civile (29%).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il est à noter un intérêt considérable et croissant pour ce type de formation. En effet, Bureau Veritas et le PPECF n'ont pas pu satisfaire à toutes les demandes, malgré le nombre élevé de candidatures validées pour la formation de Pokola (21 au lieu de 15, limite souvent fixée pour ces formations) ;
- les manifestations d'intérêt continuent d'être enregistrées dans la sous-région, pour cette formation, **cette formation mériterait d'être maintenue en Phase II du PPECF, éventuellement étendue au système PAFC et en impliquant d'autres bureaux de certification.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C077](#)

 [Rapport Formation sur les référentiels de gestion forestière durable FSC® et OLB en Afrique centrale](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

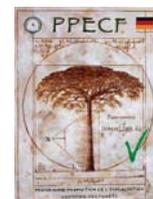
 [Formation des auditeurs FSC \(C005\)](#)

 [Audit à blanc OLB chez BSO \(C016\)](#)

-  [Réalisation d'un audit à blanc - WIJMA, CAFECO \(C004\)](#)
-  [Audits à blanc des concessions de ROUGIER Gabon par rapport au standard PAFC Gabon \(C087\)](#)
-  [Formations sur les aspects sociaux de la certification- TFT \(C010\)](#)
-  [Atelier sur « l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » \(C036\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C078	Etude des modalités d'amélioration des conditions de transport et de la compétitivité de la filière bois du nord Congo			Congo
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Types	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Acteurs du secteur forêt du Congo	Administration, concessionnaires, société civile	<a href="#">FRMi</a>	AO International

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
76.400	76.400	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	09.11.2015	5 mois	11 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ intervention qui a été proposée en février 2014 par FRM en gré à gré mais comme le volume financier de l'activité était trop important, la COMIFAC et la KfW ont insisté à ce qu'un AO international soit lancé. Six bureaux ont été invités à soumissionner début 2015: Terea, Oréade-Brèche, FRMi, ONFi, ADE et BDPA. Seul FRMi a déposé une offre et a obtenu le marché ;</li> <li>▪ l'offre FRM comprenait les honoraires de quatre Experts Consultants (35 Jrs pour l'Economiste forestier - Chef de Mission ; 15 Jrs pour l'expert en logistique et transport ; 15 Jrs pour le Juriste-fiscaliste ; 30 Jrs pour le spécialiste en aménagement forestier); le transport international (billet d'avion) et les per diem (150 € /Jr) des experts ;</li> <li>▪ les mois supplémentaires d'activité s'expliquent entre autres par le temps de préparation de l'atelier, de restitution et validation de l'étude en collaboration avec l'administration congolaise en charge des forêts.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC
<b>Principe 5</b> : L'Organisation doit gérer efficacement les divers produits et services de l'Unité de Gestion afin de préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et sociaux.
Mots clés
Etude socio-économique, compétitivité, logistique, frais de transport, certification forestière, Congo
Résumé de l'intervention
Les forêts situées dans la moitié nord de la République du Congo représentent environ 60% du total des concessions concédées au Congo (13 Millions d'ha) et revêtent une importance cruciale (en termes de surface et volume exploitable). La mise en valeur de ce massif forestier a particulièrement contribué au développement socio-économique du Nord-Congo, notamment avec la création d'un réseau routier qui dessert toutes les localités

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

et relie cette zone non seulement, avec Brazzaville, mais aussi avec les pays frontaliers que sont le Cameroun et la République Centrafricaine (RCA). Dans les années 1980, les productions forestières du Nord-Congo, encore limitées, étaient transportées par voie fluviale (flottage ou sur barges) jusqu'au port de Brazzaville. Ensuite, les grumes étaient acheminées par train (CFCO) au port de Pointe-Noire. Mais, jusqu'à une période récente, la situation avait totalement changé puisque l'exportation des productions forestières et industrielles (grumes et produits transformés) du Nord-Congo se faisait uniquement par le port de Douala au Cameroun avec un transport routier via la République Centrafricaine (RCA) et/ou le Cameroun. Cela a entraîné une dégradation conséquente de la compétitivité et de l'impact économique de cette activité au Congo.

Malgré ces évolutions dans les infrastructures de transport desservant les concessions forestières du Nord Congo, les coûts d'évacuation des bois depuis les forêts jusqu'aux différents ports d'exportation représentent 50 à 70% des prix de revient FOB, freinant fortement le développement et la diversification des productions.

Les conditions d'évacuation sont en phase d'être modifiées avec l'ouverture (en cours) de l'axe de sortie vers le sud Congo, jusqu'à Pointe-Noire, désormais utilisée pour évacuer une partie des bois. A cela s'est ajouté l'engorgement du port de Douala qui a prévalu pendant des mois, immobilisant des stocks considérables au port avec des conséquences très négatives sur la trésorerie de la plupart des exploitants forestiers. Il s'est donc, avéré crucial d'évaluer la situation actuelle sous l'angle logistique afin de développer la compétitivité des produits forestiers de cette région, d'assurer la transformation industrielle dans le pays et promouvoir la commercialisation vers les différents marchés (locaux, interafricains, européens, asiatiques). L'étude comparative sur les coûts d'acheminement des bois vers Douala et d'autres ports, tels que Pointe Noire et Kribi, a été réalisée entre Novembre 2015 et Octobre 2016 par le prestataire en collaboration avec le Ministère congolais en charge des forêts (MEFDDE).

L'étude a permis entre autres de :

- produire et mettre à jour des données socio-économiques comparatives et d'appréciation sur les différents corridors logistiques d'évacuation des produits forestiers du Nord-Congo, à savoir : Pointe-Noire, Owando, Douala et Kribi. L'étude a bien mis en évidence les avantages et les contraintes de chaque port, en fonction de la localisation géographique des concessions ;
- observer que les concessionnaires forestiers du Nord-Congo sont confrontés à deux enjeux principaux:
  - ✓ un doublement voire un triplement potentiel de la production durable à l'horizon 2025;
  - ✓ un handicap logistique actuel de l'ordre de 80€ à 100€/m<sup>3</sup> (52 000 à 66 000 FCFA/m<sup>3</sup>) par rapport à leurs homologues de la façade Atlantique ;
- identifier un axe de transport de moindre coût. La qualification a été établie sur 3 critères avec pour chacun 3 niveaux :
  - ✓ impact sur la compétitivité de la logistique des concessions du Nord-Congo ;
  - ✓ ressources nécessaires pour mettre en œuvre l'amélioration proposée ;
  - ✓ le délai de mise en œuvre de la proposition ;
- formuler des propositions d'actions visant à améliorer les conditions logistiques sur cet axe.
  - ✓ une des mesures les plus intéressantes consisterait à atténuer la fiscalité des produits forestiers mobilisés par les modes fluviaux et ferroviaires apportant ainsi un double avantage de réduction du poids fiscal et de dynamisation des modes les moins onéreux mais actuellement en souscapacité.

Globalement, il est ressorti que l'infrastructure routière est en plein développement et va offrir de plus en plus des solutions fiables (peu soumises aux aléas climatiques), rapides et prévisibles, dimension-clef en logistique. Le transport fluvial quant à lui représente une option peu coûteuse et fiable qui est déjà utilisée intensivement par plusieurs opérateurs. L'étude montre aussi que le transport ferroviaire étant en situation de choix ou de limitation de capacité, tend à privilégier le trafic voyageur et des marchandises (reconnu à plus forte valeur ajoutée que les bois).

#### **Commentaires**

La conduite de l'étude a été de bout en bout supervisée par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo qui a par ailleurs organisé un atelier de restitution/validation des résultats de cette étude le 4 octobre 2016 à Brazzaville en présence des différents acteurs du secteur forêt du Congo.

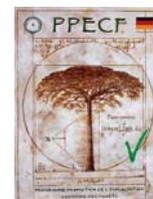
#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- un rapport final de l'étude de 183 pages (Octobre 2016) abordant principalement 05 thématiques :
  - ✓ contexte et objectifs de la mission et Introduction aux corridors logistiques ;
  - ✓ les Flux physiques de Produits Forestiers du Nord-Congo ;
  - ✓ la logistique des produits forestiers par Mode et Les Corridors Logistiques ;
  - ✓ les coûts et taxes de mobilisation des produits forestiers par corridor ;
  - ✓ analyse logistico-économique et recommandations.
- une liste des acteurs présents à l'atelier de validation de l'étude en annexe du rapport.

<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <p>L'étude laisse envisager des gains potentiels de 25% sur les coûts de logistique ce qui permettrait à un ensemble de produits forestiers abondant dans le nord-Congo à franchir le seuil de la rentabilité. Ceci permettra de promouvoir/exploiter de nouvelles essences et ainsi de réduire la pression sur les quelques essences exploitées jusqu'à présent. Une exploitation plus durable devrait en être logiquement le résultat à long terme.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'étude a permis de fournir à l'ensemble des acteurs du secteur forêt du Congo (principalement le MEFDDE et les concessionnaires) des données socio-économiques actualisées et des propositions concrètes relatives à la compétitivité de la filière bois du Nord-Congo ;</li> <li>▪ elle a également permis d'analyser les effets induits sur le développement économique local et sur la fiscalité nationale.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un certain nombre de partenaires techniques et financiers qui ont pris part à l'atelier de restitution de l'étude capitaliseront sur les résultats pour affiner leur stratégies/appuis respectifs pour renforcer la compétitivité du bois au nord Congo ;</li> <li>▪ l'étude pourrait également être capitalisée au sein d'organisations techniques de promotion de la compétitivité du bois tropical, tel l'ATIBT.</li> </ul>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>les TdR devraient déjà spécifier que le taux journalier pour les experts ne doit pas dépasser les 650€/jr.</b> La structure du budget, comme proposée dans le dossier d'AO et calqué sur la première proposition de FRMi permettait aux bureaux de proposer des taux moyens de 790€ (per diems inclusifs). Et comme la proposition technique reposait à 80% sur les CV proposés, cela laissait à FRMi toute la latitude de proposer les taux moyens les plus élevés dans l'offre financière. Pas étonnant donc, que seul FRMi ait déposé une offre et que l'offre financière corresponde à la somme maximale autorisée. Au lieu de faire jouer la concurrence, l'AO a entraîné non seulement un délai d'un an dans le démarrage de l'activité mais probablement aussi un surcoût de 13.000€. <b>L'organisation d'AO en phase II doit impérativement être plus ouverte, sinon il vaut mieux passer directement en gré à gré en appliquant les tarifs maximaux et en vérifiant si le nombre de journées de mission est en adéquation avec les services demandés ;</b></li> <li>▪ il a été démontré que certains corridors pouvaient potentiellement apporter une réduction de coût significative, notamment en mobilisant le transport fluvial et autant que possible le transport ferroviaire, <b>toutefois et malgré la tenue d'un atelier de restitution des résultats de l'étude, cette dernière ne semble pas encore (à confirmer par une enquête auprès des concessionnaires en phase II) avoir induit de changements de comportement chez les exploitants jusqu'à présent.</b></li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">TdR C078</a></p> <p> <a href="#">Rapport « Modalités d'amélioration du transport et la compétitivité de la filière bois du nord Congo »</a></p>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Étude marketing des bois tropicaux certifiés- ATIBT (C051)</a></p> <p> <a href="#">Etude coûts et bénéfices de la certification forestière (C062)</a></p> <p> <a href="#">Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière (C101)</a></p>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C080	Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale			Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Gestionnaires faune	Cadres, société civile et experts indépendants	<a href="#">CEDAMM</a> / <a href="#">WCS Gabon</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
61.312	44.758	27 % de l'intervention 0 % des honoraires	02.04.2015	4 mois	4 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 mois pour la préparation de l'atelier ; et une vingtaine de jours de formation sur le site du CEDAMM dans la Lopé (Gabon) ;</li> <li>▪ initialement, il était prévu de former 15 participants, objectif qui a dû être revue à la baisse suite à la non-disponibilité simultanée des responsables faune sur une aussi longue durée. La durée de la formation a été ramenée à 3 semaines et a eu lieu du 23 mars au 10 avril 2015.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C6.3 :</b> L'Organisation doit identifier et mettre en œuvre des actions efficaces pour prévenir les impacts négatifs des activités de gestion sur les valeurs environnementales et pour limiter et corriger ceux qui se produisent, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque de ces impacts.</p> <p><b>C6.4 :</b> L'Organisation doit protéger les espèces rares et menacées et leurs habitats dans l'Unité de Gestion, grâce à des zones de conservation, des aires de protection, à la connectivité entre les espaces forestiers et/ou (lorsque cela est nécessaire) grâce à d'autres mesures directes permettant d'assurer leur survie et leur pérennité. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle, à l'intensité des activités de gestion et aux risques qu'elles engendrent, ainsi qu'au statut de conservation et aux exigences écologiques des espèces rares et menacées. L'Organisation doit prendre en compte la distribution géographique et les exigences écologiques des espèces rares et menacées au-delà des limites de l'Unité de Gestion, lorsqu'elle détermine les mesures qui doivent être prises à l'intérieur de l'Unité de Gestion.</p>
Mots clés
Gestionnaires faune, CEDAMM, référentiels métier, protection faune, plan faune, boîte à outils faune.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

### Résumé de l'intervention

L'Afrique Centrale comprend des paysages forestiers tropicaux riches en biodiversité. Ces forêts sont soumises à une intense pression liée à l'extraction industrielle du bois. L'aménagement forestier durable est une notion existante depuis une vingtaine d'années. On est passé de l'exploitation-extraction à une vision exploitation-renouvellement. Actuellement, les surfaces de forêt « sous aménagement » sont de plus en plus nombreuses, même si le terme regroupe des situations très diverses ; et il y a également de plus en plus de surfaces certifiées. Basé sur un plan d'utilisation durable de la forêt prenant en considération la protection de la biodiversité qu'elle renferme, l'aménagement forestier accorde un intérêt croissant à la gestion de l'environnement et de la biodiversité, en particulier chez les forestiers certifiés. Les entreprises qui souhaitent atteindre des standards, doivent bien les connaître et respecter les meilleures pratiques qu'ils exigent. Par ailleurs, les métiers forestiers ne sont pas traditionnellement intéressés aux questions de faune et les « responsables faune » ne sont pas suffisamment outillés pour faire face à toutes les facettes de leur travail.

Afin de renforcer les compétences des « responsables faune » et de les arrimer aux besoins spécifiques de leur métier, une formation pilote a été organisée du 23 mars au 10 avril 2015 au CEDAMM de la Lopé (Gabon), centre de formation de WCS à l'attention de professionnels. Cette formation a regroupé sept participants représentants près de 3 millions d'hectares de forêt dans la sous-région. En provenance du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la RCA, les participants ont pu suivre 6 modules de formation délivrés par des experts, agents de WCS et des partenaires, Conservation Justice, TEREA et Client Earth. Les objectifs de cet appui étaient :

- ✓ le test d'une formation de type modulaire en réponse aux besoins des professionnels ;
- ✓ la mise en réseau des « responsables faune » et la création d'un cadre d'échange.

Les différents modules enseignés durant cette formation étaient les suivants :

- ✓ Ecologie pratique, techniques d'inventaires et études d'impact environnemental ;
- ✓ Communication, sensibilisation et évaluation des activités de sensibilisation ;
- ✓ Notions de SIG ;
- ✓ Législations et bonnes pratiques, mesures et actions à prendre, planification et suivi-évaluation ;
- ✓ Lutte anti-braconnage et suivi de l'application de la loi ;
- ✓ Gestion des conflits de droit d'usage.

### Commentaires

Le contenu de la formation a été élaboré après un travail de consultation et de documentation. Des experts et professionnels du secteur ont été interviewés, et des entreprises forestières ont également rempli un questionnaire en ligne. Les informations recueillies ont permis de définir les contours du métier de « responsable faune », malgré des spécificités nationales ou entre entreprises.

### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport de formation de 13p auxquelles sont annexés : l'appel à candidature ; la liste des participants ; la liste des formateurs et intervenants et la liste des personnes ressources consultées ;
- sept participants, représentants près de 3 millions d'hectares de forêt (IFO-Congo, Rougier Gabon, CEB-PW Gabon, Pallisco Cameroun, APDS RCA) dans la sous-région, ont été formés ;
- la mise en réseau des « responsables faune » et la création d'un cadre d'échange n'ont pas été réalisés.

### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- à la fin de chaque module, les participants étaient invités à remplir un questionnaire en ligne afin que les organisateurs puissent recueillir leurs avis, impressions et suggestions de chacun ;
- pour l'ensemble des participants, les objectifs de ce module ont été atteints. La moitié d'entre eux estime avoir assimilé la grande majorité du contenu ; et pour tous, le contenu des modules correspondait avec leurs besoins et préoccupations ;
- en ce qui concerne les techniques d'enseignement, elles ont favorisé l'apprentissage. « Les exercices d'application formulés par les exposants ont été des canaux formidables pour la compréhension des messages ».

### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Il ressort des commentaires des participants que:

- sur le module législation « certaines nuances et relations entre la loi et les exigences FSC ont été clarifiées, surtout au niveau de l'interprétation de certains articles de la loi » ;
- sur le module SIG : « La familiarisation de tous sur un logiciel Open Source a été perçue comme intéressante, même pour ceux qui étaient déjà utilisateurs de logiciels comme ArcGIS » ;
- sur le module lutte anti braconnage : pour la plupart des participants, les enseignements ont été bien dosés entre théorie et pratique et les techniques d'enseignement ont bien favorisé les échanges d'expérience et une prise de conscience sur la levée immédiate de certaines de leurs limites.

### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- plusieurs partenaires de WCS ont été mobilisés pour la délivrance des six (6) modules. TEREA, Conservation

Justice, et Client Earth sont intervenus aux côtés du WCS.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- un travail d'évaluation à froid (des participants) et de capitalisation de la formation devait être réalisé quelques mois après la formation pour capitaliser les leçons apprises, consolider les référentiels métiers et formation, et préparer une suite du processus. Il était prévu la création d'une plateforme qui devrait donner lieu au test d'un outil de communication adapté et évolutif : Les modalités de construction d'une telle plateforme, soit via un site internet dédié, ou blog, un forum en ligne, ou une mailing liste devaient être définies et la plateforme opérationnalisée. Bien que prévu dans les TdR, ce travail n'a pas été réalisé et la CdG n'a pas exigé la réalisation de ce travail avant de réaliser le dernier versement du contrat. **Si des contrats n'ont été réalisés que partiellement, ceci devrait apparaître dans les rapports mensuels et semestriels tout en y précisant les raisons et les amendements financiers qui en ont découlé.**
- les participants regrettent qu'il n'y ait pas eu plus de terrain pour illustrer de façon pratique quelques modules ;
- ils suggèrent également des sorties sur des sites où les indicateurs de suivi mis en place fonctionnent ;
- **une réflexion plus approfondie sur le métier de responsable faune serait utile** à la fois pour développer un cursus de formation initiale adapté et proposer des modules en formation continue.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C080](#)



[Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale \(C080\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Boite à outils gestion faune \(C013\)](#)



[Renforcement des capacités gestion faune \(C013\)](#)



[Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Guide à l'élaboration d'un Plan faune au Gabon \(C081\)](#)



[Gestion de la faune : cas de l'Ogooué Ivindo au Gabon \(C088-C089\)](#)



[Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C081	Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : Développement d'un modèle de plan de protection de la faune			Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
TBNI, KHLL, SUNRY, RFM, FOREEX, TTIB	Concessionnaires forestiers asiatiques	<a href="#">WWF Gabon</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
88.725	88.725	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	01.06.2015	12 mois	17 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultant développement d'un guide plan de gestion de la faune 18.781 €/ ; salaire coordinateur WWF Forêt 2.500 €/mois x 6 mois = 15.000 €, terrain coordonnateur faune 2000 € x6 = 12.000 € ; comptable 1.750 €/mois x 6 mois = 10.500 € ; carburant 10.000 € ; appui mission gestion faune 1.800 € x 8 missions = 14.400 €.</li> <li>le budget nécessaire pour la contractualisation du consultant était largement sous-estimé (l'expert le moins cher demandait 27.000€ alors que le budget prévue, y inclus transport et organisation d'un atelier de restitution, s'élevait à seulement à 10.000€) ce qui a entraîné le blocage de l'activité durant plusieurs mois. La mission n'a finalement eu lieu qu'entre mars et juin 2016. Un addendum au contrat devait permettre d'appliquer ce guide à 2 concessions forestières asiatiques. Le budget pour réaliser ce travail a finalement été consommé pour combler la sous-estimation du coût de la consultante.</li> <li>WWF-NL et Norad étaient partenaires financiers dans l'appui. Le montant de leur contribution n'a pas été communiqué.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 1</b> : Respect des lois et règlements en vigueur
<b>Principe 6</b> : Valeurs et impacts environnementaux
Mots clés
Gestion de la faune, sociétés forestières asiatiques, inventaire faunique, IKA, indicateur de suivi, plan de protection de la faune, concession forestière

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

## Résumé de l'intervention

Le projet d'appui aux entreprises forestières chinoises, mis en œuvre par WWF avec l'appui du PPECF, vise à inciter les entreprises forestières à capitaux chinois à améliorer leurs pratiques d'aménagement forestier. Il vise plus spécifiquement pour cela à fournir des outils pratiques et professionnels permettant d'évaluer les écarts entre les pratiques, la légalité et le système de certification FSC, et à renforcer les aspects liés à la protection de la faune sauvage dans les concessions forestières. Ce projet cible les opérateurs asiatiques qui gèrent actuellement près de la moitié des surfaces forestières sous exploitation au Gabon.

Une consultante (Corinne Maréchal) a été recrutée pour appuyer (mars à juin 2016) le WWF dans l'élaboration d'un modèle de plan de protection de la faune reflétant les obligations légales dans le contexte des concessions forestières :

- une synthèse a été réalisée des prescriptions disponibles en matière de gestion/protection faunique dans les concessions forestières du Bassin du Congo. L'analyse s'est basée essentiellement sur l'examen de divers documents de référence : guides de bonnes pratiques, plans d'aménagement, plans de gestion de faune, grille de C&I de bonne gestion forestière, rapports de projets. Pour ce qui concerne le Gabon, elle a été complétée par le relevé des exigences de la législation forestière nationale. L'exercice a permis de dégager un noyau de mesures de protection minimales impératives, la plupart destinées à lutter contre le braconnage. Ces résultats ont été confrontés et complétés avec des observations et échanges de terrain menés à Makokou, chez deux exploitants asiatiques partenaires du WWF-Gabon (SUNLY Gabon et KHLL) ;
- en seconde étape, la mission a été consacrée à la mise au point d'un modèle de document stratégique pour la mise en œuvre de la protection faunique dans les concessions forestières (Plan de Protection de la Faune ou PPF). Le programme du PPF consiste en six volets d'actions :
  - I. le contrôle des accès ;
  - II. l'adaptation du règlement intérieur ;
  - III. l'approvisionnement alimentaire des travailleurs ;
  - IV. la surveillance du massif ;
  - V. la sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines ; et
  - VI. les mesures d'EFI.

Selon la proposition, le PPF constituera une annexe du plan de gestion des différentes Unité Forestière de Gestion et devra être mis à jour tous les 5 ans. Idéalement, les PPF devront être mis en œuvre dans le cadre d'une approche collaborative impliquant l'ensemble des acteurs locaux (Administration, populations locales, autres concessionnaires, etc.). En particulier, des protocoles d'accord devront être conclus pour organiser la réalisation des activités relevant des missions régaliennes de l'Administration forestière (répression, sensibilisation) ;

- finalement, la proposition de PPF a été discutée lors d'un atelier de concertation, en vue de l'adoption du modèle PPF. Il a été organisé par le WWF et le MEPRNFM et s'est tenu à Libreville les 4 et 6 mai 2016. La FdR pour la validation et l'intégration du PPF au cadre réglementaire a été présentée. En attendant la progression de ce processus (qui nécessitera encore au moins 2 ans de travail et de progression dans le circuit de validation des lois), l'administration avait l'intention dans un premier temps de passer par un arrêté pour donner au document une valeur réglementaire. Néanmoins, la situation politico-administrative en 2016 au Gabon (période électorale présidentielle) a compromis la production de cet arrêté pendant la période d'exécution du présent projet.

## Commentaires

Sur 10 entreprises asiatiques visées (SYIBG / GEB-ASSALA-CBK (Mitzic), TBNI (Makokou), Xin Wang (Makokou), PENG XIN SARL (Makokou), KHLL (Makokou), Sen Chuan Timber Gabon (Makokou), HUA JIA (Massif forestier de la Bokoué), TALIBOIS (Fougamou), MPB (Tchibanga), SUNLY GABON Centre Sud (Lébamba), seules trois ont été réceptives (**SUNLY GABON, KHLL, TBNI**). L'intervention s'est alors tournée vers d'autres entreprises : **RFM (Malaisienne), TTIB (Libanaise) et Foreex (française)**.

## Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- rapport de 42p
- proposition de plan modèle de protection faune dans les concessions forestières (PPF) ;
- proposition de guide d'élaboration du plan de protection faune ;
- modèle de protocole d'accord multipartenaire ;
- modalités des mesures de protection de la faune ;
- indicateurs de suivi pour le modèle de PPF ;
- organisation d'un atelier de restitution du projet ;
- FdR pour la validation et l'intégration du PPF au cadre réglementaire ;
- le contrat prévoyait la réalisation d'un PPF chez deux concessionnaires asiatiques, **résultat non réalisé**.

## Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- les bénéficiaires disposent d'un modèle de plan de protection de la faune à appliquer au sein des concessions

forestières ;

- perspectives de collaboration entre le WWF et l'administration dans le cadre de futurs projets conjoints capitalisant sur les résultats obtenus dans le cadre du présent projet ;
- grâce aux leçons tirées notamment de l'Action en termes d'approche et de communication à adapter vis-à-vis d'interlocuteurs chinois, et la nécessaire implication des autorités administratives chinoises pour un engagement réel et concret des entreprises, le WWF a :
  - ✓ mis en place une Table Ronde multipartite, regroupant les 2 bureaux WWF (Gabon et Chine), les administrations forestières de Chine et du Gabon, la Représentation Diplomatique de la Chine au Gabon et l'ensemble des compagnies forestières chinoises pour appuyer l'amélioration des pratiques d'exploitation forestière et la gouvernance forestière ;
  - ✓ établi un protocole d'accord Chine-Gabon sur la promotion et le soutien à la gestion durable des forêts et l'encadrement des entreprises forestières à capitaux chinois, qui est en cours de signature.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- le document est principalement destiné aux exploitants forestiers engagés dans le processus d'aménagement à qui il offre un cadre normatif pour organiser, de manière durable, la protection de la faune dans les forêts qui leur sont concédées ;
- le Guide sera également utile à l'Administration des Eaux et Forêts dans ses missions d'encadrement et d'appui de l'aménagement forestier, ainsi qu'à tous les autres partenaires engagés auprès des exploitants forestiers dans la conservation des ressources fauniques au Gabon.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le MEPRNFM a insisté lors de l'atelier de concertation sur la nécessité de rendre le PPF contraignant allant dans le sens des ambitions du Gabon en matière de GFD, et plus généralement de protection de l'environnement (référence aux Conventions internationales signées par le pays, aux projets « Gabon vert », « Plan Stratégique Gabon Emergent », « Plan de promotion de la certification », aux différentes législations en matière de GFD, de développement durable, d'environnement) ;
- les ONG ont demandé lors de ce même atelier de voir dans quelle mesure le PPF peut être intégré dans la Loi gabonaise pour lui donner un caractère contraignant ;
- certains résultats de cette approche peuvent être répliqués auprès des concessionnaires nationaux, des aires protégées ou des forêts communautaires, voire auprès des opérateurs forestiers d'autres pays.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la communication entre le WWF-Gabon et les entreprises chinoises a été très difficile. WWF a utilisé tous les moyens (syndicat des entreprises, la représentation diplomatique de l'Ambassade de Chine au Gabon, WWF-Chine) pour finalement passer par l'administration forestière, partenaire officiel du WWF. L'administration forestière a envoyé des correspondances pour inviter ces entreprises à prendre part aux formations prévues. **Les expériences collectées par le WWF en matière de communication avec les entreprises asiatiques pourront être capitalisées en phase II ;**
- le prestataire WWF/RA/NEPCON avait assuré le PPECF que 10 entreprises asiatiques étaient disposées à collaborer avec le prestataire et le PPECF. Au final, seulement 3 entreprises se sont réellement engagés et il a fallu en cours de mise en œuvre convaincre 3 compagnies non-chinoises de joindre le projet. **Il faudra en phase II que le PPECF II s'assure avant la signature d'un contrat de prestation que les bénéficiaires visés s'engagent réellement.** La signature d'une convention au démarrage de la phase II entre le PPECF et les entreprises bénéficiaires pourrait contribuer à un engagement plus effectif ;
- ce type d'appui mérite d'être dupliqué/adapté aux autres pays bénéficiaires du PPECF II.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C81](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Rapport de mission d'appui à l'élaboration d'un Plan de protection de la Faune \(C081\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Guide à l'élaboration d'un Plan faune au Gabon \(C081\)](#) les annexes de ce document ne sont pas disponibles sur le site web

 [Atelier sur l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : leçons apprises, priorités et perspectives \(C081\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Boite à outils gestion faune \(C013\)](#)

 [Renforcement des capacités gestion faune \(C013\)](#)

 [Légalité et certification des entreprises forestières asiatiques du Bassin du Congo \(C044\)](#)

 [Les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques \(C044\)](#)

-  [Technologie et lutte anti braconnage \(C049\)](#)
-  [Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale \(C080\)](#)
-  [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : Mise à niveau de la grille LegalSource pour le Gabon \(C082\)](#)
-  [Gestion faune dans les concessions de Rougier Gabon \(C088 & 89\)](#)
-  [Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C082_C083	Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : Identification des écarts entre les pratiques, la légalité et les principes et critères de certification FSC			Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
TBNI, KHLL, SUNRY, RFM, FOREEX, TTIB	Concessionnaires asiatiques	<a href="#">Nepcon &amp; RainForest Alliance</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
78.757	78.757	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	01.06.2015	12 mois	17 mois
76.963	76.963	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	01.06.2015	12 mois	17 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ C082 : Initialement le contrat s'élevait à 86.625€ montant réparti comme suit : Mise à niveau de la grille de légalité 35.000 € de consultation, Pré-audit de légalité 4.000 € x 10 = 40.000, voyage internationaux 5.000 €, atelier 2.500 € ; frais de gestion 4.125 € (contrat c082)</li> <li>▪ C083 : Initialement le contrat s'élevait à 91.875€ montant réparti comme suit : Pré-audit FSC 8.000 € x 10 = 80.000 € ; formation sur audits de légalité 1.000 ; formation conjointe Nepcon 1.500 € ; voyages 5.000 €</li> <li>▪ Le projet a été prolongé de 5 mois afin de trouver des entreprises à capitaux d'autres origines pour remplacer les 7 entreprises chinoises qui se sont désistées en cours d'exécution.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Transversales aux systèmes de certification FSC-FM et LegalSource
Mots clés
Pré-audit de légalité et gestion durable, audit à blanc, FSC, LegalSource, Gabon, entreprises asiatiques
Résumé de l'intervention
Le projet d'appui aux entreprises forestières chinoises, mis en œuvre par WWF avec l'appui du PPECF, vise à inciter les entreprises forestières à intérêts chinois à améliorer leurs pratiques d'aménagement forestier. Il vise plus

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

spécifiquement pour cela à fournir des outils pratiques et professionnels permettant d'évaluer les écarts entre les pratiques quotidiennes, la légalité et le système de certification FSC.

Nepcon et RainForest Alliance ont été retenus comme partenaires à côté du WWF pour réaliser respectivement des audits à blanc de légalité (selon le standard LegalSource) et de certification FSC-FM (standard RainForest Alliance) auprès des entreprises volontaires.

Suite à la formation de 2 jours sur la certification FSC et la légalité donnée à Libreville par Rainforest Alliance et NEPCON à 10 entreprises chinoises invités, deux des participants chinois ont confirmé leur désir de se soumettre à des audits à blanc immédiatement dans les jours suivant la formation.

Les audits LegalSource et FSC ont été réalisées simultanément par RA et NEPCON sur chacune des concessions. Chaque audit de 3 jours comprenait :

- une réunion d'ouverture ;
- une visite des autorités décentralisées du Ministère des Forêts ;
- une visite terrain ;
- des rencontres avec les chefs de villages riverains des CFAD ;
- des entrevues avec les responsables de l'exploitation ;
- une révision du plan d'aménagement, des cartes du parcellaire de l'UFA ;
- des entrevues avec les travailleurs et le personnel de gestion ;
- révision des preuves documentaires ;
- une entrevue avec la direction de l'entreprise ;
- réunion de restitution pour présenter les résultats préliminaires des audits.

Les résultats globaux de ce projet ont été présentés par NEPCON et RainForest Alliance lors d'un atelier final (le 01 décembre 2016 à Libreville) en commun avec le WWF qui était chargé d'analyser les pratiques en matière de gestion/protection de la faune dans les mêmes concessions.

#### **Commentaires**

A l'origine, il était prévu de réaliser les audits à blanc chez 10 entreprises identifiées et contactées au préalable. Cependant, seules 3 entreprises ont réellement accepté de se soumettre à un audit à blanc. L'extension du projet jusqu'au 15 octobre 2016 a permis aux 3 partenaires techniques de pouvoir rechercher d'autres entreprises pour remplacer les entreprises chinoises qui se sont désistées.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- rapport des contrats C082 & 83 ;
- mise à niveau de la grille de légalité ;
- rapports d'audits à blanc LegalSource (40p) et FSC (80p) spécifique à chaque entreprise (rapports confidentiels) ;
- présentation des résultats à chaque entreprise ;
- organisation d'un atelier de restitution avec une forte participation des concessionnaires asiatiques, dont les participants recommandent aux sociétés asiatiques de :
  - ✓ mettre en place une cellule d'aménagement ou recruter un technicien spécialisé en fonction de la taille de la concession ;
  - ✓ accompagner les forestiers à capitaux asiatiques dans le respect de la légalité et de la traçabilité ;
  - ✓ promouvoir les standards existants en matière de certification forestière ;
  - ✓ vulgariser et diffuser les outils et autres référentiels utiles à la pratique d'aménagement.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- les résultats des audits mettant en lumière les principales faiblesses en matière de légalité présentés à chacune des entreprises auditées individuellement, en ciblant les représentants ayant le niveau approprié en termes de capacités de prises de décision pour garantir une appropriation réelle des résultats et accroître les chances de prises de mesures correctrices concrètes.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- les autres sociétés asiatiques peuvent s'identifier à ces résultats et se mettre à niveau.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- une synthèse des principaux problèmes liés à l'application des lois et prescriptions réglementaires en matière d'aménagement forestier et de protection de la faune sera élaborée à partir des différents travaux de l'action, par le WWF et ses partenaires pour servir de base au plaidoyer pour l'amélioration concrète des pratiques et de la gouvernance forestière, notamment dans le cadre de la Table Ronde Chine Gabon que le WWF a mis en place.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- la communication entre le WWF-Gabon (qui était le partenaire initiateur pour cet appui C081-C083) et les entreprises chinoises a été très difficile. WWF a utilisé tous les moyens (syndicat des entreprises, la représentation diplomatique de l'Ambassade de Chine au Gabon, WWF-Chine) pour finalement passer par l'administration forestière, partenaire officiel du WWF. L'administration forestière a envoyé des correspondances pour inviter ces entreprises à prendre part aux formations/ateliers prévues. **Les expériences collectées par le**

**WWF en matière de communication avec les entreprises asiatiques pourront être capitalisés en phase II ;**

- suite aux écarts constatés, il va falloir au préalable mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail et modifier certaines pratiques existantes, à travers **des actions de plaidoyer en impliquant la diplomatie chinoise et WWF Chine.**
- **collaborer en phase II avec le programme CAF** (control de l'aménagement forestier) qui va appuyer l'accompagnement de toutes les entreprises forestières au Gabon à partir de 2017 ;
- **le reporting pour ce contrat à deux partenaires et pour un montant global d'environ 150.000€ est extrêmement léger.** L'aspect « confidentialité des rapports » ne doit pas servir d'excuse pour ne pas livrer un rapport global détaillant ce qui a exactement été fait comparé à ce qui était prévue et comment le montant de l'appui a été utilisé. Deux rapports d'étape ont été livrés par le WWF (qui chapeaute l'appui) mais un rapport final de chacun des trois prestataires (WWF, NEPCon et de RA) manquent.
- le prestataire WWF/RA/NEPCON avait assuré le PPECF que 10 entreprises asiatiques étaient disposées à collaborer avec le prestataire et le PPECF. Au final, seulement 3 entreprises se sont réellement engagés. **Il faudra en phase II que le PPECF II s'assure avant la signature d'un contrat de prestation que les bénéficiaires visés s'engagent réellement.** La signature d'une convention au démarrage de la phase II entre le PPECF et les entreprises bénéficiaires pourrait contribuer à un engagement plus effectif ;
- ce type d'appui mérite d'être dupliqué/adapté aux autres pays bénéficiaires du PPECF II.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C82&83](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : Mise à niveau de la grille LegalSource pour le Gabon \(C082\)](#)

 [Atelier final sur l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : leçons apprises, priorités et perspectives \(C081-C083\)](#)

 [Grille de légalité Gabon – fichier excel \(C082\) fichier excel non fonctionnel dû à une référence circulaire](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Légalité et certification des entreprises forestières asiatiques du Bassin du Congo \(C044\)](#)

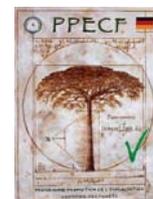
 [Les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques \(C044\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Rapport de mission d'appui à l'élaboration d'un Plan de protection de la Faune \(C081\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Guide à l'élaboration d'un Plan faune au Gabon \(C081\) les annexes de ce document ne sont pas disponibles sur le site web](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C084	Formations Groupées en secourisme, lutte incendie, gestes & postures			Cameroun
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PALLISCO</a> , <a href="#">WIJMA</a> , <a href="#">ROUGIER</a> , <a href="#">VICWOOD Cameroun</a> , SEFECCAM/SIENCAM	Concessionnaires	<a href="#">STANDARDS</a>	AO National

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
49.149	40.029	19 % de l'intervention	08.04.2015	12 mois	16 mois

**Commentaires**

Honoraires des formateurs sur chantier ou site industriel (964,1€ x 30 sessions); Coût de matériel technique et supports didactiques divers (11.106,1 €).  
 Les concessionnaires ont assuré l'hébergement et le transport des formateurs sur les différents sites forestiers (9.120€).  
 Quatre prestataires potentiels ont répondu à l'AO (apparu le 6 octobre 2014 dans le Cameroun Tribune) concernant la livraison de formations en « Secourisme, Lutte incendie, gestes et posture » auprès de concessionnaires forestiers : PEMSEC Sarl, CFSP, FRP et STANDARDS. Standards a gagné l'offre et a signé le contrat d'un montant de 40.029€ en avril 2015.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C2.3</b> : L'Organisation doit mettre en œuvre des pratiques pour la santé et la sécurité, afin de protéger les travailleurs contre les risques professionnels en matière de santé et de sécurité. Ces pratiques doivent, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, respecter ou dépasser les recommandations du Code de bonnes pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers.
<b>C2.5</b> : L'Organisation doit démontrer que les travailleurs ont été formés à leur mission et sont suffisamment encadrés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement et en toute sécurité le document de gestion et toutes les activités de gestion.
Mots clés
Secourisme, Lutte incendie, Droits Fondamentaux au Travail, Hygiène, Sécurité, Environnement, Certification forestière
Résumé de l'intervention
Pour satisfaire aux exigences du <a href="#">principe 4 du FSC</a> , qui stipulent que : les « opérations de gestion forestière doivent satisfaire ou dépasser les exigences des lois ou des autres règlements applicables en matière de santé et de sécurité

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

des employés et de leur famille», les concessionnaires forestiers du bassin du Congo, engagés dans des pratiques de gestion durable certifiées, mobilisent chaque années d'importantes ressources matérielles et humaines. Malgré ces efforts, des lacunes persistent sur des aspects relatifs au principe 8 du FSC portant sur le suivi évaluation, notamment la Consultation des communautés et cartographie sociale participative, l'inventaire d'exploitation, Secourisme, lutte incendie, gestes et postures ». La présente intervention, initiée par le PPECF avec la collaboration de STANDARDS, visait principalement à renforcer ces entreprises forestières du Cameroun, dans leur pratiques et techniques de « secourisme, lutte incendie et gestes et postures », ceci dans le but de réduire au maximum les accidents en milieu professionnel.

Les formations se sont déroulées durant 16 mois (entre avril 2015 et août 2016) sur 15 sites forestiers du Cameroun, impliquant 5 entreprises certifiées (OLB/VLC ou FSC-FM). L'inspection des installations des différents concessionnaires par les experts de STANDARDS, a permis de révéler des besoins spécifiques de formations d'un concessionnaire à l'autre. Les missions de de formation proprement dites ont au final, permis de mobiliser et former plusieurs catégories de corps de métiers sur les chantiers sélectionnés par les concessionnaires (sites industriels et blocs administratifs), pour un total de 665 personnes formées sur l'ensemble des sites identifiés. Par ailleurs, une session spéciale de formation destinée aux formateurs internes s'est tenue au siège du Consultant (STANDARDS), du 30 juin au 1<sup>er</sup> Juillet 2016, et 24 formateurs internes préalablement identifiés au niveau des différents concessions (responsables HSE, responsables monitoring, et chefs d'équipe) ont été formés. A l'issue des formations in situ, et sur la base des diagnostics préalables, des recommandations spécifiques ont été faites pour l'amélioration du dispositif de prévention des différents concessionnaires.

Le contrat prévoyait l'élaboration des guides pédagogiques et la mise à disposition des manuels de formation à toutes les entreprises bénéficiaires (Vicwood Cameroun ; Pallisco/CIFM ; Sefeccam/Siencam ; Rougier Cameroun ; Wijma). Chacune d'elle a donc reçu : 6 guides pédagogiques et manuels en sécurité & incendie ; 6 guides pédagogiques et manuels en secourisme et 6 guides pédagogiques et manuels gestes et postures.

#### Commentaires

Notons que le désistement de la société ALPICAM a permis d'intégrer le concessionnaire SEFECCAM/SIENCAM ce qui a contribué à l'obtention du certificat OLB par ce dernier au mois de juin 2016.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport final d'intervention ;
- 3 manuels de formations et 3 guides pédagogiques respectivement en « Secourisme », « lutte incendie », « gestes et posture » ;
- comme résultats enregistrés :
  - ✓ **30 sessions de formation fournies** aux cinq (05) entreprises forestières, (taux de réalisation : 100%) ;
  - ✓ **665 employés ont été formés** (taux de réalisation : 110%) ;
  - ✓ **25 formateurs internes** opérationnels.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis aux 5 entreprises bénéficiaires de mieux satisfaire aux exigences du principe 4 du FSC, en intégrant dans leurs pratiques les techniques et méthodes adéquates en secourisme, lutte incendie et gestes et postures ;
- elle contribuera entre autres à réduire au maximum les accidents en milieu professionnel, et de bonifier le rendement des travailleurs et la productivité de la société ;
- l'intervention a contribué à renforcer la société SEFECCAM/SIENCAM dans sa marche vers le certificat OLB.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- ce prestataire n'était pas connu par le secteur forestier. Des entreprises désireuses de former leur personnel en secourisme, lutte incendie et gestes et postures ont désormais un prestataire imprégné des conditions particulières des chantiers forestiers à disposition ;
- le prestataire en a profité pour adapter ses formations aux besoins spécifiques des concessionnaires forestiers ;
- les manuels et guides pédagogiques produits à l'issue des formations pourront être capitalisés par d'autres sociétés forestières pour l'amélioration de leurs pratiques en la matière.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- des compétences locales existent pour un grand nombre d'appuis, il n'est pas toujours nécessaire de faire venir des prestataires chers depuis l'étranger.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la certification forestière en elle-même régule de façon fondamentale les pratiques opérationnelles des entreprises, ce qui offre un environnement à la fois favorable aux formations, et contraignant en terme de temps accordé aux apprenants pour prendre part aux formations, ce qui nécessite une certaine flexibilité, autant du concessionnaire que du prestataire ;
- les recommandations en gestes et postures pour prévenir les risques devraient aussi tenir compte de

l'environnement social du pays. Par exemple, proposer des solutions (même très efficaces) qui conduiraient à la réduction des postes de travail peut être contreproductif ;

- le consultant, dont l'essentiel de l'expérience a été acquis dans le secteur de l'aviation, arrive à l'évidence que **la démarche de résolution des problèmes HSE dans l'exploitation forestière est assez spécifique** et différente des autres secteurs d'activité (aviation, pétrole/gaz, bâtiments).

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C084](#)

 [Formation groupées en secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

 [Formation des formateurs internes \(C084\)](#)

 [Guide pédagogique « Secourisme » \(C084\)](#)

 [Guide pédagogique « Lutte incendie » \(C084\)](#)

 [Guide pédagogique « Gestes et postures » \(C084\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT \(C010\)](#)

 [Etude risque accident à CFK/ GWZ \(C025\)](#)

 [Etude risque accident UFA 09-024 \(C025\)](#)

 [Rapport d'achèvement « Lutte contre le VIH dans les entreprises forestières membres du Groupement de la Filière Bois du Cameroun » \(C041\)](#)

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)

 [Elaboration du Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning \(C112\)](#)

 [Mémo sécurité \(C112\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C085	Formation groupée en inventaire d'exploitation			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PALLISCO</a> , <a href="#">WIJMA</a> , <a href="#">ROUGIER</a> , <a href="#">VICWOOD Cameroun</a> , <a href="#">Alpicam</a>	Concessionnaires	<a href="#">FRM</a>	AO restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
65.000	48.500	25 % de l'intervention 0 % des honoraires	06.05.2015	9 mois	9 mois

**Commentaires**

Les prestations seront délivrées à la carte en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise et du nombre de personnes à former au niveau des différents chantiers d'exploitation des principaux bénéficiaires.

Trois prestataires potentiels ont répondu à l'AO national (apparu le 6 octobre 2014 dans le Cameroun Tribune) concernant la livraison de formations en inventaire d'exploitation auprès de 5 concessionnaires forestiers : FRMi, GTG et TFM. FRMi a remporté l'offre et a signé le contrat d'un montant de 48.500 € en mai 2015.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>C2.5 :</b> L'Organisation doit démontrer que les travailleurs ont été formés à leur mission et sont suffisamment encadrés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement et en toute sécurité le document de gestion et toutes les activités de gestion.
Mots clés
Layonnage, parcelles, blocs, essence objectifs, semenciers, DMA, Inventaire d'exploitation, botanique, GPS, Boussole, Clisimètre), plan annuel d'opération (PAO)
Résumé de l'intervention
L'inventaire d'exploitation est à la base de la traçabilité des sociétés forestières, régulièrement contrôlée lors des audits de contrôle annuel des certificats de légalités (OLB, VLC) et de gestion durable FSC. C'est aussi le point de départ du suivi de l'exploitation dans le cadre de la délivrance des autorisations FLEGT. De ce fait, l'opération d'inventaire d'exploitation doit toujours être parfaitement maîtrisée, par du personnel compétent, et réalisée en conformité aux normes en vigueur. Pour les entreprises certifiées FSC, cette opération doit aussi pouvoir répondre aux critères référents du référentiel.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Au Cameroun, 5 groupes d'entreprises forestières sont certifiées (légalité et/ou gestion durable) : Alpicam (Alpicam, Grumcam), Pallisco CIFM, Rougier (SFID, Cambois, Lorema, Mpacko), Vicwood (CFC, SEBC) et Wijma (CFK, CAFECO, CFK ex-MMG, CFK ex-SCIEB). Le projet de formation en inventaire d'exploitation, soutenu par le PPECF, s'adresse à ces 5 groupes d'entreprises. Dans ce cadre, chacune de ces 5 groupes d'entreprises a bénéficié d'un appui personnalisé, axé autour de modules préétablis. La formation a été articulée en 1 phase théorique, et 1 phase pratique sur les sites retenus par les entreprises.

La prestation prévoyait 5 sessions théoriques (une pour chacun des 5 groupes d'entreprises) de 2 jours et 15 sessions pratiques de 1 semaine. Au final, 4 sessions théoriques et 15 sessions pratiques ont été délivrées entre août 2015 et février 2016, la société Pallisco n'ayant pas souhaité bénéficier de la session théorique.

#### Commentaires

La société Pallisco n'a pas souhaité bénéficier de la session théorique.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- 4 sessions théoriques et 15 sessions pratiques ont été délivrées entre août 2015 et février 2016 ;
- 5 groupes d'entreprise (12 sociétés) ont bénéficié des formations en inventaire d'exploitation ;
- les 4 sessions théoriques ont été dispensées, sur Douala et Kribi, à 12 participants de 12 sociétés ;
- les 8 sessions pratiques portant sur la botanique forestière (8 sessions) ont été dispensées à 171 participants de 12 sociétés ;
- les 7 sessions pratiques portant sur l'Optimisation des techniques d'inventaire (7 sessions) ont réuni 223 participants de 10 sociétés ;
- un rapport a été rédigé pour chacune des sessions et envoyé aux entreprises concernées ;
- 3 modules de formation ont été élaborés :
  - ✓ Module 1 : Implications des nouvelles exigences nationales et internationales (FLEGT, certification volontaire) dans la mise en œuvre des inventaires d'exploitation ;
  - ✓ Module 2 : Inventaire d'exploitation, traçabilité et EFIR ;
  - ✓ Module 3 : Le PAO, un outil opérationnel de planification,
- l'élaboration du Manuel Technique Opérationnel de l'Inventaire d'Exploitation.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Amélioration de la précision lors des travaux d'inventaire, base de la traçabilité des grumes, suivant les critères de certification de légalité, de gestion durable et des APV/FLEGT ;

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Le manuel technique de l'inventaire d'exploitation peut être utilisé par d'autres concessionnaires.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Système de formation à reproduire pour les autres concessionnaires qui n'ont pas bénéficié d'une telle formation en phase I.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- le dépouillement des offres devrait se faire par des personnes qui maîtrisent le sujet, il n'est pas normal que les notations entre deux évaluateurs diffèrent de 20 points pour un même prestataire. Comme il y avait 5 groupes bénéficiaires, il aurait été correct de faire participer un représentant de chaque société au dépouillement de l'offre. **Dès que 3 bénéficiaires indépendants bénéficient d'un même appui attribué par AO, il faudrait imposer que chaque bénéficiaire envoie un représentant qualifié comme évaluateur durant le dépouillement.** Dans ce cas, un membre de la CdG fonctionnerait comme président de la commission d'évaluation sans droit de vote.
- une pondération de 80% technique/20% financier laisse peu de chances aux structures nationales d'emporter un marché sur AO. Toutefois l'AO national a obligé FRM à présenter des experts nationaux qualifiés à des prix nettement inférieurs (3x) à ce qu'il proposerait en gré à gré pour un expert international (voir contrat C110 pour une tâche similaire (inventaire d'aménagement)). **Cette pratique de lancer des AO pour des formations qui incombent en réalité aux concessionnaires (formations récurrentes) devra être systématisée en phase II et combinée à une contribution financière des bénéficiaires de minimum 25% aux honoraires des prestataires.**
- bien que des formations groupées soient nécessaires pour certaines thématiques, il faut **un diagnostic préalable pour adapter la formation aux besoins de chaque concessionnaire**, car ils ne se situent pas tous au même niveau.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C085](#)

 [Rapport final C085](#)

 [L'inventaire d'exploitation, traçabilité et EFIR \(C085\)](#)

 [Implications des nouvelles exigences nationales et internationales dans la mise en œuvre des inventaires d'exploitation au Cameroun \(C085\)](#)

 [Le plan annuel d'opération \(PAO\), un outil opérationnel de planification \(C085\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Formation en audit forestier suivant référentiel FSC au Cameroun et en RDC \(C005\)](#)

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT \(C010\)](#)

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)

 [Formation en cartographie CIB/OLAM \(C030\)](#)

 [Formation à l'usage du GPS et au logiciel Quantum GIS \(C032\)](#)

 [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)

 [Formation en audit forestier suivant les référentiels FSC et OLB en République du Congo \(C077\)](#)

 [Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

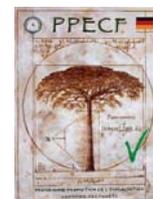
 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Complément de formation des équipes & procédures de cadrage et de suivi \(2<sup>ème</sup> mission C110\)](#)

 [Formation à la planification des chantiers suivant EFIR \(TdR C115\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C086	Formations Groupées en Cartographie sociale participative			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">PALLISCO</a> , <a href="#">WIJMA</a> , <a href="#">ROUGIER</a> , <a href="#">VICWOOD Cameroun</a> , <a href="#">Alpicam</a>	Concessionnaires	<a href="#">NT &amp; C</a>	AO Restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
65.980	26.415	15% de l'intervention	03.06.2015	12 mois	16 mois

**Commentaires**

Deux prestataires potentiels ont répondu à l'AO (apparu le 6 octobre 2014 dans le Cameroun Tribune) concernant la livraison de formations en « cartographie sociale et participative » auprès de concessionnaires forestiers : CEFOPROME et NT&C. NT&C a gagné l'offre et a signé le contrat d'un montant de 55.775 € en avril 2015.

Les contributions du PPECF prévoyaient les honoraires des deux formateurs sur site industriel à raison de 500 € x 2p x 30 sessions = 30.000€ (45% du budget global), la production des manuels techniques (7%); la logistique (14%), les kits de formation (16%) et les frais de gestion (3%).

L'hébergement et restauration de formateurs sur site forestiers étant pris en charge par les concessionnaires (15%).

Toutefois, dû à la déclinaison de certains concessionnaires qui estimaient que leur niveau actuel ne peut pas être augmenté de manière significative par la formation proposée, le contrat a dû être revu au pro rata des sessions effectivement réalisées.

**Principes et critères du référentiel FSC**

**C2.5 :** L'Organisation doit démontrer que les travailleurs ont été formés à leur mission et sont suffisamment encadrés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement et en toute sécurité le document de gestion et toutes les activités de gestion.

**C4.1 :** L'Organisation doit identifier les communautés locales existant au sein de l'Unité de Gestion et celles qui sont concernées par les activités de gestion. L'Organisation doit ensuite, par le biais d'une concertation avec ces communautés locales, déterminer leurs droits fonciers, leurs droits d'accès et d'usage des ressources forestières et services écosystémiques, leurs droits coutumiers, et leurs droits et obligations définis par la loi, qui s'appliquent au sein de l'Unité de Gestion.

**C4.5 :** L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit prendre des mesures pour identifier, éviter et atténuer les impacts négatifs importants, à la fois sociaux, environnementaux et économiques, que peuvent avoir ses activités de gestion sur les communautés concernées. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle et à l'intensité de ses activités, aux risques et aux

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

impacts négatifs qu'elles engendrent.

**C4.7 :** L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit identifier les sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle, et sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers. Ces sites doivent être reconnus par l'Organisation et leur gestion et/ou leur protection doivent être définies au terme d'un processus de concertation avec ces communautés locales.

**C4.8 :** L'Organisation doit soutenir le droit des communautés locales à protéger et utiliser leur savoir traditionnel et doit offrir une compensation aux communautés locales pour l'usage ce savoir et de leur propriété intellectuelle. Conformément au critère 3.3, un accord contraignant doit être conclu entre l'Organisation et les communautés

#### Mots clés

Consentement Libre Informé et Préalable, CLIP, droit des communautés locales, droits coutumiers, certification forestière, Cameroun

#### Résumé de l'intervention

Dans leur politique sociale en faveur de communautés, les concessionnaires forestiers engagés dans le processus de gestion durable et de certification forestières doivent concilier les activités forestières et la préservation des droits, des usages et des savoir-faire traditionnels, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Pour ce faire, au-delà des prescriptions des cahiers des charges, les entreprises mettent en œuvre des financements dédiés aux micro-projets en faveur du développement communautaire, conformément au principe 4.4 du FSC, qui recommande une contribution des concessionnaires forestiers au développement économique et social des populations en fonction de la taille et l'échelle de l'impact de leurs activités.

La présente intervention, conduite entre juin 2015 et novembre 2016 par le consultant NT&C a permis de réaliser, huit sessions (sur 30 prévues) de formations groupées en « Consultation des communautés et cartographie sociale participative » auprès de 5 concessionnaires forestiers certifiés du Cameroun, dont 3 chez WIJMA ( Eyumojock, Ma'an et Song-Mbong), 1 chez PALLISCO (Douala), 1 chez SFID (Mbang), 2 chez Vicwood-Cameroun (Lokomo et Ngola) et 1 chez ALPICAM (Eséka), soit au total 130 personnes formées.

#### Commentaires

Toutes les séances de formation programmées n'ont pas été réalisées à cause des reports demandés par les entreprises qui ne sont jamais revenus à la reprogrammation malgré les relances du prestataire.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport final d'intervention ;
- comme résultat, huit sessions de formations réalisées chez 05 concessionnaires certifiés du Cameroun, pour environ 130 personnes formées.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis aux 05 entreprises bénéficiaires de mieux satisfaire aux exigences du principe 4 du FSC, en intégrant dans leur pratiques les techniques et méthodes adéquates de cartographie participative ;
- elle contribuera entre autres à une meilleure prise en compte des besoins des communautés riveraine, et à optimiser leur participation à la gestion/exploitation durable des ressources forestières.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- plusieurs concessionnaires forestiers certifiés FSC-FM ont été impliqués à cette formation, et les 130 personnes ainsi formés (Membres de diverses organisations, travailleurs et communautés riveraines) contribueront à optimiser la participation des uns et des autres à la gestion durable des UFA correspondantes, et à mieux préparer les concessionnaires aux audits annuels de surveillance pour ce volet social.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les leçons tirées de la mise en œuvre de cette intervention serviront de base pour conceptualiser plus judicieusement de telles interventions mutualisées à l'avenir.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la certification forestière en elle-même régule de façon fondamentale les pratiques opérationnelles des entreprises, ce qui offre un environnement à la fois favorable aux formations, et contraignant en terme de temps accordé aux apprenants pour prendre part aux formations, ce qui nécessite une certaine flexibilité, autant du concessionnaire que du prestataire ;
- certaines entreprises ont clairement décliné leur participation à cette intervention, estimant leur niveau avancé par rapport au contenu proposé pour les formations, d'où **la nécessité à l'avenir de bien calibrer ensemble avec les bénéficiaires, le contenu et la mise en œuvre des formations mutualisées suivant le niveau des sociétés visées ;**
- comme pour les séances de cinéma numérique ambulant, il s'agit ici d'une activité (sociale externe) qui n'est pas essentielle pour la production (contrairement p.e. à la formation en inventaire d'exploitation), leur mise en œuvre gêne d'avantage (mise à disposition de personnel pour une action non productive) et la plus-value doit être plus importante avant de s'y engager vraiment. **Quatre options ou une combinaison de plusieurs sont possibles en phase**

Il si de telles demandes de formations sociales reviennent: 1) arrêter cette formule de formations mutualisées et revenir sur des appuis individuels à la carte ; 2) impliquer financièrement les bénéficiaires pour décourager les entreprises qui ne sont pas convaincues ; 3) fortement augmenter la qualité des formations comme cela a été le cas chez IFO (voir C069) au risque de décourager les entreprises les moins avancées ; 4) conditionnaliser d'autres appuis à la réalisation effective d'appuis sociaux.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C086](#)

 [Rapport « Formation groupées en cartographie participative » \(C086\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT \(C010\)](#)

 [Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)

 [Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang \(C028 et C031\)](#)

 [Formation en cartographie CIB/OLAM \(C030\)](#)

 [Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) \(C040\)](#)

 [Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon \(C046\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Renforcement des capacités des organes de concertation \(CPF\) et CSPA autour des UFA 00-003 et 09-025 \(C092\)](#)

 [Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 \(C093\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C087	Audits à blanc des concessions de Rougier Gabon suivant le Standard du système de certification PAFC Gabon			Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Rougier Gabon</a>	Concessionnaire	<a href="#">PEFC Genève</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
67.116	39.112	42 % de l'intervention	03.06.2015	5 mois	2 mois

**Commentaires**

La contribution du PPECF (58%) a permis d'assurer de financer les honoraires de 03 consultant-auditeurs (29.750€) ainsi que les vols internationaux et régionaux des consultants (9.362 €). La contribution de PEFC International (23%) a permis d'assurer la participation et le rapportage d'observateurs PEFC à savoir : un représentant PEFC International et la Présidente de PAFC Gabon (8.000€ + 7.000€) ainsi que le Vol international du représentant PEFC-Genève (504€). Rougier quant à lui (19%), a assuré la logistique/transport et l'hébergement sur site forestier (5000€ + 7.500€)

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**

Non Applicable

**Mots clés**

Certification PAFC, Audit à blanc, référentiel PAFC, Gabon, Suivi-évaluation, standard national, PEFC

**Résumé de l'intervention**

Depuis 2010, PEFC a engagé un travail de développement de la certification forestière PAFC/PEFC dans le Bassin du Congo afin d'accroître ses activités dans la sous-région, notamment au Gabon, au Cameroun, et récemment au Congo. PEFC a, entre autres, promu le développement d'un guide d'audit avec vérificateurs des sous-indicateurs du standard de gestion forestière de PAFC Gabon. La présente intervention, soutenue par le PPECF, a porté sur l'évaluation dudit référentiel PAFC Gabon, parallèlement à la réalisation d'un audit à blanc entre avril et juillet 2015, selon le standard de gestion durable des forêts de PAFC Gabon, dans des concessions forestières de la société Rougier Gabon.

L'audit a consisté en une analyse des écarts de la gestion forestière actuellement mise en œuvre par Rougier

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Gabon par rapport aux exigences et normes de certification du PAFC Gabon. Ceci a nécessité la mobilisation d'une équipe d'auditeurs chevronnés, constituée de Mme. Caroline DUHESME (Ingénieur ESB, consultant international en certification, légalité forestière et traçabilité, Responsable d'audit qualifié Gestion Forestière) Responsable d'audit; de M. Nicolas PERTHUISOT (Ingénieur Civil du Génie Rural des Eaux et Forêts, Expert forestier et consultant international en gestion forestière, responsable d'audit qualifié Gestion Forestière, Formateur en certification) et de M. Patrice BIGOMBE LOGO (Enseignant-chercheur au Groupe de recherches administratives, politiques et sociales de l'Université de Yaoundé II, consultant indépendant, Expert en politique et gouvernance forestière, sociologue, auditeur qualifié Gestion Forestière).

En somme, la réalisation de l'audit a permis de relever les principaux atouts dont dispose Rougier Gabon pour répondre aux exigences de la certification PAFC Gabon. Toutefois, un certain nombre de non conformités (12 NC) et d'observations (18) ont été relevées sur les pratiques de gestion actuelle chez Rougier Gabon au regard des exigences du Standard PAFC Gabon. Enfin, la mission a permis de démontrer la bonne qualité du référentiel en termes de couverture des thèmes principaux, d'organisation, de lisibilité et de compréhension des indicateurs et sous indicateurs.

#### Commentaires

Deux observateurs ont été mobilisés par PEFC International comme observateurs de la mission d'audit, notamment M. Remi SOURNIA (Représentant du PEFC International) et Mme. Rose ONDO (Présidente de PAFC Gabon).

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport de mission portant « Evaluation du référentiel PAFC GABON » ;
- un rapport d'audit initial à blanc de Rougier Gabon suivant le standard PAFC Gabon.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- le rapport d'audit présente clairement les atouts, mais aussi la situation des écarts de l'entreprise Rougier Gabon par rapport au Référentiel PAFC Gabon ;
- cet audit à blanc a ainsi permis de situer le concessionnaire sur ses chances réelles de réussite à la certification suivant le standard PAFC Gabon.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Les résultats issus de cet audit à blanc pourraient être utiles aux autres sociétés certifiées du Gabon dans leur marche vers une éventuelle double certification FSC/PAFC, toutefois le rapport d'audit est confidentiel.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le concessionnaire pourrait être éligible à d'autres financements des partenaires techniques et financiers pour la consolidation du système de certification PAFC Gabon, notamment en terme d'études/formations techniques visant à lever les non conformités et observations dénotées ;
- l'intervention a permis aux PEFC International d'apprécier la qualité et l'opérationnalité du Standard PAFC Gabon dans la perspective de la capitalisation dans d'autres pays, voire le développement d'un Référentiel sous régional PEFC bassin du Congo ;
- le PAFC est considérée comme une réelle opportunité à saisir, en terme de développement de standard alternatif/complémentaire au FSC/OLB/VLC. La présente intervention permet d'en apprécier les risques notamment pour des partenaires financiers/techniques, qui appuieraient le concessionnaire.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la mission a permis de démontrer la bonne qualité du référentiel en termes de couverture des thèmes principaux, d'organisation, de lisibilité et de compréhension des indicateurs et sous indicateurs ;
- **PAFC Gabon apparaît comme un référentiel de certification forestière relativement exigeant ;**
- **des pistes d'améliorations** ont été identifiés, et **peuvent être capitalisées** à long terme dans un processus de révision du standard, et à plus court terme et de façon plus opérationnelle **dans un document de type « guide d'interprétation » à l'intention des auditeurs PAFC** (pour une meilleure auditabilité) mais également à l'intention des entreprises (pour une meilleure compréhension des exigences et des actions à mettre en œuvre pour y répondre) ;
- l'intervention démontre une fois de plus l'importance de la réalisation préalable des audits à blanc indépendants chez des concessionnaires candidats à la certification forestière privée (vérifiée tierce partie), qui donne une vue d'ensemble sur les écarts vis-à-vis des exigences du standard visé, et sur les efforts à consentir ;
- **il est à noter que les concessions Rougier-Gabon, malgré une certification FSC (standard considéré trop exigeant par les entreprises) présente encore 12 NC selon le standard PAFC-Gabon.** En phase II il est **nécessaire de faire une comparaison des critères OLB/VLC, PAFC-Gabon et ceux du FSC-Gabon pour identifier les différences en termes d'exigences entre les standards et d'en informer ouvertement les concessionnaires.** Actuellement, il est présumé que l'obtention d'un certificat PAFC est moins chère et moins contraignante qu'un certificat FSC-FM. **Avant que les entreprises se lancent dans l'obtention du certificat PAFC, elles devraient être objectivement informées** des avantages et désavantages en termes financiers et efforts à consentir comparés à ceux pour l'obtention d'un certificat de légalité ou FSC-FM.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C087](#)

 [Rapport d'évaluation du référentiel PAFC Gabon](#)

 Rapport final d'audit à blanc chez Rougier Gabon, suivant le référentiel PAFC Gabon (*Rapport non publié pour besoins de confidentialité*).

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Audit à blanc FSC FM à CAFECO-WIJMA \(C004\)](#)

 [Rapport final Audit à Blanc chez BSO suivant le référentiel OLB \(C016\)](#)

 [Formation en audit forestier suivant référentiel FSC au Cameroun et en RDC \(C005\)](#)

 [Formation en audit forestier suivant référentiel FSC en République du Congo \(C077\)](#)

 [Appui au BNCF en RDC \(C019\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C088	Etude de faisabilité du concept Web-TV comme e-PFNL : Cas de la CFAD Ogooué-Ivindo chez Rougier Gabon			France, Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Rougier Gabon</a>	Concessionnaire	<a href="#">Stratemark</a> , <a href="#">ECOM-EPUB</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
40.500	40.500	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	14.09.2015	6 mois	15 mois

**Commentaires**

Le financement PPECF a concerné : l'enquête quantitative € 11.000, consultant marketing 1.000€/j x 10j =10.000 €, Consultant crowdfunding (Optimus) + conseil juridique 1.000 € x5 j = 5.000 €, expertise technique 6j + billet d'avion = 8.000 €, dépenses non-spécifiées 6.500€ soit au total 40.500€

Le WCS, signataire du contrat C089, est spécialiste de la gestion de la faune. N'ayant pas d'expérience en matière de marketing il a dû rechercher des partenaires pour réaliser une étude de faisabilité du concept web-TV (diffusant en continu, des images des animaux fréquentant le baï de Dji-Dji). N'ayant pas réussi à trouver ce partenaires, la cellule de gestion a décidé de retirer ce résultat du contrat d'exécution de WCS et l'a attribué au consortium ECOMEPUB et STRATEMARK par le biais d'un contrat séparé (C088).

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**

**Principe 5 :** L'Organisation doit gérer efficacement les divers produits et services de l'Unité de Gestion afin de préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et sociaux.

**C6.3 :** L'Organisation doit identifier et mettre en œuvre des actions efficaces pour prévenir les impacts négatifs des activités de gestion sur les valeurs environnementales et pour limiter et corriger ceux qui se produisent, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque de ces impacts.

**C6.4 :** L'Organisation doit protéger les espèces rares et menacées et leurs habitats dans l'Unité de Gestion, grâce à des zones de conservation, des aires de protection, à la connectivité entre les espaces forestiers et/ou (lorsque cela est nécessaire) grâce à d'autres mesures directes permettant d'assurer leur survie et leur pérennité. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle, à l'intensité des activités de gestion et aux risques qu'elles engendrent,

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

ainsi qu'au statut de conservation et aux exigences écologiques des espèces rares et menacées. L'Organisation doit prendre en compte la distribution géographique et les exigences écologiques des espèces rares et menacées au-delà des limites de l'Unité de Gestion, lorsqu'elle détermine les mesures qui doivent être prises à l'intérieur de l'Unité de Gestion.

**Principe 9** : Haute valeurs de conservation

#### Mots clés

étude faisabilité, vidéo-surveillance, HVC, Web TV, Baï de Dji-Dji, Gabon

#### Résumé de l'intervention

La zone ciblée par ce projet est le baï de Dji-Dji dans la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) de l'Ogooué-Ivindo, d'une superficie de 282.030ha, gérée et exploitée par Rougier Gabon. La gestion de la CFAD Ogooué-Ivindo, ainsi que toutes les autres gérées par Rougier-Gabon, est certifiée FSC depuis 2008.

Le Groupe Rougier soucieux de procurer d'autres revenus aux concessions forestières certifiées FSC-FM a accepté de tester sur le baï de Dji-Dji une nouvelle approche proposée par la Cellule de gestion du PPECF : tester le web TV des baï des concessions forestières, avec l'appui de Stratémark (communication, marketing, objet du présent contrat) et du WCS (aspect potentiel faune, installation de la vidéo surveillance et transfert des images, objet du contrat C089).

Ce nouveau PFNL que l'on pourrait qualifier de e-PFNL, dans la mesure où il recourt à internet pour le valoriser se base sur l'hypothèse suivante : il existe un public intéressé pour accéder 24h/24h à un point d'observation remarquable, tel qu'un baï fréquenté quasi quotidiennement par de la grande faune (éléphants, gorilles, buffles, etc.). Ces « followers » pourraient donc être la source d'un crowdfunding au bénéfice des concessionnaires, auxquels serait reversé un revenu substantiel du droit à l'image des animaux qu'ils protègent avec beaucoup de difficultés. Ainsi, si une alternative à la vision protéinique de cette grande faune pouvait émerger, on peut penser que s'installerait progressivement un contre-usage de la faune, inscrit dans un processus vertueux de protection de la biodiversité dans lequel populations riveraines, concessionnaires et mêmes les services déconcentrés de l'Etat pourraient tirer des revenus financiers.

Alors que le service Web-TV présenterait très probablement les avantages suivants :

- offrir dans le monde entier la possibilité d'observer, avec une qualité d'image remarquable, en temps réel et en continu, sans intervention humaine, la vie des animaux en totale liberté ;
- permettre au public, notamment aux plus jeunes, de découvrir et de s'attacher au quotidien à des groupes d'animaux, de sélectionner leurs sites d'observation et ses plans ;
- de mieux connaître les habitudes des animaux, anticiper les risques et les menaces, notamment le braconnage ;
- afficher l'engagement des pouvoirs publics africains et des exploitants forestiers dans la préservation de la forêt tropicale et de la faune ;
- dégager des ressources financières pour lutter contre le braconnage et offrir des alternatives alimentaires aux populations locales ;
- véhiculer une nouvelle image des entreprises forestières en leur permettant de communiquer sur leur savoir-faire et leur responsabilité écologique et sociale ;
- ce projet, qui se situe en prolongement de « l'Étude marketing en faveur de la promotion des produits bois africains certifiés (C051) » réalisée par le consortium, constituerait une première illustration du repositionnement qualitatif et écoresponsable de la filière ;

il y a lieu de réaliser une étude de faisabilité approfondie pour **vérifier si le projet est économiquement viable**.

Pour y parvenir le Consortium Stratémark ECOM-EPUB a porté ses investigations sur :

- les **médiatiques** (Solution technique la plus appropriée, services, fonctionnalités, ergonomie, plan de lancement du média, animations, actions promotionnelles) ;
- le **marketing** (Enquête quantitative auprès du public, perception du projet, pistes d'optimisation, intentions et conditions d'adhésion) ;
- les **aspects financiers** (Hypothèses de coût de mise en place et de fonctionnement, Modèle économique : abonnement, mécénat, recettes complémentaires) ;
- les **aspects juridiques** (Parties prenantes dans le portage et la gouvernance de l'opération).

Recommandations de l'étude :

- le média à privilégier est certainement un web-TV (l'option chaîne TV a été abandonnée pour des raisons juridiques) ;
- des images en direct de plusieurs BAÏS, avec plusieurs plans par BAÏ, best off de la semaine, ... ;
- une simple diffusion des images n'est pas suffisante, il faut :
  - ✓ Créer des contenus pour le web à partir de la matière première à disposition ;
  - ✓ Construire un écosystème digital solide pour diffuser les contenus ;
  - ✓ Faire connaître le dispositif digital et promouvoir les contenus créés ;

- ceci nécessite : 1) la mise en place d'une régie vidéo permettant la réalisation en direct ; 2) créer une plateforme interactive sur le web (contenu vidéo, contenu pédagogique, liens et interactions avec médias sociaux, parrainage d'animaux, jeux-concours, ...) ; 3) gestion des réseaux sociaux (créer des lignes éditoriales autour de thèmes précis, créer les liens avec les différentes plateformes, utiliser des événements pour animer les discussions, ...), 4) marquer les esprits par des événements, 5) créer des web séries, ... ;
- utiliser les techniques pour accroître les audiences (paid media, cibler et fidéliser de nouveaux followers, ...) ;
- vendre des espaces publicitaires, placer des vidéos chez YouTube pour attirer plus de followers, ... ;
- utiliser les canaux des partenaires pour se faire connaître ;
- Identifier les principaux influenceurs dans les thématiques préemptées et s'appuyer sur ces acteurs pour accroître la visibilité du projet ;

▪ Budget estimatif pour la création du site web (Les coûts liés à l'hébergement et à la consommation data streaming dépendent de l'audience du site) :

✓ Conception fonctionnelle (UX/UI)	8-12 k€
✓ Création graphique	10-20 k€
✓ Développement	40-60 k€
✓ Hébergement (annuel)	20-30 k€
✓ Infrastructure streaming	30-60 k€
✓ Consommation data streaming	xx k€
Total	120-200 k€

Ce budget ne prend pas en compte la création ou le montage de films ni les budgets pour les social media:

Montage d'une vidéo (source web TV) :	2-5 k€
Réalisation reportage (2-5 min) en Afrique:	20-25 k€
Animation des comptes Facebook et Twitter (1an à 1j/sem)	30 k€
Influencer (identification et recommandations activations)	5 k€
Paid media (dépend des options choisies)	xx k€

Le consortium a réalisé une enquête en ligne du 20 au 26 mai 2016 auprès de 641 personnes (204 en France, 230 en Grande-Bretagne et 207 en Allemagne) de 18 à 65 ans pour évaluer si le projet a des chances de réussite du point de vue approche. Par le biais de questionnaires il a été possible de constater entre autres :

- dans tous les pays, l'intérêt pour la vie animale est élevé. Plus de 80% des personnes regardent régulièrement ou de temps en temps des émissions animalières à la télévision essentiellement, et plus rarement sur Internet ;
- autour de 90% des personnes sont préoccupées par le braconnage et la déforestation en Afrique ;
- l'idée d'une WEB TV en direct pour voir et surveiller les animaux d'Afrique plait à plus de 80% des répondants ;
- près de 4 personnes sur 10 seraient prêtes à aider au financement de cette TV animalière, essentiellement au travers de dons ponctuels ;
- dans tous les cas le site devra faire preuve de crédibilité et de transparence pour générer des recettes sur la base du volontariat ;
- les grandes fonctions les plus intéressantes seraient :
  - ✓ des reportages sur la lutte contre le braconnage (89%)
  - ✓ des vidéos pédagogiques sur la faune et la flore (87%)
  - ✓ la possibilité de choisir ses images, ses angles de vue, les horaires des vidéos (80%)
  - ✓ des best-of des meilleures vidéos (80%)
- les fonctions liées aux réseaux sociaux (partage d'images, avatar d'écogarde, wiki) sont jugées intéressantes, mais moins fortement que les fonctions de base qui concernent la surveillance des animaux ;
- le principe de gestion durable des forêts tropicales est encore loin d'être connu par la population, seulement 30% le connaissent. Mais son principe de développement responsable est convaincant pour 71% des répondants. Les labels FSC et PEFC restent méconnus (27% seulement les connaissent). Seuls 12 % déclarent avoir déjà acheté des bois tropicaux.
- Les auteurs estiment que les résultats sont encourageants pour la mise en œuvre de ce projet de WEB TV. De plus le lien de cause à effet avec la possibilité de déclencher des achats de bois tropicaux certifiés est envisageable à ce stade.

#### Commentaires

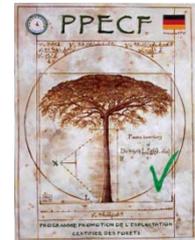
L'étude de faisabilité du web tv montre que ce projet n'est pas réalisable sans l'appui d'un bailleur de fonds. Ce qui pose le problème de sa pérennité et de l'atteinte de son objectif primaire.

<p><b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un rapport (qui est plutôt un brainstorming) est disponible avec un concept de web TV proposé par les spécialistes des multimédias ;</li> <li>▪ une enquête auprès de 641 européens a été menée par Stratémark et donne des indications sur le comportement et désidérata des internautes vis-à-vis du projet de web-TV. Ce comportement est nettement plus conservatif que l'approche du consortium en la matière ;</li> <li>▪ il existe certainement un marché de followers auprès des internautes, pour soutenir un modèle économique fondé sur des partenariats de référence, de la vente d'espaces publicitaires et des contributions volontaires d'internautes acquis à la cause de la protection des forêts du bassin du Congo.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ utilité limitée pour Rougier Gabon qui est avant tout intéressé dans la viabilité du projet et combien de bénéfices il pourra effectivement dégager qui pourront être investis dans la LAB et les alternatives alimentaires en faveur des populations locales.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les seuls qui en profitent réellement sont les prestataires de service / gestionnaires de plateformes. Ils ne prennent aucun risque, ils n'exécutent seulement un travail que s'ils sont payés.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les partenaires techniques et financiers recherchent des projets novateurs qui peuvent encourager le public à participer à la conservation de la faune sauvage et limiter le braconnage, toutefois il est aussi important d'être informé des limites et contraintes de ces projets avant d'y investir du temps et de l'argent.</li> </ul>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'étude <b>passé à côté de son objectif principal (faisabilité économique)</b>, car elle ne peut pas prouver qu'une WEB-TV animalière puisse effectivement générer des revenus pour financer la conservation des baïs faisant partis du réseau équipé de caméras et offrir des alternatives alimentaires aux populations locales ;</li> <li>▪ l'étude se limite à lancer des idées, va assez loin dans la budgétisation pour la mise en œuvre de ces pistes mais <b>ne chiffre pas les revenus potentiels (ne mentionne pas d'estimations du nombre de followers, et donc de l'importance de leur participation financière globale, les entrées potentielles à partir de la vente d'espaces publicitaires etc) et ne s'exprime pas du tout sur la viabilité d'un tel projet ;</b></li> <li>▪ <b>dans les coûts du concept ne sont pas considérés les coûts d'installation des caméras dans les baïs et l'abonnement internet pour transférer les images/vidéos par satellite.</b> Ce coût est estimé (voir C089) à 50 k€ par installation et 22 k€ par abonnement internet et par an. Si on considère par exemple 5 baïs et 3 à 4 caméras par baïs pour obtenir différent angles de vision, on atteindra vite à 1Mio€ pour l'installation initiale et 100 k€/an voire plus (s'il faut plusieurs abonnement par baïs) pour la transmission des images ;</li> <li>▪ l'étude de faisabilité ne parle pas non plus d'un <b>niveau de saturation</b> (combien de baïs pourraient raisonnablement être considérées dans ce projet sans lasser les internautes) ; la répartition des bénéfices (entre baïs riches et moins riches puis que faire avec les baïs moins riches que les internautes ne visitent même plus ?), combien de publicité est accepté durant la visualisation par les spectateurs qui ont également le choix de visualiser sur un grand écran télé des documentaires de NationalGeographics à haute résolution sans publicité ? ;</li> <li>▪ <b>les coûts de gestion (Europe) ne sont pas précisés</b> : qui gère le flux d'images de 20 caméras ? qui coupe les « best off » ? combien de vidéos doivent être montées ? ;</li> <li>▪ que ce soit pour les prestations auprès de bénéficiaires ou pour une étude de faisabilité : <b>soit on applique la grille tarifaire du PPECF (maximum 650€/j), soit on passe par un appel d'offre ouvert mais passer un contrat en gré à gré au tarif de 1.000€/j</b> sous le prétexte que ce prestataire avait dans sa dernière offre pour un autre sujet demandé 1.000€/j, <b>est en contradiction avec le manuel de procédures.</b> Il y a également une différence entre un brainstorming ressemblant à un powerpoint et un rapport comme demandé dans les contrats PPECF. <b>La Cellule de Gestion doit veiller à ce que les prestataires respectent mieux les exigences des contrats.</b> Pour une prestation de 40.000€, on peut demander plus de qualité et de finition ;</li> <li>▪ <b>il est donc recommandé de ne plus développer d'avantage le concept du web-TV en phase II et de mieux respecter le manuel de procédure.</b> Si des entreprises forestières sont toujours intéressées, elles pourront s'adresser à des investisseurs privés.</li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">TdR C088_C089</a></p> <p> Etude de faisabilité concept web-TV (C088), <b>document non posté sur le site web du PPECF</b></p>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Boite à outils gestion faune (C013)</a></p> <p> <a href="#">Renforcement des capacités gestion faune (C013)</a></p> <p> <a href="#">Légalité et certification des entreprises forestières asiatiques du Bassin du Congo (C044)</a></p>

-  [Les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques \(C044\)](#)
-  [Technologie et lutte anti braconnage \(C049\)](#)
-  [Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale \(C080\)](#)
-  [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Rapport de mission d'appui à l'élaboration d'un Plan de protection de la Faune \(C081\)](#)
-  [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Guide à l'élaboration d'un Plan faune au Gabon \(C081\)](#) les annexes de ce document ne sont pas disponibles sur le site web
-  [Atelier sur l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : leçons apprises, priorités et perspectives \(C081\)](#)
-  [Etude de faisabilité vidéosurveillance \(C089\)](#)
-  [Rapport étude ARTS \(C089\)](#)
-  [Gestion faune dans les concessions de Rougier Gabon – rapport d'avancement N°1 \(C088\\_C089\)](#)
-  [Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C089	Partenariat pour la gestion de la faune dans les concessions FSC de Rougier Gabon : Cas de la CFAD Ogooué-Ivindo			Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Rougier Gabon</a>	Concessionnaire	<a href="#">WCS Gabon (C089)</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
240.360	115.710	18 % de l'intervention 13 % des honoraires	14.09.2015	6 mois	15 mois

**Commentaires**

Financement PPECF : (contrat initial 151.237€): formations (protocole SMART, suivi écologique) 11.877€ ; fournitures informatiques 551 €, matériel pour installation Webcam, photo-pièges, etc 7.780 sur 27.147€ prévu ; Honoraires et per diems 88.774€, logistique et frais de gestion 6.728€. Cependant la crise pré et post-électorale inhérente à l'élection présidentielle du mois d'août 2016 au Gabon a gravement ralenti les activités prévues pour la période de juillet à septembre 2016. Ce contretemps est à l'origine d'un reliquat budgétaire de 35.527 euros qui a été dégagé sur le contrat initial par le PPECF. Les 8.000€ qui avaient été budgétisés pour l'étude de faisabilité du concept web-TV font également partie du reliquat. WCS n'ayant pas trouvé de prestataire qualifié à réaliser cette tâche, c'est finalement la CdG qui a assigné cette tâche à Stratemark à travers un contrat séparé (C088).

Contribution WCS, principalement sous forme d'honoraires de son staff : 80.465€

Contribution Rougier Gabon sous forme de logistique, petit matériel, salaires de quelques membres Rougier dans l'équipe biomonitoring : 44.185€

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**

**C1.4** : L'organisation doit élaborer et mettre en œuvre des mesures, ou doit s'engager avec des organismes de réglementation, de systématiquement protéger l'unité de gestion contre une utilisation non autorisée ou illégale des ressources, règlement et toute autre activité illégale (FSC-STD-60-004 V1-1 EN).

**C2.5** : L'Organisation doit démontrer que les travailleurs ont été formés à leur mission et sont suffisamment encadrés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement et en toute sécurité le document de gestion et toutes les activités de gestion.

**Principe 5** : L'Organisation doit gérer efficacement les divers produits et services de l'Unité de Gestion afin de

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et sociaux.

**C6.3 :** L'Organisation doit identifier et mettre en œuvre des actions efficaces pour prévenir les impacts négatifs des activités de gestion sur les valeurs environnementales et pour limiter et corriger ceux qui se produisent, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque de ces impacts.

**C6.4 :** L'Organisation doit protéger les espèces rares et menacées et leurs habitats dans l'Unité de Gestion, grâce à des zones de conservation, des aires de protection, à la connectivité entre les espaces forestiers et/ou (lorsque cela est nécessaire) grâce à d'autres mesures directes permettant d'assurer leur survie et leur pérennité. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle, à l'intensité des activités de gestion et aux risques qu'elles engendrent, ainsi qu'au statut de conservation et aux exigences écologiques des espèces rares et menacées. L'Organisation doit prendre en compte la distribution géographique et les exigences écologiques des espèces rares et menacées au-delà des limites de l'Unité de Gestion, lorsqu'elle détermine les mesures qui doivent être prises à l'intérieur de l'Unité de Gestion.

**Principe 7 :** L'Organisation doit disposer d'un document de gestion concordant avec ses politiques et ses objectifs, et proportionnel à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent. Le document de gestion doit être mis en œuvre et actualisé à partir des informations issues des activités de suivi, afin de promouvoir une gestion adaptative. Le plan et les procédures associées doivent être suffisants pour guider le personnel, informer les parties prenantes concernées et intéressées et pour justifier les décisions en matière de gestion.

**C8.2 :** L'Organisation doit réaliser un suivi et évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités menées dans l'Unité de Gestion, et les changements dans ses conditions environnementales.

**Principe 9 :** Haute valeurs de conservation

#### Mots clés

Inventaire faunique, suivi, formation, HVC, échantillonnage adaptatif ARTS, logiciel SMART, photo-piège, étude faisabilité vidéo-surveillance, Web tv, Baï de Dji-Dji, Gabon

#### Résumé de l'intervention

La zone ciblée par ce projet est la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) de l'Ogooué-Ivindo, d'une superficie de 282.030ha, gérée et exploitée par Rougier Gabon. La gestion de la CFAD Ogooué-Ivindo, ainsi que toutes les autres gérées par Rougier-Gabon, est certifiée FSC depuis 2008.

Dans le cadre de la certification FSC, les critères liés à la gestion de la faune sont souvent considérés par les sociétés forestières comme difficiles à satisfaire du fait des contraintes de rentabilité économique. De plus, les mesures à prendre afin de satisfaire aux exigences du FSC sont trop génériques et requièrent une définition locale et contextualisée afin de garantir de manière crédible une gestion effective et efficace de la faune. Dans ce contexte, Rougier Gabon et WCS ont initié en 2009 des collaborations destinées à améliorer l'efficacité des systèmes de gestion de la biodiversité qui avaient été mis en place par Rougier Gabon, notamment dans la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) de l'Ogooué-Ivindo, adjacente au Parc National d'Ivindo. Rougier Gabon a renforcé son dispositif de gestion de la faune par la création d'un programme interne de *Faune et Surveillance du Territoire* (FST) pour lequel un responsable FST et 6 personnes ont été recrutés. Rougier Gabon et son partenaire WCS se sont fixé les 5 objectifs suivants pour lesquels l'appui du PPECF avait été demandé, à savoir:

1. mise en place un système de surveillance et de contrôle des activités illégales dans la CFAD Ogooué-Ivindo, adoptant l'approche « SMART » ;
2. évaluation de l'efficacité de la gestion de la faune dans la CFAD de l'Ogooué-Ivindo via un système de suivi des populations animales basé sur les meilleures pratiques internationales et les dernières avancées technologiques ;
3. mise en place et test d'un système vidéosurveillance en direct depuis le Baï de Dji-Dji, dans le cadre d'une évaluation de la faisabilité du concept de WebTV à des fins de pérennisation des financements destinés à la conservation de la faune dans les forêts de production ;
4. élaboration de lignes directrices encadrant la production quinquennale du plan de protection de la faune de la CFAD de l'Ogooué-Ivindo ;
5. conception d'outils de reporting et de suivi du plan de protection et leur mise en place auprès des équipes faunes du groupe Rougier-Gabon.

#### Activités menées :

Pour l'atteinte de l'objectif 1 :

- les 2 agents FST avec leurs 4 collègues des deux autres CFAD de Rougier au Gabon ont été formés sur le protocole SMART du 19 juin au 09 juillet 2016
- les procédures, équipements et bases de données liées à l'outil SMART pour la compilation, l'analyse et la transmission aux autorités compétentes des informations issues de patrouilles de surveillance ont été mises en place
- les données sur les activités illégales sont désormais collectées suivant le protocole SMART. Une fois traitée sur

site, un backup est automatiquement envoyé à la centrale pour objectiver la prise de décision;

- 25 photopièges de type *Bushnell Aggressor* ont été déployés au niveau des zones sensibles (baï de Djidji, pistes principales d'accès aux assiettes annuelles de coupes de la CFAD afin de détecter d'éventuelles activités illicites ;
- *Contrairement à ce qui était prévu dans les TdR de l'appui, les agents de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de l'Ogooué-Ivindo n'ont pas été formés à l'utilisation de l'outil SMART ;*

Pour l'atteinte de l'objectif 2 :

- l'évaluation de l'efficacité des mesures prises dans la CFAD Ogooué-Ivindo de Rougier Gabon s'est faite à travers deux techniques : la technique ARTS et la technique des photopièges, servant de ligne de base pour identifier les espèces sensibles et cartographier leur distribution ainsi que les zones à risque ;
- 89km de recce et 37km de transects linéaires adaptatifs (158 transects) ont été parcourus dans l'AAC3416 en 36 jours de travail effectif sur le terrain ;
- 15 photopièges à déclenchement automatique ont été déployés durant une période de 93 jours à l'intérieur et autour de la FHVC Baï de Djidji. Les photopièges étaient placés de manière systématique selon un dispositif comprenant une grille de 5x3km dans la FHVC espacés d'environ 800-1000m l'un de l'autre aux intersections de la grille. Cette étude avait pour but de produire des données de base sur les populations animales de la FHVC centrée sur le Baï de Djidji en vue de développer un programme de suivi des impacts des activités de Rougier-Gabon sur la grande et moyenne faune de cette FHVC.

Pour l'atteinte de l'objectif 3 :

- le budget ne permettait que l'achat d'une webcam avec un minimum d'équipements annexes (batterie et panneaux solaires) pour effectuer des premiers tests et identifier les problèmes techniques (effectifs et potentiels) avant une éventuelle mise en œuvre de type commercial ;
- la mise en place d'un système de transmission d'image en direct depuis le Baï de Dji-Dji a présenté deux défis techniques majeurs à relever: 1) l'alimentation en énergie électrique d'un système de vidéosurveillance fonctionnant 24h/24 et 7j/7 dans un milieu forestier humide, et 2) l'accès à une connexion internet fiable pour transmettre un flux important d'images en live ; le tout dans un site considéré comme HVC devant maintenir son attrait pour la faune pendant et après l'intervention ;
- l'équipe a essayé en vain de se procurer un accumulateur au gel en état de marche, matériel relativement difficile à trouver au Gabon. L'alimentation électrique par énergie solaire du dispositif n'a donc pas été possible dans un premier temps et les premiers essais se sont effectués au moyen de piles 6V placés en série. Cette alimentation n'a pas été concluante par défaut d'énergie. Les offres d'équipement solaires hors du Gabon notamment celle de Meagle Service Congo, nécessitait un budget supplémentaire d'environ 28.000 euros pour l'achat, l'acheminement et l'installation du matériel sur site ;
- l'étude de fréquentation animale au baï de Dji-Dji a été menée. En 38j, 7.000 clichés ont été obtenus avec à l'aide de 4 photopièges confirmant la fréquentation régulière du baï par 8 espèces ;
- WCS a fait des recherches complémentaires pour opérationnaliser l'aspect technique sur le terrain (caméra en permanence et transfert d'images en direct par réseau satellite depuis le baï de Fj-Dji. Pour cela elle a contacté deux sociétés à savoir : **Meagle-Services Congo** spécialisée dans la mise en place de systèmes d'alimentation externe via les panneaux solaires et **GlobalTT sa/nv** pour l'emplacement de la vidéo surveillance et du réseau internet par satellite Au baï de Dji-Dji. Estimation financière : **l'installation + matériel = 50.000€ ; abonnement internet annuel : 22.000€.**

Pour l'atteinte de l'objectif 4 :

- identification des sites sensibles
- identification des menaces
- proposition d'un suivi écologique avec une intensité (et des coûts) variable en fonction de la priorité de la valeur, la priorité de la menace et la faisabilité technique et financière ;
- définition des types d'intervention en fonction de la priorité ;
- édition du manuel de procédure encadrant la conception du plan quinquennal de protection de la faune spécifique à la CFAD de l'Ogooué-Ivindo.

Pour l'atteinte de l'objectif 5 :

- tous les formulaires de rapportage via le protocole SMART (modèle de compte rendu de mission, rapport mensuel, rapport trimestriel et rapport annuel) ont été structurés et les membres de l'équipe FST Rougier gabon formés à leur utilisation ;
- formation d'un agent de l'équipe FST (Bounkandza Amelin) à l'analyse et au rapportage des informations sur les enregistreurs acoustiques.

Le concessionnaire a saisi cette opportunité pour tester une nouvelle approche : tester le web TV des baï des concessions forestières, avec l'appui de Stratémark (communication) et WCS (aspect faune).

## Commentaires

Stratemark a réalisé une étude de faisabilité du concept Web-TV (C088, [rapport non disponible sur la page web du PPECF](#))

## Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un système de surveillance et de contrôle des activités illégales basé sur l'approche « SMART » a été mis en place dans la CFAD de l'Ogooué-Ivindo ;
- 60 hj de formation théorique et pratique sur le protocole SMART ont été délivrés aux six agents du service FST de Rougier Gabon ;
- un total de 89km de recce et 37km de transects linéaires adaptatifs (158 transects) a été parcouru dans l'AAC3416 en 36 jours de travail effectif sur le terrain ;
- la technique d'échantillonnage adaptatif ARTS a été employée ici pour la première fois dans le cadre d'un inventaire faunique dans une forêt de production au Gabon. Cette étude a permis de produire une carte de répartition de la grande et moyenne faune dans une assiette de coupe en voie d'exploitation et d'y identifier des zones de concentration en nids de chimpanzés. Le tout a été réalisé pour une charge logistique et financière relativement faible de l'ordre de 150 homme-jours pour un inventaire faunique à l'échelle de 1% sur approximativement 10.000ha ;
- le relevé des indices de présence animale le long des parcours recce a permis de confirmer la présence de 10 espèces ou groupes taxonomiques de la grande et moyenne faune mammalienne ;
- plusieurs zones de haute concentration en nids de chimpanzés ont été détectées, suggérant la présence d'au moins deux communautés de chimpanzés dans l'AAC3416 ;
- un total de 1.395 camera-jours a été atteint. Les photopièges ont enregistré 19 espèces identifiées. Certains céphalophes n'ont été identifiés que jusqu'au genre dû à certaines ressemblances morphologique ;
- la présence du ratel (*Mellivora capensis*) a été confirmée dans la FHVC pour la première fois ;
- les espèces les plus abondantes dans la CFAD sont les céphalophes et les éléphants ;
- les lignes directrices du plan de protection de la faune pour la CFA la CFAD de l'Ogooué-Ivindo ont été développées et reposent sur quatre axes stratégiques : 1) l'identification des espèces et sites écologiquement sensibles (FHVC) ; 2) la caractérisation des principales menaces directes sur ces valeurs ; 3) le suivi écologique et 4) la stratégie d'intervention ;
- les photopièges HCO Spartan SR1, capables d'émettre des alertes via le réseau de téléphonie mobile n'ont pas pu être testés car l'application MMS de l'opérateur téléphonique Airtel présent dans la zone n'est pas fonctionnelle ;
- les clichés des photopièges confirmant la fréquentation régulière du baï par 8 espèces (éléphant des forêts, potamochère, gorille des plaines, céphalophe de Peter, buffle, sitatunga, céphalophe à dos jaune, céphalophe à front noir). Le suivi-acoustique a permis de préciser qu'un grand nombre d'éléphants fréquentent le baï de Djidji dans la nuit.
- devis financier pour opérationnaliser un système de transmission d'images en direct depuis le baï de Djidji : **50.000€ pour l'achat du matériel et son installation ; 22.000€ d'abonnement annuel pour une connexion internet à haut débit par satellite.**

## Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- six agents du service FST de Rougier Gabon formés et opérationnels ;
- la richesse du baï de Djidji est connue ;
- les lignes directrices du plan de protection de la faune pour la CFA la CFAD de l'Ogooué-Ivindo sont disponibles ;
- les populations de chimpanzés sont localisées et le WCS recommande globalement à Rougier Gabon que les objectifs de gestion de ces zones soient orientés de manière à **contenir les déplacements de ces populations de chimpanzés lors des opérations forestières** et ce, afin d'éviter 1) de repousser une de ces communautés vers l'autre, ou 2) d'acculer les chimpanzés vers des barrières naturelles qu'ils ne pourraient pas franchir.

## Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la technique d'échantillonnage adaptatif ARTS semble être une méthode d'inventaire de la faune qui donne des résultats satisfaisants pour une charge logistique et financière relativement faible de l'ordre de 150 homme-jours pour un inventaire faunique à l'échelle de 1% sur approximativement 10.000ha ;
- la méthode du photo-piègeage est adaptée aux besoins des concessionnaires (suivi-surveillance des HVC).

## Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- en moins de 3 mois, les photopièges ont enregistré avec succès 70% du nombre total d'espèces déjà inventoriées (19 sur 27 espèces, avec 1634 jours de déploiement de 15 photopièges). En enregistrant des espèces telles que le Chat doré (*Felis aurata*); une mangouste (*Mongoose sp*); le Ratel (*Mellivora capensis*) qui sont extrêmement difficiles à détecter en utilisant la méthode des transects linéaires, les photopièges ont permis d'enrichir la liste des espèces de mammifères terrestres préalablement établies par les anciens inventaires effectués par les équipes de WCS ou Rougier dans la zone. Cette méthode (en respectant les consignes de mise en place systématique) de photo-piègeage semble donc assez fiable et facile à gérer par une petite équipe

d'agents dédiés à la surveillance au sein d'une concession. Une fois le matériel acheté, le coût de fonctionnement est supportable par les concessionnaires. C'est aussi une méthode objective comparée à un système de transects basé sur des observations d'indices indirects.

- les partenaires techniques et financiers recherchent des projets novateurs qui peuvent encourager le public à participer à la conservation de la faune sauvage et limiter le braconnage.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la méthode du **photo-piégeage semble un bon outil**, relativement bon marché, **pour suivre de manière objective et efficace l'impact dans le temps de l'exploitation forestière** (1 an avant, 1 an après et 5 ans après l'exploitation d'une AAC) **ou de comparer l'efficacité de la protection de la faune dans une concession forestière et un parc national adjacent**. Ces deux scénarii méritent d'être mis en place dans le PEA 190 (géré), PEA 189 (non géré à l'heure actuelle) et le PN de Dzanga (protégé depuis des décennies) ;
- **le WCS estime qu'il faut davantage privilégier la piste de production de fichiers vidéos (donc présenter les images en différées après avoir réalisé un tri dans les séquences)**. Les hébergeurs de fichiers vidéo sont un excellent moyen de générer un très bon revenu passif, c'est-à-dire un revenu qui tombera régulièrement sans que vous n'ayez presque rien à faire. En effet, une fois les vidéos postées et diffusées sur les sites de streaming, elles continueront à générer des revenus indéfiniment. Un hébergeur comme Pure Vid rémunère environ 20 euros pour 10000 vues tandis que Youwatch paie 37 euros pour la même quantité de vues. Une fois que le processus serait bien en marche (plusieurs vidéos), il serait possible d'escompter des revenus annuels variant entre 10.000 euros et 15.000 euros ;
- le coût de la mise en place du système de transmission d'images en direct depuis le baï de Dji-Dji est important mais non insurmontable, par contre **l'abonnement annuel de 22.000€ à la connexion internet par satellite est un coût récurrent lourd**. Le tout ne prend pas en compte les frais d'entretien et ne permet que d'envoyer les images brutes vers une plateforme web-TV.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C088\\_C089](#)

 [Etude de faisabilité vidéosurveillance \(C089\)](#)

 [Rapport étude ARTS \(C089\)](#)

 [Gestion faune dans les concessions de Rougier Gabon – rapport d'avancement N°1 \(C088\\_C089\)](#)

 [Rapport final C089 non posté sur le site PPECF](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Boite à outils gestion faune \(C013\)](#)

 [Renforcement des capacités gestion faune \(C013\)](#)

 [Légalité et certification des entreprises forestières asiatiques du Bassin du Congo \(C044\)](#)

 [Les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques \(C044\)](#)

 [Technologie et lutte anti braconnage \(C049\)](#)

 [Renforcement des compétences en gestion de la faune des gestionnaires et contrôleurs des concessions forestières d'Afrique Centrale \(C080\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Rapport de mission d'appui à l'élaboration d'un Plan de protection de la Faune \(C081\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon / Guide à l'élaboration d'un Plan faune au Gabon \(C081\)](#) **les annexes de ce document ne sont pas disponibles sur le site web**

 [Atelier sur l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon : leçons apprises, priorités et perspectives \(C081\)](#)

 [Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C090	Développement d'une base de données informatisée pour la planification des coupes			Congo
<b>Thématique<sup>1</sup></b>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">CIB/Olam (Congo)</a>	Concessionnaires	<a href="#">Nature+</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
11.630	9.750	16 % de l'intervention 0 % des honoraires	04.08.2015	3 mois	15 mois

**Commentaires**

Contribution CIB : 12 jrs de travail en interne (CIB) sur la base de données (réflexion sur la structure de la Base de données, écriture du workflow et de la présentation) pour un coût de 1880 € ;  
 Nature + : 15 jrs x 650 €/j pour création de la base de données, vérification, coordination technique, restitution, rédaction d'un guide et poster une version demo à accès libre : 9.750 €  
 Aucun frais de déplacement, l'appui s'est fait à distance.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>C5.6</b> : Le taux de prélèvement des produits forestiers ne peut dépasser les niveaux permettant d'assurer la pérennité des ressources.</p> <p><b>C7.2</b> : Le plan d'aménagement doit être périodiquement révisé afin d'y intégrer les résultats du suivi ou toutes nouvelles informations scientifiques et techniques, et de répondre à l'évolution des conditions environnementales, sociales et économiques).</p> <p><b>C8.2</b> : La gestion forestière devrait inclure la recherche et la collecte de données nécessaires au suivi.</p>
Mots clés
Logiciel de gestion des coupes, inventaire d'exploitation, essences exploitables, coefficient d'exploitation, AAC, algorithme de gestion des coupes, Congo
Résumé de l'intervention
Les outils utilisés pour établir les prévisions de coupe n'intègrent généralement pas de contraintes sur les taux de

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

reconstitution. Les calculs se font donc par itération et les données doivent être traitées dans différents fichiers. Des pertes d'information peuvent donc se produire durant ces échanges.

La CIB-Olam a donc fait appel au PPECF pour permettre le développement par Nature+ d'un algorithme de planification des coupes afin d'intégrer toutes les contraintes liées à la reconstitution des essences exploitées au terme d'une rotation.

En considérant que la CIB applique les valeurs des coefficients d'exploitation recommandées dans le cadre d'une gestion durable à l'échelle de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) et pour chaque essence : L'outil permet de tester pour chaque essence, à l'échelle des assiettes annuelles de coupe, l'impact de différentes valeurs de coefficient d'exploitation sur les effectifs et les volumes exploitables, de manière à respecter en définitive le coefficient d'exploitation global recommandé pour l'UFA.

L'outil développé par Nature+ intègre dès lors un outil de calcul de la disponibilité (nombre de tiges exploitables et/ou volume exploitable selon les différents paramètres d'aménagement / d'exploitation), un outil d'aide à la détermination des coefficients d'exploitation par AAC sur toute la durée d'exploitation d'une UFA, et un outil d'évaluation de l'impact de différents paramètres d'exploitation / d'aménagement sur la disponibilité de la ressource.

#### **Commentaires**

Cette intervention a permis de lever une action corrective majeure émise lors d'un audit annuel de surveillance FSC réalisé en 2014 par Rainforest Alliance.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- logiciel d'algorithme de gestion des coupes ;
- la base de données informatisée pour la gestion des coupes ;
- la note d'utilisation et version « demo », voir site : [http://natureplus.be/outils/CIBPlan\\_setup\\_demo\\_1.3.1.exe](http://natureplus.be/outils/CIBPlan_setup_demo_1.3.1.exe),
- rapport public posté sur le site web du programme.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- meilleure planification des coupes des essences exploitables des assiettes de coupes annuelles ;
- un module de calcul permet de quantifier et de visualiser aisément l'impact en termes de volume de la limitation éventuelle des prélèvements sur certaines essences, afin de déterminer l'impact financier de ces mesures ;
- la levée d'une DAC majeure et préservation du certificat FSC-FM ;
- préservation des essences exploitables pour la seconde rotation.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- logiciel qui peut être adapté aux conditions particulières d'autres concessionnaires forestiers certifiés légaux ou gestion durable et autres (de niveau APV/FLEGT) soucieux de disposer de ressources exploitables lors de la seconde rotation ;
- l'outil facilite le travail des auditeurs FSC qui auront accès à cet outil, de manière à les aider dans l'estimation de la durabilité de la politique de prélèvement et de son adéquation avec les exigences du référentiel FSC ;
- les services de l'administration forestière en charge de l'aménagement forestier pourront également avoir accès aux informations de cet outil afin de les aider dans leurs décisions de validation des demandes d'autorisation de coupes annuelles ;
- l'outil pourrait aussi être utilisé pour vérifier a posteriori si un concessionnaire n'a pas dépassé le seuil critique d'exploitation durable pour certaines essences.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- outil qui peut permettre de générer des rapports annuels permettant de démontrer aux partenaires techniques et financiers que les concessionnaires certifiés ne prélèvent que les essences aménagées dont la reconstitution n'est pas mise en danger.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- des solutions informatiques/ logiciels peuvent aider les concessionnaires forestiers à mieux planifier les coupes dans les assiettes annuelles de coupes et préserver les tiges d'avenir pour la seconde rotation ;
- ce type d'appuis peu coûteux permettant de livrer des preuves de gestion responsable à tout moment de l'exploitation et contribuant ainsi à plus de transparence, sont à poursuivre en phase II ;
- des ateliers rassemblant tous les aménagistes par syndicat ou par pays devraient être organisés pour présenter plus en détails les outils développés en phase I et collecter les suggestions pour le développement et/ou perfectionnement d'autres outils.

#### **Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C090](#)

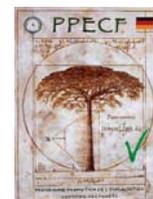
 [Développement d'un algorithme de gestion des coupes informatisé \(C090\)](#)

version « demo » du logiciel, voir site : [http://natureplus.be/outils/CIBPlan\\_setup\\_demo\\_1.3.1.exe](http://natureplus.be/outils/CIBPlan_setup_demo_1.3.1.exe)

-  [Présentation du logiciel Isovision pour le suivi de la norme FSC \(C002\)](#)
-  [FSC, revue procédurale principe 8 \(C008\)](#)
-  [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)
-  [Go-monitor Forest Webreport \(C018\)](#)
-  [Formation en cartographie CIB/OLAM \(C030\)](#)
-  [Formation à l'usage du GPS et au logiciel Quantum GIS \(C032\)](#)
-  [Test du compas forestier électronique \(C037\)](#)
-  [Appui à l'amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun – ACPAC \(C054\)](#)
-  [Volet révision des tarifs de cubage \(C054\)](#)
-  [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)
-  [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)
-  [Elaboration du Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning \(C112\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C091	Appui à l'édition du livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours"			Bassin du Congo			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Cadres, société civile et experts indépendants	Grand public	Meindert Brouwer	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
Inconnu	30.000	% de l'intervention % des honoraires	27.08.2015	14 mois	19 mois

**Commentaires**

Le PPECF s'est donné 14 mois pour suivre les premières étapes de l'édition du Livre, dédié à croître et à prendre du volume à l'infini. Un premier contrat à hauteur de 20.000€ avait été signé avec le prestataire. Après 14 mois et l'édition effective de 12 chapitres, la collaboration a été prolongée à travers un avenant et un montant additionnel de 10.000€, principalement pour faciliter l'édition et la distribution du livre en version papier. Au fil du temps, 4 bailleurs additionnels (International Tropical Timber Organization ITTO, UN Global Compact Network Netherlands, Dutch Spykman Foundation et l'ONG IDH/The Sustainable Trade Initiative) se sont engagés ainsi qu'un grand nombre d'auteurs (provenant d'instituts de recherche, universités, société civile) qui ont permis au livre de se développer aussi rapidement.

Principes et critères du référentiel FSC
N.A.
Mots clés
Communication environnementale, Gestion Forestière Durable, services environnementaux, conservation des forêts, Bassin du Congo.
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les forêts du bassin du Congo ont été protégées «de manière largement passive» du fait de l'instabilité politique et des conflits chroniques, des infrastructures insuffisantes et de la faible gouvernance qui ont caractérisé la région. Les pays du bassin présentent une large couverture forestière et des taux de déforestation faible. Toutefois, il existe des signaux qui semblent indiquer que la pression sur les forêts du bassin augmente sous l'influence de facteurs variés incluant l'extraction minière, le développement des infrastructures routières, l'agro-industrie, en plus des facteurs traditionnels liés venant d'une l'expansion de l'agriculture traditionnelle et la collecte de bois de chauffe. Ainsi, il est possible que dans les 10 prochaines années, plusieurs millions</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

d'hectares de forêts soient convertis en terres agricoles ou en formations fortement perturbées et modifiées, augmentant ainsi les superficies de forêts secondaires.

- Pourtant, les forêts du bassin du Congo sont considérées comme une source importante de services environnementaux à l'échelle locale, régionale et mondiale. Son rôle dans le stockage du carbone et dans la protection de la biodiversité sont reconnus. Cependant, face aux besoins de développement des pays, la conservation des forêts reste fragile et dépendra, entre autres, et dans une large mesure, d'un élan de développement socioéconomique des pays de la sous-région et de transferts financiers pouvant compenser les services environnementaux rendus.
- « Forêts d'Afrique centrale, pour toujours » est un ouvrage paru en Décembre 2015, produit par l'éditeur Meindert BROUWER avec l'appui du PPECF. Dans [le chapitre 1](#) l'auteur revient sur ses motivations, à savoir expliquer au grand public le rôle crucial des forêts dans le cycle de l'eau, dans la fourniture de nourriture et de plantes médicinales, et leur contribution à la sécurité alimentaire et à la santé de plusieurs millions d'habitants. Dans d'autres chapitres, sont également présentés : le point de vue de plusieurs économistes africain et européens, celui des entrepreneurs et des décideurs, celui de scientifiques et des leaders de conservation (Chapitres 2, 3, 5, 7 et 12), celui des leaders communautaires forestiers, ceux des femmes et la jeunesse (Chapitres 4, 6, 8 et 11), qui ainsi, partagent leur vision et leur expériences sur la gestion forestière durable et les avantages d'allocations de services d'écosystème forestiers. Le chapitre 9 quant à lui présente l'Institut du bassin du Congo, nouvelle option d'enseignement/recherche de pointe en Afrique centrale pour les étudiants de cycle supérieur et les jeunes professionnels dans les domaines de la biologie, de l'écologie, de la conservation de la nature et de l'agriculture tropicale.

#### Commentaires

Au total [13 chapitres numériques du livre](#) sont accessibles à ce jour sur le site web dédié à l'ouvrage, le livre étant destiné à croître indéfiniment.

Le livre (environ 204p et 300 illustrations couleur) peut être commandé en ligne (voir lien plus bas) au prix unitaire de 29,90 + frais d'expédition. Le bon de commande n'existe qu'en langue anglaise.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un site internet web opérationnel entièrement dédié à l'ouvrage. <http://www.centralafricanforests.org/> ;
- des versions numériques en français et en anglais de 13 chapitres (au 31.07.17) ;
- le livre en papier contient 9 chapitres additionnels (La protection dans la pratique : Au Parc National de la Salonga en République Démocratique du Congo ; Bénéfices des services écosystémiques ; La voix des chefs traditionnels ; Plaidoyer pour l'utilisation d'espèces d'arbres moins connues dans la gestion durable des forêts ; Prise de contrôle ; L'innovation dans le secteur agricole réduit la pression sur les forêts ; L'avenir de l'huile de palme en Afrique ; La domestication des arbres épargne les forêts et augment les revenus des fermiers ; L'expansion des infrastructures et le sort des forêts d'Afrique centrale)
- 500 livres en version papier fournis à la COMIFAC.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

*Le caractère transdisciplinaire du livre facilite son accès à un grand ensemble d'acteurs du secteur forestier du bassin du Congo, et qui en sont bénéficiaires :*

- il aborde un grand nombre de thématiques d'importance avérée, et couvre six pays du bassin du Congo, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et la République du Congo ;
- le livre inclus aussi une section sur les réseaux avec les coordonnées d'entreprises qui produisent de manière durable, d'institutions financières, d'investisseurs, de législateurs, d'économistes, de biologistes, d'institutions de recherche, de centres de savoir, d'organisations de renforcement des capacités et de formation, d'ONG, d'organisations internationales et d'autres parties prenantes en Afrique et ailleurs.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Plusieurs organisations sous régionales/mondiales, et concessionnaire forestier ont déjà eu l'opportunité de s'exprimer à travers ce canal notamment Congo Bassin Institute, le FSC, IDH, le Réseau du Pacte mondial des Nations unies aux Pays-Bas et IFO DANZER (Congo)

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- pour la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et ses partenaires, l'ouvrage est une bonne occasion de présenter les actions menées en faveur de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, notamment des appuis pour la certification des unités forestières sous aménagement ;
- il constitue une feuille de route motivante, présentant des perspectives positives d'action durable en Afrique centrale et dans le monde entier afin de protéger les forêts et la biodiversité en Afrique centrale ;
- le livre offre un aperçu sans précédent d'expériences, d'opportunités, de bonnes pratiques forestières et de solutions pour parvenir à un équilibre entre la protection et l'utilisation durable des forêts et les besoins en

matière de développement dans un contexte de croissance démographique rapide, de pression mondiale sur les ressources naturelles et de changements climatiques ;

- le livre constitue une bonne opportunité de visibilité pour le PPECF/KFW/COMIFAC, à travers l'insertion du logo et leur citation sur la [page de présentation des bailleurs](#).

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- des petits documentaires (vidéos) pourraient être produites en phase II afin de compléter l'ouvrage et en même temps contribuer aux objectifs de marketing du bois tropical africain certifié ;
- cette approche mérite d'être dupliquée pour promouvoir toutes les actions et pratiques EFIR en phase II.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C091](#)

 [Bon de commande pour l'achat du livre](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 Chapitres téléchargeable du livre « Forêts d'Afrique centrale pour toujours »

1. [Forêts d'Afrique Centrale pour toujours](#) (pdf – 0,6 Mb)  
*Motivation de l'auteur*
2. [Le cœur vert de l'Afrique](#) (pdf – 4,7 Mb) *Vue d'hélicoptère avec le spécialiste chevronné des forêts Emmanuel Ze Meka, ancien Directeur général de l'Organisation internationale des bois tropicaux*
3. [La foresterie analogue enrichit les sols – Cameroun](#) (pdf – 3,1 Mb)
4. [Tourisme de vision de gorilles à Moukalaba-Doudou](#) (pdf – 4,9 Mb)
5. [Gestion forestière certifiée FSC Préserver la forêt et améliorer les conditions de vie](#) – Texte complet (pdf, 11,7 Mb).  
Parties:  
[FSC Introduction](#) (Pdf, 0,9 Mb)  
[FSC Partie I : L'abattage d'un arbre](#) (Pdf, 4,4 Mb)  
[FSC Partie II : Rotation en forêt](#) (Pdf, 2,5 Mb)  
[FSC Partie III : Protection de la faune](#) (Pdf, 2,0 Mb)  
[FSC Partie IV : Utilisation efficace des ressources](#) (Pdf, 2,1 Mb)  
[FSC Partie V : Performance sociale](#) (Pdf, 2,6 Mb)  
[FSC Partie VI : Modèle opérationnel](#) (Pdf, 0,6 Mb)  
[FSC Partie VII : Transparence](#) (Pdf, 0,7 Mb)
6. [La forêt tropicale ? Utilisée ou perdue !](#) (Pdf, 2,5 Mb)
7. [L'importance du Forest Stewardship Council \(FSC\)](#) (Pdf, 2 Mb)
8. [« Assurer les droits des femmes est essentiel pour la préservation des forêts »](#) (Pdf, 3,7 Mb)
9. [Vivre avec les bonobos – Le journal d'Olivia](#) (Pdf, 6,7 Mb)
10. [L'institut du Bassin du Congo facilite l'apprentissage sur place des sciences internationales](#) (Pdf, 2,5 Mb)
11. [Les plantations pour le charbon de bois réduisent la déforestation](#) (Pdf, 4,9 Mb)
12. [Les forêts d'Afrique centrale méritent d'être sous les feux de la rampe](#) (Pdf, 1,7Mb)
13. [Mégabiodiversité de la forêt pluviale du bassin du Congo](#) (Pdf, 9 Mb)

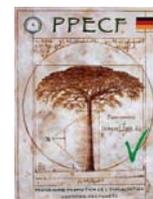
 [Participation à la nouvelle édition du mémento du forestier \(C020\)](#)

 [Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés – ATIBT \(C034\)](#)

 [User Guide for eco-certified African Timber \(in Europe\) – ATIBT \(C034\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C092	Appui/accompagnement à la création et le renforcement des capacités des organes de concertations CPF et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 du Groupe WIJMA			Cameroun
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">WIJMA Cameroun SA</a>	Concessionnaire	ONED Cameroun	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
30.149	25.540	15 % de l'intervention 0 % des honoraires	01.03.2016	6 mois	6 mois

**Commentaires**  
 La contribution PPECF : 35j x 450€/j = 15.750€ honoraire consultant, Cinq ateliers de formation des CPF 9.790€  
 Contribution Wijma : 4.609€ (logistique, per diems, prise en charge des participants)

Principes et critères du référentiel FSC
<p><b>C4.1 :</b> L'Organisation doit identifier les communautés locales existant au sein de l'Unité de Gestion et celles qui sont concernées par les activités de gestion. L'Organisation doit ensuite, par le biais d'une concertation avec ces communautés locales, déterminer leurs droits fonciers, leurs droits d'accès et d'usage des ressources forestières et services écosystémiques, leurs droits coutumiers, et leurs droits et obligations définis par la loi, qui s'appliquent au sein de l'Unité de Gestion.</p> <p><b>C4.6 :</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit se doter de mécanismes de résolution de conflits, et offrir une compensation équitable aux communautés locales et aux particuliers en cas d'impacts de ses activités de gestion.</p> <p><b>C4.7 :</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit identifier les sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle, et sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers. Ces sites doivent être reconnus par l'Organisation et leur gestion et/ou leur protection doivent être définies au terme d'un processus de concertation avec ces communautés locales.</p>
Mots clés
Communautés locales ; organes de concertation ; résolution de conflits ; droit des communautés, Comité Paysans-Forêt (CPF) ; plan d'aménagement ; certification forestière, Cameroun
Résumé de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <a href="#">WIJMA Cameroun SA</a> est la première entreprise certifiée dans le bassin du Congo. Depuis 2009, elle a décidé de</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

certifier l'ensemble de ses activités de gestion forestière et de transformation du bois et surtout d'accompagner ses partenaires vers la même démarche de certification. En 2012, Wijma Cameroun a obtenu un certificat FSC de groupe, et, en tant que pionnière dans cette démarche, l'entreprise a étendu ce certificat de groupe sur les UFA de ses partenaires CFK et SCIEB, notamment pour l'aménagement de nouvelles UFA 00-003 et 09025. A cet effet, un pré-audit FSC réalisé sur ces UFAs a révélé une absence d'organe de concertation, et appelé à la résolution de plusieurs autres demandes de mise à niveau, étroitement liées au fonctionnement de ces organes de concertation. La présente intervention, démarrée en août 2015 avait pour objectif de fournir un appui/accompagnement à la création et le renforcement des capacités des organes de concertations (CPF) et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029, notamment à travers la mobilisation de l'expertise du bureau « Organisation pour la Nature, l'Environnement et le Développement (ONED) » sur 6 mois.

- la mission de l'ONED placée sous la supervision et l'orientation de la cellule d'aménagement du groupe WIJMA et des autorités administratives compétentes, a consisté à
  - ✓ organiser/faciliter plusieurs rencontres notamment d'information et de consultation (avec les principales parties prenantes) ;
  - ✓ de sensibiliser les villageois riverains et d'organiser des assemblées générales villageoises constitutives (00-003) et/ou de renouvellement (09-025) des CPF ;
  - ✓ accompagner ces organes dans les procédures administratives pour leur légalisation.
  
- Le renforcement des capacités des CPF et CSPA a été réalisé à travers 10 modules :
  - ✓ place de la gouvernance dans la nouvelle réglementation forestière ;
  - ✓ les Comites Paysan Forêt, rôles dans la gestion durable des forêts ;
  - ✓ la notion de groupe et la vie associative ;
  - ✓ les techniques de communication dans les organisations ;
  - ✓ genre et Gouvernance locale ;
  - ✓ les techniques d'animation de réunion ;
  - ✓ la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles ;
  - ✓ la gestion du cycle des projets communautaires ;
  - ✓ la gestion administrative simplifiée ;
  - ✓ la gestion comptable de base.
  
- à l'issue de l'intervention, une dizaine de CPF (Comités Paysans-Forêt) et CSPA (comité de Suivi du Plan d'Aménagement) ont été constitués, légalisés et installés notamment dans les 05 localités riveraines des UFA 00-003 et 09-025 du groupe WIJMA (Akoum2, Lokoundjé, Messondo, Gwei et Bipindi). Par ailleurs, quelques recommandations ont été formulées et adressées aux différents acteurs pour le bon fonctionnement de ces organes.

#### Commentaires

- la création des CPF est une obligation légale qui incombe selon les textes de lois à l'administration forestière. Cependant, cette dernière n'a jamais eu de moyens, si ce n'est par le biais de programmes et projets, à réaliser cette tâche. Ainsi, les compagnies forestières ont souvent organisés des réunions villageoises pour désigner des membres de CPF afin d'être en règle avec la loi. Ces CPF, ainsi créés, n'ont jamais eu de moyens de fonctionnement ni bénéficié de renforcement de capacité pour réaliser les tâches qui leurs sont assignés par les textes de loi ;
- le standard FSC impose aux auditeurs de vérifier lors des audits, non seulement la création de ces structures de concertation mais également leur fonctionnement opérationnel ;
- il est assez étonnant que le Groupe Wijma ait attendu l'émission d'une demande de mise à niveau préalable durant un pré-audit pour réagir. En effet, vu l'expérience du Groupe et les appuis dont il a déjà bénéficiés sur d'autres concessions (CAFECO SA a bénéficié de plusieurs missions d'appui du PSMNR-SWR pour la création et renforcement des capacités des CPF autour de l'UFA 11-005), il aurait été raisonnable de croire que ces actions soient inscrites dans les procédures d'intervention du Groupe ;
- les rapports ne mentionnent ni calendrier des interventions, ni les membres des CSPA et CPF (ré)élus, ni le nombre de personnes formées ;
- des décisions officielles de création des CPF ont été promulguées en décembre 2015 par les services de la Délégation départementale du MINFOF.

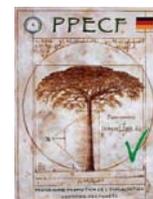
#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport final de « renforcement des capacités des membres des comités Paysan-Forêt (CPF), riverains des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 en gouvernance locale pour dans le cadre de leurs rôles d'organe de concertation, de dialogue et de participation à la gestion durable des forêts » ;
- 8 textes de Décisions légales portant création de CPF des UFA concernées ;

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5 PV d'Assemblées Générales constitutives de CSPA.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'intervention a permis à l'entreprise WIJMA de se conforter dans la marche vers la certification FSC-FM de nouvelles UFAs notamment 00-003 et 09-025, et de répondre aux demandes de mise à niveau formulées lors du pré-audit relative à la mise en place des organes de concertation CPF, CSPA.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'intervention a permis de développer des protocoles et guides de collaboration avec les parties prenantes, notamment les responsables locaux de l'administration forestière, les CPF qui bénéficieront de la formation et de l'appui en outils, stratégie, et équipement d'observation de négociation et de surveillance forestière ;</li> <li>▪ le service de Conservation du Parc National de Campo Ma'an et l'administration forestière locale bénéficient également de cet appui car plusieurs CPF des concessions forestières sont en même temps des structures de dialogue pour le Parc National de Campo Ma'an ;</li> <li>▪ le contenu des modules listé dans le rapport final peut permettre à d'autres concessionnaires de mieux préciser leurs attentes (rédaction des TdR) d'un prestataire s'ils souhaitent renforcer les capacités des CPF de leurs concessions.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ il ressort de cette intervention que les activités politiques du pays ont parfois été de nature à freiner, voir perturber la mise en œuvre d'une telle intervention ;</li> <li>▪ l'intervention a permis de mettre en place un mécanisme pérenne de suivi et de renforcement des capacités des CPF qui fonctionnera au-delà des financements du PPECF/COMIFAC.</li> </ul>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la lassitude et l'aigreur constatée des riverains sur la mauvaise gouvernance des revenus (RFA) provenant de l'exploitation des ressources forestières, destinées aux communautés villageoises riveraines de l'UFA est omniprésente et demande beaucoup de doigtée des prestataires pour amener ces mêmes villageois à s'engager dans une gestion participative des UFAs ;</li> <li>▪ des incompréhensions résilientes existent toujours entre le concessionnaire et certaines communautés sur le processus d'aménagement de l'UFA ;</li> <li>▪ les rapports finaux devraient présenter un peu plus de résultats quantitatifs atteints à la suite de l'appui ;</li> <li>▪ <b>des appuis de ce genre seront encore nécessaires en phase II auprès des concessionnaires ciblant un certificat de légalité. Cependant, il faudra s'assurer que ces appuis soient inscrits dans des procédures d'interventions sociales externes bien appropriées par l'entreprise et non comme des prestations ad hoc pour résoudre rapidement une non-conformité.</b></li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">TdR C092</a></li> <li> <a href="#">Renforcement des capacités des organes de concertation (CPF) et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 (C092)</a></li> </ul>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT (C010)</a></li> <li> <a href="#">Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC (C021)</a></li> <li> <a href="#">Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang (C028 et C031)</a></li> <li> <a href="#">Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum (Cameroun) (C040)»</a></li> <li> <a href="#">Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon (C046)</a></li> <li> <a href="#">Consentement Libre et Informé au Préalable (CLIP) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé (C069)</a></li> <li> <a href="#">Formation groupée en cartographie participative (C086)</a></li> <li> <a href="#">Appuis à la réduction des impacts de la concession forestière 190 dans les APDS sur la faune et la population riveraine (TdR C107)</a></li> <li> <a href="#">Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS (TdR C117)</a></li> </ul>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays
C093	Etudes socio-économiques et socio anthropologiques sur les populations autochtones riveraines « pygmées » des UFAs 00-003 et 09-029 du Groupe WIJMA				Cameroun
Thématique <sup>1</sup>					
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité		
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action		
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing		
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation		
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF		
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24 Facilitation et avis externes		

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">WIJMA Cameroun SA</a>	Concessionnaire	CIEFE	AO Restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
53.526	46.026	14 % de l'intervention 0 % des honoraires	25.08.2015	3 mois	9 mois

**Commentaires**

Un AO restreint a été lancé à l'attention de 6 prestataires potentiels (CERAD, CARFAD, CEW, CIEFE, OPED, CAMECO) le 06.03.2015 pour : la Réalisation des études socio-économiques de l'UFA 00 003 (étendue avec l'incorporation de l'UFA 09-029 par le décret de classement 2015/0025) et Etudes socio anthropologiques sur les populations autochtones riveraines « pygmées ». Sur les 6 prestataires contactés, seuls CARFAD, CIEFE et CERAD ont soumis une offre. Finalement, c'est le CIEFE qui a emporté le marché grâce à une offre financière légèrement moins chère. Le rapport d'évaluation du dépouillement de l'AO a été validé fin juillet par la COMIFAC et le contrat a été signé le 25.08.15 pour une valeur de 46.020 € (comportant 200hj d'expertise).  
Le carburant et les per diems étaient à charge de Wijma  
La rédaction et validation des rapport a pris beaucoup plus de temps que prévu.

**Principes et critères du référentiel FSC**

**C1.6 :** L'Organisation doit identifier, prévenir et résoudre les conflits en matière de droit ordinaire ou coutumier qui peuvent être résolus à l'amiable, dans un délai approprié, par le biais d'une concertation avec les parties prenantes concernées.

**Principe 3 :** L'Organisation doit identifier et soutenir les droits légaux et coutumiers des populations autochtones en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des sols, des territoires et des ressources concernées par les activités de gestion.

**C4.1 :** L'Organisation doit identifier les communautés locales existant au sein de l'Unité de Gestion et celles qui sont concernées par les activités de gestion. L'Organisation doit ensuite, par le biais d'une concertation avec ces communautés locales, déterminer leurs droits fonciers, leurs droits d'accès et d'usage des ressources forestières et services écosystémiques, leurs droits coutumiers, et leurs droits et obligations définis par la loi, qui s'appliquent au sein de l'Unité de Gestion.

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

**C4.5 :** L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit prendre des mesures pour identifier, éviter et atténuer les impacts négatifs importants, à la fois sociaux, environnementaux et économiques, que peuvent avoir ses activités de gestion sur les communautés concernées. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle et à l'intensité de ses activités, aux risques et aux impacts négatifs qu'elles engendrent.

**C4.7 :** L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit identifier les sites d'importance culturelle, écologique, économique, religieuse ou spirituelle, et sur lesquels les communautés locales détiennent des droits légaux ou coutumiers. Ces sites doivent être reconnus par l'Organisation et leur gestion et/ou leur protection doivent être définies au terme d'un processus de concertation avec ces communautés locales.

**C4.8 :** L'Organisation doit soutenir le droit des communautés locales à protéger et utiliser leur savoir traditionnel et doit offrir une compensation aux communautés locales pour l'usage de ce savoir et de leur propriété intellectuelle. Conformément au critère 3.3, un accord contraignant doit être conclu entre l'Organisation et les communautés locales pour cet usage, avant qu'il n'ait lieu, à travers un consentement libre, préalable et éclairé. Cet accord doit être conforme à la protection des droits de propriété intellectuelle.

#### Mots clés

Peuples autochtones, communautés locales, droit des communautés, EIES, certification forestière, Cameroun

#### Résumé de l'intervention

- [WIJMA Cameroun SA](#) est la première entreprise certifiée dans le bassin du Congo. Depuis 2009, elle a décidé de certifier l'ensemble de ses activités de gestion forestière et de transformation du bois et surtout d'accompagner ses partenaires vers la même démarche de certification. En 2012, Wijma Cameroun a obtenu un certificat FSC de groupe, et, en tant que pionnière dans cette démarche, l'entreprise a étendu ce certificat de groupe sur les UFA de ses partenaires CFK et SCIEB, notamment pour l'aménagement de nouvelles UFA 00-003 et 09029, situées à cheval entre les régions du Sud, du Centre et du Littoral. Les populations qu'on y trouve sont les Peuples Autochtones pygmées et les bantous. Un pré-audit FSC a été réalisé sur ces UFA et il est question de se conformer pas à pas aux exigences du référentiel FSC. Ainsi, conformément à ces exigences, les populations riveraines des concessions forestières exploitées dans leur ensemble, et les Peuples Autochtones « Pygmées » doivent être pris en compte dans l'aménagement et la gestion durable des forêts. Ces exigences ont trait aux prescriptions des Principes 1, 2, 3, 4, 6 et 9 du FSC.
- Le consultant CIEFE (Centre d'études forestières et environnementales) a été mobilisé par le PPECF pour la réalisation de cette étude. L'intervention proprement dite a démarré au mois d'août 2015, et avait pour objectif de fournir un appui/accompagnement à la société WIJMA pour la réalisation des dites études socio-économiques et des études d'impact environnemental et social des activités d'exploitation forestière, notamment sur les populations riveraines Bantu et « Pygmées » Bakola/Bagyéli riveraines des UFAs 00-003 et 09-029.
- Du 13 au 19 Octobre 2015, la mission CIEFE (Trois équipes composées chacune de deux Experts principaux et d'un personnel d'appui) placée sous la supervision et l'orientation de la cellule d'aménagement du groupe WIJMA et des autorités administratives compétentes, s'est déployée dans les villages « Bantu » et campements pygmées riverains des UFAs 00-003 et 09-029, en passant par les centres administratifs de rattachement. La mission a entre autres mené des campagnes d'information/rencontre des populations riveraines autorités administratives et communales des arrondissements de Ngwei, Messondo, Lokoundje, Akom II et Bipindi, de même que les Délégués départementaux du Ministère des Forêts et de la Faune de la Sanaga Maritime, du Nyong et Kellé et de l'Océan.
- Les données recueillies durant cette mission exploratoire ont servi de base pour les analyses anthropologique et socio-économique générale sur l'UFA 00-003 et sur l'UFA 09-029. Le rapport d'étude, produit en février 2016 (structuré en 6 chapitres), présente la zone d'étude, identifie et localise les communautés Pygmées ; présente les caractéristiques politique, sociale et culturelle de ces communautés ; ainsi que leurs caractéristiques économiques ; le profil socio-économique et politique des peuples autochtones ; le dynamisme par rapport à l'accès et l'utilisation des espaces, et leur perception du projet d'exploitation des UFA 00-003 et 09-029 ; et formule quelques recommandations pour une meilleure prise en compte des besoins/droits des communautés.

#### Commentaires

La mission a relevé des insatisfactions sur la manière dont le projet d'exploitation était jusqu'ici mené dans les villages avec un médiateur qui ne tenait pas à sa parole, d'où la nécessité de créer et de mettre sur pied les comités paysans-forêts, interface entre la Compagnie forestière et les populations riveraines, ceci a fait l'objet du Contrat C092 du PPECF.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- rapport de réunion de cadrage CIEFE-WIJMA (Septembre 2015) ;
- rapport de mission exploratoire CIEFE (Octobre 2015) ;
- étude d'Impact Environnemental et Social sommaire l'UFA 00-003 étendue à l'UFA 09-029A (Avril 2016) avec Plan

de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;

- l'étude n'a mis en évidence aucun impact significatif susceptible de compromettre la réalisation du projet d'exploitation de l'UFA 00-003 étendue à l'UFA 09-029 A. Cependant, l'étude faisant ressortir plusieurs impacts négatifs, une bonne mise en œuvre du PGES permettra de minimiser les effets de ces impacts sur l'environnement.
- rapport « d'étude anthropologique et socio-économique générale sur des UFA 00-003 et 09-029 » (Avril 2016) ;
- document de « Politique Peuple Autochtone Pygmées Bakola/Baguyelis riverains des UFAs 00-003 et 09-029 » ;

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis à l'entreprise WIJMA de se conforter dans la marche vers la certification FSC-FM de nouvelles UFAs notamment 00-003 et 09-025, et de répondre aux demandes de mise à niveau formulées lors du pré-audit, notamment celle relative à la prise en compte des Peuples Autochtones « Pygmées » dans l'aménagement et la gestion durable des forêts.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la question d'implication/élaboration d'une politique Peuple Autochtone est une problématique commune à bon nombre de concessionnaires du bassin du Congo, à en juger par le nombre de DAC émises lors des audits FSC (9 DAC représentant 6 entreprises certifiées FSC en 2015). Les documents produits lors de cette étude pourront servir de support à d'autres concessionnaires/prestataires faisant face à des problématiques similaires.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- La disponibilité des données sociales pourrait profiter à l'Etat ainsi qu'à la commune :
  - ✓ pour l'Etat, ces données lui permettront de s'assurer qu'effectivement l'entreprise a pris des dispositions pour faire participer les populations à la gestion des forêts de production ;
  - ✓ les communes et les ONG qui œuvrent pour le développement local capitaliseront également ces données dans le but d'améliorer le bien-être des populations locales.
- malgré la symbiose qui caractérise les échanges entre les deux communautés (Bantou/Pygmées) et les efforts consentis au niveau international et national pour valoriser les droits de l'Homme et plus particulièrement ceux des peuples autochtones, l'étude démontre que ces derniers sont toujours, dans la plupart des cas, considérés comme des sujets des peuples bantous et vivent dans des conditions extrêmement difficiles ;
- l'évolution constatée du statut socio-économique des Populations Autochtones Pygmées sont : les habitations précaires des populations autochtones pygmées faites d'écorces d'arbres, cèdent progressivement le pas aux habitations identiques à celles de populations bantous ; Sur le plan vestimentaire, les autochtones pygmées de la zone ne portent plus de guenilles, etc ;
- ces communautés autochtones ne sont jamais consultées lorsque des décisions importantes concernant leur vie sont prises. Par exemple, l'attribution des terres aux géants agro-industriels, et la création des aires protégées sur leur territoire traditionnel se fait sans leur consentement.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les populations autochtones pygmées sont prises en tenaille entre la modernité et leur mode de vie fondé sur la chasse, la pêche et la cueillette. **Des efforts considérables doivent être faits dans le domaine de l'éducation et sensibilisation des peuples autochtones pygmées, pour l'adoption de nouvelles idées et concepts ;**
- il sera intéressant de **comparer le contenu de cette étude et du PGES avec les mêmes documents fournis par TERE A pour le PEA 190 (contrat 117 en cours au 31.07.17) en RCA** et de voir s'il existe de grandes différences entre le Cameroun et la RCA.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C093](#)



[Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 \(C093\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT \(C010\)](#)



[Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière en RDC \(C021\)](#)



[Revue procédurale principe 3 – Rougier SFID Mbang \(C028 et C031\)](#)



[Rapport de mission « Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum \(Cameroun\) \(C040\)»](#)



[Revue du Principe 3 FSC à Rougier Gabon \(C046\)](#)



[Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)



[Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)



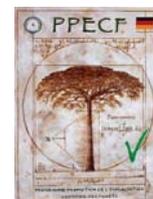
[Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)



[Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS \(TdR C117\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C095	Appui à l'élaboration des TDR d'appui à l'apiculture dans la zone agricole de Bayanga			RCA			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
PPECF	COMIFAC/KFW/PPECF	Nyengue B. Issac Yves	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
500	500	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	Août 2015	15 Jrs	xx mois

**Commentaires**

Appui non validé en réunion mensuelle mais accordé pour un montant de 400€ par mail (KfW).  
 Appui forcé par le responsable de « Guiding Hope », Micheal Tchana. A l'origine sa demande d'appui concernait le développement de la filière apicole dans la zone de Bayanga. GFA ayant beaucoup d'expérience en apiculture et connaissant la zone de Bayanga et les projets qui y ont déjà été lancés dans le passé (dont un appui à l'apiculture), a émis de forts doutes qu'un tel projet apicole puisse réussir dans cette zone. Il a été demandé de retracer l'historique des projets agricoles (apicoles en particulier) dans la zone et d'apporter les éléments nécessaires pour rédiger les TdR pour un tel appui.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C4.3 :</b> L'Organisation doit offrir des opportunités raisonnables, en termes d'emploi, de formation et d'autres services, aux communautés, aux sous-traitants et aux fournisseurs locaux, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité de ses activités de gestion.
<b>C4.4</b> L'Organisation doit mettre en œuvre, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, d'autres activités contribuant à leur développement social et économique, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et aux impacts socioéconomiques de ses activités de gestion.
<b>C4.5</b> L'Organisation, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, doit prendre des mesures pour identifier, éviter et atténuer les impacts négatifs importants, à la fois sociaux, environnementaux et économiques, que peuvent avoir ses activités de gestion sur les communautés concernées. Ces mesures doivent être proportionnelles à l'échelle et à l'intensité de ses activités, aux risques et aux impacts négatifs qu'elles engendrent.
Mots clés
Développement local, activité génératrice de revenus, Apiculture, Communautés locales, Droit des communautés.
Résumé de l'intervention
Récemment, le Gouvernement Centrafricain a décidé de reprendre l'exploitation forestière, dans la Réserve

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

spéciale de Dzanga Sangha, en attribuant deux permis forestiers (PEA n° 189 et n° 190), respectivement aux entreprises SINFOCAM et STBC. Cependant, les permis PEA sont voisins, voire frontaliers aux deux parcs nationaux (Ndoki et de Dzanga). Il s'agit donc d'une exploitation forestière en zone sensible où la communication avec les populations, les études environnementales et l'impact sur la faune, auront une grande incidence dans l'élaboration du plan d'aménagement. Ainsi, il est d'ores et déjà certain que ces deux nouveaux permis pourrait attirer de la main d'œuvre et leurs familles, pouvant modifier considérablement la pression de chasse dans une réserve naturelle, à des fins de subsistance ou pour en tirer des revenus. Jusqu'ici, quelques partenaires techniques des aires protégées (ONG internationales) rendent leur appui technique, administratif et financier aux services du Gestionnaire de l'Aire Protégée. Dans le cas de la RCA, le WWF assure la gestion des parcs nationaux de Dzanga et Ndoki (Lutte anti-Braconnage, bio-monitoring, développement touristique) et dans la mesure du possible et des moyens à disposition promeut le développement de la zone périphérique. Dans le cadre d'un ensemble d'appuis du PPECF offerts aux concessionnaires forestiers de la zone des APDS, plusieurs interventions ont été menées, visant à réduire les impacts de l'exploitation forestière notamment sur la faune et les populations riveraines de cette zone. Nous pouvons entre autres citer la réalisation des études d'impact du PEA 190 (C117 mis en œuvre par le bureau TERE) et d'une mission d'identification d'infrastructures sociales à réhabiliter dans les Aires protégées de Dzanga Sangha-APDS (C113 par le consultant Thomas MARTENSSON).

La présente intervention visait une contribution à l'élaboration des TdR de « l'étude de faisabilité d'un appui à l'apiculture dans la zone de développement rurale de Bayanga » et autres appuis spécifiques au développement des activités génératrices de revenus. Ainsi le consultant Isaac-Yves NYENGUE a été mobilisé durant 15 jours pour remonter les pistes qui conduisent au fond d'archives relatif au développement agricole de la zone de Bayanga et plus particulièrement, éclairer le PPECF sur les points 1.3 à 1.5 ; 3.1 et 3.2 des TdR l'étude, qui seront ensuite élaborés par la CG PPECF.

A l'issue de ses investigations, le consultant semble avoir produit un rapport qui présente/développe chacun des points susmentionnés notamment :

- des informations utiles (d'un point de vue développement agricole de la zone de Bayanga) concernant le pays bénéficiaire qu'est la RCA (Point 1.3).
- la situation actuelle dans le secteur concerné, notamment les forces et faiblesses du développement agricole de la zone agricole de Bayanga, avec un focus sur l'activité apicole (Point 1.4);
- l'historique des appuis à la zone agricole de Bayanga, bilan et capitalisation des appuis notamment dans le cadre des projets PARFAF/AFD ; ECOFAC/UE ; PCTCV/FFEM; PGPRF/GTZ...); les principales associations locales et réseaux à même d'apporter une collaboration, les partenariats possibles (Point 1.5);
- les hypothèses qui sous-tendent le projet (apiculture) et les risques encourus notamment sur la biodiversité, les faiblesses en techniques commerciales, les faiblesses institutionnelles (Points 3.1 et 3.2).

Globalement le rapport (version papier, non partagé, ni en interne, ni sur le site web) fait état de possibilités d'appui et de collaboration à Bayanga, et fait état d'un contexte marqué par l'implication par le passé, de quelques partenaire/bailleurs de fonds (AFD, UE, FFEM, GTZ) autour de cette thématique.

#### Commentaires

- TdR très vagues et non finalisés ;
- bien que présentant un état détaillé des facteurs de développement et historique d'appui aux AGR de Bayanga, la plupart des informations contextuelles fournies par le prestataire sont anciennes (2011, 2005 voire 1980), et nécessiteraient d'être actualisées, car le contexte socio-économique et politique a certainement beaucoup évolué ces 5 derniers années en RCA.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- état de l'historique de l'appui à des AGR dans la zone de Bayanga
- les TdR pour un « appui à l'apiculture dans la zone agricole de Bayanga » seraient disponibles

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis au PPECF de confirmer qu'un appui apicole dans la zone n'est pas très approprié

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Pas d'utilité car le rapport n'a pas été diffusé

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

La compilation des données d'appui au développement de cette zone pourrait (à condition de diffuser le rapport) profiter à l'Etat représenté par l'administration forestière et autres partenaires appuyant la conservation dans la zone (WWF ; FTNS), qui disposeraient d'une base de données utile assortie de quelques orientation pour des actions futures.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- avant d'attribuer un contrat en gré à gré, il faut s'assurer qu'il n'existe pas d'autres structures et consultants plus appropriés pour réaliser l'étude. Les APDS/WWF, présents depuis des années avaient certainement plus

d'infos (récentes) sur les tentatives d'appuis aux AGR dans la zone ;

- la CdG devrait dans ses **rapports mensuels non seulement présenter les appuis en développement ou en cours mais également présenter à la clôture de chaque appui un bilan objectif** ;
- des **fiches d'interventions clôturées** depuis le CDO précédent **devraient être distribuées aux membres du CDO** à chaque tenue d'un CDO afin qu'ils aient toutes les infos concernant les appuis ;
- des **TdR non finalisés n'ont pas leur place sur le site web du PPECF.**

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C095](#)

 Rapport détaillant les points spécifiques des TdR à développer par le consultant (en cours de numérisation depuis 2016 pour la mise en ligne)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Diagnostic du développement communautaire à la SFID Djoum \(Cameroun\) \(C040\)](#)

 [Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang – Phase 2 \(C039\)](#)

 [Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB & ROUGIER Mokabi \(C038\)](#)

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification - TFT \(C010\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C096	Sponsoring de l'évènement « In Good Company » du FSC au XIVème congrès forestier mondial.			Afrique du Sud
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">FSC IC</a>	Organisation de certification	<a href="#">FSC « In Good Company »</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
+/- 50.000	5.000	90 % de l'intervention 0 % des honoraires	28.08.2015	1 mois	1 mois

**Commentaires**  
 Les 5.000 € correspondent au sponsoring de l'évènement 2015 par le PPECF. Il faut noter que cet évènement coïncidait avec la tenue du 14<sup>ème</sup> congrès forestier mondial à Durban et que le PPECF a également payé les billets d'avion et per diems de 3 représentants de la COMIFAC ainsi que le déplacement des 3 membres de la CdG PPECF soit au total, sponsoring inclus, un montant d'environ 20.000€.

Principes et critères du référentiel FSC
NA
Mots clés
Sponsoring FSC, FSC In Good Company, marque FSC, communication environnementale, XIVème congrès forestier mondial, Durban
Résumé de l'intervention
« In Good Company » (IGC) est l'évènement annuel mondial qui rassemble des entreprises et des ONG qui mettent le FSC®, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les systèmes de certification au cœur de leur stratégie de marque. L'édition 2015 a bénéficié de l'appui et la participation du PPECF. Une centaine d'experts venus des quatre coins de la planète y ont pris part. A noter que cet évènement précédait le quatorzième congrès forestier mondial, reconnu comme étant le plus grand forum au monde consacré aux problématiques forestières mondiales, et organisé pour la première fois en Afrique (Durban, République d'Afrique du Sud) par la FAO. Les activités du FSC IGC se sont déroulées du 03 au 05 septembre 2015, soit 02 jours de réflexion et une sortie de terrain. Les travaux de réflexion se sont déroulés au Southern Sun Elangeni & Maharani hôtel de Durban. Pour la circonstance, quelques distingués orateurs se sont exprimés notamment M. Jim HEYES (Directeur du Fond pour l'Environnement Mondial ; M. Justin SMITH (Directeur du département « Durabilité » chez Woolworths Holdings) ;

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

M. Anthony SEBASTIAN (PCA du FSC International) ; M. Kim CARSTENSEN (Directeur général du Forest Stewardship Council) ; M. Raymond MBITIKON (Secrétaire Exécutif de la COMIFAC) et autres. [Les sujets abordés](#) ont porté exclusivement sur: i) Les forêts pour tous, pour toujours ; ii) la valorisation des produits forestiers durables ; iii) les marchés et défis pour les produits forestiers tropicaux ; iv) le maintien de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement dans un contexte de flux d'échange fluctuant dans le secteur du bois ; v) les avantages de l'impression éco-responsable ; vi) investissements et plantations comme solution partielle à la déforestation.

La sortie de terrain quant à elle, s'est déroulée dans une plantation d'eucalyptus certifiée FSC (SiyaQhubeka / Emondi), jouxtant le parc touristique de la zone humide Simangaliso, une aire située au Nord - Est du pays, dans la province du Kwazulu Natal, zone assez particulière, car reconnue comme le seul endroit sur le globe où le plus ancien mammifère terrestre (les rhinocéros) et le plus grand mammifère terrestre du monde (l'éléphant) partagent un écosystème avec des poissons les plus vieux du monde (le coelacanth) et le plus grand mammifère marin au monde (la baleine), raison pour laquelle, la zone a été érigé en patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### Commentaires

Les participants ont eu l'occasion d'apprécier l'impact de la certification FSC® dans une plantation gérée par la société MONDI, et d'observer quelques animaux de la réserve, côtoyant sans aucune inquiétude les plantations d'eucalyptus certifiées FSC, avec une forte implication des villages riverains et une approche efficace de transfert des revenus vers les populations autochtones.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

▪ il s'agit ici d'un sponsoring de réunion, aucune réalisation physique stricto sensu ou de formation n'était envisagée.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

▪ une visibilité du Programme PPECF (logo du PPECF/COMIFAC sur le site web officiel du FSC IGC) accrue sur le continent Africain, l'essentiel des participants au Forum venait d'Afrique Australe ou d'Afrique de l'Est ;  
▪ le sponsoring du PPECF a contribué à l'organisation matérielle de cet important évènement du FSC, et au renforcement de la collaboration FSC bureau régional-PPECF/KFW/COMIFAC.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

▪ le Directeur Général Adjoint de la Compagnie des Bois de Gabon) a saisi l'opportunité pour présenter l'apport du certificat FSC dans la gestion des concessions forestières du bassin du Congo, à l'exemple de celles de la CBG au Gabon, notamment sur le plan environnemental, maintien de la biodiversité, régénération, sur le volet social et la recherche ;  
▪ la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a également présenté les efforts des pays d'Afrique centrale en matière de gouvernance forestière à travers notamment la promotion des labels de certification privés (FSC) et nationaux (PAFC), et les risques liés à une élévation sans cesse croissante du standard FSC ;  
▪ IGC s'est finalement avéré être une bonne opportunité de réseautage pour les participants et pour le PPECF.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

▪ Le sponsoring de cet évènement par le PPECF a offert une bonne opportunité de visibilité pour la KFW/COMIFAC, à travers l'insertion de leurs logos respectifs sur tous les documents de l'atelier, et sur [le site web FSC IGC](#)

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

La visite de terrain a offert aux organisations/institutions présentes, une occasion unique d'apprécier l'impact de la certification FSC® dans la gestion d'une plantation d'eucalyptus certifiés FSC établie dans une réserve faunique, avec une forte implication des villages riverains et une approche efficace de transfert des revenus vers les populations autochtones, qui au besoin pourrait être répliquée ailleurs.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Sessions thématiques du FSC IGC](#)

 [Sponsors du FSC IGC](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification - TFT \(C010\)](#)

 [Appui à l'implication des peuples autochtones à la gestion forestière de la SODEFOR \(RDC\) \(C021\)](#)

 [Revue du Principe 3 FSC à la SFID Mbang \(Cameroun\) \(C028 & C031\)](#)

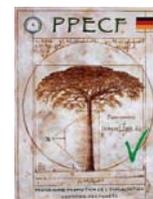
 [Diagnostic du développement communautaire à la SFID Djoum \(Cameroun\) \(C040\)](#)

 [Revue du Principe 3 FSC chez ROUGIER Gabon \(C046\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C097	Animation/modération du forum annuel de l'ATIBT à Milan			Italie
Thématique <sup>1</sup>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité	
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action	
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing	
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation	
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF	
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24 Facilitation et avis externes	

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">ATIBT</a>	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">JMN Consultant</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
5.834	5.834	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	21.09.2015	1 mois	1 mois

**Commentaires**  
L'appui du PPECF couvre les honoraires du consultant (8 jours X 450 €) ; le transport international (billet d'avion) et les per diem (6 x 263 €).

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C5.3 :</b> L'Organisation doit démontrer que les externalités positives et négatives des opérations sont prises en compte dans le document de gestion.
<b>C5.5 :</b> L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.
Mots clés
Forum ATIBT, Milan, Bois tropicaux d'Afrique, Marketing, gestion forestière durable.
Résumé de l'intervention
Chaque année, l'ATIBT organise son forum annuel dans un pays différent, alternativement entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Le principe du Forum ATIBT est de faire en sorte d'avoir à la fois des sessions en plénière pour transmettre de l'information sur les sujets qui importent pour les acteurs de la filière, qu'ils soient actifs au sud comme au nord, mais aussi suffisamment de temps libre à l'occasion des diverses pauses pour permettre des rencontres en « B to B » entre les multiples acteurs, adhérents ou non de l'association. Depuis plusieurs années, l'ATIBT fait confiance au Bureau JMN consultant pour la modération de cet atelier.
Dans la continuité du Forum 2014 d'Amsterdam (voir C067), l'ATIBT a organisé cette fois-ci son Forum 2015 à Milan à l'occasion de l'Exposition Universelle du 14 au 16 octobre au WESTIN PALACE, au cœur de la ville.
Comme à l'accoutumée, le Forum annuel a été également l'occasion d'organiser des réunions statutaires de l'association, conseil d'administration et assemblée générale, mais aussi des réunions thématiques (soit au total 06 thèmes), notamment autour de la question du marketing de l'association et des produits bois tropicaux, pour

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

lequel la notion de « PRECIOUS » est acceptée, toutefois la notion de « RARE » a été rejetée. Pour autant, plusieurs propositions sont faites en séance, notamment « FAIR & PRECIOUS » qui semble rencontrer un consensus. Il a été convenu que le consortium de consultants retravaille la proposition pour améliorer ainsi l'image que l'on veuille donner du bois tropical sur les marchés de consommation.

#### Commentaires

Outre les services du modérateur, l'ATIBT a sollicité et obtenu le concours du PPECF pour la prise en charge (billets d'avion et per diem) de 7 invités provenant du bassin du Congo et 2 consultants depuis la France (+/- 27.000€).

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Le rapport de l'atelier ATIBT 2015 à Milan produit par le consultant JMN.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Le Forum annuel ATIBT est une occasion d'organiser des réunions statutaires de l'association, conseil d'administration et assemblée générale, mais aussi des réunions thématiques sur des questions d'intérêt pour les membres, notamment autour de la question du marketing de l'association et des produits bois tropicaux.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

Plusieurs autres organisations faitières d'exploitants de bois d'Afrique centrale ont participé au débat et eu l'occasion de présenter leurs structure/action, notamment SIAG, UFIGA, UFIAG, OIBT.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Le forum a connu la participation de plusieurs catégories d'acteurs de la sous-région qui y trouvent une bonne occasion d'échanger sur des questions cruciales de l'heure, et y trouvent une vitrine pour présenter leurs actions respectives pour la gestion durable des forêts. Nous pouvons citer entre autres :

- les administrations en charge des forêts/environnement des pays de la sous-région (MEFDDE du Congo ; MINEF de RCA ; MPERNFM du Gabon) ;
- des institutions de recherche/bureaux d'études/conservation tels que : CIRAD; Université de Gembloux, FRM, ONFI, IUCN ;
- des organismes de certification et de promotion de la gestion durable: IDH/STTC, FSC ;
- des bailleurs de fonds/institutions sous régionale : AFD/FFEM; COMIFAC; PPECF ;
- des entreprises commerciales : AIRBUS, ECOM-EPUB, STRATEMARK ;
- des concessionnaires forestiers: SEFACIL, OLAM, CORA, ALPICAM; PALLISCO, PRECIOUS WOODS, ROUGIER;
- l'on retient de la présentation du FSC que malgré une certaine stagnation des surfaces certifiées FSC à la suite de la crise mondiale, les bois certifiés peuvent trouver sur les marchés une plus-value de l'ordre de 2 USD par M<sup>3</sup>. D'ici à 2020, les bois certifiés FSC pourraient représenter 20 % du marché des bois tropicaux en Europe. Le FSC, a également présenté le nouveau « global branding », avec son nouveau logo, son nouveau slogan et la déclinaison des produits de communication qui sont mis à la disposition des entreprises certifiées et de leurs clients acheteurs de produits certifiés, pour mettre en valeur le label auprès des consommateurs. Le logo est plus émotionnel, plus approprié à l'éveil des sentiments des populations urbaines.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'AFD s'est engagé à contribuer à la mise en œuvre du plan de marketing de l'ATIBT visant à changer la vision du bois tropical sur le marché européen et africain. **En phase II, il va falloir formaliser un système de communication AFD / KfW (PPECF) / ATIBT pour une meilleure complémentarité et harmonisation des activités financées par les différents bailleurs ;**
- le représentant du MEFDDE du Congo a insisté sur l'importance de la certification de gestion durable des forêts et sur la décision du Congo d'en faire désormais une obligation pour les entreprises forestières de son pays. La forêt reste un pilier du développement durable des pays de la sous-région ;
- pour l'occasion, les exploitants asiatiques (UFIAG) réitèrent leur engagement dans un processus de gestion responsable des forêts dont ils sont concessionnaires au Gabon. Mais ils sont orientés avant tout vers le marché chinois, s'intéressent aussi au marché européen plus exigeant, ainsi qu'au marché domestique ;
- en matière de légalité, traçabilité des bois, le besoin d'harmonisation des méthodes d'évaluation entre les Etats membres de l'UE afin de réduire les distorsions nuisibles au marché demeure.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TDR C097](#)

 [Rapport de modération du forum ATIBT 2015 à Milan \(C097\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Rapport de modération du forum ATIBT 2014 à Amsterdam \(C067\)](#)

 [Assistance à la mise en œuvre de l'étude marketing de l'ATIBT \(C051\)](#)

 [Guide ATIBT d'utilisation des bois tropicaux éco certifiés \(C034\)](#)

 [Rapport de modération du forum ATIBT 2017 à Dubaï \(C121\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C098	Réflexion sur la définition, la mesure et la cartographie du caractère intact d'un paysage forestier dans l'UFA Ngombé			Congo			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">IFO Interholco</a>	Concessionnaire	<a href="#">FRM</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
56.880	27.852	51 % de l'intervention 0 % des honoraires	Sept 2015	6 mois	4 mois

**Commentaires**

Le cofinancement du PPECF a assuré la prise en charge des honoraires des experts : Chef de mission 24j x 650€/j = 15.600€ ; cartographe/SIG 10j x 500€/j = 5.000€ ; Revue scientifique 8j x 650€/j = 5.200€ ; per diems

Le bénéficiaire s'est chargé de la logistique sur place, l'hébergement des experts, la mise à disposition de son personnel.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 9</b> : Haute Valeur de Conservation (HVC)
<b>Mots clés</b>
FSC, HVC, Intact Forest Landscape (IFL), IGI, transfert des normes, groupe d'élaboration des normes (GEN), groupe de travail régional HVC
<b>Résumé de l'intervention</b>
Pour déterminer si l'exploitation forestière est réellement un critère d'exclusion pour les IFL, il faut revenir à la définition première d'une forêt intacte et entamer une réflexion sur l'impact de l'exploitation forestière, telle qu'elle se pratique actuellement en Afrique Centrale, notamment dans les concessions certifiées.
Une étude bibliographique analyse les définitions de : « frontier forests » lancée par WRI ; « IFL » utilisé par WRI, Greenpeace et Transparent World ; « Paysage » et « intégrité d'une forêt ». Elle revient également sur les critères retenus pour identifier les IFL, l'intégration des IFL dans les HVC de type 2 dans le standard FSC-FM v5.0 et les stratégies suggérées par le FSC pour maintenir les HVC2.
Dans le contexte des forêts du Bassin du Congo, il faut donc pouvoir déterminer les activités humaines qui créent ou sont susceptibles de créer des perturbations majeures dans l'équilibre séculaire de ces forêts, voire de les

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

détruire ;

Des réflexions ont été menées sur l'impact de l'exploitation sur les services éco-systémiques, la préservation de la continuité de l'écosystème, le maintien de l'intégrité de la forêt, la pertinence de certains indicateurs et le besoin de pondérer les différents indicateurs d'intégrité.

Le prestataire en déduit :

- qu'une exploitation forestière, telle que mise en œuvre par les entreprises certifiées FSC, n'est pas synonyme de perte des fonctions forestières, bien au contraire peut contribuer au maintien de son intégrité ;
- compte-tenu du caractère très dynamique du réseau routier forestier secondaire, qui disparaît au bout d'un laps de temps relativement court, il est difficile d'utiliser les pistes forestières dans le Bassin du Congo comme des indicateurs statiques de dégradation forestière et de fragmentation (Fritz et al, 2015) ;
- cependant, et quoi que d'importants progrès aient déjà été atteints, il est encore possible de réduire davantage l'impact de l'exploitation en perfectionnant les techniques d'exploitation à impact réduit (EFIR) ;

et recommande :

- les zones remarquables de par la présence d'habitats uniques et connues pour abriter une faune spécifique tout comme celles présentant des indices d'abondance élevés devraient être intégrées dans les séries de conservation ou tout au moins soustraites à l'exploitation forestière. Le maintien de la connexion entre ces zones soustraites à l'exploitation est fondamental;
- pour la planification des routes, il faut : i) prévoir les routes loin des aires protégées ; ii) réduire autant que possible leur largeur ; iii) construire les routes dans des habitats spécifiques (forêt à canopée ouverte si possible) ; iv) minimiser les routes secondaires ; v) ré-utiliser au maximum les anciennes routes ;
- adapter l'exploitation en : i) identifiant les arbres importants pour les grands mammifères ; ii) exploitant à partir des frontières ou des barrières naturelles vers l'intérieur des AAC ; iii) appliquant les lignes directrices de l'UICN pour de meilleures pratiques en matière de réduction de l'impact de l'exploitation forestière commerciale sur les grands singes en Afrique centrale ;
- la mise en place de mesures de suivi de l'intégrité d'une forêt
  - ✓ suivi de la grande faune (exemple du PROGEPP - Programme de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc Nouabalé-Ndoki au Nord-Congo qui entreprend le suivi écologique dans des clairières incluses dans des concessions forestières afin de fournir une information ponctuelle sur les indices d'abondance des grands mammifères et la présence des activités humaines illégales),
  - ✓ suivi de l'impact de l'exploitation (prélèvements, surface impactée, dégâts d'abattage sur le peuplement résiduel...),
  - ✓ suivi de la dynamique des peuplements post-exploitation (dispositifs installés et suivis par les concessionnaires, Projet Dynaffor, en association avec des compagnies forestières implantées dans le Bassin du Congo) pour étudier les effets de l'exploitation.
  - ✓ d'autres mesures de suivi additionnelles pourraient être envisagées, comme le suivi de la fermeture des pistes forestières après le passage de l'exploitation (régénération, fermeture de la canopée).

#### Commentaires

Les travaux du GTR-HVC doivent prendre en compte les paysages forestiers intacts (PFI) voté lors de la 7<sup>ème</sup> AG (Séville 2014) qui rentrent dans le cadre des HVC de type 2. Pour alimenter ces travaux, le PPECF a financé le présent projet (n° C098)

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- la superposition des cartes des IFL de WRI et al. et les cartes d'indicateurs de biodiversité confirme que l'approche adoptée par les auteurs n'est pas pertinente sur l'Afrique Centrale (IIASA – COMIFAC – UNEP - WCMC en préparation) ;
- qu'il y a besoin avant tout de mieux déterminer les activités humaines qui créent ou sont susceptibles de créer des perturbations majeures dans l'équilibre séculaire des forêts du Bassin du Congo, voire de les détruire ;
- l'exploitation forestière, telle que pratiquée dans le Bassin du Congo, et plus particulièrement celle mise en œuvre par les entreprises forestières certifiées FSC, n'est pas synonyme de pertes des fonctions forestières. Au contraire, elle peut, sous certaines conditions, contribuer à maintenir l'intégrité de la forêt.
- la mise en œuvre de techniques d'exploitation à impact réduit et les règles d'aménagement fixées sur la durée de la rotation couplés à un monitoring régulier dans les concessions forestières certifiées FSC garantissent déjà largement le maintien de l'intégrité des forêts.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- IFO a pu présenter ses craintes vis-à-vis du concept IFL qui ont été prises en compte par le prestataire ;
- cartes avec la localisation des IFL chevauchant la concession de Ngombé selon les critères de Greenpeace.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- tous les concessionnaires certifiés suivent de près les travaux sur les HVC (qui incluent les questions sur les IFL) ;

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- la menace de la Motion 65 reste préoccupante. Toutes les parties sont unanimes que la proposition actuelle comporte un réel danger d'hypothéquer un des trois piliers du FSC, à savoir la viabilité économique. Toutefois, les différentes parties peinent à trouver des propositions alternatives. Des pistes dans ce sens ont été explorées par le GTR-HVC (voir C106). Ces réflexions permettent d'animer les débats entre partenaires mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la réalisation d'études approfondies sur certaines thématiques IFL, paysage culturels intacts, etc. est et restera important en phase II ;
- cependant, on pourrait se demander si l'approche employée (réalisation d'une étude bibliographique + cas spécifique de la concession de Ngombé) en focalisant sur une concession était la meilleure. La problématique est similaire mais pas identique dans les autres concessions FSC du bassin du Congo. Le draft de cette étude aurait dû circuler parmi les membres de l'ATIBT pour récolter plus d'avis, d'expériences et idées. Les communications modernes nous permettent de mieux partager des documents et idées et d'obtenir des retours à des coûts très réduits. Le PPECF n'en a pas fait assez usage. **Si une fiche technique (ou une note de réflexion) est préparée par un prestataire donné, il faudrait faire circuler la version semi-finale parmi les autres prestataires (travaillant sur les mêmes sujets ou des sujets apparentés), aménagistes et auditeurs pour leur laisser l'occasion de donner des commentaires, de transmettre des astuces, des exemples complémentaires, de proposer des contrepropositions, d'ouvrir de nouvelles pistes non explorés, etc avant de finaliser la fiche. Si le PPECF se lance dans la production de fiches EFIR, cette approche est un MUST.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C098](#)



[Note IFL \(C098\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Etude HVC en RDC \(C026\)](#)



[Redéfinition des séries de conservation au Gabon \(C035\)](#)



[Mise en œuvre de la FdR HVC \(C106\)](#)



[Manuel de procédure GTR \(C106\)](#)



[Motion 65 PFI \(C106\)](#)



[Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)



[Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C099_C100	Test de résistance des essences secondaires			Cameroun, Congo, Gabon			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Pallisco CIFM</a> , <a href="#">Rougier</a> , <a href="#">CIB/Olam (Congo)</a> , <a href="#">CEB-PW (Gabon)</a> , <a href="#">ATIBT</a> , <a href="#">IFO Interholco</a>	Concessionnaires	<a href="#">FCBA &amp; TuDelft</a>	Appel d'offre restreint puis gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
239.950	114.538 (FCBA)	% de l'intervention % des honoraires	28.01.2016	10 mois	À Clôturer sur PPECF II
	82.000 (TuDelft)	% de l'intervention % des honoraires	03.02.2016	10 mois	À Clôturer sur PPECF II

**Commentaires**

- C099 (FCBA) : Partie 1 (essais de flexion 4 points et caractérisation mécanique sur 6 espèces) 97.382€ ; Partie 2 (coefficients de passage entre données mécaniques éprouvettes vers dimensions commerciales) 7.300€ ; Partie 3 (durabilité naturelle vis-à-vis des champignons Basidiomycètes) 9.856€.
- C100 (TuDelft): essais de flexion 4 points et caractérisation mécanique sur 6 espèces : 82.000€

La différence de prix entre les essais mécaniques FCBA et TuDelft s'explique par le fait que le TuDelft doit envoyer les données brutes des tests au FCBA qui les analysera et présentera les résultats au TG1, puis introduira les 12 essences dans la norme EN 1912.

Le retard dans la signature des contrats s'est répercuté sur l'approvisionnement du matériel nécessaire à la réalisation des tests. Un avenant à la convention d'origine a donc été rédigé pour anticiper la finalisation de l'appui après la fin de la première phase du PPECF. Le premier versement a été revu à la hausse, permettant aux deux laboratoires de finaliser les tests. Un dernier versement sera effectué par le PPECF II après approbation des rapports finaux (par l'ATIBT).

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**

**Principe 5** : Bénéfices générés par la forêt

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

## Mots clés

Test de résistance, Norme Française EN 1912 (mécanique) et EN 350-2 (durabilité), CEN/TS15083-1, test d'emplois, essences secondaires, LKTS, commission de normalisation, bois de structure, classe de résistance

## Résumé de l'intervention

Le marquage CE selon la norme EN 14081 (partie 1) est effectif en Europe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et oblige pour chaque produit en bois massif utilisé en construction d'être classé suivant sa résistance mécanique. Les règles de classement impliquent donc une évaluation des propriétés de résistance pour chaque espèce susceptible d'être utilisée en construction. Pour les espèces tropicales, telles que les essences africaines qui voudraient être utilisées sur le marché de la construction européenne, l'évaluation des propriétés de résistance doit se faire à partir d'un échantillonnage de sciages représentatif et en dimensions d'emploi. Ces sciages doivent dans un premier temps être qualifiés visuellement puis être testés en flexion 4 points pour établir le rapport entre singularités acceptables et résistance mécanique assignée.

Une alternative à cette évaluation est l'utilisation d'un coefficient de passage entre les résultats d'essais de flexion sur éprouvettes en dimension commerciale et ceux provenant des essais de flexion sur bois sans défaut. Ainsi la norme NF B 52 001-1 permet d'identifier une classe mécanique à partir d'un coefficient de passage pour 72 essences africaines. Cependant, plusieurs essences couramment utilisées en structure ne peuvent pas bénéficier de cette méthode simplifiée (Sipo, Kosipo, Dibétou, Moabi, Movingui, Osanga, Pau Rosa, Eveuss, Lati, Afrormosia, Amouk, Ebiara, Wamba, Hévéa, Tauari, Pau Amarello, Alep, Garapa, Bangkirai, Tatajuba ...). Ce qui justifie la nécessité de réaliser des tests mécaniques sur des essences secondaires (proposés par les industriels). Un total de 54m<sup>3</sup> d'échantillons ont été préparés par les entreprises IFO (Kanda, Limbali, Tali), Pallisco (Okan), Rougier (Alep, Eveuss, Osanga, Monghinza), CIB (Mukulungu, Lati, Longhi), Precious Woods (Ossoko) et sont arrivés aux laboratoires FBCA et TU Delft fin 2016 et début 2017.

L'ATIBT de son côté souhaite faire évoluer ce coefficient de passage en ajoutant les résultats d'essais de la nouvelle campagne de caractérisation sur les douze nouvelles essences africaines proposées par les entreprises. Sur cette étude, deux laboratoires européens : Université de Delft (NL) et FCBA de Bordeaux (FR) sont impliqués et se partagent les essais à effectuer (six essences par laboratoire).

Ainsi, le FCBA a proposé de procéder au façonnage des éprouvettes de qualification sur les six essences qui lui seront confiées par le Maître d'oeuvre, l'ATIBT, et de collecter l'ensemble des résultats des douze essences pour procéder à la réactualisation du rapport « Simplified strength properties assessment for tropical hardwoods in view to CE marking revB » de Février 2010 ayant permis la mise au point du coefficient de passage présent dans la norme NF B 52 001-1.

Pour s'assurer de la reproductibilité des tests, chacun des laboratoires a réalisé le « Round Robin Test » sur des échantillons d'OKAN suite à quoi le FCBA a analysé les résultats et les laboratoires ont procédé au calibrage des outils et protocoles.

Objectifs spécifiques du contrat C099 (FCBA) :

- test d'affectation de classes de résistance pour 6 essences africaines (Okan, Alep, Eveuss, Osanga, Monghinza, Ossoko) en vue du marquage CE dans le cadre d'une étude de caractérisation sur 12 essences africaines (1<sup>ère</sup> partie) ;
- travaux sur les coefficients de passage entre petites éprouvettes de qualification et éprouvettes en dimensions commerciales dans le cadre d'une étude de caractérisation sur 12 essences africaines (2<sup>ème</sup> partie) ;
- détermination de la durabilité naturelle vis-à-vis des champignons Basidiomycètes lignivores de 3 essences de bois : OSANGA, KANDA et LIMBALI (3<sup>ème</sup> partie).

Objectifs spécifiques du contrat C100 (TuDelft) :

- test d'affectation de classes de résistance pour 6 essences africaines (Kanda, Limbali, Tali, Mukulungu, Lati, Longhi) en vue du marquage CE dans le cadre d'une étude de caractérisation sur 12 essences africaines;

## Commentaires

L'expert Hugo Coppens (Centre Technique de l'Industrie du Bois – Belgique), recommande :

- de diviser le travail de caractérisation en plusieurs lots d'essences et le confier à différents labos (France, Hollande, Angleterre, Belgique, Allemagne,...) pour garantir un consensus dès le départ sur les protocoles de tests et éviter que les résultats ne soient « descendus » à l'arrivée ;
- de réaliser plutôt des tests d'emplois (exemple usure en parqueterie, déformations axiales en bardage, tests étanchéité de châssis de fenêtres, aptitude à la mise en œuvre pour la menuiserie-ameublement [rabotage, fendille, vissage]),
- que les laboratoires se coordonnent et conviennent préalablement d'un protocole unique (validé par l'ATIBT) pour chaque test.

<p><b>Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention/ protocole</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un total de 54m<sup>3</sup> d'échantillons ont été préparés par les entreprises IFO (Kanda, Limbali, Tali), Pallisco (Okon), Rougier (Alep, Eveuss, Osanga, Monghinza), CIB (Mukulungu, Lati, Longhi), Precious Woods (Ossoko) et ont été envoyés aux laboratoires FBCA et TU Delft ;</li> <li>▪ <i>l'ensemble des essais de flexion 4 points fera l'objet de 6 rapports d'essais en anglais (un par essence). L'ensemble des résultats sera traité selon les préconisations données dans la norme EN 384 (juin 2010) ou prEN 384 (2016) pour déterminer la classe mécanique optimisée de chaque essence testée selon la norme prEN 338 (2016). Les résultats seront analysés en collaboration avec le Maître d'oeuvre, l'ATIBT, pour préparer les rapports de présentation de l'affectation de classe mécanique selon la EN 1912 à la commission européenne TG1 pour validation technique puis transmission au groupe WG2 pour introduction dans la norme EN 1912 ;</i></li> <li>▪ les résultats sur les petites éprouvettes qui seront fournis par le laboratoire CIRAD seront mis en correspondance avec les résultats des sciages en grandeurs commerciales pour analyse du coefficient de passage petites et grandes éprouvettes. Puis ces résultats seront ajoutés à l'étude réalisée par le FCBA en collaboration avec Tu Delft et le CIRAD pour être présentés à la commission européenne TG1 pour validation technique.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire classer les essences tropicales du Bassin du Congo dans les normes EN 1912 et EN 250-2 ;</li> <li>▪ augmenter les volumes commercialisés par les pays du bassin du Congo dans les pays de l'UE ;</li> <li>▪ réduire la pression d'exploitation des essences principale et limiter le sciage sauvage ;</li> <li>▪ garantir la viabilité économique de la concession en deuxième rotation.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ toutes les entreprises disposant sur leurs permis des essences testées pourront profiter des résultats de l'appui ;</li> <li>▪ les Ministères en charge des forêts verront leurs revenus augmenter (des essences secondaires passeront en classe essences principales et les taxes seront rehaussées ; plus de volumes exploités donc plus de revenus).</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <p>Répliquer l'expérience pour d'autres essences commerciales du Bassin du Congo pour augmenter l'exploitation des essences secondaires et réduire l'impact sur la forêt et le sciage sauvage.</p>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ il n'existe que 5 laboratoires référencés dans la commission de normalisation européenne, capables de valider l'intégration des résultats dans les normes avec une expérience sur les bois tropicaux. <b>Les TdR étant rédigés en français, cela a considérablement gêné les laboratoires non francophones.</b> Le TU Delft a engagé un traducteur spécialisé en droit, pour rédiger l'offre ;</li> <li>▪ les laboratoires n'ont pas l'habitude qu'on leur impose des protocoles (pour des raisons de comparaison des offres), normalement ce sont eux qui proposent le minimum de tests à faire pour être conforme à une norme ;</li> <li>▪ <b>l'élaboration du dossier d'appel d'offre a pris plusieurs mois pour une mise au point très rigoureuse.</b> Le FCBA a fait appel à un juriste (5j) et un ingénieur (20j) pour rédiger leur offre et s'assurer que leur offre soit conforme. Cet effort a évidemment eu sa répercussion sur le prix de l'offre ;</li> <li>▪ les tests de laboratoire quant à eux ont connus d'importants retards du fait de problèmes d'ordre administratifs (clarification sur les TdR, incompréhension sur la nature des tests à réaliser, choix du laboratoire...) et techniques (préparation des échantillons d'essence par les concessionnaires) ;</li> <li>▪ si ce type d'appui est réitéré <b>en phase II, et vu le nombre limité de laboratoires reconnus, il faut passer directement par un gré à gré</b> (les labos se sont maintenant familiarisés avec les exigences) et demander aux concessionnaires de préparer les échantillons seulement après la signature avec les laboratoires. Plusieurs entreprises avaient préparés les échantillons 1 an avant la signature et ont dû reprendre le séchage avant l'envoi ;</li> <li>▪ certains concessionnaires ont rencontré beaucoup de problèmes à conditionner les échantillons (12% humidité), ce qui démontre bien le problème des essences moins connues pour lesquelles des protocoles de séchage doivent être développés.</li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Tdr C099 &amp; 100</a></p> <p> <b>Rapports finaux C099&amp;100 non disponibles car activité en cours au 31.07.2017</b></p>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Appui à l'ATIBT pour des tests mécaniques et de durabilité de 12 essences (C029)</a></p> <p> <a href="#">Guide utilisation des bois tropicaux éco certifiés – ATIBT (C034)</a></p> <p> <a href="#">Appui marketing des bois tropicaux (C051)</a></p> <p> <a href="#">Appui à l'amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun – ACPAC (C054)</a></p> <p> <a href="#">Etude coûts et bénéfices de la certification forestière (C062)</a></p>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C101	Utilisation des engins lourds en forêt			Cameroun, Congo
<b>Thématique<sup>1</sup></b>				
1	Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19 Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20 Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21 Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22 Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23 Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation	24 Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">CIB/Olam (Congo)</a> , <a href="#">IFO Interholco</a> et <a href="#">VICWOOD Cameroun</a> + Ipenja	Concessionnaires	<a href="#">ONFI</a>	AO restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
217.901	168.551	22 % de l'intervention 25 % des honoraires	20.11.2015	12 mois	17 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le contrat a été attribué sur AO restreint. Sur les cinq bureaux d'études et ONG consultés : Oréade Brèche, ONFI, Nature +, FRM, TERE, un seul a répondu favorablement à cet appel d'offre : ONFI. Le contrat lui a été attribué pour un montant de 173.850.</li> <li>▪ PPECF : Formateur « engins lourds » 216 j x 700 € x 75% = 113.400 €, Etudes, recherches, audits, suivi-évaluation 44j x 700 € x 75% = 23.100 €, coordination &amp; backstopping 22j x 700€ x 75% = 11.550 € ; Billet d'avion internationaux 8 x 1350 € = 10.800 €, billet d'avion régionaux 10 x 500 € = 5.000 € et actions de visibilité 10.000 € (atelier à Douala).</li> <li>▪ Contribution entreprises : Formateur « engins lourds » 216 j x 700 € x 25% = 37.800 €, Etudes, recherches, audits, suivi-évaluation 44j x 700 € x 25% = 7.700 €, coordination &amp; backstopping 22j x 700€ x 25% = 3.850 € soit 49.350€ ou 9.870 € par entreprise.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 6</b> : Valeurs et impacts environnementaux
<b>Mots clés</b>
Assiette Annuelle de coupe (AAC), Inventaire d'exploitation, sortie de pied, tracé de piste principale débardage, construction route, conducteur d'engin, maintenance, EFIR
<b>Résumé de l'intervention</b>
▪ les 3 entreprises ciblées par la formation étaient : Vicwood (Ipendja, Ngolla et Lokomo), CIB/OLAM (Pokola) et IFO-Interholco (Ngombé).

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

- le formateur a débuté son travail par des phases de diagnostics (de fin novembre 2015 à mi-janvier 2016) de la situation dans chacune des 5 sociétés à accompagner durant le programme. Au cours de ses missions, le formateur a pu visiter les chantiers d'intervention des sociétés bénéficiaires du programme. Il a pu également prendre contact avec les cadres et les salariés afin de cerner les principaux problèmes auxquels le formateur devra apporter des solutions. La formation s'est adaptée aux problèmes rencontrés au niveau de chacune des sociétés bénéficiaires ;
- le programme de formation (10 semaines par entreprise) devait permettre d'améliorer la performance des ouvriers dans l'utilisation des engins lourds en forêt tropicale, en matière environnementale, économique et dans la prévention des risques professionnels au Cameroun, au Congo et en RCA. Les formations dispensées ont été axées sur :
  - ✓ la maîtrise des engins et la qualité de la conduite des agents : déforestation et abattage d'éclairage ; décapage de la couche végétale ; terrassement des bassins d'eau pluviale ; réglage sommaire des profils ; réglage des bords de routes ; compactage ; réglage définitif de la plate-forme.
  - ✓ l'entretien des machines en forêt et l'efficacité du service de maintenance ;
  - ✓ la bonne maîtrise des techniques EFIR pour la réalisation des phases mécanisées : bonnes pratiques en termes de chargement des camions ; prévention des risques professionnels ; bonnes pratiques de débusquage et débardage ; bonnes pratiques pour la construction des parcs à bois ; la gestion des déchets.
- le formateur a élaboré des fiches de notation qui ont permis d'évaluer les agents en début de programme et d'enregistrer les améliorations dans les pratiques. Ces fiches permettront aux sociétés de continuer l'évaluation après la formation ;
- des fiches techniques ont été rédigées et annexées aux rapports d'avancement. Ces fiches permettent aux entreprises de disposer de manière continue de mémos synthétiques des grandes recommandations à ne pas oublier ;
- à l'origine, il était prévu que le prestataire produise un court métrage reprenant les bonnes pratiques de conduite des phases mécanisées de l'exploitation forestière. Cette tâche a été remplacée en commun accord avec la CdG du PPECF par la production d'un référentiel des bonnes pratiques de conduite des phases mécanisées de l'exploitation forestière. Ce référentiel a par la suite été présenté aux parties prenantes à l'occasion de l'atelier de présentation des résultats de l'étude coûts-bénéfices de la certification, tenu à Douala le 12 avril 2017.
- des procédures de contrôle au cours de l'exploitation et post-exploitation afin de contrôler la qualité du travail et de quantifier l'impact de l'exploitation sur l'environnement ont été développées ;
- finalement, une étude a été menée, permettant d'obtenir des premières informations économiques sur l'utilisation des engins lourds dans le cadre de l'exploitation forestière en milieu tropical. Particulièrement, cette analyse d'impact devait rendre compte du différentiel de coût dans la construction d'un kilomètre de route suivant la formation d'EFIR ou non.

#### **Commentaires**

Une formation du même type (Formation planification de l'exploitation à faible impact C116) a été réalisée par le même prestataire pour 3 autres concessions du groupe Vicwood situées en RCA.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- le diagnostic sur l'état, la conduite et la maintenance des engins au niveau des sociétés bénéficiaires : CIB/OLAM, Ipenja & IFO-Danzer (Congo) ; Thanry Vicwood : Ngolla, Lokomo (Cameroun) et VICA, TCA & SINFOCAM (RCA) ;
- la formation d'environ 120 conducteurs & une vingtaine de cadres et chefs de chantiers en conduite et maintenance des engins lourds ;
- formation de l'équipe route :
  - ✓ édition d'une carte de proposition du tracé route sur l'Assiette de coupe provisoire ;
  - ✓ actualiser la carte du tracé route matérialisé en fin de semaine sous SIG et mise à disposition au boussolier ;
  - ✓ étude sur l'emplacement du parc à bois à l'aide du GPS en fonction des conditions de terrain ;
- production de plusieurs fiches techniques
  - ✓ phase mécanisée de l'exploitation forestière : contrôle avant mise en route, mise en route et arrêt des machines, travaux routier, parc à bois
  - ✓ modèle économique du coût de construction d'une route forestière ;
- présentation du référentiel des bonnes pratiques de conduite des phases mécanisées de l'exploitation forestière présenté et validé lors d'un atelier tenu à Douala en présence des opérateurs économiques.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- la formation d'environ 120 conducteurs & une vingtaine de cadres et chefs de chantiers en conduite et maintenance des engins lourds ;
- rapports de formation pour chaque session de formation délivrés à chaque concessionnaire ;
- référentiel des bonnes pratiques de conduite des phases mécanisées de l'exploitation forestière disponible ;
- plusieurs fiches techniques délivrées à toutes les entreprises bénéficiaires ;

- des fiches de suivi la performance des conducteurs même après la formation ;
- modèle économique du coût de construction d'une route forestière.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- référentiel des bonnes pratiques de conduite des phases mécanisées de l'exploitation forestière disponible pour identifier des points d'amélioration possible et éventuellement organiser une formation à l'endroit des conducteurs ;
- pratiques et astuces de maintenance pour réduire les coûts d'entretien et de réparation ;
- étude économique démontre le gain économique d'une telle formation et devrait pousser plus de concessionnaires à former leurs conducteurs.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- la formation du personnel est un maillon essentiel de l'outil de production qui aide à réduire les charges d'exploitation. Les entreprises doivent renforcer les capacités de leurs personnels suivant un planning de formation préétabli ;
- ce type de formation intéresse tous les partenaires : les entreprises par ce que des gains économiques importants sont possibles (ou des pannes et l'immobilisation du chantier évités), les partenaires de la société civile parce qu'une meilleure maîtrise des engins et des pistes bien préparés réduisent l'impact sur le milieu.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- ces **formations de conduite d'engins lourds sont à poursuivre** en phase II, en particulier **chez les entreprises les moins avancées** en gestion durable ;
- il serait **intéressant de réaliser pour chaque thématique EFIR une étude économique** à partir d'une situation entreprise dont les concessions sont aménagées mais pas encore certifiées. A partir des résultats de chaque étude (qui devrait prendre en compte les coûts et gains d'une formation/des changements d'habitude sur une moyenne durée, p.e. 2 à 3 ans correspondant à l'intervalle entre deux formations) il serait assez **facile de justifier l'impact des appuis du PPECF mais également de convaincre les bénéficiaires à contribuer plus aux frais de formation** ;
- l'organisation de formations consécutives sur plusieurs chantiers permet de supposer que les coûts unitaires diminueraient or il est à constater que **le prestataire n'applique pas de tarifs mensuels mais toujours des tarifs journaliers (700€/j)** et que les déplacements entre chantiers sont facturés au même tarif que les journées de formation. **L'organisation d'un seul contrat pour 3 entreprises n'apporte donc aucun avantage**, bien au contraire, le montant devenant si élevé, qu'il faut passer par un appel d'offre (**procédure plus longue**) et au final, comme il existe des ententes entre les différents prestataires, **une prestation plus chère** ;
- le **système d'appel d'offre restreint n'apporte qu'un surcoût**. En effet, ce sont pratiquement **toujours les mêmes prestataires qui sont contactés**. Ils se connaissent entre eux, connaissent les chasses gardées de chacun et au final ne déposent qu'une offre s'ils sont à coup sûr le prestataire privilégié pour l'exécution de l'appui. Pour le cas précis, ONFi avait déjà proposé la formation et soumis une proposition avant que l'appel d'offre soit lancé. Les procédures obligent, il a fallu passer par un AO mais aucun des concurrents ne s'est investi à rédiger une offre. Et le prestataire qui soumet l'offre en profite pour se faire payer le surcoût de la préparation de l'offre ainsi que de dépasser le prix unitaire de 650€/j tout en y ajoutant au final encore les per diems. **Si des AO sont obligatoires, il faut passer par des AO internationaux et éviter des critères de sélection trop spécifiques (tels que connaissance des concessions ou des procédures du concessionnaire, ...) pour vraiment faire jouer la concurrence. Si on maintient le système de l'AO restreint il faut sélectionner des prestataires qui sont réellement en concurrence.** Dans le cas précis il aurait fallu contacter les vendeurs d'engins lourds qui proposent également des formations ou des entreprises de construction de route.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C101](#)

 Synthèse des diagnostics préalables à la tenue de formations (C101) **Rapport contenant des informations confidentielles, non posté sur le web**

 Rapport d'avancement 1 (C101) **Rapport contenant des informations confidentielles, non posté sur le web**

 Rapport final (C101) **Rapport contenant des informations confidentielles, non posté sur le web**

 [Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière \(C101\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)

 [Lutte anti-érosive et technique de revégétalisation des chantiers forestiers \(C024\)](#)

 [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)

 [Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)

 [Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS \(TdR C117\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C102-C105	Aide à l'application des normes FSC sur la régénération et la diversité génétique des essences du Bassin du Congo			Cameroun			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Pallisco - CIFM</a> , <a href="#">MINFOF</a>	Concessionnaire	Gembloux Agro-Bio Tech / Université de Liège Université Libre de Bruxelles; <a href="#">Nature+</a> ; Bioversity International	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
220.056	35.246 (C102) <a href="#">Gem. Agro-Bio Tech/ Uni. Liège</a>	41 % de l'intervention par les différents partenaires de mise en œuvre	29.01.2016	14 mois	14 mois
	21.850 (C103) <a href="#">Bioversity International</a>		29.01.2016	14 mois	14 mois
	31.850 (C104) <a href="#">Nature+</a>		29.01.2016	14 mois	14 mois
	40.070 (C105) <a href="#">Université Libre de Bruxelles</a>		29.01.2016	14 mois	14 mois

**Commentaires**  
 Technicien laboratoire moléculaire (ULB) : 4 mois x 4.500 € = 18.000 € ; Expertise génétique forestière (Bioversity International) : 3 mois x 6.500 € = 19.500 € ; appui scientifique et généticien de Nature+ : 6.500 € x 2 = 13.000 € ; Analyse génétiques et extraction ADN 70 x 200 € = 14.000 € ; analyse génotypage 6.720 €, atelier de restitution 9.500 € ; billet d'avion 1.500 € x 4 = 6.000 € ; frais divers (voyages, matériel, hébergement, per diems, gestion administrative) : 42.296€

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**  
**C6.3** : Les fonctions et les valeurs écologiques doivent être maintenues en l'état, améliorées ou restaurées, notamment:

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

- a) la régénération et la succession de la forêt;
- b) la diversité génétique, la diversité des espèces et des écosystèmes;
- c) les cycles naturels qui affectent la productivité de l'écosystème forestier.

#### Mots clés

Diversité génétique, taux d'autofécondation, consanguinité, semencier, diamètre minimum de fertilité, dispersion génique, écologie moléculaire, taux de germination, Assaméla, Doussié, Iroko, Moabi, Sapelli, Sipo, Tali et Movingui

#### Résumé de l'intervention

- l'intervention avait pour but de mieux comprendre les processus en amont de la régénération d'espèces commerciales prioritaires (Assaméla, Doussié, Iroko, Moabi, Sapelli, Sipo, et Tali), notamment à travers l'observation du mode de reproduction (hermaphrodite ou dioïque), l'identification du diamètre minimal de reproduction, l'identification du diamètre à partir duquel 50% des arbres sont fertiles, la quantification de la pluie de graines, l'identification des disperseurs du pollen, l'identification des disperseurs des diaspores et/ou des prédateurs et la quantification des taux de germination. Le Movingui a été ajouté à la liste en cours d'intervention puisque des études antérieures avaient déjà décrit l'espèce en détail ce qui permettait d'utiliser cette espèce comme référence. Ces observations ont ensuite été combinées avec les résultats des analyses génétiques effectuées sur 4.603 échantillons (arbres adultes, plantules, graines) pour vérifier la paternité et la parenté des arbres et plantules sur des parcelles (2 x 400 et 1 x 900 ha) exhaustivement inventoriées et échantillonnées (géoréférencement et fragments de feuille ou de cambium). L'analyse de paternité a imposé, quant à elle, la collecte de familles de graines (lots séparés de semences issus d'arbres mères connus) ;
- l'analyse génétique des échantillons, avec des marqueurs spécifiques aux espèces étudiées, a permis d'estimer les taux d'autofécondation et les niveaux de consanguinité, et corollairement, l'évaluation de l'incidence des disperseurs naturels (vent, animaux) sur la qualité génétique des graines ;
- l'identification des disperseurs de pollen et de diaspores ainsi et des prédateurs s'est fait à l'aide d'observations directes, pièges à insectes, pièges photographiques et en capitalisant les résultats d'études antérieures ;
- les distances de dispersion génique (pollen + graines) ont été estimées et l'effet de l'isolement sur le succès reproducteur a été étudié pour les 7 espèces ;
- les taux de germination ont été suivis dans une pépinière tout en veillant à clairement séparer les graines d'arbres mères connus des autres ;
- les résultats du projet ont été exposés à une soixante de personnes lors de l'atelier du comité scientifique consultatif du MINFOF qui s'est tenu le 26 avril 2017 à Yaoundé.

#### Commentaires

- Cette étude était focalisée sur des espèces prioritaires (moabi, sapelli, assaméla, iroko, tali et sipo), à tendance héliophile, qui affichent un déficit de régénération naturelle ou sont menacées par l'exploitation d'une forte fraction de la population semencière, ou sous statut CITES (cas de l'assaméla). Elles sont donc listées parmi les hautes valeurs de conservation de type 1.2 dans la zone d'étude (Est Cameroun).
- A noter que ces travaux génétiques nécessitent un effort important en termes de main d'œuvre et de temps. Ainsi, le génotypage des milliers d'échantillons provenant régulièrement du terrain a nécessité un avenant au contrat pour proroger l'intervention de six mois (jusqu'à fin avril 2017).

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- synthétise des principales informations relatives à l'écologie des 7 espèces cibles + le Movingui ;
- le diamètre de maturité a été estimé à partir des observations de terrain. Le cas du sapelli est évocateur pour démontrer un effet de « site », alors qu'à un diamètre de 100 cm (diamètre minimum d'exploitation – DME – au Cameroun), la probabilité d'être mature est de 80 % dans le sud-est Camerounais, elle n'est que de 50 % dans le nord-Congo ;
- le D50 (diamètre à partir duquel 50 % de la population est fertile) ou à défaut Dmin (diamètre minimum de floraison) pour les différentes espèces est connu : Assaméla 30cm ; Doussié Dmin 28cm ; Iroko 21-37cm ; Moabi 74 cm ; Sapelli 36-93cm ; Sipo très variable mais 90cm est préconisé ; Tali 55-69cm ; Movingui Dmin 21cm ;
- distances de dispersion génique estimées (en km) pour les huit essences : Assaméla 0,2 ; Doussié 2,7 ; Iroko 3,5 ; Moabi 8 ; Sapelli 1,5 ; Sipo > 1,5 ; Tali 0,43 ; Movingui 0,75 ;
- plusieurs marqueurs nouvellement développés ou adaptés pour génotyper certaines des espèces ;
- les taux d'autofécondation et l'indice de dépression de consanguinité pour les huit espèces cibles sont connus. Ainsi l'Assaméla présente un taux d'autofécondation élevé de 50% ;
- l'étude a démontré la variabilité des paramètres observés en fonction de l'espèce étudiée et du type de forêt. Tant les diamètres de fertilité que les distances de dispersion peuvent varier considérablement d'un site à l'autre. Il est donc probablement impossible, du moins à l'échelle d'un pays, de donner des recommandations précises en termes de nombre d'arbres à maintenir au-delà d'un certain diamètre en vue de garantir une régénération suffisante ;

- renforcement des capacités sous régionales à travers la formation de 7 chercheurs nationaux sur l'approche d'écologie moléculaire ;
- il convient d'éviter de produire des plants en pépinière à partir de graines récoltées sur un arbre très isolé des autres arbres fertiles de la même espèce ;
- il est indispensable de diversifier autant que possible les sources (pieds mères) sur lesquelles les graines sont récoltées pour produire les plants en pépinière. Une pépinière qui s'approvisionnerait sur moins de 10-20 pieds mères par espèce ferait courir le risque qu'apparaisse une forte consanguinité à la génération suivante, en particulier chez des espèces présentant un déficit de régénération naturelle ;
- lors des activités d'enrichissement et de plantation, il est nécessaire d'espacer les plantations d'individus issus d'une même mère, et de mélanger au niveau d'une parcelle d'enrichissement des plants issus de mères différentes, ce qui suppose une parfaite traçabilité depuis la collecte des graines jusqu'à la plantation.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- contribution à l'amélioration de la norme nationale FSC & HVC/IFL ;
- à terme, l'élaboration de normes relatives à la régénération et à la diversité génétique des espèces (critère FSC 6.3).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- des graines collectées sur un arbre (d'une espèce hermaphrodite) très isolé, et donc peu enclin à être pollinisé par un voisin, seraient de moindre qualité. Les graines récoltées sur le terrain pour élevage en pépinière et replantation in situ doivent provenir d'individus non isolés afin d'augmenter la chance de ne pas avoir d'effets de consanguinité et donc de mieux garantir la biodiversité génétique ;
- les diamètres minimum d'exploitation utilisés dans les plans d'aménagement devraient au moins être supérieurs au diamètre à partir duquel 50 % de la population est apte à se reproduire (D50) ;
- de nombreuses sociétés désireuses de prouver leur volonté de gestion durable sont souvent amenées à avoir recours à des études complémentaires menées à l'échelle locale par des organismes indépendants. Elles pourront se référer à ce travail.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- nécessité de mobiliser des financements pour poursuivre ces recherches à d'autres essences exploitables, dans d'autres zones écologiques du Cameroun, voire dans le Bassin du Congo.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- continuer de **soutenir en phase II les entreprises confrontées à des insuffisantes d'informations scientifiques sur la gestion durable des forêts** ;
- les **diamètres de fertilité dépendent vraisemblablement des conditions environnementales** (climat, fertilité du sol). Ils **devraient en conséquence être étudiés** pour les différents types forestiers d'Afrique centrale afin d'inclure ces aspects dans la **révision de la fixation des diamètres minimum d'exploitation** ;
- **collaborer avec des laboratoires et institutions de recherches nationales pour le partage des connaissances** et la duplication de telles études par des chercheurs nationaux/ sous régionaux, dans le but de baisser les coûts des études.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C102-103-104-105](#)

 [Rapport final C102-103-104-105](#) qui contient également les articles :

- Duminil, J., Abessolo, D. M., Bourobou, D. N., Doucet, J. L., Loo, J., & Hardy, O. J. (2016). High selfing rate, limited pollen dispersal and inbreeding depression in the emblematic African rain forest tree *Baillonella toxisperma*—Management implications. *Forest Ecology and Management*, 379, 20-29.
- Duminil, J., Daïnou, K., Kaviriri, D. K., Gillet, P., Loo, J., Doucet, J. L., & Hardy, O. J. (2016). Relationships between population density, fine-scale genetic structure, mating system and pollen dispersal in a timber tree from African rainforests. *Heredity*, 116 (3), 295-303.

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Renforcement des capacités gestion faune \(C013\)](#)

 [Redéfinition des séries de conservation au Gabon \(C035\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081\)](#)

 [Directives sous régionales EE en Afrique centrale \(C114\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C106	Mise en œuvre de la Feuille de Route Hautes Valeurs de Conservation (HVC) dans le Bassin du Congo			Afrique centrale			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">FSC Afrique centrale</a>	Organisation de certification	<a href="#">FSC-IC</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
382.930	217.000	57 % de l'intervention 44 % des honoraires	29.01.2016	11 mois	15 mois

Commentaires
<p>La totalité des fonds nécessaire pour mettre en œuvre la première partie (janvier 2016-avril 2017) de la mise en œuvre de la FdR HVC était de 422.183€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le budget PPECF a été utilisé selon les lignes budgétaires suivantes : Audit financier 10.000€ ; réunions GTR-HVC 89.000€ ; HCV-Officer 83.000€ ; Assistante admin. 12.000 ; Transport 11.800€ ; Equipements 900€ ; Services : 3.300€ ; frais de gestion 7.000€.</li> <li>la contrepartie du FSC (supposée atteindre 216.182€) n'a pu être entièrement mobilisée (certaines rubriques ont été financées par d'autres bailleurs ou structures légales du FSC et les travaux ont accusé un certain retard). Les fonds PPECF devant être utilisés avant la fin de la phase I, le FSC a demandé d'utiliser en priorité les fonds PPECF avec la promesse que le FSC mettra à disposition les fonds nécessaires pour finaliser les travaux restants.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 9</b> : Haute Valeur de Conservation (HVC)
Mots clés
Forest Stewardship Council (FSC), principe critères & indicateurs (PCI), HVC, Intact Forest Landscape (IFL), indicateur générique internationaux, transfert des normes, groupe d'élaboration des normes (GEN), groupe de travail régional HVC
Résumé de l'intervention
Le projet a été lancé en décembre 2015 avec l'établissement d'un Groupe de Travail régional sur les Hautes Valeurs

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

de Conservation (GTR-HVC) pour le FSC dans le Bassin du Congo. Conformément aux règles de gouvernance du FSC, le GTR-HVC est composé d'une chambre environnementale, d'une chambre économique et d'une chambre sociale, chacune dotée de quatre représentants (il s'agit donc d'un groupe de travail auquel participent les chambres à parts égales).

La première étape du Projet, objet du présent contrat, s'est donc tournée vers les étapes-clés suivantes (entre parenthèses sont indiquées les contributions d'autres partenaires techniques et financiers) :

- cartographie par le FSC des IFLs au sein des concessions forestières certifiées du Bassin du Congo et simulations à l'attention des gestionnaires forestiers (sous financement du WWF-US). Différentes méthodes pour la localisation des IFL et leur impact sur 9 concessions forestières FSC/VLC ont été analysées et des cartes produites ;
- établissement du Groupe de Travail Régional sur les HVC : Un AMI a été lancé le 04.02.16 pour la constitution du GTR-HVC puis un Manuel de procédures a été rédigé qui sera en vigueur jusqu'à la terminaison de la mise en œuvre de la FdR-HVC. Ont été retenus comme membres du GTR-HVC :

Chambre Environnementale	Chambre Économique	Chambre Sociale
<b>DOUARD Pascal</b> WRI République Démocratique du Congo	<b>DUVAL Rémi ou PHILIPPART Julien</b> CEB-Precious Woods ou CBG-CPBG Gabon	<b>EULOGE NZOBO Roch</b> CDHD République du Congo
<b>RAYDEN Tim</b> WCS République du Congo	<b>TONGA KETCHAKANG Peguy</b> COMIFAC Cameroun	<b>KAVIRA Louise</b> PIPC déléguée RDC
<b>TCHOUMBA W. Belmond</b> WWF Cameroun	<b>COUTURIER Antoine ou Van LOON Tom</b> Industrie Forestière d'Ouessou (IFO) République du Congo	<b>MESSE Venant</b> REPALEAC /PIPC membre Cameroun
<b>EYANG EFFA Edwige</b> IRET - CENAREST Gabon	<b>NGOMA Jean-Albert</b> MEFDDE République du Congo	<b>LOUNDOU Paul Simon</b> Ethnologue Gabon

- recrutement du HCV Congo Basin Officer sur une année. La consultante Olivia Rickenbach, qui avait été engagée comme experte HVC durant la phase intermédiaire (3 mois), a été engagée par le FSC comme HCV-CBO ;
- recrutement d'une Assistante Administrative chargée de la gestion courante et de l'organisation des Ateliers, réunions de travail et voyages internationaux et régionaux. Un appel à candidatures a été lancé le 25.01.16 et une assistante recrutée par le bureau régional du FSC début 2016 ;
- fonctionnement du Groupe de Travail Régional sur 2016
  - ✓ un premier atelier FSC, réunissant le GTR-HVC et des experts dans le domaine des HVC et des PFI, s'est tenu à Brazzaville (République du Congo) du 15 au 18 juin 2016. Il consistait en : une formation initiale (par ProForest) sur les HVC ; la validation du manuel de procédure ; l'établissement des règles de collaboration entre membres ; collecte d'idées initiales concernant les définitions HVC ; l'identification des sources d'information ;
  - ✓ un deuxième atelier s'est tenu du 2 au 3 novembre 2016 et avait pour objectif : 1) la définition des indicateurs d'identification, de gestion et de suivi-évaluation des PFI, 2) l'identification de l'appui scientifique nécessaire pour finaliser les définitions HVC. Surtout la définition des seuils a entraîné de nombreux débats entre les membres de la chambre environnementale et économique ;
  - ✓ un troisième atelier pour : 1) Finaliser l'évaluation des attributs de l'ensemble des types d'HVC., 2) Valider les définitions des indicateurs d'identification, de gestion et de suivi-évaluation des PFI n'a pas encore eu lieu ;
  - ✓ une dernière réunion devra se tenir pour présenter les résultats au comité de pilotage.
- réunions scientifiques au CIRAD et à Brazzaville pour l'élaboration d'une carte des HVC de type 2 à l'échelle de quatre pays du Bassin du Congo: Cameroun, Congo-Brazzaville, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo (sous financement du WWF-US). La réunion au CIRAD du 21-23 septembre 2016 a permis de déterminer la méthode à suivre pour la classification des écosystèmes et leur catégorisation en fonction de l'état de menace (important pour la définition des HVC 3). Les participants ont unanimement considéré que le concept IFL n'est qu'un de multiples indicateurs de zone intacte et qu'il est plus judicieux d'utiliser un ensemble d'indicateurs reflétant l'aspect intacte d'un écosystème pour identifier les zones aux valeurs les plus élevées. Les indicateurs retenues pour une analyse plus approfondie sont : la végétation (identification des écosystèmes), les IFL (zones sans routes), taille (continuum), biomasse (niveau de dégradation), maturité de la forêt, hauteur de la canopée (en relation avec la possibilité de contenir des mammifères à haute priorité de conservation, comme les chimpanzés), les zones à faible empreinte humaine. La réunion à Brazzaville s'est tenue du 6 au 10 mars 2017 et a permis de combiner et présenter toutes les couches cartographiques élaborées à partir des indicateurs retenus lors de la réunion au CIRAD ;
- renforcement de la participation des populations locales et autochtones dans le débat sur les PFI (Projet FAO-

FLEGT). Des propositions ont été faites mais l'approche Intact Cultural Landscapes n'est pas acceptée par une partie des membres du GTR-HVC (les ICL ne sont pas officiellement reconnus ; risque de créer des conflits entre populations autochtones et populations riveraines.

- **restitution et consensus sur les Indicateurs de gestion des PFI** lors d'un atelier sous régional final (non réalisée à la fin du PPECF phase I).

#### Commentaires

Une réunion de concertation entre l'ATIBT-FSC et KfW concernant les la motion IFL a eu lieu à Bonn le 3 juin 2015. Une autre réunion de concertation entre membres de l'ATIBT au sujet des IFL a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Les travaux du GTR-HVC doivent prendre en compte les paysages forestiers intacts (PFI) voté lors de la 7<sup>ème</sup> AG (Séville 2014) qui rentrent dans le cadre des HVC de type 2. Pour alimenter ces travaux, le PPECF a financé le projet (n° C098) : Etude du concept IFL et HVC au sein de la société IFO au Congo.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- agent HVC recruté par le FSC Bassin du Congo et fonctionnement pour 2016 payé sur fonds PPECF ;
- organisation de deux réunions du groupe de travail régional sur les HVC (juin et novembre 2016) ;
- un manuel de procédures (préparé par le Chargé FSC des HVC pour le Bassin du Congo) statuant sur les modalités de prise de décision, le chronogramme des activités (document de base) ;
- le développement d'un jeu d'indicateurs régionaux (Bassin du Congo) pour l'identification, la gestion et le suivi des Paysages Forestiers Intacts ou PFI (sous-catégorie de HVC de type 02). Ce jeu d'indicateurs, exigé par la Motion 65 votée lors de la dernière Assemblée Générale, du FSC, a été présenté lors d'un Comité de Pilotage du FSC IC ;
- organisation d'une réunion du comité de pilotage à Bonn ;
- organisation d'une réunion autour des travaux en cours sur les IFL en avril 2017 à Libreville au Gabon ;
- les Lignes Directrices régionales FSC pour les Hautes Valeurs de Conservation dans le Bassin du Congo (Draft 0 du 11 Octobre 2016 ; 41p)
- ces lignes directrices pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC pour le Bassin du Congo, doivent être incorporés dans les PCI nationaux (par le biais des groupes d'élaborations des normes (GEN)) du Cameroun, Gabon, Congo et RDC en avril 2017 au plus tard ;
- la formation des Groupes de travail nationaux par des représentants du Groupe de travail régional (GTR).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- finalisation de l'élaboration des normes nationales ;
- élaboration des lignes directrices HVC sous régionales, intégrant les IFL et autres concepts ;
- rassurer les opérateurs économiques certifiés FSC sur la poursuite de la mise en œuvre de leurs plans d'aménagement conformément à la législation en vigueur ;
- renforcer la crédibilité de la certification FSC auprès des partenaires techniques et financiers.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- tous les concessionnaires certifiés et l'ATIBT suivent de près les travaux sur les HVC (qui incluent les questions sur les IFL).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

cCette intervention a donné une bonne visibilité aux partenaires techniques et financiers dont certains ont choisis d'apporter des appuis à la réussite de ce processus (On peut citer WWF qui a financé une réunion du GTR HVC et le salaire d'un cartographe pour clarifier la question des IFL, l'université de Maryland sur des travaux de recherche sur les IFL, ...)

- un co-financement de la FAO viendra s'ajouter à ce redressement, pour 2017, afin d'assurer un lissage et une continuité dans la rédaction des Lignes Directrices HVC pour le Bassin du Congo. Un don de USD 110.000 permettra de conserver la position du HCV Congo Basin Officer pendant quelques mois. Ce support de la FAO intervient pour appuyer la mise en œuvre du Consentement Libre, Informé et Préalable et la participation réelles des populations locales et autochtones dans les décisions d'aménagement ;
- dans le cadre de celles-ci, les HVC 5 et 6 seront également discutées et leurs indicateurs régionaux respectifs développés, permettant ainsi de poursuivre le travail initié dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Financement C106.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la poursuite d'appui aux bureaux régionaux des principaux systèmes de certification de gestion durable FSC FM & PAFC est justifiable s'il s'agit de traiter/contribuer à la clarification de sujets complexes ;
- réaliser des **études approfondies en phase II sur certaines thématiques IFL, paysage culturels intacts**, etc.,
- **poursuivre le dialogue avec les administrations pour une reconnaissance des avantages de la certification forestière** par les administrations et leurs adhésions à ces labels qui font la promotion des états d'Afrique centrale à l'international.
- une **étude comparative « exigences PAFC Gabon vs exigences FSC Gabon » doit être menée pour démystifier au**

plus vite l'idée préconçue chez plusieurs concessionnaires que l'obtention du certificat PAFC-Gabon est beaucoup plus facile et moins chère que l'obtention du certificat FSC-Gabon ;

- poursuivre la collaboration / reconnaissance des certifications privés par les APV/ FLEGT ;
- les contrats PPECF devraient spécifier qu'à la clôture d'un appui, le prestataire (ou bénéficiaire comme dans ce cas précis) rédige un rapport final exhaustif qui reprend la totalité de l'activité avec la consommation du budget en fonction des lignes budgétaires accordées au lieu de se contenter de rapports annuels d'avancement (ceci est particulièrement le cas pour le présent appui. Des rapports d'avancement et des rapports de réunions existent jusqu'à fin décembre 2016 mais à la clôture du PPECF il n'était pas possible de savoir exactement où le projet en était globalement et ce qui reste encore à faire (+ calendrier) .

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [TdR C106](#)

 Rapport (C106) **pas produit par le prestataire/bénéficiaire**

 [Mise en œuvre de la FdR HVC \(C106\)](#)

 [Manuel de procédure GTR \(C106\)](#)

 [Motion 65 PFI \(C106\)](#)

 [Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Evaluation du nouveau référentiel FSC et des exigences FLEGT pour le Bassin du Congo \(cas de CAFECO\) \(C004\)](#)

 [Formation en audit forestier suivant référentiel FSC au Cameroun et en RDC \(C005\)](#)

 [Audit à blanc OLB à BSO \(C016\)](#)

 [Atelier sur «l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » \(C036\)](#)

 [Développement du standard PAFC Cameroun \(C053\)](#)

 [Soutien au développement du PE\(A\)FC en Afrique Centrale \(C075\)](#)

 [Grille de légalité Gabon \(C082\)](#)

 [Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon \(C087\)](#)

 [Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un système national de certification PAFC au Congo \(C111\)](#)

 [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C107	Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 (APDS) sur la faune et la population riveraine				RCA		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sinfocam-VICWOOD</a> , MEDDEFP RCA, APDS	Concessionnaire, Administration, Populations	<a href="#">WWF Afrique</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
271.900	143.183	45% de l'intervention	29.01.2016	12 mois	18 mois

**Commentaires**

L'appui financier du PPECF a permis de couvrir la mobilisation de 4 cartographes pour la formation en cartographie participative (27.100€), les Per diem et frais de voyage et nutrition de participants cartographes et villageois (7.800€); le coût de formations d'Ecogardes (24.000€) et d'inventaires fauniques (20.000€); la logistique, équipements d'éco-gardes (53.300€); autres frais de gestion et d'audit (11.000€).

La contribution du WWF (45% du coût total) couvre une partie des inventaires fauniques (100.000€) et l'assistance technique WWF (40.000€). Il faut cependant préciser que la contribution aux inventaires ne concernait pas seulement le PEA 190 mais la totalité de la superficie des APDS et que la majeure partie de la « contribution WWF » provient en réalité de financement de divers bailleurs dont les principaux sont WWF Allemagne et USFWS.

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**

**C1.4 :** L'Organisation doit développer et mettre en œuvre des mesures, et/ou doit s'engager auprès des instances de régulation, pour protéger systématiquement l'Unité de Gestion contre l'utilisation illégale ou non autorisée des ressources, l'occupation illégale ou d'autres activités illégales.

**C1.5 :** L'Organisation doit respecter les lois nationales et locales en vigueur ainsi que les conventions internationales et les codes de bonnes pratiques obligatoires ratifiés relatifs au transport et au commerce des produits forestiers au sein de et depuis l'Unité de Gestion et/ou jusqu'au premier point de vente.

**Principe 4 :** L'Organisation doit contribuer à préserver ou à accroître le bien-être social et économique des communautés locales.

**Principe 5 :** L'Organisation doit gérer efficacement les divers produits et services de l'Unité de Gestion afin de préserver ou d'accroître à long terme la viabilité économique et la variété des bénéfices environnementaux et

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

sociaux.

**Principe 6 :** L'Organisation doit maintenir, conserver et/ou restaurer les services écosystémiques et les valeurs environnementales de l'Unité de Gestion, et doit éviter, corriger ou limiter les impacts environnementaux négatifs.

**Principe 7 :** L'Organisation doit disposer d'un document de gestion concordant avec ses politiques et ses objectifs, et proportionnel à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent. Le document de gestion doit être mis en œuvre et actualisé à partir des informations issues des activités de suivi, afin de promouvoir une gestion adaptative. Le plan et les procédures associées doivent être suffisants pour guider le personnel, informer les parties prenantes concernées et intéressées et pour justifier les décisions en matière de gestion.

**C8.2 :** L'Organisation doit réaliser un suivi et évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités menées dans l'Unité de Gestion, et les changements dans ses conditions environnementales.

**Principe 9 :** Haute valeurs de conservation

**C10.11 :** L'Organisation doit gérer les activités associées à la récolte et à l'extraction des produits forestiers ligneux et non ligneux, afin de préserver les valeurs environnementales, de réduire les déchets marchands, et d'éviter les dommages causés aux autres produits et services.

#### Mots clés

Etude d'impact environnemental ; gestion faune ; LAB ; APDS; PEA ; populations riveraines ; certification forestière FSC-FM, Certification forestière OLB.

#### Résumé de l'intervention

Récemment, le Gouvernement Centrafricain a décidé de reprendre l'exploitation forestière, dans la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha, en attribuant deux permis forestiers (PEA n° 189 et n° 190), respectivement aux entreprises SINFOCAM et STBCA. Cependant, les permis PEA sont frontaliers des aires protégées notamment Lobéké au Cameroun; Dzanga-Ndoki en RCA, et Nouabalé-Ndoki au Congo. Les Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS) sont par ailleurs, un complexe à haute valeur de biodiversité et sont inscrit au Patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO. Il s'agit donc d'une exploitation forestière en zone sensible où la communication avec les populations et les études environnementales et de faune revêtent un caractère primordial dans la mise en place de l'aménagement. Consciente de cette réalité, et dans le souci d'une meilleure connaissance du massif forestier (écologie et potentialités, ressources, historique), la société SINFOCAM a signé une convention avec le PPECF et a bénéficié d'un appui financier du programme en vue de réduire les impacts de l'exploitation forestière notamment du PEA 190 sur la faune et sur les populations riveraines. C'est à cette fin qu'un appui technique du WWF a été mobilisé entre Janvier 2016 et Juin 2017. Le présent appui a :

- 1) contribué à la mise en place d'une ULAB (unité de lutte anti-braconnage) sur le PEA 190, ceci en collaboration avec le Ministère en charge des forêts de la RCA. Onze éléments ont été dépêchés du Ministère pour faire partie de l'ULAB. A ces éléments s'ajoutent 6 pisteurs. Après une formation de plusieurs semaines sur le tas, les éléments de l'ULAB sont à présent postés autour de la base-vie de SINFOCAM à Nguenguéli pour contrôler les sorties du personnel de la compagnie, et participent à des activités d'anti-braconnage (4 patrouilles/mois) dans le secteur qui leur est dévolu.  
Un véhicule a été acheté pour l'ULAB. Le budget nécessaire pour équiper en matériel de terrain les éléments de l'ULAB a été combiné, par un avenant, à d'autres lignes réallouées et qui n'allaient pas être utilisées. Le but étant d'équiper l'ensemble des gardes des APDS en même temps et afin de régler d'importants problèmes au sein de la cellule LAB, comme la communication. Le matériel est acheté, nécessite encore d'être acheminé et sera mis à disposition des équipes durant le second semestre 2017. A noter que les éléments ULAB ont été changé le 30.11.2016 suite à des soucis de gestion constaté au sein de l'équipe.
- 2) permis la réalisation d'un inventaire faunique de novembre 2015 à avril 2016 suivant une méthodologie standardisée par le bureau régional du WWF sur l'ensemble des APDS. Globalement, en comparaison avec les inventaires fauniques précédents, les zones de forte concentration des éléphants restent stables dans les APDS. Pour les gorilles et chimpanzés, on constate des mouvements géographiques des populations mais globalement ces dernières restent concentrées à l'intérieur et en périphérie des parcs. En ce qui concerne les activités humaines, on constate un gradient de pression augmentant du sud vers le nord et qui risque de s'accroître avec la présence de la concession forestière SINFOCAM permettant un accès plus aisé à la forêt.
- 3) facilité la mise en œuvre d'un projet de cartographie participative. 4 personnes ont été sélectionnées comme animateur/cartographe (3 Bilo et 1 Ba'Aka) et ont suivi une formation de 5 jours sur la cartographie participative et la manipulation des outils (GPS Garmin, smartphone ainsi qu'une tablette pour capitaliser les résultats au retour des villages). Ils se sont ensuite rendus dans tous les villages autour de l'ACP SINFOCAM pour expliquer le processus de la cartographie participative à la population. Dans chaque village, 4 personnes (cartographes villageois) ont été choisies pour identifier les sites sensibles tels que les arbres à chenille, les arbres fétiches, les arbres médicinaux, les arbres fruitiers, les zones riches en ignames, les anciens villages, les campements, les lieux sacrés, les cimetières. En moyenne, il a fallu compter 10j de terrain par village. Ces cartes

seront utilisées lors des négociations avec SINFOCAM. Elles seront utilisées en plus des données de l'inventaire faunique et des informations produites par l'étude HVC, pour exclure certaines zones de l'exploitation forestière.

#### Commentaires

- un drone a été récemment mis à disposition de SINFOCAM et WWF pour faciliter le monitoring de l'exploitation à faible impact du PEA 190 et pour appuyer la LAB dans et autour des APDS. Toutefois, les formations de l'équipe WWF à l'utilisation dudit drone, prévues dans le cadre de cette intervention n'ont pas été réalisées, du fait de la livraison tardive du drone, et des procédures/autorisations requises auprès du gouvernement centrafricain.
- une mission complémentaire à l'inventaire WWF a été réalisée par l'unité de Biologie de la Conservation de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRScNB) avec l'appui du « Zoological Society of London » (ZSL) et portait sur une étude HVC menée à l'intérieur du périmètre des Aires Protégées de Dzangasangha (APDS), dans l'assiette de coupe provisoire (ACP) définie par la compagnie SINFOCAM en zone directement limitrophe au Parc National de Dzanga-Sangha (RCA).

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Un rapport final d'intervention avec quelques annexes :

- le rapport de mission de cartographie participative ;
- des notes de service d'affectation du personnel de l'administration à l'ULAB de la zone de Bayanga ;
- la liste des pisteurs retenus pour les inventaires ;
- la carte de localisation des barrières de contrôle ;
- liste des équipements pour la cellule LAB des APDS

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- mis à part la cartographie participative, l'intervention a surtout été utile au prestataire qui était en même temps le bénéficiaire principal de l'appui. Elle a permis la réalisation d'un inventaire faunique dressant l'état de la faune dans la totalité des APDS, et la mise en place d'une ULAB (unité de lutte anti-braconnage) permet d'augmenter l'effectif de patrouille d'éco-gardes APDS dans la zone ;
- la cartographie participative est un exercice qui a été fort apprécié par la population riveraine de l'ACP et leur permettra de mieux défendre les droits d'usage et de négocier la préservation de leurs sites sensibles avec SINFOCAM ;
- SINFOCAM possède maintenant les éléments de base pour gérer l'exploitation de l'ACP selon les règles de l'art.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

D'autres concessionnaires (Rougier, STBC, TCC, SEFAC...) attributaire PEA près des APDS pourraient :

- s'inspirer de la présente approche de cartographie participative chez SINFOCAM pour structurer une intervention similaire dans leurs PEA respectifs ;
- trouver en cette base de données, un vivier d'informations utiles et récentes à capitaliser dans leur plan d'aménagement.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les différents produits de l'intervention constitueront également un atout pour l'administration forestière de la RCA, et pour d'autres partenaires techniques (WWF, FTNS, WCS...) et financiers (AFD, KFW, COMIFAC/PPECF), ce qui optimisera et éclairera leurs contributions à la gestion durable/responsable des PEA aux alentours des APDS ;
- la cartographie participative est un exercice qui a été fort apprécié par la population riveraine des APDS, et doit être intégré dans le travail de routine des APDS et de SINFOCAM. Ces premiers résultats vont être discutés avec SINFOCAM et possiblement les résultats seront intégrés dans le plan d'aménagement. Des fonds doivent être trouvés pour financer ce travail mais vu son coût relativement bas et son importance, il devrait être assez aisé de mobiliser des fonds.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- plusieurs appuis ont déjà eu lieu durant le PPECF I en matière de **cartographie participative** (C026, C069, C086, C093). Il serait intéressant de **comparer les différentes approches et d'en distiller une approche plus standardisée**, également applicable pour l'appui des entreprises recherchant un certificat de légalité.
- des appuis à des **partenariats à l'échelle du paysage** entre ONG environnementales, Parcs Nationaux et concessionnaires sont à **poursuivre en phase II**. Toutefois ces partenariats **nécessitent d'être plus officialisés par des conventions (et de fixer des objectifs communs) et des réunions régulières entre les différentes parties**. Le présent partenariat n'est toutefois pas très sain. Alors que sur le terrain une entente cordiale s'est installée, les directions des différents partenaires développent et mettent en œuvre des stratégies pour maximiser les objectifs individuels sans (jusqu'à présent) chercher à trouver des solutions ensemble :
  - ✓ il existe un tronc commun basé sur la mise en place des ULAB financé par le concessionnaire mais que le WWF considère comme faisant partie intégrale de sa force LAB du parc alors que la fonction première de cette unité devrait être de préserver l'intégrité du PEA 190;
  - ✓ le concessionnaire qui essaye de se limiter aux exigences de la convention provisoire et qui a décidé d'installer

- son ACP dans la zone la plus riche (en bois et en faune) du PEA ; et
- ✓ le WWF qui utilise les fonds PPECF pour essayer de retirer le maximum de la superficie de l'ACP du concessionnaire (afin selon l'objectif idéal de l'ajouter au parc). Ainsi, le financement de l'inventaire faune APDS étant déjà assuré avant la signature du contrat C107, le cofinancement du PPECF à l'inventaire a permis au WWF de dégager une partie du financement initial à la réalisation d'une étude HVC (menée par le IRScNB dans l'ACP) dont les TdR n'ont jamais été communiqués et dont les recommandations vont nettement plus loin que ceux d'une simple mission d'identification des HVC. Le prestataire recommande de retirer 70% de l'ACP à l'exploitation et « idéalement » d'annexer cette zone au parc de Dzanga ;
  - le rapport de l'**inventaire des grands et moyens mammifères** dans le segment RCA du paysage Trinational de la Sangha, quoi qu'assez objectif (suivant un protocole standard du WWF), **minimise certains déplacements des densités vis-à-vis des inventaires précédents**. Plusieurs observations et questions concernant les résultats et déductions de ce rapport ont été adressées en novembre 2016 par le backstopping de GFA et la KfW au WWF, restées sans réponses jusqu'à ce jour. Comme les résultats et recommandations rédigés par les consultants WWF dans ce rapport ne cadrent pas dans la vision stratégique de la direction du WWF, ces derniers préfèrent ne pas faire référence au rapport mais plutôt avancer les recommandations de l'étude IRScNB ;
  - il est particulièrement à regretter qu'autant d'efforts ont été investis sur l'ACP alors que selon l'inventaire réalisé sous le C107 il y a **un grand nombre d'autres zones très importantes (en termes de densités chimpanzés et de menaces) pour lesquels plus d'informations doivent être récoltées afin de rédiger un plan de protection de la faune efficace pour toute l'étendue du permis** d'ici la signature de la convention définitive (prévue mi, voire fin 2018). Nous suggérons que le PPECF II assiste le concessionnaire dans la **contractualisation d'un expert faune indépendant (non trop orienté conservation, non trop exploitation) qui rédige un plan de faune pour le PEA 190** et mette en place un système efficace de suivi de type SMART comme a été fait par le WCS dans la concession de Rougier Gabon. A ce jour, aucun système n'a été mis en place pour valoriser les observations faune (exigées par les normes nationales) des équipes d'inventaire d'exploitation ;
  - alors que des équipes ULAB ont été installées avec l'aide financière de SINFOCAM et l'assistance technique du WWF/APDS dans le PEA 190 et que la situation de l'exploitation y est suivie de près, **rien n'est fait par les APDS/WWF pour dénoncer la situation tragique dans le PEA 189** : pistes d'accès non contrôlées, travaux d'inventaire d'aménagement non débutés après 2,5 ans de convention provisoire. La CdG du PPECF II et la COMIFAC devront se rapprocher des gestionnaires des APDS pour **renforcer la pression sur le concessionnaire du PEA 189 (STBCA)**. **Aucun appui du PPECF ne peut être accordé à la STBCA** avant que ceux-ci n'aient fait preuve de plus de sérieux ;
  - le PPECF doit, pour plus de transparence, **poster sur son site web les rapports des missions de monitoring des PEA 189 et 190** rédigés par l'expert en appui aux APDS et l'AGDRF. Ces rapports présentent pour chacune des entreprises le niveau de respect de la convention provisoire et le niveau d'avancement des entreprises vers un plan d'aménagement.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C107](#)

 [Rapport final + ANNEXES « Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 \(APDS\) sur la faune et la population riveraine » \(C107\)](#)

 Rapport de l'Inventaire des grands et moyens mammifères dans le segment RCA du paysage Trinational de la Sangha (C107) **Rapport non posté sur le site web PPECF**

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Formations sur les aspects sociaux de la certification – CES/TFT \(C010\)](#)

 [Boite à outils gestion faune \(C013\)](#)

 [Renforcement des capacités gestion faune \(C013\)](#)

 [Go-monitor Forest Webreport \(C018\)](#)

 [Etude HVC en RDC \(C026\)](#)

 [Redéfinition des séries de conservation au Gabon \(C035\)](#)

 [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)

 [Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)

 [Formation groupée en cartographie participative \(C086\)](#)

 [Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 \(C093\)](#)

 [Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS \(TdR C117\)](#)

 [Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires dans le PEA 190 en RCA \(TdR C118\)](#)

-  Base SIG et To utilisation des terres PEA 190 (C118) (*Rapport non publié, pour raison de confidentialité des informations*)
-  Identification des zones de grande valeur de biodiversité à l'intérieur et dans la périphérie de l'assiette de coupe provisoire du permis 190 de la compagnie SINFOCAM, limitrophe au Parc National de Dzangha-Sangha (RCA) ; rapport IRScNB, 82p *disponible sur demande auprès du WWF-Yaoundé*
-  Mission d'expertise forestière en appui à l'AGDRF et les APDS dans la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha (23 mai au 13 août 2016) – Mise en place d'un système de monitoring dans les PEA 189 et 190 *Rapport non posté sur le site web PPECF*
-  Système de monitoring des activités d'aménagement forestier dans les PEA situés dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha : Rapport de mission d'application du monitoring de novembre - décembre 2016 sur le PEA 189 de STBC 21 – 22 novembre 2016. *Rapport non posté sur le site web PPECF*
-  Système de monitoring des activités d'aménagement forestier dans les PEA situés dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha : Rapport de mission d'application du monitoring de novembre - décembre 2016 sur le PEA 190 de SINFOCAM, 24 - 25 ; 27 - 30 novembre 2016 ; 1, 6 – 8 décembre 2016 *Rapport non posté sur le site web PPECF*
-  Système de monitoring des activités d'aménagement forestier dans les PEA situés dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha : Rapport de mission d'application du monitoring avril – mai 2017, PEA 190 de SINFOCAM, Mai 2017. *Rapport non posté sur le site web PPECF*
-  Système de monitoring des activités d'aménagement forestier dans les PEA situés dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha : Rapport de mission d'application du monitoring PEA 189 de STBCA, 10 – 14 avril 2017. *Rapport non posté sur le site web PPECF*



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C110	Appui aux inventaires d'aménagement dans le PEA 190 en RCA				RCA		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sinfocam</a>	Concessionnaire	<a href="#">FRM</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
72.200	22.310	25 % de l'intervention 0 % des honoraires	29.01.2016	3 mois	3 mois

**Commentaires**

Evaluation pré-inventaire : Expert forestier 10 j x 650 € = 6.500 €, Spécialiste Inventaire 10 j x 200 = 2.000 € ; Et complément de formation inventaire d'aménagement : Expert forestier 14 j x 650 € = 9.100 €, Spécialiste Inventaire 14 j x 200 € = 2.800 €

Comme l'expert forestier GFA responsable pour le monitoring des PEA 189 et 190 a repris les fonctions de « l'expert suivi des inventaires » prévu initialement (10j terrain + 15j de backstopping) dans le contrat avec FRM, il y a eu une modification du contrat initial. Le prestataire a accepté la modification à condition de ne pas être rendu responsable pour la qualité des données d'inventaires.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>C7.2</b> : L'Organisation doit avoir et mettre en œuvre un document de gestion pour l'Unité de Gestion. Il doit être parfaitement conforme aux politiques et aux objectifs tels qu'ils ont été définis dans le critère 7.1. Le plan de gestion doit décrire les ressources naturelles existant dans l'Unité de Gestion et expliquer comment il permettra de répondre aux exigences de la certification FSC. Le plan de gestion doit couvrir la planification de la gestion forestière et la planification de la gestion sociale, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités planifiées ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent. (FSC-STD-01-001 V5-0 D5-0 FR)
Mots clés
Pré-inventaire, plan de sondage, procédure de layonnage, procédure de comptage, procédure de relevés complémentaires, inventaire d'aménagement, taux d'échantillonnage, botanique forestière, RCA

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

### Résumé de l'intervention

L'appui commandité par le concessionnaire SINFOCAM avec le soutien financier du PPECF intervient en fin de pré-inventaire du PEA 190 (mission du 09 au 17 février). Il a pour objectif d'aider l'entreprise et l'AGDRF à lancer l'opération d'inventaire d'aménagement dans les meilleures conditions. FRM, était ensemble avec le CIRAD, gestionnaire du PARPAF et avait dans ce cadre élaboré les procédures de pré-inventaire et réalisé le prézonage des massifs forestiers. Les limites du PEA 190 étant fixées après ce travail, il a fallu déterminer les superficies des différentes strates forestières dans le PEA et fixer les taux de sondage pour chacune des strates à partir d'un regroupement d'essences (au total 207 espèces) en 6 groupes. Ce regroupement est indicatif à ce stade et peut encore être modifié par la suite. Le groupe 1 constitue les essences recherchées par l'entreprise (Sapelli, Sipo et Ayous) et le groupe 2 les essences prisées. Le taux de sondage a été fixé à partir d'une erreur relative du volume des groupes 1 et 2 cumulés sur une superficie donnée (taille d'une UFG ou sur 3 AAC). Finalement, il a été fixé à 1,47% de la superficie utile, correspondant avec 1.700m de distance entre 2 layons et le PEA a été découpé en 4 zones d'inventaire. L'AGDRF a ensuite préparé le plan de sondage.

La mission 2 visait principalement à compléter la formation des équipes d'inventaire de l'entreprise et à travailler avec les équipes de l'AGDRF sur le suivi et le contrôle. Elle s'est déroulée du 23 février au 8 mars 2016, principalement dans la zone 3 d'inventaire. La mission a été menée par Mlle Cécile HERVO, ingénieure chargée d'étude experte en inventaire d'aménagement sur le bassin du Congo et M. Fidèle BAYA, responsable du Projet d'Appui à la Recherche Forestière (ARF) M'Baïki.

### Commentaires

L'implication de Fidèle Baya du projet d'appui à la recherche à Mbaïki a réduit les coûts de l'activité

### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- découpage du PEA en 4 zones d'inventaire et fixation du taux d'échantillonnage ;
- reprise du plan de sondage ;
- procédure de layonnage ;
- procédure de comptage ;
- procédure de relevés complémentaires ;
- petit guide de reconnaissance botanique ;
- formation des équipes d'inventaire d'aménagement qui ont réalisés le travail dans les délais ;
- formation des agents AGDRF au suivi-contrôle des inventaires d'aménagement ;
- accompagnement de l'AGDRF(en difficulté de fonctionnement, en attente du lancement du projet PDRSO) ;
- intégration du personnel local (riverain et autochtones) qu'il fallait former de nouveau car l'exploitation s'est arrêté dans la zone depuis 2004 ;
- le travail réalisé a permis à SINFOCAM de démarrer les travaux d'inventaire d'aménagement ;
- les experts qui assurent, à la demande du Ministère et de la KfW, le monitoring des activités d'aménagement et d'exploitation sur les PEA 189 et 190 se sont inspirés des travaux pour fixer des indicateurs de suivi.

### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- la formation a permis :
  - ✓ d'obtenir un taux de sondage approprié et un plan de sondage adapté aux spécificités de la concession 190 ;
  - ✓ de recycler et d'améliorer les compétences des équipes d'inventaires d'aménagement de SINFOCAM (en particulier la structure des équipes, l'organisation du travail et l'identification des essences) ;
- amélioration de la précision lors des travaux d'inventaire, base de la traçabilité des grumes, suivant les critères de certification de légalité pour Sinfocam et AGDRF ;
- les documents techniques sont assez satisfaisants mais ils sont plutôt destinés aux responsables des CA (cellule d'aménagement) et Bailleurs.

### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

L'intervention peut être répliquée chez d'autres concessionnaires.

### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Le plan de sondage de la zone 3 a été fortement retouché car le plan produit par l'AGDRF comportait de sérieux problèmes de rigueur et de précision. Un accompagnement de l'agence (comme inscrit dans le PDRSO) est donc souhaitable pour maintenir les objectifs de l'AGDRF.

### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- le coût de l'intervention a considérablement été réduit avec la participation d'un expert botaniste national bien formé ;
- **pour une meilleure capitalisation, les manuels techniques mériteraient d'être complétés par des documents simplifiés et didactiques destinés directement aux utilisateurs et facilement compréhensibles ;**
- les bureaux d'études internationaux gagneraient à travailler dans des équipes mixtes pour réduire les coûts des formations, ce qui donnerait la possibilité à d'autres entreprises d'être formé à faible coût ;
- **le PPECF II devrait davantage pousser les prestataires de service à impliquer des experts nationaux/régionaux**

**dans la mise en œuvre des appuis afin de renforcer un savoir-faire local ;**

- la confusion qui a régné pendant la finalisation de la demande et le choix des prestataires a induit un retard dans la mise en œuvre de l'appui et s'est révélée préjudiciable pour la société. (ex : Le plan de Sondage est sorti tardivement ce qui a bloqué les équipes sur le terrain et engendré un surcoût important pour la société) ;
- **les différences dans les méthodes d'évaluation de la qualité des inventaires d'aménagement** entre les deux prestataires (FRM/GFA) **ont dérouté le bénéficiaire** ;
- le bénéficiaire souhaite à l'avenir que **soient intégré dans la demande d'appuis des points concernant l'utilisation, la diffusion et la manière de communiquer les résultats de l'intervention aux non-initiés** ;
- le **bénéficiaire doit bien identifier ses besoins et s'impliquer** lors du processus d'élaboration de la demande d'appui, de mise en œuvre sur le terrain et de suivi-évaluation ;
- il faut veiller à ce que les formateurs AGDRF soient également recyclés et évalués ;
- en tant que bénéficiaire, **SINFOCAM aurait souhaité être plus impliqué dans la communication faite sur l'intervention.**

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**



[TdR C110](#)



Rapport final C110 1ère mission contient des informations sensibles et n'est pas rendu public



[Complément de formation des équipes & procédures de cadrage et de suivi \(2<sup>ème</sup> mission C110\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**



[Formation aux techniques EFI \(C007\)](#)



[Formation gestion faune dans les concessions forestières \(C013\)](#)



[Formation groupée en inventaire d'exploitation \(C085\)](#)



[Renforcement des capacités des organes de concertation \(C092\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C111	Développement de la Feuille de route PAFC Congo			Congo			
<b>Thématique<sup>1</sup></b>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
PAFC Congo	Concessionnaires	<a href="#">Oréade-Brèche</a> / <a href="#">TEREA</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
118.408	97.400	17 % de l'intervention FFEM % des honoraires	28.01.2016	3 mois	7 mois

Commentaires
Honoraire 650 €/j x 68j= 44.200 €, expert national 460 € x 16= 7.360 € ; frais déplacement des trois consultants 20.900 € + frais de déplacement accompagnateurs en Malaisie 4.700 € FFEM : 2 missions + atelier final au Congo = 9.460 € + 1 mission en Malaisie 2.548 € + atelier mise en place PAFC Congo 9.000 €

Principes et critères du référentiel FSC/ PAFC ou OLB/VLC ciblés
Transversale aux PCI du PAFC
Mots clés
Certification panafricaine, association nationale, chambres, schéma PAFC Congo, test standard, consultation publique, mécanisme d'audit, auditeurs, bureau de certification, accréditation, audit initial, formation
Résumé de l'intervention
La mission a permis d'étudier en République du Congo les conditions de mise en place d'une certification nationale PAFC Congo reconnue par PEFC ainsi que l'intérêt et l'impact d'une double certification. Elle a analysé les expériences dans d'autres pays de la sous-région mais également en Europe et en Asie pour en tirer des recommandations pour la mise en place de PAFC Congo. Elle s'est déroulée en différentes étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une première mission réalisée du 11.02.2016 au 19.02.2016 en République du Congo a permis de prendre contact avec les différents acteurs du secteur forêt bois du Congo et de recueillir leurs avis et intérêts pour la mise en place d'un schéma national de certification forestière. Cette première mission a également permis de réaliser une analyse AFOM du projet (analyse Atouts/Faiblesses – Opportunités/Menaces) et de tirer des premières</li> </ul>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

conclusions et recommandations ;

- une mission exploratoire en avril 2016 en Malaisie, où le schéma national de certification, le *Malaysian Timber Certification Scheme* MTCS est fonctionnel et a été reconnu par le PEFC en 2009. Cette mission a permis de mieux cerner les positions et avis des différentes parties prenantes et les facteurs de succès du système de certification ;
- des prises de contacts et réunions de travail ont été tenues en mars et avril 2016 avec différents acteurs européens ainsi qu'avec PAFC Gabon et PAFC Cameroun ;
- une deuxième mission en République du Congo réalisée du 18.05.2016 au 23.05.2016 a permis de présenter à l'administration forestière la feuille de route pour la mise en place d'un système national de certification forestière ;
- une dernière visite en République du Congo a été réalisée en septembre 2016 pour organiser un atelier de restitution de l'étude et assurer la présentation de la feuille de route validée auprès d'un panel élargi de parties prenantes et d'acteurs le 21 et 22 septembre 2016.

La supervision a été réalisée sous la présidence du Secrétaire exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Le MEFDD et le Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts » PPECF (COMIFAC/KFW) ont suivi le déroulement de l'étude.

#### Commentaires

Grand intérêt des concessionnaires forestiers (IFO et CIB) y compris l'administration forestière et ONG locales. Le MEFDD a désigné un Facilitateur PAFC Congo qui a accompagné et facilité le travail des Consultants internationaux et national qui ont participé à cette étude.

#### Principaux constats, produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- analyse AFOM (Atout/Faiblesse/Opportunité/menace) du projet PAFC CONGO ;
- l'intérêt pour un PAFC Congo et la volonté de contribuer au développement de ce schéma sont partagés par les principaux acteurs bénéficiaires et promoteurs (à savoir l'administration et les opérateurs privés) ce qui est un véritable gage d'optimisme ;
- la position des industriels congolais déjà certifiés FSC (CIB, IFO) est clairement favorable à la mise en place d'une double certification ;
- les délais de mise en place du PAFC Congo (il existe de délais inhérents au respect des exigences et des procédures de PEFC : 6 mois entre la demande d'adhésion de l'Organisation Nationale et son acceptation par PEFC ; 2 mois de consultation publique du standard de gestion forestière ; 12 mois pour appliquer la totalité de son processus de reconnaissance d'un schéma soit **un standard qui ne sera pas opérationnel avant 24 mois**) restent un facteur d'inquiétude pour les opérateurs privés ;
- les personnes du Malaysian Timber Council rencontrées ont insisté sur le fait que **les bois africains ne peuvent pas entrer en Malaisie pour des raisons sanitaires**, qu'ils soient **certifiés ou non**. Ainsi même si les bois africains PAFC pourraient constituer une opportunité de mélange avec des bois certifiés MTCC (reconnaissance mutuelle via PEFC), tant que les conditions sanitaires exigées par la Malaisie ne sont pas respectées, il est impensable de l'envisager ;
- l'historique du MTCC montre que le processus d'élaboration d'un schéma national de certification forestière peut prendre beaucoup de temps. Il demande ainsi une implication sur le long terme des parties prenantes pour faire aboutir une initiative nationale. D'autre part cette implication doit être continue notamment du fait que **les standards doivent être révisés tous les 5 ans** ;
- les bois PAFC Congo pourront bénéficier d'une certaine manière du réseau PEFC en Europe, de son exposition médiatique et de l'ensemble des actions de communication grand public mises en œuvre dans les différents pays européens ;
- le budget prévisionnel avec une AT long terme pour mettre en œuvre cette FdR s'élève à 1.265.000 € dont 70% sont destinés au recrutement des membres du projet (Assistant Technique, Expert national et secrétariat) et au fonctionnement de leur activité.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

Pour le MEFDD : une Feuille de route qui décrit comment le processus PAFC Congo doit être développé, avec les budgets.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire/ pays

- la feuille de route proposée peut être suivie par les autres pays de l'espace COMIFAC qui souhaitent élaborer un schéma de certification national ;
- selon Bureau Veritas, on peut considérer que « la réalisation d'un double audit en cas de double certification entraîne une augmentation de 20 à 30% des coûts d'audit » essentiellement liés à la rédaction de rapports spécifiques et à la participation aux frais de gestion administrative. Ceci présume que le bureau certificateur soit accrédité pour réaliser les audits selon les deux standards ;
- une double certification implique néanmoins au sein de l'entreprise la mise en place de procédures spécifiques, notamment pour la Chaîne de Contrôle pour permettre de différencier parfaitement les flux de bois et produits

FSC/PEFC et d'assurer le marquage et l'utilisation conforme des logos (la co-inscription sur le même produit des logos FSC et PEFC reste interdite).

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- opportunité pour les partenaires d'avoir une bonne visibilité des activités à mettre en œuvre, au point de choisir les parties qui nécessitent un appui des partenaires ;
- le développement d'un standard national et sa reconnaissance par le PEFC International nécessite du temps et des moyens dont les pays / associations nationales ne disposent pas. Le PEFC International compte créer un standard sous régional avec des annexes spécifiques à chaque pays et créer un secrétariat sous régional PAFC à Brazzaville pour gérer les certificats ;
- en Malaisie, le gouvernement a, en 1999, mis en place à partir des taxes prélevées sur les exportations de bois, un fonds qui finance le fonctionnement de l'agence nationale. Ce schéma ne semble pas être une possibilité envisageable en République du Congo. Ainsi il faut réfléchir à des mécanismes de financement externes pour la phase de démarrage du PAFC Congo mais également pour la phase de mise en œuvre.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la position des ONGs environnementalistes (le Fond Mondial pour la Nature WWF et la Wildlife Conservation Society WCS) est plus attentiste voir circonspecte. Elles défendront logiquement un système de certification national s'il est suffisamment exigeant en matière environnementale et sociale. Elles restent dubitatives sur le besoin actuel ou l'urgence de mettre en place un système de certification concurrent avec le schéma FSC qu'elles appuient par ailleurs depuis de nombreuses années. Si les ONG les plus modérées sont peu réceptives, inutile de demander la position des ONG plus conservatrices telle Greenpeace. **Il va falloir compter avec des attaques médiatisées de la part des ONG environnementalistes envers le déploiement du PEFC en phase II**, surtout si des entreprises ne recherchaient qu'un seul certificat (PAFC) au lieu de la double certification ;
- il semble difficile d'évaluer si les bois tropicaux 100% PEFC seront attractifs sur le marché car pour l'instant cette possibilité n'existe pas et n'a pas été envisagée **d'où l'intérêt de réaliser, dans le cadre du projet de mise en place de PAFC Congo une analyse de marché** ;
- il faut **clarifier au plus vite la position de l'administration vis-à-vis de l'obligation légale de la certification** notamment sur les schémas de certification de gestion durable qui permettent de respecter l'obligation légale. La question se posera en particulier pour les certificats dits « de légalité » comme OLB, TLTV, VLC ;
- le niveau de connaissances général sur le fonctionnement de PEFC ainsi que sur les **exigences et les mécanismes de reconnaissance sont très mal connus, ce qui nécessitera donc une phase importante de communication / sensibilisation des acteurs très en amont du processus.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TdR C111](#)



[Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en place d'un système national de certification PAFC au Congo \(C111\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Standard PAFC CMR \(C053\)](#)



[Manuel d'opérationnalisation du PAFC CMR \(C053\)](#)



[Manuel de suivi évaluation du PAFC CMR \(C053\)](#)



[Etude coûts et bénéfices de la certification forestière \(C062\)](#)



[Soutien au développement du PE\(A\)FC en Afrique Centrale \(C075\)](#)



[Appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE en RDC \(C076\)](#)



[Audits à blanc dans les concessions ROUGIER Gabon pour tester le standard PAFC Gabon \(C087\)](#)



[Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)



[Appui à la mise en œuvre de la FdR HVC en Afrique Centrale – CR réunion HCV-RWG \(C106\)](#)



[Mise en œuvre de la FdR HVC \(C106\)](#)



[Manuel de procédure GTR \(C106\)](#)



[Motion 65 PFI \(C106\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays
C112	Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning			Bassin du Congo
<b>Thématique<sup>1</sup></b>				
1 Systèmes de certification	7 EFIR	13 Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2 Réseaux professionnels	8 Social interne	14 HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3 Conditions cadres gestion durable	9 Populations riveraines	15 Management	21	Marketing
4 Partenariat au niveau paysage	10 Populations autochtones	16 Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5 Légal et réglementaire	11 Développement local	17 Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6 Technique aménagement	12 Environnemental	18 Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
Praticiens du secteur Forestier	Cadres, société civile et experts indépendants	Vincent PELE	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
44.625 €	44.625 €	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	03.03.2016	7 mois	14 mois

Commentaires
L'intervention initiée par le PPECF a logiquement été financé à hauteur de 100% par le PPECF. Cette intervention est constituée de deux parties : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ pour un montant de 28.545 € (contrat initial dont la somme correspond au reliquat du contrat C045), la reprise du produit livré par le prestataire du C045 (en particulier, l'augmentation du nombre d'exercices, au nombre de 37 seulement dans la version initiale) pour une mise en ligne de ce module sur une plateforme e-learning ;</li><li>▪ l'avenant 1 (16.080 € et 4 mois supplémentaires) pour permettre l'intégration des corrections/reprises demandées par le PPECF ; test de l'outil par le personnel terrain ; analyse de l'évaluation par les utilisateurs ; transfert de l'outil vers la plateforme du PFBC et rédaction des recommandations.</li></ul>

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C2.3 :</b> L'Organisation doit mettre en œuvre des pratiques pour la santé et la sécurité, afin de protéger les travailleurs contre les risques professionnels en matière de santé et de sécurité. Ces pratiques doivent, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, respecter ou dépasser les recommandations du Code de bonnes pratiques de l'OIT sur la sécurité et la santé dans les travaux forestiers. <b>C2.5 :</b> L'Organisation doit démontrer que les travailleurs ont été formés à leur mission et sont suffisamment encadrés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement et en toute sécurité le document de gestion et toutes les activités de gestion.
Mots clés
E-learning, Hygiène-sécurité-environnement, plateforme, risques, exploitation à faible impact, test module.
Résumé de l'intervention
Les entreprises forestières, dans le cadre des réglementations nationales ou de la certification privée vérifiée tierce partie, s'engagent à faire connaître les offres de formation au sein de leur personnel, à faciliter l'accès et à motiver les apprenants potentiels pour qu'ils fassent l'effort nécessaire. Mais L'isolement géographique et l'extrême

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

dispersion des sites forestiers à l'échelle de l'Afrique centrale rendent le plus souvent difficiles et coûteuses toutes les initiatives de formation professionnelle visant à relever le niveau des compétences. Que ce soit pour les cadres, agents de maîtrise ou les ouvriers spécialisés, leur accès à des formations qualifiantes en institution spécialisée (quand elles existent), ou bien sur place (en déplaçant des formateurs), reste rare et cher. Or, avec la nécessité de maîtriser les enjeux du développement durable sous toutes ses formes et conforter les entreprises sur la voie de la certification forestière, il est impératif de pouvoir proposer des formations adaptées et qualifiantes pour tous les cadres et agents motivés. La formation via internet est un moyen de plus en plus utilisé dans le monde pour atteindre les professionnels directement sur leur lieu de travail. Le projet pilote de cours « d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical » sur une plateforme électronique en ligne (e-learning) a été développé par la COMIFAC/PPECF pour pallier aux contraintes relevées. **Le contrat initial (C045) avait été attribué à JMN Consultants dont le produit final n'a pas satisfait aux exigences requises (voir fiche C045).** Monsieur V. Pelé a ensuite été contractualisé pour apporter les corrections principales au module e-learning intitulé "Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning" ainsi que des améliorations possibles pour une mise en ligne de ce module sur une plateforme e-learning.

Les principaux résultats ont été atteints, voire dépassés, le module ayant été enrichi par des exercices supplémentaires (76) et deux thématiques nouvelles (risques chimiques et risques biologiques).

Dans une 2<sup>ème</sup> phase, le module a été placé sur une plateforme e-learning et testé auprès des utilisateurs (entreprises forestières du Bassin du Congo, utilisateurs potentiels). 35 participants au profil divers (5 entreprises d'exploitation du BC, 4 abatteurs, 2 chefs abatteurs/chef d'équipe, un cadre, etc.) ont reçu des codes d'accès pour utiliser la plateforme e-learning (avec guide utilisateur et fiche d'évaluation). La plateforme fournit pas moins de 113 exercices (questions posées pour les tests) et une évaluation finale autour des 7 thèmes de cours en ligne, soit au total 28 questions. Elle est également accessible au grand public à travers un "compte utilisateur" ou un "compte invité".

Après analyse des réponses aux questionnaires il s'avère que le résultat est plutôt positif, notamment sur les points suivants :

- il n'y a pas de problème majeur d'utilisation de cet outil (en dehors de la connexion internet qui est un facteur indépendant du projet) ;
- ce type de cours/formation est utile et demandé par les utilisateurs (méthode d'apprentissage, compréhension du cours) ;
- cet outil est perçu comme étant bien réalisé (contenu du cours, quantité et variété des questions et des exercices) ;
- ce type de formation est fortement recommandé par la plupart des utilisateurs, de même que l'extension de cette méthode à d'autres activités.

#### Commentaires

- il est important de relever qu'aucune étude de terrain additionnelle n'a été effectuée (vidéo, collecte d'information) dans le cadre de cette intervention; seules les ressources fournies par le gestionnaire du contrat PPECF (Prestataire JMN), les informations des experts et des vidéos du domaine public ont été utilisées ;
- à noter que le livrable ne prévoyait ni la formation de l'administrateur de la plateforme, ni l'hébergement de la plateforme. Ainsi, l'administration de la plateforme après livraison au PPECF peut être réalisée soit par le client, après une formation obligatoire, soit par un service extérieur (abonnement maintenance) ; l'équipe du projet peut intervenir dans ces deux cas.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- le cours est constitué en : une introduction (7 min) ; les premiers soins (28 min) ; les Equipements de Protection Individuelle (EPI) (32 min) ; la tronçonneuse (31 min) ; l'abattage contrôlé (47 min) ; le tronçonnage (16 min) ; les risques chimiques (26 min) ; les risques biologiques (11 min) ; Evaluation finale (12 min) ; le test complet (113 questions en maximum 1h10) soit représentant un total de temps de visualisation de 4h40 pour ce module ;
- la plateforme fournit pas moins de 113 exercices (questions posées pour les tests) et une évaluation finale autour des 7 thèmes de cours en ligne, soit au total 28 questions. Elle est également accessible au grand public à travers un "compte utilisateur" ou un "compte invité" ;
- la plateforme e-learning présente 3 modules différents selon la catégorie de l'utilisateur : "Abatteur", "Chef d'équipe" et "Managers" ;
- une fiche mémo Sécurité : Abatteur – Tronçonneur ;
- un rapport sur l'élaboration du "Cours d'accidentologie en milieu forestier tropical par e-learning" ;
- un manuel/Instructions d'utilisation de la plateforme ;
- des cours accessibles gratuitement en ligne, et conformes aux standards SCORM (e-learning) ;
- nombre d'utilisateur illimité, disponibilité de nombreuses extensions et nombreux thèmes personnalisables, simplicité d'installation.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- le cours s'adresse en premier lieu aux employés et cadres des industries forestières industrielles d'Afrique centrale,

mais aussi aux fonctionnaires des administrations forestières, aux employés des ONG et aux organisations de la société civile.

- certains concessionnaires préfèrent des formations en situation réelle plutôt que des formations théoriques. Tout le monde, et en particulier ceux qui ont besoin de formation, les travailleurs, sont en forêt et ont besoin des formations pratiques sur le terrain. Les connaissances nécessaires ne sont pas une question théorique (la majorité des entreprises certifiées ont développé beaucoup de procédures EFIR), mais surtout de trouver les formateurs et le temps de former le personnel sur comment ses procédures sont bien mise en œuvre, et comment contrôler le respect de ces procédures.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- la plateforme pourra également être ouverte à terme aux étudiants des institutions universitaires membres du RIFFEAC pour compléter leur cursus de formation initiale ;

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- la plateforme pourra constituer à terme, une bonne vitrine pour la COMIFAC/KFW qui a financé son élaboration, mais aussi pour d'autres partenaires/institutions de recherche qui exprimeraient un besoin de financer de nouvelles thématiques plus spécifiques ;
- le développement d'un module est très coûteux. Si de nouveaux cours sont à développer, ils nécessiteront de trouver des partenariats techniques et financiers.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- les différentes situations notées durant l'intervention suite à la reprise d'un contrat d'un autre prestataire (fichiers non formatés, absence de masque sur les diapositives, suppression du copyright) ont eu pour conséquence d'augmenter considérablement le temps prévu initialement pour réaliser les activités du projet, ayant eu pour principale incidence le décalage de la période de test, de finalisation et de livraison de la plateforme e-learning, ainsi qu'une incidence secondaire sur le dépassement du temps de travail de l'équipe du projet ;
- le PPECF II pourrait poursuivre le développement de modules de formation destinés au personnel des entreprises forestières du Bassin du Congo vers d'autres activités (exploitation forestière, sécurité, environnement, HSE, etc...) ;
- **pour le développement des modules de formation (fichiers informatiques StoryLine) futurs il faut obligatoirement insérer dans l'équipe du projet :**
  - ✓ un **expert en e-learning** afin d'avoir une architecture solide dès le départ (ne pas changer d'équipe en cours de projet) et une conception facilitant les mises à jour, les améliorations et la notation des utilisateurs ;
  - ✓ des **experts appropriés pour les thèmes sélectionnés** afin d'obtenir un niveau de qualité de cours élevé, des exercices nombreux et des tests de niveau suffisant ;
- il est important de prendre en compte la **problématique d'accès internet** en prévoyant de concevoir, en parallèle de la solution internet qui fonctionne, une solution annexe (réseau e-learning local interne à l'entreprise) pour répondre spécifiquement aux entreprises forestières sans connexion internet adéquate ;
- il faut **clarifier qui va gérer la plateforme avant de démarrer le développement de nouveaux modules** et prévoir la formation du gestionnaire de la plateforme ;
- l'outil actuel a été développé pour des entreprises visant l'obtention ou le maintien du certificat FSC-FM. **De nouveaux modules pourraient se focaliser sur les problématiques des entreprises souhaitant s'orienter vers l'obtention d'un certificat de légalité.** Il faudra se rapprocher de ces entreprises (ou leurs syndicats) pour mieux cerner leurs besoins spécifiques et **s'assurer qu'ils ont un accès internet.**

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[TDR C112](#)



[Cours d'accidentologie en milieu forestier industriel tropical par e-learning – rapport final \(C112\)](#)



[Memo sur la sécurité Abatteur-Tronçonneur \(C112\)](#)



[Manuel d'utilisateur de la plateforme \(C112\)](#)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)



[Présentation du logiciel FSC \(C002\)](#)



[Formation aux techniques d'exploitation à faible impact \(EFI\) chez Alpicam & Pallisco \(C007\)](#)



[Formation à l'usage du GPS et au logiciel QGIS \(C032\)](#)



[Formations groupées en secourisme, lutte incendie, gestes et postures \(C084\)](#)



[Formations groupées en inventaires d'exploitation \(C085\)](#)



[Développement d'une base de données informatisée pour la planification des coupes \(C090\)](#)



[Formation à la planification des chantiers suivant EFIR \(TdR C115\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C113	Analyse des opportunités de réhabilitation des infrastructures sociales dans le PEA 190			RCA			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SINFOCAM (Groupe VICWOOD)</a>	Concessionnaire	Thomas MARTENSSON	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
11.500	11.500	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	29.02.2016	2 mois	2 mois

Commentaires
Honoraires du consultant : 350€/j Etude initié par le gestionnaire du PPECF suite à une mission de terrain à Bayanga

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>C4.4</b> L'Organisation doit mettre en œuvre, par le biais d'une concertation avec les communautés locales, d'autres activités contribuant à leur développement social et économique, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et aux impacts socio-économiques de ses activités de gestion.
<b>C5.4</b> L'Organisation doit privilégier la transformation locale, les services locaux et la valorisation locale, lorsque cela est possible, pour répondre aux exigences de l'Organisation, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré. Lorsque de tels services n'existent pas localement, l'Organisation doit œuvrer raisonnablement pour contribuer à leur mise en place.
Mots clés
Réhabilitation infrastructures sociales, développement local, RCA, Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha
Résumé de l'intervention
Les APDS sont un complexe d'Aires Protégées en République Centrafricaine à haute valeur de biodiversité et sont inscrit au Patrimoine de l'Humanité. Récemment, le Gouvernement Centrafricain a décidé de reprendre l'exploitation forestière, dans la Réserve spéciale de Dzanga Sangha, en attribuant deux permis forestiers (PEA n° 189 et n° 190), respectivement aux entreprises SINFOCAM et STBC. Cependant, les permis PEA sont voisins, voire frontalier aux deux parcs nationaux (Ndoki et de Dzanga). Il s'agit donc d'une exploitation forestière en zone

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

sensible, et, il est d'ores et déjà certain que ces deux nouveaux permis pourrait attirer de la main d'œuvre et leurs familles, pouvant modifier considérablement la pression sur la zone et de besoin infrastructurels additionnels. Dans le cadre d'un ensemble d'appuis du PPECF offerts aux concessionnaires forestiers de la zone des APDS, notamment à SINFOCAM, attributaire du PEA 190, plusieurs interventions ont été menées, visant à réduire les impacts de l'exploitation forestière notamment sur la faune et les populations riveraines de cette zone. La présente mission, initiée par le gestionnaire du PPECF, suite à une mission de terrain à Bayanga et la rencontre du missionnaire Thomas MARTENSSON en janvier 2016, a été réalisée en mars 2016 et avait pour but d'identifier des infrastructures sociales pouvant être réhabilitées dans les environs de Bayanga.

Les TdR de la mission précisaient :

- proposer des critères de sélection, en accord avec les Administrations concernées (Ministères) pour prioriser les réhabilitations ;
- effectuer un état des lieux des infrastructures sociales (écoles, forages, dispensaires) afin de s'assurer du niveau de dégradation actuel des bâtiments ;
- produire une check-list de réhabilitation (le cas échéant de construction) et des pré-devis estimatifs pour chaque type de bâtiment à réhabiliter (ou à construire), tenant compte des plans existants et des besoins futurs des populations ;
- examiner la situation des fonctionnaires (agents de santé, enseignants, agents de l'Administration territoriale) présents sur la zone et faire des recommandations pour :
  - ✓ améliorer l'efficacité des services sociaux ou d'encadrement de la population (besoins en formations et/ou équipements) ;
  - ✓ favoriser le redéploiement de fonctionnaires qui auraient, le cas échéant, quitté leur poste ;
- étudier la possibilité de réinsérer et de réintégrer dans la vie active, des jeunes désœuvrés (les femmes aussi et plus généralement les groupes vulnérables) qui, à la faveur de travaux de réhabilitation à haute intensité de main d'œuvre, et favoriser ainsi, la sortie de crise en RCA;
- identifier les synergies possibles avec d'autres Programmes en cours ou à venir (AFD, PNUD, etc.).

Ainsi la mission du consultant s'est déployé du 05 mars 2016 au 06 avril 2016 sur 56 sites dans un périmètre de moins de 25km autour du site industriel de la SINFOCAM rattaché au PEA190, et a permis de dresser une liste de projets infrastructurels en termes de réhabilitation ou de nouvelles constructions, et de présenter une description détaillée des travaux à faire et une évaluation des coûts, assorti de plan-types pour chaque catégorie d'infrastructure, l'emplacement de chaque projet a été également identifié au travers des cartes actualisées et une description supplémentaire de chaque communauté (soit une douzaine) a été réalisée. Le sentiment général du consultant est que la réhabilitation/création des points d'eau potable demeure la priorité, ce d'autant plus qu'un grand nombre de décès serait dû à l'eau.

#### **Commentaires**

L'idée du gestionnaire était, à travers la réhabilitation d'infrastructures sociales (écoles, forages, dispensaires, bâtiments administratifs, primes de retour des fonctionnaires, etc.) dans les villages riverains du PEA 190 et à bonne distance du parc, de réduire la pression humaine sur le parc. Le financement devrait être réalisé par la coopération allemande et devait servir à la fois à revaloriser l'image des APDS auprès des populations et comme contrepoids dans les négociations de l'aménagement de l'ACP. La KfW n'ayant pas suivi ce raisonnement, le projet a été vendu à SINFOCAM comme outil pour déposer une demande d'appui financier au PDRSO pour la réhabilitation des infrastructures sociales dans la partie Nord du PEA. Plutôt que de déterminer les critères de sélection pour prioriser les réhabilitations en collaboration avec les administrations concernées, le consultant a priorisé les réhabilitations sur base des infos obtenus des chefs de villages et les villageois rencontrés.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- rapport complet d'une vingtaine de pages ;
- une liste de projets infrastructurels en termes de réhabilitation ou de nouvelles constructions pour un ensemble de 56 sites (avec budget).

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- l'intervention a permis d'identifier de façon précise les besoins de réhabilitations infrastructurelles dans plusieurs villages autour du PEA 190 ;
- certaines données pourront alimenter les études d'impact environnemental et social du PEA 190, en cours de réalisation par le bureau TERA ;
- en dehors des problèmes purement infrastructurels, le consultant relève d'autres difficultés qui mériteraient une attention tout aussi particulière, notamment l'absence de personnel sanitaire qualifié dans les centres de santé étatiques : il est recommandé de développer des partenariats avec les missions religieuses (notamment catholique), qui sont assez bien outillées et disposent de personnels bien formés ; il en est de même pour le

<p>personnel enseignant. Des réflexions doivent être menées pour la sédentarisation des enseignants qualifiés.</p>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les villages concernés par l'étude ne sont non seulement des villages riverains au PEA 190 mais sont également des villages se trouvant dans la Réserve Spéciale de Dzanga-Sangha et le paysage TNS. Les projets identifiées peuvent servir aux APDS pour mieux cibler leur stratégie en matière de développement local ;</li> <li>▪ les villages et sites les plus à l'ouest sont également riverains au PEA 189 et les données pourraient également servir à la rédaction de l'EIE du PEA 189.</li> </ul>
<p><b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le rapport d'étude présente une liste très précise des besoins/priorités infrastructurels de la zone, assortie des estimations en terme de coûts et de volume de travail, qui pourront orienter les choix de différents partenaires qui appuient le développement de la zone (AFD ; GIZ ; KFW/PPECF/COMIFAC).</li> </ul>
<p><b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le consultant a, de par son background, seulement mentionné les synergies possibles avec les structures religieuses. Aucune donnée n'a été récoltée/mentionnée par le consultant quant aux planifications et mise en œuvre de projets ou d'affectation de personnel par les différents ministères (Santé, éducation, travaux publics, ...) dans la zone.</li> <li>▪ le consultant a délibérément choisi de ne pas impliquer l'administration dans la définition des critères de sélection pour prioriser les infrastructures à réhabiliter. Cette non-implication de l'administration depuis l'identification de l'appui a le grand inconvénient que les administrations ne se sentent pas concernées et qu'en cas de besoin d'affectation de personnel (fonctionnaires) qualifié il fasse trainer les dossiers ;</li> <li>▪ une <b>estimation des besoins de réhabilitation des infrastructures sociales est importante</b>, et il est bien qu'elle soit réalisée par quelqu'un qui connaisse bien la zone et les populations qui s'y trouvent. <b>Cependant, il faudrait intégrer dans l'équipe le responsable social des APDS et le responsable social de SINFOCAM puis informer de manière régulière les autorités administratives</b> (avant, pendant et après la mission) de l'avancement de l'étude. Le prestataire doit impérativement prendre connaissance des plans stratégiques et plans d'action des différents Ministères concernés et d'autres projets/programmes (dans ce cas précis, le PACEBCo met en œuvre des microprojets dans la zone de Bayanga) avant d'aller sur le terrain. Une telle mission aurait <b>mieux été réalisée en préparation à l'EIES selon un plan de collecte convenu avec le prestataire de l'EIES dans tous les villages riverains du PEA</b>. Il est dangereux de créer des attentes à travers le déploiement d'enquêteurs et experts indépendant sur le terrain qui ne peuvent pas être satisfaites dans certains villages et de ne pas consulter les autres villages ou du moins leur expliquer pourquoi on ne vient pas les consulter. <b>Une telle étude doit donc impérativement être accompagné d'une campagne d'information organisée par les acteurs principaux (concessionnaire, APDS).</b></li> </ul>
<p><b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">TdR C113</a></p> <p> <a href="#">Rapport final « Analyse des opportunités de réhabilitation des infrastructures sociales dans le PEA 190 »</a></p>
<p><b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b></p> <p> <a href="#">Rapport Étude socio-économique de la base vie SFID Mbang (C001)</a></p> <p> <a href="#">Sécurité alimentaire des bases-vie : étude de cas CIB &amp; ROUGIER Mokabi (C038)</a></p> <p> <a href="#">Réhabilitation du parc de logement des salariés de Mbang - Base vie SFID Cameroun (C039)</a></p> <p> <a href="#">Consentement Libre et Informé au Préalable (CLIP) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé (C069)</a></p> <p> <a href="#">Étude de faisabilité de la mise en place d'un système de microcrédit sur le site de Djoum (C074)</a></p> <p> <a href="#">Renforcement des capacités des organes de concertation (CPF) et CSPA autour des UFA 00-003, 09-025 et 09-029 (C092)</a></p> <p> <a href="#">Etudes socio-économique et socio- anthropologique des UFA 00-003 et 09-029 (C093)</a></p> <p> <a href="#">Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS (TdR C117)</a></p>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C114	Appui à l'élaboration des Directives sous régionales en matière d'Evaluation Environnementale en Afrique centrale				Afrique Centrale (10 pays de l'espace COMIFAC)		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">COMIFAC</a>	PPECF/KFW/COMIFAC	<a href="#">SEEAC</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
40.000	40.000	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	03.03.2016	7 mois	10 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2.500€ par association (consultant) nationale : frais de collecte d'information et d'un petit atelier national de validation des informations avant leur envoi au SEEAC x 10 associations = 25.000€ ;</li> <li>▪ 15.000€ pour la SEEAC (Secrétariat pour l'évaluation environnementale en Afrique centrale) : frais de coordination de l'étude, de mise en cohérence et d'élaboration du projet de directive en tenant compte des modèles pertinents existants ;</li> <li>▪ la validation par les experts COMIFAC et l'adoption de la Directive par le conseil des ministres COMIFAC ont nécessité l'organisation d'un atelier de validation, et une participation du Consultant à la 9<sup>ème</sup> session du conseil des ministres COMIFAC à Kigali (Rwanda).</li> <li>▪ un Atelier sous régional de renforcement des capacités des administrations publiques et des organisations de la société civile impliquées dans les Evaluations Environnementales et Sociales (EES) se tiendra à Douala du 27- 28 juillet 2017. Un budget additionnel de 15.000€ a été attribué sur les reliquats du FDD de la phase I pour la tenue de cet atelier, ce qui augmentera le montant global de l'appui à 55.000€.</li> </ul>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 6</b> : L'Organisation doit maintenir, conserver et/ou restaurer les services écosystémiques et les valeurs environnementales de l'Unité de Gestion, et doit éviter, corriger ou limiter les impacts environnementaux négatifs.
Mots clés
Evaluation environnementale, étude d'impact environnemental, audit environnemental, monitoring, certification forestière, Directives COMIFAC, Bassin du Congo

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

## Résumé de l'intervention

Les pays d'Afrique centrale se sont dotés de textes législatifs et réglementaires dont les dispositions exigent, pour tout projet pouvant porter atteinte à l'environnement, la conduite préalable d'une étude d'impact. Il y a lieu d'admettre que ces textes ne sont pas toujours appliqués et ne tiennent pas compte de la complexité liée à l'exploitation et la gestion des ressources naturelles sur les territoires à vocation forestière, et des mutations actuelles que connaît le secteur forêts et environnement, aussi bien au niveau national que sous régional. C'est pour y remédier qu'a été prévu dans le plan de travail 2016 de la COMIFAC (Instance d'harmonisation et de suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale) l'élaboration d'un document de Directives sous régionales pour la réalisation des évaluations environnementales en milieu forestier, dans la perspective d'en faire un outil privilégié d'intégration des aspects liés à l'environnement et des conditions de vie des populations. A cet effet, le SEEAC, mobilisé avec l'appui du PPECF, a mené des consultations avec les parties prenantes dans les dix pays membres de la COMIFAC (notamment sur l'état des lieux de la réglementation en matière d'évaluation environnementale). Sur la base de cet état des lieux, un draft de document de Directives sous régionales en matière d'Evaluation Environnemental en milieu forestier en Afrique Centrale a été produit.

Du 1er au 2 novembre 2016, un atelier sous régional de validation de quelques documents clés de la COMIFAC a été organisé, en présence d'un panel d'experts issus des administrations en charge des forêts et de l'environnement des pays membres de la COMIFAC d'une part, et des partenaires techniques et financiers de la COMIFAC d'autre part. A cette occasion, le draft de document de Directives sous régionales pour la réalisation de l'évaluation environnementale en Afrique centrale a été amendé, puis validé. Par la suite, le document révisé a été soumis au conseil des Ministres de la COMIFAC, qui l'a adopté lors de sa IXème session ordinaire, tenue du 27 au 28 Novembre 2016 à Kigali (Rwanda), en marge de la XVIème Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

## Commentaires

## Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- le document de Directive adopté par le conseil des ministres COMIFAC à KIGALI (32 pages) ;
- le rapport d'état des lieux des Évaluations Environnementales en milieu forestier (159 pages) ;
- un plan de renforcement des capacités des états (18 pages) ;
- un rapport d'atelier de validation de la Directive (13 pages) ;
- un rapport de prestation du SEEAC (5 pages).

## Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- l'intervention a permis à la COMIFAC de se doter d'un nouvel outil stratégique d'harmonisation des politiques forestières en Afrique centrale, notamment en Evaluation Environnementale, assorti d'un plan de renforcement des capacités par pays.

## Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- les orientations de cette Directive faciliteront la révision ou l'adaptation des corpus législatif, réglementaire et normatif des différents pays en matière d'évaluation environnementale, notamment en RDC où le cadre réglementaire/institutionnel des EIE n'est pas encore finalisé.

## Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le plan de renforcement des capacités (sur la Directive) au niveau de chaque pays, précise la contribution attendue des différents partenaires techniques et financiers qui pourraient accompagner le processus de révision du corpus législatif des pays, et en indique les modalités.

## Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'adoption des documents de Directive COMIFAC est en général assujettie par des procédures parfois longues et laborieuses qu'il convient de bien prendre en compte lors de l'élaboration des TdR (pré validation du SE COMIFAC, validation par les experts et CNC COMIFAC, et adoption par le conseil des ministres), chaque étape nécessitant la présence du prestataire (surcoûts/imprévus budgétaires) ;
- des défaillances de formulation juridique ont été descellées pour certains instruments clés de la COMIFAC lors de l'atelier de validation de la Directive en Evaluation Environnementale (politiques formulées comme des directives, guides comme des politiques, et vice versa) ;
- il a été également noté une faible transposition des Politiques/Directives COMIFAC au niveau des pays d'où la nécessité de bien accompagner/suivre le plan de renforcement des capacités au niveau des pays COMIFAC.

## Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C114](#)

 [Le document de Directive adopté par le conseil des ministres COMIFAC à KIGALI \(C114\)](#)

 [Le rapport d'état des lieux des Évaluations Environnementales en milieu forestier \(C114\)](#)

 [Plan de renforcement des capacités des états \(C114\)](#)

 [Rapport d'atelier de validation de la Directive \(C114\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)

 [Appuis à la réduction des impacts de la concession forestière 190 dans les APDS sur la faune et la population riveraine \(TdR C107\)](#)

 [Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS \(TdR C117\)](#)

 [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Français\)](#)

 [Feuille de route Hautes Valeurs de Conservation \(HVC\) pour le bassin du Congo \(Version en Anglais\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C115	Appui à l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) - Formation en abattage contrôlé				RCA		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sinfocam</a>	Concessionnaires	<a href="#">Nature+</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
52.022	25.086	52 % de l'intervention 25 % des honoraires	24.03.2016	6 mois	6 mois

Commentaires
<p>PPECF : Honoraire formateur 300 €/j x 44 = 13.200 € ; frais d'approches 300 €/j x 16 = 4.800 € ; billets d'avions 1.500 € x 2 = 3.000 € ; coordination nature + 6.500 € x 0,33 x 0.75 = 1.609 € ; frais de gestion sur montant total (5%) 2.477€</p> <p>SINFOCAM : Honoraire formateur 100 €/j x 44 = 4.400 € (soit 25% de l'honoraire), 6.500 € x 0,33 x 0.25 = 536 € ; logistique 60 j x 75 € = 4.500 €, hébergement 60 j x 75 € = 4.500 €.</p>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 6</b> : Valeurs et impacts environnementaux
Mots clés
Formation, abattage à faible impact, renforcement des capacités, diamètre minimum aménagé, techniques d'abattage, outils de sécurité, essence exploitable
Résumé de l'intervention
<p>Le contrat C115 vise à dispenser deux sessions de formation en abattage contrôlé à plusieurs entreprises forestières du Groupe Vicwood installées en République de Centrafrique, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ TCA : PEA 164, 228.000 ha aménagés ;</li> <li>✓ VICA : PEA 184, 370.294 ha aménagés ;</li> <li>✓ SINFOCAM : PEA 190, 234.465 ha en cours d'aménagement.</li> </ul> <p>L'entreprise SINFOCAM est limitrophe aux Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS) du complexe Tri national de la Sangha (TNS). Dans un contexte très particulier, la société SINFOCAM comme les sociétés TCA et VICA souhaitent tendre vers une gestion responsable de leur massif forestier en réduisant l'impact de leur exploitation forestière</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

sur l'environnement.

Les 3 sociétés sont dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exploitation industrielle sur toutes leurs concessions forestières. Les entreprises souhaitent fortement intégrer / renforcer dans leurs pratiques les méthodes d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR), notamment en abattage contrôlé.

Les formations ont eu lieu en deux sessions (avril et septembre 2016) sur les sites de Bamba, Nazembé et Gokosso.

#### Commentaires

Formation réalisée par les mêmes experts formateurs que ceux exécutant le contrat C066 au Gabon : Baix G., Repan L., Dubart N.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- formation de trois entreprises du groupe Wicwood en RCA aux techniques EFIR ;
- plus de 100 cadres et ouvriers formés en abattage : Abatteurs (28), Aide-abatteurs (24), Tronçonneurs forêt & parc (24), Mécaniciens (7), Contrôleurs forêt (8), personnel d'encadrement (27) ;
- production des fiches techniques :
  - ✓ fiche des critères permettant l'évaluation d'une souche d'abattage ;
  - ✓ fiche d'évaluation CAC 10 (impactant la prime de production) ;
  - ✓ fiche technique sur l'affûtage, etc. ;
  - ✓ Proposition d'éléments pour l'élaboration d'une fiche de poste : chef abatteur ;
- rapport de formation à l'issue des deux sessions de formation.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- mise à niveau pratique des abatteurs et tronçonneurs en abattage EFI ;
- meilleur entretien du matériel et amélioration de la sécurité des opérateurs ;
- réduction de l'impact négatif de l'exploitation sur le peuplement résiduel ;
- accroissement des rendements par une meilleure valorisation de la ressource ;
- identification des formateurs "Chefs abatteurs" internes ;
- procédures de suivi-évaluation des opérations d'abattage-tronçonnage mises en place ;
- toute une liste de conseils pour rendre plus opérationnels les différentes équipes d'abatteurs, étêteurs, tronçonneurs et améliorer leur sécurité lors des activités d'exploitation.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- définition d'un profil de formation standard pour les abatteurs dont certains exercent le métier depuis plus de 10 ans en pratiquant pour certains l'abattage EFI ;
- les expériences de cette intervention et de celles du contrat C066 seront capitalisées dans un guide EFIR dont la version papier sera disponible à partir de septembre 2017.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le personnel qui exploite le PEA 190 maîtrise les techniques EFIR. La dernière mission de monitoring réalisée en avril 2017 confirme la bonne maîtrise des techniques par les équipes ce qui devrait assurer les partenaires techniques et financiers qui investissent de l'argent et du temps dans la protection des APDS limitrophes au PEA.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- coût de la formation à l'unité nettement moins chère par rapport à la formation longue pratiquée par ONFI (C015). Les abatteurs pratiquaient déjà l'abattage directionnel et n'ont eu besoin que des rappels. En phase II, il faut **proposer des formations différenciées en fonction du niveau de professionnalisme rencontré dans l'entreprise**. Ceci nécessite au préalable la réalisation d'un diagnostic succinct dans l'entreprise avant de démarrer les formations ;
- l'exigence de demander une contribution de 25% aux frais d'honoraire n'a pas posé de problèmes. Cependant, en phase II il **faudrait faire une distinction entre les entreprises qui ont déjà bénéficié d'un appui similaire en phase I, les entreprises qui ont déjà dispensé des formations EFIR à leurs propres frais à leurs ouvriers et celles où le niveau en abattage est très bas. Une contribution des bénéficiaires aux honoraires des formateurs de 66% pour la première catégorie, 50% pour la seconde et 33% pour la dernière catégorie de concessionnaires devrait être le minimum en phase II**. Cette pratique devrait décourager les entreprises bénéficiaires de la phase I à demander les mêmes appuis en phase II.

#### Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C115](#)

 Appui à l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) - Formation : Abattage contrôlé (C115) **rapport de 42p non posté sur le site web car contenant des informations confidentielles**

 Guide EFIR illustré (C066 et C115), pas encore disponible au 31.07.17, sortira en version papier sous peu (presses Gembloux)

#### Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)

-  [Lutte anti-érosive et technique de revégétalisation des chantiers forestiers \(C024\)](#)
-  [Formation à l'usage du GPS et au logiciel Quantum GIS \(C032\)](#)
-  [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)
-  [Formation groupée en inventaire d'exploitation \(C085\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C116	Formation Planification de l'exploitation à faible impact			RCA			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">SINFOCAM (Groupe VICWOOD)</a>	Concessionnaires	<a href="#">ONFI</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
57.803	35.228	39 % de l'intervention 25 % des honoraires	23.03.2016	6 mois	6 mois

Commentaires
<p><b>PPECF</b> : Honoraire 24 j x 650 € x 0.75 = 11.700 € ; rédaction 4j x 650 € x 0.75 = 1.950 € ; honoraire formation planification débardage 10 j x 650 € x 0.75 = 4.875 € ; frais d'approche 18 j x 500 € = 9.000 € (2 experts); 2 billets d'avion 1.500 € x 2 = 3.000 €, frais de gestion 2.753€, coordination ONFI 1.950€</p> <p><b>Vicwood</b> : Honoraire 24 j x 650 € x 0.25 = 3.900 € ; rédaction 4j x 650 € x 0.25 = 650 € ; honoraire formation planification débardage 10 j x 650 € x 0.25 = 1.625 € ; coordination ONFI 650€ ; visas 500€, Cofinancement de l'appui aménagement 6.500 € x 1,5 mois= 9.750 €, logement et restauration 52 j x 75 € = 3.900 €, transport sur site 2.000 km x 0.8€ = 1.600 €</p>

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<b>Principe 6</b> : Valeurs et impacts environnementaux
<b>Mots clés</b>
Assiette de coupe Provisoire (ACP), Inventaire d'exploitation, sortie de pieds, tracé de piste principale, débardage, construction route, conducteur d'engin, EFIR
<b>Résumé de l'intervention</b>
<p>Le PPECF accompagne le groupe Vicwood-Thany depuis 2014 dans l'amélioration de ses pratiques d'exploitation en Afrique centrale. Un protocole de collaboration tripartite COMIFAC-PPECF-SINFOCAM a été signé le 9 novembre 2015.</p> <p>Au vu du contexte du PEA n°190, situé dans une zone à la richesse faunistique et floristique reconnue, une enveloppe a été allouée par le PPECF à la SINFOCAM pour des formations de son personnel et l'établissement de procédures EFIR. La mission de formation en planification de l'EFIR entre dans le cadre de ce protocole. La formation a été réalisée (en juin 2016) en plusieurs étapes :</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

- la mission a commencé par l'analyse de la qualité des inventaires d'exploitation et a proposé plusieurs modifications dans l'itinéraire technique pour éviter des pertes de temps à l'équipe de sortie de pieds ;
- la formation de l'équipe route a pris en compte : l'édition d'une carte de proposition du tracé (en restant aussi loin que possible des salines identifiées); reconnaissance sur le terrain à partir des coordonnées GPS calculés ; analyse des pentes acceptables en fonction du type de voirie ; matérialisation du tracé par un layon d'un mètre de large ; report du tracé retenu sur la carte en justifiant ce choix (obstacles, arbres protégés, zone marécageuse ou sableuse) ;
- la formation de l'équipe de tracé des pistes principales de débardage est passé par : l'édition d'une carte de pistage sur une poche ; repérage sur le terrain du futur parc à grumes bord de route ; identification de l'emplacement du parc intermédiaire fin de débardage ; matérialisation du tracé définitif et tracking de ce tracé au GPS ; fixation de l'emplacement définitif du parc à grumes bord de route ; édition de la carte de triage ;
- la formation de l'équipe Sortie des pieds a quant à elle abordé l'édition d'une carte de triage sur une poche ; la recherche des pieds exploitables sur le terrain en commençant au fond de la poche ; la sélection des arbres exploitables (critères de relief, réglementaires et techniques) et le traçage des pistes de débardage en veillant à obtenir un réseau « en arêtes de poisson » ;
- le deuxième expert a formé le staff encadrement, les conducteurs et aides conducteurs d'engins, en activité sur ses chantiers d'exploitation dans les domaines de la conception, de la réalisation d'ouvrages et de la conduite des machines, affectées à l'industrie forestière. La formation a suivi le canevas utilisé par le même prestataire lors de l'exécution du C101.

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- diagnostic sur la réalisation des inventaires d'exploitations ;
- le renforcement des capacités sur la réalisation d'ouvrages d'art suivant les techniques EFIR ;
- formation de l'équipe tracé route ;
- formation sur le tracé pistes principales de débardage ;
- formation de l'équipe sortie de pieds ;
- formation conducteurs et aides conducteurs dans la réalisation d'ouvrages ;
- au total, 60 personnes (SINFOCAM, VICA et TCA) ont été formées ;
- plusieurs recommandations sur le plan environnemental et social par rapport à la proximité du parc national de Dzanga Sangha ;
- une procédure sortie des pieds ;
- une procédure tracé routes principales et bretelles ;
- un nouvel organigramme a été proposé aux responsables SINFOCAM pour les activités de planification ;
- une procédure de suivi-évaluation des activités de planification a été proposée à SINFOCAM et un test mené avec le Coordinateur aménagement sur la bonne compréhension des critères de monitoring ;
- rapport de formation accompagné de fiches techniques et des conseils pour améliorer les pratiques existantes.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- un renforcement des capacités des équipes dans la planification des pistes de débardage (planification cartographique au bureau) ;
- un tracé et un marquage des pistes de débardage optimal qui permettent de diminuer le ratio Km de débardage par arbre abattu et répondant aux standards de l'EFIR ;
- le renforcement des capacités des équipes dans la matérialisation des pistes de débardage (sur le terrain) ;
- le renforcement des capacités sur l'utilisation des engins en forêt (réduction des impacts environnementaux, la fermeture des AAC, l'entretien des engins et la gestion des hydrocarbures) ;
- la mise à disposition de procédures sortie des pieds et tracé routes principales et bretelles, permettant à l'entreprise une continuité technique ;
- une réduction des coûts d'exploitation pour la société ;
- une réduction des accidents de travail ;
- réduction des dépenses d'entretien et des journées d'arrêt du chantier ;
- conservation des rivières et bas-fonds /marécages en l'état ;
- proposition d'un système de planification du débardage compatible avec le matériel utilisé : bulldozers D6R et débardeurs Caterpillar 535 équipés de grappins, en lien avec les exigences environnementales dans le contexte du TNS ;
- suffisamment d'équipes de sortie des pieds formées pour valider quotidiennement au moins 50 arbres exploitables qui « alimentent » le nombre d'abatteurs ;
- identification des employés capables d'assumer des responsabilités dans les activités de planification de l'EFI, formation des personnes identifiées et proposition d'un organigramme ;

<ul style="list-style-type: none"> <li>recommandations en relation avec les activités de planification de l'EFI dans un objectif de certification de légalité.</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>actuellement, pas toutes les fiches techniques ne sont disponibles en ligne (certaines le sont dans le référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière). Le référentiel peut donner une bonne idée des procédures à mettre en place pour atteindre un niveau économique et environnemental supérieur.</li> </ul>
<b>Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>la formation du personnel est un maillon essentiel de l'outil de production qui aide à réduire les charges d'exploitation. Les entreprises doivent renforcer les capacités de leurs personnels suivant un planning de formation préétabli ;</li> <li>ce type de formation intéresse tous les partenaires : les entreprises par ce que des gains économiques importants sont possibles (ou des pertes et l'immobilisation du chantier évités), les partenaires de la société civile parce qu'une meilleure maîtrise des engins et des pistes bien préparés réduisent l'impact sur le milieu.</li> </ul>
<b>Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>contrat exécuté par le même prestataire (et les mêmes experts ONFI) qui a réalisé l'appui C101, toutefois cette fois-ci <b> négocié en gré à gré avec un coût unitaire de 650€/j, soit 100€/j inférieur aux tarifs du contrat C101, attribué selon une procédure d'AO. Le mythe que les coûts sont moins élevés si on regroupe des formations ne tient donc pas ;</b></li> <li>ces <b>formations en planification de l'exploitation à faible impact sont à poursuivre</b> en phase II, en particulier chez les entreprises les moins avancées (en gestion durable).</li> </ul>
<b>Documentation disponible sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">TdR C116</a></li> <li> Rapport final Planification de l'exploitation à faible impact (C116) <b>Rapport (21p) contenant des informations confidentielles, non posté sur le web</b></li> <li> <a href="#">Référentiel des bonnes pratiques de la phase mécanisée de l'exploitation forestière (C101)</a></li> </ul>
<b>Autres documents en relation avec cette étude sur le site web <a href="http://www.ppecf-comifac.com">www.ppecf-comifac.com</a></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li> <a href="#">Préparation plan de formation EFI (C007)</a></li> <li> <a href="#">Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques (C015)</a></li> <li> <a href="#">Lutte anti-érosive et technique de revégétalisation des chantiers forestiers (C024)</a></li> <li> <a href="#">Appui technique EFIR (Exploitation forestière à impact réduit) (C066)</a></li> <li> <a href="#">Formations groupées en Secourisme, lutte incendie, gestes et postures (C084)</a></li> <li> <a href="#">Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS (TdR C117)</a></li> </ul>



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat		Titre et lieu de l'intervention			Pays		
C117		EIES du projet d'exploitation forestière et de transformation industrielle du PEA 190 – SINFOCAM			RCA		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sinfocam</a>	Concessionnaire	<a href="#">TEREA</a>	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
102.237	66.150	35% de l'intervention	04.04.2016	6 mois	À Clôturer sur PPECF II

**Commentaires**

Le montant indiqué couvre les honoraires des Expert (environnement TEREA 650 € x 80 jrs), les Perdiem (Bangui, Douala) des agents TEREA (soit 150€x10jrs), Billets d'avion internationaux et autres charges (Frais analyses eau, air, sol). SINFOCAM contribue à 35% du budget total pour les honoraires des Expert (Direction ODE, Coordinateur SINFOCAM, Expert environnement TEREA), les Perdiem des agents TEREA, transport terrestre, hébergement.

La partie sociale de l'étude n'est pas couverte par le financement PPECF, Sinfocam a donc contractualisé l'ONG ODE pour la réaliser. Cette étude était en cours au moment de clôture du PPECF I.

L'intervention n'étant pas totalement achevée (besoin d'intégrer les données de l'étude sociale dans le rapport EIES) à la clôture de la phase I du PPECF, il a été décidé au 5<sup>ème</sup> CDO du PPECF de transférer la gestion du contrat à SINFOCAM, laquelle dispose d'un séquestre de 7.500 euros à payer à TEREA en fin d'intervention.

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**

**Principe 6 :** L'Organisation doit maintenir, conserver et/ou restaurer les services écosystémiques et les valeurs environnementales de l'Unité de Gestion, et doit éviter, corriger ou limiter les impacts environnementaux négatifs.

**Mots clés**

Etude d'impact environnemental, APDS, PEA, certification forestière, RCA, OLB

**Résumé de l'intervention**

Les APDS sont un complexe d'Aires Protégées en République Centrafricaine à haute valeur de biodiversité et sont inscrits au Patrimoine de l'Humanité. Récemment, le Gouvernement Centrafricain a décidé de reprendre

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

l'exploitation forestière, dans la Réserve spéciale de Dzanga Sangha, en attribuant deux permis forestiers (PEA n° 189 et n° 190), respectivement aux entreprises SINFOCAM et STBC. Cependant, les permis PEA sont frontaliers des aires protégées notamment Lobéké au Cameroun; Dzanga-Ndoki en RCA, et Nouabalé-Ndoki au Congo. Il s'agit donc d'une exploitation forestière en zone sensible, en périphérie desquelles s'ajoutent des populations et de nombreux acteurs commerciaux. Consciente de cette réalité, et dans le souci d'une meilleure connaissance du massif forestier (écologie et potentialités, ressources, historique), la société SINFOCAM a entrepris de réaliser une Etude d'Impact Environnemental sur la zone couverte par le PEA 190.

Une mission TEREa a été mobilisée par le PPECF pour ce travail, qui a démarré au mois d'Avril 2016. L'intervention a porté sur l'analyse et l'évaluation de l'impact environnemental de l'exploitation du PEA 190 de SINFOCAM. Globalement, la mission confirme la haute sensibilité de la zone du point de vue de la conservation, ce qui justifie son inclusion dans plusieurs programmes nationaux (APDS), sous régionaux (Tri-National de la Sangha) et même internationaux (patrimoine mondial naturel de l'UNESCO). La mission propose un plan de gestion environnemental et social (PGES) à mettre en œuvre. Du point de vue social, plusieurs aspects restent à considérer tels : la présence de nombreux villages et de peuples autochtones dans la zone, ainsi qu'une sortie progressive de crise politique.

#### Commentaires

A noter que l'intervention n'a pas été totalement achevée à la clôture de la phase I du PPECF.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

Un premier draft de l'étude d'impact environnemental du PEA 190 et la création d'une unité industrielle de transformation du bois (*non publié pour des raisons de confidentialité*) a été rendu par le bureau TereA. Ce premier draft doit encore être complété par :

- des éléments de description du projet industriel, à communiquer par SINFOCAM ;
- des résultats d'analyses d'eau sous la responsabilité du partenariat ODE-SINFOCAM ;
- la partie cadre juridique sous la responsabilité d'ODE ;
- la partie sociale (état initial et impacts) sous la responsabilité d'ODE.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- SINFOCAM dispose d'une base de données d'EIE-S actualisée et d'un plan de gestion environnemental et social du PEA 190 ;
- l'entreprise franchi un important jalon réglementaire (principe 1 FSC) dans sa progression vers la certification OLB.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

D'autres concessionnaires (Rougier, STBC, TCC, SEFAC...) attributaire PEA près des APDS pourraient :

- s'inspirer de la présente étude chez SINFOCAM pour structurer une étude similaire dans leurs PEA respectifs ;
- trouver en cette base de données d'EIE-S, un vivier d'informations utiles et récentes à capitaliser dans leur plan d'aménagement.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

Les différents produits de l'intervention notamment le PGES constitueront également un atout pour le suivi par l'administration forestière de la RCA, et pour d'autres partenaires techniques (WWF, FTNS, WCS...) et financiers (AFD, KFW, COMIFAC/PPECF), ce qui optimisera, éclairera et justifiera leurs éventuelles contributions à la gestion durable des PEA situés aux alentours des APDS.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- la durée réelle de l'intervention a été sous-évaluée en raison du contexte sécuritaire instable en RCA, dont est tributaire le fonctionnement des administrations en charge des forêts ;
- l'étude met en exergue : 1) la sensibilité de la zone du point de vue de la conservation, à l'échelle nationale (avec les APDS), sous régionale (Tri-National de la Sangha) et même internationale (patrimoine mondial naturel de l'UNESCO) et souligne la **nécessité de mettre en place une surveillance efficace de la dynamique des activités forestières et des points chauds de déforestation** (pour notamment l'installation de nouveaux villages dans la réserve spéciale de forêt dense), et 2) la proportion importante de forêt secondaire à T0 dans le PEA ;
- du point de vue social, il y a plusieurs aspects qu'il faudra bien prendre en compte : la présence de nombreux villages, la présence de peuples autochtones : Ba'Aka et Sangha Sangha, et la sortie de crise progressive et récente ;
- il semble **indispensable que les principales parties prenantes soient dûment représentées dans le comité de validation de l'EIES, en particulier : les APDS, le WWF, la MEFP, les autorités locales, l'UNESCO, la DGF, SINFOCAM et les bureaux d'études ayant réalisé l'EIES : ODE et TEREa.**

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 [TdR C117](#)

 Rapport d'EIE-S du PEA 190 de la société SINFOCAM (*non publié, pour confidentialité de certaines informations*)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

-  [Formation aux techniques d'exploitation à faible impact \(EFI\) chez ALPICAM & Pallisco \(C007\)](#)
-  [Abattage contrôlé en forêt tropicale africaine : Référentiel des bonnes pratiques \(C015\)](#)
-  [Lutte anti-érosive et technique de revégétalisation des chantiers forestiers \(C024\)](#)
-  [Appui technique EFIR \(Exploitation forestière à impact réduit\) \(C066\)](#)
-  [Etude pour l'amélioration des résultats dans l'utilisation des engins lourds en forêt tropicale \(C101\)](#)
-  [Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)
-  [Elaboration de Directives sous régionales Evaluation Environnementale en milieu forestier en Afrique centrale \(C114\)](#)
-  [Etat des lieux de l'Evaluation Environnementale en milieu forestier du bassin du Congo \(C114\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C118	Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires dans le PEA 190.				RCA		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sinfocam</a>	Concessionnaire	ARMAT SARLU	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
26.985	14.310	47% de l'intervention 25% des honoraires	08.04.2016	5 mois	5 mois

**Commentaires**  
Le montant indiqué représente les honoraires du consultant, frais de traitement infographique des cartes et frais de voyage. Cofinancement des honoraires par le bénéficiaire.

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
<p><b>C7.4 :</b> L'Organisation doit actualiser et réviser périodiquement la planification de la gestion et les procédures associées pour y inclure les résultats du suivi et de l'évaluation, des concertations avec les parties prenantes ou de nouvelles informations scientifiques et techniques, ainsi que pour prendre en compte les modifications du contexte écologique, social et économique.</p> <p><b>C8.5 :</b> L'Organisation doit avoir et mettre en œuvre un système de suivi et de traçabilité, proportionnel à l'échelle et l'intensité de ses activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, pour attester le volume et l'origine des produits, chaque année, en comparaison avec les prévisions, pour tous les produits issus de l'Unité de Gestion et commercialisés sous le label FSC.</p>
Mots clés
Base de données géoréférencées, Situation de référence, surface utile, SINFOCAM, PEA 190, RCA
Résumé de l'intervention
Les APDS sont un complexe d'Aires Protégées en République Centrafricaine à haute valeur de biodiversité et sont inscrites au Patrimoine de l'Humanité. Récemment, le Gouvernement Centrafricain a décidé de reprendre l'exploitation forestière, dans la Réserve Spéciale de Dzanga Sangha, en attribuant deux permis forestiers (PEA n° 189 et n° 190), respectivement aux entreprises STBC et SINFOCAM. Cependant, les permis sont frontaliers aux aires protégées notamment Lobéké au Cameroun; Dzanga-Ndoki en RCA, et Nouabalé-Ndoki au Congo. Il s'agit donc

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

d'une exploitation forestière en zone sensible, en périphérie desquelles s'ajoutent des populations et de nombreux acteurs commerciaux. La zone est par ailleurs classée par l'UNESCO au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Consciente de cette réalité, et dans le souci d'une meilleure connaissance du massif forestier (écologie et potentialités, ressources, historique), la société SINFOCAM a entrepris de réaliser une cartographie forestière de base sur la zone couverte par son PEA 190, notamment en terme de déforestation, de "change détection", d'occupation de sols, d'infrastructures existantes, etc...

Le prestataire ARMAT a été mobilisé par le PPECF pour ce travail, qui a démarré en avril 2016 par des travaux de digitalisation et de télédétection, sur la base des images (haute résolution et récentes) acquises par le PPECF et mis à disposition du prestataire. Les outils logiciels Arcgis (Version 10.3 et 10.4), Erdas Imagine (2014), Envi (5.1) et le pack Microsoft Office (2007, 2010 et 2013), ont servi à cet effet. Il en ressort de cette intervention que le PEA 190 a une superficie utile de 193.860 ha en 2016 contre 192 986 ha proposés dans le décret Présidentiel No 14.188 du 11 juin 2014, soit une différence de +874 ha. Au total 80 cartes de taille A4 et A0 en format PDF, JPEG, et PNG ont été produites. Par ailleurs, la base de données SIG et l'architecture mise en place a été conçue de manière à être évolutive et à permettre un archivage clair et intuitif. Elle permettra à SINFOCAM d'améliorer la qualité de ses documents de gestion.

#### **Commentaires**

Malgré la bonne résolution spectrale et spatiale des images SPOT fournies par le PPECF, cette source d'information a dû être écartée du fait de quelques lacunes rendant impossible leur usage dans le cadre de cette prestation : présence d'une couverture nuageuse spatiale et temporelle très large ; absence des scènes d'images sur les périodes de 2010 et 2015 ; la variabilité des périodes d'acquisition des scènes d'un même pivot.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

- un rapport d'intervention « Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires du PEA 190-SINFOCAM » (91 pages) ;
- 80 cartes thématiques du PEA 190, aux formats PNG, JPEG et PDF.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

- SINFOCAM dispose d'une base de données SIG actualisée avec une architecture évolutive/modulable, permettant un archivage clair et intuitif des documents. Laquelle permettra à SINFOCAM d'améliorer la qualité de ses documents de gestion ;
- les analyses ont dégagé une surface utile supplémentaire de 874 ha sur le PEA 190, par rapport à celle proposée dans le décret Présidentiel No 14.188 du 11 juin 2014 ;
- le rapport dégage également plusieurs constats qui pourraient orienter les enjeux, la gestion et les décisions d'aménagement de SINFOCAM ;
- l'étude a également soulevé de nombreuses interrogations qui mettent en avant la nécessité de mettre en place une surveillance efficace des dynamiques forestières et des points chauds de déforestation afin de suivre les phénomènes observés : l'installation de nouveaux villages dans la réserve spéciale de forêt dense, la présence de points chauds de déforestation dans la réserve spéciale de forêt dense, la proportion importante de forêt secondaire à  $T_0$  dans le PEA, la superficie utile du PEA 190 qui nécessite d'être précisée et confirmée.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- d'autres concessionnaires (Rougier, STBC, TCC, SEFAC...) attributaire PEA près des APDS pourraient :
  - ✓ s'inspirer de la présente étude chez SINFOCAM pour structurer une étude similaire dans leurs PEA respectifs ;
  - ✓ trouver en cette base de données SIG, un vivier d'informations utiles et récentes à capitaliser dans leur plan d'aménagement ;
- la cartographie des exploitations antérieures (1970-2000) méritent d'être superposées sur les cartes de présence actuelle de la faune (voir contrat C107) pour analyser l'impact à long terme des activités d'exploitation forestière.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

- les différents produits de l'intervention constitueront également un atout pour l'administration forestière de la RCA, et pour d'autres partenaires techniques (WWF, FTNS, WCS...) et financiers (AFD, KFW, COMIFAC/PPECF), ce qui optimisera et éclairera leurs contributions à la gestion des PEA aux alentours des APDS ;
- le résultat des travaux montre que le PEA 190 est une zone à grands enjeux. Les enjeux sociaux et économiques (exploitations minières et forestières) se superposent aux enjeux de conservation. Il en résulte un conflit latent qui perdure entre toutes ces parties prenantes. Pourtant un travail en collaboration apporterait un plus pour chaque acteur dans ses activités quotidiennes. Au niveau des acteurs actifs sur le PEA on dénombre : des safaris ; des zones de chasse communautaires (ZCC) ; les APDS ; le WWF ; des zones minières (Diamant et or) ; le concessionnaire forestier ; les villageois ; la TNS.

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- l'intervention n'ayant pas prévu de budget pour l'acquisition d'images payantes de bonne qualité, ARMAT a été contraint de procéder à une recherche approfondie des images de moins bonne qualité disponibles et accessibles dans le domaine public, ce qui a limité la précision de l'étude sur certains thèmes qui pourront toutefois être

améliorés lors du déploiement du projet AGAIR-UAV ;

- l'analyse des images disponibles a mis en avant la nécessité d'acquérir et analyser des images aériennes et multi-spectrales à Haute Résolution à travers le Projet AGAIR –UAV, sans couvert nuageux et à des intervalles réguliers et de les combiner les résultats aux données terrain collectées au cours des inventaires d'aménagement afin de compléter la cartographie, améliorer sa précision et vérifier/infirmier certaines hypothèses soulevées par la présente étude et à améliorer à terme la gestion du PEA 190 ;
- **prestation de qualité à des prix très raisonnables (350€/j), un prestataire à solliciter plus systématiquement en phase II** pour mettre en place les Bases de données des entreprises recherchant un certificat OLB. Une bonne cartographie couplée à une formation QGIS pour les responsables Cartographie des différentes entreprises sont les conditions de base pour assurer une traçabilité, une planification et un suivi de qualité. A des tarifs raisonnables comme demandés par le consultant, le bénéficiaire n'a pas de problèmes à cofinancer les honoraires.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**



[TdR C118](#)



*Rapport non publié, pour raison de confidentialité des informations (Veuillez-vous adresser au bénéficiaire de l'appui)*

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**



[Migration du système cartographique à la cellule d'aménagement de la CIB \(C030\)](#)



[Formation à l'usage du GPS et au logiciel QGIS \(C032\)](#)



[Consentement Libre et Informé au Préalable \(CLIP\) et cartographie participative dans l'UFA Ngombé \(C069\)](#)



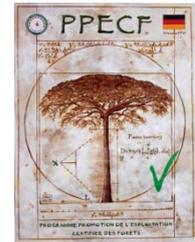
[Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS \(TdR C117\)](#)



[Appuis à la réduction des impacts du PEA 190 sur la faune et la population riveraine \(C107\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C119	Acquisition du drone pour Sinfocam et les APDS en RCA			RCA			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">Sinfocam, WWF RCA</a>	Concessionnaire, ONG	<a href="#">Delair Tech</a>	AO restreint

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
199.810	199.810	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	17.10.2016	5 mois	22 mois jusqu'en avril 2018

**Commentaires**

01.02.16 : lancement d'un AO restreint (8 entreprises)  
 26.03.16 : évaluation des offres  
 Début avril 2016 : DelairTech notifié qu'ils ont remporté le marché  
 14.09.16 : Modification de l'offre (2 vecteurs au lieu d'un sans conséquences budgétaires) après discussion des besoins avec SINFOCAM  
 17.10.16 : Signature du contrat  
 18-22.04.17 : Réception de l'UAV à Bangui  
 Au 31.07.17 : UAVs toujours dans les magasins de la Douane à Bangui  
 Drones sous garantie commerciale jusqu' au 20 avril 2018.  
 Selon la convention qui lie SINFOCAM au PPECF, le drone doit servir pour partie en appui à la LAB des APDS, en collaboration avec le WWF. A cet égard, il a été également rappelé à la société SINFOCAM que l'autorisation de survol du territoire donnée par le Ministère de la défense, est limitée au périmètre du permis 190. Cette autorisation doit donc être modifiée, pour étendre les vols à l'ensemble du territoire des APDS.  
*La contribution de SINFOCAM est en réalité plus importante mais n'a pas été chiffrée: recherche des spécifications nécessaires ; négociations avec le prestataire ; obtention des autorisations de survol et d'importation; dédouanement et réception du matériel ; construction d'un abri pour le matériel drone ; assurance ; ...*

**Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés**

**Principe 6 : Valeurs et impacts environnementaux**

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

**Principe 7** : Planification de la gestion

**Principe 8** : Suivi et Evaluation

### Mots clés

Drone, UAV, monitoring des activités, suivi des Hautes Valeurs pour la Conservation, vols dédiés à la LAB en milieu ouvert (baïs, salines, clairière, savanes), cellule infra-rouge.

### Résumé de l'intervention

#### Procédure de constitution de la shortlist des constructeurs d'UAV

A partir d'une base de données « constructeurs d'UAV et types d'UAV » disponible sur le site web [www.uavglobal.com](http://www.uavglobal.com) il a été constitué une liste de 235 constructeurs d'UAV civils. Sont inclus dans la liste les données suivantes : nom, localité et pays dans lequel se trouve l'entité légale du constructeur UAV ainsi que le lien de leur site web.

Une première sélection a été faite à base des pays. Ont été retenus les pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Allemagne, Israël, Italie, Pays-Bas, Espagne, Norvège, Suisse, Grande-Bretagne, Suède.

La deuxième sélection a consisté à visiter les sites web de chacune des entreprises listées se trouvant dans un des pays susmentionnés. Ont ensuite été éliminés les entreprises :

- dont le lien web n'était pas opérationnel ; dont le site web se trouvait sous construction ; dont les informations n'étaient pas présentées ni en Anglais, ni en français ; dont les spécifications techniques n'étaient pas mentionnées ;
- qui sont prestataire (proposent leurs services pour réaliser des survols) plutôt que constructeur ;
- qui ne produisent que des UAVs de plus de 50kg ; des UAVs avec une autonomie de moins de 1h30 ; des UAVs dont le rayon d'action est inférieure à 10km ou des UAVs avec un poids utile de moins de 2kg ;
- qui ne mentionnent que des utilisations militaires pour les UAV présentés.

Suite à cette présélection, 8 constructeurs ont été retenus et invités à participer à l'AO.

#### Commentaires

- l'utilisation et l'utilité des UAV dans les domaines de la surveillance, prospection, monitoring, sécurité ne sont plus à démontrer. La recherche et le développement technologique se sont greffés sur la demande croissante pour de tels outils ce qui résulte actuellement dans une profusion de nouvelles sociétés et de modèles sur un marché en pleine évolution. La liste de base utilisée pour sélectionner les constructeurs n'est donc certainement pas exhaustive. Ainsi le constructeur d'UAV Slovaque C-Astral a été ajouté à la liste, sur conseil d'un spécialiste en matière de traitement d'images provenant d'UAV ;
- lors de la recherche d'experts qui pourraient nous appuyer dans la sélection de constructeurs il s'est avéré qu'il est pratiquement impossible de trouver des experts « civils » et « indépendant » pour des « heavy duty UAVs » ;
- dans plusieurs pays (enter autre en Allemagne) il n'est pas autorisé de piloter des UAV hors portée de vue. Il en découle que les constructeurs d'UAV basés dans ces pays se spécialisent dans des UAV de petite taille de type tetracopter, octocopter, etc, dont le rayon d'action est très limité. Pour cette raison aucun constructeur allemand, suisse ou autrichien n'a pu être retenu ;
- lors de l'élaboration de la liste il n'a pas été vérifié si les constructeurs étaient en mesure de fournir la formation (en français) ou s'ils pouvaient justifier d'une expérience sur le continent Africain. Ces critères ont été évalués lors du dépouillement des offres.

#### Elaboration de critères techniques

L'UAV doit servir à la prise d'images multispectrales à des fins d'identification et de caractérisation des formations végétales (préparation du plan d'aménagement) ; de suivi des opérations forestières (planification des coupes ; planification du réseau routier ; suivi de l'impact) ; et à une meilleure organisation de la LAB.

Des critères techniques ont ensuite été rédigés pour permettre d'atteindre ces objectifs dont les plus contraignants étaient : charge utile de 3-5 kg permettant le transport de caméras de type LIDAR ; poids maximum de 20 kg et vecteur transportable en pick-up ; distance de contrôle minimum 20 km ; discrétion du drone en vol pour permettre des missions de surveillance ; décollage et atterrissage sur de courtes distances ; autonomie de 2 à 3 heures ; caméra photogrammétrique haute résolution ; caméra infrarouge pour la détection des opérations illégales. Le prestataire doit en plus fournir le matériel à Bangui et former le personnel SINFOCAM et WWF (en français) à l'utilisation du drone et l'interprétation des images.

DelairTech a été notifié fin Mars qu'elle avait emporté l'AO. Toutefois, plusieurs négociations entre le prestataire, le bénéficiaire et le PPECF ont été nécessaires pour finaliser le contrat, ce dernier n'a seulement été signé en octobre 2016.

Le prestataire a remis du 18 au 22 avril 2017 à Bangui au bénéficiaire : deux vecteurs (DT26X et DT18) ; trois capteurs : DT-Eye X Sensor (vidéocam IR et bande visible pour LAB), DT-3BandsX Sensor (caméra RGB pour la cartographie) et DT-5Bands Sensor (Caméra RGB, Red Edge et Near IR pour l'analyse de la végétation), des packs batteries pour les deux vecteurs, un rampe de lancement, le module de contrôle avec les logiciels d'application et un set complet de pièces de rechange.

Le bénéficiaire a construit spécialement sur son site industriel un entrepôt pour abriter/stocker les UAV contre

l'humidité et les intempéries. La formation du personnel SINFOCAM, APDS et de l'administration par le fournisseur aura lieu durant le deuxième semestre 2017.

#### Commentaires

- Sinfocam a obtenu un permis pour survoler sa concession forestière (condition préalable à l'envoi du matériel). Elle devra demander l'extension du périmètre de ce permis afin que les APDS puissent, comme stipulé dans la convention signée entre PPECF et SINFOCAM, également profiter de l'UAV pour mieux cibler leurs interventions de LAB dans et autour des parcs. SINFOCAM et les APDS conviendront d'une prise en charge partagée, au pro rata temporis, des coûts liés au drone (assurance omnium, salaire des pilotes, maintenance, etc) ;
- SINFOCAM contractera, pour la durée du Protocole, une assurance omnium (pendant 10 ans) couvrant le vecteur et l'équipement embarqué (l'assurance de la cellule infra-rouge sera à 100 % à charge des APDS) ;
- à noter par ailleurs, que le point focal du PPECF en RCA a émis le souhait, lors du 5<sup>ème</sup> CDO, de clarifier les responsabilités des uns et des autres, dans l'utilisation de cette nouvelle technologie. La société SINFOCAM présente au dernier CDO, a rassuré l'Administration en indiquant que la formation DelairTech fera participer les agents de l'Administration, dans le courant le second semestre 2017.

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- deux vecteurs (DT26X et DT18) ;
- trois capteurs : DT-Eye X Sensor (vidéocam IR et bande visible pour LAB), DT-3BandsX Sensor (caméra RGB pour la cartographie) et DT-5Bands Sensor (Caméra RGB, Red Edge et Near IR pour l'analyse de la végétation) ;
- formation de cinq cadres (Sinfocam, APDS, administration) **prévue pour deuxième moitié 2017** ;
- assistance technique à distance de DelairTech ;
- lots de pièces détachées, etc.,

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- cartographie détaillée du PEA ;
- outil de planification des coupes ;
- monitoring de l'exploitation forestière ;
- appui aux campagnes de lutte anti braconnage grâce à l'utilisation de la caméra infra-rouge ;
- meilleures orientation des brigades LAB sur le terrain ;
- appui à la surveillance du front agricole limitrophe aux parcs et au PEA ;
- monitoring des populations de la faune mammalienne (Eléphant, Buffle, grandes antilopes, etc.) à partir de survols des baïs.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

L'utilisation de ce nouvel outil en foresterie va permettre d'améliorer la gestion durable des forêts des concessions forestière en termes de planification et de suivi des opérations forestières, de surveillance et de suivi des activités des tiers.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'utilisation de cet outil peut améliorer la surveillance des parcs nationaux en général et les écosystèmes fragiles ou difficilement accessibles (les forêts inondables, baïs inselbergs, falaises abruptes, etc) en particulier ;
- un partenariat concessionnaire-Aire Protégée permet de mutualiser les coûts de cet outil plutôt cher.

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'appel d'offre n'a pas vraiment été fructueux, une seule offre a été soumise, probablement dû aux spécificités requises (superficie vaste à surveiller ; milieu tropical ; incertitude quant à l'obtention des permis nécessaires par les autorités locales ; formations en langue française, etc.). La cellule de gestion a dû recourir à une renégociation de l'offre qui a nécessité beaucoup d'échanges entre le gestionnaire, Delair Tech et le bénéficiaire pour clarification. Le bénéficiaire avait quant à lui déjà bien prospecté le marché et connaissait le fournisseur DelairTech avant le lancement de l'AO. L'obtention d'un deuxième vecteur sans coûts supplémentaires est certainement le fruit de ces contacts préalables.
- une multitude de concessionnaires ont exprimé leur souhait de pouvoir bénéficier d'un appui similaire en phase II. Il y a lieu de préciser que le responsable certification de Vicwood est un passionné de l'aviation et du remote sensing. C'est lui qui a préparé le dossier et qui suivra de très près la mise en œuvre. Ces situations de départ favorables ne se retrouvent pas systématiquement chez les autres demandeurs. Deuxièmement, après deux années de préparations, les UAV sont à Bangui mais aucun cliché n'est encore disponible. **Avant d'accorder un appui similaire à un autre concessionnaire il est impératif de collecter et d'analyser les expériences vécues chez SINFOCAM durant au moins une année entière (couvrant toutes les saisons) et d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'outil.** Il serait en effet regrettable d'investir des sommes aussi importantes alors qu'on s'aperçoit que l'outil n'est pas aussi adapté qu'on le pensait à réaliser telle ou telle fonction.
- dans ce même ordre d'idées, il faut préparer et opérationnaliser un système de monitoring de l'utilisation de l'UAV et des capteurs (dates d'utilisation, objectifs de la mission, superficie ou longueur réalisé vs planifiée, tenu d'un journal des problèmes rencontrés, vitesse de déploiement, vitesse de réaction des équipes de LAB en cas de détection de présence humaine dans un secteur donné du PEA / des APDS, ...) pour permettre une évaluation

quantifiée et objective.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**



Spécifications techniques demandées lors de l'AO **veuillez contacter la cellule de gestion du PPECF**



Rapport final C119 **n'est pas demandé pour une acquisition de matériel. Une réception et le transfert officiel du matériel au bénéficiaire a été fait entre le prestataire, le PPECF et le bénéficiaire à Bangui du 18 au 22 avril 2017**

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**



[Logiciel IsoVision \(C002\)](#)



[Test du compas forestier électronique \(C037\)](#)



[Développement d'un algorithme de gestion des coupes informatisé \(C090\)](#)



[Aide à l'application des normes FSC sur la régénération et la diversité génétique des essences du Bassin du Congo \(C102-103-104-105\)](#)



[Etude d'Impact environnemental du PEA 190 dans les APDS \(TdR C117\)](#)



[Appui à la réalisation de la cartographie forestière de base, d'occupation du sol et des types d'utilisation du sol par analyse d'images satellitaires dans le PEA 190 en RCA \(TdR C118\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention				Pays		
C120	Evaluation des livrables "Etude Coûts et Bénéfices certification (C062)				Bassin du Congo		
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
PPECF/COMIFAC/KFW	Bailleur	Alain Karsenty	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
2.000	2.000	0 % de l'intervention	Mai 2016	4j	2 x 2j

**Commentaires**  
 La contribution du PPECF a permis de couvrir les frais d'honoraires du consultant Alain KARSENTY qui a réalisé ses commentaires en deux temps : sur la version provisoire (juillet 2016) puis sur la version finale (avril 2017).

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Non Applicable
Mots clés
Evaluation environnementale, PSE, coûts-bénéfices, SROI, certification.
Résumé de l'intervention
<p>Présentée comme une alternative au boycott des bois tropicaux soutenu par de nombreuses ONG environnementales depuis la conférence de Rio en 1992, la certification forestière se base sur un engagement volontaire des entreprises privées du secteur forestier (exploitation, transformation, distribution). Cependant ces dernières ne disposent pas d'informations suffisantes sur les coûts réels de la certification et les bénéfices apportés (au-delà des bénéfices commerciaux), encore moins d'argumentaires solides pour justifier leur engagement au processus de certification.</p> <p>C'est ainsi qu'entre novembre 2014 et Mars 2016, une étude portant évaluation des coûts/bénéfices des différents systèmes de certification (au sens large) a été initiée par le PPECF et réalisée dans le cadre d'une mission du bureau d'étude OREADE BRECHE, en vue entre autres d'apporter une meilleure connaissance des coûts de la certification, notamment pour conforter les entreprises certifiées dans leur dynamique, identifier concrètement les bénéfices de la certification pour l'entreprise forestière, et apporter une contribution à la relance de la dynamique de la certification quelque peu stagnante ces 05 dernières années en Afrique centrale. Vu la spécificité du sujet et la complexité des questions abordées, il s'est avéré nécessaire de recourir à un avis éclairé et pointu sur la qualité du rapport final du consultant et sur les conclusions de l'étude. C'est à cet effet qu'a été sollicité Alain KARSENTY, dans</p>

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

le cadre de la présente intervention, pour une analyse approfondi du rapport provisoire de l'étude.

Les premières analyses du consultant A. KARSENTY ont porté sur le fait que l'étude documentaire prenait trop de place dans le rapport, ont précisé des aspects contextuels, des éléments de seuils de progrès, de Coûts et de Bénéfices dégagés à l'issue de l'étude. Au niveau des critiques sur le rapport final il mentionne (liste non exhaustive) :

- au niveau de la viabilité économique, il faut prendre en compte la relation entre ce que les rédacteurs suggèrent de l'efficacité (compétence, entretien des installations, dialogue ... cf p. 46) et la rentabilité financière de la firme, laquelle comprend en général plusieurs « centres de profit ». Une entreprise/centre de profit peut être régulièrement déficitaire du fait d'une pratique (plus ou moins légale, mais pas concernée par les référentiels de certification) de transfert de bénéfices vers d'autres centres de profits (souvent pour des raisons fiscales) tout en étant « efficace » au regard des critères de compétence, d'entretien, etc. Cette catégorie paraît relever d'une vision idéalisée de l'entreprise, qui ne prend pas en compte la dimension proprement financière de la rentabilité, parfois (et de plus en plus souvent) distincte de l'efficacité productive ;
- l'analyse des coûts (section 5, p. 59 et suiv.) devrait préciser notamment la durée de rotation adoptée (le coût à l'hectare, dans le tableau 13, de 14,8 € est inférieur au coût au m<sup>3</sup> (53,8 €), ce qui est logique mais qui demande de connaître les hypothèses adoptées en termes de durée de rotation et/ou de volume commercial exploité à l'hectare). Quand le tableau 17 indique que le coût de la certification (stricto sensu) est de 2,20 € par m<sup>3</sup> par an, il faudrait savoir quelle hypothèse de récolte à l'hectare a été adoptée (visiblement entre 8 et 10 m<sup>3</sup>) ;
- le coût de la mise à niveau « légalité » dépend de la situation de départ des différentes entreprises. Il n'est pas indiqué très clairement quelle est cette « référence » de base, et l'importance des coûts de cette mise en règle (1,3 milliard FCFA) laisse penser que la référence implicite est une entreprise théorique qui respecte fort peu les normes légales et règlements existants. Ce point devrait être précisé ;
- en termes de communication, il est important que le PPECF mette en avant ce chiffre de « coût spécifique de la certification » de 2,2 € par m<sup>3</sup> et par an (éventuellement en le rapportant au prix de marché d'un m<sup>3</sup> grume ou à l'équivalent des 16-17 € par m<sup>3</sup> que représente la redevance forestière annuelle au Cameroun – pour une RFA de 2800-3000 FCFA/ha/an et un prélèvement moyen de 8 m<sup>3</sup>/ha) afin de montrer que, pour des entreprises qui, de toute façon, doivent être aux normes légales, le coût de la certification « de bonne gestion » est assez largement accessible. Il est utile également de voir que le coût des audits ne représenterait que 6 % environ du coût de la certification proprement dite, si l'on prend comme base le calcul suivant : (coûts directs des audits + redevance FSC) / 1,015 milliard FCFA. Et donner directement le pourcentage serait utile au lecteur ;
- l'affirmation du rapport « *Un certificat « de légalité » est donc également un certificat de gestion durable au sens strict.* » est conceptuellement inexacte et politiquement discutable, puisqu'elle peut servir à délégitimer les efforts de certification de type FSC au nom du fait que la seule application des lois et règlements garantirait la gestion durable.

Il en est ressorti un rapport plus lisible, mieux organisée, et plusieurs remarques, besoins de clarification adressés à la mission ayant réalisé l'étude. Ledit rapport a été validé en Avril 2017, à Douala lors d'un atelier organisé en présence d'un ensemble d'acteurs représentatifs du secteur forêt de la sous-région, (concessionnaires, bailleurs, bureau de certification, ONG, membres du Groupe thématique Gouvernance forestière du SE COMIFAC...)

#### Commentaires

#### Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'analyse de la qualité du rapport ;
- amélioration de la qualité du rapport.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- les analyses du consultant A. KARSENTY ont contribué à l'obtention d'une version finale du rapport plus lisible, mieux organisée, ce qui par ailleurs a facilité la validation de l'étude en Avril 2017 ;
- des pistes pour améliorer la communication vers l'extérieur.

#### Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- Non Applicable

#### Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'avis d'un expert externe et la validation des conclusions lors d'un atelier de validation donne plus de valeur au rapport

#### Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il est important que le PPECF II fasse circuler les drafts d'études au sein de partenaires éclairés et engage des experts pour améliorer le contenu des documents et capitaliser les connaissances de tout un chacun.

Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

 TdR C120 non disponibles

 [Notes d'analyse du rapport d'étude coûts et bénéfice de la certification forestière \(C120\)](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Rapport d'étude coûts et bénéfice de la certification forestière \(C062\)](#)

 [Matrice SROI d'analyse personnalisée des coûts et bénéfices par entreprise \(C062\)](#)



## FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C121	Animation/modération du forum annuel de l'ATIBT à Dubaï			Émirats Arabes Unis			
Thématique <sup>1</sup>							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation/coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
<a href="#">ATIBT</a>	Réseaux des exploitants / transformateurs du bois	<a href="#">JMN Consultant</a>	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
6.106	6.106	0 % de l'intervention 0 % des honoraires	xx.02.2017	1 mois	1 mois

**Commentaires**  
La contribution du PPECF a consisté à financer la modération et les frais de voyages du modérateur. En dehors de cet appui, le PPECF a également financé le déplacement d'une délégation de la COMIFAC à Dubaï.

Principes et critères du référentiel FSC
<b>C5.3 :</b> L'Organisation doit démontrer que les externalités positives et négatives des opérations sont prises en compte dans le document de gestion.
<b>C5.5 :</b> L'Organisation doit démontrer, à travers sa planification et ses dépenses, son engagement pour une viabilité économique à long terme, proportionnellement à l'échelle, à l'intensité et au risque engendré.
Mots clés
Forum ATIBT, communication environnementale, bois tropicaux d'Afrique, marketing, gestion forestière durable.
Résumé de l'intervention
L'ATIBT est l'organisation faitière internationale regroupant des organisations, des entreprises, des Etats, des ONG, etc. L'ATIBT joue un rôle essentiel en matière d'information, de communication, de formation, de lobbying pour soutenir le secteur des bois tropicaux. L'ATIBT est engagé avec ses membres, notamment la plupart des entreprises forestières certifiées du bassin du Congo, dans la promotion de la certification forestière de gestion durable. Chaque année, l'ATIBT organise son forum annuel dans un pays différent, alternativement entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie également. Le principe du Forum ATIBT est de faire en sorte d'avoir à la fois des sessions en plénière pour transmettre de l'information sur les sujets qui importent pour les acteurs de la filière, qu'ils soient actifs au sud comme au nord, mais aussi suffisamment de temps libre à l'occasion des diverses pauses pour permettre des rencontres en « B to B » entre les multiples acteurs, adhérents ou non de l'association. Pour qu'un tel événement soit intéressant et bénéfique pour tous les participants invités, l'organisation se doit d'être parfaite, autant que l'animation des différentes sessions. Depuis plusieurs années, l'ATIBT fait confiance au Bureau JMN consultant pour

<sup>1</sup>

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

la modération de cet atelier.

La vingtième édition (2017) du Forum international de l'ATIBT s'est tenu les 5 et 6 mars 2017, à Dubaï, coïncidant ainsi avec le Dubai WoodShow (DWS), salon majeur de l'industrie du bois au Moyen-Orient, lequel se déroulait les 7, 8 et 9 mars. Le thème retenu pour cette édition "Le bois tropical : du bois, et tellement plus encore", résonnait en cohérence avec le slogan de la campagne de communication Fair&Precious "Les bois africains : bien plus que du bois" (un des volets actuellement mis en place par l'ATIBT via son programme marketing soutenu par l'AFD). Le Forum a été structuré autour de 5 sessions centrales : 1) l'avenir de la forêt tropicale et de sa population ; 2) la formation aux métiers du bois ; 3) la légalité, la certification, le réchauffement climatique et l'achat responsable du bois ; 4) la logistique, les challenges et les opportunités ; 5) le marché des bois africains dans le monde et en particulier au Moyen-Orient ; et a réuni environ 135 participants, issus de la société civile, des administrations publiques et du secteur privé des pays de plusieurs continents.

Pendant cet événement biennal, l'ATIBT a ainsi mis en exergue ses missions, lesquelles sont avant tout : de promouvoir les métiers de la filière des bois tropicaux ; d'être un facilitateur et une source d'améliorations quant à la gestion des forêts tropicales ; un outil de marketing et de communication ; et enfin, être aussi un support d'expertise.

#### **Commentaires**

Bien qu'invité à cet important rendez-vous annuel, le PPECF n'a pas pu y prendre part en raison d'un calendrier chargé en lien avec la clôture de la phase I du Programme.

#### **Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention**

Le rapport de l'atelier ATIBT 2017 produit par le consultant JMN.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire**

Le Forum annuel ATIBT est une occasion d'organiser des réunions statutaires de l'association, conseil d'administration et assemblée générale, mais aussi des réunions thématiques sur des questions d'intérêt pour les membres, notamment autour de la question du marketing de l'association et des produits bois tropicaux.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire**

- à noter la participation de plusieurs pays du bassin du Congo (Cameroun, République démocratique du Congo, Gabon, République du Congo), de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire), du Nigéria, du Vietnam, des Emirats Arabes Unis, de Grèce, d'Allemagne, du Royaume-Uni, de Belgique, de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse ;
- à noter également une forte participation des syndicats représentant les sociétés forestières dans les pays producteurs : UFIGA (Gabon), Unibois (Congo), SPIB (Côte d'Ivoire), FIB (RDC), GFBC (Cameroun); mais aussi la participation du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon et du Cameroun, ainsi que de la COMIFAC, du PEFC, PAFC et du FSC ;

lesquels ont participé activement aux débats et eu l'occasion de présenter leurs structure, leurs actions et expériences sur les thématiques abordées.

#### **Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers**

Le forum a connu la participation de plusieurs catégories d'acteurs de la sous-région qui y trouvent une bonne occasion d'échanger sur des questions cruciales de l'heure, et y trouvent une vitrine pour présenter leurs actions respectives pour la gestion durable des forêts, en vue d'éventuelles synergies (administrations en charge des forêts/environnement des pays de la sous-région ; institutions de recherche/bureaux d'études/conservation ; organismes de certification ; bailleurs de fonds/institutions sous régionale ; entreprises commerciales ; concessionnaires forestiers...).

#### **Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II**

- l'AFD contribue également au financement des activités marketing visant à changer la vision du bois tropical sur le marché européen et africain ;
- l'approche inclusive des aspects politiques, sociaux, environnementaux et entrepreneuriaux multi filières doit être poursuivie. Le travail doit être mené sous l'égide des Etats, au travers d'un dialogue entre différentes filières et autres acteurs du secteur privé et de la société civile ;
- il demeure crucial de renforcer les compétences dans les métiers de la filière bois, d'autant plus dans les pays où le secteur pétrolier propose des rémunérations plus attractives. Les programmes entrepris dans les dernières années n'ont pas produit les résultats escomptés ;
- une approche spécifique devrait avoir lieu avec le Nigéria, de manière à encourager le développement de la certification et les initiatives pour l'achat responsable du bois. La filière bois, et en particulier celle du bois-énergie, représente des enjeux considérables en matière d'emploi et d'activité économique ;
- dans le commerce quel qu'il soit, la logistique est omniprésente. Lors du forum, les différents intervenants impliqués dans l'exploitation forestière ont mis l'accent sur la prépondérance des coûts logistiques dans la filière bois, et des problématiques du transport dans son ensemble ;

- au cours des prochains mois, une rencontre spécifique sur les « nouveaux » corridors évoqués à plusieurs reprises sera organisée, en principe sous la coordination de la commission transport de l'ATIBT, nouvellement créée ;
- il existe des solutions pour changer la donne et inverser la tendance de marché, compte tenu de l'absence de communication de qualité menée sur les bois tropicaux au cours des 20 dernières années. **Une bonne image est dorénavant à promouvoir en expliquant les enjeux existants dans la filière des bois tropicaux d'origine légale et durable.** Ce changement d'image **ne peut se faire qu'avec l'appui des différentes parties prenantes** : ONG, fédérations, Syndicats forestiers et Etats et gouvernements, pour faire progresser cette reconnaissance.

**Documentation disponible sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Programme Forum ATIBT 2017 Dubaï](#)

 [Rapport du forum ATIBT 2017 à Dubaï](#)

**Autres documents en relation avec cette étude sur le site web [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)**

 [Participation à la nouvelle édition du mémento du forestier \(C020\)](#)

 [Guide d'utilisation des bois tropicaux Africain éco certifiés \(C034\)](#)

 [Appui à l'édition du livre "Forêts d'Afrique centrale pour toujours" \(C091\)](#)

 [Rapport de modération du forum ATIBT 2014 à Amsterdam \(C067\)](#)

 [Rapport de modération du forum ATIBT 2015 à Milan \(C097\)](#)

 Stratégie marketing de l'ATIBT en faveur des bois tropicaux certifiés (C051), **Pour des raisons stratégiques, le document se trouve dans le domaine confidentiel. Pour plus d'infos, bien vouloir s'adresser à l'ATIBT.**

**Annexe 4:**

**Dernier rapport d'audit financier (2016-2017)**

**COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE  
(COMIFAC)**

**PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES  
FORETS  
CONVENTION BMZ 2008 66 707 - KFW**

**AUDIT FINANCIER DU PROGRAMME D'APPUI A LA PROMOTION DE  
L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS**

**(PPECF)**

Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 14 juillet 2017

**RAPPORT FINAL**

Pays : Cameroun  
Période concernée : 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 14 Juillet 2017  
Date de la mission : 03.07.2017 – 14.07.2017

Douala, le 18 Juillet 2017

## **TABLE DES MATIERES**

### **1. RAPPORT D'OBSERVATIONS FACTUELLES**

### **2. ETATS FINANCIERS**

- 2.1 Tableau des ressources et dépenses de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 14 Juillet 2017
- 2.2 Tableau des Ressources et Dépenses cumulées au 14.07.2017
- 2.3 Etat d'exécution du budget du volet B « Mesures » de la Convention de financement BMZ 2008 66 707 KFW au 14 Juillet 2017
- 2.4 Etat justificatif du solde du compte de dotation du Programme au 14 Juillet 2017

### **3. RESUME DE L'AUDIT**

### **4. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

- 4.1 Aspects généraux
- 4.2 Programme audité

### **5. OBJET, PORTEE ET METHODOLOGIE**

- 5.1 Objet de l'audit
- 5.2 Protée de l'audit
- 5.3 Méthodologie de l'audit

### **6. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

### **7. CONSTATATIONS**

- 7.1 Constatations relatives à l'audit financier
- 7.2 Constatations relatives au contrôle de gestion et à l'évaluation du contrôle interne

### **ANNEXES**

- ANNEXE I Informations générales
- ANNEXE II Personnes contactées dans le cadre de l'audit ou concernées par ce dernier ;
- ANNEXE III Termes de référence de la mission d'audit ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif  
 Commission des Forêts d'Afrique Centrale  
 Programme de Promotion de l'Exploitation  
 Certifiée des Forêts d'Afrique Centrale  
 Rue 1.795 Quartier Bastos  
 Yaoundé  
 République du Cameroun

**Rapport d'audit du Programme de Promotion de l'Exploitation  
 Certifiée des Forêts d'Afrique Centrale (PPECF)**

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Conformément aux termes de référence qui nous ont été adressés, et en exécution de la mission d'audit du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts d'Afrique Centrale (PPECF) de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, financé par la convention BMZ 2008 66 707-KFW que vous nous avez confiée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'observations factuelles portant sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 12 Juillet 2017 et couvrant les mémoires N°14 à 19.

**Objectif**

Notre mandat porte sur la vérification des dépenses relatives à la convention séparée N° BMZ 2008 66 707 intitulée Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des forêts (PPECF) financé par la KFW. Notre objectif, dans le cadre de cette mission de vérification des dépenses, était de mettre en œuvre certaines procédures que nous avons approuvées et de vous soumettre un rapport d'observations factuelles en relation avec les procédures convenues exécutées.

**Normes et éthique**

Notre audit a été réalisé :

- o Dans le respect des dispositions de la norme internationale Standard on Related Services : ISRS 4400 Engagements to perform Agreed upon Procedures regarding Financial Information (Missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière) édictée par l'International Federation of Accountants (IFAC) ;
- o en conformité avec le Code of Ethics for Professional Accountants (Code d'Éthique pour comptables professionnels) publié par l'IFAC. Bien que l'ISRS 4400 ne prévoie pas l'indépendance comme critère pour les missions convenues, l'administration contractante impose à l'auditeur l'obligation de se conformer aux exigences d'indépendance du code d'éthique pour les comptables professionnels.

**Procédures exécutées**

Comme demandé, nous n'avons exécuté que les procédures énumérées dans les termes de référence intégrés à l'avenant N°1 du contrat N°C073.

Ces procédures ont été établies uniquement par l'administration contractante et ont été exécutées uniquement dans le but d'aider l'administration contractante à vérifier que les dépenses que vous avez déclarées dans les mémoires n°14 à 19 sont éligibles conformément aux termes et conditions de la convention BMZ 2008 66 707.

## **2. ETATS FINANCIERS**

**2.2 TABLEAU DES RESSOURCES ET DEPENSES CUMULEES**  
**AU 12 JUILLET 2017**

**CONVENTION DE FINANCEMENT BMZ 2008 66 707**  
**KFW**  
**(En euros)**

Libellé	Note	Montant (euros)
<b><u>Ressources</u></b>		
Avance initiale reçue de la KFW	1	599 900,00
Autres transferts reçus de la KFW	2	6 909 251,87
Autres contributions reçues	2	24 955,00
<b>Total ressources ( A )</b>		<b>7 534 106,87</b>
<b><u>Emplois</u></b>		
1. Mémoires n°1 à 13	3	4 628 861,89
2. Mémoire N°14	4	631 573,79
3. Mémoire N°15	5	430 319,63
4. Mémoire N°16	6	394 894,16
5. Mémoire N°17	7	255 999,04
6. Mémoire N°18	8	447 247,15
7. Mémoire N°19	9	712 515,12
<b>Total Emplois (B)</b>		<b>7 501 410,78</b>
<b>Excédent C = ( A )-( B )</b>	<b>10</b>	<b>32 696,09</b>

**ETAT DES PAIEMENTS EXECUTES SUR LE BUDGET DU VOLET B «MESURES» DE LA  
CONVENTION DE FINANCEMENT BMZ 2008 66 707  
KFW AU 14 JUILLET 2017**

(En euros)

Au 14 Juillet 2017, l'état d'exécution du budget global alloué au volet B « MESURES » de la convention BMZ se présente comme ci-dessous :

Code convention	Libellés	Budget global	Cumul des paiements au 31/12/2015	Paie ments exécutés en 2016-17	Cumul des paie ments au 10/07/2017	Solde de l'accord au 10/07/2017	% engagé
B1	Amélioration des conditions des cadres de la certification (B1)	185 000,00	101 172,02	81 850,00	183 022,02	1 977,98	98,93%
B2	Appui aux réseaux (B2)	450 000,00	319 589,59	127 693,13	447 282,72	2 717,28	99,40%
B3	Appui aux entreprises nouvellement intéressées (B3)	3 635 000,00	2 375 107,11	1 233 968,25	3 609 075,36	25 924,64	99,29%
B4	Formation du Personnel des Entreprises (B4)	410 000,00	315 346,32	92 601,26	407 947,58	2 052,42	99,50%
B5	Mesure d'investissements pour la certification (B5)	225 000,00	91 749,59	131 525,91	223 275,50	1 724,50	99,23%
B6	Mesures pour maintenir la biodiversité (B6)	760 000,00	177 194,44	472 383,00	649 577,44	110 422,56	85,47%
B7	Mesures dans le secteur social (B7)	375 000,00	144 999,34	228 622,10	373 621,44	1 378,56	99,63%
B8	Développement de l'expertise régionale	9 000,00	738,46	-	738,46	8 261,54	8,21%
B9	Appui au FSC (B9)	450 000,00	248 194,36	199 654,46	447 848,82	2 151,18	99,52%
B10	Analyse des modes d'utilisation des forêts (B10)	400 000,00	216 137,28	180 158,26	396 295,54	3 704,46	99,07%
B11	Communication (B11)	465 000,00	411 238,10	49 094,33	460 332,43	4 667,57	99,00%
B12	Stations Locales Radio (B12)	5 000,00	-	-	-	5 000,00	0,00%
B13	Etudes, Formation et analyses (B13)	112 121,00	109 382,42	-	109 382,42	2 738,58	97,56%
B14	Comité de Pilotage (B14)	65 000,00	31 107,37	29 745,93	60 853,30	4 146,70	93,62%
B15	Imprévus (B15)	10 000,00	-	2 737,94	2 737,94	7 262,06	27,38%
B16	Envoies courriers	5 000,00	1 466,64	605,55	2 072,19	2 927,81	41,44%
B17	Suivi et évaluation PPECF	30 000,00	26 740,40	-	26 740,40	3 259,60	N/A
B18	Audits	45 000,00	19 970,82	19 970,82	39 941,64	5 058,36	N/A
B20	Frais bancaires	65 000,00	38 727,63	21 937,95	60 665,58	4 334,42	93,33%
	Avenant Assistance Technique GFA	438 879,00	-	-	-	438 879,00	
	<b>Total</b>	<b>8 140 000,00</b>	<b>4 628 861,89</b>	<b>2 872 548,89</b>	<b>7 501 410,78</b>	<b>638 589,22</b>	<b>92,15%</b>

### **3. RESUME DE L'AUDIT**

## **CONTROLE DE CONFORMITE DES ACTIONS DU PROGRAMME**

Nos travaux n'ont pas révélé de faits non-conformes aux dispositions de la convention et les textes réglementaires applicables au Programme PPECF.

## **CONTROLE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES**

Nos travaux n'ont pas relevé d'anomalie significative permettant de remettre en cause les procédures d'attribution des marchés de biens et de services, les contrats signés ont tous faits l'objet de non objection de la KFW.

## **CONCLUSION**

L'audit financier du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts a été réalisé à Yaoundé, et a couvert la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 14 Juillet 2017.

Sur la base de nos travaux, nous avons conclu que :

- Les dépenses engagées au cours la période et portées sur les mémoires 14 à 19 s'élèvent à la somme de 2 872 548,89 Euros. A l'examen de ces dépenses, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative pouvant remettre en cause l'éligibilité desdites dépenses ;
- Le solde de la trésorerie disponible dans le compte de dotation, le compte secondaire et la caisse du Programme BMZ au 14 Juillet 2017 est de 32 695,87 Euros.

## **Suivi des recommandations du précédent audit :**

### **a) Constatations d'audit financier**

#### **Constatation N°1**

Le solde des dépenses d'un montant de 448 euros à justifier sur l'OP 177 du mémoire N°10 a fait l'objet d'une attestation de dépenses sur l'honneur du bénéficiaire ;

#### **Constatation N°2**

Le solde des dépenses d'un montant de 3617,41 euros à justifier sur l'OP 190 du mémoire N°10 a fait l'objet de pièces justificatives au cours de nos travaux ;

#### **Constatation N°3**

Le paiement d'un montant de 16450 euros en sus du contrat N°034 que nous avons relevé sur le mémoire N°13, OP 250, a fait l'objet d'un avenant en régularisation ;

#### **Constatation N°4**

L'avenant d'un montant de 28 210 Euros a fait l'objet d'un avis de non objection de la KFW en régularisation ;

Nous avons par ailleurs évalué le système de contrôle de gestion et de contrôle interne mis en œuvre pour la gestion du Programme. Notre opinion est qu'à l'exception des constatations faites dans le paragraphe ci-dessus intitulé « CONTROLE DE GESTION ET EVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE », les procédures de contrôle de gestion et de contrôle interne établies pour le Programme sont dans l'ensemble satisfaisantes et respectent la base légale et contractuelle du Programme pour la prévention et détection d'erreurs, d'irrégularités et de fraudes.

**OKALLA AHANDA et Associé**  
**Société d'expertise comptable**  
**Jean Pierre OKALLA AHANDA**  
**Expert-comptable Diplômé**  
**Associé**

**Douala,**  
**Le 18 juillet 2017**  
**République du Cameroun**

#### **4.1 Aspects généraux**

LA COMIFAC est l'instance d'orientation, de décision, de suivi de coordination et d'harmonisation des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Elle est née de la volonté des Chefs d'Etats et vise au développement forestier.

La réalisation de ses activités passe par l'identification et la mise en œuvre des programmes et projets visant au développement et à la préservation des forêts et écosystèmes. Certains de ces programmes et projets sont subventionnés par les bailleurs de fonds internationaux. Au nombre de ses initiatives nous pouvons citer les programmes ci-après :

- Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo)
- Programme de Promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF)
- Projet régional de renforcement des capacités REDD en Afrique Centrale/Appui GEF/Banque Mondiale
- Programme d'Action sous-régional de Lutte contre la Désertification Afrique Centrale (PASR LCD-AC)
- Développement des capacités pour l'évaluation de la gestion des aires protégées en Afrique Centrale
- Stratégie de conservation de l'éléphant en Afrique centrale
- Processus FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade)
- Fonds multi-donateurs pour le bassin du Congo : initiative Grande -Bretagne

C'est le cas notamment du Programme de l'Exploitation Certifiée des forêts qui a reçu un financement de la Banque Publique de L'Investissement Allemande (KFW). Au nombre des programmes et projets figurent le Programme de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) qui a obtenu un appui de la KFW (Banque Publique d'Investissement d'Allemagne) un apport financier matérialisé par l'accord BMZ 2008 66 707.

#### **4.2 Programme audité**

Le programme que nous avons audité est le Programme de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) qui a obtenu un appui de la KFW (Banque Publique d'Investissement d'Allemagne) un apport financier matérialisé par l'accord BMZ 2008 66 707.

L'objectif de ce projet est de soutenir et renforcer l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo pour contribuer à l'amélioration des conditions pour la protection et l'utilisation rationnelles des ressources forestières dans le bassin du Congo.

La mise en œuvre et la gestion du PPECF ont été confiées au bureau GFA-Consulting group dans le cadre d'un contrat d'assistance technique.

Les activités du Programme sont financées par les fonds de la convention BMZ 2008 66 707 KFW. L'audit porte exclusivement sur le budget «Mesures» qui a été réaménagé comme ci-après suivant la non objection de la KFW donnée par courriel en date du 2 mai 2014 et amendé par le COMIFAC. Il est détaillé comme suit :

## **5. OBJECTIFS, PORTEE ET METHODOLOGIE**

- L'équipe d'audit dirigée par Simon LIGAN, Associé et Directeur de mission, assisté de Gilbert OUM et de NANGA EDOU Hermine.

#### **5.4 Méthodologie d'audit financier**

Les documents mis à notre disposition sont :

- La convention séparée au contrat de financement N°2008 66 707 ;
- La convention de financement ;
- Les mémoires présentés pour les demandes de fonds par le PPECF ;
- Les contrats ;
- Les relevés bancaires ;
- Les brouillards de banque et de caisse ;
- Les rapprochements bancaires ;
- Les ordres de paiement et pièces justificatives ;
- L'ensemble de pièces justificatives des dépenses relatives aux mémoires N° 14 à 19.

Nous avons passé en revue l'intégralité des pièces comptables en nous assurant que :

- Les dépenses sont justifiées par des documents valables, correctement autorisées et comptabilisées ;
- Les dépenses sont éligibles, se rapportent au programme financé et sont correctement imputées dans les lignes budgétaires ;
- Les dépenses ont été exécutées conformément à la base contractuelle du Programme, les procédures administratives de la KFW ainsi que le cadre légal du Cameroun ;
- Les dépenses ont été supportées et payées dans les délais contractuels autorisés pour les actions couvertes par la période sous audit.

Le programme n'ayant pas procédé à des investissements immobiliers et mobiliers, il n'a pas été nécessaire d'évaluer si les actifs acquis par le programme sont gérés et utilisés conformément à la convention de financement et si les autres conditions administratives et financières du contrat ont été respectées.

#### **5.5 Méthodologie d'audit de gestion**

Afin d'évaluer si le système de contrôle interne mis en place pour la gestion du programme est fiable, nous avons :

- Documenté et évalué les procédures de gestion mises en place au Programme ;
- Effectué des contrôles de cohérence et de conformité sur le système de gestion ;
- Vérifié le respect des dispositions contractuelles par le Programme ;
- Vérifier l'existence des règles, procédures et instructions écrites et spécifiques au Programme.

#### 5.6.8 Avances reçues de la KFW

La mission a procédé au rapprochement des fonds reçus avec les relevés bancaires et les journaux de banque et de caisse tenus par le programme afin de s'assurer de l'exhaustivité des enregistrements et de leur mobilisation.

#### 5.6.9 Passation des marchés

La mission a procédé à la revue de la procédure de passation des marchés.

### 5.7 Réunion de clôture

A la fin de nos travaux sur le terrain, une réunion s'est tenue dans les locaux du Programme au cours de laquelle nous avons présenté les conclusions préliminaires de l'audit et recueilli les commentaires du gestionnaire du Programme et la comptable.

**Note 1 : Avance initiale reçue de la KFW****599 900 Euros**

Le PPECF a reçu de la KFW, au cours du mois d'Aout 2012 une avance initiale de 599 900 euros.

**Note 2 : Transferts reçus de la KFW****6 909 251,87 Euros**

Les paiements effectués au titre des demandes accompagnant les mémoires justificatifs des dépenses par la KFW pour le PPCEF sont détaillés comme suit :

Libellés	Notes	Montant
Contributions reçues au cours la 1 <sup>ère</sup> période auditée	2.1	903 318,59
Contributions reçues au cours la 2 <sup>ème</sup> période auditée	2.2	1 354 685,00
Contributions reçues au cours la 3 <sup>ème</sup> période auditée	2.3	2 104 790,00
Contributions reçues au cours la période auditée	2.4	2 546 458,28
<b>Total</b>		<b>6 909 251,87</b>

**2.1. : Contributions reçues en 2013**

Date	Libellé	Montant
04.04.2013	2 <sup>ème</sup> avance	360 418,59
28.10.2013	3 <sup>ème</sup> avance	542 900,00
<b>Total</b>		<b>903 318,59</b>

**2.2. : Contributions reçues en 2014**

Date	Libellé	Montant
15.04.2014	4 <sup>ème</sup> avance	474 895,00
21.07.2014	5 <sup>ème</sup> avance	499 895,00
09.09.2014	6 <sup>ème</sup> avance	379 895,00
<b>Total</b>		<b>1 354 685,00</b>

**2.3. : Contributions reçues en 2015**

Date	Libellé	Montant
07.01.2015	7 <sup>ème</sup> Avance	1 064 895,00
24.07.2015	8 <sup>e</sup> Avance	1 039 895,00
<b>Total</b>		<b>2 104 790,00</b>

**2.4. : Contributions reçues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 12 Juillet 2017**

Date	Libellé	Montant
10.02.2016	9 <sup>ème</sup> Avance	1 579 895,00
12.08.2016	10 <sup>ème</sup> Avance	131 663,28
14.03.2017	11 <sup>e</sup> Avance	834 900,00
<b>Total</b>		<b>2 546 458,28</b>

**2.5. : Autres contributions reçues****24 955 Euros**

Le Projet a reçu un financement de 25 000 euros du Fonds Français pour l'Environnement Mondial par le truchement de ATIBT. Les frais bancaire relatifs à l'encaissement de cette contribution se sont élevée à 45 euros, portant la contribution nette à la somme de 24 955 euros.

**Note 5 : Mémoire N°15****430 319,63 Euros**

Les dépenses présentées à la KFW au titre du mémoire N°15 s'élèvent à 430 319,63 Euros et sont détaillées comme ci-après par nature de dépenses :

<b>Code convention</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses en euros</b>
B1	Amélioration des conditions des cadres de la certification (B1)	51 400,00
B2	Appui aux réseaux (B2)	18 385,63
B3	Appui aux entreprises nouvellement intéressées (B3)	181 903,17
B4	Formation du Personnel des Entreprises (B4)	28 505,00
B5	Mesure d'investissements pour la certification (B5)	5 917,89
B6	Mesures pour maintenir la biodiversité (B6)	30 000,00
B7	Mesures dans le secteur social (B7)	13 980,00
B9	Appui au FSC (B9)	65 000,00
B11	Communication (B11)	8 145,66
B14	Comité de Pilotage (B14)	13 077,18
B16	Envois courriers, messageries express	108,39
B18	Audits	9 985,41
B20	Frais bancaires	3 911,30
	<b>Total</b>	<b>430 319,63</b>

Aucune anomalie significative n'a été relevée à l'examen de ce mémoire. Les dépenses inscrites sur ce mémoire sont appuyées de pièces justificatives de dépenses et sont éligibles.

**Note 8 : Mémoire N°18****447 247,15 Euros**

Les dépenses présentées à la KFW au titre du mémoire N°18 s'élèvent à 447 247,15 euros et sont détaillées comme ci-après par nature de dépenses :

<b>Code convention</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses en euros</b>
B1	Amélioration des conditions des cadres de la certification (B1)	19 950,00
B2	Appui aux réseaux (B2)	19 856,27
B3	Appui aux entreprises nouvellement intéressées (B3)	152 900,38
B4	Formation du Personnel des Entreprises (B4)	20 704,80
B6	Mesures pour maintenir la biodiversité (B6)	67 161,00
B7	Mesures dans le secteur social (B7)	33 049,00
B9	Appui au FSC (B9)	32 400,00
B10	Analyse des modes d'utilisation des forêts (B10)	89 806,00
B11	Communication (B11)	5 671,10
B14	Comité de Pilotage (B14)	2 088,55
B16	Envois courriers, messageries express	52,29
B20	Frais bancaires	3 607,76
	<b>Total</b>	<b>447 247,15</b>

Aucune anomalie significative n'a été relevée à l'examen de ce mémoire. Les dépenses inscrites sur ce mémoire sont appuyées de pièces justificatives de dépenses et sont éligibles.

**Note 9 : Mémoire N°19****712 515,12 Euros**

Les dépenses présentées à la KFW au titre du mémoire N°19 s'élèvent à 712 515,12 euros et sont détaillées comme ci-après par nature de dépenses :

<b>Code convention</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses en euros</b>
B2	Appui aux réseaux (B2)	35 752,90
B3	Appui aux entreprises nouvellement intéressées (B3)	343 635,77
B4	Formation du Personnel des Entreprises (B4)	4 400,00
B5	Mesure d'investissements pour la certification (B5)	42 000,00
B6	Mesures pour maintenir la biodiversité (B6)	115 270,00
B7	Mesures dans le secteur social (B7)	28 276,52
B9	Appui au FSC (B9)	89 645,00
B10	Analyse des modes d'utilisation des forêts (B10)	3 808,26
B11	Communication (B11)	18 042,08
B14	Comité de Pilotage (B14)	13 549,64
B15	Imprévus (B15)	2 737,94
B18	Audits	9 985,41
B20	Frais bancaires	5 411,60
	<b>Total</b>	<b>712 515,12</b>

## **7. CONSTATATIONS**

**7.1.1. Constatations du présent audit**

Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative pouvant remettre en cause l'éligibilité des dépenses portées sur les mémoires N°14 à 19.

**7.1.2. Suivi des recommandations relatives aux constatations des précédents audits****Constatation n°1**

<b>Constatation :</b>	Les frais de déplacement relatifs à la préparation du Comité d'Orientation et de décisions du PPECF prévu à Pointe-Noire décaissés par le point focal du Congo s'élèvent à 760 euros, alors que le montant des dépenses réelles et justifiées s'élève à 312 euros. Soit un montant de 448 euros à rembourser par le consultant.
<b>Montant et devise :</b>	448 Euros
<b>Référence :</b>	Mémoire N° 10, OP 177
<b>Action proposée :</b>	Demander à l'intéressé de rembourser le reliquat non éligible de 448 euros.
<b>Suivi action réalisée</b>	<i>L'intéressé au fourni au projet une attestation sur l'honneur au titre de justification de la dépense au cours de la période en cours.</i>

**Constatation n° 2**

<b>Constatation :</b>	Le Projet a procédé au paiement d'un montant de 10 232,24 euros au Profit de ECOM-EPUB au titre du remboursement des frais relatifs à l'étude marketing en faveur de la promotion des produits bois africains. Un examen des pièces justificatives a relevé que des dépenses d'un montant de 3 617,41 euros ne sont pas appuyées de pièces justificatives.
<b>Montant et devise :</b>	3 617,41 Euros
<b>Référence :</b>	Mémoire N° 10, OP 190
<b>Action proposée :</b>	Demander au consultant le remboursement de 3 617,41 euros.
<b>Suivi action réalisée</b>	<i>Le prestataire ECOM-EPUB a fourni les pièces justificatives complémentaires au cours de la période en cours.</i>

## **7.2 CONSTATATIONS RELATIVES A L'AUDIT DU SYSTEME**

**ANNEXE N°1**

**INFORMATIONS GENERALES**

**1. Programme audité**

Numéro de la Convention auditée : BMZ 2008 66 707  
Nom du programme : Programme d'Appui à la Promotion de l'exploitation  
Certifiée des Forêts

**2. Bénéficiaire soumis à l'audit**

Nom : Programme d'Appui à la Promotion de l'exploitation Certifiée des  
Forêts  
Adresse : Carrefour Bastos, route hôtel Laginaque, Villa BETTY  
Téléphone/Fax : 00 237 6 70 66 85 16  
Télécopie/e-mail : [romain.lorent@gfa-group.de](mailto:romain.lorent@gfa-group.de) - Yaoundé - Cameroun  
Nom du responsable de Programme Romain LORENT

**3. Informations relatives à l'audit**

Période d'audit : 01 Janvier 2016 au 14 Juillet 2017  
Montant couvert par l'audit : 2 872 548,89 euros  
Situation du programme au moment de l'audit : Convention BMZ 2008 66 707 non clôturée

**4. Dates importantes**

Réunion préparatoire : 03.07.2017  
Début de la visite d'audit : 03.07.2017  
Réunion de clôture : 14.07.2017

**ANNEXE 3 : TDR**

### Conditions particulières

(a) les paiements à partir du/des fonds de disposition ont été faits en accord avec les conditions du/des contrat(s) (de prêt/de financement) correspondant(s) et la/les convention(s) séparée(s) y relative(s). Toute dépense non éligible éventuellement identifiée est à indiquer séparément.

(b) le/les fonds de disposition a/ont été géré(s) en conformité avec les dispositions du contrat (de prêt / de financement) correspondant et la convention séparée y relative (y compris les Conditions complémentaires de la KfW pour des paiements dans le cadre de la procédure de fonds de disposition). Cela vaut également pour des produits d'intérêts.

(c) les dépenses sont justifiées par des preuves correspondantes et fiables. Tous les justificatifs et documents d'appui concernant les relevés de dépenses soumis en fondement des demandes de réapprovisionnement ont été rendus à sa disposition.

(d) les relevés de dépenses audités constituent une base fiable des demandes de réapprovisionnement concernées. Il doit y avoir des liens précis entre les relevés de dépenses, les demandes de réapprovisionnement soumises à la KfW et les documents comptables.

(e) les biens et services financés ont été attribués en conformité avec les dispositions du contrat (de prêt / de financement) correspondant et la convention séparée y relative.

(f) des défaillances et faiblesses spécifiques ont été identifiées dans les systèmes internes et les procédures de contrôle du promoteur. Toute défaillance constatée est à indiquer séparément.

### Rapports

4. Le (les) rapport(s) d'audit devra/devront

(a) être rédigé(s) par l'auditeur en langue française ;

(b) spécifier tous les aspects précisés aux paragraphes qui précèdent (« Etendue ») ;

(c) inclure ces termes de référence comme partie intégrante ;

(d) contenir un tableau présentant les recettes et les décaissements sur la Période auditée;

PPECF/C073/Audits financiers du PPECF (avenant n° 1) Okalla Ahanda: